Ferdinand Brunot

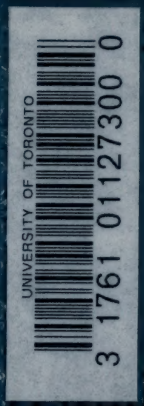

maire Historique

de la

Langue Française

Paris
Masson & Cie Editeurs

K
CC
6/-N

PRÉCIS

DE

GRAMMAIRE HISTORIQUE

DE LA

LANGUE FRANÇAISE

Droits de traduction et de reproduction réservés.

PRÉCIS

DE

GRAMMAIRE HISTORIQUE

DE LA

LANGUE FRANÇAISE

AVEC

UNE INTRODUCTION

SUR

LES ORIGINES ET LE DÉVELOPPEMENT

DE CETTE LANGUE

PAR

FERDINAND BRUNOT

Maître de conférences à la Faculté des lettres de Paris
Chargé d'un cours complémentaire à l'École normale supérieure.

—

QUATRIÈME ÉDITION

OUVRAGE COURONNÉ PAR L'ACADÉMIE FRANÇAISE

PARIS

MASSON ET Cie, ÉDITEURS

120, BOULEVARD SAINT-GERMAIN

—

1899

MANITOBA COLLEGE
545·22

PC
2101
B75
1899

768198

TABLE DES MATIÈRES

Préface de la première édition XXV
Avertissement de la troisième édition XXXIII
Notice bibliographique XXXV

LIVRE PREMIER

HISTOIRE GÉNÉRALE DE LA LANGUE FRANÇAISE

Paragraphes. Pages.

1. Les langues de la Gaule 1
2. Le gaulois 2
3. La conquête romaine 3
4. Les invasions 7
5. Recul du latin 8
6. Le latin 8
7. Latin littéraire et latin populaire 9
8. Le roman 10
9. Les langues romanes 12
10. Langue d'oc et langue d'oïl 12
11. Les dialectes 13
12. Progrès du dialecte de l'Ile-de-France 15
13 Les patois 16
14. L'ancien français 18
15. Décadence de l'ancien français 19
16. La Renaissance 21
17. Les premiers grammairiens 24
18. L'influence italienne 25
19. La Pléiade 26
20. Malherbe. Naissance de la langue moderne 29
21. L'influence espagnole 32
22. Tendance de réforme 33
23. La cour, les salons 34
24. L'Académie 35
25. Les philologues. Vaugelas 36
26. Caractère et résultats de la réforme 39
27. Les grands écrivains 42
28. La langue aux XVIIIe et XIXe siècles 43

MANITOBA COLLEGE LIBRARY,
ACCESSION No. 3541

LIVRE II

LA PHONÉTIQUE. LES SONS

CHAPITRE PREMIER

VOYELLES ET CONSONNES

Paragraphes. Pages.
29. Les sons et les bruits. 49
30. Les voyelles. 50
31. Voyelles fondamentales : *u*, *o*, *a*, *e*, *i*. 51
32. Voyelles mixtes : *ü*, *eu*. Voyelles nasales. 52
33. Quantité des voyelles. 52
34. Doubles voyelles, diphthongues. 53
35. Consonnes. 53
36. Sourdes et sonores : *c* et *g*, *t* et *d*, *f* et *v*. 53
37. Fortes et faibles. 54
38. Continues et instantanées. 54
39. Gutturales, dentales, labiales 54
40. Marginales : *y*, *j*. 55
41. Nasales. 55
42. Semi-voyelles. 55

CHAPITRE II

IDÉE SOMMAIRE DE LA PHONÉTIQUE

43. Variations de la prononciation. 56
44. Existence de lois. 58
45. Caractères des lois phonétiques. 60

HISTOIRE DES VOYELLES

46. Voyelles atones et voyelles toniques. 63
47. Voyelles libres et entravées. 65
48. Sort des voyelles libres. I. Les atones. 66
49. — — II. Les initiales. 69
50. — — III. Les toniques. 69
51. Réduction des groupes de voyelles et des diphthongues. . . 72
52. Sort des voyelles entravées. 73

HISTOIRE DES CONSONNES

53. Consonnes isolées. I. Les initiales. 75
54. — II. Les finales. 77
55. Consonnes isolées. III. Les médiales. 78
56. — IV. Les médiales devenues finales. . . . 79
57. Groupes de deux consonnes. 80
58. — — I. A l'initiale. 81
59. — — II. A la médiale. 82

Paragraphes. Pages.
60. Groupes de deux consonnes. III. A la finale. 83
61. Groupes de trois consonnes. 83
62. Application de ces lois à l'étymologie. 84

CHAPITRE III

ÉCRITURE ET PRONONCIATION

63. De l'alphabet. 87
64. De l'orthographe 89

APPENDICE AU LIVRE II

65. Histoire des principaux sons latins. 96
66. Histoire de la voyelle *a*. 98
67. — — *e*. 100
68. — — *o*. 102
69. — — *i*. 104
70. — — *u*. 106
71. Histoire de la diphthongue *au* 106
72. Histoire des consonnes *c, g*. 108
73. — — *t, d*. 110
74. — — *p, b*. 112
75. — de la consonne *s*. 114
76. — des consonnes *f, v*. 116
77. — de la consonne *r*. 118
78. — — *l*. 120
79. — des consonnes *n, m*. 122
80. — — *y, h* 124
81. Origine des principaux sons français. Voyelles. 126
82. — — Consonnes. I. Isolées.
II. En groupes. 132

LIVRE III

DU LEXIQUE

CHAPITRE PREMIER

MOBILITÉ DU LEXIQUE

83. Des causes de cette mobilité. 138
84. Développement de sens nouveaux dans les mots. 140
85. Création de mots nouveaux 140
86. Origine des néologismes. 141

CHAPITRE II

LE FONDS POPULAIRE

Paragraphes. Pages.
87. Le lexique du latin vulgaire. 142
88. Comparaison avec le latin classique. 143

CHAPITRE III

DÉRIVATION POPULAIRE

89. De l'existence de composés et de dérivés. 145
90. Dérivation propre et dérivation impropre. 145

DÉRIVATION IMPROPRE

91. Substantifs formés d'adjectifs. 146
92. — — de noms propres. 146
93. — — de verbes à l'indicatif. 147
94. — — de verbes à l'impératif 148
95. — — de verbes à l'infinitif. 148
96. — — de verbes au participe présent. 148
97. — — de verbes au participe passé. 149
98. — — de mots invariables. 150
99. Adjectifs formés de substantifs 150
100. — — de verbes. 151
101. Adverbes, prépositions et interjections. 151

DÉRIVATION PROPRE

102. Des suffixes. 152
103. Rôle des suffixes. 152
104. Histoire des suffixes. 153
105. Changements dans leurs formes. 153
106. — — emplois. 154
107. — — significations. 154
108. Mort des suffixes. 155
109. Les suffixes français. 155
110. Classification des suffixes. 156
111. Suffixes nominaux. 156
112. — verbaux. 161
113. — adverbiaux. 161

CHAPITRE IV

COMPOSITION POPULAIRE

114. Des mots composés. 162
115. Place des termes. 162
116. Juxtaposés et composés. Ressemblances et différences. . . . 163
117. Réduction des composés et des juxtaposés à des mots simples. 164
118. Chronologie de la composition. 165

JUXTAPOSITION

Paragraphes. Pages.
119. Résultats de la juxtaposition. 165
120. Substantifs issus de deux termes juxtaposés dont l'un qualifie l'autre. Type : *saindoux*. 165
121. Substantifs issus de deux termes juxtaposés, dont l'un dépend de l'autre. Type : *hôtel-Dieu*. 166
122. Substantifs modernes de même nature. Type : *arc-en-ciel*. . 167
123. Modifications dans le sens de ces substantifs. 167
124. Adjectifs juxtaposés. Type : *bienheureux, sourd-muet*. . . 167
125. Pronoms juxtaposés. 168
126. Verbes juxtaposés. 168
127. Mots invariables. 168

COMPOSITION PAR PARTICULES

128. Origine des particules. 169
129. Nature des particules 170
130. Particules séparables et inséparables. 171
131. Emploi des particules. 171
132. Liste des particules.. 172

COMPOSITION PROPREMENT DITE

133. Noms composés. 176
134. Composés formés d'une préposition et d'un nom ou d'un verbe. 176
135. Composés dont le premier terme est un adverbe. 177
136. Substantifs formés de deux noms dont l'un est subordonné à l'autre. 177
137. Substantifs formés d'un verbe à l'impératif suivi de son complément. 178
138. Verbes composés d'un substantif régime et d'un verbe. . . . 179
139. Composés irréguliers. 179

CHAPITRE V

EMPRUNTS AUX LANGUES ÉTRANGÈRES

140. Légitimité de l'emprunt 180
141. Transformation des mots empruntés 180
142. Élément celtique. 181
143. Élément grec.. 183
144. Élément basque. 184
145. Élément germanique. 184
146. Élément italien.. 188
147. Élément espagnol. 190
148. Éléments dialectaux. 191
149. Autres langues européennes. 191
150. Langues orientales. 192

Paragraphes. Pages.
151. Élément arabe. 193
152. Mots d'origines diverses 193

CHAPITRE VI

LE FONDS SAVANT

153. Phonétique des mots savants. 194

CHAPITRE VII

EMPRUNTS AU LATIN

154. Histoire de ces emprunts. 195

DÉRIVATION LATINE

155. Généralités. 196
156. Liste des suffixes. 196

COMPOSITION LATINE

157. Généralités. 199
158. Composés de mots. 199
159. Composés par particules. 200

CHAPITRE VIII

EMPRUNTS AU GREC

160. Généralités. 202

DÉRIVATION GRECQUE

161. Les suffixes grecs. 203

COMPOSITION GRECQUE

162. Composés de mots. 204
163. Principaux mots grecs usités en composition. 205
164. Composés par particules. 206

CHAPITRE IX

CONSIDÉRATIONS SUR LES RÉSULTATS

165. Des doublets. 208
166. Des doublets d'origine savante. 211
167. Doublets d'origine étrangère et dialectale. 212
168. Qualités et défauts de la langue savante. 212
169. Rapports de la langue savante et de la langue populaire. . . 214

CHAPITRE X

DU SENS DES MOTS

170. Changements de sens dans les mots. 215
171. Lois qui régissent ces changements. 218
172. La métaphore. 218
173. La catachrèse. 221

Paragraphes. Pages.
174. Métonymie et synecdoque. 222
175. Autres figures. 224

PATHOLOGIE VERBALE

176. Spécialisation. 226
177. Anoblissement. Dégradation. 226
178. Chute et mort des mots. 227
179. Résurrection des mots. 228

LIVRE IV

FORMES ET SYNTAXE. LES DIX PARTIES DU DISCOURS

CHAPITRE PREMIER

DU NOM

I. *Des genres.*

180. Masculin et féminin. 229
181. Du neutre. 229
182. Neutre logique et neutre grammatical. 229
183. Disparition du neutre latin. 230
184. Traces de neutres. 230
185. Équivalents du neutre. 231
186. Noms masculins et féminins. 231
187. Changements de genre dans les noms. 232

II. *Des nombres.*

188. Singulier, pluriel et duel. 236
189. Des noms susceptibles d'être employés au pluriel. 237

III. *De la déclinaison.*

190. Qu'est-ce qu'une déclinaison? 239
191. Déclinaisons latines à six cas. 239
192. Désorganisation de ces déclinaisons 240
193. Maintien d'une déclinaison en ancien français. 241
194. Déclinaison des noms féminins. 241
195. Pluriels neutres devenus des féminins singuliers. 242
196. Extension de la déclinaison féminine. 242
197. Résumé. 244
198. Première déclinaison masculine. Type : *murs*. 244
199. Assimilation des noms des 3e, 4e et 5e déclinaisons latines. . 244
200. Deuxième déclinaison masculine. Type : *père*. 245
201. Noms imparisyllabiques. 246
202. Progrès de la première déclinaison. 249
203. Noms indéclinables. 249
204. Destinée de ces déclinaisons. 250
205. Restes de l'ancienne déclinaison. 251

Paragraphes. Pages.
206. Origine du *s* du pluriel 251
207. Emploi des cas 253
208. Règles générales 253
209. Emplois particuliers 254

CHAPITRE II

DE L'ADJECTIF

210. Définition et caractères 257
211. Déclinaison latine des adjectifs 257
212. Première déclinaison française 259
213. Remarques 259
214. Adjectifs invariables au masculin et au féminin 260
215. Deuxième déclinaison des adjectifs 261
216. Adjectifs imparisyllabiques 262
217. Assimilation des deux déclinaisons 263
218. Emploi et syntaxe de l'adjectif 264
219. Règles générales d'accord 265
220. Accord de l'adjectif qui se rapporte à plusieurs noms 266
221. Accord des adjectifs employés adverbialement 267
222. Accord de quelques adjectifs 269
223. Adjectifs indéclinables 270

DEGRÉS DE SIGNIFICATION DES ADJECTIFS

224. Positif, comparatif et superlatif 271
225. Comparatifs et superlatifs synthétiques 271
226. Comparatifs et superlatifs analytiques 273
227. Syntaxe des compléments du comparatif 275
228. Du superlatif relatif 276

CHAPITRE III

DES NOMS DE NOMBRE

Nombres cardinaux.

229. Nombres de 1 à 16 278
230. Nombres de 16 à 100 279
231. Mille et ses multiples 280
232. Syntaxe des noms de nombre 281
233. Nombres indéterminés 282

Nombres ordinaux.

234. Formation des noms de nombres ordinaux 283
235. Emploi de ces noms 285

CHAPITRE IV

DES PRONOMS

236. Définition 285

PRONOMS PERSONNELS

Paragraphes. Pages.
237. Déclinaison des pronoms personnels. 285
238. Formes toniques et atones. 286
239. 1re et 2e personnes. 286
240. 3e personne. 288
244. Formes élidées. 289
245. Ellipse des pronoms personnels. 290
246. Répétition du pronom. 293
247. Emploi pléonastique du pronom. 294
248. Origine de la forme interrogative. 295
249. Emploi des formes atones et des formes toniques. 296
250. Emploi des cas., ... 297
251. Emplois particuliers des pronoms *nous* et *vous*. 298
252. Emplois des pronoms *il* et *le*. 299
253. Pronoms adverbiaux. 301

Pronom réfléchi.

254. Nature du pronom réfléchi. 304
255. Nombre et formes des pronoms réfléchis. 304
256. Emploi de la forme tonique et de la forme atone. 305
257. Échange des pronoms personnels et des pronoms réfléchis. 306

PRONOMS ET ADJECTIFS POSSESSIFS

258. Nature des adjectifs pronominaux possessifs. 309

1re, 2e *et* 3e *personnes du singulier.*

259. Première personne. 310
260. Deuxième personne. 310
261. Troisième personne. 311
262. Origine des pronoms *mien*, *tien*, *sien*. 311
263. Emploi des formes toniques et des formes atones. Pronoms et adjectifs possessifs. 312
264. Accord des adjectifs possessifs. 313

1re, 2e *et* 3e *personnes du pluriel.*

265. Première et deuxième personnes. 316
266. Les pronoms *nos* et *vos*. 316
267. Emploi des formes toniques et atones. 317
268. Troisième personne du pluriel: Origine du pronom *leur*. . . 318
269. Échange de l'article et des pronoms possessifs. 319

PRONOMS DÉMONSTRATIFS

270. Origine des pronoms démonstratifs. 321
271. Formes de ces pronoms. 321
272. Naissance de pronoms surcomposés. 324

Paragraphes. Pages.

273. Emploi des pronoms simples et des pronoms composés. . . 326
274. Pronoms et adjectifs démonstratifs. 328
275. Ellipse des pronoms démonstratifs. 329
276. Remarques sur quelques locutions. 329

PRONOMS RELATIFS OU CONJONCTIFS

277. Définition. 330
278. Le pronom *qui*. 331
279. Emploi des cas. 332
280. Emploi des genres. 333
281. Pronoms conjoints et pronoms absolus. 334
282. Le pronom *quiconque*. 336
283. Le pronom *lequel*. 336
284. Pronoms adverbiaux. 338
285. Accord dans les phrases relatives. 340
286. Remarques sur quelques tournures. 341

PRONOMS INTERROGATIFS

287. Formes des pronoms interrogatifs. 343
288. Emploi des genres. 344
289. Emploi de la forme atone *que* et de la forme tonique *quoi*. 344
290. Interrogatifs périphrastiques. 346
291. *Quel* et *lequel* interrogatifs. 347
292. Adverbes interrogatifs. 348

PRONOMS ET ADJECTIFS INDÉFINIS

293. *Aucun*. 349
294. *Autre*. 350
295. *Certain*. 352
296. *Chaque*. 352
297. *Chose*. 353
298. *El*. 353
299. *Maint*. 353
300. *Même*. 354
301. *Moult*. 355
302. *Néant*. 355
303. *Nesun*. 355
304. *Nul*. 356
305. *On*. 357
306. *Personne*. 358
307. *Plusieurs*. 359
308. *Quant*. 359
309. *Quel que*. 359
310. *Quelque chose*. 361
311. *Quelconque*. 361
312. *Qui*. 362
313. *Rien*. 362

Paragraphes. Pages.
314. *Tel* 363
315. *Tout*. 363
316. *Un*. 364

CHAPITRE V

DE L'ARTICLE

317. Langues sans articles. 365
318. Origine et fonction de l'article défini 365
319. Formes de l'article défini. 367
320. Emploi des cas 368
321. Formes contractes. 369
322. Rôle et origine de l'article indéfini. 370
323. Origine de l'article partitif. 371
324. Emploi de l'article. Généralités. 372
325. Article avec les noms communs concrets. 373
326. Article avec les noms communs abstraits 374
327. Article avec les noms propres. 375
328. L'article partitif. 377
329. Ellipse de l'article. 380

CHAPITRE VI

DU VERBE

330. Définition. 383
331. Histoire générale 385

DE LA CONJUGAISON

332. Influence de l'analogie. 385

VARIATIONS DU RADICAL DES VERBES

333. Verbes à radical variable 387

RADICAL TONIQUE ET RADICAL ATONE

334. Loi du balancement de l'accent. 388

1° *Verbes à radical monosyllabique.*

335. Le radical latin est en *a*. 389
336. — — *o*. 389
337. — — *ĕ* (*è*) 389
338. — — *ē*, *ĭ* (*é*) 390

2° *Verbes à radical polysyllabique.*

339. De quelques verbes de l'ancienne langue 391

ACTION DE LA FLEXION

1° *Présence d'un* e *ou d'un* i *consonnifiable.*

340. Influence de ces voyelles. 391
341. Le radical latin est terminé par une gutturale. 392

Paragraphes. Pages.

342. Le radical latin est terminé par une dentale 392
343. — — — labiale 393
344. — — — vibrante *r* 393
345. — — — liquide *l* 394
346. — — — nasale 394

2° *Influence d'une flexion commençant par une voyelle.*

347. Verbes en *aindre, eindre, oindre* 395

3° *Influence de la présence d'une consonne dans la flexion sur les radicaux de verbes terminés en* l.

348. *Vouloir, moudre,* etc. 395

INTRODUCTION DE LETTRES EUPHONIQUES

349. Introduction d'un *d*, d'un *b*, d'un *v* 396

LES CONJUGAISONS FRANÇAISES

350. Nombre des conjugaisons 397

CONJUGAISONS MORTES

351. Conjugaison en *re* 398
352. Conjugaisons en *oir* et en *ir* 398

CONJUGAISONS VIVANTES

353. Conjugaison inchoative 399
354. Conjugaison en *er* 400
355. Résumé 401

FORMES SIMPLES DU VERBE

356. Histoire des formes simples 401

Formes impersonnelles.

Infinitif.

357. Infinitif en *ir, re, oir, er* 402

Gérondif et participe présent.

358. Gérondif 403
359. Participe présent 404
360. Déclinaison du gérondif participe 404
361. Participes en *dus, da, dum* 405

Participe passé.

362. Participes faibles en *é* et en *i* 405
363. Participes forts 406
364. Participes en *s* 406

Paragraphes. Pages.
365. Participes en *t* 470
366. Concurrence de ces formes avec la forme en *u*. 408
367. Participes en *u* 408
368. Formation de ces participes. 409
369. Maintien des trois formes. 410

Formes personnelles.

Indicatif présent.

370. Conjugaison en *er*. 410
371. — *oir, re, ir*. 411
372. — inchoative 414

Présent du subjonctif.

373. Conjugaison en *er*. 415
374. Conjugaisons en *re, oir, ir*. 416

Imparfait de l'indicatif

375. Verbes latins en *are*. 417
376. — en *ire* 418
377. Origine de l'imparfait en *ais*. Verbes latins en *ère*. 418

Impératif latin.

378. Impératif présent, futur et passé. 419

Prétérit défini de l'indicatif.

379. Forme en *ai*. 420
380. Forme en *i*. 421
381. Prétérits se rattachant à *dedi*. 421
382. Prétérits latins en *i*. 422
383. Prétérits latins en *si*. 424
384. Prétérits latins en *ui*. 425

Imparfait du subjonctif.

385. Rapports de cet imparfait et du prétérit défini. 428

Plus-que-parfait simple de l'indicatif.

386. Forme ancienne de ce temps. 429

Le verbe être.

387. Formes impersonnelles. 429
388. Indicatif et subjonctif présents 430
389. Imparfait 431
390. Futur et conditionnel. 431
391. Prétérit et imparfait du subjonctif. 432

FORMES COMPOSÉES DU VERBE

Paragraphes. Pages.

392. Développement de ces formes. 434

Temps composés devenus simples

Futur et conditionnel.

393. Futur. 434
394. Conditionnel. 434
395. Modifications dans le radical du futur et du conditionnel. . . 435
396. Réduction de ces deux temps à des temps simples. 436

Temps composés proprement dits.

397. Conjugaison passive. 437
398. I. Conjugaison active. Origine des formes composées avec *être* 438
399. Présent périphrastique composé avec *être* 438
400. Verbes réfléchis conjugués avec *être*. 439
401. II. Conjugaison active. Origine des formes composées avec *avoir* 439
402. Généralités sur les auxiliaires. 440
403. Emploi d'*être* et d'*avoir* dans les différentes espèces de verbes. 441
404. Rôle des auxiliaires dans les temps composés. 443
405. Verbes semi-auxiliaires : *rendre*, *aller*, *devoir*. 444

Des verbes pronominaux.

406. Origine de la forme pronominale. 446
407. Rôle du pronom. 447

SYNTAXE DU VERBE

I. Des voix

408. Verbes déponents 449
409. Verbes transitifs et intransitifs 449

Échange des voix.

410. I. Emploi de l'actif pour le passif; II. du passif pour l'actif; III. du réfléchi pour le passif. 451

II. Des personnes

411. Flexions et pronoms. 454

DES VERBES IMPERSONNELS

412. Origines 454
413. Emploi du pronom dans les verbes impersonnels. 455
414 Syntaxe des verbes impersonnels *c'est*, *ce sont*. 456

III. Des nombres

Paragraphes. Pages.
415. Accord du verbe avec plusieurs sujets. 459
416. Accord avec les collectifs. 461

IV. Des temps

417. Première division de la durée. 463
418. Présent. 463
419. Passé défini et indéfini. 464
420. Futur simple. 466
421. Deuxième division de la durée 466
422. Présent dans le passé. Imparfait 467
423. Prétérit antérieur et plus-que-parfait 469
424. Futur dans le passé. 471
425. Futur antérieur. 471
426. Simultanéité dans le futur 472
427. Autres subdivisions de la durée. 472
428. Conditionnel passé. 473
429. Autres temps de même genre. 474

Temps des modes autres que l'indicatif.

430. Temps de l'impératif. 474
431. Temps du subjonctif. 474
432. Temps du conditionnel. 477
433. Temps de l'infinitif. 477
434. Temps du participe 478

Correspondance des temps.

435. Observations générales 480
436. Correspondance des temps dans les propositions coordonnées. 480
437. Correspondance des temps dans les propositions subordonnées. 482

V. Des modes

437 *bis*. Généralités 486

De l'indicatif.

438. Emploi de l'indicatif. 487

De l'impératif.

439. Emploi de l'impératif 487

Du subjonctif.

440. Emploi du subjonctif 488

A. *Propositions principales.*

Paragraphes. Pages.
441. Subjonctif de politesse. 488
442. Subjonctif pour l'impératif. 489

B. *Propositions subordonnées.*

443. Subjonctif dans les propositions concessives. 490
444. — — hypothétiques. 492
445. — — causales 493
446. — — temporelles. 495
447. — — finales et consécutives. . . 496
448. — — complétives. 497
449. — — relatives 501
450. Résumé. 502

Du conditionnel.

451. Rapports des temps et des modes. 503
452. Rapports entre la forme et le sens du conditionnel 504
453. Signification du conditionnel. 506
454. Emplois du conditionnel 507
455. Correspondance avec un verbe principal au conditionnel . . 510
456. Subjonctif du conditionnel. 511

De l'infinitif.

457. Nature de l'infinitif 511
458. Emploi de l'infinitif dans les propositions indépendantes . . 512
459. Interrogations indirectes. 512
460. Infinitif sujet et attribut 513
461. Infinitif complément indirect. 513
462. Infinitif complément direct marquant l'objet de l'action. Origine de la proposition infinitive. 514
463. Infinitif construit pour marquer le but de l'action. 518

Du participe.

464. Définition. 518
465. Participe et gérondif. 519

Accord du participe présent.

466. Histoire des règles d'accord 519

Accord du participe passé.

467. Participe avec *être* 521

Paragraphes. Pages.
468. Participe avec *avoir* 521
469. Participe dans les verbes pronominaux 527

Constructions du participe.

470. Participe épithète 528
471. Participe en apposition 529
472. Participe gérondif avec *en* 530
473. Participe attribut 532
474. Participe construit absolument 534

CHAPITRE VII

DE L'ADVERBE

475. Définition. 535
476. Origine des adverbes 536
477. Le *s* adverbial 537
478. Adverbes de lieu. 538
479. Adverbes de temps 541
480. Adverbes de quantité 548
481. Adverbes de manière 555
482. Degrés des adverbes. 559
483. Adverbes d'affirmation, de doute 559

De la négation.

484. Négations simples. 562
485. Négations renforcées. 566
486. Emploi de la négation. 569

CHAPITRE VIII

DE LA PRÉPOSITION

487. Définition. 570
488. Origine des prépositions 571
489. Signification des prépositions 573
490. *A* 573
491. *Atout* 580
492. *Avec* 580
493. *Ains, ainçois, avant* 580
494. *Contre*. 583
495. *De*. 584
496. *En*. 594
497. *Dans*. 596
498. *Dedans* 597
499. *Fors*. 598
500. *Outre* 600
501. *Par* 600

Paragraphes. Pages.
502. *Pour* 603
503. *Puis*. 605
504. *Rière*. 607
505. *Sous*. 607
506. *Sur*. 609
507. *Vers* 609

CHAPITRE IX

DE LA CONJONCTION

508. Définition. 610
509. Origines 610

Emploi et syntaxe des conjonctions.

510. Conjonctions de coordination et de subordination. 611

Conjonctions de coordination.

511. La phrase est formée de deux ou plusieurs propositions dont l'une développe le sens de l'autre 612
512. La phrase contient deux idées qui s'excluent, etc. 616
513. La phrase marque une alternative. 617
514. Deux idées sont dans un rapport logique entre elles; l'une exprime la raison ou la conséquence de l'autre. 618

Conjonctions de subordination.

515. Observations 621
516. *A cause que* 622
517. *A ce que*. 622
518. *Ains que*. 622
519. *A mesme que* 623
520. *Au plus tost que* 623
521. *Cependant que*. 623
522. *Combien que* 623
523. *Comme* 624
524. *Comment que* 624
525. *De quoy*. 625
526. *Dès ce que*. 625
527. *Devant que, davant que* 625
528. *Incontinent que* 626
529. *Jaçoit que*. 626
530. *Mesme que*. 626
531. *Mesmement que*. 627
532. *Moyennant que*. 627
533. *Ores que*. 627

Paragraphes. Pages.
534. *Pour ce que* 627
535. *Pourtant que* 629
536. *Premier que, premièrement que* 629
537. *Quand, lorsque* 630
538. *Que* 630
539. *Si* 633
540. *Tandis que* 633
541. *De tant que, d'autant que* 634

CHAPITRE X

DE L'INTERJECTION

542. Origine des interjections. 635
543. Signification et emploi des interjections. 636

CHAPITRE XI

DE L'ORDRE DES MOTS

544. Ordre des idées et ordre des mots. 637
545. Ordre des mots en latin et en français. Naissance d'un ordre syntaxique. 638

PLACE DU VERBE

546. Différentes constructions du verbe. 640

PLACE DU SUJET

547. Construction ordinaire du sujet. 642
548. Construction du sujet dans les propositions affirmatives indépendantes. 645
549. Construction du sujet dans les propositions affirmatives subordonnées. 645
550. Inversion dans les propositions interrogatives. 647
551. Construction du sujet dans les propositions optatives. . . . 647
552. Séparation du verbe et du sujet. 648

PLACE DU RÉGIME

553. Du substantif régime. 649
554. Du pronom régime. 651
555. Place respective du pronom régime direct et du pronom régime indirect 652
556. De l'infinitif régime. 652

PLACE DE L'ATTRIBUT

557. De l'attribut du sujet. 655
558. De l'attribut du régime. 657

PLACE DU RÉGIME INDIRECT

Paragraphes. Pages.

559. Du pronom, du substantif, de l'infinitif régime. 559

PLACE DES COMPLÉMENTS DES MOTS AUTRES QUE LE VERBE

560. Des compléments du substantif et de l'adjectif. 660

PLACE DE L'ADJECTIF ÉPITHÈTE

561. Règles générales et cas particuliers. 662

PLACE DES DÉTERMINATIFS

562. De l'article, des adjectifs possessifs et démonstratifs. 666

PLACE DES PRONOMS

563. Des possessifs et démonstratifs. 666
564. Des indéfinis.. 666

PLACE DES NOMS DE NOMBRE

565. Cardinaux et ordinaux. 666

PLACE DE L'ADVERBE

566. Usage ancien et usage moderne. 667

PLACE DU COMPLÉMENT CIRCONSTANCIEL

567. Libre construction de ces compléments. 669

INDEX ALPHABÉTIQUE. 671

PRÉFACE

DE LA PREMIÈRE ÉDITION.

La grammaire n'est pas, comme on l'enseignait autrefois, l'art de parler et d'écrire correctement. Cette vieille définition péchait de deux manières : elle était d'abord inexacte et ensuite trop modeste, ce qui est aussi un défaut.

En premier lieu, on estime aujourd'hui, et avec raison, semble-t-il, qu'une grammaire française ne doit pas seulement nous apprendre à parler et à écrire le français actuel, il faut aussi qu'elle nous permette de comprendre la langue de nos pères, et de goûter les œuvres de tous nos écrivains, fussent-elles vieilles de plusieurs siècles. La grammaire doit donc, en ce sens-là déjà, être historique.

Encore ne touchons-nous pas là à la véritable raison qui a amené depuis quelques années un bouleversement complet dans les méthodes grammaticales, car notre ancienne littérature, toute réhabilitée qu'elle est, n'en demeure pas moins inconnue de la grande masse du public et des élèves, malgré la bonne volonté des programmes.

La vérité est que les anciennes grammaires ressemblaient un peu trop à des codes ou, si l'on veut, à des recueils de jurisprudence, enregistrant des arrêts, formulant des décisions, donnant pêle-mêle des règles justes et d'autres étranges, contredites par

des exceptions plus étranges encore, présentant enfin tout cela comme un dogme immuable dont il n'était permis ni de pénétrer les origines, ni de juger la valeur. Ainsi on nous apprenait que les noms français font pour la plupart leur pluriel en *s*, que d'autres noms cependant, terminés en *ail*, le font en *aux*.

Voilà qui va bien. Mais d'où vient cette règle? Est-elle ancienne ou moderne, raisonnée ou arbitraire? Pourquoi n'est-ce pas le contraire qui se produit, et pourquoi le *s* est-il en français le signe du pluriel plutôt que le *r*, le *t* ou le *f*? A celui qui l'interroge ainsi, le langage présente une multitude de mystères qu'un esprit cultivé a le devoir d'éclaircir, car si l'on veut bien apprendre, c'est à condition de comprendre ensuite, et notre génération, toute pleine de l'esprit d'examen et de raisonnement que la science a développé en elle, veut savoir en grammaire comme ailleurs, non seulement le comment, mais aussi le pourquoi des choses. C'est sous l'influence de ce besoin que s'est développée la grammaire moderne, qui prétend expliquer toutes les lois qu'elle énonce.

On l'appelle *grammaire comparée* et *historique*, parce que les deux moyens essentiels dont elle se sert sont la comparaison et l'histoire. La comparaison éclaire, par l'analogie des langues préalablement reconnues pour être de la même famille que la nôtre, des faits qui sans cela seraient obscurs ou même inexplicables, nous le verrons en parlant de l'étymologie (page 84). Quant à l'histoire, elle est l'instrument indispensable de la science nouvelle. En effet, le langage étant soumis à un continuel changement, à quelque époque de son évolution qu'on étudie une langue, l'état dans lequel elle se trouve à cette époque s'explique par l'état antérieur. Le français classique a sa source et par conséquent son explication dans le français du seizième siècle, qui lui-

même dérive de celui du moyen âge, et ainsi de suite, d'antécédents en antécédents, jusqu'au latin. En théorie donc, pour comprendre l'organisme de notre langue contemporaine, il faut et il suffit de connaître l'organisme du latin, source commune des langues romanes, et de pouvoir le suivre dans les transformations insensibles qu'il a subies depuis vingt siècles. C'est-à-dire que si la science était faite, si l'on était parvenu à reconstituer dans son entier la langue vulgaire que les Romains avaient importée en Gaule, si l'on pouvait, d'autre part, analyser la constitution physiologique et psychologique des générations qui depuis lors se sont transmis cet idiome de bouche en bouche, si enfin il était possible de préciser le rôle des agents extérieurs qui ont précipité, entravé, ou simplement influencé le mouvement de transformation, on pourrait alors décomposer le français en ses éléments, examiner un à un chacun des sons, des mots, des tours dont il est formé et en expliquer la provenance, le développement, la raison d'être.

La linguistique n'en est point encore là. Elle ne répond pas et ne répondra peut-être jamais à toutes les questions qu'on lui pose; néanmoins les résultats déjà acquis méritent d'arrêter ceux qui, s'élevant au-dessus des détails encore inexpliqués, aiment à se poser dans leur généralité les problèmes de l'histoire et de la nature.

Qu'est-ce en effet que notre langue, cette langue que les plus ignorants d'entre nous aiment, tout en la défigurant, d'un amour irraisonné, exclusif, mais profond, que les plus cultivés considèrent comme la voix même de la patrie? Qui l'a faite, quand l'a-t-on faite? Par quels moyens?

Puis, si l'on veut monter plus haut encore, qu'est-ce qu'une langue? Comment se fait-il que quelques sons s'unissent pour former des mots, lesquels prennent un sens, se modifient de

différentes façons, se combinent pour former des propositions et des phrases, et que la série des bruits ainsi produits acquiert l'étrange pouvoir de traduire notre âme au dehors, dans l'infinie variété de ses sentiments et de ses pensées?

Assurément la grammaire historique, bornée à l'étude de notre langue seule, ne donne pas une réponse nette et complète à ces hautes questions. Du moins, même resserrée dans de si étroites limites, elle fournit à celui qui veut y réfléchir des notions générales sur le développement du langage, suffisantes pour qu'il puisse généraliser par l'induction les lois particulières qu'elle lui découvre.

D'abord elle détruit en nous cette idée fausse qu'une langue est une œuvre volontaire et arbitraire, en nous prouvant que, malgré les influences individuelles qu'elle peut subir, elle reste, dans son ensemble, une création spontanée et naturelle de la collectivité humaine.

Elle nous montre ensuite cette création soumise à des forces instinctives, dont l'ensemble constitue son caractère et son génie, qui la dominent et la dirigent, et qui, exerçant leur action dans certaines circonstances historiques où elle se détermine, entraînent une série ininterrompue de phénomènes qui forment un développement continu et régulier. Ainsi expliqué, le langage retrouve sa place dans l'ensemble des choses; fonction de l'espèce humaine, il apparaît, comme l'espèce même, comme la nature tout entière, dans un perpétuel devenir, dans une évolution sans fin, dont on peut découvrir sinon les causes, au moins les lois qui font partie des lois naturelles.

Spéculations superflues, dira-t-on. Sans doute, comme l'histoire dont elle procède, comme la philosophie à laquelle elle aboutit, la linguistique est une science inutile, si l'on n'en veut considérer que les résultats pratiques. Il ne nous en coûte même

pas de reconnaître que les plus ardents défenseurs des lettres s'en peuvent désintéresser, car ce n'est point cette science-là qui forme les grands écrivains. Et en effet, on racontait l'an dernier, dans une de nos Revues les plus estimées, qu'au milieu d'une conversation à laquelle plusieurs membres de l'Institut avaient pris part, un des interlocuteurs, peut-être aussi malicieux que curieux, demanda ce que c'était que ces doublets[1] dont on explique aujourd'hui en quatrième l'origine et l'utilité. A cette question tout le monde, paraît-il, resta coi. Le fait, s'il est exact, et les travaux de la compagnie permettent d'en douter, prouve péremptoirement que ce n'est pas en étudiant ces questions que nos académiciens apprennent à écrire. Il n'y a pas lieu de s'en étonner, car si l'ignorance en ces matières ne mène pas à l'Institut, on comprend fort bien qu'elle n'empêche pas d'y entrer, et la chose n'avait pas besoin de démonstration. Corneille, Racine et tant d'autres avaient déjà fait voir, en nous donnant leurs chefs-d'œuvre avant qu'il fût question de la linguistique, qu'on peut être un écrivain de premier ordre et ignorer l'existence même de la science du langage, de même qu'on peut être un grand artiste et n'entendre rien à l'acoustique.

J'irai même plus loin encore dans cette voie que le critique auquel je faisais allusion; il accuse, lui, la grammaire historique d'être sans intérêt pour beaucoup : je confesserai, en outre, qu'elle serait dangereuse à plusieurs. Je disais en commençant qu'il y a des choses qu'on veut comprendre après les avoir apprises, et que la grammaire est de celles-là. Je crois toutefois qu'il serait périlleux de vouloir la comprendre en même temps qu'on l'apprend et la discuter avant de la savoir. Les vieilles méthodes dogmatiques seront toujours les seules

1. Voir page 208.

qui conviendront pour enseigner la grammaire aux enfants, à moins qu'on ne veuille compromettre le respect forcé et déjà médiocre qu'ils ont pour cette autorité qui leur pèse. En effet la grammaire, telle que nous la comprenons, dégagée de tout lien traditionnel et indépendante comme une science, critique et juge par cela seul qu'elle explique. Indulgente aux prononciations populaires, favorable aux néologismes, c'est-à-dire aux barbarismes, quand ils sont bien faits, protectrice des patois, frères méprisés du français qu'elle réhabilite, elle jette un jour souvent défavorable sur les dogmes les plus vénérés de l'orthographe, discrédite bon nombre des règles de la syntaxe en les montrant en contradiction avec les lois naturelles, en un mot elle n'est point faite pour former des puristes. Il ne faudra donc aborder cette étude que lorsqu'on sera bien assuré de savoir assez de latin pour la poursuivre et surtout de posséder assez bien son français pour ne plus craindre de le perdre. Il faudra finir et non commencer par là.

Il me reste maintenant à expliquer, suivant l'usage, comment et pourquoi j'ai fait ce livre. Je donnerai en quelques mots mes raisons dans toute leur naïve simplicité.

On m'avait demandé de composer un petit manuel tout élémentaire, accessible même aux jeunes filles des classes supérieures, où se trouveraient réunis les principaux résultats acquis et les notions générales indispensables. J'avais accepté, sentant que j'aurais pour me soutenir une foule de secours étrangers. C'étaient d'abord les cours de mes anciens maîtres MM. A. Darmesteter et G. Paris, dont ils m'avaient permis, avec une bonne grâce que je ne saurais trop reconnaître, de tirer profit. J'avais en outre les encouragements toujours présents et les avis amicaux de mon tout obligeant collègue M. Clédat; enfin, je pouvais utiliser la masse de matériaux déjà ac-

amulés dans les travaux de détail où il devait m'être facile de puiser à mains pleines[1].

Peut-être donc serais-je parvenu à remplir mon programme primitif, si une ambition plus haute, qui m'avait pris en chemin, ne m'avait amené à modifier ce programme.

A l'École normale déjà, quand je suivais les leçons de la Sorbonne et de l'école des Hautes Études, qui développaient peu à peu en moi le goût des recherches grammaticales, il m'était souvent arrivé de songer à nos camarades de province, qui moins fortunés que nous, égarés dans des Facultés encore insuffisamment outillées ou professeurs dans des collèges lointains, devaient, sans guides et presque sans livres, les uns apprendre la grammaire historique, les autres, ce qui est plus difficile encore, l'enseigner sans la savoir. En effet la précieuse grammaire du vieux français de M. Clédat n'existait pas à cette époque. Les ouvrages de Brachet, quoique fort utiles encore, avaient un peu vieilli. Les commençants n'avaient donc le choix qu'entre des traités trop vastes, comme ceux de Diez, où ils risquaient de se perdre, et les thèses, brochures et articles de revues où la science se trouve disséminée et un peu émiettée. J'estimais alors les services que pourrait rendre un manuel,

1. Je n'ai pas cru pouvoir, au cours de cet ouvrage, indiquer tous les travaux dont je me suis servi, non pas que je voulusse dissimuler mes emprunts, mais seulement parce que j'estimais que le caractère du livre ne permettait pas d'y introduire de nombreux renvois. Je ne puis pas ici non plus, sans faire une bibliographie générale, nommer tous ceux envers lesquels j'ai contracté des dettes; je citerai seulement parmi les principaux : Littré, Godefroy, Brachet, Chabaneau, Darmesteter, G. Paris, L. Gautier, Clairin, Benoist, de Meyer, Ayer, Scheler, en France, en Suisse et en Belgique; Diez, Tobler, Ebering, Kœrting, Foth, Mätzner, Budsinsky, Otto Knauer, en Allemagne. Je dois une mention particulière aux études de Riese, Tœnnies, Grosse, Schüth et Solter, qui m'ont fourni beaucoup d'exemples tirés de Froissart, Commynes, Calvin, d'Aubigné et Rotrou.

fait à l'image d'autres manuels parus dans ces dernières années, qui ont été fort critiqués, mais aussi fort lus et fort étudiés, si bien que de temps à autre je songeais à faire ce livre qui manquait.

Ce sont ces pensées à la fois charitables et prétentieuses qui, me revenant plus tard, m'ont conduit, pendant que je faisais mon précis, à renoncer étourdiment au plan que j'avais conçu tout d'abord et à transformer mon abrégé en un traité plus complet. J'avais alors « l'âge des longs espoirs et des vastes pensées », et j'oubliai de considérer si la tâche ainsi alourdie allait encore à mes épaules.

Mais ces réflexions aussi amères que sages ne viennent à l'esprit que quand on a heurté quelquefois sa témérité aux obstacles de la vie et fait la douloureuse expérience des choses. Spécialement elles accourent en foule au moment où l'on est près de signer son œuvre et que l'on compare au livre qu'on avait rêvé l'ébauche qu'on a faite, ne se sentant ni le courage d'énumérer tous les défauts qu'on lui connaît, ni le goût de faire valoir les mérites qu'on lui suppose.

Saint-Dié-des-Vosges, le 18 août 1886.

FERDINAND BRUNOT

Je dois, avant de terminer, adresser des remercîments très mérités à M. Hovasse, maître répétiteur au lycée de Lyon, qui m'a très utilement aidé dans la partie matérielle de ce travail et en qui j'ai trouvé un collaborateur aussi intelligent que dévoué.

AVERTISSEMENT

DE LA TROISIÈME ÉDITION

Cette édition ne diffère des précédentes par aucun changement important. Il ne m'a pas été possible de remanier mon livre comme je l'aurais voulu, je me suis borné à faire disparaître un certain nombre d'erreurs matérielles et à modifier sur quelques points la rédaction primitive.

J'y ai ajouté toutefois, dans une intention qu'il n'est pas besoin de justifier, une courte notice bibliographique, qui rendra, je l'espère, quelques services aux étudiants. Elle est destinée à ceux qui, après avoir appris les premiers éléments de grammaire historique, désireront étendre et approfondir leurs connaissances. Je leur donne, en suivant l'ordre même de mon précis, la liste des principaux livres qu'ils devront consulter sur chaque point. Cette liste est loin d'être complète, et avant d'entreprendre un travail personnel, il sera bon de se renseigner ailleurs et de s'assurer que le sujet n'a pas été traité ou touché déjà. On se reportera pour cela à l'*Encyclopédie* de Körting, dont nous parlons plus loin, aux Bibliographies qui paraissent dans les principales revues françaises et allemandes, et au *Catalogue systématique des programmes et des thèses concernant la philologie romane...* de Varnhagen (2e édition, revue par Martin, Leipzig, 1893, en allemand, p. 34–145).

Le nombre des ouvrages qu'on y trouve mentionnés est con-

sidérable. Toutefois, beaucoup de ces ouvrages, quelques-uns même de ceux que j'ai dû citer à défaut d'autres, sont à recommencer ; il en reste une foule, et de très utiles, à écrire, et le plus modeste travailleur doit se convaincre qu'il a devant lui une vaste étendue à défricher, si bien qu'il y a place non seulement pour les esprits puissants qui feront la synthèse des résultats, mais pour les chercheurs plus humbles qui voudront apporter leur part de travail à l'œuvre commune.

Leur collaboration peut être très féconde, à condition cependant qu'ils se tiennent au courant des résultats acquis et des méthodes déjà éprouvées par les maîtres. Puisse la lecture de ce petit catalogue fortifier en eux l'idée qu'il est au moins utile, sinon nécessaire pour cela, de savoir l'allemand !

NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE

Afin de rendre les recherches aussi faciles que possible, j'ai donné les titres en entier, ou du moins assez complets pour qu'il ne puisse se produire aucune confusion. Les rares abréviations qu'on rencontrera sont très simples : *fr.* = *français ; frz.* = *französisch.; Ztschft.* = *Zeitschrift ; Diss.* = *Dissertation ; Progr.* = *Programm.* J'appelle l'attention sur ces deux mots, car beaucoup de nos bibliothèques classent à part les dissertations (thèses) et les programmes (travaux joints en Allemagne au programme des cours d'un gymnase ou d'une école); il faudra donc reproduire ces indications sur les bulletins de demande, j'ai du reste cité fort peu de programmes, le plus grand nombre de ceux que j'ai lus étant sans intérêt.

Observation importante. Pour trouver l'indication des travaux publiés sur une époque ou sur un auteur, il ne suffira pas de chercher à un seul endroit. Les ouvrages d'ensemble sont relativement rares, et les grammairiens ont le plus souvent étudié, non pas toute la langue d'une époque ou d'un écrivain, mais le vocabulaire seulement ou la grammaire, ou une partie de la grammaire, par exemple la syntaxe de cet écrivain. Beaucoup même se bornent à une partie de la syntaxe. Ainsi LEANDER a étudié dans Rabelais l'infinitif (Lund, 1871); RADISCH, les pronoms (Leipzig, 1878); ORLOPP, l'ordre des mots (Iéna, 1888). Outre qu'il n'entrait pas dans mon plan d'énumérer toutes les micrographies de ce genre, je n'ai pas réuni celles que j'ai pu indiquer à l'endroit où il est question en général de la langue de Rabelais. Elles sont dispersées dans les chapitres auxquels elles se rapportent : l'une à l'infinitif, l'autre aux pronoms, ainsi de suite. C'est là qu'on les trouvera ou que sera donné le moyen d'en découvrir l'existence dans les recueils de Körting et de Varnhagen.

Ouvrages généraux.

G. KÖRTING, *Encyclopädie und Methodologie der romanischen Philologie*, Heilbronn, 3 vol. in-8° et un complément, 1884–1888 (ouvrage que tout étudiant doit apprendre à manier ; chaque chapitre est suivi de nombreuses références

bibliographiques [en petit texte], auxquelles nous renverrons constamment).

G. Gröber, *Grundriss der romanischen Philologie*, Strasbourg, 1888 et suiv. (Manuel d'une haute valeur, dans lequel on trouvera, exposés par les spécialistes étrangers les plus compétents, les principaux résultats et les méthodes de la philologie contemporaine. Courtes notes bibliographiques à la suite des chapitres. Index. — Le tome II, relatif aux littératures romanes, est en cours de publication.) La partie consacrée au français et au provençal a été traduite sous ce titre : *Le français et le provençal*, par H. Suchier, trad. par Monet, Paris, 1891.

Fr. Diez, *Grammaire des langues romanes*, traduite par Brachet et G. Paris, Paris, Franck 1873 et suiv. (ouvrage capital, comme on sait, duquel date une nouvelle ère dans l'histoire de ces études. La première édition allemande a paru de 1836 à 1843).

Meyer-Lübke, *Grammaire des langues romanes*, traduite par E. Rabiet, Paris, 1890. Le tome I (Phonétique) est achevé; le tome II est sous presse.

Revues.

Romania, publiée par G. Paris et P. Meyer, Paris, depuis 1872 (exclusivement consacrée au moyen âge); *Bibliothèque de l'École des Chartes*, depuis 1839; *Revue des langues romanes*, Montpellier et Paris, depuis 1870 [consacrée surtout aux dialectes du Midi]; *Revue de Philologie française* (d'abord *Revue des Patois*), publiée par L. Clédat, Paris, depuis 1887; *Revue d'histoire littéraire de la France*, Paris, depuis 1894; *Revue celtique* de Gaidoz et d'Arbois de Jubainville, depuis 1870; *Mémoires de la Société de linguistique de Paris*, depuis 1868; *Jahrbuch für romanische und englische Litteratur* de Ebert, 1859-1871, suite du même par Lemcke, Leipzig, 1874-1876; *Zeitschrift für romanische Philologie*, de Gröber, depuis 1876 (recueil très important, bibliographies excellentes); *Archiv für das Studium der neueren Sprachen*, de Herrig, Brunswick, depuis 1846; *Zeitschrift für französische Sprache und Litteratur*, de Behrens, Berlin, depuis 1879; *Franco-Gallia* (anciennement *Gallia*), de Kressner, Wolfenbüttel, depuis 1884. *Le moyen âge*, de Wilmotte, 1888 et

suiv. *Litteraturblatt für germanische und romanische Philologie*, depuis 1880 ; *Archivio glottologico*, d'Ascoli, Rome, Turin et Florence, depuis 1873 ; *Giornale di filologia romanza* depuis 1878; *Modern languages notes*, Elliot, Baltimore, 1886 et suiv.

Recueils.

Romanische Studien, de Böhmer (Abrév. : Roman. Stud.) ; *Romanische Forschungen*, de Vollmöller, Erlangen ; *Französische Studien*, de Körting et Koschwitz, Heilbronn (Abrév.: Frz. Stud.).

LIVRE I

HISTOIRE DE LA LANGUE

Sur l'histoire de la langue en général on peut encore lire avec quelque fruit le livre de F. Wey, *Histoire des révolutions du langage en France*, Paris, 1848. *L'histoire de la langue française*, de Littré, Paris, Didier, est un recueil d'articles détachés, qui traitent de littérature aussi souvent que de grammaire. Le premier fascicule de la *Grammaire historique* de Darmesteter, Paris, Delagrave, 1893, renferme un excellent résumé de l'histoire « interne et externe » du français.

Le gaulois. — Joh. Casp. Zeuss, *Grammatica celtica*, Berlin, 1871 ; Ernst Windisch, *Keltische Sprachen*, dans Ersch et Gruber : *Encyclopädie*, section II, xxxv. Du même : *Keltische Sprache*, dans le *Manuel* de Gröber, I, 283-312 ; Thurneysen, *Keltoromanisches*, Halle, 1884; d'Arbois de Jubainville, *Études grammaticales sur les langues celtiques*, Paris, 1881 ; Gaidoz, *Revue celtique* [depuis 1870] ; De Belloguet, *Ethnogénie gauloise*, 2e édition, Paris, 1872. Le dernier auteur qui ait soutenu que le français est d'origine celtique est Granier de Cassagnac, *Histoire des origines de la langue française*, Paris, 1872; l'Abbé Espagnolle, *Origine du français*, 1886-1890, le rattache au grec.

La conquête romaine. — Budinszky, *Die Ausbreitung der lat. Sprache über Italien und die Provinzen*, Berlin, 1881 ; Desjardins, *La Gaule Romaine*, tome II, Paris, 1878; Mommsen, *Histoire romaine*.

Les invasions germaniques. — KLUGE, *Romanen und Germanen in ihren Wechselbeziehungen*, dans Gröber, I, 383; D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, *La langue franque, le vieux haut-allemand et la langue française*, dans *Romania*, I, 129; NEUMANN, *Die germanischen Elemente im Provenzalischen und Französischen...*, Berlin, 1876, Diss.; MACKEL, *Die germanischen Elemente im Altfranzösischen und Altprovenzalischen*, 1884, Diss.; WALTEMATH, *Die frankischen Elemente in der französischen Sprache*, Strasbourg, 1885, Diss.; SÜPFLE, *Geschichte des deutschen Cultureinflusses auf Frankreich*, Gotha, 1886, tome I [cf. Körting, III, 49-50 et pour toutes les questions germaniques l'excellent ouvrage de H. PAUL, *Grundriss der germanischen Philologie*, 1889 et suiv.].

Latin populaire. — WILHELM MEYER, *Die lateinische Sprache in den romanischen Ländern*, dans Gröber, I, 351; SCHUCHARDT, *Vokalismus des Vulgärlateins*, 1866-1868 (page 40-44 du tome I, l'auteur cite et apprécie les travaux antérieurs); SEELMANN, *Die Aussprache des Lateins* 1885; GRÖBER, *Vulgärlateinische Substrate romanischer Wörter*, et *Sprachquellen und Wortquellen des lateinischen Wörterbuches*, dans l' « *Archiv für lateinische Lexikographie* », I et III (comparez du reste tout ce recueil); BONNET, *Le latin de Grégoire de Tours*, Paris, 1890; NEUE, *Lateinische Formenlehre*, 2e édition, Stuttgart, 1875-1877; G. KÖRTING, *Lateinisch-Romanisches Wörterbuch*, Paderborn, 1891; SITTL, *Die lokalen Verschiedenheiten der lateinischen Sprache*, 1882 (pauvre de faits); GEYER, *Beiträge zur Kenntniss des gallischen Lateins* (*Archiv für lat. Lexicogr.* II, 25-47).

Le roman. — GRÖBER, *Die Eintheilung und äussere Geschichte der romanischen Sprachen*, dans son manuel I, 415; G. PARIS, *Romani, Romania*, dans *Romania*, I, 1.

Langue d'oc et langue d'oïl. — TOURTOULON et BRINGUIER, *Étude sur la limite géographique de la langue d'oc et de la langue d'oïl* (Paris, 1885, Imp. Nat.). Sur la question des dialectes franco-provençaux, v. ASCOLI (*Archivio glottologico*, III, 1878, p. 61), P. MEYER, dans *Romania*, IV, p. 294, et ASCOLI, *Archivio*, II, 385.

Dialectes. — G. FALLOT, *Recherches sur les formes grammaticales de la langue française et de ses dialectes au* XIIe *siècle*

(livre vieilli); Voyez dans SUCHIER, *Le français et le provençal*, trad. MONET, p. 63 et suiv., G. PARIS, *Saint-Alexis*, préface, p. 40, Paris, 1872, LUCKING, *Die ältesten französischen Mundarten*, Berlin, 1877, comment la question est aujourd'hui posée. Körting, III, 40, a donné la liste des monographies relatives aux anciens dialectes. Cf. SUCHIER (ouvr. cité, p. 90).

Patois. — Sur la manière de les étudier et l'intérêt de ces études, V. la lecture faite par G. PARIS à la réunion des Sociétés savantes le 26 mai 1888 sur *les Parlers de France* (Imprimerie Nationale). Pour la bibliographie, je renvoie à BEHRENS, *Bibliographie des patois gallo-romans*, traduit sur la 2e édition par E. RABIET, Berlin, Gronau, 1893, et à SUCHIER, *Le français et le provençal*, p. 90 et suiv.

Ancien français. — *Dictionnaires.* — V. KÖRTING, III, 164 *c*. — F. GODEFROY, *Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes du neuvième au quinzième siècle*, 10 vol. in-4°, Paris, 1879 et suiv. Le corps même du Dictionnaire est fini, l'auteur commence le *Supplément*; BOS, *Glossaire de la langue d'oïl*, Paris, Maisonneuve, 1891, 1 vol. in-8°; BURGUY, *Grammaire de la langue d'oïl*, tome III; LACURNE DE SAINTE-PALAYE, *Dictionnaire historique de l'ancien langage français*, Niort, 1875-1882, 10 vol. (ouvrage compilé au siècle dernier, encore utile quelquefois); L. DE LABORDE, *Glossaire français du moyen âge à l'usage de l'archéologue et de l'amateur des arts*, Paris, 1872. DU CANGE, *Glossaire français*, avec les additions de HENSCHEL dans le *Glossarium mediæ et infimæ latinitatis*, Niort, *Favre*, 1887. Le *Glossarium* latin lui-même reste toujours un recueil de premier ordre pour ceux qui étudient le français du moyen âge. ROQUEFORT, *Glossaire de la langue romane*, Paris, 1808-1820. 2 vol. avec Supplément (vieilli).

Grammaires. — CLÉDAT, *Grammaire de la vieille langue française*, Paris, 1885; E. SCHWAN, *Grammatik des Altfranzösischen*, Leipzig, 1893, 2e édition; BURGUY, *Grammaire de la langue d'oïl*, Berlin, 1879, 3e édition (ouvrage considérable, mais peu au courant). Une grammaire de l'ancien français, de Suchier, a commencé à paraître à Halle, en 1893.

On consultera avec fruit: 1° les aperçus grammaticaux contenus dans les *Chrestomathies* de CLÉDAT, *Morceaux choi-*

sis des auteurs français du moyen âge, Paris, Garnier; BARTSCH, *Chrestomathie de l'ancien français*, Elberfeld, 1881, 5e édition; FÖRSTER ET KOSCHWITZ, *Altfrz. Uebungsbuch*, Heilbronn, 1884.

2° Les études qui accompagnent un grand nombre d'éditions modernes d'œuvres du moyen âge, telles que le *Saint Alexis* de G. PARIS, déjà cité; les *Extraits de la Chanson de Roland*, du même; la *Chanson de Roland*, de LÉON GAUTIER; le *Joinville* de N. DE WAILLY, Paris, 1874; celui de DELBOULLE, Paris, Dupont, 1883; *Aucassin et Nicolette* de SUCHIER, Paderborn, 1883, etc., etc.

Voir la liste de ces éditions dans KÖRTING, III, 310-336, et *Supplément*, 125-132. L'ordre est alphabétique.

3° Les monographies détachées relatives à certaines époques et à certaines œuvres, telles que : KOSCHWITZ, *Commentar zu den ältesten frz. Sprachdenkmälern* (fascicule 10 de l'*Altfranzösische Bibliotek* de FÖRSTER, Heilbronn, depuis 1879); N. DE WAILLY, *Mémoire sur la langue de Joinville*, 1868, Paris; FRIEDWAGNER, *Ueber die Sprache der altfrz. Heldengedichte Huon de Bordeaux*, Paderborn, 1891; OTTO KNAUER, *Beiträge zur Kenntniss der frz. Sprache des* XIVten *Jahrhunderts*, dans le *Jahrbuch* de Lemcke, XII, 155, et XIV, 247, 401; JORDAN, *Metrik und Sprache Rutebuef's*, Göttingen, 1888, Diss.; ZWICK, *Über die Sprache des Renaut von Montauban*, Halle, 1884, Diss.; BREUER, *Sprachliche Untersuchung des Girart de Rossillon*, Bonn, 1884, Diss.; KRULL, *Gui de Cambrai, eine sprachliche Untersuchung*, Cassel, 1887.

On trouvera l'indication de ces très nombreuses publications dans KÖRTING, qui mentionne, à côté des éditions, les travaux grammaticaux auxquels les textes ont donné lieu (III, 310-336 et 125-132). Ces travaux sont de valeur très inégale; beaucoup sont des thèses de doctorat, œuvres de débutants qui n'ont pu mettre au service de la science que leur zèle.

Seizième siècle. — Il n'existe pas d'autre travail d'ensemble que celui de Darmesteter et Hatzfeld dans : *Le seizième siècle en France*, Paris, Delagrave (sommaire, mais excellent); A. BRACHET, *Morceaux choisis du* XVIe *siècle*; Sur les écrivains antérieurs à Ronsard, voir ECKARDT, *Über Sprache und Grammatik Clement Marot's mit Berücksichtigung einiger*

anderer Schriftsteller des XVI^ten *Jahrhunderts*, dans l'*Archiv* de Herrig, XXIX, fasc. 2 et 3; BRUNOT, *De Philiberti Bugnonii vita et eroticis versibus*. Lyon, 1891 (relatif à l'école de Scève). Une étude sur la langue de Rabelais sera publiée par M. Marty-Laveaux à la suite de son édition.

Premiers grammairiens. — On en trouvera la liste avec les renseignements nécessaires dans STENGEL, *Chronologisches Verzeichniss frz. Grammatiken*, Oppeln, 1890; THUROT, *Histoire de la prononciation française*, Paris, 1881, I, et suiv., donne une liste des écrits de toutes sortes sur la langue qu'il a consultés, avec quelques indications sur leurs auteurs; LIVET, *La Grammaire française et les grammairiens*, Paris, 1850, analyse utilement plusieurs de ces ouvrages très rares. Pillot a été étudié par LOISEAU, Paris, 1866, et STENGEL, *Zeitschrift für frz. Sprache*, XII, 257. Sur Ramus, voir WADDINGTON, *Ramus*, 1855.

Influence italienne. — RATHERY, *Influence de l'Italie sur les lettres françaises*, Paris, 1853 (vieilli, mais non remplacé); FEUGÈRE, en tête de la réimpression du livre de Henri Estienne, *La conformité du langage français avec le grec*, Paris, 1853; H. ESTIENNE, *Dialogues du nouveau langage françois italianizé*, éd. Ristelhüber, 1886. J'ajoute ici : LANUSSE, *Influence du dialecte gascon sur la langue française*, Paris, 1893.

La Pléiade. — PERSON, *Introduction* de son édition de Du Bellay, *Deffense et illustration de la langue françoise*, Paris, 1878; DOR, *Ronsardus quam habuerit vim ad linguam franco-gallicam excolendam*, Bonn, 1863, Diss.; NAGEL, *Die Bildung und die Einführung neuer Wörter bei Baïf, unter gleichzeitiger Berücksichtigung derselben Erscheinung bei Ronsard, du Bellay und Remy Belleau*. Herrig's *Archiv*, LXI, 201 suiv.

Ces ouvrages et les quelques autres qui ont été publiés jusqu'ici sur ce sujet vont être très prochainement complétés par un volume de M. MARTY-LAVEAUX, sur *la Langue de la Pléiade*, qui fera suite aux textes publiés par lui chez Lemerre. M. MELLERIO a également sous presse un *Lexique de Ronsard*.

Montaigne a été étudié par VOIZARD. *Étude sur la langue*

de Montaigne, Paris, 1885. Cf. SCHÜTH, *Studien zur Sprache d'Aubigné's*, Iéna, 1883.

Dix-septième siècle. — Il n'existe aucun travail d'ensemble, sauf BOUVIER, *Des perfectionnements que reçut la langue française au* XVIIe *siècle*, Bruxelles, 1853 (couronné, mais insuffisant).

Malherbe. — BECKMANN, *Étude sur la langue et la versification de Malherbe*, Bonn, 1872, Diss.; RÉGNIER, *Introduction grammaticale* de son *Lexique de Malherbe* dans l'édition Lalanne, Paris, 1869; F. BRUNOT, *la Doctrine de Malherbe d'après son Commentaire sur Desportes*, Paris, 1891.

Les salons. — SOMAISE, *Le dictionnaire des Précieuses*, éd. Livet, Paris, 1856, Jannet; CH. LIVET, *Précieux et Précieuses*, Paris, 1859; ROY, *La vie et les œuvres de Ch. Sorel*, Paris, 1891, p. 272 et suiv. Id.. *De Joh. Lud. Balzacio*, Paris, 1892.

L'Académie. — PELLISSON et D'OLIVET, *Histoire de l'Académie française*, avec des notes par Livet, Paris, 1858; on y trouve la réimpression de pièces comme *la Requête des dictionnaires*, *le Rôle des présentations*, etc.

Les grammairiens, Vaugelas. — On trouvera la liste de leurs ouvrages dans Thurot et Stengel, comme nous l'avons indiqué plus haut. Comp. VAUGELAS, éd. Chassang, Paris, 1880; MONCOURT, *De la méthode grammaticale de Vaugelas*, Paris, 1851; URBAIN, *Nic. Coeffetau*, Paris, 1893, p. 290; DONCIEUX, *Un jésuite homme de lettres au* XVIIe *siècle*, *Bouhours*, Paris, 1886.

Les idées des théoriciens sur l'usage ont été recueillies par Thurot, ouvr. cité, I, LXXXVII et suiv.

Les grands écrivains. — Les éditions qui ont été publiées chez MM. Hachette sont accompagnées d'un Lexique précédé lui-même d'une introduction grammaticale. Ont paru : les lexiques de Corneille (Marty-Laveaux), La Rochefoucauld (H. Regnier), Sévigné (E. Sommer), Racine (Marty-Laveaux), La Bruyère (Ad. Régnier fils), La Fontaine (H. Régnier), ce dernier très inférieur aux précédents. Cf. GODEFROY, *Lexique comparé de la langue de Corneille*, 1862, où se trouvent insérés de véritables mémoires grammaticaux; GÉNIN, *Lexique de la langue de Molière*, Paris, 1846 (vieilli).

Dix-huitième et dix-neuvième siècles. — En dehors des ouvrages cités de Stengel et Thurot, voy. VERNIER, *Voltaire grammairien et la grammaire au* XVIIIe *siècle*, Paris 1888, court, mais substantiel; FRANÇOIS THUROT, *Discours*, en tête de la traduction de l'*Hermès* de Harris, messidor an IV; FERGUS, *La langue française avant et après la Révolution*, dans la *Nouvelle Revue*, 15 mars et 1er avril 1888; FR. WEY, *Remarques sur la langue française au* XIXe *siècle*, Paris, 1845.

Limites actuelles de la langue française. — SUCHIER, *Le français et le provençal*, traduit par MONET, Paris, 1891, chap. I, on y trouvera, page 20, la bibliographie du sujet.

LIVRE II

PHONÉTIQUE.

Phonétique descriptive et prononciation actuelle du français. — P. PASSY, *Les sons du français, leur formation, leur combinaison, leur représentation*, Paris, 1887; PIERSON, *Métrique naturelle du langage*, Paris, 1884; VIETOR, *Elemente der Phonetik und Orthoepie des Deutschen, Englischen und Französischen*, 1884.

MALVIN-CAZAL, *Prononciation de la langue française au* XIXe *siècle*, Paris, 1847; KOSCHWITZ, *Zur Aussprache des Französischen in Genf und Frankreich*, Berlin, 1892; P. PASSY, *Le français parlé. Morceaux choisis avec la prononciation figurée*, Heilbronn, 1886; LESAINT, *Traité de prononciation française*, 1871. La plupart des dictionnaires importants figurent la prononciation des mots. Il y a lieu de se défier parfois de leurs indications, même de celles de Littré. L'Académie s'est toujours refusée à donner une prononciation officielle. La phonétique descriptive expérimentale a été inaugurée par les travaux de l'abbé Rousselot (V. *Les modifications phonétiques du langage dans le patois de Cellefrouin*, Paris, 1891).

Phonétique historique. — Beaucoup de petits traités, mais la plupart arriérés et inexacts. Une phonétique complète du français reste à faire. Voir dans la 1re partie de la grammaire de Suchier dont j'ai parlé plus haut: *Die Lautentwickelung*

der französischen Sprache von der Romanisierung Galliens bis zur Gegenwart.

Voyez l'exposé des principales lois dans BOURCIEZ, *Précis de phonétique*, Paris, 1889; dans les grammaires indiquées plus haut de Darmesteter, Schwan et Suchier, et aussi dans les grammaires romanes de Diez et Meyer Lübke. Sur les changements survenus depuis le XVIe siècle, voir l'ouvrage capital de THUROT, *Histoire de la prononciation française depuis le* XVIe *siècle, d'après les témoignages des grammairiens*, Paris, 1881-1883. Excellent index. Cf. KOSCHWITZ, *Grammatik der neufrz. Schriftsprache* (16-19 Jahrhund.) 1889 et suiv.

En outre, la phonétique du français et de ses dialectes à différentes époques a été étudiée à propos d'une foule de textes récemment publiés. Voyez : 1° les éditions de SAINT-ALEXIS (G. Paris), ROLAND (Id.), *Li dis dou vrai aniel* (Tobler), etc., etc.... Liste dans Körting, III, 307, et Complément, 125-132.

2° Une foule d'études détachées, telles que : LÜCKING, *Die ältesten französischen Mundarten*, Berlin, 1878; HAARSEIM, *Vocalismus und Consonantismus im Oxforder Psalter* (*Romanische Studien*, IV, 273); D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, *La plus ancienne phonétique française* (*Romania*, I, 318 et suiv.); METZKE, *Der Dialect von Isle de France im* 13ten et 14ten *Jahrhundert*, Breslau, 1881; O. KNAUER, *Beiträge zur Kenntniss der frz. Sprache des* 14ten *Jahrhunderts* (Jahrbuch, tomes XII et XIV).

3° Certains faits phonétiques particuliers ont été étudiés soit à travers toute l'histoire de la langue, soit dans une période ou un texte déterminé. De là un très grand nombre de monographies publiées à part ou parues dans des Recueils, particulièrement dans la *Romania* et la *Zeitschrift* de Gröber. Citons à titre de spécimens :

G. PARIS, *Étude sur le rôle de l'accent latin dans la langue française*, Paris, 1862; TEN BRINK, *Dauer und Klang*, 1879; CORNU, *Glanures phonologiques* (*Romania*, VII, 353); CLÉDAT, *Questions de prononciation, voyelles longues et brèves, ouvertes et fermées* (*Annuaire de la Faculté des Lettres de Lyon*, 1re année); HOSSNER, *Zur Geschichte der unbetonten Vokale im Alt- und Neufranzösischen*, Freiburg, 1886

Diss.; G. Paris, *Ancien français* ie = *fr. moderne* é (*Romania*, IV, 122); *Böhmer*, A, e, i, *im Oxforder Roland* (*Roman. Studien*, I, 599); Engelmann, *Ueber die Entstehungen der Nasalvocale im Altfrz.* Halle, 1882; P. Meyer, *Phonétique française*, an *et* en toniques (*Mém. de la Soc. de Linguistique de Paris*, I); Suchier, *Zur Lautlehre der Strassburger Eide* (*Jahrbuch*, XIII, 383); P. Meyer, *Le vocalisme des serments de Strasbourg* (*Romania*, III, 371); Förster, *Schicksale des lateinischen* o *im Französischen* (*Roman. Studien*, III, 174); C. Joret, *Du c dans les langues romanes*, Paris, 1874; Ulbrich, *Ueber die vocalisirten Consonanten des Altfranzösischen* (*Ztschft. für roman. Philologie*, II, 522); L. Havet, *français* r = d, dans *Romania*, VI, 321; Süpfle, *De* l'h *initiale dans la langue d'oïl*, Gotha, 1867, Progr.; etc., etc.

Pour trouver l'énumération de ces innombrables études, dont quelques-unes ont une très grande importance, on se reportera à Körting, III, 135-139 et complément 116-117, à un travail de Neumann dans l'Encyclopédie de Schmid, VII, 2 : *Die romanische Philologie*, 1886, et enfin aux listes données dans le *Litteraturblatt für romanische und germanische Philologie*. Il paraît à Marbourg un recueil de phonétique : *Phonetische Studien*, sous la direction de W. Vietor.

Étymologie. — Scheler, *Dictionnaire d'étymologie française*, 3e édition, Bruxelles et Paris, 1888; G. Körting, *Lateinisch romanisches Wœrterbuch*, Paderborn, 1891 (chercher les mots français dans l'index placé à la fin du volume et se reporter au numéro); Darmesteter, Hatzfeld et A. Thomas, *Dictionnaire général de la langue française* (en cours de publication); Schötensack, *Französisch-etymologisches Wörterbuch*, Heidelberg, 1890 et suiv. (Littré, Diez et Brachet ont vieilli); Génin, *Récréations philologiques*, 2e édition, Paris, 1858, et Nisard, *Curiosités d'étymologie française*, 1863, sont souvent cités en France, mais doivent être lus avec une extrême précaution.

Écriture. — Prou, *Manuel de paléographie*, Paris, 1890; N. de Wailly, *Éléments de paléographie*, Paris, 1888; Chassant, *Dictionnaire des abréviations latines et françaises*, Paris, 1862; Wattenbach, *Das Schriftwesen im Mittelalter*, 2e édition, Berlin, 1875. J'ajoute ici, bien qu'il soit d'une portée très générale, le *Manuel de diplomatique* de Giry, Paris,

1894, où l'on trouvera toutes sortes de renseignements précieux sur les documents du moyen âge et les questions qui s'y rapportent.

Orthographe. — FIRMIN-DIDOT, *Observations sur l'orthographe ou orthographie française suivies d'une histoire de la réforme orthographique depuis le* XVe *siècle*, 2e édition, Paris, 1868; RAOUX, *La réforme de l'orthographe française* dans la *Ztschft. für Orthographie*, I, 1; DARMESTETER, *La question de la réforme orthographique* dans *ses Reliques scientifiques*, II, 295); HAVET, *La simplification de l'orthographe*, Paris, 1890; CLÉDAT, *Revue de philologie*, passim, depuis 1889.

LIVRE III

LEXICOLOGIE

Dictionnaires historiques. — LITTRÉ, *Dictionnaire de la langue française*, Paris, 1873; DELBOULLE, *Matériaux pour servir à l'histoire du français*, Paris, 1880.

Pour les mots commençant par *A* et *B*, voyez le *Dictionnaire historique de l'Académie française* (1858 et suiv.).

La Bibliothèque de l'Institut possède un immense recueil de près de 100 volumes compilés par Pougens, en vue d'un Dictionnaire historique. Littré a tiré grand profit de ce manuscrit.

Dictionnaires de l'ancien français. (V. à *Ancien français*, p. 33, les ouvrages de Godefroy, Bos, Lacurne de Sainte-Palaye, Ducange, Roquefort.)

Un grand nombre de recueils d'anciens textes, d'éditions ou d'extraits contiennent un lexique. (V. CONSTANS, *Chrestomathie*; CLÉDAT, *Morceaux choisis*; L. GAUTIER, *Chanson de Roland*; DE WAILLY, *Villehardouin*, *Joinville*; PAUL MEYER et LONGNON, *Raoul de Cambrai*; SCHELER, *Froissart*, J. NORMAND et G. RAYNAUD, *Aïol*; BONNARDOT, *Miracles de Nostre-Dame*, etc., etc. (Voyez en particulier la *Collection de la Société des anciens textes français*, à laquelle appartiennent ces trois derniers ouvrages.)

Dictionnaires du français moderne.

XVIe siècle. — Rob. Estienne, *Dictionnaire françois-latin*, Paris, 1539, 2e édition, 1549 (Cf. du même auteur le *Dictionnaire latin-françois*, 1546). Id., *corrigé et augmenté par J. Thierry*, Paris, 1564 et 1572. Id., *augmenté des observations de Nicot*, 1584.

Nicot, *Thresor de la langue françoise*, Paris, 1606; Cotgrave, *A Dictionary of the French and English tongues*, Paris, 1611 (fait par un étranger et très inférieur au précédent). Ces deux lexiques serviront également à étudier la langue du XVIe siècle et celle du commencement du XVIIe siècle.

Sur les grandes modifications apportées par le XVIe siècle au vocabulaire, v. plus haut à l'article *La Pléiade*.

Il a été publié séparément quelques glossaires d'auteurs de cette époque, tels que celui de des Periers, par F. Franck et Chennevière, Paris, 1888.

Mais la plupart sont joints aux éditions données dans ces dernières années. V. *L'ancien Théâtre français*, tome X, de la Bibl. elzévirienne; Montaigne, de Courbet et Royer; Brantôme de Lalanne, etc.

XVIIe siècle. — Après Nicot et Cotgrave, peu de travaux lexicologiques importants jusqu'à la fin du siècle. Voir les noms dans mon ouvrage sur Malherbe, p. 253, et dans Thurot, *Prononc. fr.*, I, XLVIII et suiv. A consulter cependant Monet, *Inventaire des deux langues françoise et latine*, Lyon, 1635; A. Oudin, *Curiositez françoises*, Paris, 1640, réimprimé dans le tome X de Lacurne de Ste-Palaye; de Rochefort, *Dictionnaire général et curieux*, Lyon, 1685; Richelet, *Dictionnaire françois*, Genève, 1680, et A. Furetière, *Dictionnaire universel*, Rotterdam, 1690; deux recueils très importants, qui précèdent presque immédiatement le *Dictionnaire de l'Académie*, Paris, 1694. Ce dernier, qui ne renferme que les mots de la langue littéraire, doit être complété par le *Dictionnaire des termes d'art et de science* de Thom. Corneille, qui parut la même année.

Personne, parmi les modernes, n'a publié de *Dictionnaire spécial de la langue du XVIIe siècle*. Il faut, ou bien se reporter aux recueils de Littré et de Darmesteter, ou bien consulter les lexiques spéciaux des auteurs dont nous avons parlé p. XXXVII sous la rubrique *Grands Écrivains*. Cependant,

M. Livet a sous presse un très important *Lexique de la langue de Molière comparée à celle des écrivains de son temps.*

Depuis 1694, les lexicographes ont été très nombreux, mais presque toujours préoccupés de donner un recueil châtié et non de représenter l'état exact de la langue à leur époque.

Citons les éditions successives du Dictionnaire de l'Académie, 1718, 1740, 1762, 1798 (faite en dehors de l'Académie, alors supprimée), 1835 et 1878 ; le *Dictionnaire* de Trévoux, dont la base est celui de Furetière ; le *Dictionnaire grammatical* de Féraud, 1761, et, depuis la Révolution, ceux de Boiste, 1800, Landais, 1837, Bescherelle, 1844, Poitevin, 1860. Le *Dictionnaire général* (voir § suivant) tiendra lieu de tous ceux-là.

XVII-XIXe siècle. — Littré (déjà cité); HATZFELD, DARMESTETER et ANT. THOMAS, *Dictionnaire général de la langue française* (en cours de publication), remarquable surtout par les définitions des mots et le classement des sens.

Synonymique. — LAFAYE, *Dictionnaire des synonymes de la langue française*, Paris, 6e édition, 1893, renferme une histoire des études faites sur ce sujet; BOURGUIGNON et BERGEROL, *Dictionnaire des synonymes de la langue française, comprenant et résumant tous les travaux faits jusqu'à ce jour*, Paris, 1884 ; SCHMITZ, *Französische Synonymik*, Leipzig, 1883, 3e édition.

Mobilité du Lexique. Néologisme. — Voir DARMESTETER, *De la création actuelle des mots nouveaux dans la langue française*, Paris, 1877, excellent ouvrage, où on trouvera (p. 1-40) une histoire très serrée du néologisme et des tentatives, violentes ou non, faites depuis Ronsard pour enrichir le vocabulaire.

Dérivation et composition. — V. l'ouvrage précédent et en outre, EGGER (*Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, 1864, et *Revue des langues romanes*, 1874) : *Les substantifs verbaux formés par apocope de l'infinitif* ; E. ETIENNE. *De deminutivis, intensivis, collectivis et in malam partem abeuntibus nominibus in franco-gallico sermone*, Nancy, 1883 ; COHN, *Die Suffixwandlungen im Vulgärlateinischen*, Halle, 1891, Diss. ; ROTHENBERG, *De suffixarum mutatione in lingua francogallica*, Göttingen, 1880, Diss. ; A. DARMES-

TETER, *Traité de la formation des mots composés*, Paris, 1874. Ce livre dispense de tout autre sur la matière. Comparer cependant L. F. MEUNIER, *Les composés qui contiennent un verbe à un mode personnel, en français, en italien et en espagnol*. Paris, 1875 ; CHARASSIN, *Dictionnaire des racines et dérivés de la langue française, dans lequel on trouve tous les mots disposés par familles*, 1842. Sans valeur scientifique, mais commode comme recueil d'exemples.

Emprunts aux langues savantes. — V. DARMESTETER, *Création des mots nouveaux*, p. 270 et suiv.

Noms propres. — QUICHERAT, *De la formation fr. des anciens noms de lieux*, Paris, 1867; LITTRÉ, *Études et glanures*, p. 197; PEIFFER, *Légende territoriale de la France*, Paris, 1877, et *Recherches sur l'origine et la signification des noms de lieux* (*France*, *Corse et Algérie*), Paris, 1894; RITTER, *Les noms de famille*, Paris, 1875; LORÉDAN LARCHEY, *Dictionnaire des noms* (20 200 noms), Nancy et Paris, 1880.

Éléments basque, celtique, germanique, italien, anglais, oriental. — LUCHAIRE, *De lingua aquitanica*, Paris, 1876 ; *Les origines linguistiques de l'Aquitaine*, Paris, 1877 ; pour le celtique et le germanique, v. p. XXXII. Pour l'élément italien, v. p. XXXV. Pour les autres, Darmesteter o. c. 251. Cf. BAUQUIER, *De quelques mots slaves passés en français*, Bulletin de la société d'Alais, 1877 ; MARCEL DEVIC, *Dictionnaire étymologique des mots d'origine orientale* (supplément à Littré), 1877 ; LOUBENS, *Recueil des mots français tirés des langues étrangères*, Paris, 1883.

Doublets. — CATHERINOT, *Les doublets de la langue française*, Paris, 1683 ; BRACHET, *Dictionnaire des doublets*, 1868 ; *Supplément*, 1871.

Sens des mots. — DARMESTETER, *La vie des mots étudiée dans leurs significations*, Paris, 2e édition, 1889 ; LEHMANN, *Ueber den Bedeutungswandel im Frz.*, 1884 ; ROSENSTEIN, *Die psychologischen Bedingungen des Bedeutungswechsels der Wörter*, 1884 ; MORGENROTH, *Zum Bedentungswandel im Französischen* (*Zeitschrift für frz. Sprache und Litteratur*), 1893, XV, I.

LIVRE IV

FORMES ET SYNTAXE

1° Grammaire dogmatique. — L'ancienne école a produit en ce siècle des travaux considérables dont les principaux sont : GIRAULT-DUVIVIER, *Grammaire des Grammaires*, 1811; ouvrage très souvent réimprimé, et qui, corrigé par Lemaire, a été classique jusqu'à nos jours (Cf. DESSIAUX, *Examen critique de la Gr. des Gr.*, Paris, 1832); LEMARE, *Cours de langue française*; BESCHERELLE et LITAIS DE CAUX, *Grammaire nationale*; POITEVIN, *Cours théorique et pratique de langue française*; LANDAIS, *Grammaire*; JULLIEN, *Cours supérieur de grammaire*; LÉGER NOEL, *La grammaire française*[1].

Le meilleur traité dogmatique est celui de AYER, *Grammaire comparée de la langue française*, Paris et Neuchâtel, 4e éd., 1885; RABBINOVICZ, *Grammaire de la langue française*, Paris, 1887, donne des théories très nouvelles sur le verbe; DELBŒUF et ROERSCH, *Grammaire française*, Liège, 1887 (plusieurs points de syntaxe traités d'une façon originale et philosophique). AUBERTIN, *Grammaire moderne des écrivains français*, 4e éd., 1861 (à manier avec précaution), conteste par des exemples une foule de théories et de règles arbitraires. On consultera encore utilement le *Dictionnaire raisonné des difficultés grammaticales* de LAVEAUX, 1818. BASTIN, *Glanures grammaticales*, Namur, 1893.

En allemand, les ouvrages de MÄTZNER, *Französische Grammatik*, Berlin, 1856 et *Französische Syntax*, 1843, souvent réimprimés, sont toujours importants à consulter. Deux bons manuels : SCHMITZ, *Französische Grammatik*, Berlin, 1876, 3e éd.; G. LÜCKING, Id., Berlin, 1883, 2e éd.

1. Je ne parle pas des petites grammaires classiques, connues de tout le monde, qui se sont succédé depuis Noël et Chapsal, et Boniface. Celle de Lemaire est claire et assez simple. Celle de Crouslé et celle de J. Clément publiée par son fils, L. Clément, méritent le même éloge. A noter toutefois : Les *Éléments de grammaire française*, publiés à Liège par Delbœuf et Roersch (plein de vues ingénieuses et de remarques neuves et fines).

2° Grammaire historique. — V. Ancien français p. XXXIX. DARMESTETER, *Cours de grammaire historique*, Paris (en cours de publication); CLÉDAT, *Grammaire historique*, Paris, 1889; CHASSANG, *Nouvelle grammaire française, cours supérieur* (quelques notions d'histoire de la langue); SUCHIER, *Le français et le provençal*, déjà cité (le plan est très philosophique); TOBLER a rassemblé sous le titre de *Vermischte Beiträge* toute une série de monographies très pénétrantes, Leipzig, 1886.

Syntaxe historique. — V. DARMESTETER, XVIe *siècle en France*; HUGUET, *La syntaxe de Rabelais comparée à celle des prosateurs de* 1450 *à* 1550 (sous presse); BENOIST, *La syntaxe française entre Palsgrave et Vaugelas*, Paris, 1877; HAASE, *Französische Syntax der* XVII^ten *Jahrhunderts*, Oppeln et Leipzig, 1888, avec des compléments dans la *Zeitschrift für franz. Sprache*, XI, 1, 203. Ce livre, dû à un des savants allemands qui ont le plus consciencieusement étudié l'histoire de notre syntaxe, de Villehardouin à Pascal, malgré quelques erreurs sur l'interprétation des textes, est bien fait et important à connaître. Il est regrettable que les références n'y soient pas données avec précision. KOSCHWITZ a commencé une grammaire de la langue écrite du XVIe au XIXe siècle. La phonétique seule a paru (voir p. XXXVIII, § 3) [1].

Une foule d'études de détail, telles que : CARLBERG, *Etude syntaxique de la Chanson de Roland*, Lund, 1875; BASTIN, *La syntaxe de Villehardouin* (*Revue de l'Instruction publique en Belgique*, XXVI, 240); HAASE, *Syntaktische Untersuchungen zu Villehardouin u. Joinville*, Oppeln, 1884; EBERING, *Syntaktische Studien zu Froissart*, Halle, 1881, Diss.; RIESE, *Recherches sur l'usage syntaxique de Froissart*, Halle, 1880, Diss.; P. TOENNIES, *La syntaxe de Commines*, Berlin, 1876. Diss.; STIMMING, *Die Syntax des Commines*, Ztschft. für roman. Philol., I, 191 et 489; GROSSE, *Syntaktische Studien zu Jean Calvin*, *Herrigs' Archiv*, LXI, 1879; HAASE, *Zur Syntax Robert Garniers*, Franz. Studien, V, 1; LIST, *Syntaktische Studien über Voiture*, Ibid., I, 1; HAASE, *Bemerkungen zur Syntax Pascal's*, Ztschft. für fr.

1. Brachet, dans sa *Grammaire historique*, à laquelle je ne puis pas renvoyer, parce qu'elle n'est plus au courant de la science, a eu du moins le grand mérite, qu'on a souvent tort d'oublier, de vulgariser en France des études alors presque inconnues.

Sprache u. Litteratur, IV, 95. V. Körting, III, 273-278, et Supplément 119. Cf. ibid. à la suite des éditions d'auteurs, III, 312 et suiv.

Du nom. — A. Mercier, *De neutrali genere quid factum sit in gallica lingua*, Paris, 1879; W. Meyer, *Die Schicksale des lat. Neutrums im Roman.*, Halle, 1883; Spelthahn, *Das Geschlecht der französischen Substantiva*, Amberg, 1883; Sachs, *Geschlechtswandel im Frz.*, Göttingen, 1886, Diss. (cf. Körting, III, 254 et *Complément*, 119).

d'Arbois de Jubainville, *De la déclinaison latine en Gaule à l'époque mérovingienne*, Paris, 1878. Cf. *Revue Celtique*, I, 320; Lebinsky, *Die Deklination der Substantiva in der oïl-Sprache bis auf Crestien de Troyes*, Breslau, 1878, Diss.; Koschwitz, *Der Vocativ in den ältesten frz. Sprachdenkmälern* (*Roman. Studien*, III, 493); Grünberg, *Der objective Akkusativ in den ältesten frz. Sprachdenkmälern* (*Roman. Forschungen*, III, 517); Revillout, *Le mot* paire *et les noms fr. qui n'ont pas de singulier* (*Rev. des l. romanes*, XXIX, 133); Clairin, *Du génitif latin et de la préposition* de, Paris, 1880.

De l'adjectif. — Eichelmann, *Ueber Flexion und Attributive Stellung des Adj. in den ältesten frz. Sprachdenkmälern*, Heilbronn, 1879, Diss.; Plathe, *Entwickelungsgeschichte der einförmigen Adjectiva im Frz.* (xi-xvie s.), Greifswald, 1886, Diss.; Wölfflin, *Lateinische und romanische Comparation*, Erlangen, 1879; Hammesfahr, *Zur Comparation im Altfrz.*, Strasbourg, 1881, Diss.; Bergaigne, *La place de l'adjectif épithète en vieux fr. et en latin* (Melanges Graux, p. 533); This, *Zur Adjektivstellung*, dans la *Ztschft. für frz. Spr. und Litteratur*, 1894, XVI^1, 102; Cron, *Die Stellung des Attributiven Adjektivs im Altfrz.*, Strasbourg, 1891, Diss.

Des noms de nombre. — D'Ovidio, *I riflessi romanzi di viginti, triginta*, etc. (*Ztschft. für romanische Philologie*, VIII, 82); Knösel, *Das altfrz. Zahlwort*, Erlangen, 1884, Diss.

Des pronoms. — Gessner, *Zur Lehre vom frz. Pronomen*, 2e édition, Berlin, 1885 (travail important, qui a le gros défaut de ne pas renvoyer aux textes); Lahmeyer, *Das Pronomen in der frz. Sprache des XVI^ten u. XVII^ten Jahrhunderts*, Göttingen, 1887, Diss.; Horning, *Le pronom*

neutre il *en langue d'oïl* (*Roman. Studien*, IV, 229); THOMAS, *Lui* et *lei* dans *Romania*, XII, 332; CLÉDAT, *Les cas régimes du pronom personnel et du pronom relatif* (dans la *Revue des langues romanes*, 1882, IIIe série, III, 47).

DITTMER, *Die pronomina possessiva im Altfranzösischen*, Greifswald, 1888, Diss.; A. DARMESTETER, *Le démonstratif* ille *et le relatif* qui *en roman.* (*Mélanges Renier*, 1886); SCHÄFER, *Die altfrz. Doppelrelativsätze*, Marburg, 1884, Diss.; NEUMANN, *Zur Syntax des relativen Pronomens*, Heidelberg, 1889, Habilitationsschrift (cf. quelques bonnes monographies : RADISCH, *Die Pronomina bei Rabelais*, Leipzig, 1878, Diss.; IUNG, *Syntax des Pronomens bei Amyot*, Iena, 1887, Diss.; SCHMIDT, *Das Pronomen bei Molière*, Kiel, 1885, Diss.; ZILCH, *Der Gebrauch des französischen Pronomens in der 2ten Hälfte des XVI^ten Jahrhunderts*, Giessen, 1892, Diss.

De l'article. — HEMME, *Ueber die Anwendung des Artikels in der frz. Sprache*, Göttingen, 1869, Diss.; GELLRICH, *Sur l'emploi de l'article en vieux français*, Langenbielau, 1881, Diss.; ZANDER, *Étude sur l'article dans le français du seizième siècle*, Lund, 1893, Diss.

Du verbe. — A. **Conjugaison.** — CHABANEAU, *Histoire et théorie de la conjugaison fr.*, Paris, 1878, 2e édition; G. KÖRTING, *Der formenbau des französischen Verbums in seiner geschichtlichen Entwickelung*, Paderborn, 1893.

Ces deux ouvrages généraux devant suffire à des commençants, je renvoie pour l'indication des autres à Körting, III, 255-257 et complément, p. 19. A noter cependant : WEBER, *Ueber den Gebrauch von* devoir, laisser, pooir, Berlin, 1879, Diss.

CLÉDAT, *Les modes et les temps des verbes français*, dans sa *Grammaire historique*, p. 211; KÖRNIG, *Der syntaktische Gebrauch des Imperfects und des historischen Perfekts im Altfrz.*, Breslau, 1883, Diss.; ENGWER, *Ueber die Anwendung der Tempora perfectæ statt der tempora imperfectæ actionis im Altfrz.* 1884, Diss.; DELBŒUF, *A propos du passé défini* (*Revue de l'Instruction publique en Belgique*, XXIX, 2); VISING, *Die realen Tempora der Vergangenheit* (*Französische Studien*, 6, 3).

SPOHN, *Über den Conjunctiv* (subjonctif) *im Altfrz.*,

Schrimm, 1882, Progr.; A. Horning, *Über den Conjunctiv in Comparativsätzen im Altfrz.* (dans la *Ztschft. für rom. Philologie*, V, 386); Williams, *The Syntax of the Subjunctive mood in French*, Boston et New-York, 1885; Bischoff, *Der Konjunktiv bei Chrestien*, Halle, 1881, Diss.. D'autres auteurs ont étudié l'emploi du subjonctif dans Villehardouin, Joinville, Wace, etc. (V. Körting, III, 275). Haase a rendu compte des travaux syntaxiques sur les temps et les modes de 1877 à 1884 dans le tome VI, 2e partie, p. 52 de la *Ztschft. für neufrz. Sprache.* Burgatzcky, *Das Imperfekt und Plus quam Perfekt des Futurs*, Greifswald, 1886; Willers, *Essai sur la formation et l'emploi syntaxique du conditionnel français.* Emmerich, 1886, Progr.; Gaspary, *Der Konditionalsatz mit Optativ zur Beteuerung und Beschwörung* (*Ztschft. für roman. Phil.*, XI, 136); Lenander, *L'emploi des temps et des modes dans les phrases hypothétiques jusqu'au* XIIIe *siècle*, Lund, 1886, Diss.; Klapperich, *Historische Entwickelung der syntaktischen Verhältnisse der Bedingungssätze im Altfrz.* (*Französische Studien*, III, 233).

Wulff, *L'emploi de l'infinitif dans les plus anciens textes français*, Lund, 1878, Diss.; Lachmund, *Über den Gebrauch des reinen und präpositionalen Infinitiv im Altfrz.* Rostock, 1877, Diss.; Soltmann, *Der Infinitiv mit der Präposition* à *bis zum* 12ten *Jahrhundert* (*Französische Studien*, I, 361); Leander, *Observations sur l'infinitif dans Rabelais*, Lund, 1871, Diss.

Mercier, *Histoire des participes français*, Paris, 1880; Bastin, *Le participe passé français et son histoire*, Pétersbourg, 1880; Stimming, *Verwendung des Gerundiums und des Particip. präsentis im Altfrz.* (*Ztschft. für romanische Philologie*, X, 526, 1); Aubert, *De usu participiorum præsentis in sermone gallico*, Marseille, 1885.

Des adverbes. — Bastin, *Etude sur les principaux adverbes* (affirmation, négation, manière), Paris, 1892; C. M. Robert, *Les adjectifs adverbes*, dans *Taalstudie*, 1882; Zeitlin, *Die altfrz. Adverbien der Zeit*, dans *Ztschft. für roman. Philologie*, VI, 256, et VII, 1; R. F. Perle, *Die Negation im Altfrz.* (*Ztschft. für roman. Philologie*, II, 1 et 407); Bastin, *Sur l'emploi des négations en latin et en français. Revue de l'instruction publique en Belgique*, XXVIII, 3.

Des prépositions. — GESSNER, *Sur l'origine des prépositions françaises*, Berlin, 1858, Progr.; RAITHEL, *Die altfrz. Präpositionen*, Berlin, 1875, Diss.; DICKHUTH, *Form und Gebrauch der Präpositionen in den ältesten frz. Sprachdenkmälern*, Münster, 1883, Diss.; DZIATZKO, *Die Entstehung der Participialpräpositionen* (*Ztschft. für roman. Phil.* VII, 125); DARMESTETER, *Note sur l'histoire des prépositions* en, dedans, dans, 1885.

Des conjonctions. — WEHRMANN, *Beiträge zur Lehre von den Partikeln der Beiordnung im frz.* (*Roman. Studien*, III, 383).

De l'ordre des mots. — WEIL, *De l'ordre des mots dans les langues anciennes comparées aux langues modernes*, Paris, 1869; TOBLER, *Vermischte Beiträge*, passim; MORF, *Die Wortstellung im altfrz. Rolandslied*, dans *Roman. Studien*, III, 199; KRÜGER, *Über die Wortstellung in der frz. Prosalitteratur des* XIII^ten^ *Jahrhunderts*. Berlin, 1876, Diss.; LE COULTRE, *L'ordre des mots dans Chrestien de Troyes*, Leipzig, 1875, Diss.: SCHULZE, *Die Wortstellung im altfrz. directen Fragesatz* (*Herrig's Archiv*, LXXI, 185); PHILIPPSTHAL, *Die Wortstellung in der frz. Prosa des* XVI^ten^ *Jahrhunderts*, Halle, 1866, Diss. (V. KÖRTING, III, 276, Complément, 120, et SUCHIER, *Français et provençal*, p. 198).

PRÉCIS

DE

GRAMMAIRE HISTORIQUE

DE LA

LANGUE FRANÇAISE

LIVRE PREMIER

HISTOIRE GÉNÉRALE DE LA LANGUE FRANÇAISE

1. Les langues de la Gaule. — Nous ignorons quel fut le peuple qui habita originairement le territoire de la France, et quelle langue il parlait. En tous cas, vers les origines de notre ère, la Gaule était, comme nous l'apprend César, divisée en quatre parties : entre la Garonne et les Pyrénées habitaient les Aquitains, entre la Garonne et la Seine les Celtes, de la Seine à l'Escaut les Belges; le reste était une province romaine.

Les peuples de ces contrées différaient entre eux de mœurs et de langage. Les Aquitains avaient un langage absolument distinct de leurs voisins; ils n'appartenaient pas au même groupe ethnographique. C'étaient des Ibères, dont l'idiome a subsisté et se parle encore dans quelques districts montagneux du sud-ouest de la France sous le nom de basque ou d'euskarien. Les autres Gaulois proprement

dits, Celtes et Belges, parlaient des dialectes différents d'une même langue : le gaulois.

2. Le gaulois. — Ce gaulois était un des idiomes indo-européens, frère du grec, du latin, du germanique, mais distinct de chacun d'eux. Toutefois il nous est impossible de savoir quelle en était la structure intime. Le lexique, la syntaxe, les flexions de cette langue nous sont à peu près inconnus, car nous n'avons pour les étudier que des moyens insuffisants.

Les documents écrits en gaulois sont presque nuls. Ce sont des inscriptions laconiques et peu variées, dont il est difficile de tirer grand profit.

Nous avons en outre quelques indications fournies par les auteurs anciens qui ont cité des mots celtiques, en trop petit nombre; des noms géographiques qui se sont conservés et dont il est possible de retrouver les éléments.

Enfin l'étude des langues néo-celtiques dérivées du gaulois, breton, gaélique, etc., permet quelques inductions trop souvent hypothétiques et hasardeuses.

En se servant habilement de ces maigres ressources, des érudits prudents et patients sont arrivés à nous fournir quelques connaissances très incomplètes, il est vrai, mais au moins certaines, sur la langue qu'ont parlée nos aïeux.

On a pu décomposer des noms comme Lugdunum (Lyon), Rotomagus (Rouen), Virodunum (Verdun), etc., et trouver que l'un signifie : mont des marais (*lougos dunum*), l'autre : maison de la route (*roto magus*), etc.; on a, d'autre part, rassemblé tous les mots conservés par les auteurs de l'antiquité, et l'on est arrivé de la sorte à reconstituer une façon de vocabulaire.

Enfin on a pu deviner l'existence d'une déclinaison qui avait un génitif, un datif, un accusatif différents au mas-

culin et au féminin, au singulier et au pluriel, c'est-à-dire tout un système de flexions assez complet.

Mais là s'arrêtent les découvertes, et la prétention de quelques celtomanes à aller plus loin n'a servi qu'à jeter du discrédit sur les études celtiques, qui ne sont estimables qu'à condition de ne vouloir pas donner plus qu'elles ne peuvent.

Du reste, quelle qu'ait pu être la langue gauloise, nous n'avons point à nous en préoccuper autrement, car ce n'est ni le belge ni le celtique qui ont donné naissance au français, mais le latin, qui de la province romaine finit par rayonner et s'étendre sur la Gaule entière.

3. La conquête romaine. — Des Alpes aux Cévennes, sur les deux rives du Rhône habitaient les Ligures, parents des Gaulois, mais vers la mer se trouvaient un certain nombre de cités appartenant à des Grecs. La plus célèbre de ces colonies orientales était Marseille, mais il y en avait d'autres : Agde, Port-Vendres, Antibes, Nice.

On sait comment Marseille offrit aux Romains l'occasion d'intervenir dans les affaires de la Gaule. Maîtres de l'Italie et de l'Espagne, et appelés comme arbitres d'une querelle qui avait surgi, les alliés des Marseillais en profitèrent pour s'assurer d'une route entre les Pyrénées et les Alpes, et firent de 154 à 118 avant Jésus-Christ la conquête du pays situé entre les Alpes, le Rhône supérieur, les Cévennes, la Garonne et la mer. Ils y fondèrent des colonies, Aix et Narbonne, et cette immense bande de terrain devint une province romaine (*provincia*), d'où le nom de Provence qui est resté à une partie de ce pays.

L'influence romaine, partie de là, ne tarda pas à se développer. Moins de cinquante ans après, César, appelé par les Éduens contre les Helvètes, porta ses armes successivement du Rhin à l'Armorique, parcourut la Belgique, le Cotentin,

l'Aquitaine, etc., enfin, après un dernier effort des Gaulois en vain coalisés, soumit tout le pays; la campagne, commencée en 58, puis interrompue, était terminée en 51.

La lutte, comme on sait, fut longue et sanglante, au contraire, la conquête morale de la Gaule fut très rapide. Les Romains étaient d'excellents colonisateurs; les Gaulois avaient l'esprit souple, un instinct très vif de l'imitation. Un changement rapide eut lieu dans leur esprit et leurs mœurs.

Seule, une forte cohésion eût pu sauver la Gaule d'une assimilation. Mais cette cohésion n'existait pas. Dans la lutte même on ne s'était pas entendu; vaincus, on acheva de se séparer. La politique romaine continua de précipiter ce mouvement par les moyens qui partout lui avaient réussi. Le pays fut fractionné en une foule de cités ayant chacune leur administration, leur sénat, leurs magistrats municipaux; non seulement les cités n'étaient unies par aucun lien fédéral, mais elles étaient appelées à être forcément rivales, en raison des inégalités qu'on avait créées. De même qu'il y avait en Gaule des individus jouissant de la plénitude des droits tandis que d'autres en étaient entièrement privés, il y avait des cités privilégiées, toutes romaines, comme Narbonne ou Lyon, d'autres alliées ou fédérées comme Arles ou Marseille, d'autres dites libres comme Trèves et Soissons, etc., et à mesure que l'on descendait de l'une à l'autre on rencontrait des populations privées d'un nombre de plus en plus grand de droits dont quelques-uns étaient essentiels aux besoins presque quotidiens de la vie. De là d'inévitables jalousies, l'impossibilité d'une reconstitution de la nation gauloise. Au lieu de tourner les yeux vers leurs frères, les habitants des villes les moins favorisées s'habituèrent à les tourner vers Rome, dispensatrice des privilèges, et ce ne fut plus partout qu'un même désir de la servir et de lui plaire, dans l'espérance

qu'elle récompenserait le dévouement et la fidélité. Ces sentiments devinrent bientôt si généraux que douze cents hommes à Lyon suffirent à garder cet immense territoire de la Gaule où personne ne songeait plus à se révolter.

En même temps, la séduction de la civilisation romaine agissait d'une autre façon, non moins efficace. Sans qu'on fût obligé d'aller jusqu'en Italie, Lyon offrait de Rome une image réduite, mais encore brillante, avec ses palais, son cirque, son amphithéâtre, etc., que visitaient tous les ans des délégués et des commerçants venus de tout le pays.

Les Gaulois, qui n'avaient ni tradition nationale, ni constitution religieuse, ni civilisation propre, ne pouvaient résister à ces influences, et de très bonne heure ils s'appliquèrent d'eux-mêmes à se romaniser. Une des conditions essentielles pour cela était d'apprendre la langue des vainqueurs. Il le fallait pour obtenir justice, pour servir dans l'armée, pour être prêtre du nouveau culte, pour jouir de ses droits de père ou d'héritier, etc., en un mot, pour profiter ou ne point trop souffrir de l'administration et de la loi.

L'exemple fut naturellement donné par le Midi. Des écoles se fondèrent dans toute l'étendue de la Province, où les jeunes gens de l'aristocratie indigène vinrent se former sous la direction de maîtres romains, et quelques-uns d'entre eux pénétrèrent si bien le génie de la langue latine que Rome les compta au nombre de ses meilleurs écrivains. Tels furent le poète Gallus, l'ami de Virgile, l'historien Trogue Pompée, et d'autres. Des populations entières, sans connaître aussi bien le latin, l'entendirent assez pour que des historiens comme Justin ou des géographes comme Strabon pussent nous dire d'elles que « par un complet changement elles avaient pris le type romain, qu'elles tenaient tout de Rome, langue, mœurs, institutions ».

Un mouvement plus lent, mais semblable, ne tarda pas

à se produire dès les premiers siècles de notre ère, dans l'ancienne Gaule chevelue. Comme à Lyon ou à Autun, des rhéteurs et des grammairiens s'établirent à Besançon, à Reims, jusqu'à Trèves, et dans les hautes classes de la société le latin fit, là comme ailleurs, de rapides progrès.

Bientôt des auteurs romains purent se flatter d'être lus et appréciés au delà des Alpes comme à Rome[1], et à mesure qu'on avance de nouveaux témoignages montrent que la connaissance du latin se répand. Des orateurs haranguent en latin le peuple, des pères se servent de cette langue pour correspondre avec leurs filles, des frères avec leurs sœurs, des prêtres avec leurs fidèles[2]. Le latin, qui était déjà la langue de l'État, est devenu celle de l'Église et les idiomes indigènes cèdent de plus en plus à cette double influence. La Gaule devient à son tour une partie du pays romain, de la *Romania*.

Toutefois, quelque prompte qu'ait pu être cette transmutation, il est évident qu'à cette époque où les communications et les relations étaient encore difficiles, l'instruction populaire à peu près nulle, et l'école sans influence, la masse ne fut pas dès l'abord entraînée dans le mouvement que l'intérêt ou la mode avait fait naître et qui poussait les hautes classes à se romaniser le plus vite et le plus complètement possible. Nous voyons aujourd'hui avec quelle difficulté le paysan renonce à son patois, même quand il entend le français. De même et à plus forte raison le paysan gaulois garda longtemps sa langue, et ce n'est qu'à la longue que le latin finit par triompher dans les campagnes.

Au IIe siècle, saint Irénée nous atteste qu'on parle encore

1. Martial, Pline le Jeune.

2. Sidoine Apollinaire prêche en latin à Bourges (Sid. Apoll., VII, 9). Saint Hilaire correspond en latin avec sa fille Albra, Sulpice Sévère avec Claudia sa sœur, saint Jérôme avec deux Gauloises, Hédebie et Algasie, etc.

celtique dans le diocèse de Lyon. Au commencement du IIIe siècle, Ulpien autorise l'usage de cette langue dans les fidéicommis. Au IVe, au Ve siècle même, nous avons des témoignages qui prouvent que les idiomes celtiques résistent encore[1]; au VIe siècle, et jusqu'à l'époque carlovingienne, cette agonie se prolonge, mais la victoire du latin était certaine, et la chute de Rome, l'arrivée de nouveaux maîtres ne compromirent en rien son succès.

4. Les invasions. — Nous ne pouvons point entrer ici dans l'étude de la difficile question des invasions germaniques, qui est loin d'être résolue. On n'est point du tout d'accord sur la nature et l'importance des changements politiques qu'elles entraînèrent. Il est certain toutefois que ni l'infiltration de barbares isolés qui durait depuis des siècles, ni l'irruption violente des hordes venues du Nord ne changèrent grand'chose aux mœurs de la Gaule. Les nouveaux venus semblent bien plutôt avoir adopté la civilisation des vaincus que leur avoir imposé la leur. Ils finirent ainsi par abandonner jusqu'à leur langue, vérifiant une fois de plus cette loi de l'histoire qu'un peuple vaincu, s'il a pour lui la supériorité intellectuelle et morale, finit, malgré son infériorité matérielle, par assimiler le vainqueur.

Ce n'est pas à dire que le voisinage des dialectes germaniques importés n'eut aucune influence sur le latin parlé alors en Gaule. Nous verrons au contraire par la suite que le lexique en fut enrichi et modifié ; mais les flexions, partie caractéristique d'une langue, restèrent latines ou à peu près. Le véritable et le plus sérieux effet des invasions fut

1. Saint Irénée, *Præf. adv. hær.;* Ulp., l. II, *Fideicomm.;* Digeste, l. XXXII, 11 ; comparez : Sulp. Sev. *Opera,* p. 543, éd. 1647, d. 1; Claudien, *De mul. gall.;* Ausone, *De clar. urbib.,* 14. ; Fortunat, I, carmen IX, 25, etc.

d'accélérer, en amenant la chute de Rome, la ruine des écoles, la disparition du latin écrit en faveur du latin parlé et populaire.

5. Reculs du latin. — Il faut ajouter aussi qu'une partie du domaine romain fut entamée, et que le latin fut repoussé de quelques pays des bords du Rhin où il s'établissait. Un fait identique se produisit quand des Bretons venus d'outre-Manche refoulèrent les populations romanisées et rapportèrent en France leur idiome d'origine celtique qui vit et se parle encore en Bretagne. Le résultat fut le même lors de l'arrivée au VIe siècle de Vascons d'Espagne qui réimportèrent leur langue au sud de l'Adour, sur le territoire qu'ils occupent encore en partie aujourd'hui, et dont Biarritz, Bayonne, Oloron forment la limite.

6. Le latin. — Le latin est une des langues de la famille indo-européenne, sœur du sanscrit, du grec, du gaulois, du germanique, etc.... Il appartient au groupe italique, qui comprenait d'autres dialectes : l'osque, le sabellien, l'ombrien. etc.

Comme toutes les langues, le latin a eu son histoire, et n'est pas apparu tout d'un coup sous la forme où on se le représente généralement, tel que Virgile ou saint Jérôme l'ont écrit. Il a vécu, c'est-à-dire changé. Il y eut toute une longue période primitive, à peu près inconnue du reste, où il se développa librement, en dehors de toute tradition littéraire. Puis une influence savante essaya de le fixer, et désormais il exista une langue écrite et une langue parlée, distinctes l'une de l'autre.

C'est un fait assez commun dans l'histoire, et il se produisit en France, comme nous le verrons, quelque chose d'analogue qui nous permet de comprendre assez bien ce qui se passa autrefois à Rome.

7. Latin littéraire et latin populaire. — Vers le IIe siècle avant notre ère, alors que la langue se transformait sans contrainte, apparurent des littérateurs qui d'une part imposèrent un retour en arrière à des formes déjà rejetées, d'autre part introduisirent un certain nombre d'hellénismes empruntés à la langue des auteurs grecs qu'ils imitaient et avaient constamment sous les yeux.

Mais le résultat le plus grave fut que les œuvres de ces écrivains qui avaient une valeur réelle et une considérable importance devinrent des modèles auxquels on se référa et dont les auteurs postérieurs s'attachèrent à reproduire les formes et les tours. Ainsi pendant qu'un son disparaissait dans la prononciation, les écrivains continuèrent à le noter parce qu'Ennius ou d'autres l'avaient écrit et prononcé. Tandis que la langue parlée continuait sa marche vers l'analyse, la langue écrite arrêta la sienne. Elle se fixa, dans la mesure où une langue, même écrite, peut se fixer. De là une séparation qui fut bientôt complète ; on ne parla plus comme on écrivait, et nous savons par le témoignage de Cicéron lui-même que, tandis qu'il discourait à la tribune en latin littéraire et classique, il usait chez lui d'un langage très différent dans l'intimité de sa femme, de ses enfants, de ses esclaves. Et il ne faut pas entendre par là qu'il se servait devant eux de termes familiers. La distinction était bien plus profonde. La prononciation, les flexions, la syntaxe changeaient du latin classique au latin populaire. Nous aurons l'occasion de l'indiquer bien souvent en tête de chacun de nos chapitres, et de montrer comment déjà, dans la langue familière de cette époque, autant du moins qu'on en peut juger par les trop rares monuments que nous possédons, les changements ultérieurs étaient en germe.

Pendant longtemps le latin vulgaire végéta sourdement c'est à peine si quelques rares allusions nous apprennent qu'il existe ; mais il ne faut point se tromper à ce silence

des auteurs. Toute méprisée qu'elle est, c'est cette langue parlée qui se répand dans les provinces, au fur et à mesure que les soldats et les colons romains s'y établissent ; les marchands n'en savent point d'autre et n'enseignent que celle-là aux indigènes des pays qu'ils parcourent. Dans la loi, il est vrai, dans l'administration, dans l'école, en général dans tout ce qui est officiel, le latin classique est seul en usage, mais bientôt la chute de Rome amène la destruction de toute culture littéraire et, comme conséquence, la disparition de la langue savante au profit de la langue vulgaire. La première est bientôt oubliée, même dans l'Église, et en 589 le concile de Narbonne se voit obligé de défendre de conférer les ordres majeurs à qui ne connaîtra pas le latin classique. Malgré ces prescriptions, le clergé l'ignore bien souvent au point de ne pas entendre les formules les plus usuelles du rituel chrétien, et en 752 le pape Zacharie fut, nous dit-on, appelé à statuer sur la validité d'un baptême conféré en ces termes : « Ego te baptizo in nomine *Patria* (pour *Patris*) et *Filia* (pour *Filii*) et Spiritus sancti ». Désormais la langue de Cicéron ou de la Bible de saint Jérôme est une langue savante, connue des seuls érudits, peu nombreux du reste à cette époque. La langue parlée en Gaule est le latin vulgaire, rustique, qui devient le roman.

8. Le roman. — On appelle ainsi la nouvelle forme que prend le latin vulgaire dans les pays où il parvient à se maintenir, à la suite d'un développement résultant des différentes influences qu'il y subit[1].

1. L'existence de cette langue romane est attestée par une foule de textes. Au VIIe siècle, saint Mummolin est choisi pour succéder à saint Éloi, parce qu'il parlait très bien, non seulement la langue teutonique, mais aussi la langue romane (*Acta Sanctor. Belg.*, IV, 403). Au VIIIe siècle, saint Adalhart est indiqué comme parlant très bien la langue vulgaire (*Acta Sanct. Ord. S. Ben.*, IV, 355). A partir de ce moment les textes romans commencent à paraître. C'est d'abord un

Le roman tel que nous venons de le définir n'est pas, comme l'ont cru quelques savants du commencement de ce siècle, une langue unique, identique en Italie, en Espagne, en Gaule, etc. Ce nom de roman désigne en réalité, et c'est ainsi qu'il faut toujours l'entendre, tout un ensemble de dialectes, qui ont encore bien des traits communs, mais se distinguent déjà par des particularités.

Il est probable que des différences existaient dès l'époque latine, et que si des documents suffisants nous permettaient de remonter jusque-là, nous constaterions ce que nous ne faisons que soupçonner, à savoir que le latin vulgaire ne se parlait point en deçà comme au delà des Pyrénées ou des Alpes.

En effet, et c'est là une loi naturelle aujourd'hui bien établie, toute langue parlée, même sur un espace relativement restreint, dans plusieurs localités voisines, tend à former un certain nombre de dialectes qui avec le temps vont se séparant de plus en plus et se développant dans des sens différents. A plus forte raison le même fait se produit-il quand cette langue est parlée, comme le latin, par tout un monde hétérogène, composé des peuples les plus divers.

court refrain dans lequel les fidèles du diocèse de Soissons invoquaient la protection du ciel en faveur du pape et de l'empereur. Pendant la récitation des litanies le peuple reprenait en roman : *tu lo juva* (aide-le). Nous avons de cette époque des Glossaires, dits de Reichenau et de Cassel, donnant la traduction romane de mots latins ou germaniques. Enfin au commencement de l'année 842 les soldats de Charles le Chauve prononcent ainsi que Louis le Germanique les serments dits serments de Strasbourg en langue romane.

On pourrait en outre citer bien des témoignages; les ordonnances des conciles de Tours et d'Arles prescrivant de prêcher en roman (Labbe, *Concil.*, IX, 351) ; l'épitaphe rapportée au tome X, 286 de dom Bouquet, faisant honneur à un abbé de ce qu'il enseignait en langue vulgaire, etc., etc. Il existe à ce moment-là en Gaule quatre langues distinctes : le latin (*lingua latina*), le germanique (*lingua teutonica* ou *theotisca*), le celtique (*lingua gallica*), enfin le roman (*lingua romana*); c'est cette dernière qui domine.

Elle subit alors sur les différents points des modifications particulières, suivant le climat, la race, l'idiome primitif, le caractère intellectuel et physique des peuples qui l'adoptent, sans qu'il ait été jusqu'ici possible de déterminer exactement dans quelle mesure agit chacune de ces influences et dans quelle proportion elles se mêlent.

9. Les langues romanes. — Quelle qu'en soit du reste la cause, c'est un fait que le latin transporté simultanément en Italie, en Espagne, en Gaule, subit partout des altérations particulières. De là des dialectes provinciaux du latin populaire, qui devinrent par suite des dialectes romans, d'où sortirent à leur tour les langues romanes, savoir: l'*italien*, l'*espagnol*, le portugais, le catalan, le *provençal*, le *français*, le rhéto-roman, le *roumain*.

Toutes sont, comme on dit souvent, sœurs entre elles et filles du latin. Il faut bien s'entendre sur ces mots : les langues romanes que nous venons d'énumérer ne sont point à proprement parler nées du latin, comme un enfant naît d'une mère qui continue à vivre, de façon qu'au lieu d'un être unique il y en ait ensuite deux qui coexistent : une mère et une fille; en ce sens la comparaison est fausse. Chaque langue romane est la continuation, le développement du latin sur un point de l'espace, où, par suite des conditions auxquelles il était soumis, il a pris un caractère propre. Le français n'est pas né du latin, c'est encore du latin.

10. Langue d'oc et langue d'oïl. — Comme on sait et comme nous venons de l'indiquer dans notre rapide énumération, on trouve en France non pas une, mais deux langues romanes distinctes: le provençal et le français, souvent nommées aussi langue d'oc et langue d'oïl d'après la façon dont on exprimait l'affirmation (*oïl* au nord et *oc*

au midi). Avant que les circonstances historiques eussent donné la prédominance à la langue du nord devenue langue nationale, le provençal et le français, constitués à peu près en même temps, se partageaient la France, sans qu'il soit possible, nous dirons bientôt pourquoi, de tirer une ligne de démarcation exacte entre leurs deux domaines. D'une façon approximative la frontière était marquée par une ligne menée de la Charente aux Alpes, et passant par Limoges, Clermont-Ferrand, Tournon et Grenoble.

11. Les dialectes. — Ce n'est pas à dire que dans le Dauphinois on parlât comme en Gascogne, ou en Picardie comme en Bourgogne. Il faut répéter ici la même observation que nous avons faite à propos du roman. Il n'existe à aucun moment une langue d'oïl ou d'oc uniforme et identique, mais un grand nombre de dialectes groupés sous un nom unique, qui vont se séparant de plus en plus.

Dans la langue d'oc on distingue généralement le languedocien, le provençal, le dauphinois, le lyonnais, l'auvergnat, le limousin et, un peu à part, le gascon.

Dans la langue d'oïl Fallot comptait le normand, le picard, le bourguignon. D'une façon un peu plus précise on peut dire que la langue d'oïl offre cinq grandes divisions : le groupe de l'Est (correspondant au bourguignon), celui du Nord-Est (le picard), celui de l'Ouest (le normand), celui du Centre-Nord qu'on appelle quelquefois poitevin; enfin, au milieu, un cinquième dialecte dont le domaine comprend à peu près la Champagne et la Brie, l'Orléanais, le bas Maine, le Perche et surtout, au nord, la province appelée Ile-de-France et plus anciennement France tout simplement. C'est de ce dernier que sortira le français littéraire.

Chacun de ces dialectes a des sous-dialectes, car ce ne sont pas seulement les grandes divisions territoriales qui

marquent leur empreinte sur le langage. Comme une sorte de thermomètre très sensible, il accuse les plus petites variations de climat ; il ne peut se déplacer au nord ou au midi, à l'est ou à l'ouest, sans que quelqu'un de ses caractères s'en trouve modifié.

Il s'ensuit que les variétés dialectales sont en nombre très considérable, et cette raison seule empêcherait d'en donner, dans l'état actuel des recherches, un dénombrement ou un tableau quelque peu exact.

Ce qui rend la chose tout à fait impossible, c'est que chaque dialecte n'est pas une unité isolée, avec des caractères distinctifs qui lui soient particuliers, et un domaine déterminé. En réalité on passe d'un dialecte à un autre par un dialecte intermédiaire qui emprunte telle particularité à son voisin du nord, telle autre à son voisin du midi, qui participe ainsi des deux, si bien que sur un de ces territoires de transition on ne saurait dire si l'on parle le normand ou le picard. On est à certains points de vue sur le domaine du premier, à d'autres sur celui du second.

Dans ces conditions, et puisqu'il faut tenir compte de ces zones intermédiaires, il serait inexact de dresser une carte quelconque des provinces linguistiques de la France, entre lesquelles on ne pourrait pas marquer de frontière précise.

Il n'en est pas moins légitime de grouper les dialectes en quelques grandes divisions, comme nous l'avons montré, réunissant dans une même catégorie ceux qui ont leurs caractères généraux semblables.

Historiquement cette distinction est absolument nécessaire si l'on veut se rendre compte de ce que fut pendant des siècles le langage de la France. Le dialecte de l'Ile-de-France n'a alors aucun avantage sur ceux qui l'entourent, il ne s'étend pas au delà du domaine qui lui est propre. Plus loin les documents les œuvres littéraires même qui

commencent à paraître sont écrites dans le dialecte local, normand, bourguignon, suivant les endroits. Ainsi de tous les premiers monuments de la langue, le seul qui soit en français proprement dit est le poème de *Saint-Alexis*; encore est-il discuté. Les *Serments de Strasbourg*, dont nous avons parlé plus haut, ne lui appartiennent pas.

12. Progrès du dialecte de l'Ile-de-France. — Ce n'est qu'au XIIe siècle que le dialecte de l'Ile-de-France commence à prendre le pas sur les autres. Non pas qu'il eût sur eux une supériorité marquée, qu'il fût ou plus riche, ou plus souple, ou plus harmonieux. Il n'a aucun caractère spécial bien distinct, et, placé au centre, tient un peu de tous ses voisins. Ce qui lui assure l'avantage, ce sont les circonstances politiques. Il est la langue de la cour et de la capitale, et ses progrès suivent ceux des ducs de France. Parler comme à Paris fut de bonne heure considéré comme la marque d'une bonne éducation, et dès la fin du XIIe siècle il n'était plus guère permis à un grand seigneur de Picardie, de Bourgogne ou d'ailleurs de se présenter en France et d'y prétendre parler le *ramage de son pays*, témoin la mésaventure arrivée à Conon de Béthune qui cultivait avec un certain succès la poésie : comme il était à la cour, la régente Aliix de Champagne et le prince qui fut depuis Philippe Auguste voulurent entendre quelques-unes de ses chansons. Le poète s'exécuta, mais en gâtant son débit par un fort accent picard, qui lui valut les railleries des assistants, voire de la comtesse, au suffrage de laquelle il semblait tenir :

... Mon langage ont blasmé li François
Et mes chançons, oiant les Champenois,
Et la contesse encor, dont plus me poise;
La roïne ne fist pas que courtoise
Qui me reprist, elle et ses fius li rois;
Encor ne soit ma paroie françoise

Si la puet on bien entendre en françois,
Ne cil ne sont bien apris ne courtois
Qui m'ont repris se j'ai dit mot d'Artois,
Car je ne fui pas norris à Pontoise[1].

A partir de cette époque, pendant tout le cours du XIIIe siècle, l'idiome de l'Ile-de-France se propage de plus en plus, grâce aux circonstances extérieures qui ne cessent pas de lui être favorables, et à la politique que suivent les rois, qui aboutit à fonder l'unité française. En 1101 Philippe Ier avait acheté le Berry, un siècle plus tard Philippe Auguste confisquait la Touraine et la Normandie, etc., et à mesure que la couronne arrondit son domaine, le français annexe des provinces. La réunion du Nord et du Midi préparée par les croisades contre les Albigeois, et consommée par l'habileté des rois de France, amena la ruine de la civilisation et la décadence de la langue jusqu'alors si florissante des troubadours. Désormais le triomphe du français était assuré. Les créations administratives et judiciaires du XIVe siècle, l'accroissement de l'autorité des Capétiens le confirmèrent. La langue de l'Ile-de-France, devenue langue commune, put supporter la redoutable épreuve d'une transformation intérieure. Elle n'avait plus à craindre de rivale.

13. Les patois. — Toutefois les dialectes provinciaux vaincus ne devaient pas disparaître tout d'un coup. Nous avons déjà eu l'occasion de dire avec quelle fidélité le

1. Mon langage ont blâmé les Français,
Et mes chansons, les Champenois les entendant,
Et la comtesse encore, dont plus me pèse;
La reine ne fit pas acte de courtoisie
Qui me reprit, elle et son fils le roi.
Encore que ne soit ma parole française,
Pourtant on la peut bien entendre en français
Et ceux-là ne sont ni bien appris ni courtois
Qui m'ont repris si j'ai dit mot d'Artois,
Car je ne fus pas élevé à Pontoise.

paysan perpétue son idiome, et la centralisation, à cette époque, n'était point assez forte pour faire disparaître ce qui restait des anciennes divisions. Les dialectes ne s'éteignirent donc point, mais peu à peu ils ne s'écrivirent plus : le français fut la langue littéraire du royaume ; le picard, le bourguignon, subsistèrent seulement à l'état de langues parlées, de patois. Sous cette forme ils durent encore, on les parle aujourd'hui dans les villages aussi bien qu'il y a six siècles ; on sait même qu'un dialecte de la langue d'oc, le provençal, a de nos jours repris une vie nouvelle, et que des poètes illustres, Mistral et autres, s'en sont servis avec éclat. Les autres patois, peu connus et dédaignés, traités généralement comme des déformations du français, méritent aussi d'être considérés et étudiés, non point dans l'intention de les faire revivre, mais parce qu'ils fournissent pour l'étude du français même d'utiles comparaisons et des renseignements souvent précieux. Ils ont conservé des archaïsmes qui facilitent et contrôlent les recherches étymologiques, d'autre part ils nous présentent une image quelquefois frappante de ce qu'aurait donné le français livré à lui-même, se développant comme eux librement et en dehors de toute influence grammaticale et savante.

En même temps qu'il conquit les provinces du royaume, le français au XIIIe siècle se répandit à l'étranger. Importé depuis longtemps en Angleterre par les Normands, il s'y maintint à la cour, dans l'aristocratie, dans l'école, en face de l'anglais qui allait naître et végétait encore sourdement[1].

1. Il ne serait pas difficile de retrouver des traces de cette ancienne prédominance du français en Angleterre. Outre que la langue des vainqueurs normands a fortement pénétré l'anglais, il reste même aujourd'hui des formules toutes françaises encore en usage. Ainsi quand le chef de l'État approuve un bill du Parlement, il écrit au bas « le roi le veult », ou « la reine le veult ». Les crieurs publics commencent leurs annonces en s'écriant trois fois : « O yes, o yes, o yes », ce qui signifie tout simplement : oyez (anc. fr. = entendez).

En Hongrie, en Portugal, en Pologne il entra avec les princes d'origine française. En Allemagne, en Italie, dans presque toute l'Europe on lit et on imite alors nos trouvères. Quelques écrivains adoptent même leur langue, le Vénitien Marco Polo, le Florentin Brunetto Latini et d'autres, qui pensent et proclament avec ce dernier que le français est « la parleure la plus délitable et la plus commune à toutes gens ».

Il n'entre pas dans notre sujet de suivre à l'extérieur les progrès de l'influence morale et littéraire de la France. Nous rappelons ces quelques faits pour montrer seulement combien est injuste le mépris de quelques critiques pour « ce jargon semi-germanique », alors connu et envié de toute l'Europe civilisée.

14. L'ancien français. — Le mot de jargon ne saurait en aucune façon être appliqué à ce français du XIIe et du XIIIe siècle qu'on appelle ancien français. La langue à cette époque n'est sans doute pas fixée, — une langue vivante ne l'est jamais, — mais elle est absolument constituée.

Entièrement dégagée du latin, elle a son existence propre, ses règles et son génie. Il serait intéressant de la comparer dans son ensemble au latin d'une part, au français moderne de l'autre ; mais on conçoit que pour que cette comparaison pût être utilement faite, elle devrait être précédée d'une exposition au moins sommaire des principaux caractères de cette langue, exposition que nous ne pouvons entreprendre ici, puisqu'on la trouvera dans chacun des livres spéciaux qui vont suivre.

D'une façon générale l'ancien français a une valeur littéraire réelle. Le lexique en est riche et imagé, la syntaxe souple et facile. Arrêté à mi-chemin entre la synthèse et l'analyse, ayant conservé d'une part des débris d'une déclinaison encore fort utile et qui lui permet d'audacieuses libertés

dans la construction des phrases, ayant d'autre part déjà acquis presque toute la précision et l'exactitude des langues analytiques, le français de cette époque présente un grand intérêt linguistique et mérite d'être étudié en soi et pour soi, non point seulement pour les œuvres littéraires qu'il a produites, ou comme ancêtre de notre langue actuelle.

15. Décadence de l'ancien français. — La période qui suit et qui est celle du *moyen français* est une période de transition. L'ancienne langue se déconstruit, la langue moderne se forme, et ce changement dure trois cents ans, car il faut arriver jusqu'à la fin du XVIe siècle ou même jusqu'au commencement du XVIIe pour trouver une langue constituée définitivement et qui ne diffère plus avec chaque écrivain qui l'emploie.

Les grandes œuvres littéraires qui avaient illustré la langue des trouvères n'avaient pas plus réussi à la fixer, que la gloire et les progrès des rois successeurs de Philippe le Bel n'avaient réussi à asseoir leur pouvoir. Au moment où il semblait y avoir à la fois une langue et une nation françaises, tout fut soudain remis en question par une suite de longs désordres où la France pensa périr.

On connaît cette lamentable histoire : la guerre civile se mêlant à la guerre étrangère, un roi prisonnier, un autre fou, la patrie près de devenir sujette des rois d'Angleterre, nul frein à la violence, les campagnes rançonnées, les villes saccagées tour à tour par l'ennemi et par les compagnies chargées de les défendre, toutes les relations commerciales interrompues, les artisans et les marchands, déjà appauvris par le chômage, ruinés par le fisc, les altérations de la monnaie, l'accroissement progressif de l'impôt, en un mot le royaume entier en proie à l'anarchie, désolé par la misère et couvert de ruines. Au milieu de ce chaos la vie in-

tellectuelle fut suspendue, les écoles fermées ou désertées, les lettres et les arts abandonnés pour la guerre. « Non, disait Pétrarque au retour d'un voyage en France, je ne reconnais plus rien de ce que j'admirais autrefois.... Les écoles de Montpellier que j'ai vues si florissantes sont aujourd'hui désertes... Paris, où régnaient les études, où brillait l'opulence, où éclatait la joie... ne retentit plus du bruit des syllogismes, mais des clameurs des combattants ; le calme, la sécurité, les doux loisirs ont disparu.... Le royaume a été tellement écrasé par le fer et le feu, que moi qui le traversai dernièrement pour affaires, j'avais peine à me persuader que c'était là le pays que j'avais vu autrefois. »

De ce tableau de l'état général de la France on peut rapprocher ce témoignage d'un contemporain au sujet de l'état de la langue : « Pour ceu que nulz ne tient en son parleir ne rigle certenne, mesure, ne raison, est laingue romance si corrompue qu'à poinne li uns entend l'aultre et à poinne puet on trouveir a jour d'ieu (aujourd'hui) persone qui saiche escrire ». On voit que la décadence avait été dans le langage aussi rapide et aussi profonde que dans l'État, ce qui s'explique facilement si l'on songe aux rapports étroits qui existent entre le développement d'une langue et celui de la nation dont elle est l'organe.

Une époque de troubles devait être fatale à l'ancien français tel qu'il était constitué. Une forte et longue tradition eût pu seule le maintenir sous la forme qu'il avait prise, car, nous l'avons dit, avec sa nature mixte, son caractère à demi synthétique, à demi analytique, il était arrêté à moitié du chemin, et il était bien difficile qu'il se tînt là sans pousser jusqu'au bout de son développement logique. Il eût fallu pour cela une époque calme, une autorité littéraire. Rien de ces choses ne se trouva. Le siècle était troublé par tous les excès, l'école dédaignait de s'occuper de la langue commune; celle-ci, laissée à elle-même, reprit sa marche, et

toutes les tendances encore vagues au XIIIe siècle commencèrent à s'affirmer et à se réaliser.

Une marque pour ainsi dire extérieure de la désorganisation qui commence est le désordre qui règne dans la graphie du temps. Il n'y avait jamais eu de règle orthographique précise, mais à ce moment-là tous les principes les plus généraux sont méconnus, on n'obéit plus dans l'écriture qu'à la fantaisie parfois la plus extraordinaire.

L'emploi des différentes formes n'est pas mieux déterminé. Des féminins sont remplacés par des masculins, des mots invariables prennent des pluriels, le sentiment de la déclinaison s'en va, les cas se mélangent, le plus souvent le régime supplante le sujet, la conjugaison se trouble, la forme des adverbes est modifiée par un changement survenu dans la formation du féminin des adjectifs, conséquemment la syntaxe s'embrouille, l'article s'emploie ou se supprime sans raison, les prépositions remplacent les cas, et comme le nouvel usage ne se substitue pas d'un seul coup à l'ancien, que les règles strictes de la construction moderne ne s'imposent pas en un jour, les phrases sont parfois obscures, sans qu'on puisse les déclarer incorrectes, car il n'y a plus de correction. On trouvera plus loin le détail de toutes ces nouveautés, et l'on y verra aussi par les exemples comment des formes diverses, des constructions différentes coexistèrent pendant que la langue se transformait avec toutes sortes d'hésitations et de tâtonnements.

16. La Renaissance. — Ce n'est guère qu'au XVe siècle que les changements sont définitifs et qu'une langue nouvelle, presque complètement analytique, se dégage ; mais à ce moment un événement d'une importance capitale survient : la Renaissance, dont l'effet fut non pas de précipiter ou de ralentir, mais de déranger la langue dans sa marche, tout au moins la langue écrite.

Grâce à l'exemple et, dans une certaine mesure, aux leçons et à la direction de l'Italie, on se prit d'une curiosité nouvelle et d'un culte ardent pour les chefs-d'œuvre des civilisations grecque et latine ; la création de puissantes écoles de recherches comme le Collège de France, le développement de l'imprimerie qui mit à la portée de tous des livres dont un exemplaire avait jusqu'alors coûté fort cher, favorisèrent ce goût de l'érudition, qui bientôt absorba les meilleurs esprits, et les poussa à vouloir tout refaire sur le modèle de l'antiquité, la langue comme le reste, de sorte que le commencement du XVIe siècle marque pour le français à la fois un progrès et un recul.

En effet, il y a progrès d'un côté, car la langue française devient peu à peu la langue de tout et de tous. François Ier l'impose dans les tribunaux, dans les actes publics et privés, il en fait la langue officielle[1].

En même temps en littérature le français prend possession d'un genre où jusqu'alors le latin était seul employé, car des théologiens et des philosophes ne dédaignent pas de s'en servir. C'est à la Réforme qu'est dû ce progrès. Les

1. « Pour ce que telles choses (ambiguïté ou incertitude) sont souvent advenues sur l'intelligence des mots latins contenus esdits arrests, nous voulons d'oresenavant que tous arrests, ensemble toutes autres procédures, soient de nos cours souveraines et autres subalternes et inférieures, soient de registres, enquestes, contrats, commissions, sentences, testaments, et autres quelconques actes et exploicts de justice, ou qui en dépendent, soient prononcés, enregistrés, et délivrés aux parties en langage maternel françois et non autrement. » (Ordon. de Villers-Cotterets, 1539. Recueil des anciennes lois Jourdan, XII, 2e partie, p. 622.) On raconte que cette ordonnance excita nombre de plaintes et que des députés furent envoyés de Provence pour en montrer les inconvénients, mais que le roi les remit d'audience en audience en leur faisant dire « qu'il ne prenait point plaisir d'ouïr parler en autre langue que la sienne » ; puis les envoyés ayant appris le français et l'ayant harangué en bon langage de Paris, il leur répondit assez judicieusement que, cette langue leur ayant été si aisée, elle le serait bien plus encore aux jeunes gens qui, l'ayant apprise, auraient ainsi une supériorité sur le commun du peuple

partisans de Luther avaient besoin d'en appeler au peuple. Calvin n'hésita point et, après avoir publié en latin, en 1536, son *Institution de la religion chrétienne*, il la traduisit en français en 1540. Son œuvre magistrale, écrite d'un style précis et énergique, montra que notre « vulgaire » pouvait rendre toutes les pensées, même les plus élevées ou les plus subtiles, et les écrivains protestants suivirent l'exemple du maître. Les catholiques, plus rebelles, après avoir résisté furent obligés de faire comme eux, et ce fut en français que les grands controversistes de la fin du siècle, Du Perron, Du Plessis-Mornay, François de Sales, disputèrent.

Mais le latin, chassé de ses positions, pénètre de son côté le français qui le supplante. Comme on a besoin, pour s'exprimer sur ces sujets qui n'avaient jamais été traités en langue vulgaire, de termes nouveaux, qu'on est d'autre part tout imbu de langue latine, on emprunte à celle-ci, souvent sans réserve et sans choix. L'exemple avait été donné depuis longtemps, particulièrement par les érudits du XIVe siècle comme le traducteur de Tite-Live, Bersuire. Reprenant et exagérant leur système, « on despume la verbocination latiale », suivant l'expression de Geoffroy Tory. Rien n'est plus curieux que le style de quelques écrivains de cette époque. En voici un exemple cité par M. Darmesteter et tiré de Molinet, historiographe de la maison de Bourgogne : « La très illustre et refulgente maison du seigneur et duc de Bourgogne est magnifiquement fondée sur les sommets des montagnes. Les gens terriens qui sont entendus les victorieux princes et régents et conducteurs du bien publicque sont comme montaignes excelses ou est assis le hault trosne d'honneur vers qui les nobles preux du siècle tournent la face et tendent bras et mains ».

On voit à cet échantillon que Rabelais n'avait pas tort de railler.

17. Premiers grammairiens. — Chose étrange, les latiniseurs les plus systématiques de cette époque furent les grammairiens, qui au contraire, semble-t-il, devaient être les défenseurs de l'indépendance de la langue, mais qui en général, par une méprise singulière, n'avaient d'autre ambition pour elle, et ne semblaient concevoir d'autre moyen de la rehausser que de la modeler sur les langues anciennes.

C'était un fait considérable que l'apparition de grammaires de la langue vulgaire et qui attestait d'une façon définitive ses droits à l'existence. Il y avait bien eu au XIIIe, surtout au XIVe siècle, un certain nombre d'ouvrages publiés à l'étranger et destinés à faciliter aux Anglais particulièrement la connaissance du français. Mais c'est au XVIe siècle que les études grammaticales commencent véritablement. D'avril 1529 à janvier 1531 paraissent coup sur coup le *Champ fleury* de Geoffroy Tory, l'*Esclaircissement de la langue françoise* de Palsgrave, l'*Isagωge in linguam gallicam* de Dubois, dit Sylvius. Ces premiers essais furent bientôt suivis des ouvrages de Meigret, de Des Autels, d'une foule d'autres, parmi lesquels il faut noter les noms célèbres de Dolet, de Ramus, de Robert et d'Henri Estienne. Plusieurs de ces derniers étaient de remarquables savants, et des érudits dont certains travaux n'ont pas encore été dépassés.

Mais tous se trompèrent sur leur rôle. D'une façon générale le grammairien doit se borner à enregistrer l'usage, à le codifier, à en fixer les incertitudes ; il peut, si les circonstances le lui permettent, essayer de le corriger, il ne saurait, en tous cas, le transformer ou le créer. Le tort des grammairiens du XVIe siècle fut de ne pas comprendre cette mission et de vouloir violenter la langue, les uns au nom du grec et surtout du latin, les autres au nom de stériles abstractions philosophiques, sans tenir un compte suffisant de la réalité des faits et du vrai génie du français. Il en

résulta que leurs théories, souvent contradictoires, après avoir fait un certain bruit retombèrent dans l'oubli; quelques modifications dans l'écriture, voilà tout ce qui sortit de ces bruyantes tentatives, et il faut se féliciter que l'action des réformateurs n'ait pas été plus considérable. La langue en eût beaucoup souffert; c'était déjà trop que la mode et l'influence des écrivains introduisissent des mots et des tours latins en si grand nombre, forçant ainsi la langue à remonter la pente qu'elle avait naturellement descendue, et à retourner vers ses origines; il eût été dangereux d'admettre *a priori.* avec des théoriciens de cette époque, qu'il devait y avoir identité entre la règle française et la règle latine, et que l'une devait se former sur l'autre; à l'application de semblables principes notre langue risquait son individualité.

18. Influence italienne. — Elle subissait aussi, en même temps que cette action savante, une influence étrangère. Les expéditions de Charles VIII, de Louis XII et de François Ier en Italie avaient fait séjourner au delà des Alpes un grand nombre de Français à qui la langue du pays était devenue familière. D'autre part, tous ceux que passionnait l'étude des sciences, des lettres ou des arts avaient à ce moment les yeux fixés sur la Péninsule. L'influence des Médicis fit le reste. Catherine, ayant épousé Henri II, introduisit à la cour les mœurs et la langue italiennes. Une foule de termes étrangers prirent place dans le vocabulaire des courtisans d'abord, du peuple ensuite, et un certain nombre y sont demeurés jusqu'à nos jours.

De bonne heure cependant les partisans de l'italianisme furent vivement combattus, particulièrement par un homme que nous avons déjà nommé, Henri Estienne, dans ses ouvrages sur la « Précellence du langage françois » et ses « Dialogues du françois italianisé ». Quelquefois l'auteur le

prend sur un ton très élevé, « parlant en qualité de vrai François, natif du cœur de la France, et d'autant plus jaloux de l'honneur de sa patrie, s'étonnant que MM. les courtisans se sont oubliez jusques-là, d'emprunter d'Italie leurs termes de guerre, laissant leurs propres et anciens, sans avoir esgard à la conséquence que portoit un tel emprunt; car d'ici à peu d'ans, qui sera celuy qui ne pensera que la France ait appris l'art de la guerre en l'eschole de l'Italie, quand il verra qu'elle usera des termes italiens ». Ou bien, mettant plaisamment en scène Celtophile et Philausone, Estienne contrefait et raille les imitateurs aveugles de l'étranger. Celtoph. : « Où alliez-vous quand je vous ai rencontré? Philaus. : Je m'en allès à space; car j'ai ceste usance de spaceger après le past, et mesmes quelque volte incontinent après, quand j'ay un peu de fastide ou de martel en teste, » etc.... La conversation continue ainsi dans ce jargon.

Malgré les invectives et les plaisanteries la mode dura, grâce aux circonstances. Entretenue par la présence au Louvre de Marie de Médicis, par l'arrivée au pouvoir de Concini sous Louis XIII, bientôt après de Mazarin, l'influence italienne se prolongea jusqu'au milieu du XVIIe siècle, et fut ainsi l'une des plus considérables que la langue ait jamais subies.

19. La Pléiade. — Au premier rang de ceux qui maintinrent contre les imitateurs de l'Italie ou de Rome les droits de notre langue à l'originalité il faut compter Ronsard et son école. Boileau s'est trompé étrangement, quand il a dit :

Ronsard.... par une autre méthode,
Réglant tout, brouillant tout, fit un art à sa mode,
Et toutefois longtemps eut un heureux destin,
Mais sa *muse en français parlant grec et latin*
Vit dans l'âge suivant, par un retour grotesque,
Tomber de ses grands mots le faste pédantesque.
(*Art poét.*, I.)

Les érudits de notre temps[1] ont revisé ce procès et définitivement démontré que Ronsard s'est au contraire nettement opposé aux tentatives des « latiniseurs et grécaniseurs ». D'Aubigné nous avait déjà raconté que le maître lui disait, à lui et à ses disciples : « Je vous recommande par testament que vous ne laissiez point perdre les vieux termes, que vous les employiez et deffendiez hardiment contre des maraux qui ne tiennent pas élégant ce qui n'est point escorché du latin et de l'italien et qui aiment mieux dire *collauder*, *contemner*, *blasonner*, que *louer*, *mépriser*, *blâmer*, tout cela est pour l'escholier limousin. » (Avertissement des *Tragiques*.)

Voilà un témoignage formel, et l'étude du vocabulaire de Ronsard prouve qu'il a appliqué le système qu'il préconisait, et qu'il n'a pas parlé davantage grec ou latin que les autres écrivains de son temps : Pasquier, Amyot ou Estienne[2].

Il avait, il est vrai, été frappé de la pauvreté du vocabu-

1. Egger, Darmesteter, Gunther (ce dernier dans l'*Archiv* de Herrig).

2. Seulement on avait pris à la lettre les phrases du manifeste de Du Bellay, recommandant de piller les Latins, et on cite comme exemple du prétendu style barbare de l'école le dithyrambe récité à la pompe du bouc de Jodelle :

Evoé, Père, Satyre,
Protogone, Evastire,
Double-corne, Agnien,
Oeil taureau, Martial, Evien,
Porte-lierre, Omadien, Triete,
Ta fureur me jette
Hors de moy....

avec le refrain :

Iach, ïach, Evoé!
Evoé, ïach, ïach !

En réalité, cette pièce n'est qu'un jeu d'esprit fait pour un banquet et publié dans le livret des Folatries (1584) dont le titre indique assez la gravité. Et elle n'est pas même de Ronsard, mais d'un plaisant : Bertrand Bergier de Montembeuf, natif de Poitiers, « poète bedonnique-bouffonnique », comme dit Du Bellay.

laire français, et prétend quelque part « qu'il est fort difficile d'escrire bien en notre langue si elle n'est enrichie autrement qu'elle n'est pour le présent de mots et de diverses manières de parler ». Aussi veut-il « qu'on profite de toutes les ressources, qu'on prenne la sage hardiesse d'inventer des mots nouveaux, en provignant les anciens, c'est-à-dire en en tirant des dérivés, à condition que ceux-ci soient moulez et façonnez sur un patron déjà reçu du peuple ». En outre on ira chercher dans les termes de métier, dans les dialectes « provinciaux, gascons, poitevins, normans, lyonnois et d'autres pays, car toutes provinces, tant soient-elles maigres, servent aux plus fertiles de quelque chose, comme les plus foibles membres et les plus petits de l'homme servent aux plus nobles du corps, et le dialecte courtisan ne peut être parfait sans l'aide des autres, car chacun jardin a sa particulière fleur ».

Ronsard avait pour but de mettre ainsi au service des poètes une langue qui leur fût propre, plus riche, plus expressive, plus élevée que le langage vulgaire. Mais pour que sa tentative réussît, il eût fallu que quelque œuvre durable imposât cette langue littéraire comme Dante avait imposé en Italie le « vulgaire illustre » formé des principaux dialectes italiens. Ronsard, quelles qu'aient été son autorité et sa renommée pendant sa vie, ne suffit pas à la tâche; il resta quelque chose de l'effort considérable qu'il avait tenté, la langue s'en trouva enrichie de tours et de mots restés depuis en usage, mais en somme ce fut un principe absolument opposé au sien qui triompha, on n'admit point la distinction qu'il voulait établir entre la langue des poètes et celle du commun. « L'escolle de ceste doctrine, disait déjà Ramus, n'est point ès auditoires des professeurs hébreux, grecs, latins en l'université de Paris; elle est au Louvre, au Palais, aux Halles, en Grève, à la place Maubert. » L'homme qui reprit cette théorie, et qui, contrairement à

Ramus, sut y conformer son enseignement et ses écrits, en assura le succès. Cet homme, ce fut Malherbe, le poète grammairien, généralement considéré comme le fondateur, presque comme le créateur de la langue moderne.

20. Malherbe. Naissance de la langue moderne. — Nous savons par ce qui précède qu'il ne faut pas entendre littéralement ces expressions de fondateur et de créateur. On doit reconnaître toutefois que de tous les écrivains français Malherbe est celui qui a exercé sur notre langue l'action la plus profonde. A partir de lui et sous son influence le français entre dans une période nouvelle qui n'est pas encore terminée.

On a peine à s'expliquer au premier abord comment un homme assez médiocre, qui ne paraissait à la cour qu'en qualité de poète courtisan, assez mal rétribué, et qui n'avait guère que quelques disciples (Maynard, Racan, Colomby), a pu jouer un pareil rôle. La raison principale est qu'il est venu à son heure. Il y avait longtemps que, comme le disait Montaigne en 1580, « le langage escoulait toujours des mains »; tous les vingt ans une nouvelle école le troublait, le besoin d'un peu de fixité et d'ordre se faisait sentir, tout le monde [1] était prêt à accepter une règle, fût-elle rigide, telle qu'on la demande quand on a souffert des excès de la liberté, et la réforme telle que Malherbe la comprit répondait à merveille au désir général. Au lieu d'innover, il se borna à enregistrer l'usage et à défendre qu'une fois établi on le changeât. Il n'essaya pas de légiférer, il codifia. Là est le secret de son succès [2].

1. Mademoiselle de Gournay attaquait moins Malherbe qu'elle ne défendait Montaigne, son père adoptif; Régnier, pour venger son oncle Desportes, se moquait du regratteur de mots, mais il écrivait une langue très semblable à celle de son adversaire.

2. Malherbe n'a laissé ni grammaire, ni traité quelconque sur ces sujets. Mais il est facile de découvrir ses idées et de reconstruire son

Jugeant que la première cause du désordre était la facilité laissée à chaque écrivain de modifier et de créer à sa guise, il s'attacha à imposer à tous une langue unique et uniforme, celle de Paris. Dans sa pensée, cette langue ne devait pas chercher à égaler les anciennes en souplesse et en abondance, elle devait se distinguer avant tout par la régularité et les qualités qui en découlent, la clarté et la précision.

Pour cela il commença, comme il le dit lui-même, à placer les paroles à propos chacune en leur rang, c'est-à-dire à classer soigneusement les différentes parties de l'oraison ; il s'élèvera par exemple contre les grammairiens qui confondent sous le titre de nom l'adjectif et le substantif. Ils doivent être distingués l'un de l'autre, comme l'adjectif de l'adverbe, et l'article du pronom. Chacun doit avoir son rôle déterminé et ne pas empiéter sur le voisin. Il ne faut pas dire avec Ronsard :

> Las, ce qu'on voit de mondain
> Jamais ferme ne se fonde.
>
> (*Odes*, V, 3.)

Ferme est un adjectif et ne saurait tenir lieu d'un adverbe. On n'est pas libre non plus d'exprimer ou de retrancher arbitrairement un mot nécessaire comme un pronom ou un article. Des règles strictes de syntaxe doivent fixer l'emploi comme le rôle des différentes parties du discours.

Une autre nécessité, aux yeux de Malherbe, est d'arrêter l'invasion toujours croissante des termes nouveaux. Esprit lent et pauvre, toujours assuré d'avoir autant de mots que d'idées, il ne se préoccupe point comme ses prédécesseurs d'enrichir le lexique, au contraire, il condamne tous les procédés employés jusque-là pour y parvenir. Il proscrit l'em-

système en recueillant les nombreuses observations éparses dans le « Commentaire sur Desportes ».

prunt, qu'il soit fait aux langues anciennes, aux langues modernes, aux dialectes provinciaux ou même au vocabulaire technique des arts et des métiers[1]; il veut qu'on use modérément des dérivés et des composés[2], en résumé, comme le disait Régnier, qu'on parle « comme à Saint-Jean parlent les crocheteurs ».

Ce ne serait rien encore si Malherbe acceptait au moins leur langue telle qu'elle est, mais il va plus loin et prétend en retrancher un certain nombre d'archaïsmes et surtout des mots qui lui paraissent vulgaires, établissant ainsi par une contradiction singulière avec son système cette ligne de démarcation entre les mots nobles et les mots roturiers qui a subsisté presque jusqu'à nos jours[3].

On voit qu'il traitait un peu la langue comme les médecins de son temps traitaient leurs malades, prescrivant la diète et la purge, régime sage, mais débilitant.

L'autre partie du travail auquel Malherbe soumit le lexique fut plus utile. Il comprit qu'il ne s'agissait pas seulement de déterminer le nombre des mots, mais leur sens, et protesta contre des abus dans l'expression qui amenaient les poètes du temps à de véritables confusions. C'est ainsi que Desportes prenait *déteindre* pour *éteindre*, *consumer* pour *consommer*. Malherbe veut rendre impossibles de pareilles inadvertances, et se livre à des analyses souvent très fines, au moins très exactes, pour préciser le sens des mots; cela fait, il ne veut à aucun prix qu'on force ce sens, mieux vaut s'exprimer autrement[4].

1. *Idéal*, *adjugé*, *avéré*, *notoire*, etc., d'après lui, sentent la chicane ou la scolastique.

2. Il trouve que les diminutifs ne font pas bonne figure; refuse d'accepter des dérivés comme *fallacieux*, *printanier*, *soucieux*, etc.

3. *Ulcère*, *tresse* (de cheveux), *oindre*, *poitrine*, *rhume*, *saignée*, *cadavre*, *serf*, *tintamarre*, etc., sont ainsi proscrits par lui.

4. Il remarquera par exemple que *adouci* n'a pas le sens de doux, qu'*asservir* veut dire : réduire en servitude, et non : tenir en servitude :

En somme, comme on peut en juger par ce résumé très général, on ne peut guère dire que Malherbe ait rien créé, ni mots, ni tours. Il a mis de l'ordre dans toutes les parties de la langue. Encore n'est-elle pas sortie réglée de ses mains. Les successeurs du maître ont fait autant et plus que lui. Il eut le mérite de leur montrer la voie et de leur enseigner la méthode. Peut-être se trompa-t-il en prêchant trop pour le français le mépris de la richesse à laquelle il préférait la clarté ; plus tard on fit abus de ses théories. En tous cas, il fut un de ceux qui contribuèrent à donner à la langue l'exactitude et la limpidité qui depuis ont été ses qualités principales et l'ont rendue célèbre par le monde.

21. L'influence espagnole. — Mais il s'en faut bien qu'à sa mort l'œuvre fût terminée et que le « tyran des mots et des syllabes » eût entièrement « dégasconné » la cour [1].

On continuait à imiter à outrance les Italiens, et en outre depuis quelque temps, depuis que l'ingérence de Philippe II dans nos affaires avait créé entre l'Espagne et la France des relations fâcheuses mais intimes, on s'était mis à « espagnoliser », suivant le mot de la *Satyre Ménippée*. Sous Louis XIII, Cervantes, Antonio Perez, etc., furent étudiés et traduits. La littérature espagnole commença à passer les monts. De là le goût des *conceptos*, une certaine recherche de la noblesse, voire de l'emphase dans l'expression. Mais

que *gravité* n'est pas synonyme de *pesanteur*, *cité* de *ville*, *portail* de *porte*, *voir* de *regarder*, etc.

1. Lui-même emplit ses lettres familières de solécismes et de locutions vicieuses. « Toutes les provinces du royaume, dit M. Livet, avaient alors leurs représentants ; tous les patois s'y parlaient (à la cour); des prononciations diverses défiguraient diversement les mots, et ce serait une grave erreur de penser qu'il y eût alors à la cour un langag choisi, homogène, qui pût agir avec succès sur la littérature. La langue écrite ne ressemblait en rien à la langue parlée ; telle qu'elle était, c'était en quelque sorte un idiome savant que tous entendaient, mais qui n'avait pas cours dans les relations. » (Introd., *Préc.*, VIII.)

le mal n'avait point encore les proportions que l'esprit d'opposition lui donna sous Richelieu, et jamais il n'eut l'importance que Balzac lui attribue quand il dit : « Les courtisans, s'ils eussent été nés à Madrid ou à Tolède, ne pouvaient être meilleurs Espagnols : tout le monde couroit en foule et les yeux fermés à la servitude ». On sait comment nos plus grands auteurs s'inspirèrent des modèles venus d'Espagne, et l'exemple d'un Corneille montre combien le mot de Balzac est exagéré. La France, à l'époque où nous sommes arrivés, est trop en possession d'elle-même pour se vouer à l'imitation servile : on emprunte, on ne copie pas. La langue surtout reste fidèle à son génie ; elle fait son profit d'un certain nombre de mots qu'on lui apporte, mais sans être affectée autrement par la mode nouvelle.

22. Tendances de réforme. — Le mouvement de la langue suit toujours le mouvement politique. Or, à partir de Henri IV, la France ne cesse de marcher vers l'indépendance et l'unité : le français commence du même coup à se débarrasser des influences étrangères et s'impose comme unique langue nationale aux habitants de toutes les provinces ; et si l'on va au fond des choses, on découvre que ces deux évolutions parallèles ont une cause commune, le développement de l'esprit d'ordre qui triomphe alors partout, dans la langue comme en littérature, en littérature comme en politique. Nous retrouverons ce besoin général d'unité et de régularité chez tous ceux qui ont fait alors la langue, précieuses, académiciens, philologues, littérateurs.

Un premier fait à constater, c'est l'universalité de l'effort. Notre « vulgaire », si méprisé un siècle avant, est devenu dans les commencements du XVIIe siècle un sujet inépuisable de conversations et d'études. C'est une véritable fièvre philologique, et les témoignages des contemporains Balzac et Voiture nous apprennent avec quelle curiosité passionnée

on suivait les discussions sur ces sujets qui semblent aujourd'hui si arides. L'adoption ou le rejet d'un mot donnaient lieu à des intrigues, et de grands personnages comme Richelieu ou Louis XIV ne dédaignaient pas d'intervenir pour appuyer ou combattre une locution. La grammaire est alors une science familière aux courtisans, aux mondains et aux femmes.

23. La cour, les salons. — Une des principales occupations de la société brillante réunie, tantôt à la cour, tantôt chez Mlle de Scudéry, ou chez Ménage, tantôt dans le célèbre hôtel de Rambouillet, consiste à discuter un point de grammaire[1]. Vraies et fausses précieuses, toutes se plaisent, comme nous dit l'abbé de Pure, « à la recherche des bons mots et des expressions extraordinaires, et à juger des beaux discours et des beaux ouvrages ». La seule différence est que les unes, modestes dans leurs prétentions, s'efforcent seulement d'extirper de la langue quelques expressions malsonnantes, que les autres, exagérant la délicatesse et voulant tarir

Ces sources d'un amas d'équivoques infâmes
Dont on vient faire insulte à la pudeur des femmes,

risquaient d'enlever au français toute vigueur et toute propriété. Molière avait raison de rire, et Boileau de blâmer, mais il n'en est pas moins vrai qu'il se fit alors dans les salons un travail d'épuration fort utile. On comprit bientôt combien il était ridicule d'appeler une montre *la mesure du temps*, l'histoire *le témoin des âges*, un pauvre *l'enfant de la nécessité*, etc., et le bon sens reprit ses droits. Mais

1. Ainsi devait-on dire *serge* ou *sarge* ? Madame de Rambouillet disait *sarge*, mais elle changea d'avis au dire de Patru, et adopta *serge*. Fallait-il prononcer *houme*, *Roume*, ou *homme*, *Rome* ? L'hôtel, consulté, décida pour cette dernière forme, etc.

la langue était à toujours châtiée, elle avait le goût de la décence qu'elle ne perdit plus, et d'autre part elle se trouvait enrichie d'un certain nombre d'images et d'expressions ingénieuses, car parmi ces courtisans qui faisaient de l'esprit, il s'en trouvait un grand nombre qui n'en manquaient point.

24. L'Académie. — Originairement l'Académie n'est qu'un salon comme ceux dont nous venons de parler[1], officiellement constitué et doté de privilèges; le Parlement, en enregistrant l'acte de fondation, a soin en effet de remarquer « que ceux de ladite Académie ne connaîtront que de l'ornement, embellissement et augmentation de la langue française ». Les premiers membres comprenaient si bien que là était leur mission, qu'ils s'intitulaient eux-mêmes « des ouvriers en paroles ».

Leurs adversaires ont souvent reproché à ces ouvriers de n'avoir pas travaillé activement et de composer « l'Académie des fainéants »[2]. De fait, le dictionnaire ne parut

1. C'est une question fort peu controversée mais fort discutable que celle de l'origine de l'Académie. Les uns voient son berceau à l'hôtel de Rambouillet. P. Cadot croit et soutient qu'elle prit naissance chez Colletet son ami. Papillon la fait naître des réunions qui se tenaient chez Chauveau le graveur. Pellisson, ami de Conrart, le flatte en le donnant pour le véritable fondateur et le père de l'Académie française. A nos yeux chacune de ces assertions est fausse en particulier, mais toutes ensemble peuvent servir à formuler cette opinion, c'est que l'Académie n'est sortie ni des réunions de Chauveau, de Colletet ou de Conrart, ni de l'hôtel de Rambouillet, ni du bureau d'adresses de Renaudot; elle doit son existence à toutes ces causes réunies, et il est certain que l'Académie, comme toute grande institution, était en germe dans l'air, et avait en quelque sorte pris place dans les mœurs plusieurs années avant que Richelieu songeât à la constituer en corps. (Livet, *Précieux et Précieuses*, XXXI.)

2. On connaît les vers satiriques de Boisrobert; d'après lui, l'après-dînée du 18 septembre 1684 fut employée à examiner ce que c'était qu'*avoir la puce à l'oreille*. Après avoir pendant trois vacations donné la définition du mot *oreille* on en employa deux autres à la corriger, et

guère qu'au bout de cinquante ans ; encore n'eut-il pas dès sa première édition l'importance et l'autorité qu'il a prises depuis ; quant à la grammaire, elle ne parut jamais ; il n'en est pas moins vrai que l'Académie eut dès le XVIIe siècle un rôle considérable dans l'élaboration définitive de la langue. Sa création seule avait sa signification, elle marquait qu'on entrait dans une période nouvelle de centralisation, que l'ère des bouleversements était fermée par l'établissement d'un conseil souverain et perpétuel « dont le crédit établi sur l'approbation publique était destiné, suivant l'expression de Bossuet, à réprimer les bizarreries de l'usage et tempérer les dérèglements de cet empire trop populaire ». En outre, quand le temps eut fait naître au sein de l'Académie, comme au sein de toutes les grandes compagnies, une tradition, l'esprit de conservation s'y entretint tout naturellement, et elle se trouva, par la suite, investie d'un rôle nouveau, celui de conserver ce qu'elle avait établi, et de fixer autant que possible la langue qu'elle avait réglée.

25. Les philologues. Vaugelas. — Le travail philologique qui s'accomplit dans ces réunions est naturellement un travail collectif, issu de discussions et de conférences qui commencent dans les salons et les ruelles pour finir à l'Académie, et auquel la plupart des gens cultivés prennent part.

Néanmoins, il n'est pas difficile de distinguer au milieu de la foule des lettrés ou des mondains quelques hommes qui, par des qualités diverses, se font une place à part et ne tardent pas à prendre la direction du mouvement général. C'est l'avocat Patru qui entreprend de réformer le style ju-

l'on trouva à la fin que l'oreille était l'organe de l'ouïe. Cette définition coûta 200 francs au roy.

diciaire; l'érudit Ménage, l'oracle, comme on disait alors, pour lequel Balzac brûlait d'amour; des Marais, le P. Bouhours, Barbier d'Aucour, Thomas Corneille, mais surtout et avant tous Vaugelas, le maître des uns, l'adversaire des autres, dont l'autorité fut bientôt si répandue et si incontestée que « parler Vaugelas » devint synonyme de « parler correctement[1] ».

L'école qui triomphe avec Vaugelas est l'école empirique. En cela le législateur du XVIIe siècle est d'accord avec Malherbe et ne veut point créer. Il ne décide même pas, il observe. C'est pour cela qu'il écrit des « Remarques » où il se borne à constater l'usage, quel qu'il soit, logique ou absurde. Si l'usage se trompe, si la raison a succombé, tant pis : *Communis error facit jus*, dit-il.

Reste à définir encore ce qu'on entend par l'usage. C'est d'abord l'usage des grands écrivains : Coeffeteau, Desportes, Gombaud, Malherbe, Du Perron, Balzac et Voiture; de la cour dont font partie également des académiciens comme Serizay, Du Chastelet, et des hommes ou femmes du monde : la duchesse de Longueville, la marquise de Sablé. Enfin, l'usage, c'est l'usage des gens savants en la langue, Chapelain, Ménage, Patru, Perrot d'Ablancourt.

Il ne s'agit donc plus d'invoquer l'autorité populaire et de s'en rapporter, comme le voulait Malherbe, aux crocheteurs du Port-au-Foin. Il y a désormais deux sortes d'usage, un bon et un mauvais : « Le mauvais se forme du plus grand nombre de personnes, qui presque en toutes choses n'est pas le meilleur; et le bon au contraire est composé

1. Les grammairiens proprement dits, auteurs de traités théoriques, ne manquent pas à cette époque. Mais ils n'eurent aucune action et leurs noms sont obscurs. Citons ceux de *Duval*, *Maupas*, *Oudin*, *Douchy*, *Chifflet*, *Du Tertre*, *Irson*. L'œuvre la plus importante en ce genre est celle de Lancelot, la Grammaire de Port-Royal, travail d'une haute portée philosophique, mais qui resta sans influence immédiate.

non pas de la pluralité, mais de l'élite des voix. » Dès que cette élite a jugé, sa décision est souveraine; elle peut inspirer des regrets, mais elle doit être obéie, et Vaugelas donne l'exemple de la soumission.

Cette théorie ne fut point admise sans contradictions. Il restait quelques esprits indépendants qui prétendaient ne point se résigner aussi facilement à subir les caprices des coteries. Mlle de Gournay soutenait qu'il fallait faire avancer a langue et d'autre part en conserver l'usage entier sans laisser rien perdre. Scipion Dupleix, La Mothe le Vayer, Saint-Évremond, Ménage et Molière protestèrent sur des tons divers, les uns contre les Précieuses, les autres contre l'Académie, tous contre ce purisme exagéré qui décharnait la langue.

Mais la poussée était irrésistible et les plus rebelles étaient entraînés. Molière lui-même imita souvent ceux qu'il raillait; il lui arriva tout comme à Vadius de « parler cercle », et il eût pu dire avec Balzac : « Je ne loue pas l'excès où le désir de la perfection jetait ces Messieurs, je blasme leur intempérance en la recherche de bonnes choses, quoique j'avoue que j'ai quelque obligation à l'intempérance que je blasme. Les scrupules d'autrui m'ont pour le moins rendu religieux. »

Vaugelas eut ainsi dans toute l'étendue de la France d'innombrables disciples; Pellisson nous dit que dès 1652 les *Remarques* s'établissent peu à peu dans les esprits et y acquièrent de jour en jour plus de crédit; Perrault déclare connaître des provinciaux qui les savent par cœur. Saint-Évremond avoue « qu'elles ont contribué à mettre la langue dans sa perfection », et Louis Racine nous conte que son père, pendant un voyage à Uzès, pour ne point laisser infecter son langage de provincialisme, avait eu soin de se munir de l'œuvre du maître qu'il couvrait de notes marginales.

26. Caractère et résultats de la réforme. — La postérité a été longtemps d'un autre avis sur Vaugelas, et il était d'usage de le représenter comme formant avec ses disciples un cénacle de pédants inutiles et tyranniques. Nous avons montré que le pédantisme était de mode et qu'un peu de tyrannie était de circonstance; et somme toute il n'est pas à regretter que le sceptre soit tombé entre les mains d'un homme de la valeur de Vaugelas : il n'a pas toujours mal usé de sa puissance; la réforme qui s'est faite alors a eu quelques conséquences fâcheuses, mais aussi beaucoup d'heureux résultats.

D'abord, et ceci est incontestable, la langue s'y est appauvrie. A être ainsi gueux et délicats à la fois, comme disait Balzac, les puristes ont privé le français d'une foule de termes souvent nécessaires, au moins utiles; ils en eussent chassé bien d'autres encore si la tradition n'avait été plus forte que leur volonté. On ne voit pas pourquoi ils avaient condamné : *partant*, *au demeurant*, *moyennant*, *affable*, *prolixe*, *maintefois*, *d'aventure*, *gracieux*, *bénin*, *vergogne*, *courtois*, etc., etc., il n'y avait aucune raison pour qu'on rayât de la langue des locutions imagées et expressives comme : *être aux trousses de quelqu'un*, *tirer les vers du nez*, *avoir la langue bien pendue*, *passer par l'étamine*, *difficile à chausser*, *promettre merveille*, *faire les dégoûtés*, *sentir le fagot*. En procédant ainsi on créait une langue abstraite, sèche, bonne pour le raisonnement et l'analyse, mais qui n'eût bientôt plus rien gardé de sa vivacité pittoresque.

Toutefois on a tort de répéter avec Chapelle que cette épuration ne laissa plus du français qu'une momie décharnée. La vérité est que, tout en proscrivant des archaïsmes, des mots populaires, en surveillant la production des néologismes avec cette prétention un peu ridicule d'arrêter et de fixer le développement de la langue, ni Bouhours, ni

Vaugelas, ni aucun de ceux qui les entouraient, ne se refusait un terme dont il avait besoin, sauf à le former avec soin et à pouvoir le présenter avec chance de succès.

Nous ne remarquons pas ces mots nouveaux qui nous sont devenus familiers, mais ils sont en assez grand nombre. C'est à cette époque que se répandent : *sublimité* (Chapelain), *intrigue*, *incognito*, *désagrément*, *original*, *véhément*, *urbanité*, *prosateur* (Ménage), *emportement*, *calvitie*, *obscénité* (Balzac), *intolérance*, *impardonnable*, *irréligieux*, *inattention*, *indolence*, *inmanquable*, *indélébile*, *sécurité*, *affectueux*, *respectable*, *passionnément*, *intrépide*, *brusquer*, *enhardi*, *atroce*, *offenseur* (Corneille), *impardonnable* (Segrais), *s'encanailler ;* il y en a une foule d'autres.

Il faudrait relever en outre des associations nouvelles et très nombreuses de mots, des changements de sens qui enrichissent le vocabulaire, des distinctions entre des synonymes comme *vacance* et *vacation*, *fortuné* et *heureux*, *antique* et *vieux*, *convoitise* et *cupidité*. C'est là surtout que le progrès est sensible, la langue gagne de plus en plus en précision. Il est visible que dans la transformation qu'elle fait subir au lexique, la société d'alors cherche à satisfaire ses besoins et ses aspirations. Écrivains et gens du bel air formés à la solennité et à la pompe d'une cour fastueuse veulent une langue décente, d'où toute trivialité soit bannie. Peu occupés de la nature, et tout entiers absorbés dans l'étude de l'homme, de sa vie et de ses passions, ils n'ont que faire d'expressions pittoresques et colorées ; il leur faut un instrument d'analyse philosophique, une langue exacte et par conséquent un peu abstraite. Ils accommodent le langage, comme la littérature même, à leurs goûts : on ne saurait le leur reprocher.

On peut même dire qu'en général ils ont fait un choix judicieux des mots. C'est qu'il suffisait pour cela de tact et de

bon sens. Au contraire, pour établir des règles de grammaire comme ils l'ont voulu faire, il eût fallu une compétence qui a manqué à la plupart de ceux qui s'occupèrent alors de la réforme. Pour fixer une orthographe, pour choisir entre des formes, pour régler une question d'accord ou de construction, il eût fallu une connaissance approfondie de l'étymologie et de l'histoire de la langue absolument ignorée à cette époque. Bien rares étaient ceux qui avaient lu quelque auteur antérieur au XVIe siècle. On n'avait pour décider d'autre criterium que l'usage, ici absolument insuffisant; on décida néanmoins, et il en résulta une grammaire pleine d'erreurs, hérissée de difficultés.

Nous ne pouvons point songer à donner ici une liste, même abrégée, des innombrables incohérences alors admises dans l'orthographe, les formes, la syntaxe des mots. On en trouvera des exemples dans chacun des chapitres qui suivront, particulièrement dans ceux où nous traiterons de l'orthographe, de l'accord des adjectifs, des participes présents ou passés. Dans la plupart des cas, ou bien on a créé les règles de toutes pièces, ou bien, comme l'usage en admettait plusieurs et présentait des contradictions, sans comprendre que ces contradictions allaient disparaître, que la langue était sur certains points dans une période de transformation où deux usages, l'un ancien, l'autre nouveau, se rencontraient et s'opposaient, on a admis les exceptions comme définitives, puis, pour les mieux consacrer, on s'est efforcé de les justifier en créant des distinctions prétendues logiques, en multipliant les cas particuliers. Il en est résulté ce que l'on sait. Toutes ces bizarreries ont été réunies, et les codes qui les renfermaient ayant acquis, grâce à l'Académie, force de loi, se sont imposés. Les grammaires les ont répandus, et ils sont aujourd'hui encore en vigueur, au grand désespoir de tous ceux qui veulent apprendre le français, enfants et étrangers, et qui sont obli-

gés la plupart du temps de renoncer à connaître toutes ces subtilités.

27. Les grands écrivains. — Le mal serait peut-être plus grand, nous avons déjà eu l'occasion de le signaler, si l'influence des grands écrivains n'eût dans une certaine mesure contre-balancé celle des théoriciens à outrance.

On se figure en effet généralement, et c'est là une des erreurs les plus répandues, qu'il n'y a au XVIIe siècle, de la mort d'Henri IV à celle de Louis XIV, qu'une langue unique et uniforme. Outre que du milieu à la fin du siècle, par le travail dont nous venons de parler, la langue se trouva modifiée et que Racine n'écrivit plus comme écrivait Corneille, Racine lui-même n'écrivit pas comme La Fontaine par exemple. Il y a entre les classiques proprement dits des différences profondes, et il ne faut pas grande érudition pour relever dans chacun d'eux des particularités de langage; Descartes et Balzac ont une phrase encore toute latine; Pascal est plein de verve et de vivacité; Madame de Sévigné fourmille d'expressions familières qui ne sont qu'à elle; Bossuet a une période savante mêlée de latinismes et de trouvailles de génie absolument originales; La Fontaine est un imitateur du moyen âge; Molière est plein d'archaïsmes, de mots de la rue ou de la province, etc., etc. Nous ne pouvons entrer dans les détails de ce sujet qui appartient à l'histoire de la littérature; ce qui nous importe seulement, c'est de constater que l'unité ne s'est pas faite tout d'un coup comme on pourrait le croire. Les grands maîtres ont accepté les règles qu'on imposait, mais incomplètement en réservant la liberté de leur génie, et dans la mesure où elles pouvaient s'accommoder avec le besoin de variété et de nouveauté qu'on ne peut jamais détruire.

En corrigeant ainsi ce que la réforme avait d'excessif, ils la consacrèrent. Les chefs-d'œuvre qu'ils donnèrent

devinrent des modèles dont les générations suivantes s'efforcèrent de reproduire le style et la langue ; et quand le XVIIIe siècle s'ouvrit, le but depuis si longtemps poursuivi était atteint : il y avait une langue classique désormais soustraite aux révolutions brusques qui avaient si souvent interrompu la tradition littéraire.

28. La langue aux XVIIIe et XIXe siècles. — Nous arrêterons ici cette courte histoire de la langue, car dans l'état actuel de la science, il est assez difficile de résumer même sommairement les changements considérables survenus depuis cette époque, et quelques recherches personnelles que nous avons pu poursuivre sur des points spéciaux ne nous permettent pas de combler cette lacune. Les matériaux nous manquent pour un exposé, même sommaire, de l'histoire générale.

Nous l'avouons tout franc, non point par une vaine modestie, mais pour indiquer ou rappeler au lecteur que le français n'est ni arrêté ni fixé après le siècle de Louis XIV. Une langue ne cesse pas plus de marcher qu'un fleuve de couler ; l'impétuosité du cours varie, voilà tout. Ainsi nous n'avons plus eu depuis la Régence de ces révolutions brusques comme il s'en était produit antérieurement, les changements survenus ont diminué progressivement en étendue et en importance, mais on se tromperait grossièrement si l'on croyait écrire ou parler, je ne dis pas comme La Bruyère, mais dans le même langage que lui.

Dès le commencement du XVIIIe siècle il est visible qu'il se forme deux écoles, celle des conservateurs, à laquelle appartiendra Voltaire, qui a son style à lui, mais non sa langue[1] ; au contraire celle des novateurs comme Fénelon

1. Toute langue étant imparfaite, il ne s'ensuit pas qu'on doive la changer. Il faut absolument s'en tenir à la manière dont les bons auteurs

et surtout Rousseau, qui prétend que « si l'on est intelligible, fît-on cinq cents barbarismes, on n'en a pas moins bien écrit[1] ». Entre les grammairiens, mêmes divisions. Les uns proclament les droits du néologisme, tandis que d'autres avec l'Académie achèvent de réglementer et d'ordonner le vocabulaire et la syntaxe. Les avis étant ainsi partagés, des changements étaient prochains et inévitables : ils eurent lieu. Tous les grands faits de l'histoire intellectuelle ou politique de la France eurent leur retentissement dans la langue.

Le plus considérable de ces événements, la Révolution, eut pour conséquence l'introduction d'un grand nombre de mots dont quelques-uns disparurent, il est vrai, avec les idées auxquelles ils étaient attachés, mais en outre elle modifia la prononciation, voire le fond même de la langue en ouvrant le langage aristocratique à des façons de parler populaires ou même provinciales.

Le prodigieux développement des sciences entraîna de son côté la création d'une terminologie spéciale qui pénètre peu à peu dans l'usage courant.

Mais un fait aussi important, et qui a eu les conséquences les plus graves pour l'avenir de notre langue, c'est la révolution littéraire qui s'opéra en 1830 sous l'influence des romantiques. La vieille langue classique avait survécu jusque-là, au théâtre et dans la plupart des écrits, maladroitement copiée et reproduite. Ce fut alors qu'elle tomba. L'autorité des grammairiens et de la tradition fut méconnue, la langue parlée envahit la langue écrite, la vieille distinction entre les mots nobles et les mots bas disparut, les vocabulaires techniques furent mis à profit, aux néologismes qu'on créait on ajouta les archaïsmes repris au

l'ont parlée, et quand on a un nombre suffisant d'auteurs approuvés, la langue est fixée. (Volt., *Dict. phil.*, art. LANGUES.)

1. Rousseau, Lettre à M. Du Peyron, 12 avril 1765.

Moyen Age ou surtout à la Renaissance, bref, la langue entra dès lors dans le régime de liberté auquel elle est soumise depuis, dont elle profite et dont elle souffre, comme les peuples mêmes ; mais somme toute le gain compense à peu près la perte, et comme le reconnaît l'Académie elle-même, la démocratie rend au langage en force vive et en mouvement ce qu'elle lui ôte en pureté.

Il serait curieux aussi d'étudier l'histoire extérieure pour ainsi dire de notre langue, de compter les conquêtes qu'elle a faites ou perdues en dedans ou en dehors des frontières de France.

Au XVIIIe siècle, elle fut portée avec notre littérature classique dans tous les pays civilisés, et l'on pourrait dresser une longue liste d'écrivains étrangers qui, ayant étudié le français, finirent par le préférer à leur langue nationale et s'en servirent dans leurs ouvrages. Ainsi, en Hollande, les journalistes de « l'Europe savante » Hemsterhuys et d'autres ; en Angleterre, Walpole ; en Autriche, le prince de Ligne ; en Allemagne, le roi de Prusse lui-même, Frédéric II. Il semble que le français devient vraiment la langue universelle de tous les esprits cultivés, et Rivarol dans un célèbre mémoire explique comment il a mérité cet honneur par le naturel, le bon goût, la clarté, la logique qu'aucune autre langue ne possède au même degré. A ce moment nous régnons en maîtres dans le domaine intellectuel. Il s'en faut bien, hélas ! qu'il en soit encore ainsi. Les peuples voisins ont reconquis leur indépendance morale aussi bien que politique. Nous leur donnons peut-être plus encore qu'ils ne nous prêtent, mais nous ne pouvons plus prétendre à la suprématie incontestée que nous avons eue autrefois.

Depuis 1815 le français fait d'incontestables progrès à l'intérieur, mais en dehors de la France il est peu à peu abandonné. En cent ans, les patois ont cédé sur beaucoup

de points devant lui, et le mouvement s'accentue de plus en plus sous l'influence de l'école et de la presse. On a souvent médit de cette dernière puissance sur laquelle il y a en effet beaucoup à dire; il faut reconnaître toutefois qu'elle a bien servi la cause de la centralisation linguistique. Si c'est l'école qui apprend au paysan normand, breton ou provençal à lire et à écrire le français, c'est le journal tiré à des millions d'exemplaires chaque jour, et répandu dans les hameaux les plus reculés, qui entretient la connaissance de la langue nationale. Les relations avec les citadins font le reste. Dès aujourd'hui, dans certaines provinces, les bourgades, même les plus petites, sont gagnées; dans les villages aussi le paysan entend le français: on peut prévoir le moment où ses fils, formés à l'école et à l'armée, le parleront, avec quelques divergences seulement de prononciation et d'habitudes syntaxiques. Si de nouveaux malheurs ne viennent point démembrer la France, le résultat est assuré et prochain.

Aujourd'hui, si l'on comprend sous le nom de français les différents dialectes encore vivants, on peut fixer ainsi qu'il suit la limite de notre domaine linguistique :

Cette limite part de Gravelines, suit les confins du département du Nord jusque près d'Armentières où elle entre en Belgique. (Les arrondissements de Dunkerque et d'Hazebrouck appartiennent au flamand.) D'Armentières elle se dirige vers Aix-la-Chapelle en passant par Comines, Tourcoing, Hal, gagne Tirlemont (en laissant Bruxelles au nord), Landen, Tongres et Limbourg au sud d'Aix-la-Chapelle.

De là elle descend brusquement vers le midi jusqu'à Longwy, tourne à l'est, traverse la Moselle aux environs de Thionville, laisse une partie du département à l'allemand, entre dans la Meurthe dont elle abandonne une bande étroite au nord-est, atteint les Vosges au-dessous de

Phalsbourg, suit à peu près la chaîne jusqu'au ballon d'Alsace, rentre dans le Haut-Rhin entre Dannemarie et Altkirch, puis tourne au sud jusqu'à l'Orbe où elle rejoint le provençal.

A l'ouest les limites sont l'Océan. Toutefois la population primitive des îles anglo-normandes parle français.

Mais on doit excepter de ces territoires de langue française la partie de la Bretagne où se conserve encore le celtique.

Cette partie est limitée par une ligne qui part de Plouhenan, embrasse Castelandren, Pontivy, Lochminé, rase Helven, passe à égale distance entre Vannes et Questemberg.

Une partie du département des Basses-Pyrénées parle la langue basque.

En revanche, le provençal pénètre en Espagne, en Catalogne, à Valence, dans les Baléares (catalan).

Si de la Méditerranée on remonte à l'est, on a pour limites le Piémont, la Savoie, Genève, Neuchâtel, le canton de Vaud et le Valais.

En somme, on comptait en 1851 que sur une population de 36 000 000 d'habitants environ :

200 000	parlaient	le flamand,
1 160 000	—	l'allemand,
1 070 000	—	le breton,
160 000	—	le basque,
200 000	—	l'italien,
100 000	—	le catalan,
14 000 000	—	le romano-provençal,
18 900 000	—	le français et ses dialectes.

Cette proportion a été modifiée sur deux points par les événements politiques. La Savoie et Nice nous ont été données avec des populations dont une partie parle l'italien. D'autre part, la guerre de 1870 nous a fait perdre l'Alsace

et la Lorraine dite allemande, dont un certain nombre d'habitants figurent dans la statistique ci-dessus comme parlant allemand.

Il faut ajouter que le français se parle en outre dans nos colonies, dans les pays même comme le Canada ou Haïti dont nous avons été dépossédés, tant l'empreinte que le génie de la France a laissée a été profonde. Mais le développement de la marine britannique a fait peu à peu de l'anglais la langue des relations commerciales sur les côtes lointaines. Les pays où nous gardons notre influence se font de plus en plus rares. Le Levant nous échappe, l'Égypte passe à la domination anglaise. Les îles de la Méditerranée se peuplent d'Italiens et le français recule peu à peu devant la langue des nouveaux venus. On a essayé, il n'y a pas longtemps, de le chasser des relations diplomatiques où, comme on sait, il est seul en usage depuis le traité de Nimègue. Les douloureux événements qui nous ont fait perdre l'hégémonie en Europe ont du même coup atteint le prestige de la langue française. Néanmoins, comme notre génie n'a rien perdu de sa vitalité, que notre civilisation, notre supériorité artistique ont gardé leur empire et leur charme, que notre littérature brille parmi toutes les autres du plus vif éclat, on a encore le plaisir d'entendre parler le français un peu partout, dans les salons de Rome comme dans ceux de Pétersbourg, car notre langue n'a pas cessé d'être cultivée et aimée par tous les esprits d'élite qu'une haine dédaigneuse n'anime pas contre la France.

LIVRE II

LA PHONÉTIQUE. LES SONS

CHAPITRE PREMIER

VOYELLES ET CONSONNES

29. Pour comprendre la possibilité de changements dans la prononciation, il est nécessaire d'expliquer avec quelques détails comment se classent les sons du langage, quels rapports et quelles différences ils ont entre eux. La leçon sera rude et rappellera la scène fameuse du *Bourgeois gentilhomme*. Mais elle est l'introduction nécessaire de toute étude phonétique. La liste alphabétique des sons ou plutôt des lettres que l'on donne ordinairement ne peut suffire. Traditionnelle et nullement scientifique, elle isole des sons voisins et rapproche ceux qui n'ont entre eux aucune parenté, et par conséquent ne laisse nullement deviner comment ils ont pu s'échanger.

On distingue en général dans les mots des *voyelles* qui, prononcées seules, forment une *voix*, c'est-à-dire un son, et des *consonnes* qui ne forment un son distinct que si on les prononce avec des voyelles. Cette classification est défectueuse ; elle donne une idée inexacte des faits, car il est

faux que les consonnes aient besoin pour se faire entendre d'une voyelle d'appui. Ainsi l'*s* se prononce fort bien seule.

Il faut, pour démêler les éléments matériels du langage, remonter un peu plus haut.

On sait qu'un courant d'air passant à frottement à travers un tuyau ou sur une arête, fait naître un son. Ce son, lorsqu'il se rattache à une vibration régulière et rythmique du corps ébranlé ou de l'air environnant, prend le nom de *son musical* ou simplement et proprement de *son*. Au contraire lorsque la vibration est irrégulière, que des intervalles inégaux séparent ses ondulations successives, l'oreille perçoit l'impression, non plus d'un son, mais d'un *bruit*.

Or, les organes de la respiration peuvent produire chez l'homme, soit par inspiration, soit par expiration, des *sons* et des *bruits* très nombreux.

Sauf des cas très rares, c'est le courant d'expiration qui est seul employé par la parole. En outre, parmi les sons déterminés par le passage de l'air le long du trajet du poumon aux lèvres, l'homme n'utilise que les sons formés dans le larynx par les cordes vocales.

Le langage articulé est la combinaison de ces sons avec les bruits formés dans la voie aérienne, au larynx, à la cavité buccale. Ce sont les **sons** que les grammairiens désignent sous le nom général de **voyelles**, les **bruits** qu'ils confondent sous le nom de **consonnes**.

30. *Voyelles.* — On désigne sous le nom de *résonance* le phénomène de la vibration communiquée par un corps vibrant à un autre corps voisin. L'ébranlement de celui-ci donne alors lieu à un son qui, ou bien est identique au premier et alors se confond avec lui en le renforçant, ou bien en diffère, et alors produit une impression auditive spéciale qui, combinée avec la première, modifie l'impression générale reçue par l'oreille.

Or, grâce à la structure de l'appareil vocal, le son produit dans le larynx humain peut être soumis à l'influence de divers genres de résonances, car c'est principalement la cavité de la bouche qui fait l'office de caisse de résonance, et la mobilité des joues, des mâchoires, de la langue, des lèvres, permet d'en varier la forme. Le son modifié par la résonance prend chaque fois un timbre différent, même au cas où il ne varie ni en hauteur, ni en intensité; chaque fois il donne naissance à une voix ou voyelle différente.

Or, la longueur, la largeur, la forme intérieure du tuyau d'émission pouvant être variées à l'infini, et une voyelle correspondant à chacune des dispositions de ce tuyau, il en résulte que le nombre des voyelles possibles est à peu près indéterminé.

31. A. Il y a d'abord les voyelles fondamentales et typiques, qu'on retrouve dans toutes les langues : *u* (ou), *o*, *a*, *e*, *i*, qui sont liées entre elles par une série presque indéfinie de transitions peu sensibles. Ainsi, quand on avance les lèvres le plus possible en les arrondissant, la langue et le larynx étant tout à fait baissés, on entend le son *ou*. Puis, à mesure qu'on relève le larynx et la langue, et qu'on ouvre les lèvres en diminuant la longueur de la cavité buccale, du son de *ou* on passe aux sons de *o* fermé encore très grave, comme dans apôtre, puis de *o* ouvert, comme dans note, ensuite on arrive à l'*a*.

A ce moment, les lèvres ont été ramenées en arrière et légèrement ouvertes, le larynx est à la hauteur normale. On est au milieu de la chaîne. Si la progression continue et qu'on élève de plus en plus le larynx et la langue en ouvrant les lèvres, on passe à l'*e* d'abord, enfin à l'*i*, quand le tuyau tout à l'heure très allongé a atteint la moindre longueur possible.

L'*a* est donc au milieu, l'*i* et l'*u* (ou) aux deux extrémités de de la chaîne des sons voyelles.

Aucune langue ne possède la série complète de ces sons voyelles, mais toutes en ont un bien plus grand nombre que leur alphabet ne le ferait supposer. De même qu'en français la lettre *o* sert à la fois à représenter les deux sons très différents qu'on entend l'un dans *clore*, l'autre dans *clos*, en latin déjà des voyelles distinctes étaient confondues dans l'écriture. Il y avait un son d'*a* ouvert et un autre d'*a* fermé, etc., et quand on dit que le latin vulgaire avait l'*u* (ou), l'*o*, l'*a*, etc., il faut en-

tendre que chacun de ces caractères représente moins une voyelle qu'un groupe de voyelles.

32. B. A côté de cette première série de voyelles, les langues ont des sons mixtes, comme l'*ü* et l'*eu* français, qui se produisent lorsqu'on prononce une voyelle en donnant au creux des lèvres la forme qui conviendrait à une autre voyelle, de façon à disposer une partie des organes pour prononcer l'une, l'autre partie pour prononcer l'autre.

Ainsi, ouvrez la bouche comme pour l'*ou* et dites *i*, le son que vous faites entendre est un *u* (*u* français). Le latin ne connaissait pas le son de *eu*, intermédiaire entre *o* et *é*, mais il avait dans quelques mots étrangers l'*ü* représenté par *y* grec. Les voyelles se présentent donc dans l'ordre suivant :

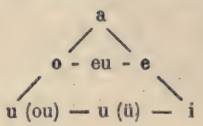

Dans tous les cas que nous avons examinés, la résonance ayant lieu uniquement dans la cavité buccale, tous les sons dont nous avons parlé sont purs. Mais si le voile du palais, au lieu d'être élevé, ne ferme plus les fosses nasales, à la résonance de la bouche s'ajoute une résonance particulière produite dans cette seconde cavité. Les voyelles, de pures qu'elles étaient, deviennent nasales; ainsi *a* dans *champ*, *o* dans *pont*.

33. *Quantité des voyelles.* — Les voyelles peuvent se prononcer vite ou lentement; *a* se prononce plus vite dans *patte* que dans *pâte*. Dans le premier cas elle est dite *brève*, dans le second *longue*. Une même voyelle change ainsi de quantité suivant les cas[1].

La quantité, un peu indéterminée en français, était très strictement réglée en latin classique, et c'est sur elle que reposait, comme on sait, le système de versification des Latins. Mais en latin vulgaire la distinction de quantité était devenue une distinction de qualité, c'est-à-dire que la différence de longueur était devenue une différence de

1. Nous marquerons les longues du signe ¯, les brèves du signe ˘.

timbre, par conséquent de nature, e bref ayant donné par exemple un è (ouvert) tandis que e long donnait un é (fermé).

34. *Doubles voyelles, diphtongues.* — Deux voyelles peuvent se juxtaposer dans un mot. On les entend alors l'une après l'autre distinctement avec leur son propre : ainsi dans le français *b*oa, *phar*aon.

Mais si, au lieu de prononcer ces deux voyelles successivement, au moyen de deux efforts distincts de la voix, nous passons rapidement de l'*a* à l'*u* (ou) par exemple en prononçant une voyelle pendant que les organes changent de position, nous entendons non plus *a* et *u*, mais un son composé et double qu'on appelle diphtongue.

Il y a toujours un des deux éléments de ces sons doubles qui prédomine et s'entend plus fortement, et ce fait a une importance considérable dans l'histoire des diphtongues (voir p. 73).

Le latin classique avait gardé quelques diphtongues. Mais le latin populaire les laissa tomber de bonne heure, sauf *au* (prononcez comme en allemand *Bau*); encore passa-t-il bientôt à *o*. Ex. : *causa*, cosa = *chose*.

35. *Consonnes.* — Nous avons dit que les consonnes étaient proprement des bruits déterminés volontairement dans les voies respiratoires au moyen du courant d'air. Mais les seuls de ces bruits qui soient employés par le langage articulé sont les bruits de bouche.

Ces bruits n'ont en eux-mêmes qu'une faible sonorité et ne se font entendre, en général, d'une façon distincte que grâce à leur réunion avec les sons voyelles qui les précèdent ou qui les suivent. De là le nom de consonnes ou consonnantes (qui sonnent avec, *consonantia*) qu'on leur avait donné.

36. *Sourdes et sonores.* — Remarquons toutefois qu'un

même bruit de consonne augmente notablement en sonorité si l'on applique à sa formation non plus un courant d'air muet, mais un courant d'air sonore. Le premier se produit quand la glotte est grande ouverte, le second quand elle est rétrécie et que l'air fait résonner les cordes vocales en frottant contre elles.

Il en résulte qu'un même bruit se présente dans le lan gage articulé sous deux formes : une forme sourde, un forme sonore. Ainsi comparez *c* et *g*; *t* et *d*; *f* et *v*.

37. On appelle souvent les consonnes comme *c*, *t*, etc., les fortes; les autres, *d*, *v*, etc., sont nommées par opposition les faibles. Cette appellation, qui vient d'une ancienne théorie erronée, a cependant cet avantage de constater aussi un fait exact. C'est que la consonne faible, sonore par elle-même, est prononcée plus faiblement. La forte, au contraire, étant sourde ou à peu près, est marquée par une prononciation plus énergique. A un certain point de vue, le *v* peut donc être considéré comme un affaiblissement de l'*f*, le *g* du *c*, et c'est une observation qui a son importance en phonétique.

Cette première distinction faite, on peut classer les principales consonnes d'après deux principes : 1° d'après le mode de bruit qui les constitue; 2° d'après l'endroit où se forme ou semble se former ce bruit.

38. *Continues et instantanées.* — En effet, 1° le bruit peut être ou continu ou au contraire instantané. Dans le premier cas, l'air passe lentement, mais sans être arrêté, dans un espace resserré. Il y a des continues *spirantes :* s, z, *vibrantes :* r, *liquides :* l, *aspirées :* h, etc. Dans le second cas, au contraire, on forme sur le passage de l'air, soit au moyen des lèvres, soit au moyen de la langue et du palais, un obstacle qu'on supprime brusquement : on a comme une explosion de l'air qui sort tout à coup. C'est ce qui a fait donner le nom d'explosives aux consonnes ainsi produites : *c* (*k*), *p*, *t*, etc.

39. *Gutturales, dentales, labiales.* — 2° Explosives ou continues, toutes ces consonnes se classent par rapport au rôle des organes qui concourent à les former, c'est-à-dire qu'elles portent le nom de l'organe qui a le principal rôle dans leur production.

En effet, pour prononcer une explosive, on peut former l'obstacle à des endroits différents, tantôt en appliquant la partie moyenne ou postérieure de la langue contre la partie postérieure du palais voisine du gosier; on produit des consonnes qui pour cette raison portent le nom de gutturales (*guttur*, gosier) : *k*, *g*.

Si, au contraire, l'obstacle est formé par les dents et le palais, où l'on appuie l'avant de la langue, l'explosive produite porte le nom de dentale ou linguale : *t*, *d*.

L'obstacle est formé par les lèvres, on a une labiale: *p*, *b*.

Mêmes observations pour les continues. Comme le passage étroit peut se trouver vers la gorge, ou aux dents, ou aux lèvres, on a alors des continues gutturales, dentales ou labiales.

40. *Marginales.* — On désigne sous le nom de *marginales* des consonnes produites dans une quatrième région, savoir sur le bord de la langue. Le courant d'air, au lieu de traverser la bouche suivant la ligne médiane, trouve dans la pointe de la langue, appuyée contre les dents un obstacle à sa marche. Alors il s'écoule par-dessus le bord du dos de la langue et s'échappe par-dessous cet organe.

Parmi les consonnes marginales ainsi produites, il faut compter le *ch* et le *j*, l'*l*, le *y* consonne (comme dans *yeux*).

41. *Nasales.* — On range aussi parmi les consonnes des sons qui ont une importance considérable dans le langage, et qu'on désigne d'habitude sous le nom de *nasales*, comme l'*m* et l'*n*.

Ce qui leur donne un caractère propre, c'est la résonance particulière qu'ils subissent.

L'air au lieu de s'échapper par la bouche passe par les fosses nasales. La bouche est fermée. C'est un cul-de-sac d'où le courant ne peut sortir, mais dont la résonance se mêle à celle des fosses nasales.

La nature du son ainsi produit change suivant la profondeur de ce cul-de-sac, c'est-à-dire suivant l'endroit où il est fermé. Si ce sont les lèvres qui sont jointes, on a un *m*, dit quelquefois pour cette raison *nasale labiale*. Si l'occlusion se réalise entre la pointe de la langue et le palais, on a un *n*.

42. *Semi-voyelles.* — Les deux voyelles extrêmes prennent très souvent un son de consonne : l'*u* (ou), de consonne labiale ; l'*i*, de consonne marginale. On entend le premier dans *fouet*, le second dans *yeux*. L'*i* consonne surtout a joué un rôle considérable ; nous le noterons par *y*.

Les consonnes usuelles en latin et en français peuvent donc se classer comme il suit :

	EXPLOSIVES OU INSTANTANÉES		CONTINUES						NASALES
				SPIRANTES					
	SOURDES OU FORTES	SONORES OU DOUCES	ASPIRÉE	SOURDES	SONORES	LIQUIDES	VIBRANTES	SEMI-VOYELLES	
Labiales	p	b	. .	f	v	. .	. .	u (w)	m
Dentales.	t	d	. .	s	z	. .	r	. .	n
Gutturales	c (k)	g	h	. .	. .	. .	. .	. .	. . .
Marginales. . . .	. .	. .	. .	ch	j	l	. .	i (y)	. . .

Il sera utile de se reporter à ce tableau pour suivre les affaiblissements ou les permutations des sons dont nous aurons à parler plus loin (Voir page 58).

CHAPITRE II

IDÉE SOMMAIRE DE LA PHONÉTIQUE

43. Prononcer correctement une langue, c'est donner à chacun des éléments, voyelles et consonnes, qui composent le matériel de cette langue, la valeur exacte qu'il doit avoir, et la diversité de ces éléments fait qu'il est très difficile, même à un homme cultivé, d'observer en pareille matière une rigoureuse exactitude.

Nous pouvons nous en apercevoir chaque jour. Ceux-là

même qui ont étudié à fond leur propre langue d'après des règles strictement fixées, et qui s'efforcent de la parler correctement, ne peuvent s'empêcher d'en modifier la prononciation suivant leurs aptitudes et leurs habitudes physiologiques. Ces aptitudes et ces habitudes diffèrent d'un climat à un autre, et d'un siècle à un autre siècle. La prononciation varie suivant les lieux et suivant les temps. Quand les circonstances favorisent ces changements, c'est-à-dire quand aucune autorité littéraire stable ne maintient une prononciation uniforme et traditionnelle, les sons s'altèrent très rapidement, les mots se déforment au point de devenir méconnaissables.

C'est ainsi que le latin populaire, porté chez des populations ignorantes et bientôt abandonné à lui-même, fut profondément et diversement transformé en Italie, en Espagne, en Gaule. Chaque peuple, chaque groupe d'hommes qui le reçut et l'adopta, obéissant à une loi instinctive de la race, chercha à l'accommoder à son génie, dans la prononciation comme dans le reste, de façon à le parler *avec le moindre effort possible*. Ce sont ces changements que nous nous proposons tout d'abord d'étudier. On les appelle phonétiques, du grec *phonètikos* (relatif au son).

On sait combien ces changements ont été considérables et divers. La comparaison de quelques mots latins avec les mots français qu'ils ont donnés suffirait du reste à le montrer. A quelle distance *heur* se trouve de *augurium* et *eurent* de *habuerunt!*

Il y a eu : 1° une action des sons les uns sur les autres, qui a amené, tantôt une dissimilation entre deux sons identiques, tantôt une assimilation plus ou moins complète entre deux sons primitivement différents.

Orphaninum devenant *orphelin* par le changement d'un de ses *n* en *l* offre un exemple du premier phénomène.

Angustiam devenant *angoisse* et *latronem* donnant

larron offrent un exemple du second. Dans un cas, c'est la première consonne qui a assimilé la seconde; dans l'autre cas, de beaucoup le plus fréquent, c'est au contraire la seconde qui a modifié la première.

2° Il se produit des métathèses, c'est-à-dire que des sons changent de place dans l'intérieur d'un mot. *Gloriam* devient ainsi *gloire*, l'*i* ayant passé par-dessus l'*r*. Parmi les consonnes, l'*l* et l'*r* ont une tendance particulière à se transposer. C'est comme cela que *vervecem* donne *brebis*, et *singultum*, *sanglot*.

3° Des sons disparaissent, au commencement, au milieu, ou à la fin des mots : *apotheca* devient *boutique*, *fortem*, *fort*; *spasmare*, *pâmer*.

4° Au contraire, des sons nouveaux s'introduisent, dits sons euphoniques, qui sont destinés à faciliter la prononciation des mots. Exemple : *scribere*, *escrire*, *écrire*; *pon(e)re*, *pondre*.

5° Enfin, les sons permutent entre eux: les voyelles pleines sont remplacées par des voyelles plus sourdes, les consonnes fortement articulées par des consonnes plus faiblement articulées. L'explosive passe à la continue, la forte à la douce, etc. Exemple: *fabam*, *fève*.

44. *Existence de lois.* — Il semble au premier abord que quand le latin fut adopté en Gaule, chacun, cherchant à économiser l'effort, ait dû modifier la prononciation des mots suivant sa commodité et à sa guise. Et cependant une première réflexion indique déjà que, une langue étant un instrument servant à l'échange des idées, l'homme qui en use pour se faire entendre de ses semblables est forcément obligé de parler comme eux ou à peu près, sous peine de n'être pas compris; le langage échappe donc par suite de cette nécessité, au moins dans son ensemble, à l'influence des fantaisies individuelles

La science moderne a montré en outre, comme nous l'avons déjà indiqué dans notre préface, que, sauf dans certains cas, les transformations des langues échappent non seulement au caprice individuel, mais, d'une façon générale, au caprice.

En particulier, un son n'est pas traité d'une façon dans un mot, et d'une façon différente dans un autre; il ne se maintient pas ici pour tomber là. Il subsiste ou se modifie toujours de la même façon. Ainsi quand le latin devient le français, l'*a* ne s'affaiblit pas dans un cas en *o*, ailleurs en *e*; quel que soit le résultat, il ne varie pas d'un exemple à l'autre. Supposons un *a atone* et placé après la *tonique*[1] dans la dernière syllabe, il s'affaiblira en un *e* muet, dans *ros*a, la *ros*e, comme dans *foli*a, la *feuill*e, comme dans *amat*a*m*, *aimé*e.

Un *p* initial demeurera un *p* en français aussi bien dans p*arem*, p*air*, que dans p*atrem*, p*ère*, aussi bien dans p*ira*, p*oire*, que dans p*opulum*, p*euple*.

Et il n'y a pas là une coïncidence fortuite. On peut répéter l'expérience en examinant tous les mots directement venus du latin qui présentent l'*a* atone à la finale ou le *p* à l'initiale, on verra que les deux faits que nous venons de signaler se reproduisent toujours d'une façon constante et générale. L'évolution phonétique comme les autres est soumise à des lois déterminées.

Ce résultat est acquis aujourd'hui, bien que de prime abord il semble en contradiction avec ce fait que l'homme transforme sa langue librement. Il est vrai que les transformations des sons comme les autres sont dues à l'action de la libre volonté humaine. Mais cette volonté, encore qu'elle agisse librement, se détermine sous l'impulsion de motifs et d'habitudes qui sont le résultat de causes multiples.

1. Voir page 63 l'explication de ces mots.

L'homme obéit instinctivement à ces causes inhérentes à son organisme physique et intellectuel, physiologique et psychologique, et par conséquent fatales.

Il resterait toutefois à expliquer pourquoi il en est ainsi.

Mais la grammaire ne va point chercher si loin ni si haut ses problèmes. Comme d'autres sciences, la chimie ou la physique par exemple, elle démêle, sous la diversité apparente des faits particuliers, l'application constante de lois générales; elle s'occupe alors de dégager ces lois sans avoir la prétention d'expliquer d'où elles viennent ni pourquoi elles sont obéies.

L'étude des causes, tout au moins des causes dernières, trop hypothétique et obscure est en dehors de son domaine, elle appartient à la philosophie du langage. Du reste ces causes seraient-elles insaisissables que les lois n'en subsistent pas moins et gardent toute leur importance.

45. Comme toutes les sciences, la phonétique a des lois très générales, qui tiennent à la nature même de l'homme et dominent toutes les variétés des langues et des dialectes. Ainsi on constate que tous les sons tendent à s'affaiblir dans la prononciation ; c'est là un principe universel.

Il y en a un autre, c'est que cet affaiblissement n'est jamais brusque, et que les changements se font peu à peu, qu'on ne passe d'une forme latine à une forme française, par exemple, que par une suite d'intermédiaires.

Le premier de ces principes est celui qu'on a appelé *principe de la moindre action*. Le second est dit *principe de transition*.

Mais l'application qui est faite de pareils principes varie suivant les races et les temps. D'un groupe d'hommes à un autre, elle n'est plus la même; l'espagnol n'observe point les mêmes lois que l'italien, ni le normand que le lorrain. Chaque langue, chaque dialecte, chaque sous-dialecte a

ainsi dans sa phonétique des particularités qui procèdent du génie propre des populations qui le parlent.

D'époque à époque, mêmes changements. Les principes universels sont seuls éternels. Mais les lois particulières sont susceptibles de changer de siècle en siècle, de génération en génération, comme elles changent de province à province et de village à village.

La plupart de ces changements n'ont d'autre cause que le mouvement même de la langue qui résulte du mouvement correspondant de la race.

Cependant il faut noter ici, parmi les causes de changements anormaux, l'influence savante qui, entravant l'action des lois phonétiques, finit peu à peu par en amener la chute.

En voici un exemple. Le latin populaire avait coutume de placer un *i* devant les groupes *sp*, *st*, de dire *istatum* (état), *ispatam* (épée). En ancien français, cet *i* est devenu un *e*. De là les mots *estat*, *espée* (plus tard *état*, *épée*), sur le modèle desquels on refait d'autres mots tous précédés de l'*e*. Or, dans les mots formés par les savants, cet *e* n'existe pas. De là les formes *statue*, *squelette*. Le peuple, néanmoins, continue à dire un *esquelette*, une *estatue*, un *escorpion*. Mais l'autorité littéraire finit le plus souvent par triompher et fait tomber l'ancien usage régulier en désuétude.

Nous avons dit que les lois phonétiques ne souffrent pas d'exception. Il faut entendre que l'action de ces lois s'étend à tous les mots d'origine populaire.

On ne doit pas, en effet, considérer comme des exceptions les exceptions apparentes, qui s'expliquent aisément :

1° Quand on compare les mots *loyal* et *mortel*, venus l'un de *legalem*, l'autre de *mortalem*, il semble que la règle qui veut que *a* dans ces conditions se change en *e* soit contredite par le premier exemple. C'est qu'ici, comme dans un certain nombre de cas, la langue a admis deux développements parallèles d'un même son. Il n'y a pas en présence une règle et une exception, il y a deux règles.

2° Un certain nombre de mots n'ont pas la forme qu'ils

devraient avoir régulièrement, parce qu'ils ont été refaits par analogie avec d'autres. Ainsi *rigidum* devrait donner au masculin *roit*. Mais ce masculin a été refait sur le féminin *roide*, de là la présence de l'*e*. *Maritare* donnait régulièrement *marder*. Mais on a refait sur *mari*, *marier*. De même *dolorem* a donné *douleur* et a entraîné *douloureux* au lieu de *doureux; honeur* a amené *honorer* au lieu de *ondrer*. Tous les verbes de la conjugaison en *ier* de l'ancien français ont été refondus sur ceux en *er*. *Aidier*, *mangier*, *cherchier*, sont devenus *aider*, *manger*, *chercher*.

Les faits de ce genre sont très fréquents. Le jeu des lois phonétiques amenait souvent une grande complexité de formes. Le besoin de simplification a été plus fort. On a reformé des séries de mots sur d'autres types malgré les lois phonétiques, et les mots ainsi refondus sont devenus autant d'exceptions. Il faut, dans la phonétique comme dans la syntaxe et partout, tenir le plus grand compte de cette action perturbatrice de l'analogie.

3° Un grand nombre de mots ont des formes contraires aux lois de la phonétique française, parce qu'ils nous sont venus du latin par l'intermédiaire d'une autre langue dont ils ont gardé les formes.

Ils sont d'autant plus susceptibles d'induire en erreur qu'un certain nombre d'entre eux ont des apparences toutes françaises. Ainsi, s'il est facile de reconnaître la provenance de mots comme *burlesque*, *cantate*, *piano*, ou *blocus*, le mot *abeille*, par exemple, a bien l'air français; on est dès lors porté à se demander comment le *b* a pu subsister. C'est que *abeille* est un mot provençal.

4° Enfin un très grand nombre de mots français sont, comme nous le verrons, en parlant du vocabulaire, de *formation savante*. Quelques-uns sont très anciens et ont subi des changements postérieurs à leur entrée dans la langue; néanmoins il est évident que, issus du caprice

individuel et formés ou transcrits comme il a plu à leur créateur, ils échappent complètement à l'analyse phonétique. Beaucoup sont fort difficiles à reconnaître et ne se distinguent des mots populaires par aucun caractère extérieur immédiatement apparent. C'est une question d'histoire qui se pose à propos de chacun d'eux.

HISTOIRE DES VOYELLES

46. Voyelles atones et voyelles toniques. — Les peuples qui du latin ont fait le français, quelque loin qu'ils soient allés dans la voie de la simplification, et quelque profondes que soient les modifications qu'ils ont fait subir aux mots, ont observé cependant la règle essentielle de la prononciation latine, celle de l'*accentuation*.

On sait que, dans toute langue, un mot de plusieurs syllabes a toujours une syllabe dominante qui est le centre autour duquel les autres viennent se grouper, c'est la syllabe accentuée ou tonique ; les autres sont dites non *accentuées* ou *atones* (de *atonos*, sans accent). Il en était ainsi en latin, où chaque mot, sauf quelques proclitiques, avait une syllabe accentuée. Comment cette accentuation se marquait-elle? Par une élévation de la voix montant d'un ton ou d'un demi-ton, par exemple? par une intensité plus grande du son poussé avec plus de force? ou de ces deux façons à la fois? La question a été très controversée.

En tous cas, l'accent tonique, comment qu'il fût marqué, l'était fortement, et avait une extrême importance. Il était, comme on l'a dit, l'âme du mot, et l'on peut se rendre compte, sinon de ce qu'était cet accent, au moins du rôle qu'il jouait, en observant la prononciation de certaines langues modernes, comme l'allemand ou l'italien. Il suffit de déplacer l'accent d'un mot pour n'être plus entendu.

L'accent tonique en latin ne pouvait se trouver qu'à deux

endroits : sur l'avant-dernière syllabe du mot si cette syllabe était longue, sur la précédente si l'avant-dernière était brève. Dans *Romànus*, l'accent était sur l'*a;* dans *dòminus*, *i* étant bref, l'accent était reporté sur l'*o* de la syllabe antépénultième, c'est-à-dire de la troisième en commençant par la fin. En termes techniques, le premier mot considéré au point de vue de l'accent est un *paroxyton*, le second un *proparoxyton*[1].

Outre cette accentuation principale, la première syllabe de chaque mot ou syllabe initiale était marquée également par une élévation de la voix moins forte que sur la tonique, et qu'on a nommée pour cette raison accent secondaire.

Ces deux accents se confondaient quelquefois dans les mots dissyllabiques, comme *màre*, ou dans des mots comme *dòminus*, qui ont l'accent principal sur l'initiale. Mais ils étaient distincts dans *sani'àtem*, dans *ecclésia*, par exemple.

Accent principal et accent secondaire se sont également maintenus dans le latin populaire et dans le roman. Ce fait est d'une extrême importance et domine pour ainsi dire toute la phonétique. Il a eu en effet pour résultat, d'une part, d'assurer aux syllabes ainsi marquées une plus grande consistance, et au contraire d'entraîner l'assourdissement ou la chute des syllabes voisines atones.

En effet, toute prononciation plus marquée d'une syllabe particulière amène un abaissement de la voix sur les syllabes environnantes, qui perdent ainsi de leur force : cette règle se vérifie même en français. L'*e* muet après la syllabe accentuée, qui s'entendait encore autrefois, a fini par devenir absolument muet dans *mère* par exemple, qu'on prononce comme *mer;* de même dans l'intérieur des mots : ainsi on dit *mouch'(e)ron* et non *moucheron*. Il y a même

1. Nous marquons l'accent par ce signe placé sur la lettre[1].

des gens qui, dans la rapidité de la prononciation, disent *sous-off'cier*, *cap'taine* pour *sous-officier*, *capitaine*, etc. Cette influence de l'accent est plus visible encore dans des langues comme l'allemand, où l'accent a une plus grande importance qu'en français. Certaines syllabes sont extrêmement brèves et sourdes. Prononcez *gĕlegenheit* (l'occasion). La syllabe *le* semble étouffer celles qui l'entourent.

Ce phénomène s'était déjà produit en latin. Les inscriptions populaires nous montrent qu'on disait *tăb'la* au lieu de *tăbula* (table) ; *vinc'(e)re* au lieu de *vincere* (vaincre). Ce fait de prononciation s'était même manifesté dans le latin classique, qui disait *sĕc'lum* pour *sæculum* (siècle), *vinc'la* pour *vincula* (liens).

Du latin au français, la prédominance de la tonique s'est marquée davantage encore et a eu pour effet d'amener autour d'elle des contractions qui ont réduit le nombre des syllabes des mots.

Des types latins de quatre et cinq syllabes n'en ont que deux en français, l'une portant l'accent principal, l'autre, l'initiale, l'accent secondaire. Ainsi :

sanitátem, *santé*,
ministérium, *mestier*.

47. Voyelles libres et entravées. — Nous aurons donc à examiner à part les voyelles toniques et les voyelles atones.

Mais le sort des voyelles ne dépend pas seulement de leur nature, de leur qualité ou de leur accentuation, il dépend aussi de la nature des éléments, voyelles et consonnes, qui les entourent, car les sons réagissent les uns sur les autres.

Dans cet ordre d'idées, il faut distinguer particulièrement les voyelles dites *libres* des voyelles dites *entravées* ou *en position*.

On appelle voyelle libre une voyelle suivie d'une autre

voyelle, ou d'une seule consonne, ou d'une de ces articulations doubles dont le premier élément est une muette, et le second un *r*, si faciles à émettre qu'elles peuvent être considérées comme simples.

Exemple de voyelles libres : *e* dans *deum* (dieu), *a* dans *fabam* (fève), *a* dans *matrem* (mère).

La voyelle en position ou entravée est celle qui est suivie d'un groupe de consonnes dont la seconde n'est pas la vibrante *r*.

C'est le cas de *o* dans *post* (puis), de e dans *presbyter* (prêtre).

Les voyelles ainsi en position, nécessaires à la prononciation du groupe de consonnes qui les suit, ont une tendance moindre à s'affaiblir et sont traitées tout autrement que les voyelles libres.

48. Sort des voyelles libres. — I. *Les atones.*

x) après la tonique.

En règle générale, toute voyelle atone libre, après la tonique, tombe, excepté *a* qui devient *e*.

1° L'accent est sur la pénultième, une atone suit la tonique :

màre, *la mer;*
càntO, *je chant* (depuis, par analogie, *je chante*);
pòrtum, *le port;*
rósam, *la rose*;
càntat, *il chante*.

2° L'accent est sur l'antépénultième, la tonique est suivie de plusieurs atones :

pericùlum, *péril*;
frìgidum, *froid*;
fèminam, *femme*;
ànimam, *âme*.

En pareil cas, la pénultième tombe toujours, même si c'est un *a*.

Exemple : *sépa*rat, *seivret*, *sèvre;*
*Sàma*ram, *Sambre*.

Remarque I. — L'*e* muet, qui représente ainsi longtemps l'*a* latin, finit à son tour par tomber dans la prononciation. Il sert aujourd'hui à indiquer que la voyelle qui le précède se prononce d'une façon particulière, que *jolie*, par exemple, ne sonne pas comme *joli*, mais il ne se fait plus entendre lui-même. Ce changement est récent et ne remonte pas à plus de deux siècles.

Remarque II. — L'*i* et l'*u* ne sont pas toujours traités identiquement comme les autres voyelles.

Quand ils se trouvent dans des mots paroxytons en hiatus avec la voyelle tonique, c'est-à-dire qu'ils lui sont immédiatement contigus, ils font diphtongue avec elle. Ainsi *dèum* fait *die*u.

La même chose arrive même quelquefois quand une consonne gutturale ou labiale sépare l'*e* et l'*u* de la tonique. Ainsi *lòcum* donne *lo*u, *le*u, *lie*u ; *cantàvi* donne *chanta*i.

En outre, de même que l'*a* doit à sa nature de son plein d'avoir pu se conserver longtemps, de même l'*u* et l'*i* doivent à leur nature spéciale un traitement particulier dans certains cas. Nous avons vu que ces deux sons se trouvent placés aux deux extrémités de la chaîne des voyelles, sur la limite des consonnes, très susceptibles, par suite, de se changer en un bruit de consonne voisin : *y* et *w*.

En effet, dans les proparoxytons, l'*i* en hiatus avec une atone prend le son de *y* (comme dans *yeux*), et en cette qualité agit sur la consonne précédente. Ainsi, il mouille *l*, *n* :

*fi*li*am* donne *fille;*

après un *p* il se durcit en *ch* et entraîne la chute de la labiale :

àpium donne *ache* ;

ou bien il fait diphtongue avec la tonique :

pària donne *paire*.

L'*u*, dans les mêmes conditions, fortifie la consonne; ainsi :

bàtuere donne *battre*;

il arrive même à l'assimiler, ainsi :

vidua donne successivement: *vedve*, *vefve*, *veuve*.

Remarque III.— Lorsque dans un mot latin, comme *pàtrem*, ou dans un mot roman, comme *trèm'lo*, pour *trèmulo* (je tremble), où l'atone *u* est tombée, la voyelle tonique se trouve suivie d'un groupe de consonnes impossible à prononcer, la forme française garde toujours à la place de la voyelle qui suivait ce groupe un *e* muet d'appui :

intro donne *j'entre*,
pàtrem, — *pedre*, *père*.

Comme le montre le dernier exemple, la lettre euphonique subsiste après même que le groupe a disparu.

β) Atones avant la tonique.

Quand le mot latin était assez long pour renfermer des voyelles atones entre l'initiale et la voyelle tonique principale, ces atones ont suivi le sort des atones placées après la tonique et ont disparu comme elles, suivant les mêmes lois.

Ainsi : *verecùndiam* donne *vergogne*,
bonitàtem — *bonté*,
adjutàre — *aidier*;

a demeure *e* :

parafrèdum donne *palefroi*;

quelquefois, mais très rarement, il tombe lui-même :

Ex. : *mirabìlia* — *merveille*.

L'*i* en pareil cas influence quelquefois la consonne précédente.

Ainsi : *ratiònem* donne *raison*,
factiònem — *façon*,

par suite de l'action de l'*i* sur le *t*.

49. II. *Les initiales.*

En général l'initiale qui porte l'accent secondaire se maintient, sauf de très rares exceptions, quelquefois telle quelle :

Ainsi : *a* reste *a* dans

amìcum, qui donne *ami*,
marìtum — *mari;*

i reste *i* dans

miràre, qui donne *mirer*,
ripàriam — *rivière*.

Quelquefois l'initiale s'affaiblit. Exemples :

dominicèllam, qui donne *demoiselle*,
minùtum — *menu*.

Enfin elle subit des modifications analogues à celles de la voyelle tonique : *a* donne *ai*; *captìvum* donne *chaitif*, *chétif; e* donne *oi; sexaginta* donne *soixante; o* donne *ou; formìcum* donne *fourmi*.

Nous n'insistons pas sur ces changements, dont on trouvera le détail dans les tableaux qui suivent ce chapitre.

50. III. *Les toniques.*

A libre, long ou bref du latin classique, donne en latin vulgaire **á** (fermé).

En règle générale cet *a* donne en français *e* simple.

amàre donne *amer* (aujourd'hui *aimer*);
màre — *la mer*.

Mais il se présente quelques cas particuliers :

1° *A* devant *l* peut demeurer *a*.

legàlem donne *leial* (aujourd'hui *loyal*),
màlum — *mal*.

2° Le sort de la voyelle est modifié par les consonnes qui précèdent ou suivent :

Quand *a* est suivi d'une nasale, il donne *ai* et non *e* :

àmat, *il* aime.

Cette diphtongue s'étant maintenant réduite à un son unique qui se confond avec celui de l'*è*, la distinction n'existe plus que dans l'orthographe de certains mots.

En second lieu, quand l'*a* est immédiatement précédé d'une gutturale *c*, *g*, ou que même cette gutturale réduite au son *y* se trouve dans la syllabe précédente, l'*a* sous cette influence se change en *ie* et non en *e* ou en *ai*.

càpram donne *chievre* (aujourd'hui *chèvre*);
navigàre — *nagier* (— *nager*);
Pictàvis — *Peitiés* (— *Poitiers*);
cànem — *chien*.

E bref du latin classique donne *è* (ouvert) en latin vulgaire; cet *è* ouvert passe en français sous la forme *ie*.

fèrum donne *fier*,
dèum — *dieu*,
mèl — *miel*,
bène — *bien*.

E long du latin classique, *ĭ* et *oe* donnent en latin vulgaire *é*, qui en ancien français devient *ei*. Cet *ei* devient à son tour *oi* prononcé comme *oé*; la prononciation actuelle ne remonte pas au delà de la Révolution française.

Exemples :

mè donne *mei*, *moi* ;
**vèam* — *la veie*, *la voie* ;
**prèdam* — *la preie*, *la proie*.

I long du latin classique persiste en latin populaire et en français avec le son de *i* :

filum, *le fil*.

O bref du latin classique donne en latin vulgaire *ò* (ouvert), devenu en français une diphtongue : *uo*, ensuite *ue*, *eu*, réduite aujourd'hui à un son unique orthographié de diverses façons ; ainsi :

còr donne *cuor*, *cuer*, *cœur* ;
nòvem — *nuof*, *nuef*, *neuf* ;
bòvem — *buof*, *buef*, *beuf*, *bœuf*.

O long et *ŭ* du latin classique donnent en latin vulgaire *ó*, dont le développement est parallèle à celui de l'*é*. Il donne *ou* comme *é* donne *ei*. Puis les voyelles initiales de ces deux diphtongues s'échangent, et tandis qu'*ei* devient *oi*, *ou* devient *éu*, réduit ensuite au son unique de *eu* [ö] ;

Ou n'a persisté que dans quelques cas :

lùpam, la *louve* ;
jùgum, le *joug* ;
nòs, *nous*.

La plupart du temps la règle générale est appliquée, et l'*o* fermé arrive par un autre chemin à donner le même résultat que l'*o* ouvert.

Exemples :

honòrem donne *honneur*,
nepòtem — *neveu*,
sòlam — *seule*.

U (ou) long du latin classique correspond à *u* du latin populaire. Par un changement tout particulier, cet *u* prend le son de ü qu'il a en français et qui est inconnu à la plupart des langues romanes. Il est dû à l'influence du celtique, qui lui-même n'avait pas originairement ce son, mais l'adopta entre le IIe et le Ve siècle.

Exemples :

pûrum donne *pur*,
virtûtem — *vertut*, *vertu*.

L'*y* grec du latin classique n'avait pas gardé en latin populaire le son propre voisin de l'*ü* qu'il avait dans quelques mots. Dans certains mots il avait pris celui de l'*u* (*ou*), dans d'autres celui de *i*.

Exemples :

presbȳterum donne *presbiterum*.

De là le français *preveire*, *prouvaire*,

bȳrsa donne *bûrsa*, d'où le français *bourse*.

Les diphtongues n'avaient pas survécu. Seule *au* s'était maintenue et se réduisit en français à *o*, quelquefois écrit par tradition *au*. Exemples :

causa, *chose*,
taurum, *tor* (taureau).

51. Comme tous ces exemples ont pu le montrer, le jeu des lois phonétiques avait amené un nombre considérable de voyelles à se diphtonguer ; en outre les atones libres maintenues avant la tonique n'en étaient souvent séparées que par des consonnes qui tombèrent, des dentales par exemple. Ces atones par suite se trouvèrent en hiatus avec la tonique. Il se produisit de la sorte des rencontres de deux et même de trois sons, qui répugnaient au français. Exemples :

cantatòrem, primitivement *cantedur*, *chantedor*, devint ainsi *chante-or*, *chante-eur*.

vidère, primitivement *vedeir*, donna *ve-eir*, *ve-oir*.

La langue se débarrassa à tout prix de ces hiatus. Tantôt, quand les voyelles ne pouvaient se combiner, il se fit des élisions. C'est ainsi que *pavonem*, *pa-on*, est devenu : *pan* (écrit par tradition paon) ; *videre*, *veoir : voir ; pavorem*, *paor*, *peeur : peur*.

Ou bien on intercala des consonnes euphoniques :

**vidantem*, *veant*, donna *vey*ant, *voy*ant ;
monetare, *moneder*, *moneer*, devint *money*er, *monnay*er.

Pour les diphtongues, la résolution était plus simple. Nous avons dit que par leur nature les diphtongues tiennent à la fois de deux voyelles, que *au* par exemple s'entend quand on passe rapidement de *a* à *u* (ou) en prononçant un son dans l'intervalle (Voir page 53).

Or il existe déjà un son intermédiaire entre l'*a* et l'*u*, c'est l'*o*. La diphtongue ne tarde pas à se confondre avec lui. Ainsi *al* devient d'abord *au* (aou), puis la langue réduit *au* au simple *o* :

chevals, *chevaus*, prononcé d'abord *chevàous*, se prononce aujourd'hui comme *chevô*.

Ou bien, comme un des deux éléments de la diphtongue domine l'autre, il suffit d'y appuyer un peu plus pour étouffer le voisin qui finit par ne plus se faire entendre. Ainsi :

faisoit se prononce d'abord *faisoé*, puis l'*o* disparaît devant l'*é* et l'on a la prononciation actuelle.

Enfin il se trouve que l'*i* et l'*u* forment le premier élément de la diphtongue. Ils reprennent alors leur son de semi-consonnes : *y*, *w*.

Exemples : *rien*, *lieu*, *lui*.

52. Sort des voyelles entravées. — Le fait d'être toniques ou atones ne change rien (au moins en général) au sort des voyelles entravées.

En effet, toniques ou atones, ces voyelles demeurent, sauf à subir diverses modifications, dépendant surtout de la nature de la première des consonnes qui les suit.

1° Nous examinons d'abord le cas où cette première consonne n'est ni un *s*, ni un *l*, ni une nasale, ni une gutturale ; c'est l'entrave ordinaire. Devant elle toutes les voyelles persistent.

Exemples :

a dans *mappam*, *nappe*; *volaticum*, *volage*.
è — *septem*, *set*, *sept*; *versare*, *verser*.
é — **verga*, (*virga*), *verge* (en français moderne *é* a pris le son de *è*).
ò — *sottum*, *sot*; *sortem*, *sort*.
ó — **gottam*, (*guttam*), *gote*; (en français moderne cet *o* est devenu *ou* : *goutte*, *tour*, *sourd*; ou exceptionnellement *ò*, *fluctum*, *flót*, *flòt*)
i — *desid(e)rat*, *désire*.
u — *purgat*, *purge* (avec le changement ordinaire de *u* (*ou*) en *ü*).

2° La première consonne est un *s*. Cette lettre est tombée dans la prononciation dès le XIIIe siècle, dans l'écriture au XVIIIe seulement. En tombant elle a allongé la voyelle qui la précédait.

pastam a donné *paste*, qui est devenu *pâte*.
costam — *coste* — *côte*.

Il y a eu souvent aussi transposition de cette consonne qui a passé par-dessus la gutturale ou la dentale qui la suivait. Le sort de la voyelle s'en est trouvé profondément modifié.

3° La première consonne est un *l*. On sait et nous verrons que cet *l* s'est vocalisé en un *u* qui a fait diphtongue avec la voyelle. Ainsi :

a est devenu *au*, qui se prononce aujourd'hui ô,
e — *eu*, — comme ö allemand,
o — *ou*, — comme u allemand ou latin.

En effet, *alteram* donne *altre*, *autre*, (*ôtre*) ; *colapum*, *colpum* donne *colp*, *coup*, etc.

4° La première consonne est une nasale. En ce cas la nasale commence par infecter la voyelle, puis tombe. Toutefois les voyelles extrêmes *i* et *u* ont résisté longtemps : l'avant-dernière n'a pris qu'au XVIe siècle le son qu'elle a aujourd'hui. Quant à la nasalisation de *u*, elle est tout à fait récente.

Chose particulière, quand les deux consonnes sont des nasales, la voyelle a reparu pure. Exemples :

a*nimam* qui donne *âme*,
feminam — *femme*.

5° La première consonne est une gutturale. La gutturale s'amollit alors en *y*, *i*, pour former avec la voyelle une diphtongue plus tard réduite à un son simple.

Ainsi :

*fac*tum a donné *fay*t, *fai*t.
*fra*grare — *fl*air*er*.
*dir*ectum — *dr*eit, *dr*oit.
*vec*turam — *vei*ture, *voi*ture.

HISTOIRE DES CONSONNES

Le sort des consonnes varie suivant leur nature, suivant la place qu'elles occupent dans le mot, suivant enfin le voisinage dans lequel ces consonnes se trouvent, c'est-à-dire suivant qu'elles sont précédées et suivies de voyelles ou d'autres consonnes qui forment des groupes avec elles.

53. Consonnes isolées. — Les *initiales* ont, comme nous l'avons déjà dit, une force particulière. En règle générale, elles se maintiennent. Exemples :

p*artem*, p*art*,
b*asiare*, b*aiser*,

f*irmare*, **f***ermer*,
v*inum*, **v***in*.

Cependant il faut noter quelques changements particuliers.

1° Le *h* disparaît, car il était déjà tombé dans la langue vulgaire. Ainsi :

h*erbam* donne *erbe* (dans l'orthographe moderne **h***erbe*), **h***omo*, *on*.

Puis, comme l'aspiration subsiste dans quelques mots d'origine germanique, on rétablit *h* là même où il ne devrait pas être. Ainsi :

altum donne **h***aut*.

2° Sous la même influence, le *v* se fait précéder d'un *g* comme cela était arrivé dans les mots germaniques. Exemples :

v*astare* devient **gw***astare* d'où **g***aster*, **g***âter;*
v*aginam* — **g***uaine*, **g***aine*.

3° Enfin les gutturales subissent un traitement particuculier suivant la voyelle qui les suit.

Ainsi quand *c* précède *o*, *u*, il garde le son dur de *k :*

c*orpus* donne **c***ors*, **c***orps*.

Quand *c* précède *a*, il prend le son de *ch* .

c*arnem*, **ch***air*.

quand *c* précède *e*, *i*, il prend le son de *ts* et plus tard de *s*, au moins dans le dialecte de l'île de France. Ex. :

c*eram*, **c***ire*,
c*irculum*, **c***ercle*,
c*œlum*, **c***iel*.

De même *g* garde le son dur devant *o*, *u*. Ex. :

g*ulam*, g*ueule*.

devant *e*, *i*, il devient *dj*, puis *j*, orthographié *g*. Ex. :

g*entem*, g*ent*,
g*igantem*, g*éant*.

Enfin il donne *g* (avec le son de j) quand *k* ou *c* donne *ch*, devant *a*. Ainsi :

g*abatam*, j*atte*,
g*allinam*, g*eline*.

54. *Les finales.*

Les mots latins se terminent essentiellement par *m*, *r*, *s*, *t*.

En règle générale ces finales se maintiennent, sauf l'*m* qui dès l'époque latine ne se prononçait déjà plus dans la langue populaire, au moins dans les mots de plus d'une syllabe.

r subsiste. Ex. :
cor, *cuer*, *cœur*,
per, *par*

s se maintient également. Ex. :

*canta*s, *tu chante*s ;
*rosa*s, *les rose*s.

On sait que *s* ne s'entend plus aujourd'hui, sauf dans les liaisons.

t a vécu un certain temps seulement, pendant la première période de la langue. On disait alors :

*canta*t, il *chante*t,
*curra*t, qu'il *cure*t.

Au XIIe siècle *t* avait disparu.

55. Les *médiales*, c'est-à-dire les consonnes qui se trouvent au milieu des mots, sont traitées différemment suivant leur nature.

p, *b* s'affaiblissent en *v* :
lupam donne *louve*,
fabam — *fève*.

v demeure :

bovarium donne *bouvier*.

t devient *d* : *Imperatorem* donne *emperedor*.

Puis à la fin du XIe siècle, ce *d* tombe : *emperedor* devient *empereor*, *empereeur*, et les voyelles ainsi juxtaposées finissent par se contracter en un son unique *eu* (*ö*) : *empereur*.

d est traité de même :

cadere donne *chadeir*, *chaeir*, *cheoir*, *choir*.
credebat — *creeit*, *creyoit*, *croyait*.

c et *g* devant l'*o* et l'*u* tombent complètement.
Exemples :

recusare, *reuser*, *ruser*,
securum, *seur*, *sûr*,
augustum, *aoust*, *août*.

Si *c* et *g* précèdent *a*, ils s'affaiblissent en *y*, *i*.

pacare donne *paier*, *payer*,
bracam — *braie*,
negare — *neier*, *nier*,
legalem — *leial*, *loyal*.

Quand *c* précède *e*, *i*, il donne un *s* précédé de *i*.

racemum, *raisin*,
placere, *plaisir*.

Le *g* en pareil cas disparaît :

reginam donne *reine*,
vaginam — *guaine*, *gaîne*.

r persiste. Ex. :

auriculam, *oreille*.

Au XVe siècle, le dialecte parisien a eu une tendance à changer cet *r* en *s*; on disait :

Pasis pour *Paris*.

Il en est resté les formes :

chaise à côté de *chaire*,
besicle pour *béricle*,
nasiller — *nariller*.

s, *l*, *m* et *n* subsistent :

fumare donne *fumer*;
donat — *donet*, *donne*;
filare — *filer*;
causam — *chose*;
basiare — *baiser*.

56. Remarque. — La chute des voyelles atones de la dernière syllabe a pour résultat de rendre finales des consonnes qui étaient en latin au milieu du mot. Ainsi :

s dans *nasum* qui donne *nes*, *nez*,
t — *sitim* — *soif*,
r — *mare* — *mer*,
v — *navem* — *nef*.

Ces consonnes médiales devenues finales subissent alors souvent un traitement particulier, différent de celui que nous venons d'indiquer.

Le *v* dégagé par les labiales est renforcé en *f*. Ex. :

bibo, *beiv*, *beif* (je bois) ;
prope, *proef* (près) ;
clavem, *clef*.

L'*s* sonore passe à la sourde, le *d* au *t*. Ex. :

nidum, *nit* (aujourd'hui nid) ;
cado, *je chiet* (je tombe).

sauf à se combiner avec l'*s* pour donner un *z* :

amatis, *amets*, *amez*, *aimez*.

La gutturale tombe sans laisser de trace, sauf lorsqu'elle suit un *a*, elle devient alors *i* :

Tornacum, *Tournai* ;
Cameracum, *Cambrai*.

En outre, dans certains cas, elle se développe en *is*. L'*s* sonore durcit alors. De là :

pacem, *pais*, aujourd'hui *paix* ;

crucem, *crois*, aujourd'hui *croix*.

57. Groupes de deux consonnes. — Les *consonnes doubles* persistent toujours à l'état de consonnes simples, sauf *ll* qui est traité comme un *l* unique. Exemple :

cuppam = *coupe*,
attingere = *ateindre*, auj. *atteindre*.

Il existait déjà en latin un grand nombre de mots où deux consonnes différentes se suivaient et se combinaient. Ainsi dans :

factum, (*fait*),
tempus, (*temps*).

La chute des voyelles atones rendit cette rencontre de plusieurs consonnes bien plus fréquente encore :

*ju*d(*i*)*care* devenant *ju*d'*care*,
*bo*n(*i*)*tatem* — *bo*n'*tate*,

il se forma de nouveaux groupes appelés groupes romans par opposition aux premiers appelés groupes latins.

La destinée des uns et des autres n'est pas toujours pareille.

Du reste il est assez difficile de résumer d'une façon à la fois exacte et rapide l'histoire de ces groupes, car les lois générales seraient à chaque instant contredites par l'extrême diversité des faits.

La langue a visiblement cherché à éviter la rencontre des consonnes comme celle des voyelles.

Quand deux consonnes sont en présence, c'est la seconde qui offre la résistance la plus grande, la première qui tend à céder en se résolvant en une voyelle, en se transposant, en s'assimilant, ou en disparaissant tout à fait ; mais elle peut aussi subsister.

Les cas sont différents suivant la place où se trouve le groupe dans le mot.

58. *A l'initiale.* — Le latin ne connaît guère que les groupes formés d'une muette plus un *l* ou un *r*, *cl*, *pl*, etc. Ils ont subsisté. Ex. :

cl*avem*, cl*ef ;*
gl*oriam*, gl*oire ;*
pl*enum*, pl*ein ;*
br*evem*, br*ief*, br*ef*.

Nous avons aussi parlé des groupes où la première consonne était un *s* et qui se faisaient précéder dès l'époque latine d'une voyelle d'appui *i*. On disait :

i*scripta*, i*statuam*.

Cet *i* est naturellement devenu *e* en français. De là les formes :

isp*atam*, esp*ée*,
ist*atum*, est*at*,

L'*s* est aujourd'hui tombé, mais l'*e* demeure. Ex. :

état, *épée*.

59. *A la médiale* la deuxième se maintient ; elle est traitée comme une initiale. La première s'affaiblit. Ainsi les gutturales s'amollissent en *y*, *i*,

*fra*g*rare*, *fla*i*rer;*
*pla*c(*e*)*re*, *pla*i*re* ;
*fa*c(*i*)*tis*, *fa*i*tes*.

Les dentales disparaissent:

*pa*t*rem*, *pè*re*;*
*vola*ti(*c*)*um*, *vola*ge.

Les labiales se réduisent au *v*, ou tombent. Ex. :

*a*pr*ilem*, *a*vr*il ;*
*li*br*um*, *li*vr*e ;*
*ru*pt*am*, *rou*te.

L'*s*, après s'être maintenu, finit par tomber au XIIe et au XIIIe siècle. Ex. :

*spa*sm*are*, *pa*sm*er*, *pâ*m*er*.

L'*r* cependant persiste. Ex. :

*por*t*am*, *la por*te ;

sauf à se déplacer comme dans :

*for*m*aticum*, *fro*m*age*.

L'*l* subit un accident particulier, elle se vocalise en ***u*** :

*fa*l*sam* donne *fa*u*sse* ;
*sa*lt*are* — *sa*u*ter*.

La nasale infecte la voyelle précédente. Ex. :

*reme*m(*o*)r*are*, *reme*m*br*er ;
*pervi*n*cam*, *perve*n*che*.

Toutefois la première consonne a souvent influé sur la seconde :

*co*g(*i*)t*are* devient *cu*i*dier* par l'action du *g* sur le *t* ;

60. *A la finale* les groupes latins qui se présentent sont peu nombreux. La première est généralement une nasale que le français a laissé tomber. Ainsi :

*tra*n*s*, *tre*s ;
*canta*n*t*, d'abord *chante*n*t*, puis dès le XIIe siècle dans la prononciation : *chante*, malgré l'orthographe actuelle purement étymologique.

Les autres groupes formés en roman sont en général aussi terminés par un *s* ou un *t* et ils appartiennent aux formes de la déclinaison et de la conjugaison où nous aurons l'occasion d'étudier leur sort.

61. Groupes de trois consonnes. — Lorsque trois consonnes se rencontrent, les faits sont plus compliqués encore. En général la troisième consonne subsiste toujours, la deuxième tombe le plus souvent, la première se maintient.

Ainsi :

*ma*s*t*(*i*)c*are*, *ma*s*ch*i*er* ;
*bla*s*ph*(*e*)m*are*, *bla*s*m*er ;

*ve*rv(*e*)*carium*, *be*rg*ier* ;
*co*mp(*u*)*tare*, *co*n*ter* : (l'orthographe actuelle : *compter* est savante) ;
*do*rm(*i*)*torium*, *do*r*toir*.

Mais une semblable règle peut moins que toute autre être énoncée d'une façon absolue. La nature consistante de certaines consonnes assure leur maintien là où elles devraient tomber, et ce sont les autres alors qui leur cèdent, et inversement. Ainsi : *pe*rt(*i*)*cam* donnera régulièrement *pe*rch*e*. Mais dans *pe*rs(*i*)*cum*, l'*s* est très solide, elle se maintient et c'est le *c* qui disparaît : *pe*rs*e*. Dans *pe*rs(*i*)*cam*, au contraire, c'est la première qui est sacrifiée : *pe*sch*e*.

On trouvera plus loin l'exposé de ces cas particuliers.

62. Application de ces lois à l'étymologie. — C'est grâce à l'établissement définitif de ces lois que les recherches étymologiques sont sorties de la période des tâtonnements et des folies, et qu'elles ont pris un caractère scientifique. Il ne s'agit plus pour trouver l'origine d'un mot français d'aller chercher dans le latin, le grec, l'hébreu, etc., un autre mot qui se rapproche plus ou moins de celui-là par sa forme et par son sens, et auquel on puisse à force d'imagination rapporter le premier. « L'étude comparative, dit Littré, a déterminé un certain nombre de conditions qu'une étymologie doit remplir. Le mot que l'on considère est soumis à l'épreuve de ces conditions : s'il la subit, l'étymologie est bonne, s'il la subit incomplètement, elle est mauvaise et à rejeter. »

En premier lieu, il est évident qu'il doit y avoir entre les deux mots, le primitif et le dérivé, un rapport de sens plus ou moins lointain, plus ou moins détourné. Mais en outre et surtout il faut pouvoir expliquer comment la forme latine a pu donner la forme française suivant les règles

particulières de la phonétique de notre langue. Il faut pouvoir montrer ce que sont devenus tous les éléments constitutifs du type latin, et pouvoir rapporter aux lois générales chacun des faits particuliers de leur transformation. Ainsi il est certain que *basoche* vient de *basilicam*, *eut* de *habuit*, *mûr* de *maturum*, quelque grande que soit la distance entres ces mots, car on peut expliquer dans chacun de ces cas ce que chaque son est devenu, et, s'il a disparu, rendre compte de ce déchet.

Ce qui facilite singulièrement ces recherches, c'est que, possédant des textes de langue latine d'une époque assez basse, et des textes de langue française d'une date assez reculée, nous n'en sommes pas réduits à comparer deux formes extrêmes comme *basilicam* et *basoche*. Les études historiques nous ont fait connaître des formes plus anciennes : *basouche*, *baseuche*, *baselche*, plus voisines de l'original. En vertu du principe de transition dont nous avons parlé, les transformations se sont faites peu à peu et nous avons ainsi dans bien des cas une série d'intermédiaires fort utiles. C'est en suivant ces intermédiaires qu'on remonte au latin.

Enfin l'étymologie française trouve un contrôle précieux dans l'étymologie espagnole, provençale, italienne. Comme ces langues ont un grand nombre de mots communs avec le français, on rapproche du mot français les formes des langues voisines. Soit le français *sauvage*, il n'est pas difficile de voir qu'il est voisin de l'italien *selvaggio*, du provençal *selvatge*. Donc, si on le rapporte à un primitif latin quelconque, *silvaticum* par exemple, il faut que ce primitif explique non seulement la forme française, mais la forme provençale et italienne. conformément aux lois phonétiques de ces langues. Le mot est-il commun à toutes les langues romanes, à tous leurs dialectes, il faut que l'étymologie explique toutes les formes de ces langues et toutes

celles de leurs dialectes, qu'on passe, comme disent les savants, par la filière

Voici la particule péjorative *mes ;* il semble qu'il faille la rapporter à la particule allemande *mis* identique de sens et de forme. L'Italien dit aussi *mis*. Donc cette étymologie convient aussi à cette langue, mais nous trouvons en provençal comme correspondant du francais *mes* une particule *mens menes ;* ainsi dans : *menesprezar* (mépriser) ; l'espagnol et le portugais disent *menos;* or les lois phonétiques prouvent que l'allemand *mis* n'a pas pu donner ces formes. On est donc conduit à chercher dans le latin et l'on trouve que le mot *minus* (moins) répond à toutes les conditions, italiennes ou espagnoles, provençales ou françaises.

La comparaison devient un excellent instrument de vérification et de recherche à la fois.

En suivant ces règles rigoureuses, on est arrivé à découvrir l'étymologie certaine d'un très grand nombre de mots français. — Quelques-uns et des plus usités, le verbe *aller*, par exemple, résistent encore à l'analyse, mais la science enregistre tous les jours de nouvelles découvertes. Ce qui importe surtout, c'est qu'elle est en possession d'une méthode sérieuse et sûre en dehors de laquelle tout n'est que conjecture et rêverie. On l'oublie trop quand on croit ou feint de croire que les linguistes en sont encore aux procédés de Ménage. La recherche, a dit Littré, a désormais des limites qui l'assurent et des garde-fous qui la protègent ; il faut reconnaître, du reste, qu'il y a toujours un certain nombre de gens pour sauter les barrières.

CHAPITRE III

ÉCRITURE ET PRONONCIATION

63. De l'alphabet. — On sait que l'idée de représenter les sons mêmes du langage par des signes, et surtout de représenter chacun de ces sons par un signe particulier, n'est pas très ancienne. D'origine égyptienne, mais transformé par les Phéniciens, l'alphabet fut porté par eux sur les bords de la Méditerranée. Les Grecs, les Étrusques, les Latins l'adoptèrent, chacun avec quelques modifications particulières.

Les populations celtiques n'avaient point d'alphabet qui leur fût propre; les quelques rares inscriptions gauloises qui nous sont parvenues sont en caractères grecs.

Les Romains, en important leur langue, introduisirent du même coup leur alphabet, et nous l'avons gardé depuis lors. Toutefois la forme en a bien souvent changé. La cursive romaine a disparu; la capitale elle-même, dont nos caractères typographiques majuscules sont la reproduction, a pris à travers les âges une série d'aspects différents. En outre, on en a dérivé de nouvelles minuscules, de nouvelles cursives, qui varient de pays à pays et d'époque à époque; et quelques-unes d'entre elles sont si éloignées du type primitif qu'il est difficile, sinon impossible, à quelqu'un qui n'y est point exercé, de déchiffrer une charte ou un diplôme. Nous ne pouvons donner ici aucune idée de l'histoire de ces variations dont l'étude constitue une science spéciale : la paléographie.

Nous ne considérerons l'alphabet que dans ses rapports avec les sons qu'il représente. A ce point de vue, l'alphabet a peu changé.

A l'époque romaine il avait vingt-trois lettres : A, B, C, D, E, F, G, H, I, K, L, M, N, O, P, Q, R, S, T, V, X, Y, Z.

Ce nombre resta intact jusqu'au XVIe siècle, où des réformateurs dont nous aurons à parler par la suite tentèrent de l'augmenter. Quelques-uns de leurs essais réussirent.

C'est de cette époque que datent la distinction du *j* et de l'*i*, de l'*u* et du *v*, l'introduction de la cédille (d'origine espagnole) et des accents. Ces nouveautés mirent un certain temps à s'imposer, mais, grâce aux imprimeurs français de la Hollande, elles finirent par être définitivement admises aux XVIIe et XVIIIe siècles.

Plusieurs d'entre elles étaient heureuses, l'invention du *j* et de l'*u* par exemple. Pour que la réforme fût complète, il en eût fallu beaucoup d'autres. Les propositions ne manquèrent pas, mais il n'est pas aussi facile qu'il le semblait à Dubois, à Maigret ou à Ramus de faire accepter en matière d'écriture des méthodes nouvelles contraires aux habitudes des yeux et de la main. Aussi malgré leurs efforts, le mouvement s'arrêta là, et l'alphabet resta comme par le passé insuffisant.

Il suffit de le parcourir pour en apercevoir les défauts :

1° Un certain nombre de caractères font double emploi avec d'autres; ainsi le *k* avec le *q* et le *c* (dur); l'*s* avec le *ç*; l'*y* avec l'*i*; il y a ainsi plusieurs signes pour un son.

2° Ce qui est plus grave, il y a plusieurs sons pour un signe, simple ou complexe. C'est là une source de perpétuelles difficultés.

Voilà le *t* par exemple qui a un son propre. Il est regrettable qu'il sonne en même temps *s* (dans potion, facétie, etc.). Quiconque lit le *Temps* s'est demandé cent fois comment il fallait lire le nom d'un de ses chroniqueurs, M. Claretie. Est-ce Claretie ou Clareçie?

Quand il s'agit de signes doubles, l'embarras est bien plus grand. Voilà une combinaison de deux caractères ; elle a une valeur propre, on lui donne une valeur conventionnelle; quand a-t-elle l'une, quand a-t-elle l'autre?

Ainsi *ll* sonne comme *l* simple, d'une façon un peu plus marquée, dans certains mots. Exemple : i*ll*ustre.

Dans fi*ll*e, voici que la même combinaison sonne tout autrement, comme un *l* mouillé.

De même *gu* sonne tantôt *gw* (guano), tantôt *g* (guerre).

De même encore *gn* sonne tantôt *ñ* (Espagne), tantôt *g* + *n* (stagnant), etc., etc.

Mais les inconvénients qui résultent de cet état de choses, pour réels qu'ils soient, ne sont pas très graves, et si la langue française est aussi difficile à écrire correctement, ce n'est point aux lacunes de l'alphabet qu'il faut s'en prendre, mais surtout aux fantaisies des règles orthographiques.

64. De l'orthographe. — L'orthographe ou orthographie, aux règles de laquelle nous sommes aujourd'hui soumis, est d'origine récente. Au moyen âge, il n'y avait aucune règle, mais seulement des habitudes graphiques, essentiellement variables suivant les époques, les dialectes, les écrivains et les scribes.

A priori, il n'y a évidemment qu'un système graphique rationnel, c'est celui qui consiste à écrire tout ce qu'on prononce et rien que cela, c'est-à-dire à figurer dans l'écriture tous les sons tels qu'on les entend. C'est là le système usité par les voyageurs qui recueillent le langage d'une peuplade barbare, et il n'y a pas que les langues sauvages qui s'écrivent ainsi. Une semblable orthographe, fondée sur la prononciation, s'appelle orthographe phonétique parce qu'elle reproduit les sons.

Rien ne serait plus simple si la prononciation restait toujours semblable à elle-même. Mais elle varie et elle varie

assez vite, nous l'avons vu. Si l'orthographe change en même temps, les auteurs qui ont écrit un siècle ou deux auparavant deviendront bientôt illisibles pour les générations qui suivent. Si au contraire l'orthographe reste immobile ou se modifie plus lentement, elle ne représente bientôt plus les sons actuels de la langue, mais les sons qu'elle avait antérieurement. Elle est en retard sur la prononciation, et, la distance s'agrandissant au fur et à mesure que le temps s'écoule, arrive un moment où le désaccord est complet. Alors l'orthographe représente un état antérieur de la langue, plus voisin de ses origines, elle est dite étymologique.

L'orthographe française ne fut jamais franchement phonétique. Quand la langue commença à s'écrire, elle était encore très proche de la langue originelle, et ceux qui l'écrivaient, versés dans la connaissance du latin, prirent l'orthographe latine pour base de l'orthographe française, là où les formes des deux langues n'étaient pas trop éloignées. C'est ainsi que *alter* devint *altre*, *testa*, *teste*, *angelum*, *angle*, etc.

Naturellement, sous l'influence de la prononciation, des modifications rapides et notables se produisirent, mais la tendance étymologique fut, dès les origines, prépondérante. Ainsi *altre* ne tarda pas à devenir *autre*. Mais *teste* continua à s'écrire de même, bien que l'*s* ne se fît plus entendre dès le XIIIe siècle. Dans la plupart des cas, l'usage traditionnel demeura ainsi le plus fort.

Par exemple, l'*l* subsista longtemps après s'être vocalisée dans des mots comme *beltet* (beauté), *chevals* (chevaux). Le *c* continua à s'écrire *c*, alors que déjà il était passé au son de *ch*; le *t* se maintint quand il était tombé dans la prononciation, soit dans des mots où il était seul, exemple: *bontet* (pour bonté), soit là où il était combiné avec *s* sous forme de *z*. Au XVIe siècle, on écrivait encore *bontez* et non

bontés, bien que depuis trois siècles le changement fût accompli.

L'orthographe n'eût ainsi jamais rattrapé la prononciation dans sa marche, mais, ce qui l'empêcha à tout jamais d'y parvenir, ce fut l'influence savante qui dès le xve siècle commença à se faire sentir.

Sous prétexte de rapprocher la langue française de la latine, les érudits du xve siècle reforment l'orthographe des mots français sur celle des mots dont ils dérivent. Ceux du xvie siècle, cette fois sans aucune réserve, appliquent systématiquement cette méthode, et les impressions comme les manuscrits prennent sous leur influence une nouvelle figure[1].

On substitue des lettres latines aux lettres françaises qui en dérivent : *cérémonie*, *lettré*, *povre*, *oreille*, deviennent *cérimonie*, *littré*, **pau***vre*, **au***reille*, à cause de *cerimoniam*, *litteratum*, **pau***perum*, **au***riculam*. On écrit *aele* au lieu de **e***le* (*aile*), *cl***ai***r* au lieu de *cl***e***r* pour rappeler *alam*, *clarum*.

Ailleurs on rétablit des lettres qui avaient disparu : *ni*, *pié*, reprennent un *d* : *ni***d**, *pie***d** ; *avenir* devient *ad***v***enir ; conoistre*, *co***g***noistre ; conter*, *com***p***ter*, etc. ; souvent on ne s'aperçoit même pas que la lettre latine est déjà représentée dans le mot. Dans *ne***v***eu*, par exemple, comme dans *rece***v***oir*, le *v* dérive d'un *p* latin ; dans l'ignorance où l'on est, on réintroduit ce *p*. De là les formes *ne***pv***eu*, *rece***pv***oir*.

Et comme la science étymologique est dans l'enfance, il arrive souvent qu'on se trompe et qu'on refond les mots français d'après des types latins ou grecs avec lesquels ils n'ont aucun rapport. *Pois* venu de *pensum* est rapporté à *pondus*, on lui donne un *d*, *poi***d***s* ; *savoir* (de *sapere*) à **sc***ire*, on écrit *sç* : **sç***avoir*.

1. Voir : Darmesteter, *Le seizième siècle en France*. — Didot, *de l'Orthographe*.

Indépendamment même de ces abus et de ces erreurs, la réforme était mauvaise. On aura beau vouloir rapprocher *eut* de *habuit*, maintenir la diphtongue *eu : eut*, voire même un *h*, **heut*, on sera bien loin encore de l'original. En vérité, de quelque façon qu'on l'écrive, un savant reconnaîtra toujours dans un mot français les vestiges grecs ou latins ; quant aux ignorants, l'orthographe, quelque étymologique qu'elle soit, ne leur sera d'aucun secours.

Il n'en est pas moins vrai que la doctrine des latinistes a prévalu dans son ensemble.

L'école adverse à la tête de laquelle se trouvaient Meigret, Pelletier, Ramus, eut le tort de tenter une trop grosse révolution en proposant une orthographe purement phonétique. L'exagération même de leur système le perdit, et la tradition, plus arriérée que jamais, triompha.

Sans doute l'écriture absolument pédantesque ne fut point complètement adoptée, grâce à la résistance de quelques écrivains et du bon sens public, grâce aussi à la réaction générale contre les latiniseurs, mais en somme les conservateurs triomphèrent, et leur succès fut durable.

Sous l'influence de Regnier des Marais, ce fut le principe étymologique qui l'emporta dans l'Académie, et de ce jour tout espoir de remède fut perdu ; le dictionnaire faisant autorité, il n'y eut plus de progrès possibles que ceux que la compagnie voulut permettre.

Il faut reconnaître que depuis 1694 ils ont été nombreux. Dans la nouvelle édition de 1740, on vit disparaître des milliers de lettres étymologiques absolument inutiles, particulièrement des *d* et des *s*.

Advocat, *apostre*, *isle* redevinrent *avocat*, *apôtre*, *ile* ; *abysme*, *eschole*, *scavoir*, *impreveu*, furent désormais *abyme*, *école*, *savoir*, *imprévu*. Des changements analogues atteignirent cinq mille mots. La voie était ouverte.

L'édition de 1762 reconnaissait entre autres choses la

distinction de l'*i* et du *j*, de l'*u* et du *v*, et depuis lors des simplifications de toute espèce ont été faites.

Mais la tâche reste immense. Un grand nombre des erreurs introduites dans l'écriture sont encore aujourd'hui consacrées : *poids* continue à garder son *d*, *scie* son *c*, *genoux* son *x*, *nez* son *z*. On pourrait citer de nombreux exemples analogues.

Et n'y en eût-il plus, rien ne serait fait encore. Il faut le dire bien haut, c'est le système même qui est mauvais. Notre orthographe n'est ni phonétique, ni étymologique, bien qu'une tendance incontestable la porte de ce dernier côté, elle est traditionnelle et tout entière fondée sur un usage arbitraire. Aucune vue d'ensemble, point de règles générales. Les lois qui régissent les variations des mots, celles du participe passé, par exemple, peuvent être subtiles, oiseuses, soit, on en peut encore faire la théorie.

Au contraire, il est impossible de savoir autrement que par la pratique comment s'écrit un mot, abstraction faite de sa flexion.

Pourquoi *honneur*, qui vient de *honorem*, a-t-il deux *n?* et *courir*, qui vient de *currere*, n'a-t-il qu'un *r? Charrue* s'écrit avec une lettre double, d'où vient que *chariot*, qui dérive d'un même radical n'en a qu'une simple ? — Si l'accent circonflexe représente un *s* élidé dans *plaît*, pourquoi *tait*, formé de *tacet*, comme *plaît* de *placet*, n'a-t-il pas de *î?* S'il est le signe d'une voyelle longue, comment *zone* et d'autres mots pareils ne le portent-ils pas ? — Le *z* est censé représenter un groupe étymologique, *ts*, et en effet il le représente dans le mot *chantez* (*cantatis*), par exemple, mais quelle raison alors de laisser ce *z* à la fin de mots comme *nez* venu de *nasum* ou *rez* de *rasum*, où jamais il n'y eut de dentale ?

On a empli des livres du relevé de semblables incohérences. L'Académie écoute volontiers les doléances, elle

donne même, dans une certaine mesure, satisfaction aux réclamations les plus motivées, mais elle ne peut évidemment tenter une révolution analogue à celle qui fut essayée au XVIe siècle. Tous les livres imprimés antérieurement deviendraient du même coup illisibles, et le sacrifice est trop grand. Il y a plus : l'on est en droit de douter qu'un semblable essai puisse réussir; les habitudes sont trop invétérées, la tradition trop longue et trop forte. Tout ce qu'on peut demander et espérer, ce sont des réformes lentes, progressives et fatalement partielles.

Il n'en est pas moins vrai que l'état de choses actuel est regrettable.

La langue d'abord en souffre. L'écriture et la prononciation se trouvent en lutte, et comme l'a remarqué Littré, il y a chez ceux qui apprennent beaucoup la langue par la lecture une propension très marquée vers l'habitude de conformer la prononciation à l'écriture et d'articuler des lettres qui doivent rester muettes. Ainsi s'est introduit l'usage de faire entendre le *s* de *fils* qui doit être prononcé, non pas *fis'*, mais *fi*, de même dans *lacs*, dont la prononciation vraie est *lâ*. On fait sonner les lettres doubles, on lie rigoureusement les mots, ainsi s'accroît la tendance fâcheuse qui s'affirme de plus en plus en français, et qui aboutit à rendre la langue plus rude, en augmentant le nombre des bruits et en diminuant celui des sons musicaux.

Mais c'est là une conséquence minime à côté d'autres beaucoup plus graves. Il y aurait un intérêt vraiment national à ce que notre orthographe fût simplifiée. Comme la langue serait plus facile à répandre à l'étranger, à enseigner au paysan et à l'enfant! Aujourd'hui un petit Allemand, un petit Italien surtout, sait écrire correctement ou à peu près quelques mois après qu'il sait écrire. Le jeune Français qui est obligé, avec les préjugés actuels, d'apprendre, sous peine de passer pour un homme d'éducation médiocre, une

orthographe si compliquée qu'il n'en connaîtra jamais toutes les perfidies, y perd le meilleur de son temps et de sa peine. Pendant qu'il se dépense à ces inutilités, ses rivaux étudient la géographie, les sciences, les langues étrangères. C'est là, il ne faut pas s'y méprendre, une des causes de l'infériorité de l'instruction en France.

APPENDICE AU LIVRE II

Les tableaux qui suivent contiennent, sous une forme condensée, les premiers : l'histoire générale des sons latins ; les seconds : l'origine des sons français. Ils forment de la sorte une espèce de dictionnaire, de répertoire des lois phonétiques, incomplet encore, mais plus développé que notre exposé. Ces tableaux ne sont faits ni pour être étudiés, ni même pour être lus, mais seulement pour être consultés.

65. Histoire des principaux sons latins. — Quand on voudra suivre l'histoire d'un mot latin, on considèrera l'une après l'autre chacune des voyelles et des consonnes qui le composent, en ayant soin d'en remarquer la situation. C'est-à-dire que s'il s'agit d'une voyelle, il faudra distinguer si elle est libre ou entravée (voir page 66), tonique ou atone (voir page 63), et, dans ce dernier cas, tenir compte de la place qu'elle occupe dans le mot où elle peut être après la tonique (postonique) ou avant la tonique (protonique). Ces conditions sont importantes puisque, suivant qu'elles varient, le sort de la voyelle varie aussi. S'il s'agit d'une consonne, on observera si elle est isolée, ou si elle commence un groupe, et, dans ces deux cas, à quel endroit elle se trouve dans le mot, au commencement, au milieu, à la fin. Il arrivera aussi qu'elle sera la seconde ou la troisième d'un

groupe, comme r dans *patrem* (père), alors on se reportera au tableau qui concerne la première des consonnes du groupe. Ainsi, pour l'exemple que nous citons, *r* étant précédé de *t*, c'est au *t* qu'il faudra chercher la destinée du groupe *tr*.

Ajoutons qu'il faudra tenir compte des exceptions signalées au paragraphe 45, et que les études ne pourront porter ni sur les mots savants, ni sur les mots d'origine étrangère et dialectale, ni sur ceux formés par analogie, ni même sur les mots populaires où l'influence savante a fait reparaître des sons et des lettres qui ne leur appartenaient pas. Il n'y a de mots soumis aux lois phonétiques que ceux qui sont venus directement et régulièrement du latin.

---

66. A (long ou bref) entravé donne **à** (ouvert) en latin vulgaire.

SITUATION DE LA VOYELLE					SORT DE LA VOYELLE		
						ANC. FR.	FR. MOD.
Libre	atone	posttonique	final	dans les paroxytons. .	*donne*	e (muet.)	e (muet.)
				dans les proparoxytons.	*donne*	e (muet.)	e (muet.)
			pénultième. . . .		*tombe*		
		protonique	initial..		*donne*	a	a
			non initial		*donne*	e (muet.)	e (muet.)
	tonique.				*donne*	é	é
Entravé	tonique ou atone.				*donne*	a	a

A (long ou bref) libre donne **á** (fermé) en latin vulgaire.

EXEMPLES		OBSERVATIONS. — CAS PARTICULIERS
LATIN	FRANÇAIS	
pórtam	porte	
dóminam	dame	
séparat	sèvre	
amórem	amour	Cependant quelquefois a s'affaiblit en e, changement fréquent quand la consonne initiale est une gutturale. Ex. : caminum=chemin.
orphaninum	orphelin	En français moderne, l'e muet tombe quelquefois ou se change en une autre voyelle. Ex. : chalemel=chalumeau ; sacraméntum=sairement, serment.
amátum	aimé	Cependant : 1° devant une nasale, a=ai. . . { nasalisé dans les masculins. Ex. : pánem=pain. / pur dans les féminins. Ex. plánam=plaine. — une gutturale réduite à y, a=ai. Ex. : pácem=pais=paix. — une labiale, a=è. Ex. : návem=nef. — une liquide, a=a ou e. Ex. : málum=mal, mortálem=mortel. 2° après une gutturale, a=ie. Ex. : cádit=chiet (du verbe choir). — un i=y, a=ie. Ex. : pretiáre=prisier (auj. priser). 3° après une gutturale, avant une nasale . . } a=ie { nasal dans les masculins. Ex. : cánem=chien. / pur dans les féminins. Ex. : chienne. 4° après un y, avant une gutturale, } a=iai, i (y). Ex. : Clipiácum=Clipyácum=Clichiai=Clichy.
pártem	part	Cependant : 1° devant un l, a+l=au, réduit ensuite à o. Ex. : álterum=altre=autre (pron. *otre*). — une gutturale réduite à y, a+y=ay, ai, (è). Ex. : fáctum=fayt=fait. — une nasale, a=a nasal. Ex. : cámpum=champ. — deux nasales, a=a (pur). Ex. : án(i)mam=âme. 2° après un c, a=e. Ex. : adcaptáre=acheter.

67. È (ouvert) du latin vulgaire correspond à ẽ, æ du latin classique.

SITUATION DE LA VOYELLE				SORT DE LA VOYELLE		
					ANC. FR.	FR. MOD.
Libre	è ou é atone	posttonique	final	dans les paroxytons. .	*tombe*		
				dans les proparoxytons.	*tombe*		
			pénultième (dans les proparoxytons).	*tombe*		
		protonique	initial	*donne*	e	e
			non initial	*tombe*		
	è tonique.			*donne*	ie	ie
	é tonique.			*donne*	ei	oi ai
Entravé	è tonique ou atone			*donne*	è	è
	é tonique ou atone			*donne*	é	é

É (fermé) correspond à ē, œ, ĭ.

EXEMPLES		OBSERVATIONS. — CAS PARTICULIERS
LATIN	FRANÇAIS	
màre	mer	Dans certains mots qui renferment un groupe de consonnes on trouve un e euphonique. — Ex. : cendre (latin cinerem), mère, anciennement medre (latin mâtrem).
plantâginem	plantain	
óperam	œuvre	e en hiatus avec la finale est souvent traité comme i par le latin vulgaire et le roman. Ainsi plâtea = plâtia, de là : place. (Voir à l'i).
venénum	venin	
verecùndiam	vergogne	
hèri	hier	Quand cette diphtongue ie précède une gutturale réduite à y, il se forme une triphtongue iei qui se contracte en i.— Ex. : *prèco = priei = pri (je prie).
té	tei, toi	1° Devant les nasales ei ne passe pas à oi, mais reste ei qui se nasalise dans les masculins. — Ex. : plènum = plein. Il donne è pur dans les féminins. — Ex. : plènam = pleine (prononcez plène.) (Cf. cependant *avenam = avoine*). 2° Devant les gutturales suivies de a, e, u ; é donne i. — Ex : ligat = legat = lie. 3° Après les gutturales, e donne i. — Ex. : cèram = cire. Noter particulièrement les verbes en ère, comme : placère = plaisir, tacère = taisir (taire).
sèptem	set, sept	1° Devant ll, è donne ea ; un l tombe, l'autre fait diphtongue avec la voyelle. — Ex. : bellitâtem = beauté. 2° Devant une nasale, e se nasalise. — Ex. : mèmbrum = membre ; il donne a pur dans le féminin : fèminam = femme (prononcez famme). 3° Devant une gutturale réduite à y, e donne iei, i. — Ex. : lectum = lieit, lit.
vèrgam (virgam.)	verge	1° Devant un l, é + l donne eu.— Ex. : *filtrum, fèltrum = feutre. 2° Devant une nasale, é prend le son de a nasal. — Ex. : *vendémiam = vendange. 3° Devant une gutturale, é donne ei, oi. — Ex. : tèctum = toit.

68. **ȯ** (ouvert) du latin vulgaire correspond à ŏ du latin classique.

SITUATION DE LA VOYELLE				SORT DE LA VOYELLE		
					ANC. FR.	FR. MOD.
Libre	ó, ȯ atone	posttonique	final	dans les paroxytons. .	*tombe*		
				dans les proparoxytons.	*tombe*		
			pénultième. . . .	*tombe*		
		protonique	initial.	*donne*	ou	ou
			non initial	*tombe*		
	ȯ tonique.			*donne*	uo, ue / oe, eu	eu
	ó tonique.			*donne*	eu	eu
Entravé	ȯ tonique ou atone.			*donne*	ȯ	ȯ
	ó tonique ou atone.			*donne*	ou	ou

Ó (fermé) correspond à ō et ŭ du latin classique.

EXEMPLES		OBSERVATIONS. — CAS PARTICULIERS
LATIN	FRANÇAIS	
vẻndo	je vend(s)	Exceptez le cas où l'ŭ, ó atone se trouve en hiatus avec la tonique, il fait alors diphtongue avec elle. — Ex. : dèum=dèo=dieu. — Même résultat quand la voyelle tonique n'est séparée de l'ŭ, ó, que par une labiale ou une gutturale. — Ex. : jocum=jeu. Dans d'autres cas, ŭ, ó atone agit sur la consonne qui précède.
frigidŭm	froid	
diàconum	diacre	Devant une nasale o se conserve.—Ex. : donàre=doner, donner.
colòrem	couleur	Quelquefois il s'affaiblit en e.—Ex. :coluculam=quenouille.
consobrinum	cousin	Devant une nasale ò=o (nasal dans les masculins). — Ex. : hòmo=om, on.
nòvem	neuf	Devant les gutturales + u, ò=uou, ou, eu.—Ex. : fòcum=feu. Devant la marginale y venue de i, quand la consonne intermédiaire est une dentale, ò=ui. — Ex. : *in òdio=ennui.
nepòtem	neveu	Devant une labiale, si elle demeure, ó=ou.— Ex. : lùpam=lopam=louve; si elle tombe, o=eu. — Ex. : S. Lupum=St Leu. Devant une gutturale + e, i, ó=oi. — Ex. : *cròcem=croix. Devant une consonne + i (=y), ó=oi. — Ex. : glòriam=gloire. Devant une nasale, ó=o nasal dans les masculins. — Ex. : dònum=don.
sòrtem	sort	1° Quelquefois ò est traité comme ó. — Ex. : torméntum=tourment. 2° Devant un s, ò=ô. — Ex. : còstam=coste, côte. Devant un l, ò fait diphtongue avec l.— Ex. : còl(a)pum=coup. Devant une nasale, ò=o (nasal). — Ex. computàre=compter. Devant une gutturale, ò=oi, ui.— Ex.: nòctem=nuit, nuit.
*gòttam	goutte	1° Devant l, o fait diphtongue avec l. — Ex. : aŭscultàre, *ascoltare=écouter. 2° Devant une nasale, ó=o (nasal). — Ex. : cŭm(u)lo, *comlo=comble.

69. I du latin vulgaire correspond à ī du latin classique.

SITUATION DE LA VOYELLE					SORT DE LA VOYELLE		
						ANC. FR.	FR. MOD.
Libre	atone	posttonique	final	dans les paroxytons.	*tombe*		
				dans les proparoxytons.			
			pénultième. . . .				
		protonique	initial		*donne*	i	i
			non initial		*tombe*		
	tonique.				*donne*	i	i
Entravé	tonique ou atone.				*donne*	i	i

I (bref du latin classique est traité comme **É** (fermé) (V. page 101).

EXEMPLES		OBSERVATIONS. — CAS PARTICULIERS
LATIN	FRANÇAIS	
mûri	mur	Cependant quand i final atone est en hiatus avec la voyelle tonique ou ne s'en trouve séparé que par une labiale, il fait diphtongue avec la tonique. — Ex. : cantávi = chantai.
		A la pénultième ī (long) est toujours tonique. Ĭ (bref) atone en hiatus avec la finale prend un son de consonne : y. (Voir aux différentes consonnes les groupes ty, dy, ly, etc.).
filâre	filer	L'i de l'initiale devient souvent e (muet). — Ex. : divinat = devine.
bonitâtem	bonté	Quand i précède en hiatus la tonique, il prend la valeur de y et agit sur la consonne qui précède. — Ex. : factiónem = façon.
amicum	ami	
historiam	histoire	Cet i est quelquefois assourdi en e ; en outre il a fini par prendre au XVIe siècle le son de è nasal. — Ex.: les vins.

70. U du latin vulgaire correspond à ū du latin classique.

SITUATION DE LA VOYELLE				SORT DE LA VOYELLE		
					ANC. FR.	FR. MOD.
Libre	atone	posttonique	final.			
			pénultième. . . .			
		protonique	initial	*donne*	u	u
			non initial	*tombe*		
	tonique			*donne*	u	u
Entravé	tonique ou atone			*donne*	u	u

71. AU du latin vulgaire correspond

SITUATION DE LA VOYELLE		SORT DE LA VOYELLE		
			ANC. FR.	FR. MOD.
Libre	atone, protonique, initial.	*donne*	o	o
	tonique.	*donne*	o	o

U (bref) du latin classique donne ó (V. page 103).

EXEMPLES		OBSERVATIONS. — CAS PARTICULIERS
LATIN	FRANÇAIS	
		U long final ne se rencontre guère en latin qu'au supin des verbes, aux cas obliques de certains noms, etc., en un mot dans des formes qui n'ont pas passé en français et dont il n'y a pas à tenir compte.
		U long à la pénultième ne peut pas être atone.
mutáre	muer	U s'affaiblit parfois en e. — Ex. : juniperum = genièvre.
manducáre	manger	
múrum	mur	
lústrum	lustre	1° Devant les nasales, u a pris le son nasal de on. — Ex. : fúndus = fonds. 2° En présence d'une gutturale réduite à y, u = ùi, uí. — Ex. : frúctum = fruit.

à au du latin classique.

EXEMPLES		OBSERVATIONS. — CAS PARTICULIERS.
LATIN	FRANÇAIS	
pausáre	poser	Cependant devant une consonne qui tombe + une voyelle, au = o, ou. — Ex. : laudáre = louer.
áusam	chose	Devant une gutturale + ó, ŭ, au = ou. — Ex. : ráucum = rou (enroué). Devant une consonne + i(=y), au = oi. — Ex. : gáudia = joie.

72 EXPLOSIVES-

NATURE ET SITUATION DE LA CONSONNE			
Gutt. Sourdes C	isolé	initial	devant o, u. . . . .
			devant e, i. . . . .
			devant a . . . . .
		médial	devant o, u. . . . .
			devant a. . . . .
			devant a, et précédé de o, u, eu, i.
			devant e, i. . . . .
		médial en latin, final en roman	devant o, u { précédé de o, au, i, é. / précédé de è, a, u.
		final	précédé de e, a. . . . .
			précédé de i, o. . . . .
	commen-çant un groupe	initial	cl. . . . .
			cr. . . . .
		médial	cr. . . . .
			cl (roman) . . . . .
			ct. . . . .
			cd (roman). . . . .
			cn (roman). . . . .
			cs. . . . .
			ctr. . . . .
			ctn. . . . .
		final	cs . . . . .
			ccs. . . . .
Q		initial	devant a. . . . .
			devant e, i. . . . .
Gutt. Sonore G	isolé	initial	devant o, u. . . . .
			devant e, i. . . . .
			devant a. . . . .
		médial	devant o, u. . . . .
			devant a. . . . . et précédé de o, u, eu, i.
			devant e, i.. . . . .
		médial latin final roman	devant o, u et précédé de a, è, u.
			devant e, i. . . . .
	commen-çant un groupe	initial	gl. . . . .
			gr. . . . .
		médial	gr. . . . .
			gl (roman). . . . .
			gn (roman). . . . .
		final	gd. . . . .

GUTTURALES

SORT DE LA CONSONNE			EXEMPLES		
	ANC. FR.	FR. MOD.	LATIN	ANCIEN FRANÇAIS	FR. MODERNE
donne..	c(=k)	c(=k)	corpus	cors	corps
donne..	(t)c, c(=s)	c(=s)	ceram	cire	cire
donne..	(t)ch, ch	ch	calorem	chalor	chaleur
tombe			securum	seur	sûr
ou donne	g	g	ciconiam	cigogne	cigogne
donne..	i	i	bracam	braie	braie
			locare	loer	louer
tombe			leucam	lieue	lieue
			amicam	amie	amie
donne..	is	is	racemum	raisin	raisin
			locum	lieu	lieu
tombe			paucum	pou	peu
			amicum	ami	ami
donne..	i	i	*preco	priei, pri	pri(e)
donne..	i	i	fac	fai	fai(s)
tombe			sic	si	si
donne..	cl	cl	clavem	clef	clef
donne..	cr	cr	cretam	creie	craie
donne..	ir	ir	sacramentum	sairement	serment
donne..	il	il	oc(u)lum	œil	œil
donne..	t, it	t, it	directum	dreit	droit
donne..	ist	it	muc(i)dum	moist	moit(e)
donne..	isn	in	ac(i)num	aisne	aine
donne..	is, iss	is, iss	coxam	cuisse	cuisse
donne..	itr	itr	pect(o)rale	peitral	poitrail
donne..	ign (=ñ)	gn(=ñ)	pect(i)nare	peignier	peigner
donne..	is	is	*axem	ais	ais
donne..	s	(c)s	sacc(o)s	sas	sa(c)s
donne.	q	q	q(u)ando	quant	quand
donne..	c (=k)	c(=k)	q(u)ietum	coi	coi
	c(=ç)	c(=ç)	q(u)inque	cinq	cinq
donne..	g	g	gobionem	goujon	goujon
donne..	g (=j)	g(=j)	gentem	gent	gent
donne..	g(=j)	j	gabatam	gatte	jatte
tombe			augustum	aoust	août
donne..	i	i	negare	neier	nier
tombe			rogare	rover	
tombe			vaginam	guaine	gaîne
donne..	i	i	nego	ni	nie
donne..	i	i	regem	rei	roi
donne..	gl	gl	gloriam	gloire	gloire
donne..	gr	gr	gratum	gré	gré
donne..	ir	ir	fragrare	flairier	flairer
donne .	ll (=l̃)	ll (=l̃)	strig(i)lam	estrille	étrille
donne..	gn (=ñ)	gn (=ñ)	*dignare	daigner	daigner
donne..	it	id	frig(i)dum	freit	froid

73. EXPLOSIVES

NATURE ET SITUATION DE LA CONSONNE				
Dentale sourde **T**	isolé	initial		
		médial		
		médial en latin / final en roman		
		final		
	commençant un groupe	initial		tr.
		médial		ti (=ty)
				tr.
				tl (roman)
				tc (roman)
				tn.
				td.
				ts (roman)
		final		ts (roman)
				tr (roman)
Dentale sonore **D**	isolé	initial		
		médial		
		médial en latin / final en roman		
	commençant un groupe	initial		dr (roman)
		médial		di (dy)
				dr.
				dl.
				dn.
				dv.
		final		ds (roman)

DENTALES

SORT DE LA CONSONNE			EXEMPLES		
	ANC. FRANÇ.	FR. MOD.	LATIN	ANC. FRANÇAIS	FR. MODERNE
donne..	t	t	tempus	tens	temps
donne..	d *qui*	*tombe*	imperatorem	emperedor	empereur
donne..	t *qui*	*tombe*	virtutem	vertut	vertu[1]
donne..	t *qui*	*tombe*	portat	portet	porte
donne..	tr	tr	trans	tres	très
donne..	s, is	s, is, ic	potionem	poison	poison
donne..	dr, rr	r, rr	latronem	larron	larron
donne..	il, l	il, l	vet(u)lam	vieille	vieille[2]
donne..	(d)g, g	g (=j)	volat(i)cum	volage	volage
donne..	n	n	ret(i)nam	re(s)ne	rêne
donne..	t	t, tt	nit(i)dam	nete	nette
donne..	is	is	*frutsiare	fruissier	froisser[2]
donne..	z (=ts)	z (=s)	*adsat(i)s	asez	assez
donne..	dr *puis* r	r	fratr(em)	fredr(e)	frère
donne..	d	d	donum	don	don
donne..	d, *qui*	*tombe*	cadere	cheoir	choir
donne..	t, d	t, d	nidum	nit	nid[3]
donne..	dr	dr	d(i)rectum	dreit	droit
donne..	(d)g, g	g (=j)	*ordium	orge	orge
donne..	r	r	claud(e)re	clore	clore
donne..	ll	ll, ul	mod(u)lum	molle	moule
donne..	n	n, nn	adnuntiare	anoncer	annoncer
donne..	v	v	advocatum	avoué	avoué
donne..	z (=ts), s	s	vid(e)s	veiz	vois

REMARQUES

1. Le t final passe quelquefois au son de f. — Ex. : sitim=soif.
2. tl est traité comme cl, ts comme cs.
3. d final tombe quelquefois. — Ex. : vadum=gué ; ou se change en f. — Ex. : Marbodum=Marbeuf.

74. EXPLOSIVES

NATURE ET SITUATION DE LA CONSONNE			
Labiale sourde **P**	isolé	initial	
		médial	
		médial en latin / final en roman	
	commençant un groupe	initial	pl
			pr
		médial	pi (py)
			pr
			pl
			pt
			pd (roman)
			ps
			ptm (roman)
			pti (pty)
		final	ps (roman)
Labiale sonore **B**	isolé	initial	
		médial	
		médial en latin / final en roman	
	commençant un groupe	initial	bl
			br
		médial	bi (by)
			br
			bl
			bt
			bsc
			brc (roman)
			bti

LABIALES

SORT DE LA CONSONNE		EXEMPLES		
	ANC. FRANÇ.	FR. MOD.	LATIN	ANC. FRANÇAIS	FR. MODERNE
donne..	p	p	pilum	peil	poil
donne..	v	v	lupam	louve	louve
tombe			lupum	leu	lou(p)
ou donne	f	f	prope	proef	
donne..	pl	pl	planam	plaine	plaine
donne..	pr	pr	pressum	pres	près
donne..	ch	ch	apium	ache	ache[1]
donne..	vr	vr	capram	chièvre	chèvre
donne..	pl	pl	cop(u)lam	couple	couple[2]
donne..	t	t	adcaptare	acheter	acheter
donne..	d	d	tep(i)dum	tiède	tiède
donne..	s	s	capsam	chasse	châsse
donne..	tm, m	m	sept(i)manam	semaine	semaine
donne..	c, ss	ç, ss	*captiare	chacier	chasser
donne..	s		opus	ues (besoin)	
donne..	b	b	basiare	baisier	baiser
donne..	v	v	caballum	cheval	cheval
donne..	f	f	sebum	suif	suif
donne..	bl	bl	Blesis	Blois	Blois
donne..	br	br	brevem	brief	bref
donne..	g	g	*rubium	rouge	rouge[3]
donne..	vr	vr	colubram	coluevre	couleuvre
donne..	bl	bl	fab(u)lam	fable	fable
donne..	t, tt	t, tt	dub(i)tare	douter	douter
donne..	sc	(b)sc	obscurum	oscur	o(b)scur
donne..	vrg, urg	urg	fabr(i)cam	forge (faurge)	forge
donne..	ss,	ss	*bib(i)tionem	beisson	boisson

REMARQUES

1. Quand p médial est suivi de i (= y), il tombe, c'est l'i qui se consonantifie.

2. P dans le groupe médial pl a une tendance à s'affaiblir en b. Ex. : duplum = double.

3. Quand le b médial est suivi de i(= y), il tombe, c'est l'i qui se consonantifie.

75. CONTINUES

NATURE ET SITUATION DE LA CONSONNE				
Dentale sourde **s**	isolé	initial		. . . . .
		médial		. . . . .
		médial en latin final en roman		. . . . .
		final		. . . . .
	commençant un groupe	initial	sc	. . . . .
			st	. . . . .
			sp	. . . . .
		médial	sc	. . . . .
			st	. . . . .
			sp	. . . . .
			sm	. . . . .
			sn	. . . . .
			sl	. . . . .
			str, stl	. . . . .
			scr (roman)	. . . . .
			stm (roman)	. . . . .
			stc (roman)	. . . . .
			spt (roman)	. . . . .
			spm (roman)	. . . . .
			sbr (roman)	. . . . .
		final	st	. . . . .
			sr	. . . . .
			sts	. . . . .

DENTALES

SORT DE LA CONSONNE			EXEMPLES		
	ANC. FRANÇ.	FR. MOD.	LATIN	ANC. FRANÇAIS	FR. MODERNE
donne..	s	s	saltare	sauter	sauter
donne .	s(=z)	s (= z)	phasianum	faisan	faisan
donne..	s	s	clausum	clos	clos
donne..	s	s	magis	mais	mais [1]
donne..	(e)sc	(é)c	scolam	escole	école
donne..	(e)st	(é)t	stellam	estoile	étoile
donne..	(e)sp	(é)p	spicum	espi	épi
donne..	is, iss	is, iss	vascellum	vaissel	vaisseau [2]
ou.....	sch, ch	ch	muscam	mousche	mouche
donne..	st	t	vestire	vestir	vêtir
donne..	sp	p	crispare	cresper	crêper
donne..	sm	m	baptisma	batesme	baptême
donne..	sn	n	as(i)num	asne	âne
donne..	sl	l	*vass(a)littum	vaslet	valet
donnent	str	tr	nostrum	nostre	nôtre
donne..	isr, is(t)r	itr	*nasc(e)re	naistre	naître [2]
donne..	sm	m	test(i)monium	tesmoin	témoin
donne..	sch	ch	mast(i)care	maschier	mâcher
donne..	st	t	hosp(i)tale	ostel	hôtel
donne..	sm	m	blasp(he)mare	blasmer	blâmer
donne..	sr	s	cons(o)brinum	cousrin	cousin
donne..	is	is	post	puois	puis [3]
donne..	s(t)r	tr	ancess(o)r	ancestre	ancêtre
donne..	ts, z		ecceist(o)s	cez	ces

REMARQUES

1. S final ne se prononce plus devant les mots commençant par des consonnes depuis la fin du xve siècle.
2. Le groupe sc est traité comme cs.
3. Le groupe st est assimilé à ts, puis à cs.

76. CONTINUES

NATURE ET SITUATION DE LA CONSONNE			
Labiale sourde **F**	isolé	initial	
		médial	
	commençant un groupe	initial	fl.
			fr.
		médial	fl.
Labiale sonore **V**	isolé	initial	
		médial	
		médial en latin / final en roman	
	commençant un groupe	médial	vt (roman).
			vg (roman).
			vr (roman).
		final	vs (roman)

LABIALES

SORT DE LA CONSONNE			EXEMPLES		
	ANC. FRANÇ.	FR MOD.	LATIN	ANC. FRANÇAIS	FR. MODERNE
donne	f	f	ferum	fier	fier
donne	f	f	ædificare	edefier	édifier
ou tombe			scrofellas	escrouelles	écrouelles
donne..	fl	fl	florem	flor	fleur
donne..	fr	fr	frontem	front	front
donne..	fl	fl	trif(o)lium	trèfle	trèfle
donne..	v	v	valere	valeir	valoir[1]
	(g)w,(g)u	g	vastare	guaster	gâter
donne..	v	v	novellum	nouvel	nouveau[2]
tombe			oviculam	ouaille	ouaille
ou donne	f	f	bovem	boef	bœuf
donne..	t	t	civ(i)tatem	cité	cité
donne..	g	g	nav(i)gare	nagier	nager
donne..	vr	vr	viv(e)re	vivre	vivre
donne..	s	fs(=s)	clav(e)s	clés	clefs

REMARQUES

1. V initial devient f dans vicem = fois. Il se durcit aussi en b. Ex. : Vesontio = Besançon.
2. V médial, suivi de i(= y), tombe. — Ex. : leviarium, legier, léger.

NATURE ET SITUATION DE LA CONSONNE			
Vibrante dentale **R**	isolé	initial.	
		médial.	
		médial en latin final en roman	. . . . .
		final.	
	commençant un groupe	médial	rd. . . . .
			rt. . . . .
			rc. . . . .
			rg. . . . .
			rv. . . . .
			rm. . . . .
			rn . . . . .
			rl. . . . .
			rs . . . . .
			rtc (roman) devant un a.
			rdn (roman). . . . .
			rgn (roman). . . . .
			rmt (roman). . . . .
			rbc (roman). . . . .
			rsc (roman) devant un a.
			rbr (roman). . . . .
		médial en latin final en roman	rt. . . . .
			rd. . . . .
			rv. . . . .
			rn. . . . .
			rs. . . . .
			rcs (roman). . . . .
			rts (roman). . . . .
			rps (roman). . . . .
			rvs (roman). . . . .
			rms (roman). . . . .
			rns (roman). . . . .

DENTALE

SORT DE LA CONSONNE			EXEMPLES		
	ANC. FRANÇ.	FR. MOD.	LATIN	ANC. FRANÇAIS	FR. MODERNE
donne..	r	r	rosam	rose	rose
donne..	r	r	coronam	courone	couronne
donne..	r	r	venire	venir	venir
donne..	r	r	cor	cuer	cœur
donne..	rd	rd	surdam	sourde	sourde
donne..	rt	rt	urticam	ortie	ortie
donne..	rc	rch, rg	furcam	forche	fourche
donne..	rg	rg	largam	large	large
donne..	rv	rv	servire	servir	servir
donne..	rm	rm	firmare	fermer	fermer
donne..	rn	rn	carnalem	charnel	charnel
donne..	rl	rl	mer(u)lam	merle	merle
donne..	rs	rs	versare	verser	verser
donne..	rch	rch	pert(i)cam	perche	perche
donne..	rn	rn	*card(i)nariam	charnière	charnière
donne..	rg	rg	marg(i)nem	marge	marge
donne..	rt	rt	dorm(i)torium	dortoir	dortoir
donne..	rg	rg	*berb(e)carium	bergier	berger
donne..	sch	ch	pers(i)cam	pesche	pêche
donne..	rbr	rbr	arb(o)rem	arbre	arbre
donne .	rt	rt	*curtem	cort	court
donne..	rd, rt	rd, rt	vir(i)dem	vert	vert
donne..	rf	rf	servum	serf	serf
donne.	r	r	infernum	enfer	enfer
donne..	rs	rs	ursum	ours	ours
donne..	rs	r(c)s	arc(u)s	ars	ar(c)s
donne..	rz	r(t)s	port(u)s	porz	por(t)s
donne..	rs	r(p)s	corp(u)s	cors	cor(p)s
donne..	rs	r(f)s, rs	serv(o)s	sers	ser(f)s
donne..	rs		firm(u)s	fers	
donne..	rz	rs	diurn(o)s	jorz	jours

78. LIQUIDE

NATURE ET SITUATION DE LA CONSONNE

Liquide marginale L	isolé	initial	
		médial	
		médial en latin final en roman	
	commençant un groupe	médial[1]	lc
			li (ly)
			lt
			ld (roman)
			lp
			lb
			lf
			lv
			lm
			ln
			lr
			ls
		final	ls
			lds
			lps

REMARQUE

1. D'une façon générale, l précédant une autre consonne se vocalise en u vers le douzième siècle.

MARGINALE

SORT DE LA CONSONNE			EXEMPLES		
	ANC. FRANÇ.	FR. MOD.	LATIN	ANC. FRANÇAIS	FR. MODERNE
donne..	l	l	legem	lei	loi[1]
donne..	l	l	dolorem	dolor	douleur
donne..	l	l	talem	tel	tel
donne..	lc, uc	uc	falconem	falcon	faucon
	c	c	*fil(i)cellam	ficelle	ficelle
donne..	ll (=l̃), ill	ll (l̃), ill	meliorem	meillor	meilleur
donne..	lt, ut	ut	saltare	sauter	sauter
donne..	ld, ud	ud	cal(i)dam	chaude	chaude
donne..	lp, up	up	talpam	taupe	taupe
donne..	lb, ub	ub	albam	aube	aube
donne..	lf, uf	uf	*delfinum	daufin	dauphin
donne..	lv, uv	uv	salvam	sauve	sauve
donne..	lm, um	um	palmam	paume	paume
donne..	ln, n	un	sal(i)narium	saunier	sau(l)nier
donne..	l(d)r, u(d)r	u(d)r	mol(e)re	moudre	moudre
donne..	ls, us	us	falsam	fause	fausse
donne..	ls, us	ux(=us)	*trabacul(o)s	travaus	travaux
donne..	lz, uz	u(d)s	cal(i)d(o)s	chauz	chau(d)s
donne..	ls, us	u(p)s	col(a)p(o)s	cous	cou(p)s

REMARQUE

1. L est devenu n dans quelques mots. — Ex. : libellum=livel=niveau.

79. NASALES

NATURE ET SITUATION DE LA CONSONNE			
Nasale dentale **N**	isolé	initial	
		médial	
		médial en latin	
		final en roman	
	commençant un groupe	médial ou final	nc (devant un a)
			ng (devant un a)
			ng (devant e, i)
			ni (ny)
			nt
			nd
			nv
			nf
			nm (roman)
			ns
			nr
			nl
			nct
			ngr (roman)
			ngl (roman)
			ndt
			ndc
			nts
			nns
			nst
			nti
Nasale labiale **M**	isolé	initial	
		médial	
		médial en latin	
		final en roman	
		final	(dans les monosyllabes)
			(en général)
	commençant un groupe	médial ou final	mc
			mg
			mi (my)
			mp
			mb
			mt
			mr
			ml
			mn
			ms
			mpr
			mpt

REMARQUE. — N ou M final ou devant une consonne, conservés nasalisent la voyelle précédente.

DENTALE ET LABIALE

SORT DE LA CONSONNE			EXEMPLES		
	ANC. FRANÇ.	FR. MODERNE	LATIN	ANC. FRANÇ.	FRANÇ. MOD.
donne..	n	n	nos	nos	nous
donne..	n	n	venenum	venin	venin
donne..	n	n	sanum	sain	sain[1]
donne..	nch	nch	pervincam	pervenche	pervenche
donne..	ng(=nj)	ng (=nj)	longam	longe	longe
donne..	gn(=ñ)	gn (=ñ)	fingebat	feignait	feignait
donne..	ng	ng	*linium	linge	linge
donne..	gn (=ñ)	gn (=ñ)	*liniam	ligne	ligne
donne..	nt	nt	integrum	entier	entier
donne..	nd	nd	inducere	enduire	enduire
donne..	nv	nv	invidiam	envie	envie
donne..	nf	nf	infantem	enfant	enfant
donne..	nm,m	m	an(i)mam	anme	âme
donne..	s	s	tensam	teise	toise
donne..	n(d)r	n(d)r	ten(e)rum	ten(d)re	ten(d)re
donne..	n(g)l	n(g)l	spin(u)lam	espin(g)le	épin(g)le
donne..	int	int	sanctum	saint	saint
donne..	in(d)r	in(d)r	plang(e)re	plain(d)re	plain(d)re
donne..	ngl	ngl	strang(u)lare	estrangler	étrangler
donne..	nt	nt	vend(i)tam	vente	vente
donne..	nç, nch, ng	nç, nch, ng	mand(u)care	mangier	manger
donne..	nz	n(t)s	cant(u)s	chanz	chan(t)s
donne..	nz	ns	ann(o)s	anz	ans
donne..	st	t	min(i)sterium	mestier	métier
donne..	nç, ns	nç, ns	cantionem	chançon	chanson
donne..	m	m	mensem	meis	mois
donne..	m	m	fumare	fumer	fumer
donne..	m	m	nomen	nom	nom
donne..	n	n	rem	rien	rien
tombe..			portam	porte	porte
donne..	nc	nc	pum(i)cem	ponce	ponce
donne..	ng	ng	rum(i)gare	ronger	ronger
donne..	ng(=nj)	ng(= nj)	simium	singe	singe
donne..	mp	mp	campum	champ	champ
donne..	mb	mb	gambam	jambe	jambe
donne..	nt	nt	sem(i)tam	sente	sente
donne.	m(b)r	m(b)r	cam(e)ram	cham(b)re	cham(b)re
donne..	m(b)l	m(b)l	sim(u)lare	sem(b)ler	sem(b)ler
donne..	m, mm	m, mm	adlum(i)nare	allumer	allumer
donne..	ns		comes	cuens	
donne..	mpr	mpr	rump(e)re	rompre	rompre
donne..	nt	m(p)t	comp(u)tare	conter	com(p)ter

dans l'orthographe, n'ont plus de valeur propre en français moderne. Ils

80. CONTINUE

NATURE ET SITUATION DE LA CONSONNE		
I (=y)	isolé	initial. . . . .
		médial. . . . .
		final. . . . .
	commençant un groupe	médial. . . . .
		final. . . . .

ASPIRÉE

NATURE ET SITUATION DE LA CONSONNE	
H[1]	initial. . . . .
	médial. . . . .

REMARQUE

1. H a été rétabli par l'orthographe moderne dans une foule de mots où l'ancien français l'avait laissé tomber. — Ex. : homicide (ancien français omecide), hériter (ancien français : ireter) : Beaucoup de mots ont même aujourd'hui un *h* sans précédent latin. Ex. : heur, de augu rium (ancien français eür).

MARGINALE

SORT DE LA CONSONNE			EXEMPLES		
	ANC. FRANÇ.	FR .MOD.	LATIN	ANC. FRANÇAIS	FR. MODERNE
donne..	j	j	iocum	jeu	jeu
donne..	i	i	Troiam	Troie	Troie
donne..	i	i	maium	mai	mai
donne..	i	i	baiulum	bail (envoyé)	baile
donne..	i	i	mai(o)r	maire	maire

GUTTURALE

SORT DE LA CONSONNE			EXEMPLES		
	ANC. FRANÇ.	FR. MOD.	LATIN	ANC. FRANÇAIS	FR. MODERNE
tombe			habere	aveir	avoir
tombe			Johannem	Jehan	Jean

ORIGINE DES PRINCIPAUX SONS FRANÇAIS

Ces tableaux, comme les précédents, sont incomplets. Outre les oublis que nous avons pu commettre, nous avons cru devoir laisser de côté un grand nombre de faits particuliers ou exceptionnels.

On ne trouvera pas ici non plus l'origine d'un certain nombre de lettres qui appartiennent aux mots de la langue savante ou qui ont été introduits sous l'influence des lettrés dans les mots du fonds populaire.

Enfin, nous avons dû, pour la clarté, conserver la distinction en voyelles et consonnes. Il ne faudra pas oublier toutefois que certaines voyelles, l'*i* et l'*u*, représentent des consonnes latines. Chaque fois, par conséquent, qu'on cherchera d'où viennent une ou plusieurs consonnes françaises précédées de *i* et *u*, on devra se reporter aussi aux tableaux généalogiques de ces voyelles. S'il s'agit, par exemple, de connaître l'origine du *t* dans le mot trai*t*, ce n'est pas au *t*, mais à l'*i* qu'on la trouvera, car *it* forme en réalité un groupe qui représente le *ct* du latin trac*t*um.

81. *Voyelles.*

En général, a *représente:*

1° a latin, libre, atone, initial. . .	Ex.:	ami	de amicum.
— — tonique (suivi d'un l).		loyal	de legálem.
— entravé.		art	de ártem.
2° e — libre, atone, initial. . .		par	de per.
e, o latin, entravés (par deux nasales).		dame	de dóminam.

â *représente* :

a latin, entravé (particulièrement devant s).	Ex.:	âpre	de ásperum.

---

a (nasal, *écrit quelquefois* **en**), *représente :*

1° **a** latin entravé (devant une nasale).	Ex.:	champ	de cámpum.
2° **e**, **i** latin entravés (devant une nasale), ...		vendange	de vindèmiam.

---

e (muet) *représente* :

1° **a** latin, libre, atone, final. . .	Ex.:	porte	de pórtam.
— — — initial.. .		cheval	de cabàllum.
— — — non initial		orphelin	de orphaninum.
— entravé (après une gutturale).		acheter	de adcaptàre.
2° **e** — libre, atone, initial.. .		venir	de venire.
3° **i** — — —		menu	de minùtum.
4° **o** — — —		quenouille	de colùculam.
5° **u** — — —		genièvre	de juniperum.
6° Il est euphonique.		pâtre	de pastor.

é (fermé) *représente :*

a latin, libre, tonique	Ex.:	bonté	de bonitátem.

---

e, **è** *représentent :*

1° **a** latin, libre, tonique..	Ex.:	nef	de návem.
		fève	de fàbam.
2° **e** — entravé.		sept	de sèptem.

ê *représente :*

é, **ĭ** latins, entravés (particulièrement devant s).. . . .	Ex.:	crête	de cristam.

---

ai, **ay** *représentent :*

1° **a** latin, libre, tonique (devant une nasale)	Ex.:	plaine	de plánam.
— devant une gutturale = i. (Voir à l'i)			
— en présence d'un i atone latin (Voir à l'i).			
2° **e** latin, libre, tonique.		monnaie	de monètam.

---

ei *représente :*

é, í latins, libres, toniques (Voir à l'i) . . . . . Ex.: soleil de *soliculum
pleine de plènam.

---

e nasal (écrit in) *représente :*

í latin, entravé, (devant une nasale). . . . . Ex.: fins de fines

---

ei (nasal) *représente :*

è latin, libre, tonique (devant une nasale) . . . . . Ex.: plein de plènum.
é, ĭ latin, entravés (devant une nasale). . . . . peindre de pingere.

---

o *représente :*

1° o latin, libre, atone, initial (devant une nasale) . . . . . Ex.: donner de donáre.
o entravé . . . . . sort de sòrtem.
2° ŭ entravé. . . . . ortie de urticam.
3° au libre, tonique . . . . . or de áurum.
— atone . . . . . poser de pausáre.

ô *représente :*

o latin, entravé, (particulièrement devant s). . . . . Ex.: côte de cóstam.

---

au *représente :*

a latin, entravé (devant l) (Voir à l'u) . . . . . Ex.: autre de ált(e)rum.

---

eau *représente :*

e latin, entravé (devant ll) (Voir à l'u) . . . . . Ex.: beauté de bell(i)tátem

---

o (nasal) *représente :*

1° u latin, entravé (devant une nasale). . . . . Ex.: fonds de fúndus.

2° ó, ô libres, toniques (devant une nasale)	don	de dónum.
ò, ó, ŭ latins, entravés (devant une nasale)	compter	de cómp(u)tàre.

---

ou *représente :*

ó, ô latins, libres, atones . . . Ex.:	couleur	de colórem.
ó — tonique. . .	amour	de amórem.
ó, ŭ latins, entravés.	goutte	de gúttam.
ò — — (devant l) (Voir à l'u)	coup	de còl(a)pum.

---

eu *représente :*

1° ó, ô latins, libres, toniques.. . Ex.:	neuf	de nòvem.
2° e — — — (suivi de u, o)	dieu	de dèum
e latin, entravé (devant l) (Voir à l'u)	feutre	de *fèltrum.

---

eu nasal (écrit **un**) *représente :*

ū latin, libre, tonique (devant une nasale) . . . . . Ex.:	un	de ùnum.

---

i, y (soit seuls, soit dans **ai, ei, oi, ui, ay**, etc.) *représentent :*

α) une voyelle, savoir :

1° i latin, libre, initial. , ... Ex.:	filer	de filàre.
— — tonique	ami	de amicum.
— entravé	histoire	de històriam.
2° y — libre	lyre	de lỳram.

β) une consonne, savoir :

1° i(= y) latin, isolé, médial. . . .	Troie	de Tròiam.
— — final.	mai	de maium.
— devant une autre consonne	maire	de màì(o)r.
— après une autre consonne.	paire	de paria.

2° c latin, isolé, médial	braie	de brácam.
— — final.	fai(s)	de fàc.
— du groupe médial cl franç. il . . .	œil	de óc(u)lum.
— — cn — in . . .	aîne	de ac(i)num.
— — nct, — int. . .	saint	de sánctum.
— — cr, — ir . . .	*sairement	de sacraméntum.
— — cs, — is, iss .	cuisse	de cóxam.
— — sc, — is, iss .	vaisseau	de vascèllum.
— — ct, — it . . .	droit	de diréctum.
— — cd, — ist, it .	moite	de múc(i)dum.
— — ctr, — itr. . .	poitrail	de pect(o)ràle.
— — scr, — istr, itr	naître	de *nàscere.
3° g latin, isolé, médial.	nier	de negàre.
— — final.	ni, nie	de nego.
— du groupe médial gd, franç. id, it.	froid	de frig(i)dum.
— — gr, — ir . .	flairer	de fragràre.
— — ngr, — indr .	plaindre	de plàngere.
— — gt, — id . .	cuider	de cog(i)tàre.
4° t latin, du groupe tl, franç. il . . .	vieil	de vèt(u)lum.
— — st — is, iss.	froisser	de*frustiàre.

u (soit seul, soit dans au, eu, ou) *représente :*

1° ū latin, libre, atone. . . . . Ex. :	muer	de mutàre.
— — tonique	mur	de mùrum.
— — entravé	lustre	de lùstrum.
2° latin, du gr. lb, franç. ub. . .	aube	de àlbam.
— — lc, — uc. . .	faucon	de falcónem.
— — ld, — ud. . .	chaude	de càl(i)dam.
— — lr, — udr . .	moudre	de mòl(e)re.
— — lds — uds . .	chauds	de càl(i)dos.
— — lf — uf, uph	dauphin	de delphinum.
— — lm — um . .	paume	de pàlmam.
— — ln — un . .	saulnier	de sal(i)nàrium
— — lp — up. . .	taupe	de tàlpam.
— — lps — u(p)s. .	coups	de còl(a)pos.
— — lt, — ut . . .	sauter	de saltàre.
— — lv, — uv. . .	sauve	de sàlvam.
— — ls, — us, ux.	travaux	de*trabàcul(o)s.

ie *représente :*

1° a latin, libre, tonique	Ex.: prisier	de pretiáre.
2° è — — —	hier	de hèri.
é — — —	ciel	de cœlum.

---

ien *représente :*

a latin, libre, tonique (devant une nasale)	Ex.: chien	de cánem.

---

ieu *représente :*

e latin, libre, tonique (suivi de u atone).	Ex.: dïeu	de dèum.

---

oi *représente :*

é latin, libre, tonique.	Ex.: toi	de tè.
— entravé (suivi d'une gutturale) (Voir à l'i). . .	toit	de tèctum.
ó latin, libre, tonique, (suivi d'une gutturale) (Voir à l'i)..	croix	de*cròcem.
— libre, tonique, suivi d'un i=y.	gloire	de glòriam.

---

oin *représente :*

1° é, ĭ latins, entravés (suivis d'une nasale).	Ex.: moins	de minus.
2° ó, ŭ latins, entravés (suivis d'une nasale).	point	de púnctun.

---

ui *représente :*

ô latin, libre, tonique (suivi d'une dentale + y) . . .	Ex.: ennui	de*inòdio.
— entravé (suivi d'une gutturale) (Voir à l'i). . .	nuit	de nòctem.
ó, u latins, entravés (suivis d'une gutturale)	fruit	de frùctum.

---

82. *Consonnes. I. Isolées.*

En général, **b** *représente :*

1° **b** isolé.	Ex.:	**baiser**	de **basiare.**
2° **v** —		brebis	de*vrevecem.

---

c *représente :*

1° **c** isolé.	Ex.:	corps	de corpus.
2° **q** —		coi	de quietum.
3° le groupe **sc**.		école	de scolam.

ç *représente* (*Voir à l's*) :

1° **c** isolé.	Ex.:	cire	de ceram.
2° **q** —		cinq	de quinque.
3° les groupes **cti**.		façon	de factionem.
3° les groupes **lc**.		ficelle	de*fil(i)cellam.

---

ch *représente :*

1° **c** isolé.	Ex.:	**chaleur**	de calorem
2° les groupes **pi**.		ache	de apium.
2° les groupes **rsc**.		pêche	de pers(i)cam.
2° les groupes **sc**.		mouche	de muscam.
2° les groupes **stc**.		mâcher	de mast(i)care.

---

d *représente :*

1° **d** isolé.	Ex.:	**don**	de donum
2° le groupe **pd**.		tiède	de tep(i)dum.

---

f *représente :*

1° **f** isolé.	Ex.:	**fier**	de ferum.
2° **b** —		suif	de sebum.
3° **v** —		bœuf	de bovem.
4° le groupe **fl**.		faible	de flebilem.

---

g *représente :*

1° g isolé.	Ex.:	goujon	de gobionem.
2° c —		cigogne	de ciconiam.
3° g non latin, devant v.		gâter	de vastare.

---

g (=j) *représente :*

1° g isolé.	Ex.:	gent	de gentem.
2° j —		gésir	de jacere.
3° les groupes { vg.		nager	de nav(i)gare.
tc..		volage	de volat(i)cum.
bi..		rouge	de *rubium.
di..		orge	de *ordium.

---

h *représente :*

1° h isolé.	Ex.:	herbe	de herbam.
2° h non latin.		haut	de altum.
3° f latin, isolé.		hors	de foris.

---

j *représente :*

1° i (=y) isolé.	Ex.:	jeu	de iocum.
2° g —		jatte	de gabatam.
3° les groupes { di..		jour	de diurnum.
bi..		goujon	de gobionem.

---

l *représente :*

1° l isolé.	Ex.:	loi	de legem.
2° n —		orphelin	de orphaninum.
3° les groupes { ll..		mil	de mille.
sl.		valet	de *vass(a)littum.
4° l'article le, la..		lierre	pour l'ierre.

---

m *représente :*

1° m isolé..	Ex.:	mois	de mensem.
2° les groupes { bm.		soumettre	de submittere.
cm.		dîme	de dec(i)mam.
mn.		allumer	de adlum(i)nare.
nm.		âme	de an(i)mam
ptm.		semaine	de sept(i)manam.
sm.		baptême	de baptisma.
spm..		blâmer	de blasp(he)mare.
stm..		témoin	de test(i)monium.

---

n *représente :*

1° **n** isolé.	Ex. :	nous	de nos.
2° **l** —		niveau	de libellam.
3° **m** —		rien	de rem.
4° les groupes { **cn**.		dîner	de dec(œ)nare.
dn.		annoncer	de adnuntiare.
sn..		âne	de as(i)num.
tn..		rêne	de ret(i)nam.

---

p *représente :*

1° **p** isolé.	Ex. :	poil	de pilum.
2° les groupes { **pp**.		chape	de *cappam.
sp..		pâmer.	de spasmare.

---

q *représente* (*Voir au* **c**) :

1° **q** isolé.	Ex. :	quérir	de quærère.
2° **c** —		queue	de caudam.

---

r *représente :*

1° **r** isolé.	Ex. :	rose	de rosam.
2° **l** —		rossignol	de lusciniolum.
3° les groupes { **rn**..		enfer	de infernum.
dr,.		clore	de claud(e)re.
tr..		frère	de fratrem.

---

s *ou* **x** *représente :*

1° **s** isolé.	Ex. :	sauter	de saltare.
2° **c** —		fois	de vicem.
3° les groupes { **sbr**.		cousin	de co(n)s(o)brinum
ds..		vois	de vid(e)s.
ns..		toise	de tensam.
ti..		priser	de pretiare.

---

t *représente :*

1° **t** isolé.	Ex. :	temps	de tempus.
2° **d** —		dont	de *deunde.

3° les groupes	**bt**.	douter	de dub(i)tare.
	ct.	jeter	de jactare,
	nst.	métier	de min(i)sterium.
	pt.	acheter	de adcaptare.
	spt.	hôtel	de hosp(i)tale.
	st.	étoile	de stellam.
	td.	net	de nit(i)dum.
	vt.	cité	de civ(i)tatem.

---

v *représente :*

1° **p** isolé.	Ex.: louve	de lupam.
2° **b** —	fève	de fabam,
3° **v** —	valoir	de valere.
4° le groupe **dv**.	avoué	de advocatum.

---

z *représente* (*Voir à l'*s) :

1° **c** isolé.	Ex.: lézard	de lacertum.
2° **s** —	nez	de nasum.
3° le groupe **ts**.	assez	de *adsat(i)s.

Consonnes. — II. En groupes.

En général :

bl	représente le groupe	**bl**	Ex.: fable	de fab(u)lam.
—	— —	**pl**	double	de duplum.
br	— —	**br**	bref	de brevem.
—	— —	**vr**	brebis	de *vrevecem.

bb, **bm**, **bv**, **bs** sont d'origine savante.

---

cl	représente le groupe	**cl**	Ex.: clef	de clavem.
cr	— —	**cr**	craie	de cretam.

cc, **cs**, **ct** sont d'origine savante.

---

dr	représente le groupe	**dr**	Ex.: droit	de d(i)rectum.
fl	— —	**fl**	fleur	de florem.
fr	— —	**fr**	frère	de fratrem.

fs est d'origine savante.

---

gl	représente le groupe	gl	Ex.: gloire	de gloriam.
—	— —	cl	seigle	de sec(a)le.
gn	— —	ctn	peigner	de pect(i)nare
—	— —	gn	daigner	de *dignare.
—	— —	ni	ligne	de *liniam.
—	— —	ng	feignait	de fingebat.
gr	— —	cr	maigre	de macrum.
—	— —	gr	gré	de gratum.

gg, gm sont d'origine savante.

---

ll représente l simple Ex.: querelle de querelam.
(Pour ll mouillé, voir à il.)

---

mb	représente le groupe	mb	Ex.: jambe	de gambam.
mbl	— —	ml	sembler	de sim(u)lare.
mbr	— —	mr	chambre	de cam(e)ram.
m(p)	— —	mp	champ	de campum.
mpr	— —	mpr	rompre	de rump(e)re.

mpt est d'origine savante.

---

nc	représente le groupe	nc	Ex.: tronc	de truncum.
nc	— —	mc	ponce	de pum(i)cem
nch	— —	nc	pervenche	de pervincam.
nd	— —	nd	enduire	de inducere.
ndr	— —	nr	tendre	de ten(e)rum.
nf	— —	nf	enfant	de infantem.
ng(=nj)	— —	mi	singe	de simium.
—	— —	mg	ronger	de rum(i)gare.
—	— —	ni	linge	de *linium.
—	— —	ng	longe	de longam.
ng	— —	gn	seing	de signum.
ngl	— —	nl	épingle	de spin(u)lam.
nn	— —	mn	colonne	de columnam.
ns	— —	nns	ans	de ann(o)s.
nt	— —	mt	sente	de sem(i)tam.
—	— —	nt	entier	de integrum.
—	— —	ndt	vente	de vend(i)tam.
n(t)s	— —	nts	enfan(t)s	de infant(e)s.
nv	— —	nv	envie	de invidiam.

---

pl	représente le groupe	pl	Ex.: plaine	de planam.
pr	— —	pr	près	de pressum.

ph, pp, ps sont d'origine savante.

---

rbr	représente le groupe	rbr	Ex.:	arbre	de arb(o)rem.
rch	— —	rc		fourche	de furcam.
—	— —	rtc		perche	de pert(i)cam
rd	— —	rd		sourde	de surdam.
rdr	— —	rdn		ordre	de ord(i)nem.
rf	— —	rv		serf	de servum.
rg	— —	rbc		berger	de*berb(e)carium.
—	— —	rg		large	de largum.
—	— —	rgn		marge	de marg(i)nem.
rl	— —	rl		merle	de mer(u)lam.
rm	— —	rm		fermer	de firmare.
rn	— —	rdn		charnière	de*card(i)nariam.
—	— —	rn		charnel	de carnalem.
rp	— —	rp		serpent	de serpentem.
rr	— —	rr		courre	de curr(e)re.
—	— —	tr		larron	de latronem.
—	— —	dr		carré	de quadratum.
rs	— —	rs		ours	de ursum.
—	— —	rns		jours	de diurn(o)s.
rt	— —	rt		ortie	de urticam.
—	— —	rd		vert	de vir(i)dem.
—	— —	rmt		dortoir	de dorm(i)torium.
rv	— —	rv		servir	de servire.

rcs, rfs, rps, rts sont d'origine savante.

---

ss	(Voir au ç) représente le groupe	ss	Ex.:	casser	de quassare.
ss	— —	ds		assez	de adsatis.
—	— —	ps		châsse	de capsam.
—	— —	bti		boisson	de*bib(i)tionem.
—	— —	pti		chasser	de*captiare.

---

tr	représente le groupe	stl	Ex.:	épître	de epist(o)lam.
—	— —	sr		ancêtre	de ancess(o)r.
—	— —	str		notre	de nost(e)r.
—	— —	tr		très	de trans.

---

tt	représente un	t	Ex.:	bette	de betam.
—	— le groupe	bt		dette	de deb(i)tam.

---

vr	représente le groupe	br	Ex.:	couleuvre	de colubram.
—	— —	pr		chèvre	de capram.
—	— —	vr		vivre	de viv(e)re.

LIVRE III

DU LEXIQUE

—

CHAPITRE PREMIER

MOBILITÉ DU LEXIQUE

83. Le lexique d'une langue varie d'époque à époque; il est, comme les formes grammaticales, comme la prononciation, comme la langue enfin tout entière, dans un perpétuel devenir.

Les raisons de cette extrême mobilité sont faciles à comprendre, si l'on songe tout d'abord que la multiplication des mots est une conséquence nécessaire de la multiplication des idées, et il n'est pas besoin de longs développements pour montrer comment l'homme étend sans cesse le champ de ses connaissances. Il découvre dans le monde extérieur des faits, des êtres, dont il ne soupçonnait pas l'existence. D'autre part, il crée lui-même des corps, des appareils dont le principe même était ignoré de ses ancêtres. Et à cette transformation du monde physique correspond une révolution non moins rapide dans le monde des idées. Sur tous les points où s'est portée l'activité humaine, nous voyons paraître de nouvelles conceptions. Pour ne parler que de la politique, où cependant les peuples, et la France en particulier, semblaient avoir épuisé la série

des combinaisons possibles, n'assistons-nous pas à une éclosion presque quotidienne de projets et de systèmes?

Il est évident qu'à ce développement de la pensée correspond un développement parallèle du lexique. On comprendrait à la rigueur que pendant des siècles un peuple ne modifiât ni la syntaxe ni la prononciation de sa langue, on ne comprendrait pas qu'il acquît des idées et restât dépourvu des mots nécessaires pour les rendre.

Outre cette première cause, les mouvements du lexique s'expliquent par des raisons d'une autre nature, d'ordre à la fois grammatical et psychologique. En effet, d'une part les mots s'usent, et, d'autre part, l'homme a besoin non seulement d'exprimer sa pensée, mais de l'exprimer avec le plus de vivacité et de variété possible.

Ce n'est pas, en effet, seulement le lettré qui cherche à présenter une idée dans toute sa valeur, c'est aussi l'homme du peuple qui aime les termes vigoureux et expressifs. Son esprit travaille sans cesse à lui fournir de nouvelles images plus frappantes que les anciennes, surtout si celles-ci se sont un peu ternies par l'usage, comme des monnaies qui ont longtemps circulé. Ainsi le mot *chef*, qui signifie tête, n'ayant plus, à un moment donné, paru assez expressif, a été remplacé par le mot *teste*, qui signifie proprement coquille, et celui-ci a déjà fait place dans le langage populaire à un mot nouveau : la *boule*, qui désigne par une nouvelle image un objet toujours identique, mais que l'esprit voit sous une forme différente.

Ces considérations générales suffisent pour faire voir quelle fut l'erreur de ceux qui prétendaient fixer la langue française. Il eût d'abord fallu fixer la pensée.

Aussi est-ce en vain qu'au XVIIe siècle, les Sociétés littéraires, puis l'Académie, Vaugelas et Bouhours ont tenté de grands efforts. L'immense influence qu'exerça la littérature du grand siècle n'a pas même suffi à arrêter la

langue dans sa marche. Elle a pu préserver un moment la langue littéraire des innovations; mais à côté, le travail s'est continué sourdement et, de nos jours, la barrière a été franchie. Le flot des expressions nouvelles monte sans cesse, et si rapidement que les dictionnaires ont peine à les enregistrer toutes.

84. Développement de sens nouveaux dans les mots. — Il faut toutefois définir ce que l'on entend par une expression nouvelle. On innove, non seulement en introduisant dans la langue des mots qui n'y étaient pas, mais aussi en donnant à ceux qui y sont un sens qu'ils n'avaient pas eu jusque-là.

Ce dernier procédé n'est pas celui qui contribue le moins au renouvellement du lexique. Grâce à lui un grand nombre de mots ont complètement changé de valeur. Ainsi *artillerie* désignait primitivement les machines dont on se servait pour la guerre : béliers, balistes, etc. Quand l'invention de la poudre amena à remplacer ces anciennes machines par des canons, le matériel nouveau, ayant le même but et le même rôle que l'ancien, garda le même nom. On pourrait citer beaucoup de cas semblables.

L'étude de ces variations constitue un chapitre très important de l'histoire du lexique. Il y aurait à déterminer si elles sont soumises à des lois, quelles sont ces lois, dans quel rapport elles sont avec les lois de l'esprit. Malheureusement la science n'est pas faite sur ce point.

85. Création de mots nouveaux. — L'autre procédé, qui consiste à introduire dans le vocabulaire des mots qui n'y étaient pas et qu'on appelle *néologismes*, a été très discuté à certains moments. Pendant tout le moyen âge, mais surtout au XVIe siècle, on en avait usé largement. Le XVIIe siècle marqua une réaction; toute l'école des gram-

mairiens, depuis Malherbe jusqu'au P. Bouhours : Vaugelas, Th. Corneille et les autres, entreprirent de conserver le vocabulaire que les Précieuses ou Port-Royal traitaient avec une certaine liberté. Au XVIIIe siècle, la querelle se poursuivit. Tandis que Fénelon soutenait les droits des écrivains, un peu plus tard, Laharpe et Voltaire se plaignirent des nouveautés.

Rousseau, avec son ton ordinaire de sauvage, déclarait au contraire qu'il se moquait des barbarismes pourvu qu'il parvînt à se faire entendre, et les hommes de la Révolution, qui étaient un peu en tout de son école, firent comme lui. A partir de ce moment, une foule de mots furent mis en circulation, et le néologisme eut ses théoriciens. Des écrivains d'esprit, comme Nodier, lui refirent en vain son procès. M. Viennet eut beau le dénoncer, en 1855, à l'Académie dans une épître à Boileau ; l'épître était jolie, mais l'auteur eut tort, et les néologismes les plus malmenés entrèrent peu à peu dans la langue courante, voire quelques-uns dans le *Dictionnaire de l'Académie*.

En pareille matière, l'abus seul est blâmable ; mais il faut avouer qu'on use aujourd'hui avec excès d'un droit légitime. Non seulement un nom nouveau se crée pour chaque objet nouveau, mais on peut dire que le néologisme est une réclame, et il n'est si modeste pharmacien ou parfumeur, dépositaire d'un « odontalgique » ou d'un « philocome, » qui ne cherche à étonner les oreilles par quelque mot étrange, anglais ou grec, et à masquer sous un nom original un vieux produit démodé.

86. Origine des néologismes. — Pour se procurer les mots nouveaux on se sert de deux moyens : on les prend tout faits, ou bien on les fait : c'est-à-dire qu'on les *emprunte* ou qu'on les *forme*.

Le français comme les autres langues a usé de tout temps

de ces deux moyens ; seulement il en a usé de deux manières. Tantôt il a pris à une langue voisine ou étrangère un mot qui a paru bon pour le franciser, ou bien en a formé un suivant les procédés que la langue tenait du latin populaire et dont on n'avait pas perdu le secret : c'est la formation française proprement dite. Tantôt ce sont les savants qui ont pris au latin, et de nos jours au grec, non seulement des mots, mais des procédés pour en former. *De là dans le français deux couches de mots*, parfaitement distincts à leur caractère extérieur comme nous l'avons dit dans le chapitre de la phonétique, *provenant, les uns de la formation française, les autres de la formation savante*, et qui doivent par conséquent être étudiés séparément.

CHAPITRE II

LE FONDS POPULAIRE

87. Le lexique du latin vulgaire. — Le vocabulaire primitif de la langue française se composait essentiellement du vocabulaire du latin, tel qu'il était parlé en Gaule ; nous ne le connaissons pas directement dans son intégrité, mais l'étude des langues romanes permet de le reconstituer en partie.

Nous ne saurions insister ici sur les caractères de ce vocabulaire. Disons seulement qu'il était plus restreint que celui du latin classique, surtout du latin enrichi et développé, tel que nous le trouvons dans les auteurs de la bonne époque. On comprend que la langue des laboureurs et des soldats n'avait que faire d'une masse d'expressions littéraires, nécessaires seulement à une civilisation raffinée,

représentant des objets ou des idées que le peuple ne connaissait pas.

D'autre part, où le latin classique avait deux ou trois synonymes, le latin populaire se contentait d'un seul mot : *janua* avait cédé à *porta* qui a donné porte ; *oppidum* et *urbs* à *villa* qui a donné ville ; *amnis* et *flumen* à *fluvius* qui a donné fleuve.

Cependant il ne faudrait pas croire ce lexique plus pauvre qu'il n'était. On peut en juger par celui de nos patois, qui est quelquefois très étendu. Bien des petits faits, peu importants pour l'homme de la ville et qu'il désigne par à peu près, sont mieux connus de l'homme des champs qui les exprime avec plus de propriété. Ainsi le cri de chaque bête sera nommé par lui d'un nom spécial, et tandis que nous disons d'un animal qu'il fait des petits, sans nous expliquer autrement, l'homme de la campagne emploie un terme propre, suivant qu'il s'agit d'une vache, d'une brebis, d'une louve, etc.

88. Ceci dit, notons rapidement les ressemblances et les différences entre le latin populaire et le latin classique.

1° Le latin populaire conservait un grand nombre de mots du latin classique : *aquila*, *frenum*, *vagina*, *gracilis*, *gubernator*, *vespa*, *vervactum*, *gaudiosus*, *gemellus*, *lacrima*, *latrocinium*, *legere*, *tractare*, *trahere*, *mare*, *pater*, *ordo*, *probare*, etc..., etc.

2° Des mots du latin littéraire avaient été remplacés par des expressions d'origine populaire dont le sens s'était étendu ou spécifié, et qui remplaçaient d'anciens termes :

Ainsi : *linteolum* s'employait pour *sindon* (linceul) ; *caminus* pour *via* (chemin) ; *battalia* pour *pugna* (bataille) ; *formaticum* pour *caseum* (fromage).

3° Des dérivés et des composés formés suivant les procédés de la dérivation et de la composition populaire avaient remplacé les simples ou les dérivés latins formés sur d'autres simples ou avec d'autres suffixes. Ainsi on disait :

Diurnus au lieu de *dies* (le jour) ; *fontana* au lieu de *fons* (la fontaine) ; *fimarium* au lieu de *fimus* (fumier) ; *abante* au lieu de *ante* (avant) ; *usare* au lieu de *uti* (user).

En particulier un grand nombre de diminutifs avaient remplacé les simples. On employait :

aviolus pour *avus* (aïeul) ;
acucula — *acus* (aiguille) ;
sturnellus — *sturnus* (étourneau) ;
auricula — *auris* (oreille) ;
ovicula — *ovis* (ouaille, brebis) ;
lusciniolus — *luscinius* (rossignol).

Ou bien des dérivés s'étaient substitués à d'autres dérivés. La langue avait changé de thème ou de suffixe. Exemple :

duplare pour *duplicare* (doubler);
æternalis — *æternus* (éternel);
cupiditia — *cupiditas* (convoitise).

4° Des mots étrangers s'étaient introduits, appartenant ou au grec, ou au celtique, ou aux dialectes germaniques. Ainsi :

alauda qui a donné en ancien français *aloue* (d'où le français moderne *alouette*), appartient au celtique;
parabola — *parole*, au grec;
burg — *bourg*, aux dialectes germaniques.

(Pour plus de clarté nous renvoyons ce que nous avons à dire de ces mots au chapitre où nous traiterons des emprunts aux langues étrangères.)

Dans l'ensemble c'était un fonds de trois à quatre mille mots environ, de valeur inégale sans doute, mais la plupart très consistants dans leur forme et plus susceptibles de résister aux dégradations phonétiques, grâce aux allongements qu'ils avaient subis.

D'autre part ils représentaient, pour la plupart très vivement et par des images très sensibles, les idées qu'ils étaient chargés d'exprimer.

Enfin, leur petit nombre n'est pas à considérer, car si la langue ne possédait qu'un vocabulaire encore peu abondant, elle avait le moyen de l'étendre à volonté. Il lui restait des suffixes, des préfixes, elle pouvait et savait dériver et

composer facilement. Pauvre encore, elle était déjà riche en puissance[1].

CHAPITRE III.

DÉRIVATION POPULAIRE

89. Les composés et les dérivés forment la partie de beaucoup la plus importante de notre lexique, car malgré une erreur vulgaire, les mots de ce genre sont extrêmement nombreux en français, ce sont les simples, au contraire, qui sont rares.

90. La dérivation est propre ou impropre suivant qu'elle recourt ou non à des suffixes. Le verbe *raisonner*, tiré du substantif *raison;* le verbe *noircir*, tiré de *noir*, offrent des exemples de dérivation propre. Au contraire, les substantifs : *passant*, tiré du participe présent *passant; vivres*, tiré de l'infinitif *vivre*, sans adjonction de suffixes, sont des types de dérivation impropre.

Celle-ci crée donc des mots par changement de fonction, sans adjonction de suffixe.

La dérivation propre, au contraire, crée des mots nouveaux par un changement de forme et l'adjonction d'un suffixe.

Dérivation impropre.

De la dérivation impropre résultent des substantifs, des adjectifs, des mots invariables.

1. Voir sur tout ce qui suit: *Darmesteter. Traité de la formation des mots composés. — De la création actuelle de mots nouveaux dans la langue française.*

A. **Substantifs.**

91. *Substantifs formés d'adjectifs.*

Les substantifs ainsi formés abondent dans la langue, et on le comprend. Nous ne connaissons que les qualités extérieures des corps, nous nommons ces corps par celle de leurs qualités qui nous a paru la plus saillante. Un cheval s'appellera ainsi : un *coursier;* une feuille quotidienne : un *journal;* un manteau imperméable à l'eau : un *imperméable;* etc....

Le latin avait usé avant le français de ce procédé, celui-ci l'a naturellement conservé.

Les noms adjectifs désignent des personnes *: une sotte*, *un fou* (quelquefois avec une acception spéciale : *une bonne*, *un notable*); des choses : *le beau*, *le chaud ;* les substantifs sont alors masculins, c'est-à-dire neutres, ou bien, grâce à l'influence d'un substantif sous-entendu ou d'une sorte de personnification, ils prennent quelquefois le genre féminin. Ex. : *une mitrailleuse*, *une piqueuse*, *une balayeuse.*

Les adjectifs numéraux deviennent parfois des espèces de substantifs. Ex. :

les Onze, les *Quinze-vingts.*

92. *Substantifs tirés des noms propres.* — Ces substantifs sont nombreux. La langue en a créé à toutes les époques.

Ainsi, le royaume de *Çachemire* a donné son nom à une étoffe, la *Guinée* à une monnaie, la ville de *Cognac* à une eau-de-vie, l'empereur *Napoléon* à une pièce d'or, la reine *Victoria* à une voiture, les *Croates* ou *Cravates* à une pièce de l'habillement, la cravate, etc., etc.

Quelques-uns de ces substantifs sont très anciens. Ainsi : *galetas* (de Galatha, nom d'une tour de Constantinople), *béguin* (des Béguins, hérétiques du XIIIe siècle), *patelin* (du célèbre personnage de la farce du XVe siècle).

Mais la langue en adopte de nouveaux tous les jours. Exemples :

Godillot, *gibus*, *rigollot*, *riflard*, *pandore*, *pipelet*.

Le nom propre originaire est, comme on voit, tantôt le nom d'un pays d'où l'objet provient, tantôt le nom d'un homme qui l'a inventé, importé, ainsi de suite.

93. *Substantifs tirés de verbes.* — La langue forme des substantifs avec des verbes au *présent de l'indicatif* : surtout des verbes de la première conjugaison. — Ces substantifs sont masculins ou féminins et ils ont généralement une signification abstraite.

Exemples. Première conjugaison :

aboie	donne	*aboi*	masculins
accorde	—	*accord*	masculins
achète	—	*achat*	masculins
adresse	—	*adresse*	féminins.
amende	—	*amende*	féminins.

Autres conjugaisons :

accueille	donne	*accueil*,
deult (de douloir)	—	*deuil*,
pourvoit	—	*pourvoi*,
abat	—	*abat*.

La langue savante actuelle a remplacé cette formation des substantifs par une autre beaucoup moins heureuse. Les noms en *ation* et en *ment* qu'on a substitués ou ajoutés aux anciens sont très lourds et peu harmonieux. Comparez :

accès et *accession*,
conserve et *conservation*,
consulte et *consultation*,
réforme et *réformation*.

Toutefois la langue populaire et les vocabulaires techniques contiennent un grand nombre de mots formés nouvellement

suivant l'ancien procédé, ce qui prouve que ce procédé est toujours vivant. Exemples :

déblai, remblai, gare, réclame, report.

Et dans le peuple :

casse (payer la casse), *gratte* (faire la gratte), etc.

94. *A l'impératif*, le verbe donne surtout des composés (Voir page 178).

95. *Infinitif.* L'infinitif s'est employé comme substantif dès les origines de la langue. Dans les Serments de Strasbourg, on trouve déjà : *savir* et *podir* (savoir, pouvoir).

Au Moyen Age, au XVIe siècle, même facilité : il suffit de faire précéder l'infinitif de l'article pour en faire un substantif ; c'est au XVIIe siècle seulement que cette construction commença à disparaître. Il en reste de nombreuses traces. Dans la langue actuelle on emploie couramment : *le vouloir* (le bon vouloir), *le pouvoir, le manger, l'avoir.* On dit même au pluriel :

des dires, des vivres, des dîners.

Mais ce dernier fait même est une preuve qu'on ne sent plus dans ces mots la valeur verbale et que l'ancien procédé est bien mort. *Dires, vivres, dîners* ne sont plus des infinitifs employés substantivement, mais de véritables substantifs.

96. Le *participe présent*, nous le verrons plus loin, peut donner des adjectifs qui à leur tour deviennent substantifs.

Ainsi : *constituant ;* de là *l'assemblée constituante, les constituants.*

Mais quelquefois il devient directement substantif. Ex. :

un *débutant*, des *manifestants*.

L'usage a ainsi fait des substantifs d'un certain nombre de participes présents, en leur donnant même parfois une orthographe particulière. Citons *fabricant*, *intrigant*.

Mais par là même on s'est ôté le droit de donner la fonction de substantifs à tous les participes présents indistinctement, tandis qu'on pouvait le faire en ancien français: il suffisait de faire précéder le participe de l'article.

On disait ainsi :

les voiants, *les oiants*, *les trespassants*.

97. Le *participe passé* donnait déjà des substantifs en latin populaire, où ils étaient généralement féminins. Ex. :

fossa (de *fodere*, creuser), *la fosse*.

En français, ces substantifs sont féminins comme *armée*, *vue*, *feinte*, *flambée*, ou masculins comme *prononcé* (d'un jugement), *cliché*.

Ils ont une signification abstraite ou concrète :

fait est abstrait,
communiqué est concret,
vue est à la fois abstrait et concret.

Cette formation est très féconde. Un grand nombre de participes ont donné des substantifs. Il arrive même qu'un seul en a souvent donné plusieurs. Ainsi :

tensam, latin populaire *tesam*, devient *teise* conservé dans la forme *toise*. On refait le participe *tenditam* qui donne *tente;* enfin on reforme sur le participe *tendutam*, *tendue*. Comparez : *pente* et *pendue*, *recette* et *reçu*, etc.

Même en ce siècle les substantifs venus de cette source

sont nombreux. Néanmoins, un petit nombre seulement sont entrés dans la langue écrite. La plupart d'entre eux, les féminins du moins, appartiennent à la langue vulgaire. C'est encore un procédé qui est en danger de disparaître.

98. *Mots invariables.* — Quelques substantifs viennent de *mots invariables :* 1° d'adverbes. Ex. :

le devant, le dehors, le dedans ;

2° de prépositions. Ex. :

le pour, le contre ;

3° d'interjections. Ex. :

mettre le *holà*, faire des *hélas.*

B. **Adjectifs.**

99. *Adjectifs tirés de substantifs.* — Nous avons vu les adjectifs donner des substantifs; réciproquement, les substantifs peuvent être employés adjectivement. On n'en voit pas immédiatement la raison. C'est que ces substantifs commencent par être placés en apposition auprès d'autres substantifs qu'ils qualifient comme de véritables adjectifs. Ainsi dans :

un ruban *rose,*
une figure *rose,*

rose devient adjectif. Certains substantifs latins avaient déjà cette propriété; on disait : *victrices legiones, liberator animus*, etc. Le français a développé cette formation et c'est là une des sources de sa richesse.

Cramoisi, pourpre, violet, vermeil (= un petit ver), *ladre* (= Lazare), sont aujourd'hui employés couramment comme adjectifs, et la langue moderne et actuelle use et abuse de ce vieux procédé. Ex. :

Mon cher, c'est plus que *faux toupet*, c'est *empire*, c'est *perruque*, c'est *Pompadour*. (Th. Gautier.)

Comparez : un dîner *monstre*, une femme *pot-au-feu*, un homme *crâne*; ainsi de suite.

100. *Adjectifs tirés de verbes.* — Le verbe ne forme d'adjectifs qu'au participe présent et au participe passé. Dans l'état actuel de la langue le participe passé est presque un véritable adjectif.

Le participe présent n'en est pas là. Très souvent il exprime encore l'action, il fait fonction de verbe, et en ce cas il est invariable. Mais très souvent aussi il exprime l'état, c'est-à-dire qu'il fait fonction d'adjectif. En effet, chaque fois qu'on emploie un participe présent sans le faire suivre d'un complément, on lui ôte sa fonction verbale et on en fait un adjectif. Ainsi, si l'on dit :

L'acide carbonique, *asphyxiant* l'animal, le tue, *asphyxiant* est un véritable participe à fonction verbale. Mais dans cette phrase : L'acide sulfhydrique a une odeur *asphyxiante*, *asphyxiante* est adjectif.

Il en résulte que les participes présents passent très facilement à l'état d'adjectifs, et la langue commune les emploie continuellement en cette qualité.

C. **Mots invariables.**

101. *Adverbes.* — Les adjectifs s'emploient *adverbialement*. C'est un usage très ancien. Il a été beaucoup plus étendu qu'il ne l'est aujourd'hui, au seizième siècle surtout. Malherbe a commencé à réagir contre l'abus que quelques écrivains comme Desportes faisaient de ces adjectifs adverbiaux. Néanmoins il est resté des traces nombreuses du vieil usage; on dit :

chanter *faux*, *haut*, *bas*, frapper *fort*, voir *clair*, etc...

Prépositions. — Les prépositions viennent quelquefois de participes présents ou passés. Ex. :

concernant, suivant,
vu, attendu, hormis. (Voir aux prépositions.)

Interjections. — Elles sont souvent formées de verbes à l'impératif. Ex. :

Tiens ! allons ! marche ! gare !

Dérivation propre.

102. Nous avons dit qu'elle consistait à dériver des mots par un changement de forme. Ce changement consiste dans l'adjonction d'un suffixe, c'est-à-dire que si au radical de *fill-e*, par exemple, on ajoute *ette*, à celui de *tête : u*, on forme les dérivés *fill***ette**, *têt***u**. Par ce procédé, on crée des noms (substantifs et adjectifs), des verbes, des adverbes, suivant qu'on ajoute au radical d'un mot un suffixe nominal, verbal ou adverbial.

103. Rôle des suffixes. — D'après ce qui précède, les suffixes pourraient donc être définis : des lettres ou groupes de lettres destinés à déterminer l'idée générale contenue dans un radical, de façon à lui faire jouer un rôle comme partie du discours, en qualité de nom, de verbe ou d'adverbe.

Mais les suffixes ont une autre fonction. Ils possèdent, en effet, un sens propre ; ils éveillent dans l'esprit une idée générale et abstraite, et, quand ils s'ajoutent à un radical, non seulement ils en font un nom ou un verbe, mais ils modifient l'idée contenue dans ce radical en y ajoutant l'idée secondaire qu'ils renferment. Ainsi, le suffixe *ette* rappelle à l'esprit la notion abstraite de petitesse ; en s'ajoutant au

mot *fille*, il formera un dérivé où cette idée de petitesse se retrouve : car une fillette est une petite fille. De même une amourette est une petite passion, une chansonnette une petite chanson. On peut considérer les autres suffixes ; tous éveillent une idée spéciale, plus ou moins vague.

104. Histoire des suffixes. — Il y a donc dans un suffixe trois choses à considérer : la forme, l'emploi, le sens, toutes trois sujettes aux changements, car les suffixes, comme les mots, ont leur histoire.

105. Les suffixes changent de forme.

Nous ne parlons pas, bien entendu, des transformations phonétiques que subissent les sons qui les composent, mais de modifications d'un tout autre genre. La plupart sont dues à l'influence de l'analogie.

Ainsi, la première conjugaison ayant influé sur les autres, cette action s'est étendue à la dérivation. Le suffixe latin *ibilis* (sauf dans les mots où il n'était plus reconnu) a passé à *abilis*.

C'est pourquoi *credibilem* a donné *croyable* (*credabilem*), *vendibilem*, *vendable*, etc.

De même le suffixe *mentum* est devenu *amentum*, le français partant de types comme *delectamentum* et considérant a comme appartenant au suffixe. De là *bannissement*, par exemple, tandis que *blanchiment*, qui est de formation savante, reproduit le type latin.

C'est encore par analogie que les suffixes s'agglomèrent ou agglutinent des lettres parasites. En effet, les langues romanes intercalent volontiers des suffixes entre le radical et un autre suffixe. Ainsi :

roi donne *roi-t-el*, puis *roi-t-el-et*.

Bientôt les deux suffixes sont ajoutés tout d'un coup :

aigre plus *elet* donne *aigrelet ; elet* est devenu un véritable suffixe composé des deux autres.

Quelquefois ce sont simplement des consonnes qu'on intercale, suivant l'exemple du latin. Autrefois la vieille langue introduisait volontiers un *c*.

De *noir* elle tirait *noir-c-ir*,
de *dur* — *dur-c-ir*,
de *clair* — *éclair-c-ir*.

Aujourd'hui encore on emploie l'*r* dans *mouche-r-on*, *aile-r-on ;* le *t* dans *abri-t-er*, *bijou-t-ier*.

Puis il arrive que peu à peu la lettre intercalée fait corps avec le suffixe et en devient inséparable. Les suffixes *on*, *eau*, *ie*, se transforment alors en *eron*, *ereau*, *erie ; ier*, *er* en *tier*, *ter ;* ainsi de suite.

106. Les suffixes changent d'emploi.

Certains suffixes supposent primitivement une certaine catégorie de mots : verbes, substantifs ou autres. Ainsi :

oir, *age* supposent un radical verbal : *grattoir*, *grattage* viennent de *gratter ; fer-moir*, de *fermer ;*
esse suppose un radical adjectif : *tendr-esse* vient de *tendre ; sagesse*, de *sage*.

Mais peu à peu on passe par-dessus cette loi. Quand un certain nombre de mots en *age*, par exemple, existent, on formera directement des dérivés analogues sans passer par le verbe correspondant.

De *facteur* on fera *factage ;* et le verbe *facter* n'existe pas ; *équité* donnera *équitable* sans l'intermédiaire d'un verbe

107. Les suffixes peuvent changer de signification. Ainsi

le suffixe *alis*, *alia* a désigné une réunion de choses. Il représentait une idée collective :

la coraille signifiait : ce qui entoure le cœur ;
les entrailles, tous les viscères de l'intérieur.

Puis *aille* a pris une signification péjorative dans certains mots comme : la *canaille*, la *prêtraille*.

Un grand nombre de suffixes sont dans le même cas ; soit qu'ils aient perdu leur signification première, soit qu'ils l'aient gardée, ils en ont acquis une ou plusieurs autres.

108. En revanche, il arrive souvent qu'au lieu de se développer et de s'enrichir, le sens d'un suffixe se restreint ou devient de plus en plus vague, au point qu'il finit par s'effacer.

Ainsi, dans les mots trav*ail*, épouvant*ail*, qui éveillent aujourd'hui une image simple, on ne voit plus que le suffixe *ail*, qui y entre, apporte une idée quelconque. Aussi ce suffixe peut être considéré comme mort ; *aie*, *eil*, bien d'autres encore le sont également ; quel que soit le nombre des mots où ils figurent, ils ne serviront plus à en créer de nouveaux, parce qu'on ne sent plus leur valeur propre. D'autres les remplacent qui ont hérité de leur fécondité.

109. Les suffixes français. — Le français n'a pas conservé tous les suffixes du latin ; d'abord pour des raisons phonétiques. *Tout suffixe, pour passer en français, doit être syllabique et accentué.* Aussi les suffixes comme : *eus*, *ius*, *us*, etc. n'ont rien donné en français ; d'autres, qui eussent pu produire, n'ont pas passé ; ainsi : *uscus*, *iscus*, etc...

En revanche, le français a un grand nombre de suffixes que ni le latin classique ni le latin populaire n'ont connus.

En tout, il en possède environ quatre-vingt-dix, c'est-à-dire assez pour trouver dans la dérivation un moyen inépuisable d'augmenter son vocabulaire.

110. On classe souvent les suffixes d'après leur signification, en faisant deux catégories spéciales pour les *augmentatifs* et les *diminutifs:* les premiers ajoutant au radical l'idée de grandeur, les seconds l'idée de petitesse.

Mais cette division, bonne en soi, convient mal au français. D'abord notre langue n'a pas, à proprement parler, d'augmentatifs, car les suffixes comme *on*, *ard*, qui marquent augmentation, marquent souvent aussi diminution. En second lieu, les diminutifs n'ont pas, pour la plupart du moins, un sens absolument net et unique. L'idée de petitesse qu'ils expriment est voisine, tantôt de l'idée de grâce et de gentillesse, tantôt de l'idée d'imperfection. Il en résulte que les dérivés formés d'un suffixe diminutif sont quelquefois des termes de caresse. Ex. : *pauvr*et, *bêt*asse; d'autrefois, au contraire, renferment une idée défavorable et deviennent, comme disent les grammairiens, des *péjoratifs*. Ex. : *noir*aud, *douce*âtre.

Pour ne pas trop multiplier les divisions, nous donnons les principaux suffixes dans l'ordre alphabétique, en mettant seulement à part les suffixes *nominaux*, *verbaux* et *adverbiaux*.

111. *Suffixes nominaux :*

able (du lat. *abilem*, *ebilem*, *ibilem*) se joint au radical des verbes ou des substantifs pour donner des adjectifs. Ex. : *croy*able, *charit*able. Ajouté aux verbes, il marque la possibilité. Ainsi : *défend*able (qui peut être défendu).

ade (du lat. *atam*, suffixe étranger emprunté au XVIe siècle, passé depuis dans la langue populaire). Il a remplacé l'ancien francais *ée*, dérivé aussi de *atam*. Ex. : *œill*ade, *fusil*-

ade. Ce suffixe a dans certains mots un caractère péjoratif, ainsi dans *brav***ade**.

age (du lat. *aticum*) formait à l'origine des adjectifs. On disait *du lait fromage* (pour *formage*, proprement: du lait caillé dans une forme). L'adjectif pris au neutre devint ensuite un nom de chose concret: le *fromage*, l'*herbag***e**. Aujourd'hui **age** sert à former principalement des noms abstraits d'action. Ex. : *monnay***age**, *mouill***age**.

agne, aigne (du lat. *aneam*) est mort aujourd'hui. Il a servi à former des noms concrets. Ex. : *mont***agne**.

aie, oie (du lat. *etam*) est également mort ou à peu près. Il désignait une collection, une plantation. Ex. : *aun***aie** (un lieu planté d'aunes).

ail (du lat. *aculum*) est mort. On le retrouve dans : *trav***ail**, *épouvant***ail**.

aille (du lat. *alia*) donne des noms féminins qui désignent une collectivité. Ex. : *marm***aille** (réunion de *marmots*). Ce suffixe a aussi une signification péjorative. Ainsi dans : *valet***aille**.

ain, aine (du lat. *anum*, *anam*), conservé dans *afric***ain**, *dou-z***aine**, est mort aujourd'hui.

ais (du lat. *ensem*, *esem*) paraît aussi sous la forme **ois** dans les noms de peuples. Ex. : *Holland***ais**, *Dan***ois**.

aison (du lat. *ationem*) est aujourd'hui remplacé par le suffixe savant **ation** qui a la même origine latine. Il servait jadis à former des noms abstraits et concrets. Ex. : *déclin***aison**, *sal***aison**.

al, el (du lat. *alem*) sont encore très féconds. Ils entrent dans une foule d'adjectifs. Ex. : *roy***al**, *post***al**, *mort***el**, *insurrection***nel**.

ant (du lat. *antem*) se retrouve dans tous les participes présents français. Ex. : *choqu***ant** (Voy. **aux** participes).

ance (du lat. *antiam*) s'est joint au radical d'un grand nombre de verbes. Il marque l'action ou le résultat de l'action. Ex. : *venge***ance**, *croy***ance**. Ce suffixe est encore vivant, mais il s'emploie plus rarement aujourd'hui qu'autrefois.

ande (du lat. *andam* et *endam*) a disparu aujourd'hui devant le suffixe savant **ende**. On le trouve dans : *vi***ande**, *off***rande**.

andier (dérivé du précédent) désigne celui qui fait l'action marquée par le verbe auquel on joint le suffixe. Ex.: *la*vandière, *taill*andier.

ange (du lat. *emiam*), qu'on trouve dans *vend*ange, *lou*ange, et **ange** (du lat. *aneum*), qui entre dans *étr*ange, sont éteints.

ard (du germanique *hart*) a figuré d'abord dans des noms propres: *Ren*ard, *Bern*ard. Il forme des noms communs de choses ou de personnes comme *rich*ard, *can*ard; des adjectifs, ainsi: *bav*ard, *pill*ard. Il donne à beaucoup des mots où il entre un caractère péjoratif, témoin: *mou*chard, *commun*ard. Aussi les *Savoy*ards prennent-ils volontiers le nom de *Savoisiens*. Ce suffixe tend à se confondre avec **are** qu'on trouve dans *ign*are.

as, **asse**, **ace**, **ache** (du lat. *aceum*, *aceam*); **is**, **isse**, **iche** (du lat. *iceum*, *iceam*, *icium*, *iciam*); **oche** (du lat. *oceum*, *oceam*); **uche** (du lat. *uceum*, *uceam*), ont formé des adjectifs et des substantifs auxquels ils ont donné en général une signification collective, augmentative ou péjorative. Ex.: *coutel*as, *mol*asse, *brav*ache, *cailloutis*, *can*iche, *sa*coche, *perr*uche.

âtre (du lat. *asterum*) signifie: qui a des airs de. De là des adjectifs et des substantifs qui renferment une idée péjorative. Ex.: *par*âtre, *bell*âtre.

aud, **aude** (du germ. *wald*, anc. franç.: **ald**, **alde**) entre d'abord dans des noms propres. Ex.: *Pét*aud. De là dans des noms communs et des adjectifs auxquels il donne en général une valeur péjorative. Ex.: *nig*aud, *sal*aud.

é, **ée** (du lat. *atum*, *atam*) marque la possession. Il sert à former des adjectifs. Ex.: *fortun*é, *étoil*é. (Compar. *ade*).

eau, **elle** (du lat. *ellum*, *ellam*, anciennement **el**) a une valeur diminutive encore très sensible. Ex.: *lionc*eau, *tyrann*eau. Il tend à disparaître devant **ereau**, **erelle** et **oteau**, qui en dérivent et qu'on trouve dans *poét*ereau, *diabl*oteau.

ement (du lat. *amentum* pour *mentum*) est un suffixe très fécond. Il forme des dérivés de verbes qui expriment soit l'action, soit le résultat de l'action signifiée par le radical. Ex.: *déraill*ement, *engloutiss*ement.

erie est dérivé de **ie**, qu'il a aujourd'hui supplanté. Joint au thème des adjectifs et des verbes, il forme des substantifs

féminins. Ces substantifs sont : 1° des noms de qualité. Ex. : *bizarr*erie, *étourd*erie ; 2° des noms d'art ou de métier qui en général désignent aussi le lieu où cet art s'exerce. Ex. : *verr*erie, *brass*erie ; 3° des noms qui expriment le résultat concret ou abstrait de l'action signifiée par le verbe auquel on a joint le suffixe. Ex. : *tromp*erie, *criaill*erie.

esque (du lat. *iscum*, par l'intermédiaire de l'italien *esco*) exprime la manière, la ressemblance, l'origine. Ex. : *arab*esque, *barbar*esque. Il a souvent un sens péjoratif. Ex. : *tud*esque, *soldat*esque.

esse, ise (du lat. *itiam*) forment des substantifs féminins. Ex. : *rich*esse, *franch*ise.

esse (du lat. *issam*, grec *issan*) s'ajoute à des noms pour former des noms féminins d'hommes ou d'animaux. Ex. : *mulâtr*esse, *ân*esse.

et, ette, it, ot, otte (du lat. *ittum*) se joignent à des noms ou à des verbes pour donner des substantifs, à des adjectifs pour donner des adjectifs. On intercale souvent les syllabes **el, er** entre le suffixe et le radical. L'idée est diminutive sans aucune nuance péjorative. Ex. : *pauvr*et, *tabl*ette, *pâl*ot, *boul*otte, *côtel*ette.

eul, euil, ol (du lat. *olum*, *olam*, *eolam*, *eolum*, *iolum*, *iolam*) avaient autrefois une valeur diminutive. Ex. : *chevr*euil, *fill*eul, *rossign*ol ; ils sont aujourd'hui éteints.

eur (du lat. *orem*) a donné des substantifs à signification abstraite. Ex. : *froid*eur, *noirc*eur.

eur, euse (du lat. *atorem*, anc. fr. **edor, eor, eeur**) sert à former des noms d'agents. Il est encore très fécond. Ex. : *jou*eur, *recev*eur. Dans la langue populaire **eur** se confond avec **eux, euse**, il a sous cette forme une signification péjorative. Ex. : *partag*eux.

eux, euse (du lat. *osum*, *osam*) est toujours fécond, et donne une masse d'adjectifs. Ex. : *pierr*eux, *poussiér*eux.

ie (du lat. *ĭam* pour *ĭam*) est aujourd'hui éteint. Il servait à former des noms abstraits comme *fol*ie, *jalous*ie. Dans quelques-uns d'entre eux, le peuple tend à remplacer **ie** par **erie** et à dire *mair*erie, *jalous*erie suivant l'analogie des mots nouvellement formés, où le suffixe **ie** s'est fait précéder de **er**.

ien, ienne (du lat. *anum*) paraît d'abord dans certains mots, comme *pa*ïen (*paganum*), où *a* latin tonique entre une palatale et une nasale a donné **ie**; puis **ien** est devenu, par analogie, un véritable suffixe, qui sert à la dérivation de noms et d'adjectifs. Ex. : *luthér*ien, *Capét*ien.

ier, ière (du lat. *arium*, *ariam*) aurait dû prendre la forme **air**. Mais, précédé dans un grand nombre de mots d'une gutturale, il est devenu régulièrement **ier** en pareil cas. Ainsi dans *berg*ier, de **vervecarium*. Puis, par analogie, il s'est maintenu sous cette forme dans d'autres mots. Ex. : *batel*ier, *chandel*ier. Il se réduit quelquefois à **er, ère**, Ex. : *poulaill*er, *genouill*ère. Très fécond, il sert à former des noms d'hommes comme *serrur*ier, des noms de choses comme *guêp*ier, *thé*ière et aussi des adjectifs. Ex. : *fruit*ier, *viag*er.

il (du lat. *iculum*, *ile*) qui se retrouve dans *pér*il, *chen*il, n'est plus vivant.

ille (du lat. *iculam*) se retrouve dans **aille, eille, ouille**. Il s'emploie encore pour former des noms qui désignent une collection de menues choses et qui sont assez nombreux. Ex. : *brind*ille, *flott*ille.

in, ine (du lat. *inum*) donne naissance à des noms propres ou communs et à des adjectifs. Ex. : *mes*sin, *ter*rine, *enfant*in. Ce suffixe est commun à la langue savante et à la langue populaire. (Voir par. 156.)

oir, oire (du lat. *atorium*, *atoriam;* anc. fr. **edoir, edoire, eoir, eoire**) sert à former des substantifs désignant le lieu où se fait une action, ou l'instrument qui sert à cette action. Ex. : *mange*oire, *encens*oir.

on (du lat. *onem*) forme des dérivés avec les verbes ou les noms. Ces dérivés sont des noms de personnes, comme *pié*ton, *Sax*on ; ou d'animaux : *oi*son, *étal*on ; ou des noms de choses : *jamb*on, *chiff*on. Ce suffixe donne au mot, tantôt une valeur augmentative, Ex. : *caiss*on ; tantôt, au contraire, une valeur diminutive, Ex. : *vest*on. Dans ce dernier cas, **on** est souvent précédé de **er** ou de **ill**. Ex. : *puc*eron, *carp*illon.

té, eté (du lat. *tatem*) s'ajoute aux adjectifs pour former des noms abstraits exprimant l'idée de la qualité signifiée par l'adjectif. Ex. : *bon*té, *chast*eté. **Ité**, d'origine savante, tend à remplacer **té** et **eté**. (Voir par. 156.)

u (du lat. *utum*) servait dans l'ancienne langue à former des adjectifs qui exprimaient un développement particulier d'une partie du corps. Ex. : *têt***u**, *charn***u**. Il n'est pas encore éteint. Le dérivé *moustach***u** est de notre siècle.

ure (du lat. *aturam*, anc. fr. **edure**, **eure**) marque l'action subie et le résultat concret de l'action. Ex. : *bless***ure**, *grav***ure**. Ce suffixe est encore vivant, mais souffre de la concurrence du suffixe savant **ature**. (Voir par. 156.)

112. *Suffixes verbaux.*

ir (du lat. *ire*) a servi à former de nombreux verbes tirés surtout d'adjectifs, comme :
*blanch***ir**, *noirc***ir**, *grand***ir**.
L'emploi de **ir** est aujourd'hui très restreint.

er (du lat. *are*) est le véritable suffixe de la dérivation verbale. Le nombre des verbes qu'il sert à former est illimité. Tous les jours il en apparaît de nouveaux :
*patronn***er**, *sauvegard***er**, *lunch***er**.

En outre, ce suffixe **er** s'ajoute à des suffixes que nous avons déjà vus et l'idée exprimée se marque alors d'une nuance spéciale généralement diminutive et méprisante. On forme ainsi des verbes en

ailler : *touss***ailler**, *philosoph***ailler**, qui ont un sens péjoratif.
eler : *boss***eler**.
iller : *saut***iller**.
iser : *macadam***iser**, *hypnot***iser**, *dépoét***iser**.
onner : *chant***onner**.
ocher : *flân***ocher**.
oter : *bibel***oter**, *pens***oter**.

113. *Suffixe adverbial.*

Le suffixe *ment*, qui a servi à former la plupart des adverbes français, dérive du latin *mente*, ablatif du mot *mens*, esprit. On a d'abord dit *prudente mente*, pour *prudenter*, en rapprochant ce mot *mens* d'adjectifs qui pouvaient qualifier l'esprit. Puis peu à peu la signification de ce mot s'est perdue et l'on n'a plus vu en lui qu'un suffixe ordinaire servant à former les adverbes ; on l'a alors accolé à toutes sortes de radicaux. Une multitude

d'adverbes en sont résultés, et la langue en forme tous les jours encore de nouveaux. Ex. :

*sempiternelle*ment, *frileuse*ment, *inépuisable*ment, et même *inconstitutionnelle*ment.

CHAPITRE IV

COMPOSITION POPULAIRE

114. Nous avons dit en parlant du passage des adjectifs à l'état de substantifs, que l'homme commence par nommer les objets au moyen d'une de leurs qualités essentielles : De *flu*, idée de couler, vient *fluvius*, ce qui coule : le *fleuve*. De même le *courant*, ce qui *court*.

Mais quelquefois l'objet montre deux qualités saillantes, l'une générale, l'autre plus spéciale. Ainsi la plante qu'on appelle *chou-fleur* présente l'aspect général d'un chou, distinct des autres choux par cette particularité qu'il ressemble à une fleur. On l'appellera *chou* du nom du genre auquel il appartient, en spécifiant par le mot *fleur* son caractère particulier. De là un nom composé où le premier mot est un nom général qui est déterminé par le second mot.

115. Place des termes. — Tous les composés sont ainsi formés d'un déterminant et d'un déterminé. En latin, c'est généralement le déterminant qui précède, comme dans : *silvi-cola* (de la) forêt-habitant.

En français, la tradition latine a subsisté pour bien des mots. Mais l'esprit analytique des langues romanes les pousse à s'écarter de cet ordre et à placer le déterminé le premier. Ex. : *Hôtel-Dieu.*

116. Juxtaposés et composés. Ressemblances et différences. — Les mots qu'on désigne sous le nom général de composés appartiennent, quand on y regarde de près, à des catégories bien distinctes.

Les composés proprement dits peuvent être formés, comme dans les langues anciennes, de deux thèmes, c'est-à-dire de deux radicaux dépouillés de toute flexion, suivis d'une terminaison unique qui donne au mot son individualité; ainsi en latin : *agri-col-a;* ou de deux mots qui ont leur existence propre, comme en français : *couvre-chef*, *arrière-cour;*

Ils ont du moins tous un caractère commun, c'est qu'ils supposent une *ellipse*. Ils éveillent plus d'idées que les mots qui les composent n'en expriment. Ainsi *arrière-cour* répond à une périphrase : cour *qui est* en arrière; *timbre-poste* équivaut à timbre *de la* poste.

Le rapport marqué par la préposition n'est pas exprimé dans le composé. Il y a ellipse. Au contraire, quand on accole en latin les deux mots *res* et *publica : respublica*, ou en français *bien* et *heureux* pour en faire : *bien-heureux*, on ne fait que rapprocher deux mots suivant les règles de la syntaxe et sans rien sous-entendre. Qu'on compare *sergent de ville* à *timbre-poste*, que nous citions tout à l'heure, on voit qu'ici la préposition est exprimée. Il y a *juxtaposition* et non pas *composition*.

Mais si donc on distingue facilement un composé d'un juxtaposé, à quoi reconnaîtra-t-on qu'un juxtaposé diffère d'une réunion ordinaire de mots? A ce qu'il éveille dans l'esprit une image unique et non pas les images distinctes représentées par chacun des mots qui le composent. Ainsi dans *sergent de ville*, on ne voit plus ni l'idée de ville ni l'idée de sergent, mais l'idée simple d'un gardien qui se promène dans un certain uniforme et qui est chargé du service de la police.

Ce n'est pas à dire que cette distinction soit facile à faire. Un juxtaposé ne se forme pas tout d'un coup, mais seulement par un usage plus ou moins long. Les idées restent d'abord distinctes, puis elles se fondent peu à peu, sans qu'il soit possible de dire à un certain moment si la fusion est faite ou seulement en train de se faire. *Pomme de terre*, par exemple, n'exprime plus depuis longtemps qu'une image unique; mais *blanc de céruse* ne rappelle-t-il pas encore l'idée du blanc fait avec la céruse?

117. Composés et juxtaposés tendent du reste à devenir des mots simples. Quelquefois cette réduction se marque dans l'orthographe. Ainsi : *plafond, piédestal* ne s'écrivent plus qu'en un mot; *arc-en-ciel, chef-d'œuvre* ont soudé leurs éléments par des traits d'union. Mais souvent aucun signe extérieur n'indique ni la composition ni la juxtaposition, ainsi dans *pomme de terre*.

De même en ce qui concerne la prononciation. Plus un mot composé ou juxtaposé tend à devenir simple, plus l'accent du premier mot s'efface, jusqu'à disparaître parfois entièrement, comme dans *piédestal, licou* (lie cou). Mais dans d'autres cas, des raisons phonétiques ou autres empêchent cette transformation. Ainsi: *porte-plume, arc-en-ciel* gardent leurs deux accents. A partir du moment où la soudure est faite, le mot redevenu simple est soumis aux lois phonétiques générales : *comes stabuli* donne *connestable* qui devient ensuite *connétable*.

Aux juxtaposés et aux composés il faut ajouter une troisième classe de mots très nombreuse qui contient les composés par particules, formés d'un mot et d'un préfixe : *surplis, défaire*, ou d'un préfixe et d'un suffixe à la fois : *em-barqu-er*.

Cette composition, soumise à des lois spéciales, tient à la

fois à la composition et à la juxtaposition. Nous l'étudierons à part.

118. Resterait à faire la chronologie de la composition. Il est impossible d'en donner une idée générale. La langue a formé des composés et des juxtaposés à toutes les époques de son histoire :

à l'époque latine : *Forum Julii, Fréjus;*
à l'époque romane : *lunæ diem, lundi;*
au moyen âge : *Hôtel-Dieu;*
dans les temps les plus modernes : *timbre-poste.*

Il est vrai que, comme on peut le voir par ces exemples, elle n'a pas toujours procédé de la même façon. Nous l'indiquerons en parlant de chaque type de composés.

Juxtaposition.

119. La juxtaposition donne : des *substantifs*, des *adjectifs*, des *pronoms*, des *verbes*, des *mots invariables.*

120. Substantifs. — A. Beaucoup de substantifs sont issus de la juxtaposition de deux termes dont l'un qualifie l'autre. Ainsi en latin classique :

res-publica; jus-jurandum (serment);

en latin populaire :

dies dominica (*dimanche*);
avis tarda (oiseau lent) (outarde);

De même en français :

aubépine, beau-père, beau-fils, bonheur, bonjour, midi, minuit;

ou bien avec l'adjectif en second :

amour-propre, bœuf gras, raifort, saindoux (de *sain* = *sagimen* (graisse) et *doux*).

A côté des mots de cette première catégorie trouvent place des mots comme :

blanc-bec, pied-bot,

dans lesquels on voit souvent des composés.

Généralement on les analyse en disant : *pied-bot*, c'est-à-dire homme qui a le pied bot. Il n'y a aucune ellipse de ce genre. Il y a simplement dénomination d'un objet par une de ses parties saillantes; puis le nom de cette partie devient par image le nom de la substance même, c'est-à-dire de l'objet.

C'est ainsi que *pied-plat* désigne finalement l'homme même qui a le pied plat.

Ces locutions juxtaposées donnent naissance à de nombreux substantifs, et comme elles s'emploient pour qualifier les personnes, elles deviennent peu à peu noms propres. Ex. : *Guillaume Longue Epée, Jacques Bon Dos.*

Le genre du juxtaposé est celui du substantif qui le compose. Mais il arrive souvent qu'il change de genre. Autrefois *rouge-gorge* était féminin, comme le substantif *gorge* dont il est formé. Aujourd'hui, on dit *un* rouge-gorge.

121. D'autres substantifs sont issus de la juxtaposition de deux termes dont l'un dépend de l'autre.

On trouvait en latin classique et en latin populaire des juxtaposés de ce genre en assez grand nombre. Ex. : *pater familias* (père de famille), *legislatio* (législation), *lunæ dies* (lundi), *pulli pedem* (polpier, poulpier), *comes stabuli* (conestable).

En vieux français le régime pouvant, comme en latin, s'exprimer sans préposition, la langue avait formé un assez grand nombre de mots, comme :

Hôtel-Dieu, fête-Dieu, trou-madame,
Bourg-la-Reine, Montilz-les-tours.

La langue moderne, outre ces débris, fait encore des juxtaposés analogues :

la *maison Pierre et Cie*, le *ministère Gambetta*, le *chocolat Peyron*, etc...

122. Mais généralement le régime est précédé d'une préposition, suivant les règles de la syntaxe actuelle. Les prépositions employées sont :

à. Ex. : *ver* **à** *soie*, *chambre* **à** *coucher*, *pain* **à** *cacheter;*
en. Ex. : *arc*-**en**-*ciel*, *croc*-**en**-*jambe*, *bachelier* **ès** (*en les*) *lettres;*
sur. Ex. : *Arcis*-**sur**-*Aube;*
lez (de latus = près). Ex. : *Plessis*-**lez**-*Tours;*

enfin et surtout **de**. Ex. : *aide* **de** *camp*, *eau* **de** *vie*, *champ* **de** *Mars*, *chemin* **de** *fer*, *hôtel* **de** *ville*.

123. A ces juxtaposés de subordination se rapportent les juxtaposés du type de *pied-d'alouette*, qui par métaphore s'appliquent à un objet autre que celui qu'ils désignent proprement.

Absolument comme on dit : *feuille* en parlant d'un livre comme d'un arbre, on dira : *rat de cave*, non pas seulement de l'animal, mais d'un employé de la régie que la malignité populaire lui compare.

De même : *œil-de-bœuf* désigne une fenêtre, *pied-d'alouette* une plante, etc.

124. Adjectifs. — Ils sont formés ou bien d'un adverbe et d'un adjectif. Ex. :

bien heureux, *mal adroit*, *dés honnête*,

ou bien d'un adjectif pris adverbialement et d'un autre adjectif. Ex. :

clair voyant, *nouveau-né*,

ou enfin d'un adjectif et d'un adjectif. Ex. :

sourd-muet, *aigre-doux*, *ivre mort;*

Les adjectifs juxtaposés sont rares. Notez cependant dans

la numération les formes : *deux mille*, *quatre-vingts*, *vingt-deux*, etc. qui sont des juxtaposés.

125. Pronoms. — Nous aurons à les étudier en détail. Disons tout de suite que la plupart des pronoms français sont des juxtaposés. Le latin avait déjà une tendance marquée à agglomérer les thèmes pronominaux. Le français accentue encore. Ainsi :

celle correspond à *ecce illam*,
cettes — *ecce istas*, etc.

Et les pronoms sont à peine formés qu'on les renforce déjà par des adjonctions : à *celui* s'ajoute *ci* (ecce hic), et on a : *celui-ci* (= ecce illui ecce hic).

Lequel, *aucun*, *même*, s'expliquent par des formations analogues.

126. Verbes. — Ils peuvent être formés d'un verbe et d'une particule comme *défaire* (Voir plus loin) ou d'un verbe régi par un autre verbe : *faire cuire*, *faire faire*.

127. Mots invariables. — *Adverbes, prépositions, conjonctions.*

Le français n'a conservé que peu de particules latines. Il les a remplacées dès l'époque romane par des mots nouveaux dans la formation desquels la juxtaposition a joué un rôle considérable. Et depuis, il n'a pas cessé d'en former de semblables :

1° Il combine plusieurs particules. Exemples :

Latin classique : *desuper*, *subinde*.
Latin populaire : *abante*.

Français : *dont* correspondant à *de unde*,
ensemble — *in simul*,

arrière correspondant à *ad retro*,
dans — *de intus*,

Cf. dés-or-mais, dor-én-av-ant, de-hors, etc.

2° Il combine une préposition et un nom. Exemples :

Latin : *in-vicem*, *ob-viam*.

Français : *a-mont*, *a-val*, *à l'entour*, *à la fois*, *à présent*, *au reste*, *à gauche*, *à la dérobée*, *à la prussienne*, *à tue-tête*, *à reculons*, *tour à tour*, *vis-à-vis*.

C'est ainsi que sont formées les prépositions ou locutions prépositives : *avec*, *parmi*, *à travers*, *à cause de*, et autres.

3° Il prend un nom et un adjectif à l'ablatif absolu ou en latin populaire à l'accusatif. Exemples :

Latin : *hodiè*, *reipsâ;*
Latin populaire : *hanc horam* (encore);
Français : *une fois*, *autrefois*, *toujours*, *longtemps*.

Nous avons déjà eu l'occasion de signaler le substantif *mente*, qui a donné un véritable suffixe. Notons seulement ici que les premiers adverbes formés avec *mente* avaient le caractère de véritables juxtaposés. Ex. : fera-mente (fièrement).

4° Il prend une phrase entière pour en faire un adverbe. Exemples :

pieça (pièce y a),
naguère (n'y a guère),
peut-être (il peut être, arriver),
nonobstant,
cependant.

Composition par particules.

128. Origine des particules. — Le latin, classique ou vulgaire, possédait un grand nombre de mots formés d'un simple ou d'un composé et d'une particule. Mais certains d'entre eux, pour des raisons diverses, sont apparus comme des mots simples et ont passé en français suivant les lois ordinaires qui régissent les mots simples. Ce sont par exemple des mots comme con*suere*, *coudre*, qui avait

supplanté et remplacé complètement le simple *suere* disparu de la langue; ou bien **con***ficere*, qui avait un sens si éloigné du primitif *facere* qu'on n'y retrouvait plus ce primitif, d'autres enfin où la fusion entre les éléments avait été, on ne sait pourquoi, très intime. Ex. : *infans* (de *in*, non, et *fans*, parlant) = *enfant*. Tous ces mots ont été traités comme des simples.

Mais, sauf ces exceptions, la plupart des composés latins se sont décomposés à l'époque romane. Quelquefois il y avait eu altération de la préposition ou du radical, chacun de ces éléments reprend sa forme propre. Ainsi : *ac-cepto* était formé de *ad*, le *d* s'étant assimilé au *c* et de *capto* où l'*a* avait été affaibli en *e*, *accepto* est remplacé par la forme **a**d-c**a**pto; *in*-**i**micus formé de *in* (= non) et de *amicus* (ami), affaibli en *imicus*, redevient *in***a***micus*. On sent que le mot est fait de deux parties distinctes; on leur rend leur intégrité, souvent même on recompose ce mot en y introduisant une particule différente de celle qui s'y trouvait anciennement. Ainsi, dans **de***dignari* on introduit, au lieu de *de*, la forme *dis*. De là : **dis***dignare*, **des***daigner;* **sub***mittere*, devient **subtus**-*mittere*, d'où **sos***mettre*, **sou***mettre;* **il***luminare* se change en **ad***luminare*, **al***lumer*, **in***vitare* en **con***vitare*, **con***vier*.

Ce sentiment très vif de la composition rend aux particules leur vie propre et va leur permettre de donner dans la nouvelle langue de nombreux rejetons.

129. Nature des particules. — Les particules sont des adverbes ou des prépositions : des adverbes. Ex. :

mal (**mal***gré*, **mal***heur*),
bien (**bien***heureux*),
non (**non***chaloir*);

des prépositions. Ex. : *sur* (**sur***faire*),
par (**par***donner*).

130. Ces particules sont séparables ou inséparables, c'est-à-dire que les unes gardent leur rôle d'adverbes, et de prépositions. Ainsi : *bien*, *sur*, *contre*, *par*.

Les autres au contraire n'existent plus dans la langue en dehors des mots où elles sont entrées en composition. Ainsi *in*, *con*, qu'on retrouve dans **en***fant*, **con***fesser*, sont des particules inséparables.

131. Emploi des particules. — Les particules se combinent avec les radicaux de deux manières :

1° Il y a simplement composition.

Une particule et un verbe forment un verbe. Ex. : *abattre*, *combattre*.

Une particule et un nom ou un adjectif forment un nom ou un adjectif. La particule est alors un adverbe ou une préposition. Ex. : **mal***heureux*, **avant**-*bras*, **contre**-*poison*.

2° Il y a dérivation en même temps que composition, c'est-à-dire qu'on ajoute un suffixe en même temps qu'on prépose une particule. Le radical est toujours un nom ou un adjectif, mais suivant que le suffixe est un suffixe nominal ou verbal, on a un verbe ou un nom.

α. Il y a beaucoup de verbes formés suivant ce procédé. Ainsi, de *barque*, par l'adjonction du préfixe *em*, et du suffixe *er*, on tire directement : *em-barqu-er*, sans l'intermédiaire d'un mot *barquer* qui n'existe pas. De même

de *an*, *sur-anné*,
de *courage*, *encourager*,
de *friche*, *défricher*,
de *gaine*, *dégainer*,
de *ligne*, *aligner*,
de *table*, *attabler*.

On fait de même des verbes avec des adjectifs. Ainsi :

de *pire*, *empirer*,
de *niais*, *déniaiser*,
de *juste*, *ajuster*.

Les verbes de la deuxième conjugaison en *ir*, ainsi dérivés et composés, comme : *atterrir*, *s'enorgueillir*, *abêtir*, sont généralement de formation plus ancienne.

β. Les noms sont beaucoup moins nombreux que les verbes. En voici quelques exemples :

entre-colonnement, *soubassement*.

Les adjectifs sont en assez grande quantité. Citons : *souterr-ain*, *sur-hum-ain*, qui ont de nombreux analogues.

132. Liste des particules. — Voici maintenant la liste des particules principales qui ont servi à composer les mots français :

1° *Particules prépositionnelles :*

ad (qu'on retrouve par assimilation avec la consonne voisine sous les formes : *ac*, *af*, *ag*, *ab*, *ap*, *ar*, *as*, *at*, *a*) est très usitée. Elle signifie une idée de direction, au propre vers un lieu, au figuré vers un but. Exemples :

at*tabler*, **ap***pauvrir*, **ac***cabler*, **as***soler*, **at***taquer*.

L'ancien français avait laissé tomber le *d* repris depuis sous l'influence savante. Il disait :

a-*emplir* (*ad-implere*) ; **a**-*guarder*,

a a subsisté sous cette forme dans des substantifs comme:

a*compte*, **a***guet*, **a***loi*.

ante, franç. : **an** se retrouve dans :

an*cestre* (*ante-cessor*), **ant***an* (*ante-annum*).

Cette particule n'a rien donné dans la langue populaire, sinon sous la forme composée : **abante**, **avant**. Ex. :

avant-*coureur*, **avant**-*garde*.

contra, franç. : **contre**, qui signifie la réciprocité, l'opposition, la réaction, donne de nombreux composés :

contre*dire*, **contre**-*révolution*, **contre***marche*.

Cette particule a été principalement usitée au XVIe siècle. Il est à noter qu'elle ne s'unit jamais à des noms de personnes, où elle est remplacée par la particule savante *anti*. Ex. : **anti**-*pape*, **Anti**-*Lucrèce*.

cum, qu'on retrouve dans les mots venus du latin, tels que **cor***respondre*, **com***battre*, n'est employé en français que dans la langue savante.

de, conservé dans : **dé***cliner*, **dé***lecter*, a été chassé par **dis**, franç. : **des**, **dé**, qui signifie éloignement, et au figuré, privation, cessation. Ex. :

des*charger*, **dé***charger*, **dés***honneur*, **dés***agréable*.

ex, franç. : **es**, **é**, exprime l'extraction, l'éloignement, la privation, avec des sens voisins de **de**. Ex. :

é*changer*, **é***grener*, **é***goutter*.

foris, franç. : **for**, **four**, **hors**, signifie dehors, à côté. Ex. :

for*faire*, **four***voyer*, **hor***mis;*

c'est une particule très peu féconde.

in, franç. : **en**, **em**, forme de nombreux composés :

en*joindre*, **en***fermer*, **en***foncer*, **en***cablure*, **en***corbellement*.

inde, franç. : **end**, **ent**, **en**, inconnu dans la composition latine, exprime l'idée de sortie, d'éloignement. Ex. :

en*lever*, **en***fuir* (fuir de là, porter hors de là).

Comparez : *s'***en** *aller*, *s'***en** *retourner*.

inter, franç. : **entre**, signifie par le milieu, ou à demi ; il indique aussi la réciprocité. Ex. :

entre*couper* (couper par la moitié).
entre-*bâiller* (ouvrir à demi).
s'entr'*aider* (s'aider l'un l'autre).

per, franç. : **par**, qui a le sens de jusqu'au bout, était très usité dans l'ancienne langue. Citons les verbes :

pa*rachever*, **par***venir*, **par***courir*.

post, franç. : **puis**, se conserve dans quelques mots comme : **pui***né*.

pressus, franç. : **près**, entre en composition sous la forme **après**. Ex. : **après**-*demain*.

pro, franç. : **pour**, a donné :

pour*fendre*, **pour***point*, etc.

re, franç. : **re**, marque répétition,	Exemple :	**re***faire*,
rétablissement dans un état,	—	**re***gagner*,
augmentation,	—	**re***luire*, **r***affoler*,
rétrogradation,	—	**re***tourner*,
réaction,	—	**ré***crier*,
réciprocité,	—	**r***acheter*.

sub, franç. : **sou**, **se**, qui se retrouve dans des mots venus du latin, comme **sou***rire*, **se***courir*, est remplacé par

subtus, franç. : **sous**, **sou**. Ex. :

sou*peser*, **sos***mettre*, **sou***mettre*, **sou***tenir*, **sou***ligner*.

super, franç. : **sur**, a donné :

sur*ajouter*, **sur***enchérir*, **sur***prendre*, etc.

sursum, **susum**, franç. : **sus** (dessus), entre dans :

sus*dit*, **sus***nommé*.

trans, franç. : **très**, **tré**, quelquefois **tra**, se retrouve dans :

tra*verser*, **tra***hir*, **tré***passer*, **tré***bucher*. (Comp. **très** *bon*.)

ultra, franç. : **outre**, signifie : au delà. Ex. :

outre*cuidant*, **outre***passer*.

vice, franç. : **vi**, se trouve dans les mots :

vi*comte*, **vi***dame*.

Mais la forme savante **vice** s'introduit dans la langue courante. Ex. :

vice-*amiral*, **vice**-*roi*

2° *Particules quantitatives.*

bis. franç. **bis**, **bes**, **bas**, **bar**, **bé**, **ba**, **gui**, signifie : doublement. Ex. :

bis*aïeul*, **bes***aiguë*, **ba***lance*. (Voyez plus bas, 3°.)

plus se rencontre dans des mots comme : la **plu***part*, le **plus**-*que-parfait*.

trop, dans : **trop**-*plein*, etc.

mi, **demi** sont des adjectifs.

semi n'est pas populaire : **semi**-*voyelle*, **semi**-*historique*, sont des mots savants.

3° *Particules qualificatives.*

bene, franç. : **bien**, est séparable. Du latin viennent : **bé***nir* (benedicere) et quelques autres.

Le français a formé **bien**-*dire*, **bien**-*aimé*, **bien***fait*, **bien**-*venir*.

male, franç. **mal**, est passé dans des mots latins. Ex. : **male** *dicere :* **mau***dire*.

Mais le français a fait :

mal*avisé*, **mal***honnête*, **mau***ssade*.

minus, franç. : **mes**, **me**, indique une idée de déchéance. Ex. :

mé*pris*, **mé***connaître*, **mé***suser*, **mé***sestimer*, **mé***garde*, **mé***chant*.

bis, indique une défectuosité choquante, une bizarrerie baroque. Ex. :

ber*lue* (bis lux),
bé*vue*,
bi*ais* (bifacem),
bis*cornu*.

Cette particule est morte.

cal (d'origine inconnue) entre dans :

ca*got*, **ca***mus*, **gal***vauder*, **Gal***uchard*, **Ca***lino*, etc.

4° *Particules négatives.*

non, qui se trouve dans : **non***pareil*, **no***nobstant*, **non***chalant*, était autrefois très usité ; mais cette particule cède peu à peu à **in**, qui de la langue savante commence à pénétrer dans le peuple.

Composition proprement dite.

133. Noms composés. — *Composés formés par apposition.* Deux substantifs sont placés en apposition de telle façon que l'un devient un véritable adjectif qui détermine l'autre, comme dans :

chef-lieu (lieu qui est un chef),
roi-prophète (un roi qui est en même temps un prophète).

Ce procédé de composition n'est guère latin ; il a donné et donne encore en français un assez grand nombre de mots :

Tantôt le déterminant précède le déterminé. Ainsi dans.

maître clerc, mère patrie.

Tantôt le déterminant suit, c'est le cas le plus fréquent. Exemples :

bateau-mouche, café-concert, châle-tapis, commis voyageur, gomme laque, jardinier fleuriste, paletot-sac, pierre ponce, sabre-baïonnette, saisie-arrêt, sergent-major.

134. *Composés formés d'une préposition et d'un nom ou d'un verbe.*

Il en existe déjà en latin. Exemples :

proconsul, pro consule (pour le consul), *inter-vallum* (intervalle).

De même en latin populaire : *in odio* (en haine).

Beaucoup des composés de cette sorte ont été originairement des adverbes, puis ils ont passé à l'état de substantifs. La plupart du temps, ils sont masculins comme : *enjeu, abandon,* le masculin représentant ici un neutre.

Mais quelquefois, quand la soudure a été assez complète pour que le mot parût simple, il a pris le genre qu'indiquait sa finale : c'est ainsi que *soucoupe*, *affaire*, autrefois masculins, sont devenus féminins.

On trouve ainsi formés de **a** : a*bandon*, a*verse*, a*dieu;* de **avant** : **avant**-*scène;* de **après** : **après**-*dîner;* de **contre** : **contre***poison;* de **en** : **em***bonpoint;* de **entre** : **entr'***acte;* de **hors** : **hors**-*d'œuvre*, **fau***bourg* (**fors***bourg*) ; de **par** : **par***terre*, **par***dessus;* de **sans** : **sans**-*cœur*, **sans** *culte;* de **sous** : **sous**-*main;* de **sur** : **sur***lendemain*, **sur***plis.*

135. *Composés dont le premier terme est un adverbe.*

A. Adjectifs formés de deux adjectifs dont le premier est employé adverbialement. On trouve :

clairvoyant, *courbatu* pour *court-battu*, *tout-puissant*, et quelques autres.

Remarquer les bizarreries orthographiques que présente l'usage. On dit : *un premier-né*, les *premiers-nés*, *premier* variant au pluriel comme s'il était adjectif; au contraire on ne dit pas : *nouveaux-nés*, le mot *nouveau* ne change pas, sans doute parce qu'il est adverbe. Tout cela est illogique, mais conforme aux règles établies.

B. Substantifs dont le premier terme est un adverbe. Des substantifs de ce genre se trouvent déjà en latin. Ex. : *antepedes* (pieds de devant), *postgenitus* (puîné).

Il y en a un assez grand nombre en français formés avec les adverbes. Ex. : **avant**-*bras*, **avant**-*propos*, **avant**-*train*, **avant**-*veille ;* **arrière**-*ban*, **arrière**-*goût*, **arrière**-*garde ;* **contre***point*, **contre***maître*, **contre**-*ordre*, **contre**-*amiral ;* **entre**-*bat*, **entre***lacs* ; **sous**-*ordre*, **sous**-*préfet*, **sous**-*seing*, **sous**-*secrétaire;* **sur**-*arbitre*, **sur**-*point.*

136. *Substantifs formés de deux noms dont l'un est*

subordonné à l'autre. Le second nom se trouve par suite à un cas régime qui devrait être marqué par une préposition, mais cette préposition est sous-entendue.

La langue a répugné à cette formation. Elle n'a guère que quelques composés de ce genre :

appui-main, quartier-maître.

Mais il est à remarquer qu'elle commence à en former de nouveaux :

timbre-quittance, mandat-poste,

et quelques autres qui sont de véritables composés de dépendance et non d'apposition, et ne peuvent s'expliquer que par l'ellipse d'une préposition.

137. *Substantifs formés d'un verbe à l'impératif suivi de son complément.*

Cette composition est très féconde, elle a donné dans la langue populaire bien près d'un millier de mots, la plupart expressifs et pittoresques. Le principe en a été très discuté. Il n'est pas douteux aujourd'hui qu'on a commencé par mettre le verbe à l'impératif, puis comme la forme de l'impératif, dans *couvre-chef* par exemple, est semblable à celle de l'indicatif, et que d'autre part la transformation du sens fait disparaître la notion de l'impératif, on est arrivé par erreur à former des composés analogues avec l'indicatif.

A cette classe appartiennent des mots comme :

suivez-moi jeune homme, ne m'oubliez pas, laissez passer, marchepied, abat-jour, attrape-nigaud, bouche-trou, cache-nez, casse-noisette, chasse-mouches, chausse-pied, coupe-bourse, couvre-lit, croque-mort, essuie-main, gagne-pain, garde-cendre, pèse-vin, porte-allumettes, baisemain, passe-partout, rendez-vous.

138. *Verbes composés d'un substantif régime et d'un verbe.*

Le latin connaissait cette formation, comme le prouvent les mots *animadvertere*, *manumittere*, d'autres encore.

Le substantif se trouvait là à un cas oblique, il devenait une espèce de thème, le sens seul du verbe indiquant par quel rapport le substantif lui était uni. De ces types latins on peut rapprocher les composés français :

manœuvrer (manu operare), *travailler avec la main ;*
bouleverser : verser en boule ;
chavirer : virer de tête ;
vermoulu : moulu des vers.

Remarque. — Le latin composait, par suite d'une fausse analogie, avec un verbe fictif : *ficare* venu de *facere* (faire). De là des mots comme :

sanctificare (sanctifier), *ludificare* (jouer).

Ce verbe *ficare* prend en français la forme *fier* et devient un véritable suffixe de dérivation très usité aujourd'hui, comme le prouvent les composés français : *certifier*, *clarifier*, *vérifier*, *versifier*, et une foule d'autres comme *barbifier*, qu'on forme tous les jours.

139. Il faut ajouter quelques *composés irréguliers :*

coq-à-l'âne, *à la queue leu leu* (à la queue du loup), des composés enfantins faits d'une syllabe répétée :

bébé, *nounou*, *dodo*,

des onomatopées :

cricri, *crincrin*, *flonflon*, etc...

CHAPITRE V.

EMPRUNTS AUX LANGUES ÉTRANGÈRES.

140. Légitimité de l'emprunt. — On a contesté très souvent le droit légitime qu'a toute langue de faire des emprunts aux langues voisines. En réalité, si l'utilité et l'opportunité de certains emprunts peut être discutée, du moins le principe même est indiscutable : le langage cherche toujours dans son développement les voies les plus faciles et les plus courtes.

Or voici qu'un objet nouveau arrive de l'étranger, une voiture de chemin de fer par exemple : on prend le nom avec l'objet et on appelle cette voiture *un wagon*, bien que ce mot ne signifie rien d'autre après tout que voiture. On s'explique facilement pourquoi.

C'est que le mot *voiture* a plusieurs sens différents. Il signifie une voiture en général, et non point ces voitures spécialement aménagées pour chemins de fer. Pour arriver à cette signification spéciale, le mot *wagon* chez nos voisins a dû passer par plusieurs transformations ; il a été l'objet d'un travail. En le prenant tout fait, le français échappe évidemment à la nécessité de faire un travail analogue sur le mot *voiture* pour en spécialiser le sens. Il évite un effort intellectuel. Le procédé d'emprunt, étant plus simple, est donc préféré à l'autre.

141. Transformation des mots empruntés. — Les mots d'origine étrangère, simples ou composés, quand ils pénètrent dans le français, se dépouillent des formes spéciales qu'ils avaient dans leur langue d'origine, et suivent la phonétique de celle où ils entrent. Ce fait est frappant

quand on considère les mots de l'ancien haut allemand venus à la suite de la conquête franque. Comme le français n'était encore que du latin populaire, les mots germaniques se sont latinisés et se sont fondus dans la langue commune, ainsi :

faltstuol donne *faldestolium* puis *fauteuil*,
marahskalk — *marescalcus* — *maréchal*,
verewolf — *gerulfus* — *garou*.

De plus récents subissent naturellement moins de transformations, mais ils sont aussi francisés :

backbord devient *bâbord*,
pottasche — *potasse*.

C'est ainsi que :

sauerkraut donne *choucroute*,
saebel — *sabre*.

De même l'anglais *shawl* s'est changé en *châle*, *ridingcoat* en *redingote*, ainsi de suite.

En somme, sauf quelques termes qui sont confinés dans les langues spéciales, les mots étrangers sont absorbés et s'assimilent à la prononciation générale du français.

142. Élément celtique. — Il a été pour un moment de mode de faire venir le vocabulaire français, au moins en grande partie, du celtique. Voltaire, au XVIIIe siècle, s'amusait déjà des celtomanes, dont la race n'est point encore perdue de nos jours. Se fondant sur l'analogie de certains mots dans les idiomes celtiques et en français, Ex. : *juste* (en breton *just*), *colère* (en breton *coler*), quelques savants ont vu dans ces mots l'origine des mots français, quand au contraire ce sont les mots français qui ont été repris par le breton. Une étude plus approfondie

montre qu'en réalité notre idiome ne doit presque rien aux idiomes gaulois.

Encore reste-t-il à déterminer cette part, toute faible qu'elle est, et la tâche n'est point facile. Comme nous l'avons déjà dit, le gaulois est très mal connu, et ce qu'on en sait montre qu'il avait un grand nombre de radicaux en commun avec les langues germaniques, si bien qu'un mot français peut avoir sa source dans un mot gaulois ou dans un mot germanique indifféremment. Tel est le mot *cloche*, en latin mérovingien *cloca;* on le retrouve dans les dialectes germaniques sous les formes : *clucga*, *klucka*, *clocca;* dans les dialectes celtiques sous les formes : *clog*, *cloch*. Où faut-il chercher son origine? Il en est de même d'un certain nombre d'autres mots.

En somme les mots qu'on peut avec certitude rapporter au gaulois sont en très petit nombre. Ce sont d'abord ceux que les Romains nous ont cités comme venus du gaulois dans leur langue et que nous retrouvons dans la nôtre :

alauda, qui donne *aloue* et aujourd'hui le diminutif *alouette*,
cervisia, — *cervoise* (bière),
arepennis, — *arpent*,
leuca, — *lieue*,

et quelques autres.

On donne aussi comme venant du celtique :

bagage, *balai*, *bassin*, *bec*, *bouge*, *braie*, *branche*, *bruyère*, *cabane*, *goéland*, *grève*, *harnais*, etc.

Encore faut-il remarquer que ces mots nous sont venus souvent par l'intermédiaire du latin dont ils ont pris la forme.

D'autres, comme *baragouin* (de *bara*, pain, et *gwin*, vin),

cormoran (de *corb*, corbeau, et *mor-vran*, corbeau de la mer), *fringale* (de *faim*, et *gwal*, mauvaise) sont entrés dans le français à une époque plus récente.

143. Élément grec. — Il y eut probablement peu d'importations directes de mots grecs; la plupart de ceux qui entrèrent dans les dialectes romans de la Gaule leur vinrent par l'intermédiaire du latin. La langue vulgaire en avait un certain nombre qui ont passé en français; ainsi :

bursa (lat. *byrsa*)	donne en français	*bourse;*
butis (lat. *buticula*)	—	*bouteille;*
carè (lat. *cara*)	—	*chère;*
colla (lat. *colla*)	—	*colle;*
colpos, colphos	—	*golfe;*
baucalion (lat. *baucale*)	—	*bocal;*
platus	—	*plat;*
smuris (ital. *smeriglio*)	—	*emeril, émeri;*
tragèmata (lat. *dragata*)	—	*dragée;*
hèmicrania	—	*migraine;*
tumbos (lat. *tumba*)	—	*tombe.*

La langue de l'Église en a fourni d'autres :

episcopos (lat. *episcopus*),	fr.	*evesque, évêque;*
apostolos (lat. *apostolus*),	—	*apostre, apôtre;*
diaconos (lat. *diaconus*),	—	*diacre;*
canonicos (lat. *canonicus*),	—	*chanoine;*
parabolè (lat. *parabola*),	—	*parole;*
ecclèsia (lat. *ecclesia*),	—	*église.*

Enfin, aux XIe et XIIe siècles, les croisés rapportèrent de Constantinople un certain nombre de mots du bas-grec, comme *dromond, bezant, mangonneau, chaland*, et quelques autres.

Mais la grande masse des mots grecs aujourd'hui introduits dans le français appartient au fonds savant dont nous aurons plus tard à parler.

144. Élément basque. — Il n'y a guère en français que quelques mots basques, dont l'étymologie même n'est pas toujours incontestée, ainsi :

anchois, *bizarre*, *gourd*, *saur* (?).

145. Élément germanique. — Nous arrivons maintenant aux emprunts beaucoup plus importants faits par le français aux langues voisines. La plupart sont postérieurs à ceux dont nous venons de parler.

Nous commencerons par les langues germaniques :

L'ancien français avait beaucoup de mots provenant de cette source ; la langue, au cours de sa vie, en a perdu un très grand nombre, mais en garde encore une quantité considérable.

La nomenclature en a été faite bien souvent, et nous ne voulons pas la reprendre. On trouve là des mots de toute sorte, termes de guerre, de marine, de cuisine, des adjectifs, des substantifs, des verbes.

Seulement il resterait à déterminer de quel endroit est venu exactement chacun de ces termes et à quelle époque. Les uns sont du temps des invasions, les autres ont été apportés par les Normands, d'autres enfin sont tout à fait contemporains et nous arrivent tous les jours d'Angleterre. Pour ceux-ci, tout le monde en connaît la provenance.

Il est au contraire assez difficile de déterminer exactement celle de leurs aînés. Sans entrer dans le détail de la question, nous rappellerons que la famille des langues germaniques, comme celle des langues romanes, comprenait de nombreux dialectes :

1° Le gothique, éteint au IXe siècle ;

2° Le scandinave ou nordique, avec le danois, le suédois, poursous-dialectes ;

3° L'allemand proprement dit, qu'on divise en ancien haut allemand (du VIIe au XIIe siècle), moyen haut allemand (du XIIe au XVIe siècle), et nouveau haut allemand (du XVIe siècle aux temps modernes) ;

4° Le bas allemand avec le néerlandais, le frison, le flamand, l'anglo-saxon, et par conséquent l'anglais moderne pour sous-dialectes.

Or il arrive très souvent que l'histoire et la phonétique de ces dialectes étant mal connues, on hésite entre plusieurs types germaniques différents qui ont pu donner le même mot français. Ainsi :

blinder peut venir ou bien du gothique *blindjan* ou de l'ancien haut allemand *blendan* (aveugler, boucher) ;

bru peut venir du gothique *bruths* ou de l'ancien haut allemand *brût* (aujourd'hui *braut*), du néerlandais *bruid*, de l'anglo-saxon *bryd* (fiancée, jeune mariée) ;

cane (primitif de canot et de canard) correspond à peu près également au néerlandais *kaan* et à l'allemand *kahn* (barque) ;

chaloupe, au néerlandais *sloep* et au danois *sluppe ;*

échoppe, au bas allemand *schupp*, au néerlandais *schop*, au nouveau haut allemand *schoppen*, anglais *shop* (même sens) ;

foc, au nordique *focka*, à l'allemand *focke*, au hollandais *fok* (voile de misaine).

Cependant on rattache avec assez de certitude :

1° Au gothique, un certain nombre de mots, comme :

broyer, du gothique *brikan* (rompre) ;
écaille, — *scalja* (tuile) ;

2° Au scandinave :

braise, de *brasa* (embraser);
butin, — *byti* (butin);
écraser, — *krassa* (triturer);
frimas, — *hrim* (gelée blanche);
guichet, — *vik* (cachette);
hune, — *hûn* (même sens);
joli, — *jol* (fête, joie);
morse, — *marros* (cheval de mer);

3° Au bas allemand :

bourgmestre, du néerlandais *burgmeester* (chef du bourg);
caquer, — *kaaken* (couper les ouïes);
digue, — *dyk* (même sens);
drogue, — *droog* (marchandise sèche);
échasse, — *schaats* (même sens);
flèche, — *flits* (même sens);
manne, — *mand* (panier);
mannequin, — *manneken* (petit homme);

brodequin, du flamand *brosekin* (même sens);
étai, — *staede* (soutien);
flaque, — *vlacke* (mare);
hauban, — *hobant* (même sens);
hêtre, — *hester* (arbrisseau);

feutre, de l'anglo-saxon *felt* (feutre);
garou, — *verewolf* (homme-loup);
gaspiller, — *gaspillan* (consumer);

beaupré, de l'anglais *bowsprit* (mât de proue);
bifteck, — *beef-steak* (morceau de bœuf);
bouledogue, — *bull-dog* (chien à taureau);

contredanse, de l'anglais *country-dance* (danse de la campagne);
jockey-club, — *jockey club* (même sens);
pamphlet, — *pamphlet* (brochure);
paquebot, — *packet-boat* (bateau des dépêches);
railway, — *railway* (même sens);
redingote, — *riding-coat* (vêtement de cavalier);
rosbif, — *roast-beef* (bœuf rôti);
steeple-chase, — *steeple-chase* (course au clocher);
tramway, — *tramway* (voie à rail plat);
verdict, — *verdict*, lat. *veredictum*, (même sens);
waterproof, — *water-proof* (vêtement à l'épreuve de l'eau); etc.

(A ces mots anglais, dont beaucoup ne sont même pas francisés, il en faudrait ajouter une foule d'autres que la mode introduit chaque jour.)

4° Au vieux haut allemand :

auberge, de *heriberga* (logement d'armée);
blafard, — *bleih-faro* (de couleur pâle);
blanc, — *blanch* (même sens);
bleu, — *blâo* (même sens);
blocus, — *blochus* (maison qui ferme, fortin);
bramer, — *breman* (mugir);
brandon, — *brant* (tison);
brun, — *brûn* (même sens);
cingler, — *segelen* (faire voile);
éclater, — *sleizan* (se rompre);
écrevisse, — *chrepaz* (même sens);

gâcher, de *wáskan* (laver) ;
grincer, — *gremizôn* (même sens) ;
guerre, — *werra* (querelle) ;
harangue, — *hring* (cercle) ;
hardi, — *hartjan* (fortifier, aguerrir)
haubert, — *halsberc* (armure du cou) ;
loge, — *laubja* (berceau, cabinet) ;
tarir, — *tharrjan* (dessécher) ;

Au moyen haut allemand :

beffroi, de *bergvrit*, *bervrit* (tour qui garantit la sûreté) ;
bouter, — *bôzen* (heurter) ;
bière, — *bier* (même sens) ;
hallebarde, — *helmbarte* (fût-hache) ;
haillon, — *hadel* (même sens).

A l'allemand moderne :

bivouac, de *beiwacht* (garde extraordinaire, accessoire) ;
boulevard, — *bollwerk* (défense) ;
brandevin, — *brantwein* (vin brûlé) ;
choucroute, — *sauerkraut* (choux amer) ;
gaufre, — *waffel* (même sens) ;
graver, — *graben* (creuser, buriner) ;
groseille, — *kräusel* (même sens) ;
guinder, — *winden* (rouler, guinder) ;
halte, — *halt* (fixité, arrêt) ;
havresac, — *habersack* (sac à avoine) ;
hutte, — *hütte* (même sens) ;
sabretache, — *säbeltasche* (poche de sabre) ; etc.

146. Élément italien. — Ce que nous avons dit dans notre premier livre de l'influence qu'eut un moment la

langue italienne sur la nôtre au XVIe et au XVIIe siècle, nous dispense d'expliquer ici l'adoption d'un assez grand nombre de termes italiens dans notre vocabulaire. Il ne faudrait pas croire toutefois que les mots italiens francisés nous soient tous venus à cette époque. Nous avons continué à emprunter à nos voisins d'outre-monts. Ainsi :

agio, brio, carbonaro, dilettante, fantoche, fioriture, impresario, libretto, malaria, villégiature,

sont modernes.

Citons parmi les termes de guerre, de cour, d'art, de commerce, de marine, que nous avons ainsi introduits d'Italie à différentes époques et qui semblent bien français :

accort,	de *accorto* (avisé);
alerte,	— *all' erta* (sur la hauteur, garde à vous);
arsenal,	— *arsenale* (même sens);
balcon,	— *balcone* (même sens);
banqueroute,	— *banco rotto* (banc rompu);
baraque,	— *baracca* (même sens);
batifoler,	— *battifolle* (tours où les jeunes gens jouaient);
belladone,	— *bella donna* (même sens);
belvédère,	— *belveder* (belle vue);
bémol,	— *bimmolle* (bé mou);
cadenas,	— *catenaccio* (chaîne);
camail,	— *camaglio* (cotte de mailles qui couvre la tête);
caprice,	— *capriccio* (même sens);
carnaval,	— *carnevale* (même sens);
catafalque,	— *catafalco* (proprement : échafaud);
cavalerie,	— *cavalleria* (même sens);
clavecin,	— *clavicembalo* (cymbale à clef);

conclave, de *conclave* (chambre);
filigrane, — *filigrana* (filet à grain);
modèle, — *modello* (même sens);
médaille, — *medaglia* (même sens);
opéra, — *opera* (même sens);
parapet, — *parapetto* (pare à poitrine);
pommade, — *pomata* (de pomme);
salsifis, — *sassefrica* (même sens);
saltimbanque, — *saltimbanco* (qui saute sur un banc);
torticolis, — *torticollo* (cou tordu).

147. Élément espagnol. — Les guerres avec l'Espagne, les relations politiques, l'étude de la littérature espagnole ont amené dans notre vocabulaire un certain nombre de mots espagnols, particulièrement au XVIIe siècle. Citons :

cabestan, de *cabrestante* (chèvre debout);
épagneul, — *espagnol* (chiens d'Espagne);
guérilla, — *guerrilla* (même sens);
hâbler, — *hablar* (parler);
intransigeant, — *intransigente* (même sens);
jasmin, — *jasmin* (même sens);
mantille, — *mantilla* (manteau);
mérinos, — *merino* (mouton errant);
ponte, — *punto* (point);
soupape, — *sopapo* (coup sous le menton);
vanille, — *vainilla* (petite gousse).

Les Portugais nous ont donné :

mandarin, de *mandarin* (même sens);
caste, — *casta* (race);
fétiche, — *feitiço* (même sens);
autodafé, — *auto-da-fé* (proprement acte de foi).

Des colonies espagnoles de l'Amérique nous sont venus :

mulâtre, de *mulato* (né d'un étalon et d'une ânesse);
guano, etc...

particulièrement tous les noms de cigares :

puros, *medianitos*,

sur lesquels le peuple forme par ironie les mots :

crapulos, *infectados*, etc. (cigares d'un sou).

148. Éléments dialectaux. — Les dialectes absorbés par celui de l'Ile-de-France l'ont de leur côté pénétré, cela est tout naturel; le provençal surtout a fourni un contingent abondant de mots. Citons :

cap, de *cap* (tête, promontoire);
corsaire, — *corsari* (navire qui fait la course);
fâcher, — *fastigar* (dégoûter);
forçat, — *forçat* (mené par la force);
grenade, — *granade* (même sens);
malotru, — *malastruc* (né sous un mauvais astre);
rôder, — *rodar* (tourner, circuler);
vergue, — *vergua* (bâton, vergue); etc.

149. Autres langues européennes. — Le russe nous a donné :

tzar, *rouble*, *ukase*, *pope*, *steppe* et quelques autres.

Le polonais, singulière particularité! ne nous a guère fourni que des noms de danses joyeuses :

mazurka, *redowa*, *polka*.

Du hongrois viennent des termes militaires :

hussard, *shako*, *dolman*, etc.

150. Langues orientales. — 1° L'hébreu, qui n'a jamais été parlé aux oreilles des Français, a cependant fourni quelques termes, la plupart empruntés à la Bible par l'intermédiaire du grec des Septante et du latin de saint Jérôme. Tels sont :

gêne (en hébreu *gêi hinnom*, lieu où le roi Josias fit jeter les immondices, enfer, torture; français *géhenne*, de là *gêne*);
satan (en hébreu *satan*, ennemi, adversaire);
séraphin (en hébreu *serafim*, pluriel de *saraf*, ange du feu); etc.

Mais la filiation directe que des étymologistes ont voulu établir entre le français et l'hébreu est purement imaginaire.

2° Quelques mots persans nous sont venus de l'Inde, où les navigateurs européens trouvèrent le persan établi officiellement, au XVIe siècle, à la cour du Grand-Mogol. Les autres ont passé dans l'arabe ou le turc, qui nous les ont transmis. Ainsi :

bazar vient de *bāzār* (même sens);
caravane, de *karwān* (même sens);
échec, de *éch*, article arabe pour *al*, *chāh*, le roi;
pagode, de *poutkoudè*, temple d'idoles;
roquer (au jeu d'échecs), de *rokh*, tour;
punch n'est que la transcription anglaise du persan *pandj* (cinq, grec *pente*), nommé ainsi des cinq ingrédients qui le composent.

3° Quelques mots turcs sont passés dans notre vocabulaire, les uns directement, les autres par l'intermédiaire de l'italien ou du grec moderne :

chacal, de *tchakāl* (même sens);
colback, de *qalpak* (bonnet).

151. Élément arabe. — Il faut faire parmi ces langues une place à part à l'arabe, qui a eu sur le français une influence, médiocre assurément, mais relativement beaucoup plus importante que les autres idiomes orientaux. Ce fait s'explique facilement si l'on songe aux relations qu'eurent ensemble, au moyen âge, l'Occident chrétien et l'Orient musulman, aux croisades, à la longue domination des Islamites dans le bassin méditerranéen, à leur séjour en Espagne, enfin à l'éclat que jetèrent les grandes universités de Séville, de Tolède, etc., d'où sortirent pendant longtemps les principaux livres de philosophie et de science. Ainsi c'est de l'arabe que sont venus :

alcali, de *al-qalī* (cendres de soude) ;
alchimie, — *al-kīmīā* (grec *kumia*) ;
coton, — *qoton* (même sens) ;
élixir, — *el-iksīr* (la pierre philosophale) ;
nadir, — *nadhīr* (en face de, antipode) ;
orange, — *narandj* (même sens) ;
safran, — *za' ferān* (même sens) ;
sirop, — *charāb* (bas lat. *sciruppum*, boisson) ;
zéro, — *sifr*, qui donne *chiffre* et *zéro* par deux transcriptions différentes ; etc.

152. Mots d'origines diverses. — Le malais, langue sonore et facile à prononcer, paraît-il, qui sert dans l'extrême Orient aux échanges entre les commerçants des diverses nations du globe, a fourni quelques termes dont deux ou trois seulement n'appartiennent pas au vocabulaire de l'histoire naturelle :

pirogue, mot océanien, est rapporté au malais *prāho* (en espagnol *piroga*, bateau) ;
orang-outan, de *ôrang hoūtang* (homme des bois),
casoar, de *kasouāri* (même sens), ont la même origine.

En outre :

paria, *bambou*, *cornac*, etc., viennent de l'indien;
thé, du chinois,
zèbre, de l'africain;
acajou, du guarani;
caïman, *colibri*, *ouragan*, du caraïbe;
condor, de la langue des Incas;
jalap, du mexicain;
maïs, de l'haïtien;
quinquina, du péruvien;
tapioca, du brésilien;
tatouer, du polynésien.

Ces mots nous sont récemment arrivés des pays lointains avec lesquels des relations, chaque jour plus fréquentes et plus faciles, nous mettent désormais en perpétuelle communication.

CHAPITRE VI

LE FONDS SAVANT

153. Phonétique des mots savants. — Les mots de formation savante n'échappent pas plus que les autres à toute espèce de lois. D'abord il va sans dire que ceux qui ont été introduits très anciennement ont subi les transformations phonétiques survenues depuis le moment où ils sont nés. Ainsi : virginite*t*, humilite*t* ont laissé tomber le *t* final. *Inimi* est devenu *enemi*, aujourd'hui *ennemi*, etc.

Les autres, même les plus nouveaux, doivent, pour avoir une existence réelle dans la langue, être *francisés*. C'est par là que la formation savante touche à la langue popu-

laire. Ainsi voici le mot *secularis* qui s'introduit au moyen âge, alors que le suffixe *ier* (*arius*) est dans toute sa force : *secularis* donnera *séculier*.

De nos jours, on reprend le mot dans un autre sens, et comme le suffixe *aire* a supplanté le suffixe *ier*, de *secularis* on forme *séculaire*.

De même les verbes savants tirés de verbes latins en *ĕre* prennent la forme de la deuxième conjugaison française en *ir*, tant que cette conjugaison est vivante dans la langue populaire. Ex. : *convertir*, *frémir*.

Plus tard, au contraire, quand la première conjugaison aura dans la langue populaire supplanté toutes les autres, tout verbe latin, de quelque conjugaison qu'il soit, devra prendre la forme *er*. Ainsi : *affliger*, *exprimer*, etc.

C'est à cette condition seulement, et lorsqu'ils sont formés sur l'analogie des mots populaires, que les mots savants ont chance de durer et d'entrer dans la langue courante.

CHAPITRE VII

EMPRUNTS AU LATIN

154. Les mots latins d'origine savante sont très anciens dans la langue; dès les premiers temps on en rencontre. Ainsi dans *Saint-Léger : caritet*, *veritet;* dans l'*Alexis : nobilitet*, *fecunditet*, etc.

Les emprunts se continuent ainsi en petit nombre jusqu'au XIVe siècle; ils sont plus abondants au XIVe et au XVe, innombrables à partir de la Renaissance (Voir l'*Histoire de la langue*, page 23). La langue s'est ainsi rapidement rapprochée du latin, et cela, non seulement en lui

prenant des mots tout faits, mais en lui redemandant des éléments de formation.

Dérivation latine.

155. Généralités. — Des suffixes abandonnés par le latin populaire ont reparu, les uns confinés dans un coin de la langue scientifique, comme *ium*, qui sert à former des noms de métaux : *calcium*, *gallium;* les autres qui ont pénétré profondément dans la langue, ainsi : *ation*, *iser*, *ité*, *atoire*, *if*, etc.

Ces suffixes s'attachent soit à des radicaux français, soit à des radicaux latins; *axill-aire*, *génér-ique* sont formés sur le latin *axilla*, *genus;* au contraire, *central-iser*, *centrali-sation* viennent du français *central*.

Naturellement, les suffixes ainsi empruntés prennent une accentuation qu'ils n'ont jamais eue en latin.

156. Liste des suffixes. — 1° *Suffixes nominaux*

a. Suffixes formés de voyelles.

eus a passé aux XVIIe et XVIIIe siècles sous la forme *ée*. Ex. : *momentan*ée. Les mots de ce genre s'écrivaient avec deux *e*, aussi bien au masculin qu'au féminin. De nos jours l'*e* muet a été supprimé : *extemporan*eus donne *extemporan*é.

Le neutre *eum*, qu'on trouve dans *mus*eum, se répand dans la langue ironique. Ex. : *crout*eum, qui est de formation populaire.

ium sert beaucoup en chimie; il forme des noms de métaux : *potass*ium, *sod*ium, *uran*ium, *gall*ium (ce dernier trouvé par Lecoq, en latin *Gallus*).

b. Suffixes avec consonnes simples.

acus se confond avec le grec *acos* et ne donne rien.

ĭcus, *ĭca*, très fécond (tandis que *ĭcus* est stérile), confondu avec le grec *icos*, est devenu le suffixe le plus usuel dans la formation des adjectifs.

Dans *féerique*, *humoristique*, il s'attache à des mots français. Dans *vocalique*, *consonantique*, il s'attache à des mots latins.

aceus a fait fortune en botanique, au féminin pluriel, pour désigner des familles de plantes : les *renonculacées*, les *magnoliacées*, etc....

as, *adis*, franç. *ade*; *eis*, *eidis*, franç. *ide*, ont donné quelques noms littéraires. Ex. : les *Napoléonides*, la *Franciade*.

tudo, au nominatif, donne *tude*, qui entre dans : *amplitude*, *aptitude*, *certitude*.

alis a deux formes comme dans la langue populaire : *al* et *el*; seulement dans la dérivation savante il s'attache à des radicaux latins. Ex. : *caudal*, *latitudinal*. Citons les beaux noms du calendrier révolutionnaire : *germinal*, *floréal*.

ulus, *ula* (suffixe à signification diminutive) donne des substantifs masculins et féminins : *antennule*, *ovule*, *plantule*.

Comme il est souvent précédé en latin d'un *c*, il donne naissance à un nouveau suffixe **cule** également diminutif : *principicule*, *théâtricule*.

ibilis, franç. *ible*, s'ajoute à des types latins. Ex. : *tangible*, *indestructible*.

anus, *ana*, avait passé dans la langue populaire sous la forme *ain*, *aine*; il a fourni en outre deux suffixes à la langue savante : *ien* et *éen*. — *ien* (de *ianus*) s'attache à des noms savants en *ique*, comme *polytechnique*, ou à des noms propres comme *Kant* pour donner des adjectifs : *polytechnicien*, *kantien*. — *éen* (de *é* + *en*) donne d'autres adjectifs : *marmoréen*, *chaldéen*.

inus, *ina*, donnent *in*, *ine*, usités en chimie pour désigner les principes essentiels des corps composés organiques : *aniline* *atropine*, *caféine*.

aris (langue populaire, *ier*, *ière*) a fourni à la langue savante : *aire* (comparez aversier et adversaire, de *adversarium*); *aire* entre dans *garnisaire*, *égalitaire*. Citons les mots du calendrier révolutionnaire : *frimaire*, *brumaire*, *vendémiaire*. Ce suffixe est devenu populaire.

Les substantifs ainsi formés ont tantôt le sens passif : *donataire*, celui à qui on donne; tantôt le sens actif : *commissionnaire*, celui qui fait une commission; tantôt les deux sens : *pensionnaire*, celui qui paye ou qui reçoit une pension.

(*a*) *tor*, *sor*; (*a*) *tura*, *sura*; (*a*) *torius*, *sorius*; (*a*) *tionem*, *sionem* deviennent dans la langue populaire *eur*, *ure*, *oir*, *aison*. La formation savante fait disparaître ces suffixes populaires et les remplace par : *ateur*, *ature*, *atoire*, *ation*.

teur, *ateur* forment des noms d'agents; certains d'entre eux

représentent des types latins : *injec*teur, *panific*ateur. D'autres sont tout français : *calomni*ateur, *condens*ateur, *vulgaris*ateur.

ature signifie l'ensemble des caractères qu'indique le radical ; on le trouve dans : *muscul*ature, *ossa*ture.

toire. Les mots populaires en *oire* indiquaient des instruments d'action : *grat*toir, *balanç*oire ; il manquait des adjectifs avec le sens de : propre à, qui fait, qui sert à. Pour en former, la langue savante a repris le suffixe *toire*. De là : *aléa*toire, *transi*toire (qui est hasardeux, qui est susceptible de passer).

ation, *tion* remplace *aison*. Comparez *inclin*ation et *incli-n*aison.

De là des dérivés en *isation : roman*isation, *vulgar*isation, et en *ification : pruss*ification, *mom*ification.

On a ainsi formé une foule de mots abstraits, souvent utiles, presque toujours disgracieux, dont le nombre grandit sans cesse. Citons : *déconstitutionnali*sation (Disc. de M. Buffet au Sénat, 1884).

osus (langue populaire *eux*) a donné *ose*, d'où : *niv*ôse, *pluvi*ôse, *vent*ôse.

atus a donné *é*, *at*, *ate*.

é, suffixe de la langue populaire, s'ajoute dans la dérivation latine à des types latins. Ex. : *salari*é.

at, représente *atum* dans *assign*at ; *alcool*at ; *atus* dans : *intern*at, *orphelin*at, *patron*at, *volontari*at.

itatem a donné en langage populaire *eté ;* dans la langue savante : *ité*. A son tour *ité* se retrouve dans les suffixes complexes *abilité*, *ibilité*, *icité*, *ivité*, qui ont supplanté les formes populaires *ableté*, *ibleté*, *isté*, *iveté*. Ex. : *comptabil*ité, *perfectibil*ité, *coni*cité, *collectiv*ité.

ivus a donné *ive*, *if*, qui se joint au participe passé pour former des adjectifs : *amplificat*if, *coopérat*if, *explos*if.

c. *Autres suffixes.*

andus, *endus* ont donné des substantifs masculins. Ex. : *multiplic*ande. (D'après l'analogie ce mot devait être féminin, comme *propag*ande.)

bundus, franç. *bond*, se trouve dans : *morib*ond, *nauséab*ond.

escentem, *escentiam*, franç. *escent*, *escence*, ont un sens inchoatif qu'on retrouve dans *dégénér*escent, *opal*escent, *arbo-r*escence, *turg*escence.

iscus (comparer avec le grec *ιscos*) nous vient par l'intermédiaire de l'italien, *esco*. D'après des mots comme *burlesque* et

grotesque, on a formé *aristophan*esque, *simi*esque, *carnava-l*esque.

ismus, *ista*, venus au latin du grec *ismos*, *istès*, ont d'abord servi à désigner des systèmes et les partisans de ces systèmes. Ex. : *calvin*iste, *cartésian*isme. Puis la signification de ces suffixes s'est étendue, on sait à quel point. Les mots où ils entrent sont extrêmement nombreux maintenant et se multiplient tous les jours, comme le prouvent les dérivés nouveaux : *blanqu*iste, *guesd*iste, *obstructionn*isme.

Il est à remarquer du reste que les mots en *iste* n'ont guère de corrélatif en *isme* et réciproquement, ou si les deux formes se trouvent, elles n'ont souvent rien de commun. Ex. : *natural*isme et *natural*iste.

2° *Suffixes verbaux.*

Il n'existe dans la langue savante que deux suffixes verbaux : *er* et *iser*. Mais *er* se restreint devant *iser*, qui se joint non plus seulement à des thèmes latins, mais à des substantifs et adjectifs français :

*dramat*iser, *insensibil*iser, *vulgar*iser sont latins, mais *monopol*iser, *natural*iser, *organ*iser, *stéril*iser sont français.

Composition latine.

157. Généralités.— Les composés savants se distinguent des composés d'origine française en ce qu'ils relèvent, non des lois qui président à la composition en français, mais de celles qui régissent la composition dans les langues où ils sont nés et que nous ne saurions indiquer ici. Remarquons seulement une différence essentielle : tandis que le français ne combine que des mots, le latin et le grec combinent des thèmes, c'est-à-dire des mots dont on a retranché la désinence. Ainsi *angui-man-us*, à main de serpent, vient de la combinaison des deux thèmes *angui* et *man*, et non des deux mots *anguis* et *manus*.

158. Composés de mots. — Ce sont :

A. Des juxtaposés empruntés au latin, comme *aqueduc*, ou de formation française, comme *viaduc*.

B. Des composés possessifs empruntés au latin ou de formation française comme : *magnanime* (qui a une grande âme).

Nous ne pouvons pas énumérer ces composés ; en voici quelques exemples :

omniscient (qui sait tout),
chèvre-pieds (qui a des pieds de chèvre),
parricide, *insecticide* (qui tue son père, qui détruit les insectes),
lucifuge, *fébrifuge* (qui fuit la lumière, qui fait fuir la fièvre),
funambule, *somnambule* (qui marche sur une corde, qui marche pendant son sommeil),
léthifère (qui porte la mort),
vivipare (qui produit des êtres vivants),
carnivore, *herbivore*, *fumivore* (qui mange de la chair, de l'herbe, qui détruit la fumée),
agricole, *vinicole*, *horticole* (relatif à la culture des champs, du vin, des jardins).

Parmi les nouveaux mots, il en est quelques-uns sans analogues latins. Ex. : *pédicure*, *prestidigitateur*.

159. Composés par particules. — Parmi ces composés, les uns ont été empruntés au latin, nous les appelons composés latins ; d'autres, formés d'après les premiers par le français, nous les appelons composés français.

PARTICULES [1].	COMPOSÉS LATINS.	COMPOSÉS FRANÇAIS.
ab,	ab*horrer*, ab*ject*,	ab*légat*, ab*ducteur* ;
ad,	ad*dition*, ad*hérent*, ad*jectif*,	ad*ducteur*, as*soupir* ;
ante,	ant*écédent*, ant*épénultième*,	ant*ediluvien* ;

1. Nous ne donnons pas la signification de la plupart de ces particules, que nous avons déjà rencontrées en parlant de la composition populaire (Voir page 172).

circum,	circon*férence*,	circum*polaire*, circon*voisin*;
cum,	col*lection*, col*lège*, con*juré*,	co*efficient*, con*tracter*;
contra,	contra*diction*,	contra*vention*;
dis, *di*	di*gérer*, di*gression*, dis*jonction*,	dis*continuer*, dis*culper*;
e, *ex*,	é*dicter*, é*mérite*, ex*citer*,	ex*humer*, ex*hausser*;
extra,	extra*ordinaire*,	extra*vaguer*;
in,	il*lustrer*, in*cliner*,	in*filtrer*, in*carner*, in*douze*;
inter,	inter*céder*, inter*caler*,	inter*osseux*, inter*mitmittence*;
intra,	intr*insèque*,	intra*dos*;
intro,	intro*duire*,	intro*mission*;
ob,	ob*édience*, ob*jecter*, ob*server*,	ob*turateur*, ob*jectif*;
per,	per*fection*, per*forer*,	pér*spective*, per*sécuter*, per*sifler*;
post,	post*hume*,	post*face*, post*communion*;
pœne,	pén*insule*,	pén*ombre*;
præ,	pré*céder*, pré*férer*,	pré*exister*, pré*supposer*, pré*liminaire*;
pro,	pro*céder*, pro*curer*,	pro*éminence*;
quasi,	quasi*modo*,	quasi-*délit*, quasi*ment*;
retro,	rétro*céder*,	rétro*grader*;
satis,	satis*faire*, satis*faction*,	
se,	sé*parer*, sé*cession*,	
sub,	sub*ir*, sub*jonctif*,	sub*diviser*, sub*alterne*, sub*ordonner*;
super,	super*ficie*, super*flu*,	super*fin*;
trans,	trans*cendant*, trans*crire*,	trans*percer*, trans*vaser*, trans*border*;
ultra,		ultra-*royaliste*, ultra-*républicain*;
bene,	bén*édiction*, bén*éfice*,	
male,	mal*édiction*, mal*éfice*,	
in (sens négatif),	im*pur*,	im*payable*;
tri,	tri*angle*, tri*mestre*,	tri*folié*, tri*furqué*;
bis,	bi*sulque*,	bi*furqué*, bi*game*.

Remarque. — Plusieurs des particules que nous venons d'énumérer sont passées de la langue savante dans la langue populaire. Ce sont : *con*, *dé*, *extra*, *ultra*. Témoin les mots : co*religionnaire*, extra*fin*, et d'autres semblables qui s'entendent tous les jours.

CHAPITRE VIII

EMPRUNTS AU GREC

160. Généralités. — Jusqu'au XIVe siècle, le français ne connaît que peu d'éléments grecs. A ce moment, ils commencent à pénétrer dans la langue. Nicole Oresme, qui traduit Aristote sur la traduction latine, introduit un nombre considérable de mots grecs dont il dresse lui-même la table.

On en trouve quelques-uns qui ont fait fortune depuis. Ex. : *aristocratie*, *démocratie*, *économie*, *monarchie*, *oligarchie*, *agonie*, *agronomie*, *anarchie*, *harmonie*, *démagogue*, *gymnastique*, *mélodie*, *philanthrope*, *poème*, *poétiser*, *politique*, *sophisme*.

Beaucoup d'autres qui n'ont pas passé : *gérasie*, *kalokagathon*, *obolostatique*, etc.

Du reste, les œuvres de cet écrivain ayant été de bonne heure oubliées, un grand nombre de ces mots périrent, et la plupart même de ceux qui semblent avoir survécu ont été en réalité repris plus tard directement.

Au XVIe siècle, on fut sobre d'emprunts au grec. D'une façon générale, c'est par la science et non par la littérature que la langue grecque a pénétré la nôtre. Encore les mots de la terminologie scientifique ont-ils fait un long stage en latin avant de passer en français. Ambroise Paré (1517-1590), le célèbre médecin, commence cependant à transcrire dans ses œuvres écrites en français un grand nombre de termes grecs sans même modifier leur forme. Bientôt ils trouvent place avec d'autres également nouveaux dans le dictionnaire de Thévenin, chirurgien du roi, en 1658.

C'est au XVIIIe siècle que la nomenclature grecque triomphe définitivement. L'immense développement des sciences naturelles amène le lexique scientifique à se charger d'un nombre énorme de mots nouveaux, presque tous tirés du grec.

Ce sont les botanistes Linné et Jussieu qui ouvrent la voie. Puis viennent les physiciens, les chimistes, les naturalistes, les géologues et, de nos jours, les médecins, les philologues, etc., qui apportent chacun leur terme technique. Naturellement tous ne sont pas tirés du grec, il n'y suffirait pas. Du moins il a eu l'honneur de fournir à bien des besoins, grâce à l'extrême précision de ses termes, à sa puissance de dérivation et de composition.

Dérivation grecque.

161. Le français a pris au grec des procédés de dérivation et de composition qu'il applique non plus seulement à des radicaux grecs, mais à des radicaux latins ou français.

Les trois suffixes les plus répandus aujourd'hui dans la langue scientifique sont :

ie, confondu avec le suffixe latin *ia* (Voir page 158).

ose, pris à des mots grecs en *osis*, comme *aimat*osis (action d'ensanglanter), avec lequel la médecine forme : *dermat*ose, *névr*ose, *gastr*ose. Le suffixe indique l'ensemble des affections qui peuvent atteindre la partie du corps nommée dans le radical : la peau, les nerfs, l'estomac.

ite de *itis*, qu'on trouve dans le grec *neph*ritis (inflammation des reins) et qui indique une inflammation de la partie nommée par le radical. De là : *bronch*ite, *conjonc*tivite, *laryng*ite (inflammation des bronches, de la conjonctive, du larynx).

Là est la source de cette nomenclature chimique si bien

faite et où il est si facile de distinguer la nature du corps à la figure seule du mot qui le désigne, grâce aux suffixes caractéristiques *ite*, *ate*, *ique*.

Composition grecque.

162. Composés de mots. — A. Un certain nombre ont été empruntés tout faits. Citons-en quelques-uns des plus usuels :

acrobate (grec : *acrobatès*), qui marche sur la pointe des pieds (de *acros*, pointe, et *bainein*, marcher).

amphibie (grec : *amphibios*), à double vie (de *amphi*, double, et *bios*, vie).

amphithéâtre (grec : *amphitheatron*), théâtre circulaire (de *amphi*, autour, et *theatron*, spectacle).

Comparez : *aristocratie*, *astrologie*, *autonomie*, *bibliographie*, *cacophonie*, *chirurgie*, *chronologie*, *cosmographie*, *cynégétique*, *dramaturge*, *gastronomie*, *généalogie*, *géométrie*, *héliotrope*, *hémicycle*, *heptagone*, *hétérodoxe*, *hippodrome*, *homologue*, *idolâtrie*, *léthargie*, *liturgie*, *mélancolie*, *misanthropie*, *monosyllabe*, *odontalgie*, *oligarchie*, *pachyderme*, *panthère*, *prototype*, *rhinocéros*, *sarcophage*, *stratège*, *thaumaturge*, *zodiaque*.

B. Sur le modèle de ces mots, on en forme d'autres qui supposent la création du composé grec qui leur sert de type. Ce composé n'existe pas dans la langue grecque, mais on le forme d'après les règles de la composition grecque. Les composés de cette nature sont tellement nombreux qu'ils forment à eux seuls presque toute la terminologie scientifique. Tels sont :

aéromètre, formé avec les deux mots grecs : *aer*, air; *metron*, mesure (composé fictif : *aerometron*).

anémoscope, de *anemos*, souffle, et *scopein*, voir, regarder (composé fictif : *anemoscopos*).

typographie, de *tupos*, type, caractère, et *graphein*, écrire (composé fictif : *typographia*).

bibliophile, de *biblion*, livre, et *philos*, ami (composé fictif : *bibliophilos*).

163. Voici, du reste, la liste des préfixes et des suffixes les plus généralement usités en pareil cas.

En qualité de préfixes, on trouve :

auto (même) dans **auto***crate* (qui commande de lui-même),
baro (pesanteur) — **baro***mètre* (mesure du poids),
chrono (temps) — **chrono***mètre* (mesure du temps),
chruso (or) — **chryso***cale* (beau comme l'or),
cosmo (monde) — **cosmo***gonie* (genèse du monde),
crypto (cacher) — **crypto***game* (qui a les organes de la reproduction cachés),
pseudo (fausseté) — **pseudo**-*moine* (prétendu moine),
polu (beaucoup) — **poly***graphe* (qui écrit beaucoup),
litho (pierre) — **litho***graphe* (qui écrit sur une pierre),
typo (caractère, type) — **typo***graphe* (qui écrit avec des caractères).
proto (premier) — **proto***notaire* (premier notaire),
pyro (feu) — **pyro***technie* (l'art de se servir du feu),
télé (loin) — **télé***graphe* (qui écrit à distance),
théo (Dieu) — **théo***dicée* (science de Dieu),
zoo (animal) — **zoo***tomie* (dissection des animaux), etc.

Les *suffixes* les plus usités sont :

cratie (de *crateia*) action de commander,
graphie (de *graphia*), — d'écrire,
nomie (de *nomia*), — de régler,
logie (de *logia*), — de parler,
scopie (de *scopia*), — de regarder,
métrie (de *metria*), — de mesurer,
mancie (de *manteia*), — de prédire,
ourgie (de *ourgia*), — de faire,
plexie (de *plexia*) (*plexis*), — de frapper,
tomie (de *tomia*), — de couper,
technie (de *technè*), art.

Ainsi se sont formés les mots :

stratocratie (règne de l'armée),

calligraphie (belle écriture, art de bien écrire),
photométrie (mesure de la lumière),
cartomancie (art de prédire à l'aide des cartes), et une multitude d'autres qu'il serait fastidieux de passer en revue.

164. Composés par particules.

Particules.	*Composés pris au grec.*	*Composés français.*
a (particule privative).	a*céphale* (akephalos), sans tête.	a*gérasie* (*a* et *geras*, vieillesse), absence de vieillesse.
amphi (des deux côtés).	amphi*bologie* (amphibologia, pour : amphibolologia), discours ambigu.	amphi*trope* (*amphi* et *trepô*, tourner), qui tourne des deux côtés.
ana (idée d'inversion, de réduplication).	ana*gramme* (anagramma), inversion de lettres.	ana*morphose* (*ana* et *morphè*, forme), changement de forme.
anti (idée d'opposition).	anti*logie* (antilogia), opposition de langage.	anti*civisme* (*anti* et *civisme*), sentiment opposé au civisme.
apo (idée d'éloignement).	apo*logie* (apologia), discours qui écarte un grief.	aph*élie* (*aph* pour *apo* et *helio*, soleil), éloignement du soleil.
archi (en chef, idée d'excès, d'abondance).	archi*tecte* (architectôn), littéralement : maître des charpentiers.	archi*prêtre* (*archi* et *prêtre*).
dia (par, à travers).	dia*phane* (diaphanès), transparent.	dia*code* (*dia* et *kodia*, tête de pavot), fait avec des têtes de pavot.
dis (double).	dis*syllabe* (dissullabos), qui a deux syllabes.	dis*tigmate* (*dis* et *stigmate*), qui a deux stigmates.
dys (indique une difficulté).	dys*pepsie* (dyspepsia), difficulté à digérer.	dys*lalie* (*dys* et *lalein*, parler), difficulté à parler.
ec (idée de sortie, de séparation).	éc*lectique* (eclecticos), qui choisit.	ec*chymose* (*ec* et *chymos*, humeur), effusion des humeurs sous la peau.
en (en, dans).	en*céphale* (enkephalon), ce qui est dans la tête.	en*ostose* (*en* et *osteon*, os), poussée d'un os à l'intérieur du canal médullaire.

Particules.	*Composés pris au grec.*	*Composés français.*
endo (en dedans).		**endo***céphale* (*endo* et *kephalè*, tête), qui a la tête en dedans, sans tête apparente.
exo (en dehors).	**exo***térique* (exotericos), qui a lieu au dehors.	**exo***phthalmie* (*ex* pour *exo* et *ophthalmos*, œil), sortie de l'œil hors de son orbite.
epi (sur).	**épi***démie* (epidemios), sur le peuple (qui sévit).	**épi***crâne* (*épi* et *crâne*), ce qui recouvre le crâne.
eu (bien)	**eu***ménide* (euménis), doux de caractère.	**eu***chrome* (*eu* et *chrôma*, couleur), qui a une belle couleur.
cata (contre).	**cata***chrèse* (catachrèsis), contre l'usage, abus.	**cata***phonique* (*cata* et *phônè*), qui a rapport à la réflexion des sons.
meta (idée de succession, de changement).	**méta***morphose* (metamorphosis), changement de forme.	**méta***chronisme* (*meta* et *chronos*, temps), erreur de date.
para (à côté).	**para***doxe* (paradoxos), opinion contraire à l'opinion commune.	**para***morphine* (*para* et *morphine*), corps voisin de la morphine.
peri (à l'entour).	**péri***pneumonie* (peripneumonia), inflammation autour du poumon.	**péri***anthe* (*peri* et *anthos*, fleur), enveloppe de la fleur.
pro (avant).	**pro***légomènes* (prolegomena), avant-propos.	**pro***typographique*, antérieur à la typographie.
syn (avec).	**syn***agogue* (synagogè), réunion.	**syn***anthe* (*syn* et *anthos*, fleur), dont les fleurs paraissent avec les feuilles.
hyper (au-dessus, au delà).	**hyper***bate* (hyperbaton), inversion.	**hyper***chlorique* (*hyper* et *chlorique*), qui a plus d'oxygène que l'acide chlorique.
hypo (sous).	**hypo***crite* (hypocritès), comédien.	**hypo***carpe* (*hypo* et *carpos*, fruit), partie de la plante sur laquelle repose le fruit.

Ces différentes particules servent à former un nombre considérable de mots usités dans les sciences, principalement en médecine et en histoire naturelle. Beaucoup de ces mots deviennent populaires. Mais jusqu'ici il n'y a guère qu'un seul de ces préfixes qui soit entré dans la langue courante, c'est *archi*.

CHAPITRE IX

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES SUR LES RÉSULTATS

165. Des doublets. — Notre vocabulaire, d'après ce que nous venons de voir, se compose de trois couches de mots :

un fonds d'origine populaire;
un fonds d'origine étrangère;
un fonds d'origine savante.

Or il arrive souvent que deux mots appartenant à deux fonds distincts, l'un par exemple au fonds savant, l'autre au fonds populaire, remontent à un même type latin qui nous est parvenu par deux canaux différents. Ainsi *basoche* et *basilique* sont deux formes d'un même mot latin : *basilicam*. Le premier est un mot populaire, le deuxième un mot savant.

De même *chantée* représente le latin *cantatam; cantate* le représente également. Seulement *chantée* nous vient directement du latin, *cantate* au contraire nous est arrivé par l'intermédiaire de l'italien (*cantata*).

Comme tout à l'heure *basilicam*, qui se trouvait représenté par deux mots, l'un populaire, l'autre savant, *cantatam* se trouve également représenté par deux termes, l'un indigène, l'autre étranger.

Ces doubles dérivations d'un même mot, auxquelles l'usage a attribué, malgré leur communauté d'origine, des sens distincts et spéciaux, sont ce qu'on appelle des *doublets*.

Longtemps inexpliquée, la naissance de ces doublets est bien facile à comprendre après ce que nous avons dit et du mouvement du lexique et des règles de phonétique.

En effet, les lois phonétiques finissent par modifier certains mots si profondément qu'ils se trouvent très différents de leur type latin :

hôtel	est assez loin de	*hospitale*,
glas	—	de *classicum*,
cheville	—	de *claviculam*,

pour qu'à une époque où le sentiment de l'étymologie latine est perdu, on soit tenté de reprendre les mots de la langue originaire sans s'apercevoir qu'on les a déjà.

D'autre part, pour une raison analogue, on empruntera à une langue voisine un mot dont on possède le correspondant, parce que la phonétique de cette langue, différente de la nôtre, lui a imprimé une forme particulière qui en fait un mot distinct aux yeux de tous ceux qui ne sont point des philologues.

Ainsi *factionem* était représenté en français par *façon*, en anglais par *fashion*. Les deux mots étaient assez éloignés l'un de l'autre pour qu'on pût reprendre l'un en ayant l'autre.

Il y a plus. Le mot *budget*, que nous avons repris à nos voisins d'outre-Manche, n'est autre chose qu'un mot français qui nous revient transformé. Mais qui saura y reconnaître le vieux français *bougette*, diminutif de *bouge*, qui vient de *bulgam* et qui signifie petite bourse ?

Maintenant on peut se demander quel intérêt il peut y avoir à aller rechercher un mot que l'on possède déjà. Nous

l'avons indiqué, et nous le montrerons plus loin, le sens des mots change comme leur forme, et il arrive qu'un mot français qui dérive d'un type latin a acquis ou perdu tel sens qu'avait l'original, ne se trouve par conséquent plus avoir une signification égale à la sienne. Ainsi *nativum* donne en français *naïf*, qui primitivement a le même sens que le latin, sens qu'il conserve encore dans ces vers de La Fontaine (*Clymène*) :

> Une couleur de roses
> Par le somme appliquée, avoit, entre autres choses,
> Rehaussé de son teint la *naïve* blancheur ;

puis peu à peu il prend le sens de *naturel*, enfin de *simple*, *crédule*, *niais*. Ce sens péjoratif tendant de plus en plus à dominer, le français se voit obligé de remplacer *naïf* dans sa signification primitive. Il reprendra au latin *nativum*, sous la forme *natif*.

D'autre part le latin *cadentia* (participe du verbe latin *cadere*, choir) donne en français *chance*, qui a dès les origines à peu près le même sens qu'aujourd'hui : c'est ce qui nous tombe, et en particulier ce qui nous tombe d'heureux.

En italien le sens s'est développé d'un tout autre côté, et est resté plus près de l'original latin : *cadenza* signifie la *chute* (au sens propre), la chute d'une phrase musicale, par exemple. Le mot français ne pourrait servir à rendre ce sens particulier qu'à condition de subir un travail dont on fait volontiers l'économie.

Ainsi s'explique la naissance d'un grand nombre de ces doublets ; puis, comme cela arrive toujours, ce qui se fait dans un certain nombre de cas tend à s'étendre de plus en plus, et des doublets se produisent dont on n'avait nul besoin. Un savant dédaignant le mot français reprendra la forme latine, un fashionable empruntera à l'anglais un mot parce que les mœurs, les usages anglais sont de

mode et les habits anglais bien portés. Si bien que peu à peu le nombre des doublets est arrivé à être très considérable.

166. Doublets d'origine savante.

La langue populaire avait :		La langue savante a refait :
de auscultare	*écouter*,	*ausculter*,
— canalem	*chenal*,	*canal*,
— captivum	*chétif*,	*captif*,
— constantem	*coûtant*,	*constant*,
— integrum	*entier*,	*intègre*,
— pensare	*peser*,	*penser*,
— respectum	*répit*,	*respect*,
— speciem	*épice*,	*espèce*,
— vidua	*veuve*,	*vide*.

Quelquefois l'écart est bien plus considérable. Les voyelles atones, par exemple, ne sont pas supprimées dans la forme savante.

Ainsi la langue populaire avait :		la langue savante a refait :
de aquilonem	*aiglon*,	*aquilon*,
— caritatem	*cherté*,	*charité*,
— cumulare	*combler*,	*cumuler*,
— hereditarium	*héritier*,	*héréditaire*,
— hospitale	*hôtel*,	*hôpital*,
— liberare	*livrer*,	*libérer*.

Les consonnes médiales qui s'étaient modifiées dans les mots populaires ont été reprises sous leur forme primitive dans la langue savante.

Ainsi la langue populaire avait :		la langue savante a refait :
de advocatum	*avoué*,	*avocat*,
— decanatum	*doyenné*,	*décanat*,
— dotare	*douer*,	*doter*,
— legalem	*loyal*,	*légal*,
— providentiam	*pourvoyance*,	*providence*,
— vocalem	*voyelle*,	*vocale*.

Enfin, comme la plupart des mots savants datent d'une époque où le sentiment de l'accentuation latine était perdu, ces mots déplacent l'accent que les mots populaires conservaient à sa place :

Ainsi la langue populaire disait :		la langue savante a refait :
de canònicum	*chanoine*,	*canonique*,
— clavìculam	*cheville*,	*clavicule*,
— fàbricam	*fòrge*,	*fabrique*,
— mòbilem	*meùble*,	*mobile*,
— rìgidum	*roide*,	*rigide*,
— viàticum	*voyàge*.	*viatique*.

167. Doublets d'origine étrangère et dialectale.

Le français avait tiré :		il a repris au provençal :
de caput	*chef*,	*cap*,
— granatam	*grenée*,	*grenade*,
— carricare	*charger*,	*carguer*,
— piperatam	*purée*,	*poivrade*,
— radicem	*rai* (rai-fort),	*radis*,
rotulatam	*roulée*,	*roulade*.

Le français avait tiré :		il a repris à l'italien :
de balneum	*bain*,	*bagne*,
— caballarium	*chevalier*,	*cavalier*,
— camerarium	*chambrier*,	*camérier*,
— duos	*deux*,	*duo*,
— operam	*œuvre*,	*opéra*,
— volutam	*voûte*,	*volte*.

Le français avait tiré :		il a repris à l'espagnol :
de adjutantem	*aidant*,	*adjudant*,
— dominam	*dame*,	*duègne*,
— nigrum	*noir*,	*nègre*,
— supersaltum	*sursaut*,	*soubresaut*,
— salatam	*salée*,	*salade*.

Le français avait tiré :		il a repris à l'anglais :
de expressum	*exprès*,	*express*,
— juratam	*jurée*,	*jury*.

168. Qualités et défauts de la langue savante. — Si l'on considère dans l'ensemble le fonds des mots popu-

laires et celui des mots savants, on reconnaît que le développement de ces derniers a complètement transformé la physionomie de la langue.

Un premier défaut des mots savants, montré souvent par les philologues, mais qui n'est guère sensible que pour eux, c'est que ces mots ne sont pas bien faits. Les savants ne sont pas tous, tant s'en faut, des hellénistes. Il s'ensuit que certains mots faits par eux ne signifient pas du tout ce qu'ils prétendent exprimer, témoin *hydrogène;* ce mot ne signifie pas : qui produit de l'eau, mais : qui est produit par l'eau. A plus forte raison en est-il de même, quand les mots prétendus grecs sont faits par le peuple, par des parfumeurs ou de petits négociants en quête d'un nom et d'une réclame nouvelle. On voit apparaître des appareils *néogènes*, c'est-à-dire nouvellement nés, et non pas d'un genre nouveau, comme l'auteur l'imaginait. Ch. Nodier, sous le nom du docteur Néophobus, s'est déjà élevé violemment contre ces abus, et dernièrement on en citait un exemple très curieux à l'Académie des sciences. Les Grecs ont bien voulu adopter notre système métrique, mais pas les noms de nos mesures. Ils ont cependant la prétention d'être grecs, mais ne signifient rien en grec, et y seraient incompréhensibles. Ex. : *kilomètre*, qui signifie à proprement parler la mesure d'un âne ou une mesure de fourrage (*killos* = bourrique, ou *chilos* = foin).

Un second inconvénient de même genre, c'est qu'on arrive à former une multitude de mots hybrides par dérivation ou composition.

Ainsi on accolera un suffixe ou un préfixe latin à un radical français, ou grec, ou même étranger, et réciproquement un suffixe grec à un radical latin.

En composition, on brouillera de même des éléments grecs, latins, tous ensemble.

Témoin des mots comme *décimètre*, *centimètre*, dont le

dernier terme est grec et le premier latin; *philocome*, *pseudo-grec*, *néo-chrétien*, où le contraire se produit.

On pourrait en citer une foule d'autres : *bureaucratie*, *prussophile*, *anglo-français*, qui ne sont ni des composés français, ni des composés latins, ni des composés grecs, mais de véritables monstres linguistiques.

Cette invasion du grec n'était nullement indispensable. D'abord il était possible de donner à certains mots de la langue un sens spécial, de façon à former une terminologie scientifique. La preuve, c'est que *perception*, *abstraction*, *jugement* en philosophie, *cercle*, *fraction*, *ascension*, *déclinaison* en mathématiques, *densité*, *masse*, *poids* dans les sciences physiques et naturelles, ont un sens parfaitement déterminé.

Quand il fallait former des mots, nous avons vu que la langue avait des ressources. On dit bien des *becs-fins*, des *gobe-mouches*. A la place de *brachycéphales*, on pouvait dire les *courtes-têtes;* au lieu de *myriapodes*, les *mille-pieds;* au lieu de *zoophytes*, les *animaux-plantes*. Ces composés eussent bien valu les autres comme harmonie et ils avaient sur eux l'incontestable avantage de représenter quelque chose à l'esprit, c'est-à-dire d'exiger pour être retenus un effort beaucoup moindre.

169. Rapports de la langue savante et de la langue populaire. — Enfin, il faut bien le constater, il existe aujourd'hui deux langues, l'une lettrée, l'autre vulgaire, et c'est là un fait fâcheux. On sait que le latin périt à la suite d'une rupture de ce genre.

Le français, heureusement, n'est pas dans les mêmes conditions; grâce à la diffusion de l'instruction, grâce au développement de la lecture que l'imprimerie permet à tous, la langue écrite et savante pénètre aussi chez le peuple, sans garder, on le pense bien, l'intégrité de ses formes. Nous

avons vu que bien des suffixes, par exemple *aire*, *ique*, *archi*, *ex*, sont devenus populaires ; il en est de même de beaucoup de mots.

Les modifications subies sont diverses. Quelquefois c'est le sens qui se corrompt. Ainsi : *définition* devient synonyme de *fin*; *mécaniser*, d'*ennuyer*. Ou bien les formes sont confondues, le *nitrate d'argent* devient de la *mitraille d'argent*; le *laudanum*, du *lait d'ânon*; le *carbonate*, de la *carbonade*; le *bois de Campêche*, du *bois qu'empeste*. Le suffixe *iste* se change en *isse*, *ite* en *ique*, et le peuple dit : une *bronchique*, un *ébénisse*, un *artisse*.

Voici un autre genre de modification : Le suffixe *at* est devenu populaire, et la règle de formation est celle du latin ; on ne dit pas *volontairiat*, mais *volontariat*, d'après un type latin *voluntariatus*. Le peuple cependant n'admet pas complètement cette forme, et il dit *volontairiat*.

Quel sera le résultat de cette action? Évidemment moins grand que lorsque la langue était libre dans son développement. La phonétique populaire cependant ne perdra jamais ses droits, mais elle est impuissante à arrêter le développement du vocabulaire savant, qui devient de plus en plus grec et latin.

CHAPITRE X

DU SENS DES MOTS

170. Changement de sens dans les mots. — Les mots de la langue usuelle qui n'ont qu'un sens sont assez rares ; et il arrive souvent que, s'ils n'en ont plus qu'un, ils en ont eu plusieurs différents dans le cours de leur histoire.

Ainsi : *blocus* a désigné un fort destiné à assiéger une place avant de signifier un siège où l'on se contente d'empêcher toute communication de la place avec l'extérieur ; *fusil* a eu toute une série de sens avant d'arriver à signifier l'instrument désigné aujourd'hui sous ce nom : c'était une pierre qui allume, puis la machine qui frappait cette pierre,

l'arme munie de cette machine, et aujourd'hui une arme où il n'y a plus de pierre, une arme à feu. Le mot n'a donc plus, si l'on veut, qu'un sens, mais il en a eu beaucoup.

En général tous les mots vraiment entrés dans l'usage ont eu ainsi un long et multiple développement. Leur signification a son histoire, quelquefois très longue, comme quelques exemples vont le montrer.

A. *Bureau*, en ancien français *burels*, *buriaus*, régime *burel*, signifiait primitivement :

1° Une étoffe de bure, de laine. Ex. : *Cote ot nueve de* **burel** (il eut un habit neuf de bureau). (*Poésies françaises manuscr.* dans Lacurne de Sainte-Palaye.)

2° Le tapis de laine qu'on met sur une table, et de là cette table elle-même. Ex. :

On mettra sans dilation
Les pieces dessus le **bureau**. (Coquillart, *Droits nouveaux*. L.)

3° La chambre où est cette table. Ex. :

Je serai au **bureau**.

4° L'établissement détaché d'une administration où s'exécute un service; par analogie, tout établissement analogue. Ex. :

le **bureau** *des hypothèques*, le **bureau** *des longitudes*.

5° Les employés qui travaillent dans ce bureau, puis, par analogie, les membres d'une assemblée, par exemple, réunis autour d'une table pour diriger les délibérations. Ex. :

les **bureaux** *du ministère*, *le* **bureau** *du Sénat*.

B. *Chapelet* a également parcouru un long chemin avant d'arriver à avoir la signification qu'il a aujourd'hui.

C'est le diminutif de *chapel*, *chapeau*, il désigne donc originairement un petit chapeau. Ex. :

Tybert son **chapelet** *osta,*
En tel manière commença (*Ren.*, 21311. L.)[1];

ensuite une couronne dont on se coiffe comme d'un chapeau. Ex. :

Il ot ou chief ung **chapelet**
De roses (*la Rose*, 899. L.).

Spécialement *chapelet* se dit de la couronne de roses qu'on met sur la tête de la Vierge (rosaire); puis de l'objet de dévotion qui a encore la forme d'une couronne formée de grains enfilés, de la prière même qu'on dit sur cet instrument, et de là, par analogie, de tout ce qui ressemble à cet objet ou à cette prière, comme : *un chapelet de marrons*, *un chapelet d'injures*.

C. Le mot *cadran*, ancien français *quadran*, du latin *quadrantem*, eut originairement et pendant longtemps le sens de *carré*. C'est un plan rectangulaire approchant beaucoup du carré. Puis, lorsque l'horloge ronde et la montre ont remplacé l'ancien rectangle, la surface où les heures étaient marquées a continué à s'appeler du même nom, si bien qu'aujourd'hui, un mot qui par son origine signifiait quelque chose de carré, ne désigne plus guère, sauf de très rares exceptions, que des objets ronds. Dès le XIVe siècle, la signification primitive avait complètement disparu, comme le prouve cette phrase :

Un petit **cadran** *d'argent*, **rond**, *esmaillié*. (De Laborde, *Émaux*, L.)

1. Tous les exemples où l'indication de l'auteur est suivie de a lettre L. sont tirés du Dictionnaire de Littré. La lettre G. indique qu'on les trouvera dans Godefroy, Dictionnaire de l'ancienne langue française.

D. saugrenu (proprement sel grenu) signifiait originairement piquant, spirituel. Ex. :

> *J'en eusse allegué d'autres* (contes) *encore bien plus* **saugreneux** *et meilleurs.* (Brantôme, *Dames galantes*, I, 296. L.)

Aujourd'hui au contraire il a le sens de absurde, ridicule.

171. Ainsi un mot, dès qu'il apparaît dans la langue, y a un ou plusieurs sens propres, qui sont, au point de vue de la grammaire historique, ses sens étymologiques.

Il en prend bientôt d'autres qui sont des sens dérivés du premier. On les lui donne par une figure, par une opération de l'esprit que les grammairiens appellent un *trope*.

Ce n'est là qu'un nom et il y aurait un curieux livre à écrire sur la chose elle-même.

Il est évident que la partie immatérielle du mot, le sens, doit, tout comme la partie matérielle, le son, changer suivant des lois. Il peut y avoir des changements accidentels; mais l'ensemble du mouvement est réglé.

Seulement les lois ici seront particulièrement difficiles à saisir et à formuler, car elles ne sont autres que les lois de la pensée même, et une pareille étude concerne au moins autant le psychologue que le grammairien. Voir comment les significations des mots s'étendent ou se restreignent, comment l'une en entraîne forcément une autre, c'est en réalité voir comment les idées se développent, s'associent, et ainsi de suite. C'est étudier les procédés mêmes de l'esprit.

Les grammairiens se sont bornés à classer sous différents noms les diverses espèces de figures par lesquelles on donne à un mot un sens qu'il n'avait pas.

172. La métaphore. — Tout le monde connaît le nom de cette figure et sait en quoi elle consiste. Ce n'est à vrai

dire qu'une comparaison abrégée. Au lieu de dire d'un homme, par exemple, qu'il est semblable à un lion (par son impétuosité, sa bravoure), on dira tout court : c'est un *lion.*

De même le *serin* se laissant chanter et jouer des airs qu'il retient, un homme enclin à se laisser conter des billevesées, et à se laisser leurrer, prendra le nom de l'animal auquel il ressemble.

Ex. : *Ils sont tous comme cela ces* **serins** *d'hommes : en public, roides comme des crins, dans le tête-à-tête, souples comme des gants.*

(Reybaud, *Jérôme Paturot*, I, 2. L.)

L'homme jaloux ou cruel sera *un tigre.* Ex. :

Tigres, *allez combattre, et nous, allons mourir.*

(Corn., *Horace*, II, 7.)

L'homme doux, faible, sera un *mouton*, ou un *agneau.* Ex. :

Foibles **agneaux** *livrés à des loups furieux.*

(Rac., *Esth.*, I, 5.)

L'imitateur, le malin, le grimacier devient *un singe.* Ex. :

Une converse, infante douairière,
Singe *voilé, squelette octogénaire.*

(Gresset, *Vert-vert*, IV.)

L'ignorant devient *un âne ;* ainsi de suite.

On voit le procédé. Il est extrêmement employé. La comparaison est souvent lourde et ne pourrait aller dans la phrase: la métaphore la remplace.

On a alors, sous une forme courte, une comparaison abrégée qui met en lumière l'idée, en la traduisant par une image. C'est là, pour les écrivains et les poètes, une source

féconde de beautés, un moyen toujours présent de renouveler l'idée par sa forme. Nous avons eu de nos jours des maîtres incomparables dans cette science de l'image, Victor Hugo par exemple. On connaît les vers souvent cités :

Les astres **émaillaient** *le ciel profond et sombre;*
Le **croissant** *fin et clair parmi* **ces fleurs de l'ombre**
Brillait à l'occident, et Ruth se demandait,
Immobile, ouvrant l'œil à moitié sous ses voiles,
Quel dieu, **quel moissonneur de l'éternel été**
Avait, en s'en allant, négligemment jeté
Cette **faucille d'or** *dans le* **champ des étoiles.**

(V. Hugo, *Booz endormi.*)

Mais la métaphore ne sert pas seulement à orner le style des maîtres, sans quoi nous n'aurions pas à en parler ici : elle est employée par tous ceux qui parlent, à tout instant, et, à ce titre, elle est un des plus puissants instruments qui aient servi à la construction de notre langue. C'est grâce à elle qu'une foule d'idées verbales ou nominales ont été rendues d'une façon vive dans la langue courante.

C'est par métaphore que *testa* (proprement tesson) désigne la *tête; gorge* (proprement gouffre, ouverture béante), la *gorge; potence* (anciennement béquille), le *gibet,* ainsi de suite.

C'est par métaphore aussi qu'on dit : *exprimer* sa pensée (proprement, la faire sortir avec effort comme on presse le jus du raisin); *seriner* quelque chose à un élève (comme une serinette répète un air à un serin); *épauler* quelqu'un (qu'on semble soutenir sur son épaule, bien qu'on ne lui prête qu'un appui tout moral); *nager* entre deux partis (comme on nage entre deux eaux).

C'est par métaphore encore qu'on dira : un front *nébuleux* (chargé de nuages), une marche *ondoyante* (qui ressemble au mouvement de l'eau), etc.

Comme il arrive très souvent, le sens figuré est si usuel qu'il efface le sens propre. Personne en disant la *tête* ne songe plus à

un tesson, ni en parlant d'une *potence* à une béquille. *Navrer* ne s'emploie plus au sens de blesser, mais seulement de peiner.

Quelquefois même, quand les deux significations subsistent, elles se développent chacune de leur côté et l'on ne s'aperçoit guère du rapport qui les lie. Ainsi *grue* continue à désigner un oiseau et en même temps l'instrument qui sert à enlever des marchandises et qui a été ainsi nommé par métaphore. Mais le souvenir de l'image est effacé. Il en est de même pour *gorge*, qui signifie toujours une ouverture béante dans la montagne et l'organe qui forme une ouverture dans le tronc. On dirait deux mots distincts.

173. La catachrèse. — C'est l'extension du sens des mots qu'on appelle ainsi, et on devine par cette seule explication quels changements amène cette figure.

Ainsi le mot *parricide* désigne proprement celui qui tue son père; puis le sens s'étend, et le mot s'applique aussi à celui qui tue sa mère, quelqu'un de ses ascendants, qui ruine sa patrie. Ex. :

Jaureguy et Balthazar Gérard, assassins du prince d'Orange Guillaume Ier, le dominicain Jacques Clément, Châtel, Ravaillac et tous les autres **parricides** *de ce temps-là.* (Voltaire, *Pol. et législ.* L.)

Caable (*catabolê* en grec, *cadabalum* en latin) désigne une machine de guerre ; le verbe *accabler* signifiera renverser, battre avec une machine de guerre, puis d'une façon générale : renverser, anéantir.

Pommade signifie, comme son étymologie l'indique, une préparation faite avec des pommes (*pomata*), puis bientôt, toutes sortes de mélanges composés de graisse et d'un parfum ou d'une substance médicinale, destinés à conserver ou à faire tomber les cheveux, ou à toute autre espèce d'usages.

Chiffre, originairement et étymologiquement, désignait le dernier chiffre seulement, le 0. Ex. :

Li premiere figure fait 1..... *et les autres ausi jusc'à la darraine* (*dernière*) *qui est apelée* **cyfre**..... **cyfre** *ne fait riens, mais ele fait les autres figures multeplier.*

(*Comput.* f° 15. L.)

On sait que le mot désigne aujourd'hui tous les signes d'arithmétique, le 2, le 3, aussi bien que le 0.

Nappe (mappam), proprement le linge dont on couvre la table, signifie : la peau d'un animal tué sur laquelle on donnera la curée aux chiens. A la chasse, à la pêche, le même mot se dira d'un filet quelconque tendu à plat comme une nappe. Par une extension plus grande encore, on dira : une *nappe d'eau,* d'une surface d'eau tranquille. De même : une *nappe de feu;* enfin en agriculture, une *nappe de blé.*

174. Métonymie et synecdoque. — Viennent ensuite les figures que les grammairiens appellent des noms assez vagues de métonymie (qui signifie tout simplement l'emploi d'un mot pour un autre) et de synecdoque (compréhension). Ces figures se distinguent essentiellement des précédentes en ce sens qu'elles ne reposent pas comme elles sur un rapport de ressemblance ou d'opposition, mais sur un rapport de relation, comme de la cause à l'effet, de l'effet à la cause, du contenant au contenu, du tout à la partie.

Métonymie. On prend ainsi principalement :

1° La cause pour l'effet. Ainsi on dira : Je n'ai pour vivre que mon *travail,* c'est-à-dire : que le produit de mon travail, que ma *chasse,* c'est-à-dire : que le produit de ma chasse.

2° Le contenant pour le contenu. Le *ciel* désigne ainsi souvent les dieux qui sont au ciel. Ex. :

Et dédaigne de voir le **ciel** *qui le trahit.*
(Corn., *Pomp.*, II, 2.)

Nid s'emploie en parlant des oiseaux qui sont dans ce **nid.** Ex. :

De son **nid** *babillard revient calmer la faim.*
(Delille, *En.*, XII. L.)

3° Le lieu pour la chose qui s'y fait.

Ainsi la *perse*, le *damas*, les *cachemires* sont des tissus de Perse, de Damas, de Cachemire; le *greffe* est l'endroit où l'on se sert du poinçon appelé greffe et ainsi de suite.

4° Le signe pour la chose signifiée.

La *robe* désignera la magistrature. Ex. :

D'où vient que cet homme est entré dans la **robe** ?
(Massil., *Carême*, L.)

5° L'abstrait pour le concret; c'est ainsi qu'on dira : *la barbarie* pour *les barbares; la suite* pour *les gens de la suite.* Ex. :

Oui, de ta **suite**, *ô roi! de ta* **suite** ! — *J'en suis!*
(V. Hugo, *Hernani*, I, 4.)

Tant de **haines** *autour du maître sont groupées,*
Qu'il faut que le seigneur ait la barbe au menton.
(V. Hugo, *Le petit roi de Galice*, VI.)

6° Le physique pour le moral. On nommera par exemple les parties du corps pour les facultés qui sont censées y résider. Ex. :

.... *L'un est votre* **cœur**, *si l'autre est votre* **bras.**
(Rotrou, *Vencesl.*, I, 1. L.)

Synecdoque. On prend le moins pour le plus, ou le plus pour le moins, c'est-à-dire qu'on nommera :

L'espèce pour le genre; on dira : *la saison des roses* pour *la saison des fleurs,*

ou le genre pour l'espèce. Ex. :

> *Sur l'ais qui le soutient, auprès d'un Avicenne,*
> *Deux des plus forts* **mortels** *l'ébranleraient à peine.*
> (Boileau, *Lutrin*, V. L.)

mortels indique ici des *hommes* seulement, alors que le mot désigne proprement les êtres, animaux et plantes sujets à la mort.

On prend la partie pour le tout. Ex. :

> *Cette obscure clarté qui tombe des étoiles*
> *Enfin avec le flux nous fait voir trente* **voiles.**
> (Corn., *Cid*, IV, 3.)

c'est-à-dire trente *vaisseaux.*

175. Autres figures. — Enfin, il y a un certain nombre de figures secondaires. Ainsi on prendra un nom propre pour en faire un nom commun : des *napoléons,* des *victorias* (Voy. page 145).

On emploiera, au lieu d'une expression propre, un terme plus faible qui change ainsi de sens. Chimène dira : *Va, je ne te hais point,* pour dire : *Je t'aime.*

Souvent même on ira jusqu'à prendre une expression qui n'a qu'un rapport éloigné avec l'objet à désigner pour éviter de le nommer directement. Ainsi : *le diable* sera appelé le *malin* ou même : *celui-là.*

Si l'on songe que souvent un mot peut être à la fois employé par métaphore, métonymie, catachrèse, etc., on voit combien de significations figurées il peut prendre.

Soit le mot *chef* par exemple. Il vient de *caput* qui

signifie essentiellement la tête. On le trouve encore de nos jours en ce sens. Ainsi dans Chateaubriand : *J'y réunis le tronc et le* **chef** *de Maurice;* et dans le composé *couvre-***chef**

1° Par catachrèse, le sens s'est étendu; comme on disait *chef d'homme*, on a dit : le *chef d'une bête*, de là : *trois cents* **chefs** *de brebis.*

2° Par métaphore, la tête a été considérée comme une partie saillante, c'est-à-dire :

a) comme une partie avancée. En ce sens chef a été remplacé par *cap*, mot provençal, mais il s'employait autrefois. Ex. : *devers le* **chef** *d'Alcinoüs* (L.)

b) comme une partie élevée; *chef* prend donc le sens de *sommet*. De là : *le* **chef** *d'une montagne.*

c) comme une extrémité; chef se dira donc d'un commencement : *le* **chef** *d'une étoffe; le* **chef** *d'une famille.* c'est-à-dire l'*ancêtre* de cette famille.

d) comme un terme. De là : *venir à* **chef**; *au* **chef** *du mois.*

e) comme une partie essentielle, principale. De là : *le* **chef** *du royaume, l'abbaye* **chef** *d'ordre;* en parlant d'un homme, le chef sera donc celui qui commande. Ainsi : *le* **chef** *de l'Église, le* **chef** *du jury*, et aussi : *les* **chefs** *de division, de bureau, d'orchestre, de cuisine*, etc.

On pourrait citer une foule de développements de sens pareils et plus complets encore. Le résultat en est double. La richesse et la variété de la langue s'en trouvent augmentées; mais il arrive aussi que les mots nouvellement adoptés dans telle ou telle acception remplacent peu à peu les autres. Les images nouvelles font abandonner les anciennes qui plaisaient auparavant, et pendant que le sens de certains mots s'étend, celui d'autres se restreint et s'efface.

Ce sont ces restrictions que Littré a étudiées sous le nom de pathologie verbale.

Pathologie verbale.

176. Spécialisation. — Contrairement à ce qui arrive dans la catachrèse, le sens de certains mots se restreint. Ainsi :

Conversation a jusqu'au XVIIe siècle exprimé la fréquentation, aujourd'hui il désigne seulement le dialogue ;

Robes se disait autrefois de toutes les dépouilles prises à l'ennemi, puis seulement des effets, et enfin d'un vêtement d'une forme particulière ;

Viande se trouve encore au XVIIe siècle dans le sens d'aliments en général (vivenda) ;

Sevrer (separare) avait autrefois le sens général de séparer avant de signifier spécialement la séparation de la mère et de l'enfant·

Trépasser voulait dire traverser ; aujourd'hui, seulement passer de la vie à la mort ;

Poison avait le sens de boisson en général avant de signifier breuvage mortel ;

Défroquer était l'équivalent de dépouiller ;

Négoce s'est dit de toutes sortes d'affaires, aujourd'hui il a le sens de commerce ;

Oraison, sauf dans oraison funèbre, a perdu son sens général de discours pour ne se plus dire que d'une prière.

177. Ennoblissement. Dégradation. — Certains mots s'ennoblissent pendant que d'autres se dégradent.

Ainsi, tandis que le mot *verbum*, par exemple, prend le sens de verbe divin et ne s'emploie plus dans son sens propre de parole, que le mot *court*, qui proprement signifiait un enclos, une demeure rurale, arrive à signifier une

maison de plaisance des rois, puis leur palais même, avec tout ce qu'il contient de grands seigneurs et de grandes dames, d'autres expressions suivent une marche inverse. *Valet*, qui signifiait jeune garçon, jeune guerrier, ne désigne plus qu'un domestique.

Marâtre, qui signifiait belle-mère, perd son sens et se prend en mauvaise part.

Donzelle, autre forme de demoiselle, prend le sens de femme de mauvaise compagnie.

Galetas rappelle d'abord une tour de Constantinople, puis un appartement dans la maison des Templiers, ensuite une partie d'un grand château. Il ne s'emploie plus qu'en parlant d'un taudis.

Braconnier, *braire* ont eu une fortune, ou plutôt une infortune semblable. L'un signifiait *chasseur*. Ex. :

Li **braconers** *les chiens décuplent.* (L.)

braire voulait dire crier d'une façon générale, tandis qu'il ne s'applique plus qu'au cri d'un animal ridicule et méconnu.

178. Chute et mort des mots. — Quelquefois ce travail de restriction est si considérable, l'empiètement du mot rival si complet, que l'ancien mot disparaît, sans qu'on puisse préciser quelle supériorité le nouveau venu a sur lui.

Dès le latin, ce fait s'est produit.

Ainsi : *adulari*, *blandiri*, ont fait place à un radical germanique *flat*, *flatz* qui a donné le français *flatter; capere* a cédé à *prehendere*.

En français on constate des changements semblables. *Quaerere* donne *querre* et *querir*, puis le mot *circare* (parcourir en tous sens, fouiller) remplace le précédent; *querir* fait place à *chercher*.

De même *sené* a disparu vers le XVIe siècle devant *sensé; ains* devant *mais; moult* devant *beaucoup*, etc.

179. Résurrection des mots. — Il arrive quelquefois qu'un de ces mots disparus renaît, mais c'est un phénomène assez rare. La plupart des résurrections sont factices et artificielles. Ainsi une masse d'anciens mots : *rancœur*, *cheftain*, *ost*, ont été repris de notre temps ; mais beaucoup n'ont qu'une vie apparente dans la langue des lettrés. On en trouve cependant quelquefois qui rentrent dans l'usage populaire. Ainsi, *épeler*, qui a signifié expliquer, annoncer, a semblé s'éteindre, mais il vivait obscurément et il a reparu avec le sens particulier d'énoncer les lettres ; *quasi* s'est de même survécu, mais on ne pourrait pas citer beaucoup d'exemples semblables.

LIVRE IV

FORMES ET SYNTAXE — LES DIX PARTIES DU DISCOURS

CHAPITRE PREMIER

DU NOM

I. *Des genres*

180. On appelle genre des noms la propriété qu'ils ont de distinguer par leur forme le sexe de l'être ou de l'objet qu'ils désignent. Les noms qui désignent des êtres comme mâles sont dits masculins (du latin *masculus* = mâle), ceux qui désignent des êtres comme femelles sont dits féminins (du latin *femina* = femme).

181. Du neutre. — Souvent il arrive qu'un être ou un objet, particulièrement un objet inanimé, n'est désigné ni comme mâle ni comme femelle ; il est *neutre*, c'est-à-dire, d'après l'étymologie, il n'est ni l'un ni l'autre, ni mâle ni femelle, *neutrum* en latin signifiant aucun des deux.

182. Neutre logique et neutre grammatical. — Conséquemment, dans un grand nombre de langues, en allemand, en grec, et aussi en latin, les mots de cette catégorie

ont une forme spéciale qui n'est ni celle du masculin, ni celle du féminin : c'est une forme particulière au neutre.

En théorie rien de plus simple, mais il s'en faut de beaucoup que le neutre logique et le neutre grammatical se correspondent toujours. On sait qu'en allemand, par exemple, tel mot qui logiquement devait être neutre est masculin ou féminin, et réciproquement. *La femme* se dira par exemple *das Weib*, au neutre ! Il en était de même en latin, tel mot était neutre quand il devait être féminin, ou féminin quand il devait être neutre.

183. Disparition du neutre latin. — Cette classification arbitraire des mots dans les différents genres était-elle originaire? D'où venait-elle ? Ce n'est pas ici le lieu de le rechercher. En tous cas, elle était singulièrement opposée à l'esprit de simplification et de régularité qui présidait à la naissance des langues romanes. Le besoin de cette troisième forme du genre ne se comprit plus.

Aussi la notion du neutre logique subsista parce qu'elle ne peut s'effacer, mais la forme grammaticale qui correspondait à ce neutre disparut.

Les noms neutres passèrent, soit au masculin, soit au féminin, comme nous le verrons en étudiant les déclinaisons. (Voir pages 242 et 245.)

184. Toutefois ce changement si important ne s'accomplit pas tout d'un coup, et beaucoup de mots gardèrent dans leur forme la trace de leur origine neutre.

On trouve des substantifs neutres :

arme	(les armes),	correspondant au latin	*arma*,
brace	(les bras),	—	*brachia*,
charre	(les chars),	—	*carra*,
doie	(les doigts),	—	*digita* ;

des noms de nombre :

mille, mil (encore usités aujourd'hui);

des adjectifs :

pis, *mieux* (aujourd'hui adverbes);

des pronoms :

o (ceci) conservé dans *o-ïl, oui;*
ço, ce; que, quoi; el (autre chose); *auques* (quelque chose); *quant que* (*quantum quod*, autant que); *le* (je *le* suis), etc.

Ici les exemples sont particulièrement nombreux : les pronoms démonstratifs, relatifs ou indéfinis représentant très souvent des neutres logiques.

185. Équivalents du neutre. — Mais on peut dire d'une façon générale, et malgré ces exemples, que le neutre grammatical n'existe pas en français. La langue pour rendre les neutres logiques n'a plus de formes spéciales.

Anciennement elle les exprimait volontiers au moyen du féminin. On disait : *c'est* **la voire** (c'est la vérité); *il lui en a* **une portée** (c'est-à-dire : il lui a porté un coup), *il l'eut* **bonne**, etc.

Nous retrouvons dans la langue actuelle un certain nombre d'expressions qui rappellent l'usage ancien, comme : *Vous me* **la** *baillez* **bonne**; *il vient de* **l'***échapper* **belle**; etc.

Il n'y a point de substantif féminin sous-entendu; le féminin représente tout simplement une forme neutre qui manquait.

Toutefois dans la plupart des cas, et depuis longtemps déjà, c'est le masculin qui est l'équivalent du neutre latin.

186. Noms masculins et féminins. — Tous les noms

français sont donc, comme nous venons de le montrer, ou masculins ou féminins. En général c'est l'usage qui apprend à quel genre ils appartiennent. Mais il est quelquefois très difficile de trouver la raison logique qui a présidé au choix d'un des deux genres. Ce sont bien souvent les hasards de la forme qui l'ont déterminé.

D'une façon générale, les mots français reconnaissent trois origines :

1° Ce sont des mots latins. En ce cas le mot français conserve en général le genre du mot latin, sauf pour les neutres qui passent, comme nous l'avons vu, à l'un des deux genres.

2° Les mots de formation française ont le genre qu'indique le suffixe ; les composés, celui qu'indique la forme de composition. (Voir au Lexique, *Dérivation et composition.*)

3° Les mots d'origine étrangère gardent le genre qu'ils avaient dans la langue dont ils sont tirés, sauf naturellement quand ils y étaient neutres.

187. Mais ces règles d'ensemble ont été troublées par des influences très diverses qui ont amené un grand nombre de mots à changer de genre une ou plusieurs fois, soit en passant du latin ou d'une autre langue au français, soit depuis qu'ils appartiennent à la langue même.

Il suffit de rappeler que tous les noms d'arbre, par exemple, qui étaient féminins en latin, sont masculins en français. Nous disons : *le chêne*, *le cèdre*, *le charme*, alors qu'on disait en latin : *la chêne*, *la charme*, etc. Et nous verrons encore d'autres exemples semblables. En effet :

1° *La terminaison du mot, suivant qu'elle est masculine ou féminine, réagit sur le genre des noms.*

A. Des mots féminins en latin sont devenus masculins en français.

Exemples : *raifort*, *plantain*, *van*.

Il en est de même de mots en *a* appartenant soit à la langue savante, soit à la langue populaire. Citons : *choléra*, *acacia*. Cette influence est si forte qu'on va jusqu'à dire : *le phylloxera vastatrix*, en accolant une épithète féminine au nom de la bête, qui reste pourtant masculin.

B. Réciproquement, beaucoup de masculins sont devenus féminins.

Exemples : *une amulette*, *une comète*, *une énigme*, *une épithète*, *une rime*, *une poudre*, *une rencontre*, etc.

Une multitude de mots aujourd'hui ramenés à leur genre étymologique avaient autrefois subi cette influence. On a dit : *une échange*, *une exercice*, *une intervalle*, *une opuscule*, *une orage*, *une ouvrage*, *une rhume ;* voire même : *une prophète*, *une pape*, malgré le caractère nécessairement masculin du Saint-Père.

2° *Un certain nombre de mots avaient deux formes, l'une masculine, l'autre féminine, appartenant le plus souvent, l'une au latin classique, l'autre au latin populaire. L'une des deux a supplanté l'autre.* Dans *épi* (spicum et spicam), *fétu* (festucum et festucam), c'est le masculin qui a triomphé.

Au contraire c'est le féminin dans *grenouille* (ranuncula et ranunculus). Le mot *fourmi* est curieux. Autrefois on disait : *un fourmi* (formicum) et *une fourmie* (formicam). Le genre féminin est resté avec la forme du masculin.

Parmi ces noms figurent en particulier les neutres latins dont le singulier a donné une forme masculine, et le pluriel une forme féminine. Pour quelques-uns d'entre eux, la langue hésite encore entre les deux genres. Ainsi *foudre*, qui correspond à *fulgur* et à *fulgura*, est tantôt masculin, tantôt féminin ; *orgue* (*organum* et *organa*) est masculin au singulier et féminin au pluriel (comparez *délice* = delicium et *délices* = delicias).

3° *Il y a des changements de genre dus à une analogie psychologique.*

Minuit, par exemple, est devenu masculin par un rapprochement tout indiqué avec *midi*. De même des expres-

sions comme *la mi-carême*, *la mi-janvier* sont au féminin parce qu'elles sont formées sur le modèle des noms de fête, comme *la Saint-Jean*, *la Toussaint* (proprement : la fête Saint-Jean, la fête de tous les Saints), où le mot *fête* sous-entendu entraîne le genre féminin.

L'exemple le plus curieux de cette influence est fourni par les noms en *eur*, comme *chaleur*, *peur*, *ardeur*.

Dès l'ancien français ces mots sont féminins. Les tentatives faites au XVIe siècle par les savants pour leur rendre leur genre étymologique n'ont pas abouti, sauf dans quelques cas particuliers, tant la tendance à les faire féminins était forte et persistante. Or il est impossible de trouver dans la forme de ces mots la raison de cette tendance. C'est à une influence analogique qu'il faut la rapporter. En effet tous les mots abstraits formés avec les différents suffixes : *té*, *ie*, etc., étaient féminins. Les noms en *eur* ayant un sens analogue, ont pris le même genre que les autres.

4° *Des changements de genres correspondent à des changements de sens dans les noms.*

C'est ainsi que *vervex*, nom masculin, signifie en latin *un mouton*. Mais ce mot, en passant en français, cessa de désigner le mâle de l'espèce ; en conséquence *brebis*, qui représente le latin *vervecem*, nom d'une femelle, prit le genre féminin. De même *jumentum*, qui en latin désigne d'une façon générale une bête de somme, donne le français *jument*, qui par sa forme et son étymologie, aurait dû être masculin. Mais comme le mot *jument* ne s'appliquait plus qu'à la femelle du cheval, il devint féminin.

La langue a toujours eu une tendance à mettre ainsi d'accord le genre et le sens des mots.

Seulement comme la tradition et l'étymologie empêchaient souvent le genre nouveau de prévaloir, il arriva que les mots hésitèrent entre le masculin et le féminin. Le sub-

stantif *gent* en offre un exemple curieux. Originairement *gent* signifie *race*, *extraction*, ou *peuple*, *troupe*. Puis il prend le sens de *personne*, *homme*, particulièrement au pluriel. Ex. :

Il mourut plusieurs **gens** *de part et d'autre.* (Fauchet, *Antiq. Gaul.*, V, 10. G.)

Et certes ce furent deux **gens** *qui firent grand chere ensemble.* (Ol. de la Marche, *Mém.*, I, 22. G.)

Sous cette influence, *gens* tend à devenir masculin; mais, d'autre part, l'usage syntaxique s'y oppose. Il en est résulté que ni l'un ni l'autre genre ne l'a emporté : *gens* aujourd'hui est tour à tour du masculin et du féminin. Quand l'adjectif le précède, l'usage syntaxique est le plus fort, on dit : *les vieilles gens*, en mettant *vieilles* au féminin suivant la tradition. Au contraire si l'adjectif se trouve après *gens*, surtout s'il en est séparé, l'accord se fait avec le sens. Ex. :

Voilà trois **gens** *bien* **étonnés**. (Maucroix, *Lett.*, 86. G.)

Ce qui fait qu'on peut dire : *il y a de* **certaines gens** *qui sont bien* **sots**.

Il arrive aussi qu'un même substantif, ayant deux sens très distincts, a aussi deux genres. Ainsi on dit: *un guide* et *une guide*, *un mémoire* et *une mémoire*, *un manche* et *une manche*, *un poste* et *une poste*.

Parmi ces substantifs à genre variable, il faut noter en particulier les noms féminins qui signifient des choses abstraites, et qui deviennent masculins en prenant un sens concret. Ainsi : *une garde*, *un garde; la critique*, *un critique;* etc., etc.

5° *Des noms changent de genre sous l'influence des savants.* — Nous avons déjà eu l'occasion de remarquer que certains noms avaient, sous l'influence des grammairiens, repris leur genre étymologique, soit pour le garder définitivement, soit pour le reperdre de nouveau. C'est en

particulier au XVIe et au XVIIe siècle que cette action troublante s'est manifestée. *Honneur*, *labeur*, en ont gardé le genre masculin, et *amour* doit à ces grammairiens les règles bizarres qui régissent ce mot et veulent qu'il soit masculin au singulier, féminin au pluriel.

6° Citons pour terminer un certain nombre de mots qui ont changé de genre *sans raison appréciable ou connue : Diocèse*, *sort*, étaient autrefois féminins. Ex. :

Chacune cité avoit **sa diocese**, *laquelle elle prouvoyoit de prestre.* (Calv., *Inst.* 858. L.)

Ma sors *ha esté la premiere; chascuns des autres, là où* **sa sort** *charra* (tombera), *venra* (viendra) *en ceste guise* (façon). (Bercheure, f° 32. L.)

Dent, *colère*, ont été masculins. Ex. :

Le nez moult très bien fait, les **danz menus** *et* **blanz**. (*Saxons*, V. L.)

Le reste des capitaines advertis de **ce collere**, *demeurerent tous entredicts* (interdits). (Carloix, VI, 5. L.)

Ajoutons que d'autres substantifs comme *art*, *bronze*, *mélange*, *tige*, ont hésité entre les deux genres, sans qu'on puisse déterminer pourquoi l'usage a définitivement choisi l'un ou l'autre.

II. *Des nombres.*

188. Singulier, pluriel et duel. — On sait qu'il n'y a que deux nombres dans la langue française actuelle : le singulier et le pluriel. Plusieurs langues en ont un troisième qu'on appelle *duel*, employé lorsqu'il s'agit de deux personnes seulement. Le grec, frère du latin, avait conservé

ce nombre; le latin, au contraire, l'avait perdu de très bonne heure. On a soutenu qu'il s'était reformé à l'époque de la décadence et que du latin vulgaire il était passé en français. On a remarqué, en effet, que quand il s'agit de deux personnes ou de deux choses, le vieux français emploie la forme du pluriel en faisant précéder le nom de l'adjectif *uns* ou *unes* suivant que ce nom est masculin ou féminin. En voici un exemple. On trouve dans *Aucassin et Nicolette*, 24, la phrase suivante : *Unes grandes joes et un grandisme nés plat, et unes granz narines lées et unes grosses levres plus rouges d'une carbounée.* Traduisez : *Deux* grandes joues et un très grand nez plat, *deux* grandes narines larges et *deux* grosses lèvres plus rouges qu'un rubis. Toutefois, on pourrait traduire aussi : de grandes joues, de grandes narines, car l'ancienne langue avait, comme nous le verrons, la faculté d'employer avec les noms au pluriel, le pluriel de l'article indéfini *un* avec le sens que nous donnons au partitif *de, des*. Il est donc difficile de savoir si nous avons affaire, dans cet exemple et dans d'autres semblables, à une forme particulière, et si vraiment il a existé un duel en ancien français

189. Des noms susceptibles d'être employés au pluriel.

A. *Pluriel des noms abstraits*. En latin l'usage avait donné un pluriel à beaucoup de ces noms; on disait : *vitæ*, les vies; *superbiæ*, les orgueils; *nobilitates*, les noblesses; etc., que ces pluriels indiquassent une pluralité, ou un simple renforcement de l'idée. En français, le nombre des noms abstraits qui ont un pluriel tend à s'étendre de plus en plus. Nos auteurs contemporains affectionnent ces pluriels et on entend sans cesse parler de *blancheurs*, de de *rondeurs*, de *veloutés*, etc.

B. *Pluriel des noms propres.* — En latin les noms propres se mettent sans difficulté au pluriel. En ancien français, au contraire, et jusqu'au XVe siècle, on en trouve peu à ce nombre. Ce n'est qu'au XVIe et au XVIIe siècle qu'ils se répandent. Ex. :

Ils sont en vérité des esprits forts, et plus forts... que les **Basile**, *les* **Jérôme**, *les* **Augustin.** (La Bruyère, *Des esprits forts.*)

Les **Scipions** *vainqueurs et les* **Catons** *mourants.* (Corneille, X, 97.)

Mais les grammairiens s'opposèrent à cet emploi, ne le trouvant pas logique, « attendu que de leur nature les noms propres ne conviennent qu'à un ».

Cependant il est bien évident que *les deux Corneille* sont deux personnes distinctes, et que quand on les nomme ainsi ensemble, leur nom désigne bien deux individus. Il est par conséquent, quoi qu'on fasse, au pluriel. Du reste l'usage de donner des pluriels aux noms propres est aujourd'hui établi.

Mais une autre difficulté s'est élevée. On s'est demandé si, en donnant un pluriel à ces noms, il convenait de leur en donner la marque. Ainsi le voulait la logique, mais ainsi ne l'a pas permis la grammaire. De là les règles arbitraires qui régissent aujourd'hui la matière; on donne le *s* aux noms propres, ou on ne le leur donne pas, suivant le cas. Ainsi on dira :

Par la vertu des deux **Antonin**, *ce nom devint les délices des Romains.* (Bossuet.)

Et au contraire : *Aux siècles des Midas, on ne vit point d'***Orphées.** (Voltaire.)

Nous n'entreprendrons pas de rappeler ces règles inutiles qui ont moins d'exemples que d'exceptions.

III. *De la déclinaison.*

190. Les relations syntaxiques d'un nom par rapport à un autre nom, d'un nom par rapport à un verbe, etc., étaient marqués en latin, non point par l'ordre des mots ou par une particule spéciale, comme en français, mais par une *flexion* que prenait le nom et qui indiquait son rôle dans la phrase. Les mots variaient leur terminaison, non seulement suivant leur genre et leur nombre, mais suivant le rôle qu'ils jouaient. On disait : *liber* (le livre) dans une phrase comme : *ce livre est à moi*, où *liber* est le sujet; c'était le cas nominatif (on nommait l'objet). Au contraire, on disait : *librum* dans cette autre phrase : *je possède un livre*, où livre est régime. C'était le cas accusatif.

191. Déclinaisons latines à six cas. — Il y avait en latin six cas : le *nominatif*, le *génitif* (correspondant à notre préposition *de*), le *datif* (correspondant à notre préposition *à*), l'*accusatif* (notre régime), le *vocatif* (dont on se servait pour appeler (vocare), l'*ablatif* (correspondant à notre préposition *de* ou *par*).

Un nom prenait ainsi six flexions ; c'était ce que l'on appelait le décliner. Ainsi *dominus* faisait :

	SINGULIER		PLURIEL	
Nominatif :	*domin*us	(le maître),	*domini*	(les maîtres).
Vocatif :	*domin*e	(ô maître),	*domini*	(ô maîtres).
Génitif :	*domini*	(du maître),	*domin*orum	(des maîtres).
Datif :	*domin*o	(au maître),	*domin*is	(aux maîtres).
Accusatif :	*domin*um	(le maître),	*domin*os	(les maîtres).
Ablatif :	*domin*o	(de ou par le maître),	*domin*is,	(de ou par les maîtres).

Les systèmes de déclinaisons variaient avec la forme des mots, suivant que le thème de ces mots était terminé par

telle ou telle voyelle ou consonne. Ainsi *rosa* ne se déclinait pas comme *dominus; princeps* (le prince), dont le thème est terminé par un *p*, avait à son tour des flexions toutes différentes. Il y avait ainsi en latin cinq types principaux de déclinaison. C'était un système d'une grande complication.

192. Désorganisation de cette déclinaison. — Dans le passage du latin au français une simplification s'opéra, et cela de deux manières :

1° *Des déclinaisons différentes se confondirent entre elles.*

2° *Le nombre des cas fut réduit.*

Dès le latin populaire, l'agencement savant de la déclinaison latine est bouleversé. La cause en est facile à comprendre :

Outre que ce système était par lui-même fort complexe, l'action des lois phonétiques acheva de l'embrouiller : certaines consonnes finales comme l'*m* de *dominum*, caractéristique de l'accusatif, étaient tombées; en outre les voyelles atones s'assourdissaient de plus en plus, il devenait dès lors difficile de distinguer les cas, surtout pour les populations romanisées qui n'avaient de la langue latine qu'une connaissance très imparfaite. Aussi en vint-on bientôt à employer toutes les flexions pêle-mêle, les unes pour les autres, comme on peut s'en convaincre si l'on jette les yeux sur des documents de l'époque mérovingienne par exemple, documents qui cependant sont rédigés par des lettrés qui font tous leurs efforts pour écrire correctement. En voici quelques exemples cités par M. de Jubainville :

Ex successione genituri suo (de la succession de son père), pour *ex successione genitoris sui*.

De integre statum, pour *de integro statu*, etc.

Il résulta de ceci, comme nous le verrons, que pour suppléer au manque de flexions qui étaient nécessaires, on se mit à employer des prépositions : *de*, *ad*, *per*, et à dire : *liber* **de** *Petr***um** (le livre de Pierre) pour *liber Petr***i**.

Les noms n'exprimèrent plus que des idées et des rapports de nombre et de genre, ils cessèrent de marquer par leur forme les rapports de cas. L'expression de ces derniers fut réservée à des particules spéciales. La synthèse céda à l'analyse, et quelques siècles plus tard, les langues issues du latin avaient perdu toute déclinaison.

193. Maintien d'une déclinaison en ancien français. — Seul le roman de France ne poussa pas ce travail jusqu'au bout, et il garda une déclinaison réduite à deux cas.

Le fait est assez difficile à expliquer. On a dit que l'influence de leur propre langue, qui avait une déclinaison, avait préparé les Gaulois à conserver quelques débris des flexions latines. C'est douteux.

En tous cas, et quelle qu'en soit la raison, la langue d'oïl conserva une déclinaison simplifiée. Au lieu de cinq déclinaisons à six cas, le français eut trois déclinaisons à deux cas : un cas dérivé du nominatif : *cas sujet*, et un cas dérivé de l'accusatif, mais représentant aussi les autres cas obliques : *génitif*, *datif*, *ablatif*, et qu'on a appelé pour cette raison du nom général de *cas régime*.

194. Déclinaison des noms féminins. — En latin, la première déclinaison renfermait un grand nombre de mots, la plupart féminins. C'est elle qui a fourni le type de la déclinaison féminine française. Les formes latines étaient au singulier :

Nominatif : *ros***a**.

Accusatif : *ros***a**(**m**).

L'*m* de l'accusatif étant tombé dès l'époque latine, les deux cas se trouvèrent semblables et le français n'eut qu'une forme commune au sujet et au régime : *rose*.

Le pluriel était, dans le latin classique :

Nominatif : *ros*ae.

Accusatif : *ros*as.

Si ces deux formes s'étaient maintenues, on aurait dû avoir, en français : un sujet : *ros*, un régime : *ros*es. Mais l'analogie avait amené la réduction, dans le latin populaire, des deux cas à un seul dont la forme était *ros*as. Le français n'eut donc qu'un cas : *ros*es, qui servit de sujet et de régime.

Déclinez ainsi : *femme*, *porte*, *heure*, etc., qui dérivent des féminins latins : *feminam*, *portam*, *horam*.

195. A ces substantifs il faut joindre des mots comme *feuille*, *arme*, qui étaient neutres en latin. *Feuille*, par exemple, se disait *folium*, qui faisait au pluriel *foli*a. Ce neutre pluriel ayant la même désinence que les féminins singuliers dont nous venons de parler, fut, par confusion, considéré comme un singulier et comme un féminin. *Folia* changea de genre et de nombre et, assimilé à *rosa*, se déclina comme lui.

Par une transformation semblable :

gaudia	pluriel de	*gaudium*	(la joie)	donna	*joie*,
animalia	—	*animal*	(l'animal)	—	*aumaille*,
cornua	—	*cornu*	(la corne)	—	*corne*.

Par analogie, on tira des substantifs féminins analogues du pluriel neutre d'un certain nombre d'adjectifs. Citons :

Enseigne,	qui vient de	*insignia*,	plur. n. d'*insignis*	(remarquable),
Merveille,	—	*mirabilia*,	— de *mirabilis*	(admirable),
Paire,	—	*paria*,	— de *par*	(égal).

Puis, ces pluriels singularisés manquant d'un pluriel, on leur en a refait un d'après l'analogie générale des autres noms de même forme, c'est-à-dire en ajoutant un *s*. Exemples : les *corne*s, les *merveille*s.

196. Outre ces neutres, la déclinaison féminine à un seul cas finit par absorber presque tous les féminins latins, voici comment.

1° Ceux de la deuxième déclinaison comme *laurus* (le laurier), ayant donné des noms masculins, ne comptaient plus.

2° Ceux des autres déclinaisons, terminés en général par un *s* au nominatif singulier, comme : *mor***s** (la mort), *manu***s** (la main), auraient dû donner au sujet : *mor***s**, au régime *mor***t**. Mais seul le cas régime : *mort*, *main*, s'est maintenu.

Une difficulté se présentait pourtant pour un certain nombre de mots latins de la troisième déclinaison qui déplaçaient l'accent du nominatif à l'accusatif, comme *ràtio* qui avait l'accent sur *a*, tandis que *ratiònem* l'avait sur *o*. Il devait se produire en français une double forme résultant de ce balancement de l'accent. En effet *soror* (la sœur) présente en ancien français les formes suivantes au singulier :

Sujet : *soer*, *sœur* (lat. *sòror*).
Régime : *seror*, *sereur* (lat. *sorórem*).

Mais en général la langue a supprimé la difficulté en ne gardant que le cas régime de ces mots. *Ràtio*, *virtus*, n'ont rien donné en français. Le régime *ratiònem*, *virtùtem* est seul demeuré pour les deux cas. De là : *raison*, *vertut* (*vertu*).

Soror seul a eu les deux cas ; puis ce mot comme les autres en a perdu un ; seulement, par une exception assez rare, c'est le cas sujet qui a subsisté et le régime qui a disparu. *Soer* a donné *sœur*, tandis que *sereur*, qui venait de *sorórem*, s'est éteint.

Ainsi, terminés ou non par un *e* muet, les noms féminins se déclinent de la même façon au singulier, ou plutôt ne se déclinent pas, en ce sens qu'ils n'ont qu'une seule forme pour le sujet et le régime, forme caractérisée par l'absence du *s*.

Le pluriel ne présente pas non plus de difficultés. Dans tous les noms que nous venons de voir, le *nominatif* et l'*accusatif* latins se terminaient en général par un *s* : *mànus*. *virtus*. *ràtio* faisaient au pluriel : *mànus*, *virtùtes*, *ratiònes*.

Ce *s* subsiste au sujet comme au régime. On dit donc : *les vertut***s** = *les vertu***z**, comme : *les rose***s**, aux deux cas.

Il faut toutefois faire une place à part à des noms en *e* muet qui ont eu une déclinaison spéciale d'origine assez obscure, mais dont voici le modèle :

	SINGULIER	PLURIEL
Sujet :	*nonne*,	*nonnains*.
Régime :	*nonnain*,	*nonnains*.

Déclinez ainsi : *ante* (la tante), *Berthe*, *Eve*, etc.
Les noms communs analogues sont peu nombreux.

197. En somme, la déclinaison féminine se résume facilement : Elle n'a pas de cas distincts, pas de *s* au singulier, un *s* au pluriel.

Seulement peu à peu l'analogie exerce ici comme ailleurs son action perturbatrice, et tandis que la déclinaison féminine agit sur ses voisines, la déclinaison masculine réagit de son côté. C'est ainsi que le *s* du sujet masculin singulier s'introduit au sujet singulier d'un grand nombre de féminins et qu'on arrive bientôt à dire : *la riens*, *la cités*, comme si ces mots se fussent déclinés sur le type *li murs*. (Voir par. 200.) Cette confusion dura jusqu'au jour où la déclinaison masculine elle-même disparut, précipitée peut-être vers sa chute par la généralisation trop grande de son type et l'absorption de mots qui originairement ne lui appartenaient pas.

198. 1re déclinaison des mots masculins. — Ce fut la deuxième déclinaison latine qui fournit le type sur lequel se déclinèrent presque tous les noms masculins. En latin cette déclinaison comprenait des mots comme *domin*us, *mur*us, dont voici le paradigme :

	SINGULIER	PLURIEL
Nominatif :	*mur*us (le mur),	*mur*i (les murs).
Accusatif :	*mur*um (le mur),	*mur*os (les murs).

Les formes françaises dérivées sont :

	SINGULIER	PLURIEL
Sujet :	*mur*s,	*mur*.
Régime :	*mur*,	*mur*s.

Ces formes sont phonétiquement régulières, puisque toute voyelle atone autre que *a* tombe dans la syllabe finale, et que d'autre part *s* final se conserve.

199. Dès l'origine cette déclinaison empiéta sur les autres et on lui rattacha des mots qui ne lui appartenaient pas. Ce sont

d'abord des neutres en *um* de la 2e déclinaison latine qui devinrent des masculins en *us*. Ainsi *coll*um (cou), *consili*um (conseil), qui sont traités comme *coll*us, *consili*us.

Il faut y ajouter des mots des 3e, 4e et 5e déclinaisons latines, du type de *panis* (le pain) (3e), *fructus* (le fruit) (4e), et *dies* (le jour) (5e). Leurs formes en latin étaient les suivantes :

	SINGULIER	PLURIEL
Nominatif :	*pan*is, *fruct*us, *di*es ;	*pan*es, *fruct*us, *di*es.
Accusatif :	*pan*em, *fruct*um, *di*em ;	*pan*es, *fruct*us, *di*es.

Suivant les règles phonétiques les formes françaises correspondantes devaient être :

	SINGULIER	PLURIEL
Sujet :	*pain*s, *fruiz*, *di*s ;	*pain*s, *fruiz*, *di*s.
Régime :	*pain*, *fruit*, *di* ;	*pain*s, *fruiz*, *di*s.

Mais on remarquera qu'au singulier ces mots ont les mêmes formes que ceux de la deuxième déclinaison du type de *murs;* la similitude d'un nombre a entraîné une assimilation complète. Le *s* final qui devait subsister au sujet pluriel disparut, on dit : *li pain*, *li fruit*, *li di*, comme on disait : *li mur*, et tous les mots analogues furent traités comme les noms latins de la deuxième déclinaison qui avaient leur nominatif pluriel en *i*.

200. 2e déclinaison des noms masculins. — Il y a eu longtemps en français une deuxième déclinaison masculine, dont le type avait été fourni par des mots comme *père*, anciennement *pedre*, du latin *pater*.

Pater se déclinait en latin comme il suit :

	SINGULIER	PLURIEL
Nominatif :	*pat*er,	*pat*res.
Accusatif :	*pat*rem,	*pat*res.

D'après les lois phonétiques, en tenant compte de l'euphonie qui amène l'introduction d'un *e* muet après le groupe *dr*, *e* muet qui se maintient ensuite, on devait avoir le paradigme suivant en français :

	SINGULIER	PLURIEL
Sujet :	*père*,	*père*s.
Régime :	*père*,	*père*s.

La déclinaison de *père* se distinguait donc de celle de *murs* sur deux points : *père* ne prenait pas de *s* au sujet singulier, il en prenait un au sujet pluriel. La deuxième de ces différences s'effaça presque dès l'origine. *Li père* remplaça au sujet pluriel *li pères*.

La 2e déclinaison masculine restait donc caractérisée par ce fait que les mots qui lui appartenaient ne prenaient pas de *s* au sujet singulier.

Outre les noms déjà masculins en latin, cette déclinaison comprenait un certain nombre de neutres latins en *um* comme *vinum* qui n'avaient pas pris la forme masculine en *us*. On déclinait donc : *li vin*, *le vin*, en donnant à ce mot le pluriel ordinaire des masculins : *li vin*, *les vins*.

201. Noms imparisyllabiques. — C'est aussi à la deuxième déclinaison que se rattachent les mots latins dits imparisyllabiques, c'est-à-dire ceux qui comptent un nombre différent de syllabes suivant qu'ils sont au nominatif ou à un cas oblique.

1er cas. *Noms imparisyllabiques qui ne déplacent pas l'accent.* De ce nombre sont *cómes* (le comte), *hómo* (l'homme). En latin on déclinait :

	SINGULIER	PLURIEL
Nominatif :	*hómo,*	*hómines.*
Accusatif :	*hóminem,*	*hómines.*

On a en français

	SINGULIER	PLURIEL
Sujet :	*om, on,*	*ome, home.*
Régime :	*omme, homme.*	*omes, homes, hommes.*

Comme partout le *s* du sujet pluriel a été supprimé. *Comte* se déclinait d'une façon analogue, on avait au singulier les deux formes : *cuens, comte;* au pluriel *comte, comtes*.

La langue moderne a conservé dans deux mots distincts le sujet et le régime du mot *homme*. Le régime est le substantif encore usité aujourd'hui; le sujet est devenu le pronom indéfini l'*on*, *on*.

Toutefois les deux mots cités sont les seuls qui aient gardé en français ces formes compliquées. Les autres noms du même genre comme *lepus*, qui auraient dû se décliner de la même façon, ont subi l'influence de l'analogie.

On disait en latin :

	SINGULIER	PLURIEL
Nominatif :	*lepus*,	*lepores*.
Accusatif :	*leporem*,	*lepores*.

Ces formes eussent donné en français, avec la suppression ordinaire de *s* au sujet pluriel :

	SINGULIER	PLURIEL
Sujet :	*liès*,	*lièvre*.
Régime :	*lièvre*,	*lièvres*.

Mais par un travail de simplification, le latin vulgaire rapprocha le thème du sujet et du régime singulier, il refit sur l'accusatif un nominatif barbare : *leporis*, d'où le sujet français *lièvres* dériva directement. La déclinaison de *lièvres* fut par suite, entièrement semblable à celle de *pains* et de *murs*.

2e cas. *Noms imparisyllabiques qui déplacent l'accent.* Un certain nombre de noms latins de thèmes et de désinences diverses ne portaient pas à l'accusatif l'accent sur la même syllabe qu'au nominatif. Ainsi le nominatif *prêsbyter* (prêtre) est accentué sur le premier *e*, l'accusatif *presbýterum* l'est sur l'*y*. Le nominatif *imperàtor* (général) porte l'accent sur l'*a*, l'accusatif *imperatòrem* le porte sur l'*o*. Dans beaucoup d'autres mots il y a ainsi balancement de l'accent.

Tous ceux d'entre eux qui ont passé en français, devaient, suivant les règles de la phonétique, avoir au sujet et au

régime deux formes très distinctes, parfois même tout à fait éloignées. En effet, *prèsbyter* donne en français *prestre*, tandis que *presbyterum* donne *prouvaire;* Les deux formes du pluriel où l'accent ne varie pas, ne diffèrent que par la présence d'un *s* au régime; sujet : *prouvaire;* régime : *prouvaires*.

Se déclinent de la même manière :

des noms en *or*, *orem* (particulièrement les noms d'agents en *tor*, *torem*). Ex. :

	LATIN	FRANÇAIS	LATIN	FRANÇAIS
Sujet :	*sènior,*	*sire;*	*pàstor,*	*pastre;*
Régime :	*seniòrem,*	*seigneur;*	*pastòrem,*	*pasteur;*

des noms en *o*, *onem*. Ex. :

	LATIN	FRANÇAIS	LATIN	FRANÇAIS
Sujet:	*làtro,*	*lerre;*	*bàro,*	*ber;*
Régime:	*latròrem,*	*larron;*	*baròrem,*	*baron;*

particulièrement des noms en *io*, *ionem*. Ex. :

	LATIN	FRANÇAIS
Sujet:	*cumpànio,*	*compain* (*copain*);
Régime:	*cumpaniònem,*	*compagnon;*

des mots ayant un *s* au nominatif latin et qui le gardent en français. Ex. :

àbbas	*abbes;*	*infans,*	*enfes;*
abbàtem,	*abbé;*	*infàntem,*	*enfant.*

Remarque I. Un certain nombre de mots qui auraient dû se décliner ainsi, n'ont jamais eu de forme pour le cas sujet, ou du moins ils en ont eu une refaite sur un nominatif latin tiré de l'accusatif. On a dû décliner : *leònis*, *leònem*.

En tous cas, on ne leur connaît point en français d'autres

cas que ceux du régime : *lion, menton, paon, charbon, poisson,* etc.

Remarque II. Un grand nombre de ces mots avaient leur nominatif pluriel latin en *es;* ils devaient donc avoir un *s* au cas sujet en français.

Ce *s* a de bonne heure été supprimé, comme partout, dans la deuxième déclinaison ; on a dit :

seigneur (et non *seigneurs*), au sujet,
seigneurs, au régime.

202. Progrès de la première déclinaison. — En résumé on peut donc dire qu'en général la déclinaison française des mots masculins est double.

D'une part les noms qui se déclinent sur *murus* et qui ont le *s* au sujet singulier.

D'autre part les noms qui ont des formes assez diverses, mais qui sont tous caractérisés par l'absence de ce même *s* au sujet singulier.

Toutefois, il est évident dès l'origine qu'on marche vers une simplification, la première déclinaison empiète sur la deuxième. Dès la *Chanson de Roland*, on constate que le *s* du sujet singulier tend à s'introduire dans tous les noms masculins. On commence à dire : *li peres, li vins, li empereres.*

Au XIIIe siècle c'est un fait accompli.

203. Noms indéclinables. — Un certain nombre de mots masculins restent seuls indéclinables. Ce sont quelques dérivés de neutres latins en *us* qni ont *s* à tous les cas. Ex. :

corpus,	français	*cors,*
tempus,	—	*tems,*
pectus,	—	*piz,*
latus,	—	*lez*, etc.

Ou bien des mots dont le thème se termine déjà par un *s* qui se confond alors avec le *s* de flexion. Ainsi : *nes* (de *nasus*) ; *vis* (de *visus*) ; *pris* (prix) (de *pretium*) ; *palais* (de *palatium*) ; *peis*, *pois*, *poids* (de *pensum*), etc.

204. Destinée de ces déclinaisons. — Les règles de déclinaison que nous venons d'exposer furent observées avec régularité un certain temps. Ce qui contribua à leur disparition, ce fut l'influence perversive de l'analogie qui peu à peu, malgré l'étymologie, amena, comme nous l'avons vu, les mots masculins, voire féminins, au type commun de la première déclinaison masculine. Dès le XIIIe siècle, ce changement est complet ; au XIVe siècle, la déclinaison elle-même disparaît, c'est-à-dire que, sauf de rares exceptions, le cas sujet, au singulier comme au pluriel, cède au cas-régime.

Cette disparition totale est naturellement précédée d'une période de confusion où le sujet existe encore, mais où on lui substitue le régime sans se rendre plus compte de la différence qui séparait les deux formes. Dans certains auteurs, chez Froissart, Eustache Deschamps, et leurs contemporains, le mélange est tel que de deux mots coordonnés, l'un est au sujet, l'autre au régime. Ainsi on dira :

li (sujet de l'article) *baron* (au lieu de *bers*). (*Hugues Capet*, 29, 3.)

My compagnon (avec le sujet du possessif et le régime de *compainz*). (Cuvelier, *Dug.*, 180.)

Là fut présens le (pour *li*) *connestables*. (E. Desch., 247.)

Li dis conte (pour *cuens*) *veoit bien*. (Froissart.)

Désormais il ne reste plus rien de l'ancienne déclinaison. Par tradition on trouvera encore quelque temps le sujet dans des formules toutes faites comme celles-ci : *Que* **Dieux** *l'asoille* (que Dieu l'absolve), *si m'aist* **Dieux** (que Dieu

m'aide), qu'il n'est pas rare de rencontrer encore au XVIe siècle, mais le sentiment général du système est perdu.

205. Restes de l'ancienne déclinaison des substantifs. — La langue moderne n'a rien conservé du système mixte de l'ancien français, quelque temps arrêté à mi-hemin entre la synthèse et l'analyse.

Il y a bien un certain nombre de substantifs où le cas-sujet a subsisté. Ainsi *sœur* a prévalu contre *sereur*, nous avons dit.

De même pour : *ancêtre* (ancessor), *traître* (traditor), *ls* (filius), *peintre* (pictor).

Ou bien les deux formes ont vécu côte à côte. Ainsi nous disons encore :

sire (senior) et *seigneur* (seniorem),
pastre (pastor) et *pasteur* (pastorem),
chantre (cantor) et *chanteur* (cantatorem).

Mais on ne peut pas dire pour cela que ces mots se déclinent encore. On n'a pas là deux formes d'un même nom, mais en réalité deux noms différents qui ont chacun un sens spécial, et demeurent indépendants l'un de l'autre.

206. Origine du *s* du pluriel. — L'adoption uniforme du cas-régime comme type du substantif eut une conséquence très importante. Le paradigme de *mur* étant réduit à *mur* pour le singulier, *murs* pour le pluriel, ce *s*, désinence primitive du cas, devint la désinence caractéristique du nombre, et ainsi s'établit la règle générale que tout substantif forme son pluriel en ajoutant un *s* à la forme du singulier.

C'est donc ici le lieu de rappeler rapidement les combinaisons particulières auxquelles donnait lieu la rencontre de ce *s* de flexion avec la consonne qui terminait le thème d'un certain nombre de mots.

Si la plupart de ces combinaisons sont particulières à l'ancien français, il en est d'autres qui expliquent encore certaines formations du pluriel dans la langue moderne.

Devant *s*,

1° Les consonnes labiales *b*, *p*, *f* tombaient : *cle*fs donne *cles;*

2° Les gutturales simples tombaient aussi : *amicu*s donne *ami*s. Les gutturales doubles subsistaient au cas-régime et tombaient devant le *s* du sujet : *bec*cum donne *bec*, *bec*cus donne *be*z ;

3° Les dentales, qui primitivement subsistaient devant *s*, se combinaient avec lui pour donner un *z*, et il arriva que, postérieurement au XIIe siècle, c'est-à-dire alors que les dentales furent tombées, les mots conservèrent le *z* au lieu de l's. On disait : *cor*z et non *cor*s, de *curte*s : *les cours.*

4° *n* double devant *s* donnait naissance à un *z*. De là la forme : *an*z pour *an*s (annos) ;

5° *l* devant *s* comme devant d'autres consonnes se vocalisait en *u* : des *cheva*ls donnait des *cheva*us, comme *alba* donnait *aube*.

Or, au moyen âge, il était d'usage de remplacer le groupe *us* par une abréviation qui fut tour à tour ∞ et *x*, qu'on plaçait au-dessus de la ligne et ensuite sur la ligne même. Ainsi : *cheva*∞.

Ce signe se confondit avec la lettre *x*, et dans l'*x* de *chevax* on vit une notation particulière représentant *s*. Or, comme on entendait un *u*, on le rétablit dans l'écriture. On eut : *cheva*ux.

A la Renaissance, on alla plus loin encore, on introduisit le *l* étymologique. De là l'orthographe du XVIe siècle, *cheva*ulx, qui littéralement représentait chevauuus, trois fois le *l* vocalisé.

Dès le XVIIe siècle on est revenu à l'orthographe *chevaux* que nous conservons encore auourd'hui, orthographe

encore erronée, puisque *x* n'a pas de raison d'être, et n'a été introduite dans ces mots que par confusion.

Quand un groupe de consonnes se trouvait avant le *s* de flexion,

Si le groupe était formé d'une vibrante suivie d'une nasale, la nasale tombait : *firmus* donnait *fers* ; *hibernus* donnait *hiverz* ;

Si le groupe était formé d'une liquide suivie d'une muette, la muette tombait, et *s* se changeait en *z* si la muette était une dentale : *col(a)pus* donne *cols* (coup), *portus*, *porz*.

Si le groupe était formé d'une nasale et d'une muette, la muette tombait devant *s* : *campus* donne *chanz*, *sanguis* donne *sanz*.

Si le groupe était formé d'un *s* suivi d'une dentale, le premier *s* tombait et la dentale se combinait avec le *s* de flexion : *hostes* donne *oz* (les armées), *cests* = *cez*, fr. mod. *ces*.

207. Emploi des cas. — La perte complète de la déclinaison dans la langue moderne nous dispense d'entrer dans de longs détails au sujet de l'emploi que l'ancienne langue faisait des cas. Nous n'en donnerons donc qu'un exposé rapide, suffisant pour expliquer les quelques archaïsmes où les anciennes habitudes syntaxiques se sont conservées, et en même temps faire apprécier de quelle utilité pouvait être une déclinaison même réduite, qui donnait à la phrase, assurée toujours d'être claire, plus de liberté dans l'ordre des mots.

208. Règles générales. — Autrefois se mettaient au cas sujet, le sujet et l'attribut avec les mots qui en dépendaient ; au cas régime, le régime et ce qui s'y rapportait, que ce régime dépendît d'un verbe ou d'une préposition. Exemples :

Sujet : **Li arcevesques** *est mult* **bons chevaliers** (*Rol.*, 1673). (L'archevêque est un excellent chevalier.)
Dur *sunt* **li colp** *e* **li caples** *est* **griefs** (*Rol.*, 1678). (Rudes sont les coups et la mêlée est terrible.)

Régime : *N'en ad* **meillur** *en tere desuz* **ciel** (*Rol.*, 1674). (Il n'y en a pas de meilleur sur la terre, sous le ciel.)
Tanz bons vassals *veez gesir par* **tere** (*Rol.*, 1694). (Voyez tant de bons vassaux couchés par terre.)

209. Emplois particuliers. — *A.* Le cas sujet s'employait souvent là où les Latins auraient mis le vocatif, c'est-à-dire pour appeler quelqu'un :

Deus *pere, n'en laissier hunir France* (*Rol.*, 2337). (Dieu le père, ne faites point cette honte à la France.)

B. Le régime s'employait dans différents cas où il arrive souvent que nous l'employons encore aujourd'hui. Ainsi dans les compléments circonstanciels de temps. Ex. :

L'endemain, *je li envoiai drap pour faire une robe.* (Joinv., XXX.)

Nous disons encore : *le lendemain, la nuit,* etc. (Voy. aux Prépositions.)

Il marquait la durée. Ex. :

Set anz tuz pleins *ad estet en Espaigne.* (*Rol.*, 2.)

la valeur, le prix. Ex. :

Un paveillon que li roys d'Ermenie envoia au roy de France, qui valoit bien **cinq cens livres.** (Joinv., XXXI.)

la direction. Ex. :

Si s'en vont **la voie ferree**
Et tant ont le chemin tenu.
(*Ren.*, 5741. L.)

la manière. Ex. :

Et il ne voulut nullui croire (croire personne), *ains sailli* (*sauta*) *en la mer, tous armez,* **l'escu au col, le glaive au poing,** *et fu des premiers à terre.* (Joinv., II.)

En outre, le cas régime s'employait souvent sans préposition :

1° Pour exprimer le rapport que marque en français la préposition *à*. Il correspondait alors au datif latin ;

2° Pour exprimer le rapport que marque en français la préposition *de*. Il correspondait alors au génitif latin.

1° *Régime équivalant à un datif.* — Quand la construction était claire, il arrivait souvent qu'on n'exprimait pas la préposition *à* devant les noms de personne. Exemples :

Nul plaid... prindrai qui... cist **meon fradre Karle** *in damno sit.* (*Serm. de Strasb.*) (Je ne prendrai nul arrangement qui *mon* (pour *à mon*) *frère Charles* soit à dommage.)

Cil (celui-ci) *a donné* **le chatelain** (pour : *au châtelain*) *un colp.* (*Sire de Coucy.*)

Les noms de personnifications pouvaient, comme ceux des personnes, être ainsi employés au datif :

Li nums Joiuse **l'espée** (pour : *à l'espée*) *fut dunez.* (*Rol.*, 2508.)

Cette construction a totalement disparu depuis le XIVe siècle. (Voir cependant aux Pronoms.)

2° *Régime équivalant à un génitif.* — Dans l'usage général de la langue, *de* a pénétré toutes les constructions où le latin employait le génitif. Mais, dans l'ancienne langue, cet envahissement n'est pas complet, et la préposition

ne s'emploie pas dans le cas d'un génitif subjectif où le terme au génitif est un nom de personne. Exemples :

li **Deo** *inimi* (les ennemis *de* Dieu). (*Sainte Eulalie.*)

le rei *gunfanuniers* (porte-gonfanon *du* roi). (*Rol.*, 106.)

Ço dit li Reis : « Jo oi le corn **Rollant** (Le roi dit : « J'entends le cor *de* Roland)., (*Ib.* 1768.)

Et li membre **Diu** *sont povre, nu et despris* (Rutebeuf, II, 38). (Et les membres *de* Dieu sont pauvres, nus et misérables.)

De même avec des noms propres de lieu. Exemples :

Beles pulcelesz, fillesz **Jerusalem** (*Frag. d'un poème*, dans Bartsch, 51). (Filles *de* Jérusalem.)

Mais dès le XIIe siècle *de* s'introduit dans ces constructions comme dans les autres. Ex. :

près del (du) *sepulcre Rachel en terre* **de** *Benjamin* (*Rois*, I, 10).

(Voir aux Prépositions.)

Au XIVe siècle, l'ancienne construction disparaît, on n'en garde plus souvenir au XVIe ; cependant il en reste des traces dans certains tours de la langue moderne. C'est ainsi qu'il faut expliquer :

1° Les locutions : *fête-Dieu*, *hôtel-Dieu*, *bain-marie*, etc., où le deuxième terme est au génitif ;

2° Les noms de lieux, tels que *Bourg-l'Abbé*, *Bagneux-les-Juifs*, *Joinville-le-Pont*, pour *Bourg-***de**-*l'Abbé*, etc.;

3° La construction qui accole le patronymique au prénom sans préposition. Ainsi : *Pierre Simon* est pour *Pierre* **de** *Simon;*

4° Diverses appositions très usitées, telles que : *la loi Dufaure*, *le projet Paul Bert*, *le procès Bazaine*, *l'affaire Clémenceau;*

Remarquer les dénominations de quartiers et de rues : *la place Thiers*, *la rue Denfert*. (d'autres noms comme : *le boulevard* des *Italiens*, *la place* des *Vosges*, prouvent que le deuxième terme est au génitif.)

CHAPITRE II

DE L'ADJECTIF

210. On appelle adjectif (du latin *adjectivum*, qui ajoute) un mot qui sert à ajouter à l'idée d'un être celle des qualités de cet être, c'est-à-dire, d'une façon générale, à le déterminer.

L'adjectif est, en français comme en latin, un mot variable en nombre, en cas; en outre, et c'est là ce qui le distingue essentiellement du substantif, en genre. L'adjectif a un féminin et aussi un neutre qu'on emploie en français dans quelques cas, par exemple quand l'adjectif se rapporte à un pronom neutre.

211. Déclinaison latine des adjectifs. — Sous le rapport de la déclinaison, il n'y a guère en latin que deux types d'adjectifs essentiellement distincts.

1° Les uns, comme *bonus*, se déclinaient de la façon suivante :

SINGULIER

	MASCULIN	FÉMININ	NEUTRE
Nominatif :	*bon*us,	*bon*a,	*bon*um.
Accusatif :	*bon*um,	*bon*am,	*bon*um.

PLURIEL

Nominatif :	*bon*i,	*bon*ae,	*bon*a.
Accusatif :	*bon*os,	*bon*as,	*bon*a.

A cette classe appartenaient d'autres adjectifs qui ne différaient de ceux-ci que par leur nominatif singulier masculin terminé en *er*, tels que :

*nig*er, *nigr*a, *nigr*um.

2° Les autres adjectifs, du type de *fortis*, suivaient la troisième déclinaison des noms et faisaient :

SINGULIER

	MASCULIN	FÉMININ	NEUTRE
Nominatif :	*fort*is,	*fort*is,	*fort*e.
Accusatif :	*fort*em,	*fort*em,	*fort*e.

PLURIEL

Nominatif :	*fort*es,	*fort*es,	*fort*ia.
Accusatif :	*fort*es,	*fort*es,	*fort*ia.

Cette classe comprenait aussi des adjectifs analogues à *prudens* et à *celeber* qui ne différaient du précédent qu'au nominatif et au vocatif, qu'ils avaient en *ens* ou en *er* et non en *is*. Ex. : *celeber* et non *celebris*.

Le latin populaire modifia encore ce système déjà simple.

Tout d'abord le nombre des cas fut réduit pour l'adjectif comme pour le substantif à deux : un sujet, un régime.

Puis, les adjectifs de la deuxième classe en *er*, accusatif en *em*, dont nous avons parlé, furent par analogie assimilés à ceux de la première classe en *er*, accusatif en *um* : *acer*, *acr*em devient : *acer*, *acr*um.

En outre, et par une transformation plus complète, tous ces adjectifs en *er* furent traités comme ceux en *us*, *niger* et *bonus* eurent les mêmes formes. Il ne resta donc plus que deux déclinaisons distinctes, différentes en ce que *la deuxième n'a pas de forme spéciale pour le féminin*. L'ancien français conserva également ces deux déclinaisons.

212. Première déclinaison française. — Type : *bons* (latin *bonus*).

SINGULIER

Sujet :	*bons* (bonus),	*bone* (bona),	*bon* (bonum).
Régime :	*bon* (bonum),	*bone* (bonam),	*bon* (bonum).

PLURIEL

Sujet :	*bon*,	*bones*,	(le neutre pluriel
Régime :	*bons*,	*bones*,	a disparu).

Ce que nous avons dit de la déclinaison des substantifs nous dispense d'expliquer ces formes analogues à celles de *murs* et de *rose*.

213. Remarques. — L'adjonction du *s* se fait suivant les règles générales que nous avons données pour les substantifs.

Quant à l'adjonction de l'*e* du féminin, elle entraîne quelques modifications phonétiques que nous indiquerons sommairement. Devant *e* :

1° *c* dur se change en *ch*. Ex. : *sec* (siccum) ; féminin : *sèche* (siccam) ;

2° *g* dur se change en *g* doux : *long* (longum) fait au féminin : *longe* (longam). Ex. :

> *Veez m'espée ki est e bone e* **lunge.** (*Rol.*, 925.) (Voyez mon épée qui est et bonne et longue.)

Cette forme s'est conservée dans le substantif *longe* et le dérivé *allonger*.

Mais l'influence du masculin amène bientôt des formes secondaires : *longue*, féminin de *long* ; et *lonche*, féminin de *lonc*.

3° *f*, produit d'une labiale qui s'est durcie en devenant

finale, n'a pas de raison d'être devant l'*e* du féminin. La labiale douce reparaît : *vivum* donne *vif*; *vivam* donne *vive*.

4° Un certain nombre de consonnes *l*, *n*, *s*, *t*, ont une tendance à se doubler devant l'*e* du féminin. On a dit primitivement *bo*ne. Ex. :

> *E! Durendal*, **bone**, *si mare fustes!* (*Rol.*, 2304.)
> (Eh! Durandal, ma bonne, vous avez vraiment joué de malheur.)

Mais de bonne heure on a écrit *bonne*. La règle s'étant peu à peu généralisée, de nos jours, nous écrivons *sot*, et au féminin *sotte*, *gentil* et au féminin *gentille*, *cruel* et au féminin *cruelle*. Les adjectifs en *et*, du type de *complet*, sont à peu près les seuls ainsi terminés qui gardent au féminin la consonne simple. Ex. : *complète*, *discrète*; encore sont-ce des adjectifs savants.

Beau, *nouveau*, *fou*, *mou* étaient primitivement, avant la vocalisation de *l*, *bel*, *nouvel*, *fol*, *mol*. De là les formes du féminin *belle*, *nouvelle*, *folle*, *molle*.

5° *Vieux*, anciennement *vielz*, qui vient de *vetulus*, avait un régime : *viel*, encore vivant, duquel on a tiré le féminin *vieille*.

Dans les autres adjectifs en *x*, *x* n'est qu'une notation orthographique qui représente tantôt *s* sourd, tantôt *s* sonore. Ce *s* reparaît au féminin. Ex. : *doux*, *douce* (= dousse); *roux*, *rousse*; *victorieux*, *victorieuse*; *amoureux*, *amoureuse*.

6° *Caduc*, *public*, *turc*, gardent au féminin le *c* dur, mais ce *c* est représenté dans l'orthographe par *qu* devant *e* muet. Ex. : *caduque*, *publique*, *turque*. Dans *grecque*, le *c* a été maintenu pour indiquer que le premier *e* n'est pas muet. Dans ce mot comme dans les précédents, le *c* tombait du reste autrefois.

214. Adjectifs invariables au masculin et au féminin. —

Malgré ce qui précède, l'*e* muet n'est pas dans les adjectifs français la marque caractéristique du féminin. Un certain nombre d'adjectifs l'ont aussi au masculin.

1° Ce sont des adjectifs comme *tendre* (du lat. *tenerum*), *povre*, *pauvre* (du lat. *pauperum*), où la présence d'un groupe de consonnes finales, impossible à prononcer sans une voyelle d'appui, a amené un *e* euphonique.

A ces adjectifs il en faut ajouter d'autres comme *tiède* (de *tepidum*), *raide* (de *rigidum*), dans lesquels l'*e* muet a été introduit pour la même raison, à une époque où la consonne unique aujourd'hui contenue dans le radical n'avait pas encore remplacé le groupe primitif.

2° C'est pour une cause analogue que *sage* (de **sapium*), *rouge* (de **rubium*), *étrange* (de **extraneum*), ont le masculin semblable au féminin. La rencontre d'un *e* ou d'un *i* consonnifiable avec la consonne du radical avait amené la formation d'un groupe de consonnes à la suite duquel l'*e* muet était devenu nécessaire.

3° Enfin il faut ajouter que par une réaction facile à comprendre, la forme du féminin a influencé celle du masculin et dans un certain nombre d'adjectifs l'a assimilée. Il y a eu autrefois une différence entre les deux genres dans les mots : *ferme*, *large*, *vide*, etc.

Ainsi *ferme* faisait au masculin : *fers*, *ferm*. Ex. :

A Socrates seras semblables,
Qui tant fu **fers** *e tant estables.* (*La Rose*, 5872. L.)
(A Socrate seras semblable, qui fut si ferme et si constant.)
Tant ai en li **ferm** *assis mon corage.* (*Couci*, XIX. L.) (Tant j'ai en elle ferme assis mon courage.)

Puis l'analogie du féminin l'a emporté, et *ferm* est devenu *ferme*.

215. Deuxième déclinaison. — Type *tels* (latin *talis*). D'après le type latin, on aurait dû avoir en français :

SINGULIER

	MASCULIN ET FÉMININ	NEUTRE
Sujet :	*tels* (talis),	*tel* (tale).
Régime :	*tel* (talem),	*tel* (tale).

PLURIEL

Sujet :	*tels* (tales),	(le neutre pluriel
Régime :	*tels* (tales).	a disparu).

Mais, comme nous l'avons dit, la déclinaison des substantifs a beaucoup influé sur celle des adjectifs correspondants.

1° Nous avons vu que les noms féminins de la troisième déclinaison latine, comme *virtus*, n'avaient conservé qu'un seul cas au singulier, le régime sans *s* : *vertut*. De même dans les adjectifs, ce *s* est tombé, on a dit *tel* au féminin.

Cela dura jusqu'à ce que dans les noms l'analogie de *murs* eut rétabli un *s* à *vertuz*, il reparut alors dans les féminins des adjectifs, *tel* devint *tels*.

2° D'autre part, les substantifs analogues masculins ne prenaient pas de *s* au sujet pluriel. Ex. : *li père; tels* devint donc *tel* au même cas du masculin et on eut le paradigme suivant :

SINGULIER

	MASCULIN	FÉMININ	NEUTRE
Sujet :	*tels*,	*tel*, puis *tels*,	*tel*,
Régime :	*tel*,	*tel*,	*tel*.

PLURIEL

	MASCULIN	FÉMININ
Sujet :	*tel*,	*tels*,
Régime :	*tels*,	*tels*.

Ainsi se déclinèrent *forz*, *granz*, *mortels*, *loyals*, etc.... caractérisés tous par l'absence d'un *e* muet au féminin singulier.

Il faut excepter certains adjectifs où les lois d'euphonie amenaient cet *e* muet. Ainsi : *noble* (nobilem), *frêle* (fragilem), *amable*, *aimable* (amabilem).

216. Adjectifs imparisyllabiques. — La déclinaison des imparisyllabiques latins du type de *prùdens*, accusatif : *prudèntem*, n'a rien laissé en français. Ces adjectifs ont

perdu leurs formes particulières, comme nous le verrons en parlant des participes présents, pour prendre celles de la deuxième déclinaison française, c'est-à-dire qu'ils font au singulier : *chantanz chantant*, au pluriel : *chantant chantanz*.

217. Assimilation des deux déclinaisons. — La deuxième déclinaison, constituée comme nous l'avons vu au paragraphe 215, ne devait pas survivre, distincte de l'autre.

En effet, longtemps avant qu'elle perdît ses cas, un travail lent d'assimilation la rapprochait peu à peu de la première.

Dès l'origine de la langue, un certain nombre d'adjectifs qui auraient dû se décliner comme *tels* se déclinaient comme *bons*. Ainsi : *doux* faisait au féminin *douce*; *dolent*, *dolente*; *commun*, *commune*.

Ex. : *En* dulce *France*, *seignurs*, *vus en irez*. (*Roland*, 360.)

D'autres, qui d'habitude suivaient la déclinaison de *tels*, prenaient parfois celle de *bons;* on trouve déjà *grande* dans la « Vie de saint Alexis ».

A mesure qu'on avance, les exemples deviennent plus nombreux. Joinville écrit : *présentes*, *réeles*, *personeles*.

Au XIVe siècle il est manifeste que la déclinaison à forme unique pour le masculin et le féminin disparaît lentement.

Les adjectifs en *al*, *el*, *il*, reçoivent les premiers l'*e* muet. On trouve dans Froissart : *générale*, *desloiale* et d'autres ; dans E. Deschamps : *artificiele*, *naturele*; dans *Hugues Capet : mortele*, etc.

D'autres adjectifs aussi sont atteints : on a relevé dans des textes de ce temps les féminins *forte*, *briève*, *hastive*, etc. Seuls les adjectifs en *ant* (sauf *grant*) demeurent encore le plus souvent invariables.

Au xve et au xvie siècle la deuxième déclinaison des adjectifs est entièrement fondue dans la première.

Cependant l'ancienne forme du féminin s'est conservée intacte longtemps encore, quelquefois même jusqu'à nos jours, dans un certain nombre de cas.

1° Pendant toute la monarchie, la chancellerie s'est servie du terme : *lettres royaux*, conservant à l'adjectif *royal* son ancien féminin. De même dans des juxtaposés où entre l'adjectif *grand*, cet adjectif a souvent gardé sa forme primitive. On dit encore *grand'route*, *grand'mère*, *grand'tante*, et c'est par erreur que l'Académie écrit ces mots avec une apostrophe, comme si un *e* muet était élidé, alors que l'*e* n'a jamais paru dans ces locutions.

2° Une quantité considérable d'adverbes en *ment* conservent aussi le féminin primitif. Alors que *prudent* fait au féminin *prudente*, on continue à dire *prudemment* (prudent-ment) et non *prudentement*. De même *savamment* et non *savantement*, *élégamment* et non *élégantement*. L'influence de l'analogie n'a pas été assez forte pour transformer ces mots déjà faits.

Il faut dire que la plupart des adjectifs dont ils sont formés sont des adjectifs en *ant*, et ce sont ceux-là, nous l'avons vu, qui ont résisté le plus longtemps à l'assimilation et gardé les derniers une forme unique pour les deux genres.

218. Emploi et syntaxe de l'adjectif. — L'adjectif est en français d'un usage beaucoup moins général qu'en latin. Dans une foule de cas, notre langue traduit un adjectif latin à l'aide d'une périphrase formée d'un substantif. Citons-en deux seulement. Nous disons : *la guerre* **des Gaules**, et non comme en latin : *la guerre* **gauloise** ; de même le *traité* **de Paris**, et non *le traité* **parisien**, ainsi de suite. D'autre part, s'il s'agit de déterminer la nature d'un objet, nous emploierons rarement un adjectif : on ne dira pas : *un vase* **argentin** pour traduire : *vas* **argenteum**, mais *un vase* **d'argent**. De même : *une table* **de marbre**, *un lit* **de fer**.

Ce n'est pas qu'on ne trouve un certain nombre d'adjectifs de nature. Ainsi dans *Roland*, 720 :

> *Entre ses puignz tient sa* **hanste fraisnine** (Entre ses poings tient sa lance *de frêne*).

Mais de pareils exemples ne sont pas nombreux. Les adjectifs : *doré*, *argenté*, et autres, ont un sens spécial; ils signifient : *qui imite* l'or, l'argent. Les autres, comme *ivoirin*, *marmoréen*, ne parviennent pas à remplacer les substantifs : *d'ivoire*, *de marbre*, malgré les efforts faits au XVIe siècle et de nos jours pour les acclimater.

Ajoutons qu'une foule d'adjectifs manquent et sont remplacés en français par des périphrases. Ex. :

Un homme **sans cœur**, *une femme* **comme il faut**, et ainsi de suite. (Voir à la Dérivation.)

219. Règles générales d'accord. — En règle générale, dans l'ancienne langue comme en latin, l'adjectif épithète ou attribut s'accorde avec le substantif ou le pronom auquel il se rapporte, en nombre, en genre et en cas. Ex. :

De **plusurs regnes** *viendrunt li* **hume estrange** (*Rol.*, 2911).

(De plusieurs royaumes viendront des hommes étrangers.)

Amis Rollanz, prozdum, **juvente bele**,
Cum jo serai ad Aîs en **ma capele**,
Viendront li hume, demanderunt **nuveles**;
Je's lur dirrai **merveilluses** *e* **pesmes** :
Morz *est* **mis niés**, *ki tant suleit cunquerre.* (*Ib.*, 2916.)
(Ami Roland, vaillant homme, belle jeunesse,
Quand je serai à Aix, en ma chapelle,
Viendront des hommes, demanderont des nouvelles;
Je les leur dirai étonnantes et cruelles:
Mort est mon neveu, qui savait tant conquérir.)

La seule particularité qui soit à signaler, c'est que l'adjectif se met au neutre lorsqu'il y a lieu, c'est-à-dire lorsqu'il se rapporte à un pronom neutre. Ex. :

Il *est* **jugiet** *que nus les ocirum.* (*Rol.*, 884.) (Il est décidé que nous les tuerons.)

Pur ço que plus **bel** *seit.* (*Rol.*, 1004.) (Pour que ce soit plus beau.)

Jugiet et *bel* sont au neutre, sinon ils prendraient le *s* du sujet masculin : *jugie***z**, *bel***s**.

Depuis que la déclinaison a disparu, l'accord ne se fait plus qu'en genre et en nombre. En revanche il est devenu tout à fait régulier, tandis que primitivement (dans certains dialectes au moins) l'adjectif attribut avait une tendance à suivre les règles d'accord moins exactement que l'adjectif épithète.

Il reste toutefois un certain nombre de cas particuliers à examiner.

220. Accord de l'adjectif qui se rapporte à plusieurs noms. — En général dans l'ancien et même le moyen français l'usage était de n'accorder qu'avec le substantif le plus voisin de l'adjectif. Ex. :

Est le pays ou royaulme bien heureux quant il a **roy** *ou* **seigneur saige**. (Comm., VIII, 24.)

Et se peut veoir par les tours par où l'on monte à cheval, et par ce qu'il avoit entreprins à la ville, dont les patrons estoient faictz de **merveilleuse entreprinse et despence**. (Id., VIII, 25.)

Palsgrave cite les exemples suivants : *Par* **consentement** *et* **délibération générale**. *Par la* **persuasion** *et* **enhortement** (*exhortation*) **fraudulent**.

Au XVIIe siècle la langue hésite encore, et l'habitude de mettre au pluriel masculin l'adjectif qui se rapporte à deux noms de genre différent n'a pas triomphé, comme en témoigne un passage de Vaugelas : « On demande s'il faut dire : Ce peuple a le cœur et la bouche *ouverte* ou *ouverts* à vos louanges.... Il faudrait dire *ouverts* selon la grammaire latine qui en use ainsi... Mais l'oreille a de la peine

à s'y accoutumer... je voudrais donc dire *ouverte*, parce qu'ordinairement on parle ainsi ; qui est la raison décisive. »

Vaugelas, on le voit, faisait des concessions, néanmoins l'usage traditionnel ne l'a pas emporté sur les exigences de la syntaxe latine. Dans la plupart des cas, maintenant, l'adjectif se met au pluriel.

Toutefois si les noms ou pronoms ne sont pas coordonnés, on peut accorder l'adjectif seulement avec le dernier, comme dans cet exemple de Racine (*Iphig.*) :

Mais le fer, le flambeau, la **flamme** *est* **toute prête.**

Si même ils sont unis par la conjonction *ou* marquant alternative, on emploie encore le singulier, comme le veut la logique. Exemple : *Il a la jambe ou le* **bras cassé.**

Mais si les noms sont unis par la conjonction *et*, il faut employer le pluriel comme en latin. Exemple : *Il y a mis une* **constance** *et un* **dévouement surprenants.**

Il y a bien quelques accommodements avec cette règle et les grammairiens accordent que l'on peut rapporter l'adjectif au dernier substantif seulement, s'il semble le qualifier plus particulièrement. Mais, telle qu'elle est, la règle est trop étroite et en contradiction avec l'usage des meilleurs auteurs, comme le montrent les exemples suivants :

C'est une puissance orgueilleuse qui est souvent contraire à **l'humilité et** *à* **la simplicité chrétienne.** (Fléchier.)

J'ai **une estime et une amitié** *pour vous toute* **particulière.** (Molière.)

On pourait citer beaucoup de phrases semblables.

221. Accord des adjectifs employés adverbialement. — On a vu dans la dérivation impropre que les adjectifs s'emploient souvent avec les fonctions d'adverbes. Il en était de même en ancien français, mais en ce cas l'adjectif gardait son rôle de qualificatif, et, comme tel, continuait à s'accorder en genre, en nombre et en cas. On disait :

Cette faveur est trop **chere** *achetée.* (Desportes, *El.*, II, Adv. sec.)

Une perdrix **fraîche** *tuée*, etc.

La langue moderne a gardé cet usage, mais au prix de mille incohérences.

On dit encore : *une perdrix* **fraîche** *tuée, une porte* **grande** *ouverte*, mais au contraire on écrira : *cette poularde est* **fin** *grasse.*

Il y a plus : dans beaucoup de cas, la langue hésite; tantôt elle accorde, tantôt elle n'accorde pas. On trouve :

*Les nouve***aux** *venus, les nouv***elles** *converties ;* mais aussi : *des enfants nou***veau**-*nés.*

De là les règles si compliquées de *tout.*

La vieille langue fait varier *tout* adverbe et adjectif :

> *Set anz* **tuz** *pleins ad estet en Espaigne.* (*Rol.*, 2.)
> (Sept ans *tous* pleins il a été en Espagne.)

Jusqu'au XVIIe siècle, cet usage se conserve. Ex. :

Ces biens... ne se partagent pas.... Ils sont possédés **tous** *entiers.* (Malh., II, 565.)

Il ne faut que partir, j'ai des chevaux **tous** *prêts.* (Corn., II, 500.)

J'ai toujours cru que Mme de Coulanges.... seroit **toute** *une autre personne.* (Sév., *Autogr.*, IX, 527.)

Mais Vaugelas trouve cet usage illogique; il établit des distinctions entre *tout* adverbe et *tout* adjectif. Malgré l'opposition de Ménage (*Observ.*, p. 31), qui trouvait ces subtilités très fausses, malgré l'habitude des principaux écrivains du temps, l'opinion de Vaugelas prévalut dans l'Académie, et au XVIIIe siècle, la règle moderne s'établit avec ses contradictions. Il s'en faut bien du reste qu'elle soit observée par les auteurs. Montesquieu écrit :

> *Je suis* **toute** *hors de moi.*

Comparez Michelet : *Une belle et très belle veuve,* **toute** *aimable.*

George Sand : *En attendant qu'on nous la donne* (l'histoire) **toute** *expliquée et* **toute** *dévoilée.*

Victor Hugo : *Une mort* **toute** *empreinte de pyrrhonisme.*

Même, adjectif variable, ne s'est pendant longtemps pas distingué de *même* adverbe, pour la raison que l'adverbe en ancien français pouvait prendre un *s* de flexion, et que *mesme* devenait ainsi *mesmes*. On écrivait donc indifféremment : *les dieux* **mesmes** et *les dieux* **mesme**.

Vaugelas ne voulut plus qu'on confondît les deux fonctions de *même*. Un de nos meilleurs poètes a failli, dit-il, quand il a dit :

Les immortels **eux-mesme** *en sont persécutés.*

Selon le grammairien, *même* ici est adjectif et non adverbe; il faudrait donc à son avis un pluriel : *eux-mêmes*. Aussi, pour distinguer, Vaugelas proposait-il d'écrire l'adverbe *mesme* sans *s* avec les noms pluriels, et au contraire de lui ajouter le *s* avec les noms singuliers. Cette idée n'a pas été adoptée ; toutefois une différence s'est établie entre les deux formes : *même* adverbe n'a plus jamais le *s* de flexion, il reste donc invariable, tandis que *même* adjectif prend le signe du pluriel. On sait qu'il n'est pas toujours facile de reconnaître auquel des deux on a affaire.

222. Accord de quelques adjectifs. — A ces adjectifs employés adverbialement on en a assimilé plusieurs autres comme *nu* et *feu*, qui ont été ainsi considérablement atteints dans leur syntaxe.

Nu. On disait anciennement, voire même au XVIe et au XVIIe siècle : **nus pieds** aussi bien que **pieds nus** et **nue tête** aussi bien que **tête nue**. Ex. :

Elle y alla **nus pieds**, *comme toutes les religieuses.* (Rac., IV, 509.)

Ce petit homme qui va toujours **nus pieds**. (Rac., v, 454.)

Madame de Guitaut était **nues jambes** *et avait perdu une de ses mules.* (Sév., 20. L.)

Mais sous prétexte que *nu* est ici pris à la forme absolue, les grammairiens font ce mot invariable quand il précède le substantif, de sorte qu'on a des phrases comme celle-ci :

Une grande fille rousse, **nu-pieds**, **tête nue**, *vient m'ouvrir la barrière.* (Chat. d. Ayer.)

Il est vrai que malgré cette règle, on continue à écrire **nue propriété** et **nus propriétaires**.

Feu, jusqu'au XVIe siècle, s'est accordé avec les substantifs féminins et pluriels, qu'il en fût ou non séparé par l'article. Ce mot est en effet un adjectif, venu probablement de *fatutum*, et essentiellement variable. Ex. :

Eu esgard mesmement à son contract de mariage et testament de **feue sa femme**. (Pasquier, *Rech.*, VI, 11. L.)

A la cruelle bataille devant Constantinople moururent **feuz** *de bonne memoire les* **roys** *Lisuart et Perion.* (*D. Flores de Grèce*. L.)

On trouve encore dans Balzac : *Si vous ne connaissez pas Uranie, cette nymphe que j'ai tant louée, je vous avertis que c'est* **feue ma bonne amie**, *Mme des Loges.* (*Lett.*, XI, 13. L.)

Mais au XVIe siècle on fut porté à voir dans *feu* l'analogue de l'italien *fu*, dérivé de *fuit*, et, cette erreur se propageant, le mot fut neutralisé au XVIIe siècle, malgré Ménage. Actuellement il n'est ni déclinable ni indéclinable. L'accord se règle, comme on sait, sur la position ; on écrit malgré la contradiction : *feu ma mère* et *ma feue mère*.

223. Adjectifs indéclinables. — Il faut ajouter qu'il y a en français quelques adjectifs indéclinables en tout ou en

partie pour des raisons de phonétique. Chaque fois, en effet, que le radical latin se terminait par un *s*, ou par un son qui devait produire un *s*, l'adjectif français dérivé ayant le thème déjà terminé par *s*, ne pouvait prendre le *s* de flexion.

C'est pour cela que *oiseu***x**, *gracieu***x**, *fau***x**, *françai***s**, et tous les adjectifs qui ont ainsi un *x* ou un *s* au singulier ne changent pas au pluriel.

Degrés de signification des adjectifs.

224. Les adjectifs qualificatifs peuvent, en français comme en latin, avoir trois degrés de signification :

Le *positif*, qui indique la qualité sans comparaison.

Le *comparatif*, qui indique la supériorité, l'infériorité ou l'égalité.

Le *superlatif*, qui marque qu'une qualité est portée au plus haut degré.

225. Comparatifs et superlatifs synthétiques. — Le latin formait en général les comparatifs et superlatifs des adjectifs à l'aide de suffixes qu'il ajoutait au thème du mot. Ainsi du thème *sapient* (*em*) (savant) on tirait le comparatif *sapient*-**ior** (plus savant) et le superlatif *sapient*-**issimus** (le plus savant, très savant).

Les formes ainsi dérivées se déclinaient :

Sapiéntior faisait à l'accusatif : *sapientiórem*,
sapientíssimus — *sapientíssimum*.

A. *Comparatif*. La tradition conserva en français un certain nombre de comparatifs synthétiques. Ainsi :

grándior a donné *graindre*,
grandiórem — *graignor*.

A *graignor* comparez : *alçor* (de altiorem), plus haut; *gensor*, plus gent (gentil); d'autres encore qui appartiennent à la vieille langue.

Trois surtout méritent d'être notés, ce sont : *pire* (plus mauvais), *mieldre* (meilleur) et *moindre* (plus petit), venus de trois comparatifs irréguliers latins. Ils présentaient autrefois les formes suivantes :

MASCULIN ET FÉMININ	NEUTRE
pire (pějor),	*pis* (pějus),
peior (pejórem),	
mieldre (mĕlior),	*miels*, *mieus*, *mieux* (mĕlius),
meillor (meliórem),	
meindre, *moindre* (mĭnor),	*moins* (mĭnus),
menor (minórem).	

Quelques-unes de ces formes ont disparu avec l'ancienne langue, d'autres sont demeurées. Les unes servent encore de comparatifs aux adjectifs, ainsi : *meilleur*, *pire*, *moindre;* les autres sont adverbes : *mieux*, *moins*.

Il y a aussi quelques-uns de ces comparatifs qui se son maintenus comme substantifs. Ainsi : *major* a donné *maire* (plus grand, le plus grand fonctionnaire de la ville) ; *majorem* a donné *majeur;* etc.

B. *Superlatif*. Le superlatif synthétique latin a laissé moins de traces dans la langue moderne. Au Moyen Age il y avait encore quelques formes de superlatif synthétique en usage : *pesme* venu de *pessimum* (qui signifie *très mauvais*), *grandisme*, de *grandissimum* (très grand), *seintisme*, de *sanctissimum* (très saint), *altisme*, de *altissimum* (très haut). Ex. :

Je's (les) *lur dirrai merveilluses e* **pesmes**. (*Rol.*, 2919.)

Un **grandisme** *nés plat.* (*Aucassin et Nicolette*, p. 404. Barb.)

Ne placet Deu ne ses **seintismes** *angles.* (*Rol.*, 1089.)
(Ne plaise à Dieu ni à ses très saints anges.)
Pois, sunt muntet sus el 'palais **altisme.** (*Rol.*, 2708.)
(Puis ils sont montés dans le palais très élevé.)

Ces formes étaient très peu nombreuses. Au XVIe siècle, sous l'influence italienne, il en parut quelques autres, et c'est de là que nous avons gardé l'usage de dire : *grandissime*, *révérentissime*, *sérénissime*. Celles de ces expressions qui ne sont pas des termes d'étiquette appartiennent à la langue plaisante comme le *fourbissime* de Molière :

Mascarille est un fourbe, *et fourbe* **fourbissime.** (*Et.*, II, 5.)

Dès le XVIIe siècle en effet, une réaction avait eu lieu qui empêcha la propagation de ces formes étrangères.

226. Comparatifs et superlatifs analytiques.

A. *Comparatif.* En dehors des cas particuliers que nous venons de signaler, ce n'est pas au moyen de suffixes que le français marqua les degrés de comparaison des adjectifs. Ici comme partout, l'esprit analytique triompha. Le latin classique formait le comparatif d'un certain nombre d'adjectifs en ajoutant au positif l'adverbe *magis* qui signifie plus. Ex. : *magis idoneum* (*plus propre à*). Le latin vulgaire remplaça *magis* par *plus* qui a le même sens et les comparatifs ainsi formés, qui originairement n'appartenaient qu'à un assez petit nombre d'adjectifs, devinrent le modèle sur lequel on reconstruisit tous les comparatifs français.

De même qu'on disait : *plus idoneum*, on dit aussi : *plus clarum* (plus clair), *plus sapium* (plus sage), etc., etc.

On trouve aussi une autre manière de rendre le comparatif. Le latin en fournissait également le modèle : il faisait quelquefois suivre un adjectif au positif d'une préposition accompagnée d'un complément et signifiant *au-dessus*, *par de-là*,

comme : *præter*, *ante*, *super*. Ex. : *super ceteros clarus* = (mot à mot : *sage au-dessus des autres*).

Il n'est pas rare de trouver en ancien français des constructions correspondantes. Exemple :

Sur tuz les altres *est Carles* **anguissus.** (*Rol.*, 823.)
(Par-dessus tous les autres est Charles angoisseux.)

B. *Superlatif.* — Le superlatif périphrastique triompha également. Les mêmes adjectifs dont le comparatif se formait à l'aide de *magis*, avaient un superlatif formé avec *maxime*. Il y avait également là une indication dont la langue vulgaire tira profit. Elle appliqua ce procédé à tous les adjectifs, en substituant toutefois à l'adverbe *maxime* un assez grand nombre d'autres particules.

Le français se trouva ainsi avoir des superlatifs variés formés avec différents adverbes :

asez. Ex. : *il est* **asez** *fols* (*il est très fou*).
fort. — *Il est* **fort** *beau*.
Auguste est **fort** *troublé*. (Corn., *Cinna*.)
par (lat. *per*). *Tut* **par** *seit fel ki ne's vait envaïr*. (*Rol.*, 2062).
(Tout à fait *complètement félon* soit qui ne les va attaquer.)
outre. — **outre** *beau*, **outre** *doux*.
trop. — **trop** *sachant* (très savant.)
durement. — **durement** *belle*. (Comparez : *Ils plorerent durement*.)

L'usage s'est conservé d'indiquer dans la langue moderne une foule de nuances dans l'expression du superlatif ; on dit d'une femme, qu'elle est *magnifiquement*, *divinement*, *adorablement* belle, etc., suivant le caractère de l'admiration qu'elle inspire.

De plus, un certain nombre d'adverbes, dans la langue populaire, s'emploient un peu indistinctement. On entend

répéter aujourd'hui *rudement* à tous propos. On dira non seulement que, *un travail est* **rudement** *difficile*, mais dans le cas dont nous parlions tout à l'heure par exemple, que : *une femme est* **rudement** *jolie*, alors que sa beauté n'a rien de rude. On cherche simplement un adverbe qui rende avec force l'idée de *beaucoup*.

L'adverbe qui a ce rôle par-dessus tous les autres, c'est **très**, qui peut s'accoler à tous les adjectifs, et forme le superlatif le plus usuel. C'est un mot fort ancien dans la langue, dont nous aurons à parler à propos des prépositions ; il vient du latin *trans*, et en est arrivé à signifier *beaucoup*. Il a servi pendant tout le Moyen Age déjà à composer les superlatifs. Ex. :

Mais ma dame est de si **tres grant** *vaillance* (prix),
Que son ami ne doit faire faillance. (*Couci*, XXIV. L.)

(En composition très est remplacé par *super* ou *supra*, *sur*, *extra*, *archi*, etc.)

227. Syntaxe des compléments du comparatif. — En latin, le complément ou bien se met à l'ablatif, ou bien se fait précéder de *quam*. Ex : *Paulus doctior est* **quam Petrus** ou **Petro**.

L'ancien français reproduit ces deux constructions ; jusqu'au XVIe siècle on les emploie indifféremment. On dit : *plus* **de** *Pierre*, ou *plus* **que** *Pierre*.

La première construction a disparu. On l'emploie cependant encore avec les noms de nombre. On ne dira pas :

On supporta le siège plus **que** *trois mois*, mais : *plus* **de** *trois mois*.

Il faut remarquer qu'en latin la phrase complémentaire qui commence par *quam* ne renferme pas de négation. Ex. : *majorem gloriam retulit* **quam ipse putaverat**. En

français on traduira : *il en rapporta une gloire plus grande qu'il* **n'***avait lui-même pensé*. La présence de la négation est due à un travail d'analyse.

En effet, le sens de la phrase complémentaire est toujours négatif. Renversez les termes, vous aurez : *il* **n'***avait* **pas** *pensé qu'il en rapporterait tant de gloire qu'il en rapporta*. C'est cette négation logique que le français a exprimée.

228. Du superlatif relatif. — De ces deux degrés : *comparatif* et *superlatif*, il faut distinguer ce que l'on appelle le *superlatif relatif* que le latin et le français rendent d'une façon tout à fait différente. Dans ce vers : **Les plus désespérés** *sont les chants* **les plus beaux**, *les plus désespérés* et *les plus beaux* sont des superlatifs relatifs.

Le latin considérait qu'il y avait là une idée superlative et se servait de la forme du superlatif absolu. En pareil cas on traduisait *les chants* **les plus beaux** par : *carmina* **pulcherrima**, qui signifie en même temps : *des chants* **très beaux**.

Le français, au contraire, considère que l'idée est surtout comparative, et avec raison. Quand on dit : *Les chants* **les plus beaux**, on indique bien non seulement que les chants dont on parle sont très beaux, mais qu'ils sont les plus beaux de tous ; ces chants sont comparés aux autres, quand même le deuxième terme de la comparaison n'est pas exprimé ; l'idée est donc comparative.

En conséquence, la langue a abandonné l'usage latin et substitué ici la forme du comparatif à celle du superlatif.

On trouve pendant très longtemps une foule d'exemples qui prouvent que l'on confond complètement le comparatif proprement dit et ce comparatif spécial dit superlatif relatif. Ainsi :

Par cele lei que vus tenez **plus salve** (*Rol.*, 649) (par cette loi que vous tenez pour *la plus salutaire*).

Tolent lur veies e les chemins **plus granz** (*Rol.*, 2464) (coupent leurs voies et les chemins les plus grands).

Encore au XVIe siècle : *Le vers* **plus coulant** *est le vers* **plus parfaict.** (Du Bellay, II, 69.)

Voire au XVIIe : *Tout ce qu'il y avoit alors à Paris de prélats* **plus considérables.** (Racine, IV, 417.)

Mais ce sont là des archaïsmes. Dès le Moyen Age, la langue cherche à distinguer les deux formes du comparatif et du superlatif relatif en faisant précéder ce dernier de l'article ; au XVe siècle, l'usage s'affirme, au XVIe surtout. Ex. : *Disant que* **les plus rebours** *et* **les plus farouches** *poullains sont ceux qui à la fin deviennent* **les meilleurs** *chevaux* (Amyot, *Thém.*, éd. 1574; 134), et Malherbe fait reproche à Desportes d'avoir écrit : *Et le cœur* **plus dévot** *qui fut oncq en servage* (pour *le plus dévot*)., (Malh., IV, 286.)

Les cas où l'on avait encore la liberté de supprimer l'article ont ainsi peu à peu diminué; il n'y en a plus guère qu'un aujourd'hui, c'est celui où un possessif accompagne le substantif. Ainsi on dira : *c'est* **mon plus cher** *souvenir*, à côté de : *c'est* **le plus cher** *souvenir de ma vie.*

CHAPITRE III.

DES NOMS DE NOMBRE.

—

I. *Nombres cardinaux.*

229. Nombres de 1 à 16. — Les noms de nombre cardinaux français, de *un* à *seize*, dérivent directement des noms latins, suivant les règles ordinaires de la phonétique.

Pendant longtemps les trois premiers de ces nombres ont été déclinables comme en latin, et ont eu des formes différentes suivant le genre, le nombre et le cas.

Un (du latin *unum*) se déclinait comme *bon*. (Nous retrouverons ce pronom lorsque nous parlerons des pronoms indéfinis.)

Deux (du latin *duo*) se déclinait également comme *bon*, le latin populaire ayant effacé les distinctions qui séparaient les formes de ces adjectifs au cas-sujet.

Le latin classique déclinait :

	MASCULIN	FÉMININ	NEUTRE
Nominatif :	*duo*,	*duae*,	*duo*.
Accusatif :	*duos*,	*duas*,	*duo*.

Le latin populaire disait par analogie :

	MASCULIN		FÉMININ
Nomin. :	*dui*,	Cas unique	*duas*.
Accusat. :	*duos*.		

De là la déclinaison française :

	MASCULIN		FÉMININ
Sujet :	*d*ui,	Cas unique	*d*oes, *d*eues.
Régime :	*d*ous, *d*eux,		

Toutefois, de bonne heure, les formes masculines empiètent sur les féminines; *does*, *deues* sont remplacés par *dous*, *deux*. Ainsi on trouve déjà dans la *Chanson de Roland*, 637 : *A vostre femme enveierai* **dous** *nusches*, bien que *nusches*, qui signifie *bracelets*, soit un substantif féminin.

Quant à *dui*, sujet masculin, on rencontre cette forme dans les anciens textes là où la syntaxe l'exige. Ex. :

Dui *Sarrazin par les resnes les pristrent* (prirent). (*Rol.*, 2706.)

Li message commencierent à issir **dui** *a* **dui** *et trois a trois.* (Villeh., *Conq. de Const.*, 85. G.) (Les messagers commencèrent à sortir deux à deux et trois à trois.)

Cela dura jusqu'au XIVe siècle, où le cas régime *deux* remplaça, ici comme partout, le cas sujet. Froissart emploie déjà couramment *deux* au lieu de *dui*.

Trois vient du latin *tres*, qui se déclinait comme *tales*. Mais l'analogie avait amené la chute du *s* au cas sujet. Les formes françaises furent donc :

MASCULIN		FÉMININ
Sujet : *trei*, *troi* (lat. *tres*) Régime : *treis*, *trois* (lat. *tres*)	}	Cas unique : { *treis*, *trois*.

Les autres nombres de 4 à 16, *quatre*, *cinq*, etc. reproduisent les termes latins : *quattuor*, *quinque*, etc... et sont comme eux invariables.

230. Nombres de 16 à 100. — De 17 à 20, le français abandonne les formes synthétiques *septemdecim*, etc., et compte, suivant un usage introduit déjà en latin, en ajoutant le chiffre des unités à la suite du nombre *dix*, et en coordonnant ces deux termes par *et*. Ex. : *decem et septem*, *dix et sept*. (Voir § 235.)

De 20 à 100, les formes latines reparaissent. On a dit pendant longtemps : *trente*, *quarante*..., *setante* ou *septante* (70), *uitante* ou *octante* (80), et *nonante* (90).

Uitante, encore usité au XVIe siècle, a disparu depuis lors ; mais *septante* et *nonante* ont été en usage jusqu'à nos jours. Ex. : *Ces* **septante** *fameuses semaines où les temps du Christ et la destinée du peuple juif sont expliqués.* (Boss., *Hist.*, I, 7. L.)

Observez qu'il n'a que soixante ans et que j'en ai bientôt **septante.** (Volt., *Let. à d'Argental*, 1763. L.)

Ces deux mots ne s'entendent plus que dans certaines provinces ; exclus par les théoriciens du langage soutenu, on ne sait pourquoi, ils vivent encore dans la langue populaire, dans les patois, et dans certains noms propres comme : *les Septante* (traducteurs de la Bible).

L'habitude de compter par vingt, qui a nui à la forme *uitante* dont nous venons de parler, est sans doute d'origine celtique ; c'est de là que nous vient le multiple *quatre-vingts* (quatre fois vingt).

L'ancienne langue avait un certain nombre d'expressions numériques analogues : *Six vingts* (= 120), *sept vingts* (= 140), *huit vingts* (= 160). Ex. :

Six vingts *pionniers.* (D'Aub., *H.*, II, 585.)

Six vingt *mille coups de canons.* (*Ib.*, I, 228.)

Il y avait hier **six vingt** *mille hommes ensemble sur quatre lignes.* (Rac., *Let. à Boil.*, 1692. L.)

Sept vingts *hommes.* (D'Aub., *H.*, II, 609.)

Quinze-Vingts (300) s'est conservé, en qualité de nom propre, dans le nom de l'hôpital fondé par saint Louis, et comme surnom des vingt parlementaires qui déboursèrent quinze mille livres pour la Fronde.

234. Mille et ses multiples. — *Mille* dérive du latin *mille*, déclinable ; aussi *mille* a-t-il deux formes en ancien français : un singulier *mil* (de mille), un pluriel *milie*, *mille* (de *millia*). L'ancienne langue distingue soigneusement ces deux formes et emploie *mil* ou *mille* suivant qu'il y a lieu de mettre le singulier ou le pluriel. Ex. :

Od **mil** *de mes fedeilz.* (*Rol.*, 84.) (Avec mille de mes fidèles.)

Pernez **mil** *Francs de France nostre tere.* (*Ib.*, 804.)

Et au contraire : *vint* **milie** *humes.* (*Ib.*, 13.)

Mais de bonne heure la langue confondit le pluriel et le singulier et employa l'un où la syntaxe eût exigé l'autre. Ex. :

Pour l'employe de cinquante **mil** *hommes en trois armees.* (D'Aub., I, 495.)

Quatre **mil** *auditeurs.* (III, 419.)

Dès lors il n'y avait plus en présence que deux formes concurrentes dont l'une devait supplanter l'autre. Ce fut *mille* qui l'emporta. Aujourd'hui le pluriel s'emploie seul et dans tous les cas, sauf cependant dans la notation du millésime où *mil* s'est conservé. Ex. :

L'an **mil**. *L'an* **mil** *huit cent quatre-vingt-cinq.*

232. Syntaxe des noms de nombre. — REMARQUE I. — Dans les expressions numériques complexes comme *dix-sept*, *dix-huit*, etc., l'usage était autrefois d'unir les deux termes dont le nombre total représente la somme par la conjonction *et*. L'ancienne langue disait : *L'an trois cents* **et** *vingt* **et** *neuf*.

Souvent aussi la conjonction n'est exprimée qu'une fois et ne lie ensemble que deux des termes. Ex. : *L'an mil cinq cent soixante* **et** *quatre.* (D'Aub., IV, 346.)

Enfin, très anciennement déjà, et souvent au XVIe siècle, *et* se sous-entend. Ex. : *septante trois* (D'Aub., III, 286), *cent trente trois* (*Ib.*, 289).

Ce dernier usage l'a emporté ; *et* ne s'exprime plus que dans quelques nombres seulement, comme : *vingt* **et** *un*, *Cent* **et** *un;* mais là aussi, soit pour des raisons phoné-

tiques, soit sous l'influence de l'analogie des autres nombres, la conjonction disparaît.

Remarque II. — Quand un des nombres terminés par *un*, *vingt et* **un**, *trente et* **un**, était suivi d'un substantif comme dans l'exemple suivant : *vingt et* **un chevaux**, l'ancienne langue accordait souvent le substantif seulement avec le dernier nombre et disait : *vingt et* **un cheval**, aussi bien que *vingt et* **un chevals**.

La règle fut débattue au XVIIe siècle, puis les deux nombres juxtaposés s'étant complètement fondus, l'usage s'établit définitivement de faire l'accord avec la somme totale, et le nom se mit au pluriel.

Remarque III. — On sait que les nombres *vingt* et *cent*, étymologiquement invariables, ont reçu le *s* de flexion dans les multiples comme *quatre-vingts*, *trois cents*, où ils servent de multiplicande. La règle est générale dans l'ancienne langue.

Mais au XVIe siècle l'usage hésite. Le *s* s'ajoute ou se retranche. Tantôt les auteurs suivent la tradition. Ex. :

Elle avoit passé **quatre vingts** *dix ans.* (Mont., II, 3.)

La somme... se monte à sept millions sept **cens** *soixante et tant de mille escus.* (D'Aub., II, 262.)

Tantôt au contraire, d'Aubigné écrira : *huict* **cent** *testes.* (IV, 224.) *A trois* **cent** *lieuës.* (I, 488.)

Ces hésitations durèrent longtemps ; en 1762 l'Académie écrivait encore : *neuf* **cents** *mille.* Les décisions des grammairiens qui ont inventé les règles actuelles et consacré des contradictions injustifiables sont donc d'origine toute récente.

233. Nombres indéterminés. — Les principaux nombres destinés à exprimer un nombre indéterminé sont en

français : *cent* et *mille*, tous deux usités déjà dans l'ancienne langue. Ex. :

En la grant presse **mil** *colps i fiert e plus.* (*Rol.*, 209 .)
(Dans la grande mêlée mille coups il y frappe et plus.)
J'ai traversé cent mers et franchi cent dangers. (Rotrou, *Don Lope de Cardone*, I, 4, 509.)

On employait aussi autrefois dans le même sens *set cents*, (comparez le latin *sexcentos*). Ex. :

E jo ferrai e **mil** *colps e* **set cenz**. (*Rol.*, 1078.)
(J'y frapperai et mille et mille coups.)

II. *Nombres ordinaux.*

234. Formation des noms de nombres ordinaux. — Le français ancien avait quelque temps conservé les habitudes et les formes latines, le français moderne les a complètement abandonnées.

Primus (premier) avait donné en vieux français : *prim*, *prime*, aujourd'hui disparu sauf dans quelques locutions archaïques. Ex. : *de prime saut*, *de prime abord*, etc...

Une forme dérivée de la précédente, *primarius*, a donné : *premiers*, qui fait au régime : *premier*, et au féminin : *première*, encore en usage de nos jours.

Premier à son tour avait donné avec le suffixe *anum*, *ain* le dérivé *premerains*, au féminin *premeraine*, au régime *premerain*, autrefois très usité. Ex. :

Blancandrins ad tut **premereins** *parlet.* (*Rol.*, 122.)
(Blancandrin a tout le premier parlé.)
Premerains a disparu.

Secundus (deuxième) n'a rien donné dans la langue popu-

laire. Le vieux français se sert de *altre*, *autre* (lat. *alterum*).

De la forme cardinale *dous*, *deux*, il dérive ensuite avec un suffixe que nous allons constamment retrouver, la forme *deus*ime, *deus*ième.

Enfin la langue savante reprend *secundus* au latin, sous la forme *second*.

Tertius (troisième) avait donné en ancien français *tiers* (sujet et régime), féminin *tierce* (tertia).

Ces formes se retrouvent dans un assez grand nombre d'expressions : *le* **tiers** *état*, *un* **tiers** *expert*, *accompagner en* **tierce**, *une* **tierce** *personne*, deux **tiers**.

De trois, par le procédé déjà signalé, on a tiré : *troi*sime, *troi*sième.

Quartus était devenu en ancien français *quarz*, régime *quart*, féminin *quarte*.

Le masculin est encore usité dans les fractions. Ex : *trois* **quarts**.

Le féminin a donné des expressions usuelles dans le langage de l'escrime et de la musique. Ex : *l'accord de* **quarte**, *parer en* **quarte**.

Quatre a donné *quatrième*, qui a remplacé *quart*.

Quintus était passé en ancien français sous la forme *quinz*, régime : *quint*, féminin : *quinte*. Il est resté dans des noms propres comme : *Charles*-**Quint**, et dans le substantif féminin : *quinte*.

Les noms de nombre qui suivent, terminés par *e* muet, même au masculin, et qui se déclinaient sur *tiède*, ont presque tous totalement disparu de la langue.

Ce sont : *siste* (sextum), *sedme*, *sieme* (septimum), *oidme* (*octimum), *huitave*, *uitieve* (octavum), *huitain* (de *huit* suivi du suffixe : *ain*), *noefme* (novimum), *none* (de *nonum*) conservé dans la liturgie, *novain* (de *novem* plus le suffixe *anum*), *disme* (decimum) conservé dans le nom de la dîme, la dixième partie ; *dixain*, *dizaine* restés comme substantifs, etc....

D'une façon générale, au XIVe siècle, les formes en *ime*, *ième* triomphent, et les formes précédentes sont remplacées respectivement par : *sixième*, *sétime*, *sétième* ; *huitime*, *huitième*, etc. ; *dernier* a été successivement : *derrain*, *derrainier*, *derrenier*, *dernier*.

235. Emploi de ces noms. — Dans le français moderne, les ordinaux sont souvent remplacés par les cardinaux ; ainsi en chronologie, on dira : *Napoléon* **trois** pour *Napoléon* **troisième**. *Premier* seul s'emploie en pareil cas. Ex. : *François* **premier**. Au contraire, l'ancienne langue disait : *sous le règne de Louis* **deuxième**, **troisième**, **quatorzième**.

De même on datait à l'aide des nombres ordinaux. Ex. : *le* **dix-huitième** *juillet* ou *de juillet*. Au XVIIe siècle, l'usage hésite encore. On dit aussi bien : *le* **vingt-cinquième** *de novembre* que *le* **vingt-cinq**. La première façon de parler a complètement disparu.

CHAPITRE IV

DES PRONOMS

236. On appelle généralement pronom un mot qui remplace le nom. Souvent semblable à l'adjectif par sa forme, le pronom proprement dit s'en distingue essentiellement en ce que jamais il ne peut se joindre au substantif qu'en cas d'apposition.

I. *Pronoms personnels.*

237. Déclinaison des pronoms personnels. — Les pronoms personnels, comme les démonstratifs, avaient en

latin une déclinaison à six cas. En français, les pronoms ont dans l'origine conservé *trois* des cas latins : le nominatif a donné le cas-sujet, l'accusatif le cas-régime, et le datif (Voir page 239) un troisième cas appelé généralement régime indirect.

238. Formes toniques et atones. — Les pronoms personnels étaient tour à tour *toniques* ou *atones*. En effet, si le pronom se trouvait à la fin de la proposition, comme dans cette phrase : *veni ad* **tè** (je vins à toi), *te* portait l'accent.

Quand au contraire il précédait le verbe, ce qui était fréquent, il s'appuyait sur le mot suivant ; il était proclitique, comme disent les grammairiens, et dans ce cas n'avait pas d'accent tonique. Dans les deux mots **te** *video* (je te vois), il n'y a qu'un accent, il est sur la première syllabe de *video*. On n'accentuait *te* que si l'on voulait insister sur l'idée marquée par ce mot ; en prononçant : *tè video*, on rend en latin non seulement l'idée exprimée par le français : *je te vois*, on indique une nuance de plus, quelque chose comme le français : *c'est toi que je vois*. Ainsi, même sans changer de position, les pronoms latins peuvent être toniques ou atones.

Or, on sait que, suivant les lois phonétiques, les voyelles subissent des transformations toutes différentes suivant qu'elles sont atones ou toniques : par exemple, *e* atone n'a pas le sort de *e* tonique (Voy. page 100). *te* atone sera en français *te*, *tè* tonique donnera *tei*, puis *toi*. En principe, chacun des pronoms français doit donc avoir deux formes distinctes correspondant à une forme unique en latin. Mais il n'en est pas toujours ainsi, et il arrive souvent, comme nous le verrons, ou qu'une de ces deux formes n'a jamais existé, ou qu'après avoir vécu un certain temps elle s'est éteinte.

239. 1re et 2e personnes. — Voici la déclinaison des

pronoms français comparée à celle des pronoms latins correspondants :

A. SINGULIER.

	PREMIÈRE PERSONNE			DEUXIÈME PERSONNE		
	LATIN	FRANÇAIS		LATIN	FRANÇAIS	
		Forme atone	Forme tonique		Forme atone	Forme tonique
Sujet.	*ego,*	*jo, je,*	*eo, jeo, gié.*	*tu,*	*tu,*	*tei, toi.*
Rég. direct. .	*me,*	*me,*	*mei, moi.*	*te,*	*te,*	
Rég. indirect.	*mihi.*			*tibi.*		

B. PLURIEL.

	PREMIÈRE PERSONNE		DEUXIÈME PERSONNE	
	LATIN	FRANÇAIS	LATIN	FRANÇAIS
Sujet.	*nos,*	*nos, nous.*	*vos,*	*vos, vous.*
Rég. direct. . .	*nos,*		*vos,*	
Rég. indirect. .	*nobis.*		*vobis.*	

Remarques. — A. *Singulier.*

1° Le sujet tonique de la première personne *gié* se trouve au XIIe et encore au XIIIe siècle dans quelques textes. Ex. :

Por ce mien escïant cuit gié. (Crestien. B. 155). (Pour ceci je crois à mon escient.)

Il a été supplanté par la forme *jo, je,* dérivée régulièrement de *ego* (atone).

Le sujet tonique de la deuxième personne a toujours manqué.

2° Les formes toniques ou atones du régime direct et du

régime indirect sont les mêmes, soit à la première, soit à la deuxième personne, bien que les formes latines soient distinctes. C'est que, en vertu des lois phonétiques, *mihi* et *tibi* perdraient la deuxième syllabe et que l'ĭ étant traité comme l'ē, *mĭ* ou *tĭ* donneraient en français le même résultat que *mē*, *tē*.

B. *Pluriel.* — Le latin, comme on a pu le remarquer, n'avait déjà qu'une forme : *nos*, *vos*, pour le nominatif et l'accusatif. Les lois phonétiques amenaient de plus la confusion de cette forme avec celle du datif ; en effet la voyelle atone de *nobis*, *vobis* tombait ; ainsi que la première consonne du groupe *bs* formé par la chute de cette voyelle : *no(b)(i)s* se réduisait à *nos*. Les trois cas devaient donc être semblables en français.

240[1]. **3e personne.** — Le pronom personnel français de la troisième personne dérive du démonstratif latin *ille*, qui était adjectif et pronom, et qui en même temps a fourni l'article français (Voir § 319). Comme pronom, il était tantôt proclitique, tantôt accentué ; il a donc de doubles formes, toniques ou atones. En outre, ces formes sont distinctes suivant les genres :

A. SINGULIER.

	MASCULIN			FÉMININ			NEUTRE		
	LATIN	FRANÇAIS		LATIN	FRANÇAIS		LATIN	FRANÇAIS	
		Formes atones	Formes toniques		Formes atones	Formes toniques		Forme atone	Forme tonique
Sujet. . .	*ille*		*il*	*illa*		*ele, elle*	*illud*		(*el*)
Rég. dir .	*illum*	*lo, le*	(*el*)	*illa(m)*	*la*	*ele, elle*		*lo, le*	
Rég. ind.	**illui*		(*li*), *lui*	**illei*		(*lei, li*)	*illud*		

1. Par suite d'une erreur dans le numérotage des paragraphes, le paragraphe 244 fait suite au paragraphe 240. Les paragraphes 241, 242, 243 n'existent pas.

B. PLURIEL.

	MASCULIN			FÉMININ		
	LATIN	FRANÇAIS		LATIN	FRANÇAIS	
		Forme atone	Formes toniques		Forme atone	Formes toniques
Sujet. . .	*illi*		*il, ils*	**illas*		*eles, elles*
Rég. dir..	*illos*	*les*	*els, eus, eux*	*illas*	*les*	*eles, elles*
Rég. indir.	*illorum*		*lor, leur*	**illorum*		*lor, leur*

Remarques. — 1° La forme du régime direct masculin *el* a disparu devant celle du régime indirect *lui*, qui sert ainsi pour les deux cas.

2° *Il* du sujet masculin pluriel a pris un *s* par analogie vers le XIVe siècle ; on le rencontre pendant très longtemps sans ce *s*. Ex. :

Il *ne le sevent ne dient veir nient.* (*Rol.*, 1436.)

(Ils ne le savent et ne disent vrai en rien.)

Tantost que **il** *virent que l'yaue me sailloit par la gorgeet par les narilles*, **il** *pristrent à plorer.* (Joinv. LXIV.)

(Aussitôt qu'ils virent que l'eau me sortait par la gorge et les narines, ils se prirent à pleurer.)

Au contraire, le *s* ou *z* est presque régulier dans les textes du XIVe siècle. Ex. :

ilz *dient* (Cuvelier, 22725) ; ilz virent (Id., 22742).

3° *Leur* est proprement, comme son étymologie latine le montre, un génitif dont le sens est : *d'eux*, mais il a, dès les origines, le sens de *à eux* :

Jo lur dirrai qu'il est morz en Espaigne. (*Rol.*, 2913.)

4° Le pronom neutre est maintenant le masculin *il*, qui est substitué à la forme *el*.

5° *Lei* du féminin a disparu au XIVe siècle ; dès le milieu du XIIIe siècle, on trouve : *li* pour *lei*, puis : *lui*.

244. Formes élidées. — Tous les pronoms personnels terminés en *e* muet sont sujets à perdre cet *e* muet par élision devant les voyelles. Ex. : **j'***ai ; tu* **m'***as dit ; on* **t'***a fait ; il* **l'***impose.*

Cette élision se produit même parfois lorsque le pronom placé derrière un verbe se trouve porter l'accent tonique :

Mais, mon petit monsieur, prenez-le *un peu moins haut.*
(Mol., *Mis.*, I, 2.)

Prends pitié de ce peuple et reçois-le *en ta grâce.*
(Chapel., *Pucelle.*)

Voyons-le *avec Ésope en un sujet semblable.*
(La Font., *Fab.*, VI, 1.)

Mais cette licence poétique est presque hors d'usage aujourd'hui.

245. Ellipse des pronoms personnels. — Le latin ne joignait pas souvent le pronom personnel au verbe ; il ne s'en servait que pour insister sur l'idée de la personne ; dans les cas contraires, la flexion des verbes suffisait à marquer la personne. Ainsi *venio* seul signifiait : *je viens*, *venis : tu viens*, sans qu'on eût besoin de faire précéder ces verbes des pronoms *ego* et *tu*.

Ici encore se révèle l'esprit analytique de la langue française. L'indication de la personne dans le verbe fut peu à peu dévolue au pronom personnel.

Ce changement toutefois n'eut pas lieu tout d'un coup, et il s'en faut bien qu'à l'origine l'emploi des pronoms personnels ait été obligatoire comme de nos jours. L'ancien français avait conservé au verbe des flexions assez distinctes pour qu'on pût reconnaître la personne dont il s'agissait. Quand les finales étaient sonores, *boif* ne se confondait nullement avec *bois* ou *boit*. Il en résultait qu'on pouvait employer le pronom, mais aussi le sous-entendre. Voici des exemples où il est exprimé :

Jo *sui Rollanz ki tant vus soelt amer.* (*Rol.*, 2001)
(Je suis Roland qui tant vous aime.)

Quant **tu** *ies morz dulur est que* **jo** *vif.* (*Rol.*, 2030.)
(Quand tu es mort, c'est un malheur que je vive.)

Bels cumpainz Oliviers,
Vus *fustes fils à l' bon cunte Renier.* (*Ib.*, 2208.)
(Beau compagnon Olivier, vous fûtes fils du brave comte Renier.)

Il *est si fiebles qu'*il *ne poet en avant* (*Ib.*, 2228).
(Il est si faible qu'il ne peut avancer.)

Mais le plus souvent le pronom était sous-entendu, quelle que fût la personne. Ex. :

De cels de France les corns **avum** *oït* (*Rol.*, 2132).
(De ceux de France les cors *nous* avons entendus.)
E! Durendal, cum **ies** *e clere e blanche!*
Cuntre soleill si **luises** *e* **reflambes** ! (*Ib.*, 2316.)
(Ah! Durandal, comme *tu* es claire et blanche!
Au soleil comme *tu* luis et flamboies!)
De cels de France **oez** *suner les graisles.* (*Ib.*, 2116.)
(De ceux de France *vous* entendez sonner les clairons.)
Dunc lur **remembret** *des fieus e des honurs.* (*Ib.*, 820.)
(Alors *il* leur souvient de leurs fiefs et de leurs honneurs.)

Même si le sujet change et si une même phrase contient deux verbes à deux personnes différentes, l'ancienne langue sous-entend souvent le pronom devant ces verbes. Ex. :

Cleimet *sa culpe, si* **priet** *Deu mercit:*
« *Veire paterne, ki unkes ne mentis,*
Seint Lazarun de mort resurrexis
E Daniel des leuns guaresis,
Guaris de mei l'anme de tuz perilz
Pur les pecchiez que en ma vie **fis** ! »
Sun destre guant à Deu en **puroffrit.** (*Rol.*, 2383.)

(Roland) bat sa coulpe et implore le pardon de Dieu :
« Vrai père, qui jamais ne mentis,
Qui ressuscitas Saint-Lazare des morts,
Et sauvas Daniel des lions,
Garantis mon âme de tous les périls

En raison des péchés que j'ai faits en ma vie! »
Il tendit à Dieu son gant droit, etc.)

Il y a là des verbes à la première, à la deuxième et à la troisième personne; devant aucun d'eux le pronom personnel sujet n'est exprimé.

Les traces de cette ellipse sont très fréquentes encore au XVIe siècle. Ex. :

Depuis que **suis** *au monde.* (Baïf, *Œuv. chois.*, 60.)
Quand tu me meurtrirois, si te **beniroye**. (D'Aubigné, II, 173.)

Au XVIIe siècle même, on rencontre des phrases analogues :

Vous en **veux** *aujourd'hui confier le secret.* (Rotrou, *Dom Bern.*, II, 5, 120.)
*Il est d'autres hymens et n'***avons** *qu'un honneur.* (Id., *Illustre Amazone*, II, 4, 612.)
Pour ne plus en douter **suffit** *que je le nomme.* (Corn., *Othon*, III, 3.)

Aujourd'hui nous exprimons toujours le pronom ; cependant la langue a conservé un assez grand nombre de locutions toutes faites où le pronom fait défaut. Le verbe y est à la 3e personne et serait, en général, suivant la règle de la syntaxe moderne, précédé du pronom *il* au sens neutre. Ex. : *de là vient que, si bon vous semble, à Dieu ne plaise, reste à savoir, tant y a, tant s'en faut*, etc.

Le pronom personnel régime était souvent omis autrefois, surtout quand la phrase devait renfermer deux formes, un régime direct et un régime indirect. Le premier restait alors sous-entendu. Ex. :

Ils ne l'aymerent et **luy** *monstrerent bien.* (Comm., VI, 12.)

Dans cette phrase nous mettrions aujourd'hui : **le** *lui.*

Seule, la langue populaire se permet encore cette ellipse, et l'on entend dire très souvent : *j'y donne*, pour : *je le lui donne*. Mais cet usage peut s'expliquer de deux façons : il peut y avoir là une simple élision aussi bien qu'un souvenir de la vieille syntaxe. Il faut observer toutefois que l'ellipse dont nous parlons se rencontre jusque dans la langue classique. Ex. :

Le Pape envoya le Formulaire tel qu'on lui *demandoit.* (Rac., IV, 567.)

L'Archevêque sentoit bien que sa foi humaine n'étoit pas aussi claire qu'il s'*étoit imaginé.* (Rac., IV, 566.)

246. Répétition du pronom. — L'ancienne langue, pouvant supprimer le pronom dans tous les cas, le répétait fort rarement. Ex. :

Bels sire reis, jo vus ai servit tant,
*Si n'*ai *oüt* (eu) *e peines e ahans* (labeurs). (*Rol.*, 863.)

Le second *ai* est sans pronom. Au XVIe siècle, on sous-entend encore très souvent le pronom devant le deuxième verbe, même si les deux propositions sont subordonnées l'une à l'autre, et non pas coordonnées. Ex. :

Nous maintiendrons que tenons *la chaire de Moyse.* (D'Aub., II, 314.)

Et moy jusque à ce que j'aye esté mieux instruict, ay *estimé que c'est un Démon muet incarné.* (Id., I, 427.)

Au XVIIe siècle encore :

mon cœur amoureux
Moins il s'en connoît digne, et plus s'en tient *heureux.* (Corn., *Ment.*, 132.)

Aujourd'hui la règle veut que le pronom soit exprimé

devant chacun des verbes, sauf le cas où ces verbes sont étroitement unis. Ex. :

Ils marchaient sans parler. Il semblait irrité,
Et la guettait parfois d'un regard de côté.
(Guy de Maupassant, *Des vers*, 130.)

247. Emploi pléonastique du pronom. — Si la vieille langue supprimait volontiers le pronom personnel, sujet ou régime, comme nous venons de le voir, en revanche elle l'exprimait alors qu'il n'en était pas absolument besoin.

Quand, par exemple, la phrase commençait par un régime, la langue rappelait souvent ce régime par un pronom.

Ex. : *A aucuns* **leur** *osta leurs offices.* (Comm., VI, 7.)

Car l'un surpris de l'air il faut soudain qu'il meure.
A l'autre, l'air **luy** *est ordinayre demeure.*
(D'Aub., III, 384.)

En dehors de ce cas elle aimait, comme toutes les langues vulgaires, à reprendre par un pronom un sujet substantif déjà exprimé. Ex. :

Li niés Marsilie, **il** *est venuz avant.* (*Rol.*, 860.)
(Le neveu de Marsile, *il* s'est avancé.)
E Berengiers **il** *fiert Estramaris.* (*Rol.*, 1304.)
(Et Bérenger, *il* frappe Estramaris.)
Du siècle les mignons, fils de la poule blanche,
Ils *tiennent à leur gré la fortune en la manche.*
(Reg., *Sat.* III).

Ce pléonasme ne se rencontre plus aujourd'hui dans les phrases positives, sauf dans celles où l'ordre des mots ordinaire est renversé. Toutefois c'est dans cet usage de répéter le pronom sujet qu'il faut chercher l'origine de notre forme d'interrogation usuelle.

248. Origine de la forme interrogative. — En effet, d'une part, comme les particules interrogatives latines n'avaient pas subsisté, on exprimait l'interrogation en renversant l'ordre des mots et en rejetant le sujet derrière le verbe. Ex. :

EVE.

Est tel li fruiz?

SATAN.

Oïl, par ver (vraiment).

(*Le drame d'Adam.*)

D'autre part, dans les propositions interrogatives comme dans les autres, on pouvait répéter par un pronom le sujet véritable; ce pronom se plaçait à la suite des verbes, et le sujet, construit absolument, comme une sorte de vocatif, restait en tête de la phrase. Ex. :

Or, sire, la bonne Laurence,
Vostre belle ante (tante), *mourut*-elle?

(*Pathelin.*)

Grâce à cette construction la proposition restait interrogative, et ses éléments conservaient leur place ordinaire. Aussi la construction subsista-t-elle. Usitée d'abord quand il y avait lieu de détacher le sujet, elle devint bientôt la forme commune de toutes ou presque toutes les phrases interrogatives. Ex. :

Dors-tu content, Voltaire, et ton hideux sourire
Voltige-t-il *encor sur tes os décharnés?*

(Alf. de Musset, *Rolla.*)

La langue populaire a été plus loin, elle a soudé *il* avec la consonne de liaison *t*, et considéré la syllabe *til* ainsi formée et réduite dans la prononciation à *ti* comme une véritable particule, analogue au *ne* du latin, et se joignant

à toutes les personnes du verbe pour donner à la phrase un sens interrogatif et, par extension, exclamatif. Ex. :

Vous voulez **ti** *pas? Je l'aime* **ti**!

249. Emploi des formes atones et des formes toniques. — On peut dire que la vieille langue les emploie au hasard. Il n'y a pas de règle, sinon qu'on trouve toujours la préposition suivie d'une forme tonique. Ex. :

Baruns Franceis, pur **mei** *vus vei murir.* (*Rol.*, 1863.)
(Barons français, à cause de moi je vous vois mourir.)
E ki serat devant **mei** *en l'anz-guarde?* (*Ib.*, 748.)
(Et qui sera devant moi à l'avant-garde?)

L'usage sur ce point n'a pas changé. Ex. :

C'était beaucoup pour **moi**, *ce n'était rien pour vous.*
(Rac., *Brit.*, IV, 2.)
Tu fais cela pour nous et nous ceci pour **toi**.
(V. Hugo, *Hern.*, III, 5.)

Quant au verbe, on lui joignait autrefois les formes atones ou les formes toniques, à peu près indifféremment, que le pronom précédât ou suivît. Ex. :

Qoi, fist li lox (le loup), *maldis* **me** *tu* (tu m'insultes)?
(Marie de France, *le Loup et l'Agneau.*)
Che poise **moy**? (Que me pèse). — *Sans* **moy** *servir.* (Froiss.)

Aujourd'hui l'usage a créé des règles; les formes toniques ne s'emploient plus au régime indirect qu'après un impératif, comme : *dis*-**moi**.

Au régime direct, elles ne se trouvent plus guère qu'après un impératif ou lorsque le pronom suit le verbe et en est séparé par un ou plusieurs mots. Ex. : *Cache*-**toi**, *je n'aime que* **toi**.

250. Emploi des cas. — C'est peut-être ici le seul exemple du maintien de l'ancienne déclinaison française. Non seulement les cas-sujets des pronoms personnels se sont maintenus à côté des cas-régimes, mais en outre ils s'emploient encore exclusivement chaque fois que le pronom précède immédiatement le verbe. Nous disons : **je** *fais mal* et non : **moi** *fais mal.* Cette persistance tient probablement à ce fait que les pronoms personnels *je*, *tu*, *il*, ayant peu à peu reçu mission de marquer la personne dans le verbe, comme nous l'avons montré plus haut, ces pronoms sont devenus de véritables particules formelles et grammaticales, et, en cette qualité, se sont immobilisés sous leurs formes anciennes.

La règle, dont nous venons de voir qu'il existe encore quelques débris, était naturellement beaucoup plus générale dans l'ancienne langue. On disait : **je** *et* **tu** *irons;* **je**, *qui viens, dis.* Ex. :

Ne vus ne **il** *n'i porterez les piez.* (*Rol.*, 260.)
(Ni vous ni *lui* n'y porterez les pieds.)

Je *et mi* (mes) *compaignon mangames à la Fonteinne l'Arcevesque devant Dongieuz* (Joinv., XXVII.)

Au XVIe siècle encore : **Je**, *respondit Bridoye*, *respondray brièvement.* (Rab., III, 39.)

On sait que cette façon de parler s'est conservée dans les formules de procédure et que les actes commencent généralement par : **Je** *soussigné*, etc. Mais c'est là un cas tout particulier. Dès le XIIe siècle les formes du régime tendent à se substituer à celle du sujet, et on trouve déjà dans le livre des Rois : **Moi** *et ceste femme firent covenant* (un accord).

Au XIVe siècle les exemples se multiplient, et, comme on sait, dans la langue moderne, *moi*, *toi*, *lui*, s'emploient seuls lorsque par exemple il y a deux sujets, qu'on intercale entre le sujet et le verbe une phrase relative, qu'on

détache le sujet au commencement de la phrase, qu'on l'exprime sans exprimer le verbe, etc. Ex. :

Mon frère et **moi**, *nous sommes tombés d'accord.* — **Moi**, *qui n'ai pas vos raisons, je continue à les fréquenter.* — **Moi**, *je commettrais une pareille lâcheté!* — *Qui les frappera?* **Moi**.

231. Emplois particuliers des pronoms *nous* et *vous*. — Il était d'usage dans la chancellerie romaine de dire *nous* au lieu de *je*. Le pluriel avait une valeur augmentative et rehaussait la dignité de celui qui parlait. Cet usage s'est transmis, et de nos jours encore on trouve *nous* au lieu de *je* dans les actes administratifs, qu'ils émanent du plus haut fonctionnaire de l'État ou du plus humble des maires.

Cette façon de parler a eu des conséquences importantes. A ceux qui disaient *nos* en parlant d'eux-mêmes, on s'est habitué à dire *vos*, et Pline en use déjà ainsi à l'égard de Trajan. La formule réservée d'abord à quelques-uns est devenue banale, et l'usage s'est répandu de dire *vous* à tout le monde, au lieu de tutoyer comme en latin.

En français, dès les origines de la langue on « voussoya », et nous voyons Roland dire à son épée :

Ne **vus** *ait hum ki facet cuardie.* (*Rol.*, 2354.)
(Ne vous ait homme qui fasse des lâchetés.)

Aujourd'hui *vous* est de rigueur à l'égard de tous ceux qui ne sont pas des familiers, l'étiquette le veut ainsi. Toutefois les poètes ont encore la faculté de tutoyer ceux à qui ils s'adressent.

Puis *vous* est devenu tellement commun qu'on emploie au contraire *tu* en s'adressant aux personnes ou aux personnifications les plus hautes, à Dieu, à la Patrie. Ex. :

France, être sur ta *claie à l'heure où l'on* te *traîne*
Aux cheveux,
O ma mère, et porter mon anneau de ta *chaîne,*
Je le veux!
(V. Hugo, *Châtiments*, I.)

252. Emplois des pronoms *il* et *le*. — *Il* a gardé très longtemps de son origine latine une valeur encore sensible de démonstratif; il remplaçait *celui-ci*, *celui-là;* ainsi une phrase relative pouvait se rapporter à lui, on disait *il qui, elle qui* là où nous disons aujourd'hui : *celui qui.*

Le sens s'est peu à peu affaibli à mesure que l'emploi de *il* s'étendait.

Cependant au neutre *il* a longtemps gardé le sens de *cela.*

Ex. : *gardés que* il *ne vous aviengne jamais.* (Joinv., VI.)
(Gardez que ceci ne vous advienne jamais.)

*Ceci n'est pas humble, mais il faut qu'*il *passe.* (Sév., VII, 18.)

*Quand cela paroîtra, je ne doute point qu'*il *ne donne matière aux critiques.* (Corn., X, 486.)

Il ne s'emploierait plus ainsi; toutefois c'est avec cette valeur qu'il a été mis devant les impersonnels autrefois construits sans pronom, et qu'il y a remplacé *ce.* (Voir aux verbes, § 413.)

Au pluriel on trouve le pronom masculin de la troisième personne employé à la manière latine avec le sens de l'indéterminé *on.* Ex. :

Ilz *disent que ce fut pour estre si extremement aggravé de travail, que nature n'en pouvoit plus.* (Mont., I, 44.)

Ce latinisme est aujourd'hui complètement tombé en

désuétude. Contrairement à *il* le pronom *le* s'emploie encore fort souvent dans le sens neutre. Ex. :

C'est vrai, puisque je **le** *dis. Passez-***le***-lui pour cette fois. Il est puni comme il méritait de* **l'***être.*

Ce dernier emploi, qu'on a voulu restreindre, est particulièrement curieux, *le* pouvant remplacer, non seulement comme ici un participe passé passif, mais une proposition entière avec un verbe à un mode personnel. Ex. : *Je le punis comme il mérite de* **l'***être.* Les puristes condamnent cette tournure si claire et la remplacent par cette autre beaucoup plus lourde : *Je le punis comme il mérite d'être puni.* Ex. :

Laissez-moi pleurer mon père; vous savez combien il mérite d'être pleuré! (Fénelon.)

Il semble cependant qu'on devait réserver cette répétition pour les cas où on veut marquer particulièrement l'importance de l'idée qu'on répète.

3° La syntaxe du pronom de la troisième personne donne également lieu à une remarque importante. On est souvent embarrassé pour savoir s'il faut le laisser invariable, ou au contraire le faire varier dans le cas où ce pronom est attribut du verbe *être.*

Jusqu'au XVIIe siècle le pronom *le la les* s'accordait le plus souvent avec le sujet, au moins en genre. Ex. :

Je plains cette abusée et c'est moi qui **la** *suis.* (Corn., VI, 611.) C'est-à-dire : *qui suis cette abusée.*

Vous en êtes instruits, et je ne **la** *suis pas.* (Corn., V, 427.)

Je veux sur toutes choses que vous soyez contente, et quand vous **la** *serez, je* **la** *serai.* (Sév., V, 318.)

Cette mère étoit fort simple et fort humble, et je ne **la** *suis pas.* (Rac., IV, 515.)

Mais Vaugelas trouvait cet usage contraire à la raison, et, sans l'imposer toutefois, il établit la règle adoptée depuis et encore en usage de nos jours. Suivant cette règle, quand le pronom attribut représente un nom pris dans un sens déterminé, on fait l'accord; en cas contraire, c'est-à-dire lorsque le pronom représente un adjectif, ou un participe, un nom pris dans un sens indéterminé, un verbe, une proposition entière, on ne fait pas l'accord.

On dit donc :

Êtes-vous la malade? je **la** *suis.*
Êtes-vous malade? je **le** *suis.*

Même règle pour l'accord de nombre :

Êtes-vous les condamnés? nous **les** *sommes.*
Êtes-vous condamnés? nous **le** *sommes.*

Dans l'usage la distinction n'est pas toujours observée.

253. Pronoms adverbiaux. — Il arrive souvent que les pronoms personnels sont remplacés par les pronoms dits adverbiaux *en*, *y*. Ces mots sont originairement des adverbes, et nous aurons à en reparler lorsque nous traiterons de cette partie du discours.

En dérive du latin *inde* et signifie proprement *de là*; *y* dérive de *ibi* et signifie *là*. Mais il n'est pas difficile de voir par quels développements de sens *en* et *y* sont arrivés à faire l'office de pronoms personnels.

On dit d'abord : *alez* **en** *est* (il est parti de là). Puis, par une extension toute naturelle, le mot qui marque le lieu d'origine en vient à marquer d'une façon générale l'origine, la source, comme dans cette phrase : *il* **en** *conclut*, où on peut également remplacer *en* par *de là* ou *de cela*. De même :

*Ki qu'*en *plurt o ki 'n riet* (*Rol.*, 3364.)
(Qui qui pleure ou qui rie *de cela.*)

Bientôt *en* arrive ainsi à désigner : le moyen, l'instrument, la cause, et à remplacer les formes : *de cela, avec cela, par cela*, ainsi de suite. Ex. :

Bien en *purrat luer ses soldeiers* (*Rol.*, 34.)
(Bien *avec cela* il pourra payer ses soldats.)

Li clers tendi s'arbalestre et trait, et en *feri l'un parmi le cuer* (Joinv., XXVI). (Le clerc tendit son arbalète et tira, et *en* frappa un au milieu du cœur.)

Li quens Rollanz, quand il veit morz ses pers....
Tendrur en *out.* (*Rol.*, 2215.)

Le développement de *i*, *y* a été analogue, quoique moins rapide. Cet adverbe, comme nous l'avons dit plus haut, signifie originairement : *là.* Ex. :

Soleilz n'i luist (*Rol.*, 980). (Le soleil n'*y* luit pas.)

Y remplacera donc un nom de lieu précédé de la préposition *à*. Ex. :

*Venez-vous à Rome, j'*y *serai* (je serai à Rome.)

De même avec un verbe qui ne marque plus ni mouvement vers un lieu, ni présence dans ce lieu : *Songez-vous à notre affaire? j'*y *pense* (je pense à cette affaire). On dit pareillement : *j'*y *réfléchis, j'*y *consens; y* équivaut dans toutes ces constructions à la forme plus lourde : *à cela, à cette chose, leur* Ex. .

Ils comptent les défauts pour des perfections,
Et savent y *donner de favorables noms.*
(Mol., *Mis.*, II, 5.)

Pour aller jusqu'au bout de leur développement logique, *en* et *y* devaient arriver à se dire non pas seulement des

choses, mais des personnes. C'est ce qui s'est produit en effet. Ex. :

*Vous me confirmez dans la bonne opinion que j'*en *ai* (que j'ai du marquis de Grignan). (Sévigné, IX, 98.)

Ce n'est là qu'une ébauche du personnage; et, pour en *achever le portrait, il faudroit bien d'autres coups de pinceau.* (Mol., *Don Juan*, I, 1.)

*J'*en *dois compte, madame, à l'empire romain* (je dois compte de votre fils). (Rac., *Brit.*, 181.)

On pourrait citer des exemples semblables tirés des auteurs de notre temps. *Y*, au contraire, ne peut plus, suivant les grammairiens, s'employer au lieu de *à lui*. On le trouve cependant en ce sens très anciennement, et encore au XVIIe et au XVIIIe siècle. Ex. :

Il doubtoit bien.... que s'il y *parloit, si ne la scauroit il guider.* (Comm., V, 14.)

Tous ceux qui la voient et qui y *prennent quelque intérêt* (Sév., V, 447.)

Qu'il se donne à Mandane, il n'aura plus de crime.

*Qu'il s'*y *donne, Madame, et ne m'en dise rien.* (Corn., *Suréna*, 1143.)

Oui, oui, je te renvoie à l'auteur des Satires.

— *Je t'*y *renvoie aussi.* (Mol., *Femm. sav.*, III, 5.)

Quelque regrettable que soit la disparition de cette tournure, il faut reconnaître qu'elle a vieilli. La langue populaire, il est vrai, continue à remplacer *lui* par *y*, mais il est difficile de savoir s'il faut voir là un maintien de l'ancien usage ou seulement une contraction.

Pronom réfléchi.

254. Nature du pronom réfléchi. — Quand on veut indiquer que, dans une phrase, une personne désignée par un pronom régime d'une préposition ou d'un verbe est en même temps le sujet de la phrase, on remplace le pronom personnel ordinaire par un pronom d'une forme particulière appelé *réfléchi*, qui sert à marquer le rapport d'identité entre le régime et le sujet. C'est ainsi qu'on dira : *il* se *brûle*, le pronom réfléchi *se* indiquant dans cette phrase que la personne qui est brûlée, celle qui subit l'action signifiée par le verbe, est la même que celle qui brûle, c'est-à-dire que celle qui fait l'action. Telle est, en principe au moins, la raison d'être des pronoms réfléchis.

255. Nombre et formes des pronoms réfléchis. — Logiquement il devrait y avoir un pronom réfléchi pour chacune des trois personnes, et en effet il en est ainsi en grec. Mais le latin, au moins tel que nous le connaissons, n'a jamais eu de réfléchi ni pour la première, ni pour la seconde personne. *Je me fais tort* se dit en latin : *mihi noceo*. Comme on voit, le pronom réfléchi absent est remplacé par le pronom personnel, et cela n'a aucun inconvénient puisque nulle équivoque n'est possible.

Le français, comme le latin, se sert en pareil cas des pronoms personnels : *me*, *moi*, *te*, *toi*, etc. Ex. :

> *Tu ne me trompais pas, tu* te *trompais toi-même*
> (Louis Bouilhet.)

A la troisième personne, au contraire, le maintien d'une forme réfléchie était utile à la clarté du discours, le latin avait un pronom particulier : *sui*, *sibi*, *se* (de soi, à soi, soi).

Ce pronom a passé en français. Par définition toujours appelé à remplacer un nom au régime, il ne pouvait naturellement avoir que des cas-régimes. L'un de ces cas, le génitif, disparut comme partout ailleurs; le datif *sibi* et l'accusatif *se* se maintinrent.

Toutefois, pour des raisons phonétiques que nous avons déjà données en parlant des pronoms personnels *mihi* et *tibi*, *sibi* et *se* devaient se confondre, la première de ces deux formes étant réduite par la chute de la seconde syllabe à *sĭ* qui était traité en français comme *sē*. Les deux cas furent donc semblables. *Se* atone donna *se* (forme proclitique), *sé* tonique donna *sei*, puis *soi*.

Chacune de ces deux formes servit à la fois de régime direct et de régime indirect.

256. Emploi de la forme tonique et de la forme atone. — Les deux formes *se* et *soi* sont loin d'avoir eu la même fortune. D'abord elles sont entrées en concurrence l'une avec l'autre, et *se* a en général triomphé de *soi* en le chassant peu à peu de différents emplois que *soi* avait conservés dans la vieille langue.

En effet, devant un participe le vieux français met volontiers *soi*. Exemple :

Ledict seigneur des Cordes, **soy** *tenant pour deschargé.* (Comm., V, 15.)

Nous disons aujourd'hui : **se** *tenant.*

De même devant un infinitif, surtout si cet infinitif était précédé d'une préposition, *soi* était autrefois plus fréquent que *se*. Ex. :

Jamais je ne ouyz homme **soy** *plaindre.* (Comm., VIII, 14.)

Contrains de **soy** *retirer.* (Amyot, *Fabius*, éd. 1574, 207.)

Enfin, même quand le pronom réfléchi précédait immé-

diatement un verbe à un mode personnel, on employait *soi* aussi bien que *se*. Ex. :

Ki traïst hume, **sei** *ocit e altrui* (*Rol.*, 3959).
(Celui qui trahit se perd lui-même et les autres.)

Dans ces différents cas, les règles de la langue moderne exigent l'emploi de la forme proclitique et atone.

257. Échange des pronoms personnels et des pronoms réfléchis. — Le pronom réfléchi a eu à souffrir de la concurrence des pronoms personnels; comme ceux-ci étaient exclusivement employés à la 1re et à la 2e personne, l'analogie a de bonne heure tendu à les introduire aussi à la 3e, dans des cas où la logique aussi bien que la tradition latine imposait le pronom réfléchi.

On trouve de bonne heure des exemples de cette substitution :

Il ot pooir de **li** *resusciter* (Joinv., LXVI.)
(Il (Jésus) eut pouvoir de *se* ressusciter.)
Et lors me dist que il nous avoit appelez pour **li** *confesser à moy de ce que à tort avoit deffendu maistre Robert.* (Id., VI.)
fussent contrainctz de **eulx** *retirer.* (Comm., II, 11.)

Mais ici encore il y a une distinction à faire entre la forme *se* et la forme *soi*. La première a été beaucoup plus résistante. Les exemples où elle est remplacée par un pronom personnel sont rares, même dans l'ancienne langue, et, en français moderne, elle a définitivement triomphé. On peut s'en rendre compte en traduisant les phrases qui précèdent: *Et lors il me dit qu'il nous avait appelés pour* **se** *confesser à moi.* — *Ils furent contraints de* **se** *retirer*, etc. Nous verrons, même en parlant des verbes réfléchis, comment le pronom *se*, maintenu là où il était nécessaire, s'est en outre

adjoint à une foule de verbes (Voir aux verbes pronominaux).

La forme *soi* a au contraire cédé dans bien des cas. A mesure qu'on avance, on voit ses emplois se restreindre; depuis le XVIIe siècle, elle va se perdant. On peut aujourd'hui l'employer encore dans bien des cas, comme nous le verrons; elle est même parfois obligatoire, et cependant la langue courante la laisse tomber en désuétude.

I. *Soi*, de sa nature, était des deux nombres, et on le trouve au pluriel représentant des choses et des personnes. Ex. :

Tant de profanations que les armes traînent après **soi.** (Massillon, L.)

Mais dès le XVIe siècle, on préfère employer *eux* ou *elles*. Exemple : *D'où vient que les hommes ont si grant soin de leur reputation, sinon de quelque honte qu'ils ont engravee en* **eux.** (Calvin, I, 15, 6.) Aujourd'hui on dit couramment : *les regrets que de pareilles fautes entraînent après* **elles.**

II. Au singulier *soi* pouvait toujours s'employer, qu'il s'agît d'une chose ou d'une personne, déterminée ou indéterminée.

A. Aujourd'hui, s'il s'agit d'une chose, on peut encore se servir du réfléchi. On dira, et très correctement : *L'aimant attire le fer à* **soi.** Il faut même reconnaître avec les grammairiens que *soi* est ici plus clair et plus commode que *lui*. Il n'en est pas moins vrai qu'on dit également et tout aussi bien : *Le journalisme attire à* **lui** *tant de bons esprits. — Tant de maux que la guerre entraîne après* **elle.** On trouvait déjà dans Molière (*Don Juan*, III, 1) : *tout cela s'est bâti de* **lui-même.**

B. S'il s'agit d'une personne, l'usage diffère, suivant que le sujet est déterminé ou indéterminé.

1. Quand le sujet est déterminé, on remplace aujourd'hui presque toujours le réfléchi par le pronom personnel. Il y a même des grammairiens qui prétendent que le réfléchi serait incorrect en pareil cas, sauf si le nom déterminé désigne un genre, une espèce. D'après cette règle on peut donc dire : *L'égoïste ne vit que pour* **soi**; aussi bien que : *l'égoïste ne vit que pour* **lui**. On ne pourrait pas dire : *Il a toujours de l'argent sur* **soi**.

Les grammairiens, sur ce point, n'ont fait qu'enregistrer l'usage qui, en effet, ici comme ailleurs, s'est décidément prononcé en faveur du pronom personnel au détriment du réfléchi. Toutefois il faut observer que cette tendance est toute moderne. Même quand le sujet déterminé était pris dans un sens individuel, qu'il désignait une personne particulière et non une espèce, il était d'usage au XVIIe siècle et même encore au XVIIIe d'employer le réfléchi *soi*. Ex. :

M. de Biron.... avoit si bonne opinion de **soy**.
(D'Aub., I, 160.)

La reine à vos desirs s'offre **soi**-*même aussi.*
(Rotrou, *l'Heureux Naufrage*, IV, 5, 226.)

Qu'il fasse autant pour **soi** *comme je fais pour lui.*
(Corn., *Pol.*, 912.)

Mon voisin Léopard l'a sur **soi** *seulement.*
(La Font., *Fab.*, IX, 3.)

Je vous dis que mon fils n'a rien fait de plus sage
Qu'en recueillant chez **soi** *ce dévot personnage.*
(Mol., *Tart.*, I, 1.)

2. Si le sujet est indéterminé, que ce soit par exemple un des indéfinis *on*, *chacun*, etc., le réfléchi est encore de rigueur. Ex. :

On a souvent besoin d'un plus petit que **soi**.

C'est le dernier cas où l'emploi du pronom réfléchi *soi*

demeure encore obligatoire. Et l'analogie est si forte que, même dans ce cas particulier, il suffit qu'un mot adjoint au sujet introduise dans la phrase une certaine détermination pour que le pronom personnel reparaisse. C'est ainsi que J.-J. Rousseau a pu dire très correctement : *Ce divin modèle que chacun de nous porte en* **lui** ; le mot *nous* étant en réalité le sujet logique de la phrase.

En résumé, le pronom *soi*, sauf dans les locutions où il est consacré, tend à disparaître, et on ne peut que le regretter avec Littré. La clarté du discours y perd, et aussi le style. Il suffit, pour se rendre compte des services que rendait le réfléchi, de se rappeler l'exemple de Corneille que nous citons plus haut :

Qu'il fasse autant pour soi comme je fais pour lui.

Il nous serait impossible dans la langue moderne de marquer ainsi cette antithèse.

II. *Pronoms et adjectifs possessifs.*

258. Nature des adjectifs pronominaux possessifs. — Des pronoms personnels dérivent des mots que l'on appelle généralement pronoms possessifs. Ces mots, si on les considère dans leur sens aussi bien que dans leur forme, sont plutôt des adjectifs que des pronoms. Quand on dit : *mon fils*, le possessif *mon* sert à marquer qu'il existe un rapport de possession entre ce fils et ma personne, *mon* est l'adjectif possessif du pronom singulier de la première personne : *je*, *moi*. A chacun des pronoms personnels correspond un adjectif du même genre, qui peut devenir pronom en se faisant précéder de l'article, tout comme un autre adjectif devient nom.

Comme les adjectifs, les pronoms possessifs n'ont jamais

eu en français que deux cas : le cas-sujet et le cas-régime, et non trois comme les pronoms. En revanche, comme les pronoms, et pour les mêmes raisons, ils ont une forme atone et une forme tonique distinctes, issues toutes deux d'une même forme latine. (Voir § 241.)

1re, 2e et 3e personnes du singulier.

259. Première personne.

A. Singulier.

MASCULIN.

	Latin.	Français. Forme atone :	Forme tonique :
Sujet :	*meus*,	*mes*, *mis*,	
Régime :	*meum*,	*mon*,	*mien*.

FÉMININ.

Sujet :	*mea*,	*ma*,	*meie*, *moie*.
Régime :	*meam*,		

NEUTRE.

Cas unique :	*meum*,	*mien*.

B. Pluriel.

MASCULIN.

	Latin.	Français. Forme atone :	Forme tonique :
Sujet :	*mei*,	*mei*, *mi*,	
Régime :	*meos*,	*mes*,	

FÉMININ.

Sujet :	**meas*,	*mes*,	*meies*, *moies*.
Régime :	*meas*,		

260. Deuxième personne. — Le latin disait *tuus* (ton), et cet adjectif se déclinait comme *meus*. Sous l'influence de l'analogie, on a assimilé parfois complètement les deux personnes, si bien qu'on a dit *teus* comme *meus*. L'adjectif

de la deuxième personne a eu ainsi des formes venant de *teus* et d'autres venant régulièrement de *tuus*. Les voici :

A. Singulier.

MASCULIN.

	Formes atones :	Formes toniques :
Sujet :	*tes*, *tis* (*teus),	
Régime :	*ton*,	*tuen* (tuum), *tien* (*teum).

FÉMININ.

Cas unique :	*ta*,	*tue*, *toe* (tuam), *teie*, *toie* (*team).

NEUTRE.

Sujet : Régime :	*tuen* (tuum), *tien* (*teum).

B. Pluriel.

MASCULIN.

	Formes atones :	Formes toniques :
Sujet :	*tei*, *ti* (*tei),	
Régime :	*tes*,	

FÉMININ.

Cas unique :	*tes*,	*tues*, *toes* (tuas), *teies*, *toies* (*teas).

261. Troisième personne. — Le pronom latin était : *suus*, *sua*, *suum*, mais, comme *tuus*, il a été assimilé, en partie au moins, à *meus*. Il est inutile de donner la liste des formes françaises de ce pronom, elles correspondent exactement à celles de la deuxième personne, on n'aura pour les trouver qu'à changer le *t* en *s*. Ex. : Le sujet masculin de la deuxième personne est *tis*, *tes*, celui de la troisième est *sis*, *ses*, ainsi de suite.

262. Origine des pronoms *mien*, *tien*, *sien*. — Telles sont les formes régulièrement dérivées des possessifs latins Mais le français ne tarda pas à en créer d'autres qui n'ont

pas de correspondants en latin. On a vu que les trois pronoms *mis*, *tis*, *sis* font, au régime singulier masculin tonique, *mien*, *tien*, *sien*. Ces dernières formes ont eu en français une singulière fortune. On a d'abord refait sur elles toutes les formes toniques qui manquaient. *Mien* a eu ainsi un sujet singulier *miens*, un sujet et un régime pluriel *mien*, *miens*. De même pour *tien* et *sien*. Ensuite la langue est allée plus loin; bien qu'il existât déjà des formes toniques féminines : *meie*, *moie*, *toe*, *toie*, etc., elle a donné par analogie un féminin à *mien*, *tien*, *sien*, savoir : *mienne*, *tienne*, *sienne*.

Ces formes analogiques entrèrent dès lors en concurrence avec les formes régulières. Celles-ci résistèrent assez longtemps. On trouve encore au XIIIe, voire au XIVe siècle, *moie*, *soie* employés comme anciennement. Ex. :

La coulpe n'iert pas **moie** (Joinv., LXXXV.)
(La faute ne sera pas mienne.)
Aidier vueil (veux) *une* **moie** *amie*
C'on veult ardoir (brûler).
(*Miracles de Nostre-Dame*, I, 195.)

Mais les féminins *mienne*, *tienne*, *sienne* finirent par triompher et ont seuls survécu.

263. Emploi des formes toniques et atones. Pronoms et adjectifs possessifs. — L'ancienne langue ne distingue pas régulièrement dans les possessifs les formes atones des formes toniques. Si l'on ne trouve pas les premières employées comme pronoms, en revanche il arrive souvent qu'on rencontre les secondes là où l'on attendrait des adjectifs. *Ma*, *ta*, *sa* ne remplacent pas *meie*, *teie*, *seie*, *toe*, *soe*; *mes* ne remplace pas *miens*, mais le contraire arrive souvent. On trouvera : *à la* **toe** *merci* ou *à la* **tienne** *merci* pour *à ta merci*.

Au XVIe siècle encore, il n'est pas rare de rencontrer

mien, tien, sien accompagnant un substantif en qualité d'adjectifs. Ex. :

Bien qu'il soit fugitif et qu'il n'ait en partage
Sinon du pere **sien** *la force et le courage.*
(Rons., *A Henry II.*)

Par archaïsme, nous disons même encore, surtout plaisamment : *un mien ami, un sien cousin.*

Mais d'une façon générale *mien, tien, sien* ne s'emploient plus comme adjectifs qu'en qualité d'attributs :

Leclerc répond : Elle est **mienne** *et non* **vôtre**. (Rac.)

Encore préfère-t-on se servir du pronom personnel et dire : Elle est *à moi* et non *à vous.* Aussi peut-on considérer que les possessifs toniques sont aujourd'hui exclusivement des pronoms qui, précédés de l'article, remplacent des substantifs antérieurement exprimés. Ex. :

Toute leur majesté n'est rien auprès de **la tienne.**

264. Accord des adjectifs possessifs. — Les pronoms et adjectifs possessifs suivent dans l'ancienne langue les règles ordinaires de l'accord et varient en genre, en nombre et en cas suivant le ou les noms auxquels ils se rapportent. Ex. :

Tu n'ies **mis** *hum ne jo ne sui* **tis** *sire.* (*Rol.*, 318.)
(Tu n'es pas mon homme, et je ne suis pas ton seigneur.)
Kar mult vus preiset **mis** *sire e tuit* **si** *hume.* (*Ib.*, 636.)
(Moult vous prise mon seigneur et tous ses hommes.)
L'uns à l'altre la **sue** *feid plevit.* (*Rol.*, 403.)
(L'un à l'autre promit sa foi.)
Ses *peres la perdi par jugement.* (Joinv., XIV.)

Dès le commencement du XIVe siècle, ici comme ailleurs, les cas-sujets disparaissent; on en trouve encore des exem-

ples dans les auteurs du temps, ainsi dans Eust. Deschamps (IV, 105) :

Assegiez sui en la maison des champs :
Mi *bon ami, venez lever le siege.*

Néanmoins le changement se fit rapidement, et dans le manuscrit des œuvres de Joinville qui est de cette époque on a remarqué que partout pour ainsi dire, *mis, tis, sis* sont remplacés par *mon, ton, son,* au pluriel *mi, ti, si* par *mes, tes, ses.*

A ce changement, en quelque façon normal, il en faut ajouter un autre tout particulier. On sait qu'on a cessé d'accorder en genre les possessifs qui précèdent des noms féminins commençant par une voyelle ou un *h* non aspiré.

Il n'en était pas ainsi dans l'ancienne langue. *Ma, ta, sa* s'employaient devant ces mots comme devant les autres, mais pour éviter l'hiatus avec une voyelle on élidait l'*a* final du possessif. On disait *m'amie, m'amour.* Ex. :

Tenez **m'***espée, meillur n'en ad nuls hum.* (*Rol.*, 620.)
(Tenez mon épée, meilleure n'en a nul homme.)

Cis abbes de Cheminon si me donna **m'***escharpe et mon bourdon.* (Joinv., XXVII.)

(Cet abbé de Cheminon me donna mon écharpe et mon bourdon.)

En Dieu ot (eut) *mout grant fiance* (confiance) *dès* **s'***enfance jusques à la mort.* (Joinv., XIV.)

Et encore au XIVe siècle :

Adieu **m'***amour, adieu Troye en Champaigne.* (Eust. Desch., IV, 99.)

Mais, dès le XIIe siècle, on trouve le féminin remplacé en pareil cas par le masculin, et au XIVe siècle ce singulier solécisme devient fréquent. Ex. :

Se je y muir, **mon** *ame emportera*
Li diex d'amours.
(Si j'y meurs, le dieu d'amour emportera mon âme.)
(Guill. de Machaut dans Bartsch.)

Maiz je vous jure, par **mon** *ame,*
S'on me restraint, j'en seray piz.
(Eust. Deschamps, IV, 108.)

.... **mon** *affeccion*
N'est point ne **mon** *entencion* (intention)
D'avoir ja femme.
(*Miracle d'un chanoine qui se maria*, 145.)

Aujourd'hui il est de règle de parler ainsi, bien que la logique de la langue y ait perdu et que l'euphonie n'y ait pas gagné. De l'ancien usage il reste le mot *tante* pour *t'ante* (ta tante) et aussi le mot *mie* au sens où il est employé dans ces vers de Béranger :

Ma **mie**, *ô vous que j'adore,*
Mais qui vous plaignez toujours.
(*Plus de politique*, L.)

Par une corruption orthographique très facile à comprendre et très ancienne *m'amie* est devenu *ma mie*, et le mot *mie* est apparu comme un substantif distinct qu'on pourrait faire précéder non seulement de *ma*, mais de l'article ou de tout autre mot. On le trouve déjà au XIIIe siècle :

Jchan Bretel, je cuit (crois) *que vous menez*
Mauvese vie à (avec) **mie**.
(Bib. éc. d. Chartes, IV, 5, 468. L.)

Depuis, *mie* est resté en usage surtout dans la formule traditionnelle : *ma mie*.

1re, 2e et 3e personnes du pluriel.

265. Première et deuxième personnes. — Le pronom possessif de la première personne du pluriel était en latin : *noster*, *nostra*, *nostrum*, qui faisait à l'accusatif: *nostrum*, *nostram*, *nostrum*.

Celui de la seconde personne était : *vester*, *vestra*, *vestrum*, transformé dans la langue populaire en *voster*, *vostra*, *vostrum*, qui faisait à l'accusatif : *vostrum*, *vostram*, *vostrum*.

De là les pronoms français : *nostre*, *vostre*, plus tard : *notre*, *votre*. Ces deux pronoms avaient nécessairement les mêmes formes à tous les cas et à tous les genres, au singulier, car le groupe *str* ne pouvant se prononcer sans l'appui d'un *e* muet, le masculin *nostrum* donnait : *nostre*, tout comme le féminin *nostram*.

D'autre part, le latin ne présentant pas de *s* au cas-sujet, le français n'en avait pas non plus. Le cas-sujet était donc semblable au cas-régime.

Au pluriel masculin,

nostri donnait *nostre*, *vostri* donnait *vostre*,
nostros — *nostres*, *vostros* — *vostres*.

Au pluriel féminin, le cas unique *nostras* donnait *nostres*, *vostras* donnait *vostres*.

Le *s* tomba devant le groupe *tr*, de là en français moderne : *notre*, *votre* et aussi *nôtre*, *vôtre*, où l'accent circonflexe remplace la consonne disparue. Ces formes, aujourd'hui distinctes, ont donc la même origine étymologique.

266. Les pronoms *nos* et *vos*. — Toutefois on rencontre de bonne heure des formes abrégées de ces pronoms. Ce sont *noz et voz*, mis pour *nostres* et *vostres*.

Ainsi déjà dans *Roland :*

De **noz** *ostages ferat trenchier les testes.* (57.)
(De nos otages fera trancher les têtes.)
A **voz** *Franceis un cunseill en presistes.* (205.)
(De vos Français un conseil vous en prîtes.)

Or, de même que les formes toniques *mien*, *tien*, *sien* servirent à refaire une série complète de formes toniques aux possessifs du singulier, de même les formes atones *noz* et *voz* servirent à refaire une série de formes atones pour les possessifs du pluriel. On leur donna un singulier, *no*, *vo*, dont on trouve de nombreux exemples dans les dialectes du nord-ouest de l'ancienne langue. Ainsi :

Car vostre sui, et comme **vo** *sers viz.* (Eust. Desch., IV, 103.) (Je suis vôtre et comme votre esclave vis.)
De **vo** *vin blanc me vueilliez repartir.* (*Ib.*, 106.)

Cependant les formes primitives *nos* et *vos* ont seules subsisté dans la langue moderne. Le français actuel n'a pas gardé de pronom proclitique au singulier. Nous disons *notre travail* et non *no travail*, *votre besoin* et non *vo besoin*. La série un moment recomplétée des formes a été mutilée de nouveau.

267. Emploi des formes toniques et atones. — La langue a confondu longtemps *nostres* et *nos*, employant indifféremment la forme abrégée ou la forme pleine, que le possessif fût adjectif ou pronom. On trouve dans *Roland :*

Nostre *Franceis n'unt talent de fuïr.* (1255.)
(Nos Français n'ont pas envie de fuir.)
et réciproquement :
Tu n'ies mie des **noz** ! (2286.) (Tu n'es pas des nôtres.)

Toutefois *nos* se rencontre surtout au régime, où la

forme *nostres* était très dure, *nostre* au contraire est plus fréquent au sujet.

C'est de la langue moderne que datent les distinctions aujourd'hui en usage. *Nos* et *vos* ne s'emploient plus que comme adjectifs. En revanche, *nôtre* et *vôtre* ne sont plus adjectifs que s'ils jouent dans la phrase le rôle d'attribut, partout ailleurs ils sont pronoms et ont même en ce cas une orthographe spéciale, car l'*o* est alors surmonté d'un accent circonflexe.

268. Troisième personne du pluriel. Origine du pronom *leur*.— Les possessifs étant par définition les adjectifs des pronoms personnels, remplacent ces pronoms personnels au génitif; ainsi *mon fils*, c'est: *le fils de moi*. Il en résulte que, inversement, les pronoms personnels au génitif remplacent dans certains cas les possessifs; ainsi on dira : *pour l'amour de lui*, au lieu de dire, *pour son amour*. C'est ainsi que s'explique la naissance du possessif français *leur*, qui est proprement le génitif pluriel du pronom personnel et démonstratif *ille*.

En effet, en latin, le possessif de la troisième personne *suus* (sien), que nous avons déjà vu, s'employait au pluriel. On pouvait dire : *cives* **suos** *tradiderunt* (ils ont livré leurs concitoyens), mais, dans certains cas, *suos* était remplacé par le génitif d'un pronom, *eorum*, *illorum*, qui équivalait à notre français *d'eux*. Cette construction, originairement restreinte à des phrases où la grammaire l'exigeait, s'étendit par analogie, et peu à peu *suos* ne s'employa plus et fut remplacé régulièrement par *illorum*, chaque fois que le sujet était au pluriel, qu'il fût masculin ou féminin.

Illorum passa ainsi en français et y devint sous les formes : *lor*, *lour*, *leur*, un véritable adjectif possessif. Toutefois, par étymologie, il demeura longtemps invariable. Ex. :

Plurent **lur** *filz*, **lur** *freres*, **lur** *nevulz* (neveux),

E **lur** *amis e* **lur** *liges seignurs.* (*Rol.*, 2420.)

Je vueil (veux) *bien que ma gent voient que je ne les soustenrai* (soutiendrai) *en nulles de* **lor** *mauvestiés.* (Joinv., XXVI.)

Puis l'analogie l'emporta et, dès que le sentiment de son origine fut perdu, *leur* reçut le *s* du pluriel. On trouve déjà des traces de ce changement au XIIe siècle, au XVe il est accompli. Ex. :

Si se logièrent li signeur en le cité et **leurs** *gens environ sus le pays.* (Froiss., III, 31, 4.)

Car pluseurs ont **leurs** *greniers plains et clos.* (Eust. Desch., II, 27.)

Les ambassadeurs dessusdictz presenterent **leurs** *lettres.* (Comm., VI, 2.)

269. Échange de l'article et des pronoms possessifs. — 1. La langue moderne a une tendance de plus en plus marquée à remplacer par l'article les pronoms possessifs, lorsque le rapport de possession se trouve déjà suffisamment marqué par le sens général de la phrase. Ainsi nous disons : *il a reçu un coup sur* **la** *tête* et non *sur* **sa** *tête; il étend* **la** *main* plutôt que *il étend* **sa** *main.*

Jusqu'au XVIIe siècle on employait très souvent le possessif, même en pareil cas et sans craindre le pléonasme. Ex. :

Ils s'attirent des guerres périlleuses sur les bras..... et bien souvent se font tomber **leurs** *États sur* **leurs** *têtes.* (Malh., II, 199.)

Le Soleil continue en lui adressant **sa** *parole.* (Corn., VI, 347.)

Pour moi, je n'ai rien sur **mon** *cœur.* (Sév. VII, 292.)

(*Il*) *reçut sur* **sa** *tête un coup de sabre* (Rac., *Lettres*, VII, 108.)

La langue, en distinguant les cas où il faut employer le possessif, y a gagné de pouvoir rendre un certain nombre de nuances. *Je souffre de* **mon** *bras* ne signifie pas la même chose que *je souffre du bras; mon bras* ici c'est le bras qui me fait mal d'habitude, qui est souvent malade, etc.

2. En revanche ce n'est point un progrès qui a amené à interdire l'emploi des possessifs dans certains cas où ils se rapportent à des choses. Ainsi correctement on ne doit pas dire : *Cette affaire s'est terminée par un arrangement, c'était* **sa** *conclusion naturelle.* La grammaire exige qu'on dise : *c'en était la conclusion naturelle.* On ne peut pas dire non plus : *Élevé dans la montagne, je connais toutes* **ses** *ressources.* Chaque fois que l'objet possédé est l'attribut du verbe *être* ou le régime direct d'un verbe actif, on doit remplacer le possessif par l'article et le pronom *en.*

Cette règle est trop étroite. Il est évident que la même analogie qui pousse les pronoms personnels à s'employer en parlant des choses amène les adjectifs possessifs à se rapporter non seulement à des personnes ou à des personnifications, mais à des êtres quelconques, voire même à des objets inanimés. Sinon il faudrait condamner des phrases comme celles-ci :

L'art vit de l'esprit; le matérialisme est **sa** *mort.* (Lamennais, dans Ayer.)

La patience est amère, mais **son** *fruit est doux.* (J.-J. Rousseau, *ib.*)

Combien ceux qui ont cru anéantir le christianisme, en allumant des bûchers, ont méconnu **son** *esprit.* (Chat., *ib.*)

III. *Pronoms démonstratifs.*

270. Origine des pronoms démonstratifs. — Le latin avait quatre pronoms démonstratifs, trois d'entre eux ont survécu, savoir : *hic* (celui-ci, ici, près de moi), *iste* (celui-là, là, près de toi), *ille* (celui-là, là, près de lui).

Le neutre singulier *hoc*, du pronom *hic*, avait donné *o*, qui signifiait : *ceci*, forme maintenant éteinte, qui n'a laissé de trace que dans la locution *o-il*, aujourd'hui *oui* et dans *avec* = *apud-hoc*. *Ipse* avait donné *es* (*en es le pas* = sur le champ); *ist* de *iste* se trouve dans les *Serments* et ailleurs encore. Toutefois la langue ne s'est pas contentée de ces formes simples.

271. Formes de ces pronoms. — D'une façon générale, les pronoms dont nous venons de parler subirent un renforcement. Pour marquer plus nettement en eux l'idée démonstrative on leur ajouta une particule adverbiale; seulement, au lieu de la mettre à la suite des pronoms, comme on le fera plus tard en français, on la plaça devant eux, suivant le génie de la langue latine. Cette particule était *ecce*, qui proprement signifie *voici*. On eut donc des pronoms démonstratifs populaires : *ecce-hic*, *ecce-iste*, *ecce-ille* réduits par contraction à *eccic*, *ecciste*, *eccille*. (Beaucoup pensent que, outre ce premier changement, les deux derniers pronoms devinrent par analogie *eccist*ic, *eccill*ic.)

Ecce hic, comme le simple *hic*, n'a fourni qu'une seule forme, du singulier et du neutre, correspondant à *ecce hoc*. C'est *iceo*, *ceo*, *ço*, *ce*.

Quant aux pronoms *ecce iste* et *ecce ille*, voici leur déclinaison :

SINGULIER

	MASCULIN		FÉMININ	
	Latin.	Français.	Latin.	Français.
Sujet . . .	*ecciste,*	*icist, cist, cis,*	*eccista,*	*iceste, ceste, cette.*
Rég. dir. .	*eccistum,*	*icest, cest, cet, ce,*	*eccistam,*	
Rég. indir.	*eccistui,*	*icestui, cestui, cesti,*	*eccistei,*	*icestei, cestei, cesti.*

PLURIEL

Sujet . . .	*eccisti,*	*icist, cist,*	*eccistas,*	*icestes, cestes, cez, ces*
Régime . .	*eccistos,*	*icez, cez, ces,*		

SINGULIER

	MASCULIN		FÉMININ		NEUTRE	
	Latin.	Français.	Latin.	Français.	Latin.	Français
Sujet . . .	*eccille,*	*icil, cil,*	*eccilla,*	*icele, cele,*	*eccillud,*	*icel, cel.*
Rég. dir. .	*eccillum,*	*icel, cel,*	*eccillam,*	*celle,*		
Rég. indir.	*eccillui,*	*icelui, celui, celi,*	*eccillei,*	*icelei, celei, celi,*		

PLURIEL

Sujet. . .	*eccilli,*	*icil, cil,*	*eccillas,*	*iceles, celes, celles.*
Régime. .	*eccillos,*	*icels, cels, ceus, ceux,*		

Il suffit de jeter les yeux sur ce tableau pour apercevoir les changements considérables que les pronoms démonstratifs ont subis dans leur forme.

1° Presque dès l'origine, le neutre singulier *cel* a disparu; on en a peu d'exemples, car de bonne heure il a été remplacé par *ço, ce.*

2° La chute de la déclinaison a réduit le nombre des formes, ici comme ailleurs, toutefois la transformation ne s'est pas accomplie avec régularité. Seul des deux, le pronom *cet* a perdu immédiatement son sujet *cist* qui, dès le XIVe siècle, a fait place à *cestui*, *cet*. Le pronom *celui*, au contraire, a conservé beaucoup plus longtemps le sien. *Cil* est demeuré à côté de *celui* et de *cel;* ce n'était plus spécialement un cas-sujet, c'était une forme du pronom, employée tantôt comme sujet, tantôt comme régime. Ex. :

L'herbe est de soy maligne à **cil** *qui n'en met hors*
Un suc aspre et mordant.
(D'Aub., III, 365.)

Suivi de *qui* comme dans ce dernier exemple, *cil* se rencontre encore fréquemment au XVIe siècle. Ex. :

cil *qui vous a veuë*
D'attraits et de beautez si richement pourveuë,
Peut aller tout par tout sans crainte et sans danger.
(Desp., *El.*, I, 18.)

Toutefois, condamné par Malherbe, *cil* a disparu au siècle suivant.

3° Les pronoms démonstratifs, comme on a dû le remarquer, avaient deux cas-régimes. Etymologiquement l'un correspondait au datif, l'autre à l'accusatif latin. Mais, en français, ces deux formes distinctes s'échangeaient si bien que l'une des deux faisait double emploi, et devait disparaître.

Au féminin, dans les deux pronoms, c'est le régime indirect qui a cédé. Dès le XVe siècle on ne rencontre plus ni *cesti* ni *celi*, mais partout *ceste* et *cele*.

Au masculin, il y a lieu de distinguer entre les deux pronoms. *Cil* a perdu vers le XVe siècle le régime direct *cel* au profit de *celui*, qui l'a supplanté.

Le pronom *cist*, au contraire, a gardé le régime direct *cet* et perdu *cestui*. Mais ce régime indirect a été long à disparaître. Usité pendant tout le XVIe siècle, fréquent dans Malherbe, il se rencontre jusque dans Balzac et dans La Fontaine. Ex. :

Cettui *me semble, à le voir, Papimane.*
(*Contes*, *Le Diable de Papefiguière.*)

C'est Vaugelas qui l'a condamné, et depuis lors *cet* est seul en usage. Par euphonie on le réduit à *ce* (qu'il ne faut pas confondre avec *ce*, neutre venant de *ecce hoc*) devant les mots qui commencent par une consonne. Au pluriel, tant au féminin qu'au masculin, *cet* n'a plus que la forme courte *ces*.

4° Il faut observer enfin que la langue a totalement abandonné les formes pleines qui représentaient *ecce hoc*, *ecciste*, etc., sans apocope.

Iço, *icestui* ont disparu depuis assez longtemps. *Icelui*, après avoir persisté jusque dans la langue moderne, a fini également

par s'éteindre. On le trouvait encore fréquemment au XVIe siècle. Ex. :

Iceux *donc, afin qu'ils n'ayent matiere de se desconforter et perdre courage, doivent penser.* (Calv., *Déd.*)

*On appelle heretiques et schismatiques ceux qui en faisant un divorce en l'Eglise rompent l'union d'***icelle**. (Id., IV, 2, 5.)

Au XVIIe siècle ces pronoms étaient encore usités, les exemples le prouvent, et Vaugelas l'affirme. Mais ce grammairien porta contre eux une condamnation dont ils ne se sont pas relevés. Ce sont d'après lui « les plus mauvais mots et les plus barbares dont on se scauroit guères servir en notre langue ». Il est difficile d'être de cet avis. Barbares peut-être, ces mots étaient fort commodes. On ne voit pas trop comment on pourrait s'exprimer plus clairement et plus simplement que ne fait une citation où l'on trouve des phrases comme celle-ci : *Distraction d'objets saisis et détournement d'***iceux**.

Toutefois les hommes de loi sont aujourd'hui seuls à parler ainsi, et les pronoms condamnés ont disparu de la langue courante.

En somme, par suite des réductions dont nous venons de parler, le nombre des pronoms démonstratifs se trouve singulièrement diminué dans la langue moderne, comme le montre le tableau comparatif suivant, où nous avons mis entre parenthèses les formes éteintes.

	SINGULIER				PLURIEL			
Mascul.	(*icist*)	(*cist*)	(*icil*)	(*cil*)	(*icist*)	(*cist*)	(*icil*)	*cil*
	(*icest*)	**cet** (**ce**)	(*icel*)	(*cel*)	(*icez*)	**ces**	(*icels*)	**ceux**
	(*icestui*)	(*cestui*)	(*icelui*)	**celui**				
Fémin.	(*iceste*)	**cette**	(*icele*)	**celle**	(*icestes*)	**ces**	(*iceles*)	**celles**
	(*icestui*)	(*cestui*)	(*icelui*)	(*celi*)				
Neutre.			(*icel*)	(*cel*)				
	(*içe*)	**ce**						

A bien compter, ce n'est là que le minimum des formes nécessaires, surtout si l'on considère que l'adjectif et le pronom démonstratif doivent être distincts.

272. Naissance de pronoms surcomposés. — Avant d'en arriver à cette pénurie, la langue s'était créé de nou-

velles ressources en dérivant d'autres pronoms des premiers.

En effet, il est dans l'instinct populaire de marquer fortement l'idée démonstrative, et pour cela les anciennes formes ne suffisaient plus. Au commencement, quand le sentiment de la signification étymologique était encore assez vif, on pouvait opposer *cestui* à *celui*, *cist* à *cil*, comme dans cette phrase de *Job :* **Cestuy** *cruciet* (tourmente) *avarice*, **celui** *enflamme luxure*. Mais bientôt l'antithèse ne fut plus assez marquée et on ajouta aux démonstratifs ordinaires les particules *ci* (ici) et *là*, de même qu'en latin on avait préposé *ecce*, de même que de nos jours on joint souvent aux pronoms déjà surcomposés les adverbes *ici* et *là* et qu'on dit souvent *celui-ci ici*, *celui-là là* (proprement : ecce-illui-ecce-hic-ecce-hic, ecce-illui-illac-illac !) On eut de la sorte toute une nouvelle série de démonstratifs : *ce ci*, *ce là*, *cestui ci*, *cestui là*, *celui ci*, *celui là*. Ex. :

Mais si Dieu chastie quelque particulier, **cestuy là** *doit recognoistre sa faute avec sa famille.* (Calv., IV, 12, 15.)

Ceste-ci *est os de mes os et chair de ma chair.* (*Id.*, IV, 19, 35.)

N'allegue autre raison que **ceste la.** (*Id.*, IV, 2, 3.)

Ces pronoms renforcés n'ont pas tous subsisté. Tous ceux qui étaient dérivés de pronoms simples qui disparurent s'éteignirent avec eux. Ainsi quand *cil* sortit d'usage, *cil là* tomba également. En outre, tous les pronoms composés formés de *cet*, comme *cette-ci*, *cette-là*, se sont éteints. La langue moderne n'a gardé que les dérivés du pronom *celui : celui-ci*, *celui-là*, et ceux du pronom *ce : ceci*, *cela*, qui sont arrivés à former des mots simples. Le dernier a même une forme contracte *ça*, aujourd'hui très répandue, surtout dans la langue populaire.

273. Emploi des pronoms simples et des pronoms composés. — Le même instinct qui avait amené à composer des démonstratifs plus expressifs poussait la langue à les substituer partout aux simples. Au XVIe siècle, il sembla un moment que ce changement dût être complet. Pourtant les démonstratifs simples supplantés dans un certain nombre de leurs emplois sont parvenus à se maintenir dans quelques-uns. L'histoire de cette concurrence entre les deux groupes de formes constitue le premier et le plus important chapitre de l'histoire de la syntaxe de ces pronoms.

A. *Ce* et ses composés : *ceci*, *cela*.

L'ancienne langue faisait du pronom *iço*, *ço*, *ce*, le régime direct d'un verbe. Ex. :

Iço *vus mandet reis Marsilies li bers*. (*Rol.*, 125.)

Nous traduisons : *Le roi Marsile vous mande* ceci.

Ce pouvait être également régime d'un verbe suivi d'une préposition. Ex. :

S'ils n'estoyent à ce *marquez et destinez par la vertu de Dieu*. (Calv., IV, 19, 2.)

Nous dirions : *destinés à* cela.

Toutefois les pronoms *ceci* et *cela*, dont le sens est bien déterminé et très distinct du sens vague de *ce*, ne l'ont pas entièrement chassé, tant s'en faut.

Ce est toujours très usité, comme sujet du verbe *être* pris impersonnellement, ex. : c'*est faux*, c'*est juste;* comme antécédent d'un relatif, ex. : ce *qui passe*, ce *que je crois*, enfin dans certaines locutions archaïques : ce *semble*, *sur* ce, *pour* ce *faire*, ce *disant*, et autres.

Il faut en outre remarquer qu'il entre dans un certain nombre de locutions conjonctives, telles que : *de* ce *que*, *par*ce *que*, etc... Sa présence dans ces locutions s'explique

facilement. Autrefois *ce*, en sa qualité de pronom neutre, pouvait représenter comme sujet, comme régime, comme régime indirect une proposition qui allait suivre et qui commençait par *que*. On dit d'abord : *je suis fâché de* **ce** *qu'il n'est pas venu*, proprement : je suis fâché de *ceci*, à savoir qu'il n'est pas venu. Puis *de ce que* en vient à former une expression unique, un véritable juxtaposé, où le sens de chaque élément n'est plus visible. De même pour *parce que* et autres.

B. *Cet*, *cette*, *ces* et leurs composés : *cette-ci*, *cette-là*.

Nous avons déjà dit que les pronoms composés *cettui-ci*, *cettui-là*, *cette-ci*, *cette-là* ont entièrement disparu. Les simples ici ont triomphé, nous verrons plus loin au prix de quelle transformation : ils sont devenus adjectifs, et les enclitiques *ci*, *là* ont été transportées après le nom que le démonstratif accompagne. Ex. : **cet** *homme*-**ci**.

C. *Cil* et ses composés *cil-ci*, *cil-là*, *celui-ci*, *celui-là*.

Il sembla un moment que le simple dût disparaître devant les composés. On trouve dans les auteurs du XVIe siècle *celui-ci*, *celui-là*, dans bien des endroits où nous mettrions simplement *celui*, *celle*. Ex. :

J'ay perdu la vie et la voix
Par **ceux-là** *par qui je vivois.*
(D'Aub., III, 122.)

Dans quelques cas comme ici la langue est revenue en arrière et a rétabli le simple là où au XVIe siècle l'usage préférait le composé. Néanmoins le contraire est arrivé bien plus souvent, nous sommes obligés aujourd'hui d'employer *ceux-ci*, *ceux-là* dans des phrases où l'ancien et le moyen français usaient du démonstratif simple. Ainsi, au XVIe siècle, on pouvait dire encore :

Ceux *estoyent Peres desquels l'un a dit.* (Calv., *Déd.*)

Celuy *n'est parfait poëte*
Qui n'a une ame parfaite.
(D'Aub., III, 140.)

Celuy *vrayment est fol, qui....*
Veut toujours contredire à son propre desir.
(Du Bellay, *Œuv. ch.*, 222.)

Nous nous servons encore de *celui* comme pronom, mais dans un certain nombre de cas très restreints ; il faut que *celui* soit suivi d'un relatif ou d'une préposition, comme dans les phrases suivantes : **celui** *qui voudra*, **celui** *dont c'est le métier*, **celui** *avec qui j'ai joué*, **celui** *de Paris*. Et même dans ces phrases il suffit que le relatif soit séparé de son antécédent par un mot autre qu'une préposition pour qu'immédiatement *celui* fasse place à *celui-ci* et à *celui-là*. Ex. :

Puisque **ceux-là** *sont morts qui brisaient les bastilles.*
(V. Hugo, *Châtiments*, II, 7, 8.)

En somme, en dehors des cas où le démonstratif est l'antécédent immédiat d'un relatif, les seuls pronoms usités au masculin et au féminin sont : *celui-ci*, *celui-là*, *celle-ci*, *celle-là*, tant au singulier qu'au pluriel. Ex. :

Es-tu de **ceux-là**, *toi? — L'enfant dit : Nous en sommes.*
(V. Hugo, *l'Année terrible*, *Juin*, XI.)

Ceux-ci *sont des héros qui n'ont pas peur des femmes.*
(Id., *Chât.*, II, 7, 2.)

274. Pronoms et adjectifs démonstratifs. — On voit que dans ce qui précède nous n'avons pas mis *cet* au nombre des pronoms démonstratifs. C'est qu'en effet *cet* n'a plus aujourd'hui que la valeur d'un adjectif.

Il n'en était pas ainsi autrefois, *celui* et *cet* s'employaient l'un et l'autre, et comme adjectifs et comme pronoms. Voici des exemples où *celui* est adjectif :

A **celle** *journée que nous entrames en nos neis.* (Joinv., XXVIII.)

en **cel** *estat et en* **celle** *doubte les tint il un grant temps.* (Froiss., I, 191, 29.)

La penitence peut consister sans **celle** *confession.* (Calvin, III, 4, 1.)

Voici d'autres exemples où *cet* est pronom :

mès **cesti** *fist il grasce.* (Froiss., IV, 180, 20.)

desquels **cettuy** *est le premier en scandale.* (D'Aub., II, 96.)

La langue moderne a établi une distinction : *celui* est exclusivement pronom comme *ce; cet* exclusivement adjectif.

275. Ellipse des pronoms démonstratifs. — Aujourd'hui l'emploi du pronom démonstratif est obligatoire dans quelques tournures où autrefois on pouvait s'en passer. D'Aubigné disait par exemple (II, 176) :

La pitié nous ouvre ton sein, l'autre les cachots; une nous monstre la sereine face d'un pere, l'autre d'un juge qui a le front ridé.

Nous serions obligé de dire : **celle** *d'un juge.*

De même, devant un relatif, *ce* est aujourd'hui de rigueur; on le sous-entendait très bien dans l'ancienne langue, comme en latin. On disait : *Je fereie* **que** *fols, je fereie* **que** *sages.* (Je ferais *ce* qu'un fou ferait, *ce* que ferait un sage, je ferais acte de folie, acte de sagesse.) En dehors même de ces tournures, *ce* est souvent sous-entendu devant les relatifs et les interrogatifs. Ex. :

Je fis lever mon chamberlain qui gisoit devant moy et li diz que il alast veoir **que** *c'estoit.* (Joinv., LII.)

Helas! mon cher Morel, dy-moi **que** *je feray,*
Car je tiens, comme on dit, le loup par les oreilles.
(Du Bellay, *Œuv. choisies*, 219.)

On retrouve des traces de cette ellipse jusque dans La Fontaine ; elle a même laissé dans la langue moderne une locution toute faite : **qui** *pis est*, pour : **ce qui** *pis est.* (Voir § 283.)

276. Remarques sur quelques locutions. — Signalons enfin la disparition de plusieurs tournures regrettables :

1° On ne peut plus aujourd'hui, sans commettre une faute, faire suivre le démonstratif *ceux* ou *celles* d'une épithète, dire par exemple :

Voilà 70 millions dépensés, avec **ceux** *déjà* **perdus** *cela fait une jolie somme.*

Cette façon de parler était cependant logique et commode.

2° *Il n'y a celui qui*, signifiait autrefois il n'y a personne qui. Ex. :

Il n'y a desja **celuy** *qui ne voye le Baptesme des petis enfans n'avoir esté forgé temerairement.* (Calv., IV, 16, 8.)

*.... dont ils eurent tous si grande honte, qu'*il **n'y eut celuy** *d'eux* **qui** *osast ouvrir la bouche pour parler contre luy.* (Amyot, *Lyc.*, XVI, p. 53, éd. cit.)

3° *Comme celui qui* signifiait : *en qualité d'homme qui.* Ex. :

Et dit-on, qu'estant ja fort renommee et honoree **comme celle qu'***on estimoit estre l'amie d'un dieu, elle disparut au mesme lieu où estoit enterree la premiere Laurentia.* (Amyot, *Rom.*, I, p. 23, éd. cit.)

Cicero s'informa... à un de ses gens, qui luy dist son nom ; mais **comme celuy qui** *songeoit ailleurs et qui oublioit ce qu'on luy respondoit, il le luy redemanda encores depuis deux ou trois fois.* (Mont., II, 10.)

4° Enfin on employait *cet*, *cette* comme attribut et pour annoncer une chose qui suivait. Ex. :

ceste *est la reigle de pieté : que la seule main de Dieu conduit et gouverne bonne fortune et adverse.* (Calvin, III, 7, 10.)

Nous n'avons pas de tournure proprement équivalente. *Telle* ici ne peut remplacer *cette*, et nous sommes obligés de dire : *Voici quelle* est la règle de la piété.

IV. *Pronoms relatifs ou conjonctifs.*

277. Les pronoms *conjonctifs* servent à joindre un membre de phrase à un autre (de là leur nom qui vient du latin *conjunctivum*, dérivé de *conjungere*, joindre à). On les appelle aussi *relatifs* (du latin *relativum*, qui a rapport à), parce qu'en général ils se rapportent à un nom ou pronom placé devant eux et nommé *antécédent* (latin : *antecedentem*, qui est devant).

278. Le pronom *qui*. — Le pronom relatif *qui* avait en latin une déclinaison complète, dont trois cas seulement, suivant la règle générale des pronoms, se maintinrent en français. Ces trois cas étaient le *nominatif*, l'*accusatif*, le *datif*. Voici leurs formes en latin :

SINGULIER.

	MASCULIN.	FÉMININ.	NEUTRE.
Nominatif :	*qui*,	*quæ*,	*quod*.
Accusatif :	*quem*,	*quam*,	*quod*.
Datif :	*cui*,	*cui*,	*cui*.

PLURIEL

	MASCULIN.	FÉMININ.	NEUTRE.
Nominatif :	*qui*,	*quæ*,	*quæ*.
Accusatif :	*quos*,	*quas*,	*quæ*.
Datif :	*quibus*,	*quibus*,	*quibus*.

Cette déclinaison a été considérablement simplifiée en français.

1° Le nominatif pluriel étant identique au nominatif singulier, au moins au masculin et au féminin (et nous verrons plus loin qu'il n'y a pas à tenir compte du neutre pluriel), cette identité du cas-sujet a amené une assimilation complète des deux nombres aux autres cas, les formes du singulier ont éliminé celles du pluriel et ont seules survécu ;

2° Le français n'a pas conservé non plus les distinctions qui existaient en latin entre les genres. Le masculin a réagi sur le féminin et lui a prêté ses formes. Le neutre a été emprunté au pronom interrogatif dont nous parlerons plus loin.

Les formes masculines-féminines dérivant directement des formes du relatif latin sont donc les suivantes :

Sujet :	*ki*, *qui*	(lat. *qui*).
Régime direct :	*que*	(lat. *quem*).
Régime indirect :	*cui*, *qui*	(lat. *cui*).

Les formes neutres sont *que* (proclitique) servant de sujet et de régime direct, *quoi* (non proclitique) servant de régime indirect.

279. Emploi des cas. — Régulièrement et étymologiquement *qui* eût dû s'employer comme sujet masculin, *que* comme régime direct, *cui* comme régime indirect. On les trouve en effet dans leurs emplois respectifs. Ex. :

Si l'orrat Carles **ki** *est az porz passant.* (Charles l'entendra qui est aux défilés passant). (*Rol.*, 1071.)

Dunez-mei l'arc **que** *vus tenez el' puign* (en le poing). (*Rol.*, 767.)

Mais la syntaxe de l'ancienne langue est sur ce point très confuse. Nous trouvons bien souvent les trois cas substitués l'un à l'autre : *que* mis pour *qui*, *cui* pour *qui*. Ex. :

Chil **que** *dedens estoient* (ceux qui étaient dedans). (Froiss., IV, 163, 32.)

Si se apparillièrent... de venir vers li et vers son fil **qui** (que) *il voloient avoir à* (pour) *signeur.* (Id., I, 27, 27.)

Pour l'amour de sa sereur (sœur) **cui** (que) *nous avons à* (pour) *femme.* (Id., I, 105, 6.)

Nous ne pourrions plus mêler ainsi les cas : *que* (masculin) est exclusivement régime direct, *qui* est sujet, ou régime direct quand le pronom n'a pas d'antécédent, *cui* confondu avec *qui* est régime après une préposition.

Notons à propos de cette forme un changement tout na-

turel dans la syntaxe. Tant que la vieille déclinaison a vécu et qu'on a pu dire : *li murs la cité*, le mur *de* la cité, sans exprimer la préposition *de*, on a pu employer aussi *cui* pour dire *de qui*, *à qui*, sans faire précéder *cui* des prépositions *de* ou *à*.

Ex. : *Gautier, signour de Rinel*, **cui** *fille Jehans, sire de Joinville, prist puis à femme* (Joinv., XCI). (Gautier, seigneur de Rinel, *de* qui Jean, sire de Joinville, prit depuis la fille comme femme.)

Je le vi en un ost (armée) *le conte de Chalon*, **cui** (*de* qui) *cousins il estoit.* (Id., LV.)

Dame, **cui** (à qui) *la grâce est donée*
D'estre des angles (anges) *coronée.* (Ruteb., II, 132.)

La chute de la déclinaison entraîna la disparition de cette tournure.

280. Emploi des genres. — Le neutre, nous l'avons dit, était distinct, dans les pronoms relatifs, du masculin-féminin. Toutefois le sujet singulier *que* n'a jamais été employé bien régulièrement. Déjà Froissart lui substitue ordinairement *qui*, et de nos jours *qui* est devenu la forme du sujet pour tous les genres. On ne rencontre plus *que* sauf dans une formule toute faite : *advienne* **que** *pourra*, et en qualité d'attribut du verbe être. Ex. : *je suis ce* **que** *je suis.*

La forme du régime indirect neutre *quoi* a une histoire plus longue et plus variée. Peu usitée au début, elle s'étendit vers la fin du Moyen Age, et on la rencontre très fréquemment dans le moyen français et même dans la langue classique.

Quoi s'emploie alors après une préposition et peut se rapporter à un antécédent déterminé, que cet antécédent soit un nom de chose ou même un nom de personne (masculin ou féminin). Ex. :

Li clou **de quoy** *les planches de la neif estoient atachies.* (Joinv., II.)

Li dus Bourgoingne **de quoi** *je vous ai parlei.* (Id., CIX.)

Pour la doubte en **quoy** *il se veoit, il fut contrainct de leur acorder toutes leurs demandes.* (Comm., II, 4.)

Vetins envoya un gentilhomme lui offrir le cheval sur **quoi** *il estoit venu.* (D'Aub., *H.*, II, 553.)

Mais *quoi* est aujourd'hui beaucoup moins employé; il ne peut plus avoir d'antécédent déterminé, aussi ne le rencontre-t-on plus guère que précédé des indéfinis *ce, rien,* ou bien en qualité de pronom absolu. (Voir au paragraphe suivant.) Dans les autres cas il a été remplacé par les relatifs *qui, lequel, dont, où.*

281. Pronoms conjoints et pronoms absolus. — Les pronoms relatifs sont dits *conjoints* s'ils se rapportent à un antécédent, *absolus* s'ils n'ont pas d'antécédent exprimé. *Qui* est conjoint dans cette phrase : *Celui* **qui** *règne dans les cieux et de* **qui** *relèvent tous les empires.* Il est absolu dans celle-ci : **Qui** *m'aime me suive.*

L'ancienne langue employait très librement les pronoms *qui, que, quoi* comme pronoms absolus. Nous avons déjà eu l'occasion de dire que le relatif se passait très bien d'un antécédent démonstratif. Il n'est pas rare de le rencontrer aujourd'hui encore ainsi construit, surtout dans des phrases annoncées par *voici, voilà* ou dans d'autres qui contiennent un infinitif. Ex. : *Voilà* **qui** *est galant.* — *Voici* **à quoi** *il faut songer.*

Sauf ces cas l'emploi du relatif absolu est beaucoup moins fréquent de nos jours qu'il n'était autrefois. Encore faut-il distinguer entre les différentes formes.

Quoi s'emploie toujours après des prépositions et en parlant de choses :

Ex. : *Je sais bien* **à quoi** *vous faites allusion. Je devine* **de quoi** *vous parlez.*

Que au contraire, sauf le cas mentionné plus haut où il est suivi d'un infinitif, ne se rencontre plus sans antécédent, qu'on parle de choses ou de personnes. Si l'on parle de choses, on a recours à un pronom conjoint. On ne dit plus *je sais* **que** *tu veux*, mais : *je sais* **ce que** *tu veux*. Si l'on parle de personnes, on se sert du pronom *qui*, même au régime direct. Ex. : *Cherchez* **qui** *vous voudrez*, et non **que** *vous voudrez*, bien que, de toutes façons, le pronom, qu'on le rapporte au verbe *cherchez* ou au verbe *voudrez*, soit un régime.

Qui se trouve comme pronom absolu en qualité de régime direct, nous venons de le voir, et en qualité de régime indirect, après une préposition quelconque.

Toutefois il est rarement sujet. On peut dire encore et très correctement comme dans l'air de *Carmen* : *Et* **qui** *m'aime y viendra.* Mais ce tour n'est plus guère usité que dans des formules toutes faites : *Sauve* **qui** *peut!* ou dans des proverbes comme : **Qui** *dort dîne.* **Qui** *trop embrasse mal étreint.*

Qui ne s'emploie plus ainsi avec un verbe au pluriel, ni avec un attribut au féminin. Il est une sorte de pronom indéterminé du masculin et du singulier.

Il a beaucoup servi autrefois avec cette valeur indéterminée soit qu'il eût comme antécédent logique le pronom indéfini *on* soit qu'il n'eût aucun antécédent, il était l'équivalent du *si quis* latin et correspondait à notre expression moderne *si on*. Ex. :

Là peut on veoir dames noblement parées... **qui** *euist loisir.* (Froiss., I, 45, 11.)

Qui *voudra encor voir histoire à propos, il faudroit lire le testament de Salboeuf.* (D'Aub., II, 264.)

La volonté n'est rien, **qui** *ne profite* (quand on n'est pas utile aux gens) ; *le profiter n'est rien,* **qui** *n'en a la volonté.* (Malh., II, 179.)

Aujourd'hui, pour employer *qui* dans le même sens, il faut que

la phrase relative ait le même sujet que la principale, encore ne le peut-on pas toujours, nous l'avons dit. Il reste cependant une trace de l'ancien usage dans la locution : *comme qui dirait.*

282. Le pronom *quiconque*. — *Quiconque* vient du latin *quicumque*, dérivé de *qui*. C'est un pronom relatif indéfini à forme invariable. Il n'est jamais adjectif, contrairement à *quelconque* qui l'est toujours, et ne s'emploie que sans antécédent et au singulier. Ex. :

Quiconque *est riche est tout; sans sagesse il est sage*
(Boil., *Sat.*, VIII.)

On ne trouve plus dans la langue moderne ce relatif indéfini que dans des phrases analogues à la précédente, où il est sujet d'une proposition accessoire. Autrefois l'emploi en était plus étendu. *Quiconque* se rencontre sans verbe, construit comme un véritable indéfini. Ex. :

Il y en a qui se laissent tellement aller à une envie de railler de toutes choses et de **quiconque**, *qu'ils le font sans ménagement et sans égard.* (Bourdaloue, *Retr. sp.*, 6e *jour* L.)

On le trouve parfois repris par *il* dans la phrase principale. Exemple :

Quiconque *ne résiste pas à ses volontés,* **il** *est injuste au prochain.* (Bossuet, *Serm. Quinq.*, I. L.)

Depuis Vaugelas ce tour est considéré comme incorrect.

283. Le pronom *lequel*. — *Lequel*, pronom relatif que nous retrouverons aussi comme interrogatif, est formé de l'adjectif *quel* précédé de l'article. C'est seulement vers le XIVe siècle, et surtout au XVe et au XVIe que ce pronom se répand ; il appartient au moyen bien plus qu'à l'ancien français.

Vers les origines de la langue moderne, il a semblé qu'il dût se perdre. Beaucoup des auteurs du XVIIe siècle, Molière par exemple, l'évitent, et les grammairiens, d'accord en cela avec les écrivains, le condamnent. Il eût été regrettable que leurs arrêts fussent ratifiés, car le pronom *lequel*,

s'il est lourd, est souvent commode, et nous nous en servons encore avec profit.

Lequel s'emploie actuellement comme substantif ou comme adjectif, comme pronom conjoint ou comme pronom absolu, il se dit également des choses et des personnes. Ex. :

Connaissez-vous l'homme **auquel** *j'ai parlé?*

Les factieux qui craindront la punition de leurs attentats, **lesquels** *ne leur paraissent jamais injustes.* (Pascal, *Prov.*, XIV.)

Toutefois comme *lequel* est d'assez mauvais effet, on l'évite souvent dans le style élégant, où on le remplace par des équivalents.

La langue judiciaire seule, plus soucieuse de l'exactitude que de l'élégance, use sans crainte de ce pronom. Racine s'en moquait déjà dans *les Plaideurs :*

Voici le fait. Un chien vient dans une cuisine;
Il y trouve un chapon, **lequel** *a bonne mine;*
Or celui pour **lequel** *je parle est affamé ;*
Celui contre **lequel** *je parle* autem *plumé;*
Et celui pour **lequel** *je suis prend en cachette*
Celui contre **lequel** *je parle*

(Rac., *Plaid.*, III, 3.)

Malgré cet exemple ironique, *lequel* est utile pour éviter des amphibologies, lorsque deux propositions relatives se suivent, qui n'ont pas le même sujet, comme dans l'exemple de Pascal cité plus haut.

Il est rare que notre pronom soit sujet comme il l'était en moyen français. On préfère *qui* et l'on ne dirait plus :

Et l'avoit en celle istance li papes Innocens là envoiiet en legation, **liquels** *papes... prioit doucement à l'un roy et à l'autre.* (Froiss., IV, 123, 4.)

Laissons les matieres personneles, **lesqueles** *ne se peuvent remuer sans pique.* (D'Aub., II, 90.)

C'est surtout après les prépositions qu'on rencontre *lequel*, remplaçant *qui* et *quoi*. On disait autrefois :

Mais dans ce grand projet, **à quoi** *vous l'occupez,*
Il prévoit le péril des trônes usurpés.
(Rotr., *Cosroès*, I, 1.)

Nous dirions : *auquel*. De même on trouve, au XVIe et au XVIIe siècle, *qui* représentant des choses comme régime indirect. Ex. :

Une molle tranquillité... sans **qui** *toute aultre volupté est esteinte.* (Mont., I, 19.)
Ce sonnet a été fait pour une scarpoulette sur **qui** *sa maîtresse se plaisoit d'aller* (Malh., IV, 304, note 2.)

De semblables constructions étaient très fréquentes. On les a quelquefois imitées de nos jours. Ainsi Victor Hugo a dit :

Le champ couvert de morts sur **qui** *tombait la nuit.*

Dans la langue courante nous dirions : sur *lequel* tombait la nuit.

284. Pronoms adverbiaux. — *Dont*, formé de la préposition *de* et de *unde* qui signifie : d'où, est originairement un adverbe de lieu qui marque le lieu d'où l'on sort, et d'une façon générale : l'origine, la source. Ex. :

Et li roys se loja à Isles, **dont** *il les avoit chaciés* (chassés). (Joinv., XIX.)
En la terre **dont** *il estoit nez.* (Id., LXXVII.)
dont *aussi vient que sainct Paul nomme Jesus Christ la fin de la Loy.* (Calv., I, 6, 2.)

Cette lumière d'esprit **dont** *vous êtes renommée.* (Malh., IV, 196.)

Cette signification étymologique s'est peu à peu effacée et *dont* n'a gardé que la valeur d'un pronom relatif invariable qu'on substitue aux autres pronoms relatifs précédés de la préposition *de*. *Dont* est d'un usage très fréquent; commode et léger, on le préfère aux formes : *duquel*, *desquels*, et aussi à *de qui*, *de quoi* qui sont tombés en désuétude. En voici des exemples. D'Aubigné disait :

Ceste Myrrhe, **de laquelle** *la singuliere proprieté est d'empescher les pourritures.* (II, 123.)

Et Montaigne (I, 39) : *Quant a ce beau mot* **dequoy** *se couvre l'ambition et l'avarice, que nous ne sommes pas nés pour notre particulier...*

Partout ici nous mettrions *dont ; Cette myrrhe* **dont** *la singulière propriété*, etc...

D'où, formé à peu près comme le précédent, l'a remplacé partout où il s'agit de marquer ce que marquait originairement *dont :* le lieu d'où l'on sort, l'origine, etc. Ex. :

Ne regarde pas **d'où** *tu viens ; vois où tu vas : cela seul importe à chacun.* (Beaum., *Mar. de Figaro*, III, 16, L.)

On le trouve aussi mis pour *dont*, par exemple dans ce vers de Racine (II, 230) :

De secrets **d'où** *dépend le destin des humains.*

Mais en général *d'où* ne s'emploie que lorsqu'il s'agit de rapports de temps ou de lieu, il n'est pas devenu un véritable pronom relatif.

Où, en latin *ubi*, simple du précédent, est originairement un adverbe de lieu. Mais comme *dont*, *où* passa de bonne heure du rôle d'adverbe au rôle de pronom relatif. Toute-

fois, contrairement à *dont, où* ne perdit jamais sa valeur et sa signification adverbiale.

On le trouve très anciennement employé comme pronom relatif, ainsi dans cette phrase de Froissart (VI, 197, 27) *cil* où *le plus je m'affie* (auquel le plus je me confie). Mais c'est au XVIIe siècle surtout que *où* devient très fréquent et remplace le pronom *lequel*, tombé alors, comme nous l'avons vu, dans le discrédit. A cette époque *où* se rencontre avec un antécédent personnel ou impersonnel, ayant la valeur d'un pronom relatif précédé de diverses prépositions : *chez, parmi, en, par*, et surtout *à*. Ex. :

Je m'acquitte des soins où *Créon me destine.*
(Rotrou, *Sosies*, I, 5, 383.)

Quand j'ai vu que ce commissaire où *il nous renvoyoit étoit ce cher ami....* (Sévigné, VII, 267.)

L'hôtesse où *vous avez logés... ne manquera pas de l'envoyer à Lyon.* (Id., V, 289.)

La voici. — Juste ciel! où *va-t-il s'exposer?*
(Rac., II, 524, *Baj.*)

La grammaire moderne veut qu'on n'emploie plus *où* que pour exprimer les rapports de lieu et de temps comme dans les exemples suivants :

Je souhaitai son lit, dans la seule pensée
De vous laisser au trône où *je serais placée.*
(Rac., II, 310. *Brit.*)

Encore en est-il bien, dans le siècle où *nous sommes.*
(Mol., *Misanthr.*, I, 1.)

C'est vouloir beaucoup trop restreindre l'emploi d'un tour commode et élégant. La réaction est trop forte, aussi nombre d'auteurs modernes se sont-ils refusés à observer cette règle.

285. Accord dans les phrases relatives. — Les pronoms adverbiaux sont nécessairement invariables. Le pronom *lequel* s'accorde au contraire en genre et en nombre

avec son antécédent. *Qui*, étant à la fois du masculin et du féminin, du singulier et du pluriel, ne change pas.

Il est remarquable toutefois que malgré l'invariabilité du pronom lui-même, l'accord se fait dans les propositions relatives. On passe par-dessus le relatif et on accorde avec l'antécédent. S'il s'agit d'un adjectif ou d'un participe attribut, il prend le genre et le nombre de l'antécédent. S'il s'agit d'un verbe, il prend le nombre et la personne. Ex. :

Toi, *qui de Benjamin comme moi* **descendue**,
Fus *de mes premiers ans la compagne assidue.*
(Rac., *Esth.*, I, 1.)

Beau chevalier qui partez *pour la guerre,*
Qu'allez-vous faire
Si loin d'ici ?
(Alf. de Musset, *Ch. de Barberine.*)

Cette règle n'est pas très ancienne ; du moins, au XVIIe siècle encore, elle n'était pas rigoureusement appliquée. Ex. :

Je n'ai trouvé que **vous qui fût** *digne de moi.*
(Corn., *Psych.*, 1471.)

Je ne vois plus que **vous qui** *la* **puisse** *défendre.*
(Rac., III, 196, *Iphig.*, 902.)

Il n'y a que **moi qui passe sa vie** *à être occupée et de la présence et du souvenir de la personne aimée.* (Sév., VI, 285.)

Pourtant c'est vers cette époque que l'usage moderne a commencé à s'établir ; Racine avait d'abord écrit (*Ath.*, V, 6) :

C'est **toi qui** *me flattant d'une vengeance aisée,*
*M'***a** *vingt fois en un jour à moi-même opposée.*

Dans la troisième édition, *m'a* est corrigé en *m'***as**.

286. Remarques. — 1° L'ancienne langue pouvait dans cer-

tains cas sous-entendre le relatif là où nous sommes obligés de l'exprimer, par exemple en cas de répétition du pronom, ou même lorsqu'il n'y avait qu'une phrase relative. Ex. :

En la citet nen ad remés paien
Ne seit ocis, o devient chrestiens. (*Rol.*, 103.)

(En la cité il n'est pas resté de païen *qui* ne soit tué ou devienne chrétien.)

2° Anciennement et même encore au XVIIe siècle, on construisait volontiers deux propositions relatives en dépendance l'une de l'autre. Ex. :

Et menassoient ceulx **qu'***ilz pensoient* **qui** *vouloient que le Roy tinst sa promesse.* (Comm., VIII, 4.)
J'aime mieux vous croire, **que** *je sais* **qui** *écrivez avec poids, que les autres.* (Malh., III, 100.)
On n'entend point celui **qu'***on ne veut pas* **qui** *vive.*
(Rotrou, *La Bague*, V, 1, 156.)
Cinq propositions équivoques **qu'***on doutoit* **qui** *s'y trouvassent.* (Rac., IV, 486.)

3° Une proposition relative pouvait également être suivie d'une proposition complétive. Ex. :

Le nom de sa chaste Marie
Le travailloit d'une langueur
Qu'*il pensoit* **que** *pour sa longueur*
Jamais il ne verroit guérie.
(Malh., I, 123.)

4° Une proposition infinitive commençant par une préposition pouvait être relative. Ex. :

Pour **laquelle** *creer.* (D'Aub.. III, 339.)
Avant **lesquelles** *tuer.* (Id., *Hist.*, II, 255.)

5° Enfin une proposition conjonctionnelle renfermant des conjonctions comme *afin que*, *pour que*, etc., pouvait commencer par un relatif. Ex. :

lesquels *quand le Seigneur a fait cesser, il n'a pas pourtant délaissé son Eglise.* (Calv., IV, 19, 6.)

La langue moderne a abandonné toutes ces constructions lourdes et embarrassées. On ne rencontre plus que de très rares exemples de phrases comme celle-ci :

Quand le triomphe que *nous avons fait de vifs efforts pour remporter est arrivé brusquement.*

6° Enfin, anciennement, on avait la liberté de séparer par plusieurs mots, quelquefois par une proposition tout entière le relatif de son antécédent. Ex. :

Voyez-moi tout en pleurs sur votre sépulture,
Qui *plains, non votre mal, mais ma triste aventure.*
(Desportes dans Malh., IV, 468.)

Mme la marquise de Verneuil est en cette ville, qui, *depuis peu de jours, a reçu de notables gratifications du Roi.* (Malh., III, 52.)

Viens, tu fais ton devoir, et le fils dégénère
Qui *survit un moment à l'honneur de son père.*
(Corn., III, 131. *Cid.*, II, 2.)

Il est rare que la langue moderne use de semblables constructions, sauf quand l'antécédent est un pronom démonstratif comme *celui-ci*, *celui-là*. Cependant on trouve encore des exemples de l'ancienne syntaxe dans les auteurs contemporains, quand le sens de la phrase ne prête à aucune équivoque :

Elle était assise dans une robe claire, qui *le regardait par-dessus les têtes tour à tour penchées et relevées des jeunes gens.* (P. Bourget, *Un crime d'amour*, p. 43.)

V. *Pronoms interrogatifs.*

287. Formes des pronoms interrogatifs. — Les pronoms interrogatifs ont en français à peu près les mêmes formes que les pronoms relatifs.

Le masculin sert aussi de féminin. C'est *qui* (correspondant au *qui* des Latins, *quis* n'ayant pas passé en francais). *Qui* interrogatif n'a pas de régime direct *que*. La forme du régime est *qui* comme celle du sujet.

Le régime indirect est *cui*, *qui*, forme assez fréquente dans l'ancienne langue où elle a le sens de *à qui? de qui?* Ex. : *De ço* qui *calt?* (De ce *à qui* chaut-il? importe-t-il?)

(*Rol.*, 1405.) Ce régime *cui, qui* s'est ensuite confondu avec le sujet, aujourd'hui seul en usage pour les trois cas du masculin et du féminin.

Le neutre a en français une forme *que* dérivée de *quid* atone, et une forme *quei, quoi*, qui représente *quid* tonique. *Que* et *quoi* ont tous deux survécu.

Le pluriel n'est pas distinct du singulier.

288. Emploi des genres. — Le neutre *que, quoi* devait logiquement s'employer en parlant des choses, quel que fût le cas. On le trouve en effet dans l'ancienne langue. Mais de bonne heure *que* sujet est remplacé par le masculin *qui*. Les exemples de cette substitution sont très fréquents au XVIe et au XVIIe siècle.

Qui *rend les Tyrans si meurtriers?* (Mont., II, 27.)
Qui *t'afflige, berger?* (Rotrou, *Le Filandre*, V, 2, 596.)
Aujourd'hui on n'emploie jamais *que* comme sujet.

Quoi, lui-même, ne se rencontre que s'il est suivi d'une préposition et d'un adjectif, et s'il est construit absolument et sans verbe dans des phrases comme celles-ci : Quoi *de nouveau?*

Encore ne peut-on pas dire qu'il y est sujet à proprement parler, puisque la phrase ne renferme pas de verbe.

Remarquons toutefois que ce n'est pas le simple *qui* dont on use ordinairement en place du neutre. On dit bien encore : Qui *vous presse?* mais généralement *qui* est remplacé par la périphrase interrogative : *qu'est-ce qui?*

289. Emploi de la forme atone *que* et de la forme tonique *quoi* ? — La première devrait régulièrement être la forme conjointe et la seconde la forme absolue. Mais nous avons déjà vu en parlant d'autres pronoms à double forme comme *se* et *soi* que l'ancienne langue n'observe pas

de rigoureuse distinction. Pendant longtemps *quoi* a eu une tendance à empiéter sur *que*. On disait : **Quoi** *ferez?* **Quoi** *direz?* tout aussi bien que : **Que** *ferez* (*vous*)? que *direz* (*vous*)?

La langue moderne a à peu près déterminé le rôle de chacun des deux pronoms :

Que est seul attribut. On dit : **Que** *deviendrez-vous?* **Que** *sont les félicités d'ici-bas?*

Que est aussi seul régime direct. Ex. : **Que** *ne fait pas entreprendre aux âmes courageuses le désir de la gloire?* (Bossuet.)

Qu'est-ce donc? **Qu'***avez-vous? Laissez-moi, je vous prie.*
(Mol., *Misanthr.*, I, 1.)

On ne trouve *quoi* que si le verbe est à l'infinitif. On peut dire en effet également : **Que** *faire?* et **Quoi** *faire?*

Que est enfin quelquefois régime indirect lorsqu'il n'y a pas de préposition exprimée. Ex. :

Mais **que** *sert la colère où manque le pouvoir?*
(Corn., *Sertor.*, I, 2.)

Comparez : **Qu'***importe?* **Que** *tardez-vous?*

Que devient ainsi une sorte de particule interrogative qui a le sens de *pourquoi? en quoi?* Ex. :

Que *parlez-vous ici d'Albe et de sa victoire?*
(Corn., *Hor.*, IV, 2.)

Que *tardez-vous, Seigneur, à la répudier?*
(Rac., *Brit.*, II. 2.)

Que (en quoi) *lui était nécessaire le témoignage d'aussi faibles créatures?* (Bourdaloue, *Serm.*, L.)

Quoi s'emploie sans verbe dans des phrases exclamatives ou interrogatives. Ex. :

Quoi ? *mes plus chers amis!* **quoi** ! *Cinna!* **quoi** ? *Maxime!*
(Corn., *Cinna*, IV, 1.)

En outre, *quoi* est seul employé comme régime après les diverses prépositions. Ex. :

A quoi *vous y occupez-vous, qu'à des inutilités dont votre foi gémit en secret?* (Massillon, L.)

Si j'allais dire la même chose (qu'elle est jolie) *à une demoiselle comme vous, elle me recevrait bien, je crois.* — ÉMILIE : *C'est selon.* — HUBERT : *C'est* **selon quoi?** (Th. Leclercq, *Prov. dram.*, L.)

Noter en particulier la locution *pour quoi* qui a fini par devenir une véritable particule interrogative. Ex. :

Si vous n'avez rien à me dire,
Pourquoi *passer auprès de moi?*
Pourquoi *me faire ce sourire*
Qui tournerait la tête au roi?

(V. Hugo, *Contempl.*)

290. Interrogatifs périphrastiques. — Il existe des périphrases interrogatives employées comme de véritables pronoms interrogatifs. Ce sont pour le masculin : *qui est-ce qui? qui est-ce que?* pour le neutre : *qu'est-ce qui? qu'est-ce que?*

On voit comment ces périphrases se sont formées. Le premier pronom : *qui*, *que*, est interrogatif et distingue le masculin du neutre, c'est-à-dire la personne de la chose. Il forme avec le verbe et le pronom *ce* une interrogation complexe, plus longue et plus expressive que le pronom simple. Le second pronom : *qui*, *que* est relatif et distingue le cas : suivant que dans la proposition ce pronom doit être sujet ou régime, on emploie *qui* ou *que* au masculin. Ex. : *Qui est-ce* **qui** *vient? Qui est-ce* **que** *vous demandez?*

Quand il y a lieu d'employer un pronom interrogatif absolu, il n'y a naturellement plus de raison de maintenir ce relatif, qui ne serait plus ni sujet ni complément d'aucun

verbe. Les locutions dont nous parlons se réduisent donc à : *Qui est-ce? Qu'est-ce?* Mais dans l'usage courant, on répète le plus souvent le verbe substantif. Ex. : *Qui est-ce que c'est* = *Qui est-ce? Qu'est-ce* est presque de la langue savante. On dit : *qu'est-ce qu'il y a?*

Ces interrogatifs périphrastiques n'étaient guère usités dans l'ancienne langue. On en rencontre pourtant dès le XIIe siècle quelques exemples, mais la plupart du temps dans des cas où le simple *qui* ou *quoi* avait besoin d'être ou précisé ou renforcé. Toutefois, à mesure qu'on avance, le sens de ces locutions s'efface, et en même temps l'usage s'en répand. Comme elles sont expressives et consistantes, elles remplacent les simples. Aujourd'hui la langue populaire et usuelle les préfère bien souvent aux pronoms *qui*, *que*, *quoi*. On écrit et on dit encore dans la conversation entre gens instruits : **Qui** *vient?* **Que** *voulez-vous?* Mais dans le langage familier on dira plutôt : **Qui est-ce qui** *vient?* **Qu'est-ce que** *vous voulez?* sans que pour cela on veuille insister sur l'interrogation, mais seulement parce qu'en vertu de cette loi de renforcement dont nous avons déjà constaté les effets en parlant des démonstratifs, les simples ont une tendance à disparaître devant les formes allongées et renforcées. *Qui est-ce qui, qui est-ce que?* etc. ont du reste droit de cité dans la langue écrite. Ex. :

Il voyait avec inquiétude s'ébranler au dedans de lui l'espèce de calme affreux que l'injustice de son malheur lui avait donné. Il se demandait **qu'est-ce qui** *remplacerait cela.* (V. Hugo, *Misér.*, II, 13.)

Qu'est-ce que c'est *que cette voiture? se dit-il.* **Qui est-ce qui** *vient donc si matin?* (V. Hugo, *Misér.*, VII, 11.)

291. ***Quel* et *lequel* interrogatifs.** — Ces deux mots, que nous avons déjà rencontrés comme relatifs, ont aussi la

valeur interrogative. Pendant longtemps ils se sont tous deux employés indifféremment comme substantifs et comme adjectifs. On disait très bien, au XVIe siècle encore : *Dites* **lequel** *tour vous trouvez le plus difficile*, ou inversement : *Retournons à notre propous.* **Quel?** *dit Gargantua.* On trouverait encore des exemples analogues dans les auteurs du XVIIe siècle, ainsi :

> **Quelle** *des deux aurai-je, ou la mort ou Cassandre?*
> (Rotrou, *Venc.*, II, 2, 207.)

Depuis lors une distinction rigoureuse s'est établie. *Quel* accompagne toujours un substantif qu'il qualifie. *Lequel* au contraire s'emploie seul. Ex. :

> *Dans* **quel** *rôle, mon fils, faut-il plutôt vous croire?*
> (Em. Augier, *Aventurière.*)
> **Lequel** *doit plaire plus, d'un fâcheux ou d'un autre?*
> (Mol., *Fâch.*, II, 4.)

Lequel interrogatif ne s'emploie pas indifféremment pour *quoi* ou *que* dans tous les cas ; il n'a pas le sens général de ce pronom. On ne pourrait pas dire : **Lequel** *va là?* On ne peut employer *lequel* que si l'interrogation porte sur des personnes ou des choses déjà déterminées par ce qui précède ou qui vont être déterminées par ce qui suit.

292. Adverbes interrogatifs. — Il y a des adverbes interrogatifs, mais aucun d'eux n'est arrivé à prendre la valeur d'un véritable pronom de façon à pouvoir se substituer dans une phrase aux formes dont nous venons de parler. Le seul qui se soit approché de la fonction pronominale est l'adverbe *où*. On était arrivé au XVIIe siècle à dire *où* pour signifier non seulement *dans quel lieu? dans quel temps?* mais pour remplacer des datifs de pronoms précédés de *à*, comme *à qui*, *à quoi*. Ex. :

> *Caliste*, **où** *pensez-vous?* (Malh., I, 137.)

On peut supposer que le développement du pronom *où* comme relatif favorisait cette tendance. Nous avons vu que ce développement a été arrêté. Celui de *où* interrogatif en a souffert, *où*

ne s'est plus employé comme pronom, mais seulement comme adverbe.

VI. *Pronoms et adjectifs indéfinis.*

293. Aucun (anc. fr. *alquns*) est composé de *alque*, qui représente le latin *aliquem*, et de *un*. Étymologiquement il est donc synonyme de *quelqu'un* et a le sens positif. Pendant très longtemps ce sens lui est resté. Ex. :

Li bourgois de le ville s'en vinrent à l'une des portes, et demanderent le signeur de Mauni ou **aucun** *grant signeur de l'host à qui ils peussent parler.* (Froiss., III, 82, 14.)

Aucuns *de nostre costé desiroient que on recommenceast.* (Comm., I, 4.)

Aucuns *ont vu d'odeurs certains peuples vivant.*
(Rotrou, *La Céliane*, I, 4, 272.)

Il est resté quelque chose de cette ancienne signification dans l'expression **aucuns** *disent*, corrompue en : **d'aucuns** *disent*, qui signifie : *quelques-uns disent*. Ex. :

Pour Gabrielle, en son apoplexie,
Aucuns *diront qu'elle parle longtemps.*
(Volt., *Stances*, 17. L.)

Mais l'habitude de joindre *aucun* à la négation a eu pour résultat de transporter le sens négatif de la proposition sur le pronom lui-même, qui est ainsi devenu synonyme de *nul*. Ex. :

*Deux jours s'étaient passés sans qu'*aucun *vînt au puits.*
(La Font., *Fab.*, XI, 6.)

Aucun est adjectif et pronom. Comme pronom il s'est fait quelquefois précéder de l'article, mais cette construction est entièrement oubliée.

L'emploi de *aucun* tend à se limiter au nombre singulier.

Le pluriel était fréquent autrefois. Ex. :

Aucunes *fois la raison me visite.* (D'Aub., III, 21.)
J'ai vu beaucoup d'hymens; **aucuns** *d'eux* **ne** *me ten-*
(La Font., *Fab.*, VII, 2.) [*tent.*

Aujourd'hui on emploie rarement *aucuns*, *aucunes*, bien que Lamartine ait écrit (*Harmon.*, I, 9.) :

Jamais sans doute **aucunes** *larmes*
N'obscurciront pour eux le ciel.

Le primitif de *aucun*, **auques**, qui s'était employé dans l'ancienne langue avec la valeur d'un neutre signifiant *quelque chose*, a entièrement disparu.

294. Autre (anc. franç. *altre*) vient du latin *alterum*, qui avait le même sens, et dont l'emploi s'étendit dans la basse latinité aux dépens du mot *alium* qui alla se perdant.

Autre est à la fois adjectif et pronom en français. En qualité d'adjectif, il se construit comme épithète ou comme attribut. Ex. : **Autres** *sont les temps de Moïse*, **autres** *ceux de Josué.* (Bossuet, *Hist.*, I, 13, L.) **Autres** *temps*, **autres** *mœurs.*

Comme pronom, *autre* pouvait s'employer seul dans l'ancienne langue. Ex. :

*Je m'occirai, s'***autres** (si un autre) *que Garin m'ait,*
Ou je ferai quanque (autant que) *amours m'apren-*
(*Hues de la Ferté*, p. 72, L.) [*drait.*

Mais aujourd'hui *autre* n'est pronom que s'il est précédé des articles *le*, *la*, *les*, *un*, ou du partitif *de*. Ex. :

A **d'autres**. *Je ne me fie point* **aux autres.**

Je suis père, Seigneur, et foible comme **un autre.**
(Rac., *Iph.*, I, 5.)

A remarquer particulièrement les locutions composées : *l'un et l'autre, ni l'un ni l'autre.*

Autrui est le régime de *autre*, et comme pendant longtemps la valeur casuelle de cette forme était encore sensible, on pouvait l'employer sans préposition, avec le sens d'un génitif : on disait : *l'***autrui** *femme* (la femme *d'*autrui). Quand *autrui* régime n'était pas accompagné d'un substantif, mais seulement de l'article, le substantif sous-entendu était *chose*, *rien*, *chatel* (cheptel).

L'autrui signifiait la *chose* d'autrui. Ex. :

Au contraire, disoit-il (saint Louis) *que male* (mauvaise) *chose estoit de penre* (prendre) *de* **l'autrui.** (Joinv., V.)

La violence et la convoitise d'usurper à force (par force) **l'autruy**. (Amyot, *Numa*, 6, L.)

Autrui est demeuré pronom dans la langue moderne ; il semble même qu'il y ait gardé quelque chose de son ancienne valeur de régime, car on le trouve rarement comme sujet. Des exemples comme celui-ci ne sont pas communs :

*La gloire qu'***autruy** *donne est par autruy ravie,*
Celle qu'on prend de soy vit plus loing que la vie.
(D'Aub., IV, 114.)

Autrui est généralement régime d'un verbe ou d'une préposition. Ex. :

Venons à la liberté que l'auteur se donne de tailler dans le bien **d'autrui** *ainsi que dans le sien propre.* (La Font., *Préf. des Contes.*)

De quel front donnerois-je un exemple aujourd'hui

Que mes lois dès demain puniroient en **autrui?**
(Corn., *Perthar.*, II, 3.)

295. Certain est à la fois adjectif et pronom. Comme adjectif, il n'a le sens indéterminé que s'il précède le substantif. Comparez : *Il y a de* **certaines** *vérités* et : *Il y a des vérités* **certaines.**

Quand *certain* indéterminé accompagne un substantif, ce substantif ne prend pas l'article défini, mais seulement l'article indéfini ou le partitif. Ex. :

Les Levantins en leur légende
Disent qu'un **certain** *rat, las des soins d'ici-bas...*
(La Font., *Fab.*, VII, 3.)

Certain ne se trouve guère comme pronom qu'au pluriel masculin, dans le sens de **certains** *hommes*, **certaines** *gens.*

296. Chaque représente le latin *quisque*, anc. fr. *chasque.* Combiné avec le pronom *un* il a formé *chacun.* On trouvait dans les *Serments : in cadhuna cosa* (en chacune chose). Mais cette forme *cadun* a cédé à *chacun* et pendant tout le Moyen Age *chacun* a servi à l'exclusion de *chaque* et de pronom et d'adjectif. Ex. :

Avoit **cescune** *host* (armée) *avant-garde et arriere-garde.* (Froiss., V, 226, 2.)

Et, entre aultres choses que **chascun** *mestier peust avoir sa banniere.* (Comm., II, 4.)

Au XVIe, au XVIIe siècle même, *chacun* est encore adjectif. Ex. :

Depuis ils nous ont payé les intérêts **chacune** *année.* (Malh., I, 339.)

Aujourd'hui nous remplacerions dans ces diverses phrases *chacun* par le simple *chaque*, qui a supplanté *chacun* comme adjectif. Toutefois ce changement est récent; c'est au XVIe siècle que *chaque* a commencé à s'introduire. Inconnu à Rabelais, il se rencontre dans Montaigne (I, 10) :

A **chasque** *bout de champ ils sont prests.*

Chacun se fait souvent précéder dans la langue populaire de *un, tout un.* Ce sont là de vieilles constructions. On rencontre dans Calvin : **une chascune** *a le titre et autorité d'Église* (IV, 1, 9).

Et dans d'Aubigné (II, 129) : *en la conscience d'*un **chacun** *particulier.*

Molière lui-même emploie cette expression pléonastique, pour bizarre qu'elle paraisse.

297. Chose s'employait dans l'ancienne langue au sens de *une chose, quelque chose.* Ex. :

Se il avoit faict ne dict **chose** *qui fust contre l'honneur.* (Comm., I, 1.)

Mais il en était ainsi de beaucoup de substantifs qui ne peuvent pas être pour cela considérés comme des pronoms.

298. El (latin *aliud*) était un neutre qui signifiait *autre chose.* Ex. : *pur* **el** *venut n'i estes.* (*Rol.*, 3397.) (Pour autre chose n'y êtes venu.) Ce mot a totalement disparu.

299. Maint (d'origine germanique) est un adjectif variable en genre et en nombre, qui autrefois s'employait fréquemment avec le sens de beaucoup. Ex. :

Maint *voisin charitable entretient ses ennuis.*
(La Font., *Filles de Min.*)

Maint n'est plus guère usité aujourd'hui que dans la locution : *maintes fois;* on en trouve, il est vrai, d'autres

exemples encore, mais ils sont assez rares. L'usage n'a pas entièrement accepté le jugement de la Bruyère qui estimait, contre Vaugelas, « qu'on ne devait jamais l'abandonner ». (*De quelques usages.*)

300. Même représente un type latin *metipsimum* formé de *met* et de *ipsimum*. *Ipsimum* est le superlatif de *ipse* qui signifie : lui-même ; il veut donc dire : *tout à fait lui-même*, et *met* est une particule invariable qui a pour effet de renforcer encore ce sens. *Metipsimus* a donné en ancien français *medismes*, *meismes*, qui se déclinait régulièrement et qui est devenu le français moderne *mesme*, *même*.

Nous venons de voir quel est le sens étymologique du mot *même*, il en a depuis longtemps un autre, par exemple dans ce vers : *Nous aimons tous deux la* **même** *femme*, où *même* se traduit en latin non par *ipsam*, mais par *eamdem*.

Autrefois *même* pouvait avoir également l'un ou l'autre de ces sens, quelle que fût sa place dans la phrase ; en particulier *même* pouvait avoir le sens de *lui-même* quand il se trouvait devant le substantif. Au XVIIe siècle on rencontre encore dans Corneille :

Elle passe à vos yeux pour la **même** *infamie.*
(*Rodog.*, II, 3.)

Sais-tu que ce vieillard fut la **même** *vertu?* (*Cid*, II, 2.)

On pourrait citer beaucoup d'exemples semblables tirés de La Fontaine, Molière, Racine, et même des écrivains du XVIIIe siècle, ainsi de Rousseau : *Le temps vient où la* **même nature** *prend soin d'éclairer son élève.* (*Ém.*, IV.)

Cette liberté de construction n'allait pas sans inconvénients, elle faisait naître des équivoques, car le contexte seul pouvait indiquer quel était le sens de *même*. La règle moderne a fait disparaître cette cause d'obscurité en assi-

gnant à cet adjectif une place rigoureusement déterminée suivant le sens. *Même*, correspondant à *ipse*, suit le substantif; *même*, correspondant à *idem* et marquant identité, se place au contraire avant le nom.

Même est adjectif, pronom ou adverbe. En conséquence on a voulu régler l'accord sur la fonction et rendre *même* invariable quand il est adverbe. Nous avons eu l'occasion de traiter ce point en parlant de la syntaxe des adjectifs. (Voir page 269.)

301. Moult (en latin *multum*) était dans l'ancienne langue non seulement un adverbe, mais un adjectif indéfini à forme variable ; il a totalement disparu de la langue, sauf dans les provinces où l'influence des patois l'a maintenu, mais à l'état d'adverbe.

302. Néant était autrefois *nient*, *noient*, qui est composé de la négation et d'un participe présent bas-latin du verbe être : *entem*. D'origine demi-savante, ce pronom se répandit de bonne heure dans la langue courante. Ex. :

Il ne sevent ne dient veir **nient**. (*Rol.*, 1436.) (Ils ne savent ni ne disent en rien vrai.)

Chascuns i va : ainz n'i trova
C'on i eust mesfet **noiant**. (Ruteb., II, 135.)
(Chacun y va, mais on n'y trouva pas qu'on y eût rien méfait).

303. Nesun, nesune, dans l'ancienne langue, s'employait avec le sens de *pas un*. Ex. :

Que l'Emperere **nisun** *des soens* (siens) *n'i perdet.*
(*Rol.*, 806.)

Ce mot a complètement disparu.

304. Nul, du latin *nullum*, pour *ne ullum*, renferme en lui la négation *ne* et possède par conséquent, en vertu de son origine même, un sens négatif. Aussi n'a-t-il pas besoin anciennement, de se faire accompagner de *ne*. Au XVIe siècle encore, une phrase qui renferme le mot *nul* peut être négative sans qu'une autre négation soit exprimée. Ex. :

L'apostre dit que ceste belle promesse.... est de **nulle** *importance.* (Calv., III, 17, 3.) C'est-à-dire : *n'*est d'aucune importance.

L'analogie de *aucun* a amené la négation, si bien qu'on a pu donner à *nul* le sens positif qui appartenait originairement à *aucun*. Ex. :

Exemple aussi remarquable que **nul** *des precedents.* (Mont., I, 16, L.) (C'est-à-dire : qu'*aucun*, que *un quelconque* des précédents.)

Aucun et *nul*, originairement opposés, ont donc confondu leurs significations.

Nul, qui se déclinait autrefois régulièrement, avait un cas oblique **nului**, qu'on rencontre fréquemment dans l'ancienne langue, mais qui s'est éteint.

Il avait également un pluriel. Ex. :

Il n'y a **nuls** *vices extérieurs et* **nuls** *défauts qui ne soient aperçus par les enfants.* (La Bruyère, *De l'homme.*)

Mais, malgré l'exemple des grands écrivains, on hésite à employer le mot *nul* au pluriel.

Au singulier même il faut distinguer entre *nul* adjectif et *nul* pronom. *Nul* adjectif se trouve fréquemment au féminin comme au masculin, on dit très bien : **nulle** *couleur ne lui va mieux*. Au contraire on ne dira guère : **nulle** *n'y consent*, mais plutôt : **aucune** *n'y consent.*

Nul tend donc à n'être plus comme pronom qu'un pronom

du singulier, du masculin, et en outre du cas-sujet. Autrefois on en faisait très souvent le régime d'un verbe. Ex. :

N'ayant **nul** *qu'il peut imiter avant luy, il n'a* **nul** *apres luy qui le peut imiter.* (Mont., II, 36.)

Aujourd'hui *nul* serait remplacé par *personne* ou par *aucun*. Du reste il est visible que ces pronoms et d'autres encore empiètent sur le pronom *nul*, qui est en train de disparaître comme pronom de la langue courante.

Nul, placé après le substantif, a un sens tout différent. C'est un adjectif qualificatif. Comparez : *des efforts* **nuls** et **nul** *effort*. Les deux sens toutefois sont voisins et dérivent l'un de l'autre.

305. On, en ancien français *oms*, *om*, *homs*, est proprement un substantif, car il représente le latin *homo*, qui veut dire *homme*. En qualité de substantif, il est souvent précédé de l'article ; c'est là l'origine de la forme *l'on*. Cette forme était dans l'ancienne langue aussi usitée que la forme simple ; on la rencontrait particulièrement lorsque l'euphonie la demandait, c'est-à-dire lorsque le mot qui précédait *on* était terminé par une voyelle. Ex. :

Puisque vous avoüez que **l'on** *le dit.* (D'Aub., II, 99.)
Et trouve **l'on** *aux vieux registres.* (Pasq., *Rech.*, III, 29.)

Cependant, dès le XVIe siècle, l'usage s'est introduit d'éviter l'hiatus d'une autre manière, en intercalant un *t* euphonique entre la voyelle et le pronom *on*, et au XVIIIe siècle *t-on* devient régulier après les verbes, chaque fois que la construction amenait le pronom *on* à se trouver à cette place, particulièrement dans la forme interrogative. Avant le verbe, on choisit entre *on* et *l'on* suivant l'harmonie. La seconde forme est du reste beaucoup moins employée qu'autrefois. On ne dirait plus avec Corneille :

La parole donnée, il faut que l'on *la tienne.* (I, 214.)

Ni avec La Fontaine : *Je proposai à ma fille de se marier. Elle me pria d'attendre que* l'on *l'y eût condamnée sous peine du dernier supplice.* (*Am. de Psyché*, liv. II.)

On était un mot sujet, il l'est toujours resté, même dans la langue moderne ; quand il était régime, il prenait la forme **homme**, correspondant à l'accusatif latin *hominem*. Ex. :

Jamais ne feroit ce serment à **homme**. (Comm., IV, 6.)

Homme est resté comme substantif, mais il ne sert plus de pronom, il a été remplacé par *quelqu'un* ou *personne*.

306. Personne est comme *on* un substantif ; il dérive du latin *persona*, qui signifie rôle, personnage, mais il a pris le sens de : *un homme, quelqu'un*. Il est ainsi devenu un pronom indéfini. Toutefois depuis son entrée dans la langue le pronom *personne* a entièrement changé de signification. Joint à des phrases négatives, il a peu à peu pris le sens négatif, suivant en cela le même développement que *aucun*.

Ex. : *Le tambour bat, le clairon sonne,*
Qui reste en arrière? Personne.
(Déroulède, *Ch. du Soldat.*)

Personne, bien que représentant un féminin latin, est du masculin en français et ne peut se mettre au pluriel. Toutefois il arrive que dans l'usage, si *personne* représente visiblement un féminin, on met au féminin l'adjectif qui s'y rapporte. On entend très souvent des phrases comme celles-ci : *Je ne vois personne de si* **belle** *qu'elle*. Et l'influence de l'analogie explique très bien cette violation de la syntaxe, on en use avec *personne* comme avec *on*, et l'on sait qu'on peut dire très correctement : *pour jeune et* **jolie** *que l'on soit*. L'accord se fait avec le sens.

307. Plusieurs, autrefois au sujet *plusor*, sans *s*, suivant les règles générales de la déclinaison, est un pluriel qui représente le latin *pluriores*. Comme l'original latin, ce pronom signifie d'abord *un plus grand nombre*, puis avec l'article, sous la forme *li plusor*, il prend le sens de *le plus grand nombre, beaucoup*. Il a déjà ce sens dans le vers de Roland :

De **plusurs** *choses à remembrer li prist*. (2377.)

De là la signification actuelle de : *un assez grand nombre, quelques-uns*. Ex. :

Nous vivons dans des temps où la foi de **plusieurs** *a fait naufrage*. (Massillon, *Carême*, *Avenir*, L.)

308. Quant, du latin *quantus*, existait dans l'ancienne langue à l'état d'adjectif variable en genre, en nombre et en cas. Il fut d'un usage courant jusqu'au XVIe siècle. Ex. :

Quantes *et quelles conditions estoient requises à le faire saige?* (Rabel., V, *Prol.*)

Quant ne s'est conservé que dans la locution : *toutes et et quantes fois*. Ex. :

Elles étoient demeurées en état de se révolter **toutes et quantes fois** *que bon leur sembleroit*. (Malh., I, 427.)

309. Quel que est un juxtaposé formé du pronom *quel* et de la conjonction *que*. Originairement les deux éléments composants étaient séparables comme ils le sont encore aujourd'hui dans certains cas. On disait : **quel** *homme* **que** *vous!* **quelle qu'***elle soit*, **quel** *part* **qu'***il alt*. Le sens était : *quelque part qu'il aille*.

Mais, comme il arrive souvent que *quel* et *que* se trouvent rapprochés, par exemple dans des phrases comme celle-ci : *Quel que soit le chemin qu'il prenne*, au lieu de

dire simplement *quel chemin qu'il prenne*, on en arrive à dire par analogie : *quel*que *chemin* qu'*il prenne*, en répétant deux fois *que*. Une confusion s'est établie entre les deux constructions; la première a réagi sur la seconde, et on s'est habitué à considérer *quelque* comme un mot simple, ayant le sens qu'avait autrefois *quel*. De là notre usage moderne.

Le mot unique ainsi formé est arrivé à donner un pronom indéfini avec le sens de *un certain nombre de*. On comprend cette transformation. Dire : *Avez-vous quelques ressources*, c'est presque dire : *Avez-vous des ressources quelconques, quelles qu'elles soient*. On s'explique donc que *quelque* ait pris cette signification.

Il en a encore une autre qui peut être rattachée à celle-ci; dans certains cas il est synonyme de *environ*, *à peu près*. Exemple : *Le talent attique valoit* quelques *six cents écus de notre monnoie*. (La Bruy., I, 78.)

En ce qui concerne l'accord, il faut distinguer trois périodes. Dans la première, *quelque*, considéré comme adjectif, est variable, mais comme les deux éléments ne sont pas soudés, le premier seul, qui est pronom, prend les flexions de genre et de nombre, le second ne change pas.

C'est encore la règle aujourd'hui quand *quel que* s'écrit en deux mots.

Ensuite *quelque*, devenu en général un mot unique, s'est accordé comme les autres adjectifs, qu'il fût adjectif ou adverbe; terminé par un *e* muet, il ne prenait naturellement pas l'*e* du féminin, mais il prenait le *s* du pluriel, quand il y avait lieu. Ex. :

Vos soupçons, quelques *apparents qu'ils soyent*. (D'Aub., I, 293.)

Quelques *bonnes et saincles qu'elles soyent*. (Calv., IV, 10, 30.)

Il (ce peuple) *est à* **quelques** *quarante-huit degrés d'élévation du pôle.* (Là Br., I, 328.)

Enfin les grammairiens ont imaginé de régler l'accord sur la fonction; *quelque* adverbe a dû demeurer invariable, ce qui fait qu'on dit : **Quelques** *vains lauriers que promette la guerre* (Boileau), mais au contraire : **Quelque** *vains que soient les hommes.*

Ces distinctions prétendues sont, on le voit, en contradiction formelle avec le génie de la langue, car on a toujours accordé *quelque* comme on accordait tous les adjectifs, en tenant compte de leur nature et non de leur fonction accidentelle.

310. — **Quelque chose** n'est pas originairement une expression neutre comme aujourd'hui ; *chose* y conserve sa valeur de substantif, comme tout autre nom précédé de *quelque*, ainsi dans : *quelque ami, quelque femme.* Aussi, quand cette expression est suivie d'un adjectif, cet adjectif, dans l'ancienne langue, s'accorde avec le mot *chose*, c'est-à-dire qu'il se met au féminin. Ex. :

Si l'on peut nommer **quelque chose** *plus* **vile**. (Calv., *Préf.*)

311. — **Quelconque** vient du latin *qualiscumque*, dont il a gardé le sens. Un moment, par suite d'une fausse étymologie singulière, on l'a décomposé en trois mots français *quel, que, onques* (quel que jamais) dont il semblait formé. Il s'ensuit qu'on déplaçait *onques*, on disait parfois : *quel onques que* ; de plus on accordait *quel*. Ex. :

Tutes genz **quelesquunques** *tu fesis vendrunt, et aorerunt devant tei.* (*Lib. psalm* , LXXXV.) (Toutes nations quelles que tu les as faites, viendront et se prosterneront devant toi)

Quelconque est encore en usage comme adjectif. (Voir à *quiconque.*)

Quiconque est un relatif indéfini dont nous avons déjà parlé. (Voir aux relatifs, page 336.)

312. — **Qui** est quelquefois indéfini disjonctif. Ex. :

Les médecins ont raisonné là-dessus, et ils n'ont pas manqué de dire que cela procédoit, **qui** *du cerveau,* **qui** *des entrailles,* **qui** *de la rate,* **qui** *du foie.* (Mol., *Méd. malgré lui,* II, 9. L.)

313. — **Rien** (lat. *rem,* chose) est originairement un substantif féminin qui signifie *une chose* et a par conséquent un sens positif. *Rien* conserve longtemps ce sens dans l'ancienne langue. Ex. :

Si n'avoit nulle ville plus priès de là, où on peuist **riens** *trouver, pour yaus aisier.* (Froiss., I, 59, 16.)

(Pourtant il n'y avait nulle ville plus près de là où on pût trouver *quelque chose* pour se fournir.)

Messire Charles d'Amboise et quelques aultres se misrent plus avant que leur armee, pour veoir se ilz rencontreroient **riens** (qq. chose). (Comm., I, 5.)

Tous ceux qui veulent **rien** *adjouster, deroguent à son authorité.* (Calv., II, 15, 2.)

Puis l'habitude de joindre *rien* à la négation a amené à donner à ce mot la valeur négative, comme on la donnait aussi à *aucun* et à *personne.* Aujourd'hui *rien* est négatif par lui-même, il signifie *aucune chose, néant.* Ex. :

Et que disait-il? — Rien.
Rien? *Et que faisait-il?* — *Il allait à la chasse.*
(V. Hugo, *Ruy-Blas,* III, 3.)

Dans d'autres phrases où *rien* semble encore signifier *quelque chose*, il donne à la proposition, si on y regarde bien, un sens implicitement négatif. Ex. :

Cependant plus j'y songe et plus je m'examine,
Moins je trouve, Seigneur, à me reprocher **rien**.
(Corn., *Agés.*, III, 1.)

C'est-à-dire : Je *ne* trouve *pas*, Seigneur, à me reprocher quelque chose.

314. — **Tel** s'emploie en qualité de pronom indéfini, il désigne un individu tout à fait indéterminé. Ex. :

Tel *fiert* (frappe) *qui ne tue point.*
Tel *qui rit vendredi, dimanche pleurera.*
(Rac., *Plaid.*, I, 1.)

315. — **Tout** (du latin *totum*), que nous avons déjà rencontré comme adjectif (Voir page 268), sert aussi d'adjectif et de pronom indéfini, ou plutôt de nom de nombre indéfini, avec le sens de *omnis* en latin ; il désigne la totalité de l'individu ou des individus nommés par le substantif ou le pronom. Ex.:

Ils ne mouroient pas **tous**, *mais* **tous** *étoient frappés.*
(La Font., *Animaux malades de la peste.*)
Dans le jardin des morts où nous dormirons **tous**.
(V. Hugo, *Les rayons et les ombres*, XIV.)

Employé comme adjectif, *tout* dans l'ancienne langue n'était pas suivi de l'article. On disait : *tous hommes*, *tous jours*. De là les mots : *toujours* (tous les jours), la *Toussaint* (la fête de tous les Saints). Aujourd'hui on peut encore dire à volonté *tous deux* ou *tous les deux*, *tous trois* ou *tous les trois*, sans qu'il y ait entre ces deux façons de parler de nuance appréciable. Mais l'emploi de l'article tend à se généraliser.

316. — Un, qui est nom de nombre et article, s'emploie aussi comme adjectif et comme pronom indéfini. Comme adjectif, il a eu autrefois une signification d'indéterminé. Il équivalait souvent à : *un certain*. (Voir § 322.)

Comme pronom, tantôt il est précédé de l'article, tantôt non ; sans article, on le rencontre suivi de la préposition *de*. Ex. : **un** *d'eux*, **un** *de ces Messieurs*. Avec l'article il est surtout opposé à *l'autre* dans les locutions **l'un** *l'autre*, **l'un** *et l'autre*, *ni* **l'un** *ni l'autre*.

Au moyen âge l'emploi de *un* était très fréquent. Ce mot était devenu un véritable pronom. Au XVIe siècle même on le rencontre encore fort souvent. Ex. :

Comme **un** *qui prend une coupe*. (Rons., *Odes*, I, 2.)

Les Ægyptiens, après leurs festins, faisoient presenter aux assistants une grande image de la mort par **un** *qui leur crioit : « Boy et t'esiouy ; car, mort, tu seras tel.* » (Mont., I, 19.)

Ils tenoient pour larron **un** *qui faict son mesnage.*
(D'Aub., IV, 78.)

Un ne s'emploierait plus ainsi aujourd'hui. On ne dirait plus surtout, avec Marot (V, 59) :

A contempler ville, chasteaux, citez,
Unes *montans en grant preeminence,*
Aultres tumbans en basse decadence.

Un n'a plus de pluriel, sauf quand il est précédé de l'article, comme dans **les uns, les autres.**

CHAPITRE V

DE L'ARTICLE

317. Comme presque toutes les langues congénères, sauf le grec et le haut allemand, le latin ignorait l'article. Dans cette langue, *teneo ferrum*, par exemple, signifiait également suivant les cas : *je tiens* **le** *fer*, *je tiens* **un** *fer* ou *je tiens* **du** *fer*. Un critique latin, Quintilien, prétend même que sa langue ne souffrait en rien de cette lacune. Il ne serait pas difficile de démontrer le contraire. Mais, l'exposition que nous ferons du rôle de l'article en français, suffira à prouver combien Quintilien avait tort, et quels services l'article rend à notre langue en contribuant à la précision du discours.

Quoi qu'il en soit, nous avons en français trois articles : un article dit **défini**, *le*, *la*, *les;* un article dit **indéfini**, *un*, *une;* et enfin un article dit **partitif**, *du*, *des*. Les deux premiers sont seuls de véritables articles.

318. Origine et fonction de l'article défini. — L'article défini est issu d'un pronom démonstratif. Ce fait constaté s'expliquerait déjà par l'analogie, car en grec, l'article défini n'a pas une autre origine. Mais, précisément, puisque le même phénomène s'est reproduit plusieurs fois dans des langues différentes, c'est qu'il a une cause unique et générale, et cette cause c'est la similitude du rôle que jouent dans les langues ces deux parties du discours : pronom démonstratif et article défini.

On les voit s'échanger très souvent. Ainsi dans le vers 700 de la chanson de Roland : *Par mi* **cele** *ost* (armée) *funt mil graisles* (trompettes) *suner* (sonner), on pourrait

remplacer *cele*, pronom démonstratif, par l'article *la* et dire : *parmi* l'*armée*, *ils font sonner mille trompettes.*

De même dans la strophe de Victor Hugo (*Châtim.*) :

Quand même grandirait l'abjection publique
A ce *point d'adorer* l'*exécrable vainqueur.. .*

si le vers le permettait, on pourrait, sans presque toucher au sens, modifier la phrase et dire : *Quand même grandirait l'abjection publique* au *point d'adorer* cet *exécrable vainqueur*, remplaçant ainsi respectivement l'article par un démonstratif et le démonstratif par un article. C'est qu'en effet il n'y a entre le démonstratif et l'article d'autre différence essentielle que celle d'un déterminant plus fort à un déterminant plus faible. Le démonstratif sert dans le langage à montrer les objets comme présents à l'esprit ou à la pensée, l'article défini n'a pas originairement un rôle bien différent.

Il est vrai que dans la langue actuelle il a des emplois divers. Ainsi dans une phrase comme celle-ci : L'*homme est un animal doué de raison;* l'article *le*, *l'*, qui accompagne le mot *homme*, marque que ce mot, tout en étant au singulier, désigne non pas tel ou tel homme en particulier, mais la totalité des individus compris dans l'espèce humaine. Et l'article défini a souvent cette valeur; mais, si l'on veut retrouver son origine et suivre son développement, il faut faire abstraction de cette fonction.

En effet, la fonction propre et caractéristique de l'article défini, la seule qui soit originelle, n'est pas celle-là. L'article défini sert essentiellement à accompagner un substantif qui désigne un objet ou des objets, un être ou des êtres déterminés. Voici ce qu'il faut entendre par là.

Un objet peut être déterminé pour nous, c'est-à-dire nous apparaître comme distinct des autres objets de même espèce parce que nous le connaissons par avance, parce

qu'on vient de nous le déterminer, ou bien parce qu'on nous le détermine au moment présent. S'agit-il du soleil, par exemple, nous savons tous ce que c'est que cet astre qui ne se confond pas avec les autres, voilà un objet déterminé par avance. S'agit-il au contraire d'une église, nous sommes dans l'indétermination. Quelle église? La mienne, la vôtre? Il s'agit de le déterminer. Qu'on ajoute au substantif *église* un ou plusieurs mots qui qualifient par un de ses caractères essentiels l'idée d'église que l'on a en vue, qu'on dise par exemple : *l'église catholique*, la pensée est fixée. L'*église catholique* nous apparaît comme une individualité propre, comme une personne ou comme une personnification déterminée.

C'est à ce moment qu'intervient l'article défini. Son rôle est précisément d'accompagner ces substantifs déterminés et de nous les présenter comme tels. Quand on dit : le *soleil réchauffe* la *terre*, on emploie en réalité les articles *le* et *la* pour marquer qu'il s'agit du soleil et de la terre qui nous sont connus, pour indiquer qu'ils sont présents à notre esprit ou à nos sens. L'article est ici l'équivalent affaibli d'un démonstratif qui rappellerait que l'objet en question est déterminé pour nous. Dire : *le soleil*, c'est en quelque sorte comme si on disait : *ce soleil* (que tu vois), (que tu as vu), (que tu sais enfin). Le sens n'est plus aussi fort, mais il est pareil.

319. Formes de l'article défini. — Reste à expliquer comment le pronom *ille* qui a donné, nous l'avons vu, en même temps le pronom personnel de la troisième personne *il*, a pu donner aussi les formes de l'article, si différentes de celles de ce pronom.

C'est que le pronom *ille*, employé comme adjectif, devant le substantif, était proclitique, c'est-à-dire qu'on le liait au mot suivant avec lequel il faisait corps. On prononçait par

exemple *ille mùrus* avec un seul accent tonique qui portait sur le premier *u* de *mùrus*. Quant à l'accent secondaire généralement placé sur l'initiale, comme nous l'avons vu dans la phonétique, il fut transporté sur la seconde syllabe *le* comme cela arrive souvent dans les proclitiques. Nous assistons de nos jours à une transformation semblable.

Le peuple ne dit pas : **cette** *femme*, mais **c'te** *femme*. La première syllabe disparaît. Les choses durent se passer ainsi en roman. Dans *ille-mùrus*, on entendit donc un accent principal sur *mu* comme nous le disions tout à l'heure, et un accent secondaire sur *le*. De là vient que c'est la seconde et non la première syllabe du prénom qui se conserva en français.

L'article défini, en ancien français, avait comme le substantif sa déclinaison régulière :

	SINGULIER.			PLURIEL.	
	Masculin.	Féminin.	Neutre.	Masculin.	Féminin.
Sujet. . . .	*li*[1],	*la*,	*lo, le*,	*li*,	*les*.
Régime. . .	*lo, le*,			*los, les*,	

320. Emploi des cas. — Cette déclinaison permettait à l'article de se rapporter en cas, en même temps qu'en genre et en nombre, aux substantifs. Ex. :

Voldrent la veintre **li** *Deo inimi* (*Sainte-Eulalie*, 3) (voulurent la vaincre les ennemis de Dieu).

Dient plusur : c'est **li** *definemenz*. (*Rol.*, 1434.) (Plusieurs disent : c'est la fin du monde.)

1. On explique de plusieurs façons la forme *li* du sujet. Les uns croient que le pronom *ille* s'est transformé dans la latinité populaire en *illic*. D'autres estiment que l'*i* a dû d'abord paraître lorsque l'article se trouvait devant des mots commençant par une voyelle. L'*e* en hiatus avec cette voyelle se serait changé en *i*, suivant les règles de la phonétique intérieure des mots (V. page 101). Puis la forme *li* ainsi obtenue se serait généralisée par analogie. Mais M. Darmesteter a montré dernièrement que le pronom *ille* avait subi au nominatif et au datif l'influence du pronom *qui* (V. *Mélanges Renier*).

Dunc recumencent e li *hus e* li *cris.* (*Ib.*, 2064.) (Donc recommencent et la huée et les cris.)

Au XIVe siècle, la déclinaison de l'article se perdit avec celle des noms et des adjectifs français en général. Dès ce moment, les formes du sujet n'apparaissent plus dans les textes que fortuitement, et, à la fin du XVe siècle, elles sont complètement oubliées.

La langue n'a plus depuis longtemps que les formes encore vivantes aujourd'hui :

le, la, au singulier,
les, au pluriel.

321. Formes contractes. — L'article précédé des prépositions s'unit à certaines d'entre elles pour former un seul mot :

à le	se contracte en	*al* qui donne	**au**,
à les	—	*als, as, aus,*	**aux**,
de le	—	*del, dou, deu,*	**du**,
de les	—	*dels,*	**des.**

Nous avons gardé une forme correspondante à chacune de ces combinaisons.

Mais en outre et de même l'article se contractait avec la préposition *en* pour donner la forme *enl, el, ou,* qui a disparu.

Quand vous serez el' *palais signurill.* (*Rol.*, 151.)
(Quand vous serez dans le palais seigneurial.)

Au pluriel, *en les* donnait *els, ens,* **es**, qui s'est conservé dans des expressions telles que *maître* ès *arts, bachelier* ès *lettres ;* proprement : maître *dans les* arts, bachelier *dans les* lettres.

Autrefois l'emploi de *es* était général avec des noms pluriels, bien entendu. On disait :

Les chiefs en prist es *puis suz Haltoïe* (*Rol.*, 209.)
(Il prit leurs têtes dans les montagnes au-dessous de Haltoïe.)

322. Rôle et origine de l'article indéfini. — L'article indéfini a, comme l'article défini, « pour mission de mettre en relief un objet comme individu » (Diez), mais il en diffère cependant sur un point essentiel. L'article défini, nous l'avons dit, accompagne les substantifs qui désignent des objets déterminés ; l'article indéfini, au contraire, s'emploie lorsqu'il s'agit d'objets ou d'êtres indéterminés. On dira par exemple : *J'ai acheté une maison*. Quelle maison? On ne sait ni où elle est, ni d'où elle vient. Il s'agit d'une certaine maison qu'on ne définit pas autrement.

On s'explique par conséquent très facilement comment le rôle d'article indéfini est échu au mot *un*. *Unus* en latin signifiait *un seul*, et aussi quelquefois *un en particulier*, *un surtout*. Ex. : *aderit una mulier lepida*. (Plaute, *Pseudol.*, IV, 1, 38.) (Il y aura *une jolie femme surtout, en particulier une jolie femme*.) De là, par une extension toute naturelle, on passait au sens de : *un certain*, et enfin au sens plus vague encore de l'indéfini français *un*. *Unus* a déjà ce sens dans quelques passages des auteurs latins, ainsi dans l'argument fort ancien du *Mercator : is peregre* unius *redemit ancillam hospitis* (il a racheté la servante d'*un* hôte).

Un s'emploie en outre, et par extension, pour désigner l'individu indéterminé comme représentant de l'espèce. Ex.: Un *sonnet sans défauts vaut seul* un *long poème*. (Boileau, *Art poét.*) C'est en ce sens que l'article indéfini se rapproche le plus de l'article défini.

Un avait conservé dans l'ancienne langue une déclinaison assez complète que voici :

SINGULIER.

MASCULIN.		FÉMININ.
Sujet. . . . *uns* (lat. *unus*),	Cas unique. .	*une* (lat. *unam*).
Régime. . . *un* (lat. *unum*).		

PLURIEL.

Sujet. . . . *un* (lat. *uni*),	Cas unique. .	*unes* (lat. *unas*).
Régime. . . *uns* (lat. *unos*).		

Cette déclinaison a été profondément modifiée. L'article *uns* a perdu non seulement un de ses cas, mais un des deux nombres. Le pluriel *uns*, *unes* ne se retrouve plus que dans certaines formes pronominales comme *les uns*, *quelques-unes*.

Comme article, *un* n'a plus d'autre pluriel que la forme *des* commune aux deux genres, qu'il emprunte au partitif *du*.

323. Origine de l'article partitif. — A ces deux premiers articles s'ajoute l'*article* dit *partitif*, qu'on trouve dans des phrases comme celle-ci : *Laissez-moi* **de la** *place. Seigneur, donnez-moi* **des** *enfants!*

L'article partitif n'a d'autre fonction que d'annoncer que le nom qui le suit, s'il est au singulier, désigne une quantité indéterminée d'une chose, s'il est au pluriel, un nombre indéterminé de personnes ou de choses de l'espèce dont il s'agit. Il a donc à proprement parler le sens d'un article indéfini.

Et cependant, par une contradiction en apparence singulière, ses formes sont celles de l'article défini : *du* est pour *del*, *de le*. Quant à *de la* et à *de les*, il est visible que ce n'est là qu'une combinaison des articles *la*, *les* avec la préposition *de*.

Ce fait s'explique facilement. *De* avait, comme nous le verrons en parlant des prépositions, un sens partitif qu'il a encore en français dans des phrases comme celles-ci : *deux* **de** *vous iront en avant*, c'est-à-dire : *deux d'entre vous*, *deux parmi vous*. *De* en vint par suite à remplacer à peu près la locution *une certaine quantité de*. Ex. : *sacri-*

ficare de *animalibus* (Aug., *Conf.*, III, 7), *sacrifier* des *animaux*. *Capere de*, par exemple, c'était *prendre une certaine quantité de*. Or, en français, le nom qui suivait, au moins en général, se faisait de plus en plus régulièrement accompagner d'un article, tantôt défini, tantôt indéfini. On disait donc : *boire* d'une *eau pure*, *prendre* de l'*eau bénite*. La première de ces formes, composée avec *de* et l'indéfini *un*, a gardé son sens primitif. La seconde au contraire a vu le sien s'affaiblir peu à peu. Dans *du*, *de la*, *le* et *la* ont perdu leur valeur d'article défini, et se sont employés même quand le substantif qui suivait ne désignait nullement un objet déterminé, ainsi dans des phrases comme celle-ci : *donnez-moi du pain*, où il s'agit d'un pain quelconque. C'est l'analogie des phrases où *le*, *la* avaient originairement leur valeur qui a déterminé à la fois l'effacement du sens de cette formule et l'extension corrélative de son emploi, si bien que finalement il en est résulté une nouvelle forme de langage, notre partitif.

324. Emploi de l'article. Généralités. — L'article, né véritablement dans la période de transition entre le latin et le français, n'est pas cependant dès les origines de la langue en possession de tous ses emplois, il s'en faut ; si même on consulte les premiers textes, on s'aperçoit qu'il est absent presque partout où notre syntaxe moderne l'exigerait.

Ainsi on trouve dans les *Serments* : « *Si Lodhuvigs sagrament, que son fradre Karlo jurat, conservat.* » *Si Louis garde serment*, et non le *serment, qu'il jure à son frère Charles.*

Dans *Sainte-Eulalie*, 2 : *Bel avret corps, bellezour anima. Elle avait beau corps, âme plus belle*, et non : un *beau corps*, une *âme plus belle*.

Mais à mesure qu'on avance dans l'histoire de la langue

on voit le nombre des cas où l'ellipse de l'article était régulière diminuer graduellement, sans toutefois que le développement des trois articles soit parallèle. C'est le défini qui se fait en premier lieu sa place, le partitif au contraire dont on se passe le plus longtemps.

325. Article avec les noms communs concrets. — Les noms communs doivent être considérés à part, suivant qu'ils sont concrets ou abstraits.

Les noms concrets sont les premiers à prendre l'article Dès la *Chanson de Roland* on rencontre un très grand nombre de substantifs déterminés accompagnés régulièrement de l'article *le*, *la*, *les*. Ex. :

Livrez m'en ore le *guant e* le *bastun* (247). (Livrez-m'en sur l'heure le gant et le bâton.)

Se li *Reis voelt, j'irai mult volentiers* (258). (Si le roi le veut, j'irai bien volontiers.)

L'article indéfini au contraire est plus rare, et les substantifs indéterminés se construisent très souvent seuls. Ex. :

A seint Michiel tendrat mult halte feste. (*Rol.*, 53.) (A la Saint-Michel il donnera une grande fête.)

Dist Blancandrins : mult bon plait en avreiz. (*Ib.*, 88.) (Blancandrin dit : *un* bon traité vous aurez là.)

Pendant tout l'ancien et le moyen français cette ellipse de l'article indéfini est très fréquente. Ex. :

Sur mol duvet assis, ung gras chanoine. (Villon, *les Contredictz de Franc-Gontier*, 1.)

Je le mettrois bien à plus haut titre s'il estoit parmi sa nation. (D'Aub., I, 486.)

J'offence ton courage avec si long discours. (Id., IV, 115.)

On sous-entend surtout l'article quand le substantif est

un mot comme *personne*, *homme*, *chose*, un collectif comme *part*, *partie*, *quantité*, *multitude*, etc.

Ex. : *Apres avoir perdu partie de ses hommes.* (D'Aub., *H.*, I, 10.)

Parmi les loys que nous avons alleguees, nous en laissons plus grande quantité que n'en voudront lire les flateurs. (Id., II, 50.)

Il nous est resté de l'ancien usage bon nombre d'expressions où nous continuons à supprimer l'article indéfini. On dit encore :

Je n'en ai parlé à âme qui vive. Il en sait autant qu'homme du monde. On leur tua quantité d'hommes.

Mais d'une façon générale l'article indéfini est devenu obligatoire devant les noms concrets indéterminés. On ne dirait plus avec Corneille (X, 96) :

...Prenant nouveau prix de la main qui le fait,
Sa façon de bien faire est un second bienfait.

ni : *Il faut retraite après où me sauver.* (I, 438.)

Nous serions obligés de dire : *Prenant* **un** *nouveau prix.* — *Il faut* **une** *retraite.*

Il n'y a guère qu'un certain nombre de substantifs qui aient échappé à la règle. De ce nombre sont *lieu* et *temps* qui s'emploient seuls lorsqu'ils sont précédés de *en* et suivis d'un complément. Ex. : *en temps opportun*, *en lieu sûr*.

326. Article avec les noms communs abstraits. — Les noms abstraits, dans toute l'ancienne langue, se font rarement accompagner de l'article. Ex. :

Convoitise vaut pis que ne fait un serpens.
(Ruteb., II, 33.)

Patience est d'honneur la porte. (Jod., *Eug.*, I, 3.)
On peut vaincre par rigueur et audace un cœur obstiné. (Du Bartas, *Let.*, 104.)

Les classiques offrent encore des exemples analogues :

J'ai tendresse pour toi, j'ai passion pour elle.
(Corn., V, 569.)
Vouloir toujours faveur, c'est trop lui demander.
(Id., V, 327.)

Aujourd'hui les substantifs abstraits comme les autres se font accompagner de l'article. On dit généralement **la** *fortune* et non *fortune*, **la** *science* et non *science*, etc. Ex. :

La *conscience humaine est morte.* (V. Hugo, *Châtiments.*)
L'*honneur est comme un dieu.* (Pailleron, *le Monde où l'on s'ennuie.*)

L'ancienne façon de parler nous est cependant restée dans les proverbes. Ex. :

Pauvreté n'est pas vice. Contentement passe richesse.

327. Article avec les noms propres. — Le nom propre, exprimant par sa nature un individu déterminé, n'a pas besoin d'être accompagné de l'article. Et en effet, en ancien français, le nom propre se construit généralement seul, que ce soit un nom d'homme, un nom de peuple, ou un nom de lieu. Ex. :

Si'n (en) *apelat* **Clarin** *de Balaguer,*
Estramarin *e* **Eudropin** *sun per,*
E **Priamun** *e* **Guarlan** *le barbet* (le barbu) (*Rol.*, 63).

Et Jehanne, la bonne Lorraine,
*Qu'***Anglois** *bruslèrent à Rouen,*

Où sont-ils, vierge souveraine?
(Villon, *Ball. des dames du temps jadis.*)
...Merveillus hum est Carles,
Ki cunquist **Puille** *e trestute* **Calabre**. (*Rol.*, 370.)

Cependant de bonne heure on fait précéder les noms d'homme, dans le style familier particulièrement, de l'article défini. On dit *la Berthe, la Jeanneton.* L'article a alors fort souvent une valeur péjorative.

Par analogie les noms d'actrices sont souvent accompagnés de l'article. On dit *la Clairon, la Malibran, la Patti,* mais sans aucune nuance défavorable.

Un certain nombre de noms d'hommes étrangers sont aussi accompagnés de l'article en français comme dans leur propre langue. On dit : **le** *Tasse*, **le** *Corrège*. On a même étendu par erreur la règle trop loin, car on dit **le** *Dante*, alors que les Italiens disent simplement *Dante*. En effet, ce mot était le diminutif de *Durante* (Durand), et les prénoms ne prennent pas l'article en italien, mais seulement les noms de famille.

Ajoutons que dans la langue moderne les noms d'hommes se mettent au pluriel, ce qui était fort rare autrefois En ce cas, ils se font précéder de l'article. Ex. : **Les** *Corneille; tous* **les** *Durand de la création.*

Les noms de peuples, anciennement construits sans article, l'ont admis d'assez bonne heure. Ex. :

Là feirent **les** *Ganthois plusieurs choses.* (Comm., VI, 8.)
De très beau parler tiennent chaires,
Ce dit-on, **les** *Napolitaines.*
(Villon, *Ballade des femmes de Paris.*)

L'usage était très libre. Puis l'article a fini par devenir régulier.

Les noms de lieu se subdivisent en noms de pays et en

noms de villes. Ceux-ci, sauf quand l'article en fait partie intégrante (ex. : **le** *Havre*, **le** *Tréport*), sont employés seuls. Au contraire, les noms de pays, de rivières, de montagnes, sont presque toujours accompagnés de l'article. On dit : **l'***Afrique*, **la** *Seine*, **les** *Alpes*.

Toutefois l'usage est capricieux, on dira : *la rivière de Seine* et *les montagnes* **des** *Vosges; je viens d'Italie* et *je pars pour* **l'***Italie*.

Remarque I. — Ces différentes observations ne s'appliquent, bien entendu, qu'aux noms propres employés seuls. Lorsque ces noms propres sont déterminés d'une façon quelconque, par un adjectif, un substantif en apposition, un substantif précédé d'une préposition, l'article reparaît.

On dit : *le vieux Rhin*, *Colroy-la-Grande*, *Charles le Téméraire*, ainsi de suite.

Remarque II. — Quand les noms propres deviennent noms communs, ils suivent naturellement la loi de ceux-ci, et prennent l'article. Ex. :

... **La** *jeune Vénus, fille de Praxitèle.*
(Alf. de Musset, *A la Malibran.*)

J'ai là l'Intermezzo *de Heine*,
Le Thomas Grain-d'Orge *de Taine*,
Les *deux Goncourt.*
(Th. Gaut., *Émaux et camées*, 221.)

328. L'article partitif. — Le partitif est très rare dans les anciens textes. On peut dire que le vieux français en ignore à peu près l'emploi, même devant les noms concrets. On construit comme en latin : *manger viande, boire vin*, et non *manger de la viande, boire du vin.*

Villon dira encore :

Boire **ypocras**, *à jour et à nuyctée,...*
Les vy tous deux.
(*Contredictz de Franc-Gontier.*)

Je leur tendz **eau, fromage, pain** *et* **fruict.**
(*Ball. de la Grosse Margot.*)

Au XVIe siècle, les exemples semblables sont très nombreux :

On sème contre icelle **horribles rapports.** (Calv., *Préf.*)

Commissaires furent depeschez. (D'Aub., I, 432.)

La plus part de ceux-ci estoyent **braves soldats, bons petardiers** *du séminaire de Maurevel.* (Id., II, 361.)

On en trouve même au XVIIe siècle, particulièrement dans Corneille :

Collines, qui servez de ceinture aux campagnes,
Qui vous fit bondir comme **agneaux?**
(IX, 313.)

Mais ce n'est plus la règle générale. Désormais le partitif, employé auparavant d'une façon facultative, devient nécessaire en pareil cas. Ex. :

On vient trop tard depuis plus de sept mille ans qu'il y a **des** *hommes.* (La Bruyère, *Des ouv. de l'esprit.*)

La règle toutefois s'est compliquée. En effet, s'il était possible de faire suivre les différentes prépositions du partitif *du*, *des*, l'euphonie et la logique ne permettaient guère d'employer ce partitif après la préposition *de* et de dire : *se nourrir de* **du** *pain.* On a donc ici conservé l'ancienne construction : *se nourrir de pain.*

Il s'ensuit qu'aujourd'hui *de* est devenu une nouvelle

forme du partitif. Au XVIe, au XVIIe siècle même, on employait *des* au pluriel, que le substantif fût ou non séparé de l'article par un adjectif. Ex. :

Entremeslant **des** *longues pauses de repos.* (Mont., IV, 13.)

Chercher **des** *petites pierres.* (Des Périers, *Cymbalum.*)

Vous aurez passé sur **des** *petits ponts.* (Sév., II, 205.)

M. de Richelieu et le maréchal de Bellefonds.... ne feront pas ... **des** *places nouvelles aux cordons bleus, quand il y en aura.* (Id., VI, 153.)

Mais à un certain moment on commença à employer au pluriel *de* au lieu de *des* en pareil cas, témoin cette phrase de La Bruyère : *Il y a* **de** *certaines choses dont la médiocrité est insupportable.* (*Ouv. de l'esprit.*)

Les grammairiens voulurent alors étendre la règle au singulier, et aujourd'hui il est obligatoire d'écrire : *J'ai mangé* **de** *bonne soupe. J'ai bu* **de** *bon vin.* L'instinct populaire résiste du reste absolument à ces prescriptions. On continue à dire : *J'ai bu* **du** *vieux vin*, comme on dit j'ai *bu* **du** *vin vieux;* et en effet il n'y a aucune raison pour que ce déplacement de l'adjectif entraîne la substitution de *de* à *du* ou *de la*; il faut supprimer l'article partout ou nulle part.

Dans les phrases négatives qui contiennent des substantifs, ces substantifs se passent d'article partitif. Rien de plus naturel si l'on se rend compte de la construction. On sait en effet que les mots *pas* et *point* sont originairement des substantifs. *Je n'ai point de place*, c'est proprement : *Je n'ai pas un point de place.* Ces substantifs se sont ensuite immobilisés en adverbes négatifs. *Point de*, *pas de* sont devenus de véritables expressions quantitatives analogues à *beaucoup de*, *peu de*, *trop de*, etc. Or le substantif qui suit ces locutions se construit toujours seul. On dit donc : *pas de chance* comme *trop de chance.*

A vrai dire, s'il devait y avoir un article dans les phrases

négatives, ce seraient les mots *pas* et *point* qui en seraient précédés, mais ils avaient cessé d'être substantifs au moment où l'emploi de l'article indéfini est devenu régulier.

Par analogie avec les phrases négatives, des propositions qui contiennent des mots semi-négatifs seulement tels que *sans* ont la même syntaxe. On dit : *je veux m'en aller sans armes* et non *sans des armes.* (On pourrait du reste expliquer autrement cette construction. Voir au § 329.)

329. Ellipse de l'article. — On a pu suivre, dans les paragraphes qui précèdent, la marche progressive de l'article. Elle a été si continue qu'aujourd'hui il est permis de dire d'une façon générale qu'un substantif français a besoin pour être vraiment substantif d'être accompagné d'un article, à moins qu'il ne soit précédé d'un mot équivalent, tel qu'un possessif ou un démonstratif.

Il y a toutefois quelques restrictions à faire. D'abord on peut supprimer l'article par un artifice de style pour produire un effet particulier, par exemple dans une énumération. Ainsi :

Femmes, moine, vieillards, tout était descendu.
(La Font., *Fab.*, VII, 8.)

Mais c'est là un fait dont nous n'avons point à nous occuper et qui est en dehors de la grammaire.

En outre il faut tenir compte d'un grand nombre d'archaïsmes qui se sont conservés dans la langue moderne, et où l'article est supprimé suivant les habitudes syntaxiques de l'ancien français.

Mais en dehors de ces cas particuliers, il n'y a guère à la règle donnée plus haut que des exceptions apparentes. Partout où le substantif garde sa véritable fonction, partout où il est ou sujet, ou complément, ou terme qualifié, il est accompagné de l'article ; les cas contraires s'expliquent facilement.

En effet : 1° On trouve le substantif employé seul quand

il est construit au vocatif. Ex. : *Bonjour, ami!* Dans ce cas il est pour ainsi dire détaché de la phrase, il n'y joue aucun rôle syntaxique. Et puis le nom commun employé au vocatif est exceptionnel, il remplace un nom propre beaucoup plus fréquent, et comme celui-ci s'emploie sans article, le nom commun suit par analogie la même syntaxe. Encore faut-il tenir compte de ce fait, que bien souvent, dans le style familier au moins, le nom commun, même au vocatif, se fait précéder de l'article. On dit : *Eh! l'homme! Bonjour! l'hôtesse!*

2° Le substantif s'emploie également seul dans les titres, adresses, annonces, etc. Ex. : *Introduction. Maison à vendre. Garni à louer.* Ce fait, loin de contredire la règle que nous avons posée, la confirme en la précisant. En effet, dans ces sortes de phrases qui ne forment pas de propositions, le substantif n'a pas sa fonction, il n'est ni sujet ni complément; il ne doit pas avoir l'article. Mais qu'on retourne seulement une de ces phrases de façon que le substantif y devienne complément; par exemple, qu'on dise : *A vendre une maison*, l'article est obligatoire devant le nom rendu à son rôle.

3° Il y a une foule d'expressions où l'article est omis comme dans : *devenir père.* Or, si on classe ces expressions, on s'aperçoit qu'elles se ramènent à trois types principaux. Les unes sont composées d'un verbe et d'un substantif attribut, ainsi : *devenir père;* d'autres, d'un verbe et d'un substantif régime, ainsi : *faire merveilles;* d'autres enfin sont formées d'une préposition et d'un substantif complément. Ex. : *sans pain.*

Or il n'est pas difficile de démontrer que dans ces expressions les substantifs qui les composent ne jouent pas le rôle de véritables substantifs.

Celles qui sont composées d'une préposition et d'un nom comme *sans pain*, sont de véritables adjectifs ou

adverbes complexes. Cela est si vrai que *un vase* d'argent se traduira en latin par *vas argenteum; agir* en roi, c'est *agir* royalement; *un homme* sans dieu dit absolument la même chose qu'*un homme* athée. *Sans dieu* est un qualificatif où *dieu* n'entre que comme élément composant sans jouer là le rôle d'un substantif proprement dit.

On peut en dire autant des deux autres espèces de locutions dont nous parlons. Dans celles du premier type, comme *devenir père*, il n'y a pas en réalité un verbe et un substantif. *Père* ne désigne plus un *être*, mais une *qualité*. Et ce qui le prouve, c'est que dans une expression analogue : *devenir veuf*, on ne peut savoir si l'on a affaire au substantif ou à l'adjectif *veuf*.

Enfin dans les locutions comme *faire merveilles*, on se trouve en présence d'un véritable verbe composé. C'est là un de ces tours que l'esprit analytique du français a développés parce qu'ils étaient conformes à son génie. Le verbe abstrait y est une sorte d'auxiliaire et c'est le substantif qui contient l'idée de l'attribut. En effet, *faire grâce*, c'est *gracier*, *prendre soin*, c'est *soigner*. Dans une phrase comme celle-ci : *Je prendrai soin de lui*, ce n'est pas *prendre* qui à lui seul exprime l'action et *soin* qui est l'objet de cette action. Il en est bien ainsi grammaticalement, si l'on veut, puisque le mot *soin* est régime, mais si l'on considère le sens, *prendre soin* apparaît comme un verbe unique dont l'action porte sur le pronom *lui* qui en est l'objet direct.

Ce qui confirme ces théories, c'est que, aussitôt que le substantif reprend sa véritable fonction de substantif, dès qu'il est le terme qualifié, le sujet ou le complément, l'article reparaît. On dit :

faire part, mais *faire* une *grande part*,
je suis père, mais *je suis* le *père de cet enfant*,
un chien de berger, mais *le chien* du *berger*.

Les expressions que nous venons d'analyser étaient très nombreuses dans l'ancienne langue. On disait : *entreprendre guerre, trouver résistance, donner cause, faire récit, souffrir mort, tourner teste*, etc. Nous avons encore aujourd'hui : *avoir faim, soif, pitié, demander pardon, faire signe, livrer bataille, porter envie, prêter serment* et beaucoup d'autres.

Il importe toutefois de ne pas confondre ces locutions avec des archaïsmes tels que : *C'est chose fâcheuse, c'est grand dommage, mourir de mort violente*, etc., qui ne peuvent être expliqués de cette manière.

CHAPITRE VI

DU VERBE

330. Définition — On appelle verbe (du latin *verbum*, proprement : *mot*) un mot qui exprime l'idée d'une action que l'on énonce d'une personne ou d'une chose. Ainsi quand on dit : *Paul grandit*, on exprime que l'action de *grandir* se rapporte au sujet *Paul*.

Dans le verbe comme dans tout mot on distingue : *la signification, la manière de signifier, la fonction.*

I. *Signification.* Dans le verbe *aimer*, par exemple, est contenue l'idée générale d'*amour*, exprimée par le radical *aim*. C'est là la signification du verbe.

II. *Manière de signifier.* Les verbes signifient l'idée dont le radical est le signe comme déterminée en *voix* et en *temps*.

En *voix*, c'est-à-dire comme faite ou subie par le sujet.

En *temps*, c'est-à-dire comme contemporaine, antérieure, ou postérieure relativement à un certain temps.

Ainsi *j'aime* signifie l'action d'aimer comme faite par le sujet (voix active) dans le temps présent.

J'ai été aimé signifie l'action d'aimer comme subie par le sujet (voix passive) dans le temps passé.

III. *Fonction.* La fonction du verbe est d'exprimer affirmativement l'attribut avec le rapport qui l'unit au sujet. Dans *je vous aime*, *aime* signifie que l'idée d'amour est *attribuée* au sujet *je*.

Cette idée du sujet est exprimée ou implicitement contenue dans la forme du verbe, c'est-à-dire qu'il y a des *formes personnelles : j'aime*, et des *formes impersonnelles ; aimer*.

Les formes personnelles subissent trois modifications : *de personnes*, *de nombres*, *de modes*.

A. *De personnes.* Ce sont les modifications subies suivant les rapports du sujet à l'acte de la parole.

Ainsi, dans la forme *tu aime*s, une particularité, la présence du *s*, indique que c'est au sujet que l'on parle.

B. *De nombres.* Ce sont les modifications subies suivant que la première, la deuxième, la troisième personne sont considérées comme étant seules ou avec d'autres.

C. *De modes.* Ce sont les modifications subies suivant les rapports de la chose énoncée avec les vues de l'esprit ou les affections de l'âme de celui qui parle.

Ainsi quand on dit : *viens*, le verbe a subi une modification, il s'est mis au *mode impératif* pour exprimer que l'action de *venir* est l'objet d'un désir, d'une volonté de celui qui parle.

Les formes non personnelles sont celles que prend le verbe employé substantivement et adjectivement.

331. Histoire générale. — Du latin au français le verbe a conservé sa fonction et sa manière de signifier, sans quoi il ne serait plus le verbe : il a encore des voix, des temps, des nombres, des personnes, des modes, mais il y a eu des changements considérables dans leur quantité, leur forme et leur emploi. Nulle part mieux que dans cette histoire particulière du verbe on ne voit en présence les forces destructives et recomposantes du langage, nulle part en particulier on ne distingue mieux le développement de l'esprit analytique qui a fait la langue française. La plupart des modifications de personnes, de voix, de temps, marquées en latin par des variations dans le radical ou la désinence des formes verbales, le sont en français par un mot spécial ajouté au verbe : pronom, auxiliaire, etc. D'autre part l'esprit de tradition conserve encore un grand nombre de formes synthétiques. Enfin l'analogie simplifie et embrouille à la fois tout cela en confondant des verbes que le latin ou l'ancien français conjuguait suivant des systèmes distincts. De là une extrême complexité des faits qui nous a obligés pour cette fois à renoncer à notre plan. Il n'était guère possible de mêler ici la syntaxe à l'étude des formes, nous traiterons donc à part d'abord de la conjugaison, ensuite de l'emploi et de la syntaxe des temps, modes, etc.

DE LA CONJUGAISON

332. Influence de l'analogie. — L'analogie, comme nous venons de le dire, a exercé sur la conjugaison française une action considérable. Elle a tendu depuis les origines de la langue, et elle tend encore à introduire dans la variété extrême des formes un peu d'uniformité et de simplicité.

Nous verrons à chaque instant comment elle est inter-

venue pour modifier les radicaux ou les flexions directement et phonétiquement dérivés du latin.

Ainsi la loi du balancement de l'accent avait amené la différenciation en français d'un radical tonique et d'un radical atone dans une foule de verbes : on disait *tu* aim*és* et *nous* am*ons*. Cette distinction s'efface peu à peu. Le même verbe arrive le plus souvent à n'avoir plus, malgré la phonétique, qu'un radical à toutes les personnes et à tous les temps.

Sur les flexions même action. L'exemple le plus curieux est celui que nous fournissent les deux premières personnes du pluriel. Aux flexions latines, qui étaient très variées, en *amus*, *imus*, *umus*, *atis*, *itis*, se substitue partout la même flexion *ons* pour la première personne, dérivée d'une forme *omes*, de *somes*, première personne du pluriel de l'indicatif du verbe *être*. A la seconde personne même résultat. La finale *ez* arrive plus lentement et plus tard, mais tout aussi complètement à supplanter la flexion *eiz*, d'un certain nombre de temps.

Nous n'avons pas besoin de citer d'autres exemples, on en trouvera en foule dans ce qui va suivre.

L'action de l'analogie a eu pour résultat d'assimiler des personnes d'un même temps, des temps d'un même verbe, enfin même des verbes différents, l'un à l'autre. Ainsi le verbe *criembre* (tremere), qui avait sa conjugaison distincte, s'est changé en *craindre* sous l'influence des verbes en *aindre*, *eindre*, comme *plaindre*, *teindre*, et il a fini par se conjuguer comme eux : je *criem* est devenu je *crains*, ainsi de suite.

VARIATIONS DU RADICAL DES VERBES[1].

333. La plupart des verbes dits irréguliers dans les grammaires classiques sont simplement des verbes à radical variable, leurs désinences sont régulières, mais leur radical varie suivant les personnes, suivant les temps. Ainsi on dira :

je **viens** et *nous* **venons**;
je **viens** et *je* **vins**.

Le verbe vouloir offre un exemple plus caractérisque encore. Comparez : je **veu***x*, je **voul***ais*, que je **veuill***e* et je **voudr***ai*.

Ces modifications sont dues, comme nous le verrons par la suite, simplement à l'action des lois phonétiques. Elles se rapportent :

1° A une loi d'accentuation;

2° A l'action de certaines voyelles ou de certaines consonnes sur les voyelles ou les consonnes du radical.

C'est donc dans la partie de cette grammaire qui traite de la phonétique qu'il eût fallu les étudier.

Mais nous n'avons voulu donner de la phonétique qu'une idée très sommaire, ensuite il importe de remarquer que, si originairement ces changements ne sont pas des changements flexionnels, ils n'en contribuent pas moins tout comme les flexions proprement dites à marquer la personne et le temps. Ils ne seront donc pas absolument déplacés ici.

1. Nous empruntons à M. Clédat l'idée de faire un chapitre distinct de ces observations générales; sa grammaire nous a également fourni les éléments de ce chapitre.

A. Radical tonique et radical atone.

334. Dans la conjugaison latine l'accent des verbes se déplaçait suivant la nature de la flexion qu'on ajoutait au radical. Soit, en effet, un verbe *movere* dont le radical est *mov*. A la 3e personne de l'indicatif présent il fait *mŏvĕt*, à la même personne de l'imparfait : *mŏvēbăt*. Suivant la règle générale d'accentuation, dans *mŏvĕt* l'accent tonique porte sur le radical *mŏv* ; dans *mŏvēbăt*, il porte au contraire sur *ē*, première syllabe de la flexion. Le radical de *mŏvet* est donc tonique, celui de *movébat* est atone.

Ce fait a une importance considérable. Car on sait que les voyelles atones et les voyelles toniques ont un sort très différent. L'*o* tonique de *movet* devient en français *eu*, l'*o* atone de *movebat* devient *ou*. Il en résulte que le verbe *movere*, qui en latin n'avait qu'un seul et unique radical *mov*, à accentuation changeante, mais à voyelle constante, donnera naissance à un verbe français *mouvoir* qui aura deux radicaux à voyelles distinctes, un radical tonique *meu*, un radical atone *mou*. Ex. : *je meus*, *je mouvais*.

Régulièrement le radical tonique doit se présenter dans les verbes français aux trois personnes du singulier et à la troisième personne du pluriel de l'indicatif et du subjonctif présent, à l'impératif singulier, et à l'infinitif des verbes en *re*. Le radical atone se rencontre partout ailleurs.

Les verbes où cette loi du balancement de l'accent devait produire deux radicaux étaient fort nombreux. Et en effet, dans l'ancienne langue, on compte une quantité considérable de verbes à double radical, tonique et atone. Mais l'action de l'analogie a beaucoup réduit le nombre primitif. *Aimer*, *manger*, *pleurer*, *trouver*, une foule d'autres n'ont plus aujourd'hui qu'un radical unique, ce qui fait paraître plus étranges les vieux verbes comme *mourir* qui suivent encore

l'ancienne loi et sont restés comme des témoins d'un usage autrefois plus général.

1° *Verbes à radical monosyllabique.*

335. Le radical latin en *a* suivi d'une nasale. — Suivant la règle, le radical tonique devra être en *ai*, le radical atone en *a*. Ex. :

j'a*im* (*ámo*),	a*mer* (*amâre*),
je *claim* (*clámo*),	*clamer* (*clamâre*).

Cette alternance ne se retrouve plus dans aucun verbe actuellement. L'analogie a amené l'assimilation des formes en *a* et en *ai*. Le radical unique est aujourd'hui *ai*. On ne dit plus : nous a*mons*, vous a*mez*, mais nous ai*mons*, vous ai*mez*.

336. Le radical latin est en *o*. — Suivant la règle, le radical tonique sera en *eu*, le radical atone en *ou*. Ex. :

il *meut* (*mòvet*),	m*ou*voir (*movère*),
il *meurt* (**mòrit*),	m*ou*rir (**morire*).

Cette alternance se rencontrait dans un assez grand nombre de verbes de l'ancienne langue. On disait :

tu *demeures*,	et nous *demourons*,
tu *pleures*,	— nous *plourons*,
tu *preuves*,	— nous *prouvons*,
tu *treuves*,	— nous *trouvons*.

Ces différentes formes ont réagi les unes sur les autres, mais c'est tantôt l'une, tantôt l'autre qui l'a emporté. L'usage même a quelquefois été longtemps indécis. Ainsi jusqu'au XVIIe siècle, le verbe *trouver* s'est conjugué des deux manières, il avait toutes les formes en *eu* et toutes les formes en *ou*. On disait indistinctement : *treuver* ou *trouver*.

Vaugelas jugeait encore que tous deux étaient bons, sauf à préférer la forme *trouver*. C'est en effet la forme en *ou* qui a prévalu ainsi que dans le verbe *prouver*. Au contraire, *demourer* et *plourer* sont devenus dans l'usage moderne *demeurer* et *pleurer*.

337. Le radical latin est en *ĕ* (*è ouvert*). — Suivant la

règle, le radical tonique doit être en *ie*, le radical atone en *e*. Exemple :

il *vient* (*vènit*), *venir* (*venìre*),
il *lieve* (*lèvat*), *lever* (*levàre*).

Mais, dans la plupart des verbes de ce genre, le radical atone a prévalu partout. La langue moderne ne dit plus : il *lieve*, mais il *lève*. Remarquez toutefois que partout où le radical est tonique l'*e* est ouvert. L'assimilation n'est donc pas complète.

Le verbe *seoir*, conservé dans les composés *surseoir*, *asseoir*, mérite une mention particulière. Son radical tonique était *sie*, son radical atone *se*, comme dans les autres verbes. L'un et l'autre se sont conservés.

Toutefois le radical atone *se* a été modifié. 1° Il a perdu sa voyelle à l'infinitif. *Seoir* est devenu, dans la prononciation au moins, *soir*. 2° Dans d'autres formes où l'*e* se trouvait également en hiatus, une consonne de liaison, *y*, s'est introduite. Nous *asseons* est devenu : nous *asseyons*. De là, par la transformation régulière de *ey* en *oy* : nous *assoyons*.

Enfin sous l'influence de l'analogie on a dit : j'*asseois*, tu *asseois*.

Ce verbe s'est trouvé ainsi avoir un certain nombre de formes doubles encore également usitées aujourd'hui : *je m'asseois* à côté de *je m'assieds*, *nous nous assoyons* à côté de *nous nous asseyons*.

338. Le radical latin est en ē, ĭ (*é fermé*). — En français on devait avoir un radical tonique en *ei*, *oi*, un radical atone en *e*. Ex. :

il *meinet*, *moine* (*mìnat*), *mener* (*minàre*),
il *peiset*, *poise* (*pè*(*n*)*sat*), *peser* (*pensàre*).

Dans ces verbes le radical atone a prévalu partout. Toutefois, dans les formes où se trouvait jadis le radical tonique, l'*e* n'est pas muet, mais ouvert. On dit : il *pèse*, non il *pese*.

En outre quelques verbes ont gardé le radical tonique. C'est pour cela qu'on dit : il *reçoit* à côté de *recevoir*.

Dans le verbe *voir* il semble même que le radical tonique ait prévalu partout. Il n'en est rien. Si on dit : nous *voyons* et non : nous *veons*, c'est qu'entre les deux voyelles du radical atone *ve* et de la désinence *ons* il s'est introduit un *y* de liaison. Dans la suite *ey* est devenu *oy* suivant la règle générale. *Veons* s'est donc changé successivement en *veyons* et *voyons*, et aujourd'hui le radical atone transformé en *voy* se trouve semblable au radical tonique.

2° *Verbes à radical polysyllabique.*

339. Dans les verbes à radical polysyllabique la différence entre les deux radicaux tonique et atone était plus considérable encore que dans ceux dont nous venons de parler.

Nous n'y insisterons point, car les verbes de cette sorte n'ont jamais été très nombreux, et pas un seul d'entre eux n'a gardé ses formes complexes jusque dans la langue moderne. Citons seulement comme exemples : *adjutare* (aider), *manducare* (manger), et *parolare* pour *parabolare* (parler).

Suivant les lois phonétiques on devait avoir en français :

il *aiue* (*a(d)jùtat*), et *aidier* (*a(d)jutàre*),
il *manjue* (*manducat*), — *mangier* (*manducàre*),
il *parole* (*parólat*), — *parler* (*parolàre*),

Ces formes ont existé en effet et ont été longtemps en usage, mais elles ont disparu vers la fin du Moyen Age et les trois verbes cités ont dans la conjugaison actuelle le radical atone à toutes les personnes, tous les temps et tous les modes. On dit je *parle* et non plus : je *parole; mange* et plus *manjue.*

B. Action de la flexion.

I. *Présence d'un* e *ou d'un* i *consonnifiable.*

340. L'*i* en hiatus avec une autre voyelle se rencontre dans la flexion de certains verbes de la troisième et de ceux de la quatrième conjugaison, à l'indicatif présent (1re pers. du sing. et 3e du pluriel), à toutes les personnes du subjonctif présent, à l'imparfait de l'indicatif, au participe présent et au gérondif. Ex. : *audio, capiam.*

On trouve l'*e* dans les verbes de la deuxième conjugaison à la 1re personne de l'indicatif présent, et à toutes les personnes du subjonctif. Ex. : *debeo, debeat.*

Or on sait quelle est l'action d'un *e* ou d'un *i* ainsi placé sur la syllabe qui précède. Elle porte tantôt sur la voyelle qui se trouve diphtonguée, tantôt sur la consonne qui est

modifiée ou même syncopée, tantôt sur les deux à la fois.

Il en résulte que partout où le radical des verbes est soumis à cette influence, il se transforme et parfois considérablement. Le radical *av* du verbe *avoir* deviendra ainsi *ai*, le radical *sav* de *savoir* sera tantôt *sai*, tantôt *sach*. C'est là une nouvelle cause qui fait varier les radicaux d'un temps et d'une personne à l'autre.

Naturellement, il s'en faut bien que toutes les formes provenant du jeu de cette loi phonétique aient subsisté, beaucoup ont disparu sous l'influence de l'analogie, néanmoins la conjugaison actuelle en renferme un grand nombre encore, et dans certains verbes elles ont absolument prévalu.

341. 1er cas. **Le radical est terminé par une gutturale.** — Ainsi dans *fac-ere*, *plac-ere*, *tac-ere*. Suivant les lois phonétiques, *a* suivi d'une gutturale doit donner *ai*. *Fac* doit donc être en français *fai*; mais l'action de l'*i* qui suit la gutturale trouble cette règle. Selon qu'il est tonique ou atone, le radical *fac* dans le voisinage de l'*i* se transforme de deux façons différentes. S'il est atone, il devient régulièrement *fais*. Ainsi dans *faciebam*, je *faisais*. S'il est tonique au contraire, il devient *faz*, *fac*. Ex. : *fáciam*, que je *face*.

L'analogie a exercé sur ces différentes formes deux actions en sens inverse. Des formes en *a* ont été assimilées aux formes en *ai*. Je *faz* est devenu je *fais*. Au contraire, que nous *faisions*, que vous *faisiez* sont devenus que nous *fassions*, que vous *fassiez*.

342. 2e cas. **Le radical est terminé par une dentale.** — Suivant les lois phonétiques, cette dentale tombe, en général au moins, au XIe siècle. Le radical se trouve donc terminé par une voyelle.

Ainsi *audire* a pour radical *aud*, qui devient régulièrement en français *od*, puis *o* et *ou* devant une voyelle.

audis donne	tu o*d-s*,	tu o*s*,
audit —	il o*d-t*,	il o*t*.

Au contraire, à la première personne du subjonctif *audiam*, *aud*, sous l'influence de *i*, donne une diphtongue *oi* :

audiam donne : que j'oi*e*, oy*e*.

Le verbe *ouïr* a donc un double radical *o*, *ou* et *oi*. L'analogie a étendu la diphtongue *oi* aux formes primitives en *o*; on a dit : il **oit**, nous **oy***ons*.

Mais l'infinitif a gardé **ou***ïr*.

343. 3e cas. **Le radical latin est terminé par une labiale.** — La labiale devait se changer régulièrement en *v*. Ainsi dans *habere*, *aveir*, *avoir*. Le radical à l'infinitif est donc *av*.

Mais lorsque ce radical se trouve suivi d'une flexion renfermant un *e* ou un *i*, il est doublement influencé. La voyelle est diphtonguée; la consonne labiabe *v* disparaît. Ex. : j'**ai** (*habeo*).

Le verbe *avoir* aura donc en français un radical *av* et un radical *ai*.

Le verbe *devoir* aura de même un radical *dev*. Ex. : **dev***oir* et un radical *dei*, *doi*. Ex. : tu **dois**. Le subjonctif moderne en présente un troisième : *doiv*, espèce de radical mixte formé comme *dois*, mais où l'influence des autres temps a ramené le *v*.

Dans le verbe *savoir* (*sapere*), aux formes où le *i* se trouvait dans la flexion, il a diversement agi sur le radical. A l'indicatif il a diphtongué la voyelle *a* en *ai*; Ex. : je **sais** (sapio); au subjonctif au contraire c'est la consonne qui a été influencée. La labiale est tombée devant le *i* qui s'est changé en *ch*. De là : je *sa***che**, où l'*a* s'est suivant la règle maintenu pur.

344. 4e cas. **Le radical latin est terminé par la vibrante *r*.** — Prenons pour exemple le verbe *mourir*, qui, nous l'avons déjà vu, a un radical atone *mour* et un radical tonique *muer*, *moer*, *meur*, distincts. Ces radicaux sont à leur tour diversement influencés par le *y* de flexion.

1° Tantôt le *y* développe une gutturale *g*, *c*, qui s'ajoute au radical. Ex. :

je *moer*-**g**-*e* (**moriam*),
je *moer*-**c** (**mori*o).

2° Tantôt ce même *y* se transporte dans la première syllabe, et y forme avec la diphtongue du radical une triphtongue *uei*, *oei*, plus tard réduite à *ui*, Ex. :

je *muir* (**mori*o), que je *muire* (**moriam*).

Ces diverses formes se rencontrent fréquemment dans les textes de l'ancienne langue, ainsi dans *Roland* (359) :

Mielz est suls **moerge** *que tant bon bacheler.*

(Mieux vaut que seul je meure plutôt que de si bons bacheliers.)

Mais elles ont complètement disparu de la langue moderne.

345. 5ᵉ cas. **Le radical latin est terminé par un *l*.** — Prenons pour exemple le verbe *valoir* (*valere*). Son radical est *val*. Mais ce radical se modifie sous l'influence du *y* de flexion, qui mouille le *l*. Ex. :

je *vail* (*valeo*).

On dira de même je *tressail*, à côté de il *tressalt* (*transsalit*), nous *tressalons*.

Mais de bonne heure ces formes réagissent par analogie les unes sur les autres :

Dans le verbe *tressaillir*, voisin des verbes en *ailler* comme *travailler*, qui avaient *ail* à toutes les formes, le radical en *ail* supplante partout le radical en *al:* on dit tu *tressailles*, il *tressaille*, nous *tressaillons*, etc.. au lieu de tu *tressals*, il *tressalt*, qui seraient aujourd'hui tu *tressaux*, il *tressaut*.

Dans le verbe *valoir* le résultat est contraire Ce sont les formes en *al* qui ont assimilé les autres. Je *vail* est devenu je *val*. puis je *vals*. d'où par vocalisation du *l* : je *vaux*. Toutefois cette transformation n'a pas été complète. Au subjonctif les formes en *ail* : que je *vaille*, que tu *vailles*, etc., sont restées.

Le verbe *vouloir* est absolument dans le même cas. Il avait deux radicaux toniques *veuil* et *veul*. Ex. . je *veuil*, il *veult*. L'action de l'analogie a produit les mêmes effets que sur le verbe *valoir*. Les formes en *l* mouillé ont disparu, sauf au subjonctif (1ᵉ, 2ᵉ, 3ᵉ pers. du singulier et 3ᵉ du pluriel).

346. 6ᵉ cas. **Le radical latin est terminé par une nasale.** — Prenons pour exemple le verbe *tenere* (tenir). Le radical atone français de ce verbe est *ten*, le radical tonique *tien*. Mais aux formes où ce radical se trouve être suivi de l'*e*, *i* de flexion, il s'augmente d'une gutturale *g*, *c*, résultat du développement de cet *e*, *i*. Ex. : je *tienge* (*teneam*).

On dira de même : que je *vienge*, que tu *vienges*, etc. Ces formes étaient régulièrement employées dans l'ancienne langue. Ex. :

Ne l'orrat hum ne t'en tienget *pur fol.* (*Rol.*, 2294) (Personne ne l'entendra qui ne t'en tienne pour fou.)

Il n'en reste plus actuellement aucune trace.

2. *Influence d'une flexion commençant par une voyelle.*

347. Les verbes français en *aindre*, *eindre*, *oindre* (sauf *geindre* et *craindre*) viennent, comme nous le verrons, de primitifs latins en *angere*, *ingere*, *ungere*. Le *g* qui terminait le radical latin a eu une double action : il s'est porté sous forme de voyelle sur la voyelle du radical et en a fait une diphtongue, *ai*, *ei*, *oi*, en outre il a mouillé le *n* qui le précédait. Mais cette seconde action ne s'est pas étendue à toutes les formes. Partout où la flexion commence par une consonne, le *n* est tombé en nasalisant la voyelle précédente, et par conséquent il ne se mouille pas. Ainsi dans : *je plains* (prononcez : *plẽ*). Ce n'est qu'aux personnes où la flexion commence par une voyelle qu'un *n* reparaît, mouillé. Ex. : nous *plai*gn*ons*, que je *plai*gne.

Les verbes de ce genre ont donc un radical variable suivant la nature de la flexion qui suit.

3. *Influence de la présence d'une consonne dans la flexion sur les radicaux de verbes terminés en* l.

348. Suivant la règle, *l* se maintient devant une voyelle, mais se vocalise bientôt en *u* devant une consonne.

valere sera donc val*oir*, mais *valet* — il **vau***t*.
calere — chal*oir*, — *calet* — il **chau***t*.

Les verbes de ce genre auront ainsi un radical variable suivant que la flexion qui suit commence par une voyelle ou par une consonne.

Dans certains verbes, comme *vouloir* et *moudre*, cette action est moins sensible. En effet, ces verbes ayant déjà

dans leur radical une diphtongue terminée par *u*, le *l* vocalisé s'est confondu avec cet *u*, auquel il ne pouvait pas s'ajouter; on dit donc : je **mous** (aujourd'hui : je *mouds*), je **veu***x*, et non je *mouus*, je *veuus*. Toutefois la trace du *l* se retrouve chaque fois que la flexion commence par une voyelle. Ex. : nous *moulons*, vous *voulez*.

Tressaillir, *faillir* ont été refaits sur les verbes en *ailler*.

C. Introduction de lettres euphoniques.

349. 1° Nous avons dit dans la phonétique que la rencontre de certaines consonnes amenait l'introduction entre ces consonnes d'une articulation intermédiaire destinée à faciliter la prononciation. Ainsi :
entre *n*, *s*, *l* et *r* se place un *d*. Ex. : *ten***d***re* de *ten*[*e*]*rum*.
entre *m*, et *r* se place un *b*. Ex.: *concom***b***re* de *cucum*[*e*]*rum*.
L'application de ces lois amène des changements notables dans le radical de certains verbes. Des verbes à radical terminé en *l* prendront devant la flexion de l'infinitif ou du futur qui commence par un *r* le *d* euphonique. Ex. *mol***d***re*, *mou***d***re*, *mou***d***rai*.

Dans le même cas des verbes à radical terminé en *m* prendront un *b*. Ex. :

*crie***m***bre* aujourd'hui *craindre* (*tremere*),
*gie***m***bre* — *geindre* (*gemere*).

2° La rencontre de deux voyelles amène un résultat analogue. Entre deux *o* s'intercale un *v*. Ex. :

*po***v***oir*, *pou***v***oir* pour *pooir*.

Entre un *e* et une autre voyelle s'intercale un *y*. Ex. :

*ve***y***ant*, *vo***y***ant* pour *veant*.

Régulièrement ces lettres étymologiques ne doivent figurer que là où elles sont nécessaires. Mais l'usage a fort embrouillé tout cela. La première consonne du groupe qu'unissait la lettre euphonique a pu tomber sans que cette lettre elle-même tombât. Ainsi dans *coudre*, il n'y a plus de *s*; *d* est resté et a chassé la lettre du radical dont il semble faire partie.

Mais l'analogie n'a pas été assez forte pour s'étendre à toutes les personnes, et le véritable radical réapparaît par moments. Ex. : nous cous*ons*, vous cous*ez*.

Ces verbes ont donc, eux aussi, pour des raisons euphoniques, deux radicaux.

LES CONJUGAISONS FRANÇAISES

350. Nombre des conjugaisons. — En apparence, et si l'on s'en tient à l'infinitif, la langue française semble avoir conservé distinctes les quatre conjugaisons latines et avoir :

1° Des verbes en *er* correspondant aux verbes en *are* latins. Ex. : *aim*er, de *am*are ;

2° Des verbes en *oir* correspondant aux verbes en *ēre* latins. Ex. : *av*oir, de *hab*ère ;

3° Des verbes en *re* correspondant aux verbes en *ĕre* latins. Ex. : *rend*re, de *rédd*ère ;

4° Des verbes en *ir* correspondant aux verbes en *ire* latins. Ex. : *fin*ir, de *fin*ire.

De là la classification usuelle qui consiste à répartir entre ces quatre conjugaisons tous les verbes de la langue. Cette classification est tout à fait artificielle. En réalité, il y a en français deux espèces de conjugaisons :

1° Les conjugaisons mortes comprenant les verbes en *oir*, *re* et certains verbes en *ir* qui ne diffèrent que par l'infinitif ;

2° Les conjugaisons vivantes, savoir celle des verbes en *er* et celles des verbes en *ir* dits inchoatifs.

1° *Conjugaisons mortes.*

351. Conjugaison en *re*. — En latin, la conjugaison la plus importante était la troisième, en *ĕre*, qui a donné des verbes français en *re*. Ex. : *prend*re (en latin *prehend*ĕre). Mais c'était celle qui était le plus tôt appelée à disparaître à cause des formes mêmes qu'elle présentait. A presque tous les temps, l'accent portait sur le radical ; par suite, la désinence, signe du rapport, n'étant pas accentuée, s'entendait peu, et il devenait difficile de distinguer les personnes et même les temps. *Lègit*, il lit, se confondait presque avec *lègat*, qu'il lise, et *lèget*, il lira, *lègo*, je lis, avec *lège*, lis.

Aussi cette conjugaison ne put demeurer à la place qu'elle occupait. Devenue incomplète de formes, et obligée même, pour subsister, d'emprunter à ses voisines, elle n'a plus aujourd'hui que l'infinitif qui lui soit propre, en outre elle ne comprend qu'un petit nombre de verbes.

352. Conjugaisons en *oir* et en *ir*. — Deux autres conjugaisons, celle en *ēre* et celle en *ire*, présentaient au contraire des formes accentuées, c'est-à-dire solides. Mais les verbes appartenant à la deuxième conjugaison (en *ēre*) étaient en très petit nombre, la plupart ayant été ramenés à la conjugaison en *ire*. Ce sont les verbes français en *oir*, comme *av*oir, *dev*oir (en latin : *hab*ere, *deb*ere). La langue en a conservé quelques-uns. Elle n'en a pas recréé sur ce modèle.

Enfin les verbes en *ire* subirent presque tous une transformation dont nous parlerons tout à l'heure et qui leur

donna des formes en partie nouvelles. Un certain nombre d'entre eux qui ne la subirent pas restèrent et appartiennent encore aujourd'hui au matériel de la langue, comme *mourir*, *servir*. Mais ce type a été également abandonné.

2° *Conjugaisons vivantes.*

353. Conjugaison inchoative. — C'est à proprement parler une création nouvelle de la langue.

Le latin offrait un certain nombre de verbes dits *inchoatifs* (du mot latin *inchoare*, qui signifie *commencer*), qui indiquaient l'entrée dans l'état, le commencement de l'action exprimée par le verbe. Ainsi :

contremisco, je *commence* à trembler,
floresco, je *commence* à fleurir.

Ce qui donnait à ces verbes leur signification particulière, c'était la présence de l'articulation *sc* insérée à certains temps et modes entre le radical proprement dit et la flexion. Ainsi du radical *no*, qui fait au parfait *novi*, la langue avait tiré le présent *no*-**sc**-*o* qui signifie : je commence à connaître ; de *sue* (parfait *sue-vi*), *sue*-**sc**-*o*, qui signifie : je m'accoutume.

La conjugaison de ces verbes ne différait en rien de celle des autres. Elle a cependant produit un nouveau type en français.

D'abord la syllabe inchoative a peu à peu aggloméré une voyelle appartenant originairement au radical, et qui était tantôt *a* (ex. : *pasco*, je *pais*), tantôt *e* (ex. : *calesco*, je *chauffe*), tantôt *o* (ex. : *nosco*, je *connais*), tantôt *i* (ex. : *glisco*, je *glisse*) ; elle est devenue uniformément *isc* et a donné en français *iss*, *is*. Ex. :

*flor*esco, je *fleur*is, qui correspond à *flor*isco.

Cette syllabe a en même temps perdu sa signification propre et n'a plus indiqué le commencement de l'action. Elle a pu ainsi être introduite dans des formes qui originairement ne la comportaient pas et où le latin ne l'avait pas.

Certains temps, il est vrai, n'ont point reçu cette adjonction. Nous le verrons quand nous étudierons les formes de la conjugaison inchoative en détail. Néanmoins, présentant partout la syllabe *is*, ou au moins la voyelle caractéristique *i*, les verbes inchoatifs ont formé un type complet que le français a développé. De là toute une classe de verbes en *ir* absolument distincts des verbes en *ir* provenant de types latins en *ire*, avec lesquels il ne faut pas les confondre, malgré la similitude de l'infinitif. Ainsi :

*Empl*ir est un inchoatif et fait : j'*empl*is.
*Serv*ir est de la quatrième classe et fait : je *ser*s.

Non seulement la langue a modelé sur le type inchoatif les verbes en *ir* qu'elle a acquis depuis sa naissance, mais elle y a ramené un certain nombre de ceux qui au début n'avaient pas la forme inchoative. Ce changement a commencé dès le XIe siècle. Une foule de verbes l'ont subi : *englout*ir, *empl*ir, *convert*ir, etc.... Il continue dans la langue populaire. Le peuple dit :

Je *haï*s et non je *hais*.

Les verbes en *ir* qui y ont échappé sont archaïques, c'est un type mort, et des deux conjugaisons en *ir* la seule inchoative est aujourd'hui vivante.

354. Conjugaison en *er*. — La première conjugaison latine en *are* a subsisté et s'est beaucoup développée en

français. Elle comprend les verbes en *er: aim*er, *chan-t*er, etc.

355. En résumé il y a en français trois conjugaisons :

1° Celle des verbes en *oir*, *re*, *ir* (*non inchoatifs*), qui est morte, et ne sert plus à former aucun verbe. Elle comprend environ trois cents verbes ;

2° Celle des verbes en *ir inchoatifs* (renfermant la syllabe *is* au présent), toujours vivante, et qui comprend un peu plus de trois cents verbes aujourd'hui en usage;

3° La classe des verbes en *er* qui en compte trois mille quatre cents environ et qui s'enrichit sans cesse. C'est de beaucoup la plus importante.

Formes simples du verbe.

356. On observera tout d'abord que le français a conservé des flexions pour marquer les circonstances de temps de mode et même de personne.

Cette dernière particularité est remarquable, car, sauf au mode impératif, le pronom est là pour indiquer la personne. Quand vous dites : *nous* aim*ons*, l'idée de *nous* est en réalité exprimée deux fois, par *nous* et par *ons*. Le français n'a donc pas poussé ici jusqu'au bout l'esprit d'analyse. Certains dialectes sont allés beaucoup plus loin.

Toutefois il faut observer qu'un grand nombre de ces flexions personnelles ne se distinguent que dans l'orthographe. Entre il *aime* et tu *aimes*, l'oreille ne reconnaît aucune différence, le *s* ne se prononçant plus. C'est le pronom qui remplace dans le langage parlé la flexion disparue. Nous verrons du reste, en parlant de l'emploi des personnes, que plusieurs d'entre elles ont eu à un moment donné une tendance marquée à se confondre.

En ce qui concerne les flexions temporelles et modales que nous allons étudier en détail, nous pouvons déjà noter un fait essentiel : c'est la chute d'un certain nombre de formes simples qui ont été remplacées par des formes composées.

Le français n'a guère perdu que le *supin* et le *gérondif en i*, mais il a transformé un grand nombre d'autres temps et d'autres modes.

Formes impersonnelles.

INFINITIF

357. 1° *Ir* vient régulièrement du latin *ire*.

Ainsi dans : *serv*ir, de *serv*ire.

Il est à remarquer que le verbe latin d'où dérive un verbe français en *ir* n'est pas toujours terminé en *ire* dans la langue classique. Un certain nombre de verbes en *ĕre* ou en *ēre* avaient été assimilés dans le latin populaire aux verbes en *īre*. Ainsi : *Cùrrĕre* s'était changé en *curr*ire, d'où le français *cour*ir. La forme *courre*, conservée dans *laisser courre*, dérive régulièrement de *cùrrĕre*.

2° *Re* vient régulièrement du latin *ĕre*.

Ainsi dans : *vend*re (*vend*ere).

Souvent, du reste, les verbes latins en *ĕre* avaient été assimilés aux verbes en *ēre*. Ils ont donc été traités comme eux. (Voir plus loin, 3°.) De là vient que *càdĕre* changé en *cadère* donne *che*oir, *ch*oir au lieu de *chie*re. — D'autres verbes en *ĕre* ont été assimilés aux verbes en *ire*, ainsi *cueill*ir, qui eût fait sans cela *cueill*ire (colligere).

3° *Oir* vient du latin *ēre*.

Ainsi dans : *av*oir, de *hab*ēre.

Quelques-uns de ces verbes, pour des raisons phonétiques, ont *ir* au lieu de *oir*, comme *jacēre*, qui donne *gés*ir au

lieu de *gés*oir à cause de l'influence du *c* précédent. (Voir page 101.)

4° *Er* vient du latin *are*.

Ainsi dans *aim*er, de *am*are.

On sait que des raisons phonétiques avaient amené la création de verbes en *ier*, *aid*ier, *mang*ier, *cherch*ier, très communs dans l'ancienne langue. Ces verbes ont été ensuite assimilés aux verbes en *er*. On ne trouve plus de trace de l'*i* que dans les verbes qui ont *i*, *ei*, *oi* à leur radical, comme *payer*, *ployer*, et qui renferment en réalité un *i* double marqué par l'*y*.

5° *Ir*, dans les verbes inchoatifs, ne s'explique pas par l'étymologie de ces verbes. L'infinitif latin étant en *iscere*, l'infinitif français devrait être en *istre* : *gem*iscere aurait donné *gém*istre et non *gém*ir. Mais les verbes inchoatifs qui, dans les autres formes, ont assimilé les verbes en *ir*, leur ont au contraire emprunté l'infinitif.

L'adjonction de la flexion de l'infinitif entraîne quelques syncopes de voyelles ou de consonnes.

C'est ainsi que *cheoir* devient *choir*, que *veoir* se contracte en *voir*.

Dans *écrire* et *boire*, ce sont des consonnes qui sont tombées. Ces infinitifs étaient autrefois *escri*vre (*scrib*(e)*re*) et *boi*vre (*bib*(e)*re*).

GÉRONDIF ET PARTICIPE PRÉSENT

338. Gérondif. — Ce n'est que par exception qu'on employait en latin l'infinitif dans des constructions qui demandent un autre cas que l'accusatif sans préposition. On remplaçait alors l'infinitif par des formes impersonnelles spéciales du verbe, appelées *supin* et *gérondif*, véritables substantifs verbaux ayant des compléments comme le verbe, mais jamais de sujets et se déclinant.

Nous n'avons rien à dire du supin. Il n'a laissé aucune trace en français.

Le gérondif au contraire a subsisté. Il avait trois cas en latin, un génitif, un datif, un accusatif. Ainsi le verbe *amare* présentait au gérondif les trois formes suivantes : *amand*i, *amand*o, *amand*um. La première, la forme du génitif en *di* s'est éteinte ; les deux autres se sont confondues dès l'époque latine ; l'*m* de l'accusatif, en effet, tombait, l'*ŭ* était traité comme l'*ō*, les deux cas se trouvaient donc semblables.

De plus, en vertu des lois phonétiques, la forme issue de ce gérondif, devait, en français, être identique à celle du participe présent : *am*ando donnait *am*ant, *aim*ant; *cur*rendo devenu *curr*ando donnait *cour*ant, c'étaient aussi les formes du participe.

359. Participe présent. — Le participe présent n'était pas identique en latin dans toutes les conjugaisons. La première seule avait un participe en *ans*, *antem* ; les autres l'avaient en *ens*, *entem*. *Am*antem, de la première, devait donc donner *am*ant ; *curr*entem, de la troisième, devait donner c*or*ent. Mais on ne trouve aucune trace de formes participiales en *ent*. Dès l'origine, tous les participes, à quelque conjugaison qu'appartînt le verbe, ont été reformés sur les participes des verbes de la première, et se sont uniformément terminés en *ant*.

360. Déclinaison du gérondif participe (Voir § 219). — Le gérondif participe français est invariable à l'origine. Il a complètement abandonné la déclinaison du participe latin.

Puis, vers la fin du XIe et le commencement du XIIe siècle, il commence à être assimilé aux adjectifs ordinaires, et à prendre régulièrement le *s* d'abord au régime pluriel, en-

suite au sujet singulier. On décline à ce moment ainsi :

	SINGULIER	PLURIEL
Sujet :	*portan***z**,	*portant*,
Régime	*portant*,	*portan***z**.

Ces formes sont déjà en usage que le participe n'a pas encore de forme spéciale pour le féminin. Mais vers le XIIe siècle il commence à prendre l'*e* muet, marque de ce genre. On trouve dans *le livre des Rois* (164) : *Si s'en alad criante e plurante*. Désormais le participe français est un adjectif ordinaire, et il suit en cette qualité des règles d'accord que nous aurons à étudier dans la syntaxe.

361. Participe en *dus*, *da*, *dum*. — La forme française en *ant* dont nous venons de parler, qui représente déjà le gérondif et le participe, semble aussi dans certains cas avoir le sens du participe futur passif des Latins. On en a cité plusieurs exemples :

Au jour du **tremblant** *jugement*. (Barbaz. et Méon, 11, 42, 58.)

où *tremblant* équivaut au latin *tremulandum*, car la phrase signifie : *au jour du jugement devant lequel on doit trembler*.

Comparez : *Eüst grant peor de la teste* **perdant** (*eut grand' peur de sa tête devant être perdue, de perdre sa tête*). (*Jérus.*, 143.)

Mais de pareils emplois du participe gérondif sont exceptionnels et il n'est en tous cas pas une phrase de la langue moderne qu'on puisse rapprocher de celles-là, sinon peut-être les expressions du style ecclésiastique *les confirmands*, *les ordinands*, qui signifient les enfants qui vont recevoir la confirmation, les clercs qui vont être ordonnés.

PARTICIPE PASSÉ

362. Le participe passé latin des verbes en *dre* était en *àtum*, en français : *et*, *é*. Ex. :

*can*tàre, *cant*àtum, *chant*et, *chant*é.

Les verbes en *ire* latins ont le participe en *itum*, en français *i*. Ex. :

finire, *fin*itum, *fin*i.

Tous les verbes inchoatifs français en *ir* ont reçu et gardé cette flexion.

Donc, en règle générale, dans les deux conjugaisons vivantes, le participe passé est en *é* pour la conjugaison en *er*, en *i* pour la conjugaison inchoative.

363. Mais, dans les conjugaisons mortes, la formation de ce participe offre de plus grandes complications.

1° Un certain nombre de verbes en *ir* ont perdu leur participe en *i*. Ex. :

tenir, *vêtir*, qui font *ten*u, *vêt*u.

2° Les verbes en *oir* et en *re* (*ēre* et *ĕre* du latin) ont gardé des formes particulières qui ont leur origine dans le latin même, et présentent une certaine variété.

A. Participes en s.

364. Un certain nombre de verbes latins faisaient leur participe en *sus*, *sum*. Ainsi *defendo* qui faisait *defen*sus, *defen*sum. De la flexion *sum*, après la chute du *m* final et de l'*u* atone, il ne devait rester qu'un *s* en français. Quelques verbes français ont en effet un participe en *s*.

Tels sont : *tordre* (en latin *torquere*), qui a eu un participe *tor*s correspondant au bas latin *tor*sum, et conservé comme adjectif;

confondre (en latin *confundere*), qui a eu un participe *confu*s, correspondant au latin *confu*sum, et conservé également comme adjectif;

clore (en latin *claudere*), qui fait encore aujourd'hui au participe *clos*.

La langue ancienne avait un plus grand nombre de participes de ce genre. *Remés* (*remansum*), du verbe *remanoir* (rester), *ars* (*arsum*), du verbe *ardre* (brûler), et d'autres se sont éteints.

Aujourd'hui il n'y a plus un seul verbe en *oir* qui fasse son participe en *s*, sauf *seoir* qui fait *sis*, encore cette forme est-elle due à l'analogie d'autres participes en *s*, comme *occis*.

Quant aux verbes en *re* qui ont conservé un participe en *s*, plusieurs forment irrégulièrement ce participe.

Prendre fait *pris* par analogie avec d'autres verbes et aussi sous l'influence du prétérit de l'indicatif.

Mettre fait *mis* et non *mes* comme en ancien français, pour une raison analogue.

Absoudre a des formes très irrégulières. Son participe *absous*, ancien français *asous*, a été formé par analogie. Ce verbe, qui appartient à la langue religieuse, c'est-à-dire demi-savante, a subi l'influence latine et cette influence est particulièrement sensible au participe dont le féminin devrait être *asouse*; ce féminin est *absoute*, forme toute latine, copiée sur *absolutam*.

B. Participes en t.

365. Les verbes latins de la deuxième conjugaison (*ēre*) avaient leur participe passé en *itum*. Ainsi : *habere*, *habitum* (eu).

Ceux de la troisième ajoutaient *tum* au radical. Ex. : *dico*, *dictum* (dit).

Ces deux flexions se réduisent en français régulièrement,

par la chute de l'atone et de l'*m*, à un *t* qui s'ajoute au radical. *Dictum* deviendra donc successivement *dic*t, puis *di*t.

Il reste un certain nombre de ces participes : *atteint* (de *atteindre*), *écrit* (de *écrire*), *peint* (de *peindre*), *plaint* (de *plaindre*), *point* (de *poindre*), etc.

366. Les deux formes de participes en *t* et en *s* que nous venons d'examiner ont été de bonne heure en concurrence et se sont nui mutuellement. Dès l'époque latine, la forme en *sum* empiétait sensiblement sur la forme en *tum*. Beaucoup de verbes qui, dans la latinité classique, avaient un participe en *tum*, le firent en *sum* dans le latin populaire. *Surgere* faisait *surrec*tum. Le français *sourdre* eut un participe *sour*s, d'où *source*.

Mais ni l'un ni l'autre de ces types de participes ne devait rester le modèle commun des participes français dans les conjugaisons mortes. Les participes forts furent supplantés par un participe faible en *u*. Ex. : *tend*u.

C. Participes en u.

367. Ce participe en *u* vient, dans les verbes où il est étymologique, d'une forme latine en *ūtum*.

En effet, un certain nombre de verbes de la troisième conjugaison en *ĕre* faisaient leur participe passé en *utum*. Ex. :

minŭere, *min*ŭtum
absŏlvere, *absol*ŭtum.

Ceux de ces participes qui passèrent en français s'y terminèrent régulièrement en *u*, le *t*, l'*u* et le *m* devant également tomber. *Cons*ŭtum devint donc : *cous*u.

Cette forme ne tarda pas à empiéter sur les autres. Les

participes en *t* et en *s*, moins sonores, furent remplacés par des participes en *u*.

Tous les verbes en *oir* (sauf *assis* de *seoir*) ont subi cette transformation. Ainsi, *vouloir* fait *voul***u**, *mouvoir*, *m***û** (tandis qu'en latin le participe de *movere* était *mótum*).

Un grand nombre de verbes en *ir* ont pris par analogie la même forme :

venir	fait	*ven***u** (tandis que le latin est	*ventum*),
tenir	—	*ten***u**	—	*tentum*),
courir	—	*cour***u**	—	*cursum*).

Des verbes en *re* ont également le participe en *u*.

Ainsi *croître*, *connaître* font au participe *cr***u**, *conn***u**, tandis que le participe latin de *crescere* était *cretum*, celui de *cognoscere*, *cognitum*.

La langue laissée à elle-même aurait bientôt formé d'autres participes semblables. Il suffit pour s'en rendre compte d'écouter parler les enfants. *Mort* devient pour eux *mour***u**. En effet, la forme en *u* tend incontestablement à devenir avec la forme en *é* et en *i* une des seules formes vivantes du participe passé français.

368. En règle générale *u* s'ajoute simplement au radical atone : *cour* + *u* = *cour***u**; *ten* + *u* = *ten***u**.

Cependant il semble que cette règle soit violée dans certains participes aujourd'hui monosyllabiques, comme *cru*, *pu*, *vu*, où on ne retrouve plus le radical. Ils ont néanmoins été formés suivant la règle, puis des contractions intérieures sont survenues qui ont fait disparaître les voyelles du radical qui se trouvaient en hiatus avec la flexion par suite de la chute des consonnes médiales.

Ainsi *vu* est pour *veü*, plus anciennement *vedu*, formé de l'*u* de flexion et du radical *ved* du verbe *vedeir* (latin *videre*).

Cru est pour *creü*, plus anciennement *credu*, formé de l'*u* et du radical *cred* du verbe *credere*.

Expliquez de même *pu*, anciennement *poü*, *peü*, et *chu*, anciennement *cheü*, où la chute d'une dentale avait mis en présence un *u* et un *e* muet.

Dans *du*, *reçu*, *su*, *eu*, c'est une labiale qui était tombée. Le verbe *devoir* (latin *debere*) avait un radical *dev* qui s'est réduit à *de*. De là un participe *deü*, aujourd'hui *du*. Le participe du verbe *avoir*, *eu* est le seul qui, ayant le même son que les autres, ait conservé dans son orthographe un souvenir de l'ancienne forme.

Vécu a été formé avec le radical du prétérit ancien *véquis*.

369. D'après ce que nous venons de voir, il y a donc eu dans les transformations de la forme participiale deux étapes successives : 1° le type en *t* a cédé au type en *s* ou inversement ; 2° le type faible a été, quel qu'il fût, supplanté par le type en *u*.

Il est arrivé, du reste, que malgré le triomphe de ce dernier, les anciens participes ont survécu, non pas à l'état de participes, mais à l'état de substantifs. Ainsi les trois participes du verbe *tordre* se retrouvent :

**torsum* a donné *tors*,
tortum — *tort*,
**tordutum* — *tordu*.

Ceux du verbe *tendre* subsistent également :

tensam dans *toise* (anciennement *teise*),
tentam — *tente*
**tendutum* — *tendu*.

On pourrait citer d'autres exemples. A défaut de trois formes on en trouve souvent deux. Comparez *dette* et *due*, *perte* et *perdue*, *rente* et *rendue*, *vente* et *vendue* (Voir page 149).

Formes personnelles.

INDICATIF PRÉSENT

370. Conjugaison en *er*.

Les formes latines donnent régulièrement :

SINGULIER	PLURIEL
je *chant* (*canto*),	
tu *chant*-**es** (*cant*as),	vous *chant*-**ez** (*cant*atis),
il *chant*-**et** (*cant*at),	ils *chant*-**ent** (*cant*ant).

Seule la première personne du pluriel *chant***ons** est irrégulière et a une origine spéciale. La flexion *ons*, qui la termine, vient par les intermédiaires *oms*, *omes* de la forme *somes*, du latin *sumus*, première personne du pluriel du verbe *essere*, *estre*, *être*.

Par analogie, cette flexion a été étendue à tous les verbes et à presque tous les temps, où elle a remplacé les flexions latines (Voir § 332).

Il y a peu de modifications à signaler depuis les origines de la langue.

La première personne du singulier a reçu assez tard (vers le XIIIe siècle) un *e*, par analogie avec la deuxième et la troisième : *je port* est devenu *je porte*. La troisième a perdu le *t* dès le XIe siècle.

371. Conjugaison en *oir*, *re*, *ir*.

La première, la deuxième, la troisième personne du singulier, la troisième du pluriel dérivent régulièrement des formes latines, la première et la deuxième du pluriel sont formées par analogie.

A. Singulier :

Les types latins sont :

2e CONJUG. LATINE.	3e CONJUG. LATINE.		4e CONJUG. LATINE.
dèb-**eo**,	*rùmp*-**o**,	*sàp*-**io**,	*dòrm*-**io**,
dèb-**es**,	*rùmp*-**is**,	*sàp*-**is**,	*dòrm*-**is**,
dèb-**et**,	*rùmp*-**it**,	*sàp*-**it**,	*dòrm*-**it**.

Ces flexions sont souvent distinctes, comme on voit, mais

elles ont toutes ceci de commun, qu'elles sont *atones*. Les voyelles, qui seules changeaient d'une conjugaison à l'autre, tombent donc en français.

Il en résulte que :

1° A la première personne, où la flexion n'est composée que de voyelles, le français n'aura plus de flexion. La première personne sera constituée partout par le radical pur; exemple : *rump*-**o**, je *romp*.

Ce radical peut toutefois être modifié. Ainsi la voyelle de flexion peut réagir sur lui comme dans *sap*-**io** qui fait : je *sa***i** sous l'influence de l'*i* atone.

Ou bien, la consonne médiale devenant finale, se durcira; par exemple :

*bi***b**-*o* ne donnera pas je *boi***v**, mais je *boi***f**.

Enfin avec le temps la première personne prend l'*s* des verbes comme *je puis*.

je *romp* devient je *romp*-**s**,
je *boif* devient je *boi*-**s**.

2° A la deuxième personne l'atone tombant, la flexion se réduit au *s*. Ex. :

rump-**is**, tu *romp*-**s**.

Ce *s* s'ajoute au radical en le modifiant suivant les lois phonétiques. Ainsi, combiné avec le *t*, il donne *z*. Ex :

tu *par***t**-*s* = tu *par***z** (auj. tu *par***s**);

il fait tomber d'autres consonnes :

tu *dor***m**-*s* devient : tu *dor*-*s*,
tu *boi***v**-*s* devient : tu *boi*-*s*.

3° A la troisième personne, la flexion est réduite à un *t* pour la même raison (chute de l'atone) :

rump-**it** devient il *romp*-**t**.

Ce *t* s'ajoutant au radical entraîne lui aussi certaines modifications. Ainsi l'*m* de il *dor*m-*t* tombe devant le *t* et on a : il *dor*-**t**. Dans il *par*-**t**, le *t* de flexion se confond avec le *t* du radical.

B. Pluriel :

La formation du pluriel est surtout le résultat de l'analogie, au moins pour les deux premières personnes.

Les quatre verbes cités auraient eu en effet, suivant les règles phonétiques, des flexions très différentes :

1° *dormio* fait *dorm*-**imus**,
dorm-**itis**.
2° *debeo* fait *deb*-**èmus**,
deb-**ètis**.

Mais ils ont perdu leur flexion spéciale et ont pris à la première personne la flexion *ons* dont nous avons déjà parlé.

A la deuxième, la flexion *ez*, empruntée aux verbes de la première conjugaison *am*ez, *aim*ez, s'est substituée à la flexion latine.

2° Les verbes du type de *rumpo* et de *sapio* se sont bien plus éloignés encore de leur forme latine.

En effet, aux deux premières personnes du pluriel comme ailleurs, ils ont l'accent sur le radical. Ex. :

rùmp-**imus**, *sàp*-**imus**,
rùmp-**itis**, *sàp*-**itis**.

On devrait donc avoir en français : nous *sàmes*, vous *sàtes*, etc.

Deux verbes ont encore aujourd'hui ces formes à la deuxième personne, ce sont *faire* et *dire*, qui font respectivement :

vous *faites* (*facitis*),
vous *dites* (*dicitis*).

Mais, en général, à la première personne, les verbes de cette conjugaison ont comme les autres reçu la flexion *ons* accentuée, Ex. :

nous *romp*-**ons**, nous *sav*-**ons**,

et à la deuxième la flexion *ez*. Ex. .

vous *romp*-**ez**, vous *sav*-**ez**.

A la troisième personne du pluriel on avait en latin :

dorm-**iunt**, *deb*-**ent**, *rump*-**unt**, *sap*-**iunt**.

Le groupe *nt* subsiste en français. L'atone nécessaire à la prononciation de ce groupe est comme partout en pareil cas un *e* muet.

dorm-**iunt** donne donc ils *dorm*-**ent**,
deb-**ent** — ils *doiv*-**ent**,
rump-**unt** — ils *romp*-**ent**, etc.

Dans quelques verbes, l'*u* se trouvant en hiatus avec la voyelle du radical, a donné une diphtongue réduite à *o*. Ainsi :

va(*d*)*unt*, ils *vaont*, puis : ils *vont*.

372. Conjugaison inchoative. — La première, la deuxième et la troisième personne du singulier et la troisième du pluriel sont régulières et étymologiques.

gem-isco donne je *gém*-is,
gem-iscis — tu *gém*-is,
gem-iscit — il *gém*-ist,
gem-iscunt — ils *gém*-issent.

gem-iscimus et *gem-iscitis* auraient dû donner *gém*-ismes, *gém*-istes. Mais, comme pour les verbes cités tout à l'heure, l'analogie l'a emporté, et ces deux personnes ont reçu les flexions *ons* et *ez* empruntées aux autres conjugaisons.

PRÉSENT DU SUBJONCTIF

373. Conjugaison en *er*.

Seule la troisième personne du pluriel a conservé la forme étymologique. En effet :

chant-ent vient régulièrement de *cant*-ent.

Les autres formes anciennes ont peu à peu été éliminées ou n'ont jamais existé.

Au singulier,

cant-em donnait régulièrement *chant*,
cant-es — *chant*-s, *chanz*,
cant-et — *chant*.

On trouve en effet des formes analogues dans l'ancienne langue. Ex. : *ki s' cleimt* (*Rol.*, 1522) = *clamet*. Mais déjà dans le même texte on rencontre : qu'il *dunget* au lieu de *dunt* (v. 18). D'une façon générale le subjonctif des verbes en *are* a été assimilé à celui des autres conjugaisons, et s'est trouvé identique au présent de l'indicatif.

Les deux personnes du pluriel auraient dû être :

cant-emus, d'où *chant*-eins,
cant-etis, — *chant*-eiz.

Elles ont reçu les flexions *ons* et *ez* des autres temps du verbe et sont devenues que nous *chant*-**ons**, que vous *chant*-**ez**.

Plus tard, à *ons, ez,* on a substitué *ions, iez,* formes des autres conjugaisons.

374. Conjugaison en *re*, *oir*, *ir*.

Les verbes en *ĕre* latins faisaient le subjonctif en *am*, *as*, *at*. Ex. : *rump*-**am**, *rump*-**as**, *rump*-**at**.

Ceux en *ére* le faisaient en *eam*. Ex. : *dèb*-**eam**, *dèb*-**eas**. Mais l'*e* de *eam* passant à l'*i*, leur subjonctif s'est confondu avec celui des verbes en *io* de la troisième conjugaison et de la quatrième qui était en *iam; respond*-**eam**, devenu *respond*-**iam**, fut analogue à *cap*-**iam** (que je prenne), et à *dorm*-**iam** (que je dorme). Même ressemblance aux autres personnes entre *respond*-**ias** et *cap*-**ias**, entre *respond*-**iat** et *cap*-**iat**. Il n'y eut donc plus en présence que deux types de flexions, les unes en *am*, *as*, les autres en *iam*, *ias*, etc.

Aux personnes où la flexion est atone, c'est-à-dire aux trois personnes du singulier et à la troisième du pluriel, la présence ou l'absence d'un *i* ne change rien à la forme de la flexion française :

am	donne	*e*	comme	*iam*	donne	*e*,
as	—	*es*	—	*ias*	—	*es*,
at	—	*et*	—	*iat*	—	*et*,
ant	—	*ent*	—	*iant*	—	*ent*.

On a par conséquent :

que je *boiv*-**e** (bibam)	et que je *fierg*-**e** (feriam),
que tu *boiv*-**es**	que tu *fierg*-**es**,
qu'il *boiv*-**et**	qu'il *fierg*-**et**,
qu'ils *boiv*-**ent**	qu'ils *fierg*-**ent**.

Il n'en est pas de même aux deux premières personnes

du pluriel, où l'*i* atone agit sur l'*a* tonique des flexions *iamus*, *iatis*. — Tandis que

vend-**amus**	devrait donner	*vend*-**ains**,
vend-**atis**	—	*vend*-**ez**,
part-**iamus**	donne	*part*-**iens**,
part-**iatis**	—	*part*-**iez**.

Quelque chose de cette différence s'est conservé; alors qu'on a substitué à *ains* de *vend*-**ains** la terminaison analogique *ons*, on a respecté l'*i* de *part*-**iens** en faisant la même substitution. On a donc eu, d'une part,

vend-**ons**, *vend*-**ez**,

de l'autre,

part-**ions**, *part*-**iez**.

Alors la langue hésite entre les deux formes qui réagissent l'une sur l'autre. Longtemps on dit indifféremment *part*-**ons**, par analogie avec *vend*-**ons**, à côté de *part*-**ions**, et réciproquement *vend*-**ions**, *vend*-**iez** par analogie avec *part*-**ions**, *part*-**iez** à côté de *vend*-**ons** *vend*-**ez**.

La forme en *ions*, *iez* a fini, comme on sait, par triompher partout, et rester seule.

Elle s'étend même à toutes les conjugaisons, voire à la première. On dit : *port*ions, *port*iez, pour *port*ons, *port*ez.

IMPARFAIT DE L'INDICATIF

375. Verbes latins en *āre*.

L'imparfait latin était en *ābam*. Ex. :

SINGULIER	PLURIEL
cant-**ābam**,	*cant*-**abāmus**.
cant-**ābas**,	*cant*-**abātis**,
cant-**ābat**,	*cant*-**ābant**.

Cette forme devait donner en français un imparfait en *ève*. Ex. :

je *chant*-eve,	nous *chant*-iens,
tu chant-eves,	vous *chant*-iez,
il *chant*-eve(t),	ils *chant*-èvent.

Dans les dialectes du Nord-Ouest, par suite de l'action du *b*, on avait une autre conjugaison, savoir :

je *chant*-oe,	nous *chant*-ions,
tu *chant*-oes,	vous *chant*-iez,
il *chant*-ot,	ils *chant*-oent.

Ces imparfaits sont tombés, sauf les deux premières personnes du pluriel du premier, encore vivantes aujourd'hui ; *chant-iens*, dérivé de *chante-ens* (latin *canta(b)amus*), a seulement remplacé *ens* par la flexion habituelle *ons : chant*-ions.

376. Verbes latins en *ĭre*.

L'imparfait latin était en *ibam*. Ex. :

dorm-ibam,	*dorm*-ibàmus,
dorm-ibas,	*dorm*-ibàtis,
dorm-ibat,	*dorm*-ibant.

Ces formes auraient dû donner :

dorm-ive,	*dorm*-iens, *dorm*-ions,
dorm-ives,	*dorm*-iez,
dorm-ivet,	*dorm*-ivent.

Mais ces formes ne se sont conservées que dans les dialectes et ont été remplacées en français, comme les précédentes, par les flexions de l'imparfait en *ois*, *ais*.

377. Origine de l'imparfait en *ais*. Verbes latins en *ĕre*.

Les formes latines étaient :

rump-**ebam**,
rump-**ebas**,
rump-**ebat**,
rump-**ebant**.

b tombe, *e* tonique donne *ei*, et on a en français :
romp-**eie**,
romp-**eies**,
romp-**eit** (l'*e* muet venu de *a* tombant de bonne heure),
romp-**eient**.

Par suite des changements de prononciation, *ei* donne *oi*, qui a pris aujourd'hui le son de *ai* et même depuis quelque temps l'orthographe *ai*.

*rump*e*it* devient donc *romp*o*it*, *romp*a*it*.

En même temps la première personne et la deuxième laissent tomber l'*e* muet.

romp-**oie** donne *romp*-**oi**,
romp-**oies** — *romp*-**ois**.

Puis la première prend un *s* par analogie avec la deuxième.

La première et la deuxième personne du pluriel, *romp*-**ions**, *romp*-**iez**, sont refaites par analogie avec les conjugaisons voisines.

IMPÉRATIF

378. Le latin avait deux impératifs, présent et futur. L'impératif présent a seul passé en français.

Il avait deux personnes, la deuxième du singulier et la deuxième du pluriel.

La première seule est restée; le subjonctif prête à l'impératif les formes des autres personnes.

1° *Verbes de la première conjugaison.* Le latin *jur*-**a** donne régulièrement : *jur*-**e**.

2° *Verbes en re, oir, ir.* La flexion latine était partout une voyelle atone, tantôt un *e*, tantôt un *i*. Ex. : *rump*-**e**, *dorm*-**i**.

Cette atone tombait, l'impératif français devait donc être le radical pur. Ex. : *romp* (*rump*-**e**), *part* (*part*-**i**), sauf dans les verbes où l'euphonie amenait un *e* après un groupe de consonnes. Ex. : *souffr*-**e**.

Plus tard l'influence de l'indicatif a fait ajouter un *s* dans un certain nombre de verbes : nous écrivons aujourd'hui : *pend*s.

3° *Verbes en ir inchoatifs.* L'impératif latin était en *e;* cet *e* s'ajoutait à la syllabe inchoative *isc*, pour donner *isc-e;* le français est régulièrement en *is*. Ex. : *gém*-**is**, de *gem*-**isce**.

La première et la deuxième personne du pluriel sont empruntées à l'indicatif présent, ou peut-être à l'ancienne forme du subjonctif. Ex. : *port*-**ons**, *port*-**ez**.

Quelques verbes tirent toutes les formes de l'impératif du subjonctif présent. Ce sont *être*, *avoir*, *vouloir*, *savoir*, qui font :

soyons, *ayons*, *veuillons*, *sachons*,
soyez, *ayez*, *veuillez*, *sachez*.

PRÉTÉRIT DÉFINI DE L'INDICATIF

279. Forme en *ai*. — Les verbes en *er* français ont le prétérit en *ai*. Ce prétérit dérive du prétérit latin en *avi* qu'avaient un certain nombre de verbes en *are*.

SINGULIER		PLURIEL	
cant-avi donne je *chant*-ai,		*cant*-avimus donne nous *chant*-ames,	
cant-asti — tu *chant*-as,		*cant*-astis — vous *chant*-astes,	
cant-avit — il *chant*-a,		*cant*-arunt — ils *chant*-èrent.	

REMARQUE.— 1° A la première personne l'*a* de *cantavi* devient *ai* sous l'influence de l'*i* atone.

2° A la première personne du pluriel un *s* s'est introduit sous l'influence de la deuxième personne : *chantames* est devenu *chantasmes*, aujourd'hui ramené et dans la prononciation et dans l'orthographe à l'ancienne forme *chantames* ; cependant aujourd'hui l'*a* est surmonté d'un circonflexe : *chantâmes*.

380. Forme en *i*.

Un certain nombre de verbes latins formaient leur prétérit en *ivi*. Ex. : *dormivi* (je dormis).

LATIN	FRANÇAIS
dorm-**ivi**,	*dorm*-**i** (puis *dorm*-**is**),
dorm-**isti** (ivisti),	*dorm*-**is**,
dorm-**ivit**,	*dorm*-**it**,
dorm-**ivimus**,	*dorm*-**imes**,
dorm-**istis**,	*dorm*-**istes**,
dorm-**i**(**ve**)**runt**,	*dorm*-**irent**.

La première personne a pris un *s*, par analogie avec la deuxième, comme au présent.

Ce prétérit appartient aujourd'hui à tous les verbes en *ir* inchoatifs, à beaucoup d'autres en *ir*, et à quelques verbes en *re*.

381. Prétérits se rattachant à *dedi*.

A. Le latin avait un certain nombre de verbes où le parfait était marqué par un redoublement. Ex. :

pungo, *pupugi* (je poignis),
parco, *peperci* (j' épargnai),
tango, *tetigi* (je touchai).

C'était une forme très ancienne que la langue vulgaire laissa tomber, sauf dans le verbe *do* (je donne ; parfait *dedi*) et ses composés. Le verbe *do* n'a pas passé en fran-

çais, mais plusieurs de ses composés lui ont survécu, et ils ont conservé une forme de parfait qui correspond au type latin.

Dans *perdere* le latin populaire, sentant encore la composition, rétablit la forme du simple, *per-dare*, au parfait *perdedi*.

Il en résulta les formes suivantes :

LATIN		FRANÇAIS
perdedi,	je	*perd*i,
perdedisti,	tu	*perd*eïs, *d*is,
perdedit,	il	*perd*iet,
perdedimus,	nous	*perd*eïmes, imes,
perdedistis,	vous	*perd*eïstes, *perd*istes,
perdederunt,	ils	*perd*ièrent.

La forme de la troisième personne influant sur celle de la deuxième, on dit *perd*ies au lieu de *perd*eïs, et la flexion *ie* devient une des flexions du prétérit français.

On la trouve, en effet, non seulement dans les composés de *dare*, mais :

1° Dans des verbes en *dere* assimilés par erreur aux précédents comme *descendere*, ex. : il *descend*iet, il *respund*iet (*Rol.*, 2411) ;

2° Dans des verbes qui avaient une dentale à l'infinitif comme *abattre*, ex. : *abat*iet (*Rol.*, 1317) ;

3° Dans des verbes où la forme latine était trop loin de celle du présent, tels que *rompre*, ex. : il *romp*iet ;

4° Dans des verbes dérivés de déponents latins qui n'avaient pas de parfaits, comme *suivre* (* sequere), *sivir*, ex. : il *siv*iet.

Cette forme du parfait ne s'est pas conservée au delà du XIIe siècle, et a été remplacée par la forme en *i*, dérivée du latin *ivi*. Il *perd*it s'est substitué à il *perd*iet.

382. Prétérits latins en *i*. — Pour former ces prétérits :

1° Quelquefois le latin ajoutait simplement un *i* au radical : *prehend*-o faisait au prétérit *prehend*-i, *prend*-i. Cet *i*

étant atone et devant tomber, le prétérit eût été semblable au présent et se fût confondu avec lui. Pour éviter cet inconvénient, la langue a donné aux verbes qui se trouvaient dans ce cas un autre parfait, différent du type latin, et emprunté par analogie à des verbes voisins. Ainsi *prendre* a fait il *pr*ît, *défendre*, il *défend*iet.

2° D'autres fois l'adjonction de l'*i* était accompagnée d'une modification du thème.

Tantôt c'était la nasale du présent qui tombait, ainsi dans *ru*m*po*, au prétérit *rupi;* tantôt c'était simplement la voyelle du radical qui s'allongeait, ainsi dans *vĭdeo*, au prétérit *vīdi*.

Dans le premier cas, la langue a abandonné le parfait latin qui se trouvait trop éloigné du présent, et les verbes comme *rumpo* ont reçu un prétérit analogique fait avec le radical du présent; *rompre* fait au prétérit il *r*om*p*iet, plus tard il *r*om*p*it, qui ne se rattache en aucune façon à *rup*it.

Dans le second cas, c'est-à-dire lorsque l'adjonction de l'*i* était accompagnée en latin d'un allongement de la voyelle du radical, le prétérit latin s'est parfois maintenu en français. Ex. :

vid-i,	français :	je	*v*-i (par analogie je *v*-eis, *v*-is),
vid-isti,	—	tu	*v*-eïs, *v*-eis, *v*-is,
vid-it,	—	il	*v*-it,
vid-imus	—	nous	*v*-eïmes, *v*-eismes, *v*-ismes, *v*-îmes,
vid-istis	—	vous	*v*-eïstes, *v*-istes, *v*-îtes,
vid-erunt,	—	ils	*v*-irent.

Le verbe *faire* a un parfait analogue. Le latin *f*eci donnait je *f*is. De cette première personne on a tiré la troisième il *f*ist, aujourd'hui il *f*it, et ils *f*irent. Quant aux autres personnes tu *f*eïs tu *f*is, nous *f*eïmes, nous *f*imes, vous

*f*eïstes, vous *f*îtes, elles ont subi l'analogie des mêmes personnes du verbe *voir*.

383. Prétérits latins en *si*. — Le latin populaire comme le latin classique formait des prétérits avec une flexion *si*. Ex. :

sùr-si,	en français	je	*sor*-s,
sur-sisti,	—	tu	*sor*-sis,
sùr-sit,	—	il	*sor*-st,
sur-simus,	—	nous	*sor*-simes, sorsismes,
sur-sistis,	—	vous	*sor*-sistes,
sùr-serunt,	—	ils	*sor*-strent.

Remarquons deux faits importants. L'accent, à la première personne du pluriel, par analogie avec les autres temps et formes, s'est porté sur la flexion, au contraire dans *sùr*serunt il est sur le radical, contrairement à la règle.

La troisième personne du pluriel reçoit un *t* euphonique, puis le groupe se réduit de deux manières, ou bien à un *s* ou bien à un *r*; c'est cette dernière forme qui a prévalu : ils *pri*str*ent*, ils *di*str*ent* sont devenus : ils *pri*r*ent*, ils *di*r*ent*.

Ces parfaits ont subi des modifications nombreuses et profondes. On dit encore : je *ris*, je *mis*, etc.

Mais l'analogie a troublé cette conjugaison.

1° Les formes fortes qui avaient l'accent sur le radical ont subi la concurrence des formes faibles qui avaient l'accent sur la flexion.

Après avoir dit :

je *tor*-s, tu *tor*-sis,
je *condui*-s, tu *condui*-sis,

on a dit par analogie avec la deuxième personne :

je *tor*-**si** (*tor*-**sis**),
je *condui*-**si** (*condui*-**sis**),

et aussi :

il *tor*-**sit**, il *condui*-**sit**, ils *condui*-**sirent**.

2° D'autre part, l'analogie du verbe *voir*, et de son prétérit : je *vi*, je *vis*, a amené une autre assimilation.

Au lieu de : tu *pr*esis, tu *r*esis (de *rire*), tu *ass*esis (de *asseoir*), on a dit : tu *pr*eïs, tu *r*eïs, etc., formes faites comme tu *v*eïs et contractées ensuite en : tu *pr*is, tu *r*is.

De même, au pluriel, au lieu de : nous *pr*esimes, vous *de*sites, on a dit : nous *pr*eimes, vous *d*eites, puis : nous *pr*eismes, vous *d*eistes, et enfin : nous *pr*ismes, nous *pr*îmes, vous *d*istes, vous *d*îtes.

384. Prétérits latins en *ui*.

Le latin formait des prétérits en *ui*. Ex. : *deb*-**ui**.

Le latin *dèb*-**uĭ**	donne en français	*d*-**ui**,	
deb-**ŭisti**,	—	*d*-**eüs**,	
dèb-**uit**,	—	*d*-**eut**, *d*-**ut**,	
deb-**ŭimus**,	—	*d*-**eümes**, *d*-**eüsmes**,	
deb-**ŭistis**,	—	*d*-**eüstes**,	
dèb-**uerunt** (pour *debuèrunt*)		*d*-**eurent**, *d*-**urent**.	

Remarque I. Il y a deux déplacements d'accents à signaler.

1° Dans *debuisti*, *debuistis*, *ui* forme une diphtongue réduite ensuite à *u*, où l'accent est sur l'*u*, et non sur l'*i* où il devrait être.

2° Dans *dèbuerunt*, l'accent est sur la première syllabe et non sur l'*e* de *erunt*. La raison en est que l'accent

se trouve là à toutes les troisièmes personnes des autres temps.

Remarque II. Plus tard les formes en *eus* se sont réduites à *us* :

*d*eüs a donné *d*us,
*d*eüs*mes* — *d*us*mes*, *d*ûm*es*, etc.

Remarque III. Enfin la première personne a été, comme souvent, assimilée à la seconde :

je *d*eus, puis je *d*us, a remplacé je *d*ui.

Cas particuliers. — Quand la voyelle tonique est un *a* au lieu d'un *e*, la conjugaison s'en trouve modifiée.

hàbui a donné *oi* (plus tard *eus* comme à la 2e personne),
habùisti — *oüs*, *eüs*, *eus*,
hàbuit — *ot* (*out*, *eut* par assimilation),
habùimus — *oümes*, *eüsmes*, *eûmes*,
habùistis — *oüstes*, *eüstes*, *eûtes*,
hàbuerunt — *ourent*, *orent*, *eurent* (par assimilation).

A toutes les personnes où l'accent est sur le radical, on a l'*o* du radical et l'*i* de flexion; aux personnes où l'accent est sur la flexion, *ū* reparaît.

Conjuguez de même

je *soi* (de *savoir*),
je *toi* (de *taire*),
je *ploi* (de *plaire*),
je *poi* (de *pouvoir*),

devenus plus tard : je *sus*, je *plus*, je *tus*, sous l'influence de la deuxième personne. Seul entre tous, *eus* (de *avoir*) a conservé dans son orthographe le souvenir de sa forme première.

Cette conjugaison s'est étendue par analogie à un certain nombre de verbes qui en latin faisaient leur parfait autrement, savoir : je *crui*, de *croire*, je *bui*, de *boire*, je *reçui*, de *recevoir*, je *crui*, de *croître*, etc.

Ici la voyelle du thème disparaît à toutes les personnes :

Le *d* de *cred* a disparu dans *crui* comme dans *crumes*, le *v* de *recevoir* est tombé dans *receus* comme dans *reçutes*. L'*u* atone de la flexion *ui* a donc pu exercer une action directe, mais il n'en est pas ainsi dans tous les verbes.

Verbes *venir*, *tenir*, *vouloir*, *valoir*. Le *n* qui termine le radical des deux premiers de ces verbes, le *l* qui termine celui de *vouloir*, doivent, suivant les lois phonétiques, subsister en français. L'*u* atone n'exerce donc aucune influence sur la voyelle du radical.

1° Dans *tenui*, l'*i* final se durcit en une gutturale, et en même temps transforme en *i* l'*e* du radical. De là je *tinc*. De même : je *vinc*, qui correspond à un prétérit populaire *venui* du verbe *venire* (venir). Sous l'influence de cette première personne, la troisième du singulier sera *tint*, *vint*, la troisième du pluriel *tinrent*, *vinrent*, ou, avec l'intercalation d'un *d* euphonique, *tindrent*, *vindrent*.

Aux autres personnes, savoir la deuxième du singulier, la première et la deuxième du pluriel, suivant l'analogie du verbe *devoir*, on aurait dû avoir : tu *tenus*, tu *venus*. Mais l'influence de l'*u* atone a été nulle dans ces verbes, le déplacement d'accent que nous avons signalé dans *debùisti* n'a pas eu lieu, et l'accent est resté sur l'*i*, qui alors a demeuré en français. De là les formes : tu *tenis*, tu *venis*, nous *tenismes*, nous *venismes*, vous *tenites*, vous *venites*.

Puis, toujours sous l'influence de la première personne du singulier, sur *vinc*, *tinc* on a refait *vinmes*, *tinmes*, etc., qui ont remplacé *venimes*, *tenimes*, etc.

Enfin la première personne qui avait servi de modèle pour les autres a été refaite à son tour et a été assimilée à la seconde : *tinc*, *vinc*, sont devenus *tins*, *vins*.

2° Dans les autres verbes comme *valoir* il s'est produit des phénomènes différents. L'accent s'est porté à toutes les personnes sur la flexion :

vàlui, devenu *valùi*, a donné je *val*ui (par assimil. *val*us),
valuìsti, — *valùisti*, — tu *val*us,
vàluit, — *valùit*, — il *val*ut,
valùimus, — nous *val*umes,
valuìstis, — *valùistis*, — vous *val*ustes,
vàluerunt,— *valùerunt*,— ils *val*urent.

Ce type de conjugaison faible a servi de modèle aux prétérits des verbes *falloir*, *mourir*, *moudre*, *courir*, qui ont les mêmes formes.

Le verbe *vouloir* avait dans l'ancienne langue un prétérit je *vols*, tu *volsis*, il *volst*, du type des prétérits en *si*; il a disparu. On trouve également les formes : je *voil*, il *volt*, ils *voldrent;* elles sont aujourd'hui éteintes, *vouloir* n'a plus qu'un prétérit à forme faible exactement semblable à celui de *val*us.

IMPARFAIT DU SUBJONCTIF

385. Il dérive du plus-que-parfait du subjonctif latin.

cant-avissem contr. en *cant*-assem, donne *chant*-asse,
cant-avisses — *cant*-asses, — *chant*-asses,
cant-avisset — *cant*-asset, — *chant*-ast,
cant-avissent — *cant*-assent, — *chant*-assent.

Toutes les flexions dérivent régulièrement des flexions latines, sauf à la première et à la deuxième personne du pluriel : *chantass*ions, *chantass*iez, où *ions*, *iez* a été emprunté au présent du subjonctif. A la première personne l'*e* s'est introduit par analogie avec la deuxième où l'euphonie l'exigeait entre ces trois *s*.

En latin la flexion est la même à toutes les conjugaisons, il en résulte qu'elle ne change pas non plus en français.

L'imparfait du subjonctif étant dérivé en latin et en

Notre langue, comme les autres langues romanes, a créé un grand nombre de formes composées, soit pour exprimer des nuances de mode et de temps que le latin n'exprimait pas, soit pour remplacer des formes simples disparues.

D'une façon générale, ces formes complexes sont composées :

1° De l'*infinitif* et d'un temps du verbe *avoir* comme le futur *aimer-ai*, correspondant à *amare habeo*, et le conditionnel *aimer-ais*, correspondant à *amare habebam;*

2° Du participe passé du verbe et du verbe *être* ou *avoir*. Ex. : j'*ai vu*, j'*étais venu;*

3° Du participe d'un verbe qui s'ajoute à un temps déjà composé des verbes auxiliaires. Ex. : j'*aurais eu fini*.

Cette formation a pris dès l'origine un grand développement. Elle a fourni toute une conjugaison du passif, qui en français n'a plus qu'une forme simple, le participe passé. Ex. : *vaincu*, *brisé*.

Elle a envahi la conjugaison active, à laquelle elle a donné :
un prétérit indéfini. Ex. : *j'ai aimé;*
un prétérit antérieur. Ex. : *j'eus aimé;*
un plus-que-parfait. Ex. : *j'avais aimé;*
un futur. Ex. : *j'aimerai;*
un futur antérieur. Ex. : *j'aurai aimé;* etc.

Il est inutile d'énumérer tous les temps ainsi composés, qui sont bien connus et dont l'analyse la plus superficielle découvre sans difficulté la structure.

La plupart sont de formation toute française, et n'ont pas de correspondant en latin. La langue, une fois en possession du procédé, l'a appliqué largement et d'une manière originale, mais en dernière analyse on retrouve facilement les types essentiels et primitifs des principaux de ces temps dans la conjugaison latine elle-même.

A. *Temps composés devenus simples.*

Futur et conditionnel.

393. Futur. — Outre la tendance générale qui poussait de plus en plus les langues issues du latin vers les formes analytiques, une nécessité particulière a amené cette création. En effet, à la suite de l'assourdissement des syllabes qui suivaient la tonique, le futur latin se distinguait très difficilement de l'imparfait de l'indicatif dans les premières conjugaisons, du présent dans les autres. *Légit* se confondait dans la prononciation avec *léget*, *amábit* avec *amávit*.

Pour redonner une forme caractéristique à un temps qui par sa nature même doit être soigneusement distingué du présent, on se servit d'un procédé déjà connu en latin vulgaire, et qui consistait à remplacer le futur synthétique par l'infinitif accompagné du verbe *avoir*. Au lieu de *amabo*, on dit *amare habeo*, au lieu de *audiam*, *audire habeo*, proprement : *j'ai à aimer, je dois aimer; j'ai à ouïr, je dois ouïr.*

394. Conditionnel. — En même temps et par le même procédé dont la langue se servait pour former le futur, elle composa à ce futur un imparfait.

On trouve déjà en latin des infinitifs de verbes passifs ou neutres suivis du verbe *habere* à l'imparfait. Ex. :

Indubitate quod in omnem terram exire habebat *prædicatio apostolorum.* (Que la prédication des apôtres *devait se répandre, se répandrait* par toute la terre.) (Tertullien, *Adv. Jud.*, V.)

Le latin populaire et, après lui, le français retint ce tour

et un nouveau temps naquit : l'imparfait du futur, devenu notre conditionnel. Seulement la prononciation laissa tomber le radical de l'imparfait du verbe *habere* pour ne garder que la flexion. De là :

j'*aimer*-**oie**, *aimer*-**ois**, *aimer*-**ais**,
tu *aimer*-**oies**, *aimer*-**ois**, *aimer*-**ais**, etc....

395. Pas de difficulté en ce qui concerne les flexions. Celles du futur sont invariablement celles du présent du verbe *avoir*, celles du conditionnel sont celles de l'imparfait; seulement l'adjonction de ces désinences entraîne quelques modifications dans la forme de l'infinitif que nous allons examiner rapidement.

1° A la première conjugaison, l'*a* qui est tonique à l'infinitif devient atone quand on ajoute *habeo*, *abeo*.

Cantare-ábeo, devenu *cantarábeo*, donnera donc non pas *chantér-ai*, mais *chanter-ai*.

Les verbes dont le thème se termine par *n* ont une tendance à supprimer l'*e* muet qui précède le *n* final; en ancien rançais ce *n* s'assimile ensuite au *r*. Exemples :

je donner-ai, ancien français : *donr-ai*, *dorr-ai*,
je mèner-ai, — *menr-ai*, *merr-ai*.

La même contraction se produisait au futur des verbes *pleurer* et *laisser*, bien que leur radical ne fût pas terminé par *n*.

On disait : je *plorr-ai* pour *pleurer-ai*,
je *lairr-ai* — *laisser-ai*.

Il nous reste de ces formes le futur du verbe *envoyer*, *j'enverrai*.

2° Verbes en *oir*. L'*e* dans *debere-hábeo* devient atone, il doit donc tomber et le futur est *devr-ai*.

On trouve quelquefois la forme euphonique je *dever-ai*.

Dans *aur-ai* et *saur-ai*, *v*, pour des raisons phonétiques, a pris le son de *u*.

3° Les verbes en *re* ajoutent *ai* à la suite du *r*. Ex. : je *rendr-ai*.

On trouve aussi des formes euphoniques : *prender-ai*, amenées par l'analogie de la première conjugaison.

4° Verbes en *ir*. L'*i* doit tomber : *aud(i)r(e)-hàbeo*, donne régulièrement : *odr-ai*, *orr-ai*.

Ainsi *cour-ir* fait je *courr-ai*,
mour-ir — je *mourr-ai*.

Quand cette contraction amène un groupe de consonnes impossibles à prononcer, comme dans *couvrr-ai* (de *couvrir*), une voyelle euphonique subsiste; mais cette voyelle n'est pas un *e* muet suivant la règle générale, c'est l'*i* de l'infinitif : *couvrir-ai*.

5° Enfin, dans les verbes inchoatifs, l'*i* qui se trouve partout subsiste au futur et ces verbes ajoutent purement et simplement *ai* à l'infinitif.

Quelquefois, exceptionnellement et sous l'influence de l'infinitif, le radical tonique subsiste au futur dans la langue moderne. On disait régulièrement autrefois : je *b*evr-*ai*, j'*ass*err-*ai*, aujourd'hui : je *b*oir-*ai*, j'*ass*ier-*ai* ou *ass*oir-*ai*.

Ce sont des faits d'analogie. La forme de l'infinitif ou celle du présent a influencé celle du futur.

396. Il n'est pas difficile de prouver, soit par le raisonnement, soit par l'étude des exemples où ces formes se rencontrent, que originairement le verbe *habeo* conserve dans les expressions où il entre quelque chose de sa valeur propre. *Cantare habeo* signifie *j'ai à chanter* (quelque chose comme le français *je dois chanter*).

Mais peu à peu l'auxiliaire a été dépourvu de cette valeur, et de très bonne heure, avant que le français fût né à l'histoire. Il apparut alors comme une véritable flexion, et tandis que dans les temps vraiment composés il restait distinct et séparé de l'autre verbe, ainsi dans : *j'ai aimé*, dans le futur, au contraire, il fut placé après le verbe principal ; à la première et à la deuxième personne du pluriel du futur, à toutes les personnes du conditionnel, il perdit son radical, enfin il fut joint si intimement au verbe, que jamais le français n'admet l'intercalation d'un complément ou d'un mot quelconque entre l'infinitif et l'auxiliaire *ai*, *ais* qui forme le futur ou le conditionnel. Les formes *chanterai*, *chanterais*, originairement composées, sont devenues de véritables formes simples dont l'analyse historique seule a pu pénétrer l'origine.

B. *Formes composées proprement dites.*

1° Conjugaison passive.

397. Le latin avait un certain nombre de formes simples à la voix passive : ainsi : *amari*, être aimé, *amor*, je suis aimé, *amabar*, j'étais aimé, etc... où des flexions spéciales marquaient la voix.

Mais il n'en était pas ainsi à tous les temps et à tous les modes, et le parfait, le plus-que-parfait de l'indicatif, par exemple, étaient rendus par des formes composées du participe passé et de l'auxiliaire *être*. Ex. : *amatus fuit*, *il fut aimé*.

Ces formes analytiques où l'idée du sujet était distinguée de celle de l'attribut étaient trop en harmonie avec l'esprit de la langue populaire, et ensuite des langues romanes, pour n'être point reprises et développées. Confinées en latin dans un certain nombre de temps, elles les envahi-

rent bientôt tous, et supplantèrent les formes simples *amor*, *amabar*, etc.

Il ne resta plus dans la voix passive que des formes composées, sauf la forme simple du participe passé, qui entre dans la composition des autres.

2° Conjugaison active.

Formes composées avec être.

398. Le latin avait un très grand nombre de verbes intransitifs actifs à forme déponente, c'est-à-dire passive, ainsi : *profectus sum, je suis parti; reversus sum, je suis revenu;* et beaucoup d'autres.

D'autre part, les rapports de sens entre les verbes intransitifs et les verbes passifs étant très intimes, l'usage s'est vraisemblablement développé d'étendre à tous les verbes de cette nature le même système de conjugaison, et de dire : je *suis parti*, je *suis venu*, je *suis tombé*.

399. En dehors de ces formes, il a existé en français un présent et un imparfait périphrastique, que possédaient des verbes actifs :

En latin déjà, on trouve *sum* uni à un participe présent pour exprimer l'idée de la permanence de l'action. Ex. :

> **sum dicens** (*je suis un homme qui parle*);
> **erat cernens** *magnalia Dei* (*il était voyant les magnificences de Dieu*).

Cette construction passa en français. Ex. :

> *A un home fu demandé por quoi il* **iert** *si* **taisans**, *ou por sens, ou por folie, et il respondi que fox ne se puet taire.* (A un homme fut demandé pourquoi il *était si taisant*, ou pour sens, ou pour folie, et il répondit qu'un fou ne se peut taire.) (*Li Tresors*, p. 518.)

Dans ces exemples, le participe ne se pourrait remplacer, et ce présent périphrastique indiquant une action qui dure n'est évidemment pas synonyme d'un présent simple.

Mais très souvent la distinction s'efface. L'esprit d'analyse tend à substituer cette forme décomposée à la forme synthétique venue du présent latin. Au XVIe siècle, on en fait constamment abus. Malherbe relève et avec raison dans Desportes : *être périssant*, *être naissant*, *être attendant*, etc., expressions qui ne servent qu'à alourdir la phrase. Depuis cette époque, ce tour a disparu, ou à peu près.

400. Verbes réfléchis. — Le latin avait beaucoup de formes passives à sens actif dans le genre de : me *ultus sum* (je me *suis vengé.*)

Or, rien n'empêchait le verbe réfléchi d'être assimilé à un passif, car le sujet est à la fois l'auteur et l'objet de l'action.

L'exemple fourni par le latin a donc été suivi ; on a dit en français : *je me suis sali*, *je me suis purifié*, etc., et la conjugaison s'est étendue à tous les verbes analogues.

Formes composées avec avoir.

401. Ici l'origine latine est sinon plus obscure, au moins plus lointaine. On ne trouve à première vue aucun exemple de l'auxiliaire *avoir* composant un temps périphrastique dans les paradigmes de la conjugaison active latine.

Mais il était d'usage d'employer le verbe *habere* avec un complément à l'accusatif, par exemple : *habeo scriptas litteras* pour signifier j'*ai* (sous la main, en ma possession) une lettre *écrite*. Le verbe *habere* conservait encore son sens et exprimait l'idée de possession.

Dans une autre phrase comme : *habeo amissam sororem*, littéralement j'*ai* ma sœur *perdue*, il est évident que le sujet n'est plus en possession de sa sœur. L'idée propre du verbe *avoir* s'efface donc, l'expression composée de ce verbe et du participe s'unifie et devient peu à peu une forme nouvelle du prétérit, destinée à exprimer

mieux que la forme simple le complet achèvement de l'action.

Habere est alors passé à l'état d'auxiliaire et s'est uni au verbe transitif pour former avec lui des temps composés. Ex. : *j'ai lu*, que *j'aie lu*, *j'avais lu*, *avoir lu*, que le français conserve et multiplie.

GÉNÉRALITÉS SUR LES AUXILIAIRES

402. Il est évident que, dans toutes les formes que nous venons de citer, l'unité n'est pas la même. Dans *j'aimerai*, on n'a plus à vrai dire qu'une forme simple ; dans *je suis aimé*, on sent plus nettement la composition. A certains temps, comme au futur, l'analyse est délicate à faire ; dans d'autres, comme au présent passif, elle retrouve du premier coup les éléments composants.

Néanmoins, dans toutes ces formes, on n'a affaire qu'à une expression unique dont les éléments ont perdu une partie de leur valeur propre. *Être* n'exprime plus l'idée d'existence, *avoir* n'exprime plus l'idée de possession, leur signification propre s'est fondue dans le sens de l'expression tout entière.

On a bien encore au Moyen Age un certain sentiment de la valeur propre du verbe *avoir* et il ne serait pas difficile de relever un certain nombre d'exemples comme celui-ci :

Les oreilles **avoit** *mossues,*
Et trestotes les dens **perdues.** (*Rom. de la Rose*, 355.)

où *avoir* est encore le verbe indiquant la possession par rapport au premier complément, mais où il joue en même temps le rôle d'auxiliaire.

La liberté de la construction indique aussi que les éléments des temps composés ne sont pas encore soudés entiè-

rement. La place des deux termes n'est pas fixe. On met déjà le plus souvent l'auxiliaire d'abord, le participe ensuite; mais la construction inverse, à la façon latine, est encore admise. Ex. : **accordé fu** *que l'on les li bailleroit* (Joinv.) (il fut accordé que on les lui baillerait).

En outre, on peut intercaler entre l'auxiliaire et le participe, non seulement comme aujourd'hui un adverbe intimement lié à l'un ou à l'autre, mais le régime ou le sujet de la phrase, avec ce qui s'y rapporte, voire les régimes indirects. Ex. : **out** *sa raisun* **fenie** (*Rol.*, 193) (il eut fini son discours). *Si* **furent** *adonc leurs cris et leurs regrets* **entendus** *clairement.* (Amyot, *Romul.*, 28, p. 35, éd. cit.)

Mais peu à peu ces constructions deviennent rares. Les temps composés rapprochent leurs éléments et tendent de plus en plus à former des expressions uniques où les deux verbes *avoir* et *être* sont presque réduits à l'état de flexions et servent à distinguer les formes des personnes, des temps, des modes. Ils n'ont plus aujourd'hui d'autre rôle, et sont dans la langue moderne de véritables auxiliaires.

Or il y a longtemps qu'il en est ainsi, et c'est peut-être là une des raisons qui font que, considérés dans les formes où ils ont perdu tout sens propre, c'est-à-dire dans la conjugaison active, comme de simples flexions destinées à marquer le nombre, la personne, le mode et le temps, ils peuvent s'employer l'un pour l'autre et se remplacer constamment.

Emploi d'*être* et d'*avoir* dans les différentes espèces de verbes.

403. On a vu par ce que nous avons dit dans l'exposition qui précède, particulièrement aux paragraphes 398 et 400, que ce sont des raisons d'analogie, c'est-à-dire des raisons

de forme plutôt que des raisons logiques qui ont décidé du choix des auxiliaires avec les différentes espèces de verbe. Aussi la répartition n'a-t-elle jamais été bien strictement faite.

En théorie, et c'est la règle de la vieille langue, les verbes intransitifs se construisent avec *être*, les verbes transitifs avec *avoir*. Mais la distinction même sur laquelle cette règle est établie n'est pas absolue. On sait et nous verrons qu'un verbe transitif devient facilement intransitif et réciproquement.

C'est une raison de plus avec les autres qui fait que les verbes changent souvent d'auxiliaires. On en pourrait citer une foule qui, aujourd'hui construits avec *être*, ont pris autrefois *avoir*, et les exemples inverses ne sont pas moins nombreux. Il n'y a pas en réalité de classification rigoureuse, on trouve :

Il **a alé** *par le chemin.* (Froiss., IV, 38, 5.)

Et **avoient** *li Juis* **sorti** *bien cent ans en devant.* (Id., IV, 101, 5.)

Or **est** *nos secours* **fallis.** (Id., IV, 54, 17.)

Petis enfans, qui **estoient fuis** *à le grande eglise,* **furent** *tout* **ars** *et* **peri.** (Id., II, 124, 21.)

Ses pieds **sont** *quasi* **glissez.** (Calv., III, 9, 6.)

Et il ne faut pas voir là des licences propres à l'ancienne langue. De nos jours encore l'usage est très capricieux, les règles fort difficiles à donner, beaucoup trop logiques pour être justes, et elles ont l'inconvénient grave de n'être pas observées par les meilleurs écrivains.

L'usage est fixe pour un certain nombre de verbes, mais beaucoup d'entre eux hésitent.

La Bruyère disait :

Ils **ont entré** *en société.*

Victor Hugo dit avec tout le monde aujourd'hui :

Du moment où le cardinal **était entré.**

Montaigne dit quelque part :

*J'*ai **resté** *plus d'un an en Italie.*

Et ailleurs :

La philosophie **seroit restée** *dans le fond d'un collège.*

Alphonse Karr :

Non, la pluie **a tombé** *vers deux heures.*

Et ailleurs :

Puis les nuages ont crevé et la pluie **est tombée** *par torrents.*

Les contradictions abondent ainsi non seulement d'un siècle à l'autre, d'un auteur à un autre auteur, mais d'une page à une autre page dans un même livre.

Il est vrai qu'on a voulu établir des distinctions de sens entre ces doubles formes. On a prétendu que : *la pluie* a *tombé* ne signifiait pas la même chose que *la pluie* est *tombée*. Ce sont là des subtilités démenties par l'usage.

On peut toutefois constater dans la langue parlée deux tendances assez nettes. Le peuple ramène d'une façon générale : 1° les intransitifs, 2° les réfléchis, à l'auxiliaire *avoir*. Il dit : *j'*ai **venu**, *j'*ai **tombé**; et, *je m'*ai **trompé**, *je m'*ai **coupé**.

Le premier de ces deux faits est d'autant plus remarquable qu'il est en opposition absolue avec la règle de l'ancienne langue.

404. Resterait à indiquer comment les verbes *avoir* et *être* remplissent leur rôle d'auxiliaires dans chacune des formes qu'ils composent.

Pour l'expression du nombre et de la personne, aucune difficulté. Il est assez difficile au contraire d'expliquer comment les auxiliaires ont pris dans différents temps telle ou telle valeur modale ou temporelle; comment par exemple, dans *je suis tombé*, l'idée est celle d'un passé quand l'auxiliaire est au présent, comment, dans *j'aimer***ais**, la flexion *ais* de l'imparfait de l'indicatif peut exprimer une idée conditionnelle propre au subjonctif.

Pour résoudre ces questions, il sera nécessaire d'examiner une à une les combinaisons à propos desquelles elles se posent, et pour expliquer telle forme, on devra auparavant en connaître l'emploi, si on veut déterminer les rapports qu'il peut y avoir entre la valeur et la forme des temps. Nous traiterons donc ces différents points en parlant de l'emploi des temps et des modes.

Verbes semi-auxiliaires.

405. Il n'y a que les verbes *être* et *avoir* qui soient parvenus à l'état que nous venons de décrire. Mais plusieurs autres s'en approchent et sont sinon des auxiliaires, au moins des semi-auxiliaires, en ce sens qu'ils n'ont plus dans les formes où ils entrent en composition qu'une partie de leur signification propre. Ces verbes sont assez nombreux; les principaux sont *rendre*, *aller* et *devoir*.

1° *Rendre*. On trouve fréquemment, surtout dans les textes du XVIe siècle, une forme composée du verbe *rendre* et d'un participe, qui remplace ou à peu près un verbe simple actif. Ainsi on disait : *rendre défait*, *gelé*, *surmonté*, c'est-à-dire faire que quelqu'un ou quelque chose soit défait, gelé, surmonté. Le sens n'était pas tout à fait le même que celui des simples *défaire*, *geler*, *surmonter*; mais dans l'usage on employait un peu au hasard cette

forme périphrastique, et Malherbe, voyant là un abus, l'a proscrite. Condamnée par lui, elle a disparu.

2° *Aller* se construisait autrefois très souvent avec un participe présent. Henri Estienne trouve bonne grâce à cette allocution qui était encore assez usuelle de son temps. On disait fréquemment : *aller jurant*, *épiant*, *naissant*, *attendant*, etc.

Certains auteurs même faisaient de ces locutions un singulier abus que Malherbe critique avec raison. Comme toutes les formes composées, celle-ci allait peu à peu supplantant le simple; la conjugaison tendait ainsi à devenir de plus en plus analytique et à se désorganiser sans besoin. La réaction marquée par le XVIIe siècle mit un terme à cet excès.

La construction a survécu, mais avec un sens particulier. Aujourd'hui, en effet, dans les locutions analogues, *aller* conserve toujours quelque chose de sa valeur; quand Musset dit :

> *Un couplet qu'on* **s'en va chantant**
> *Efface-t-il la trace altière*
> *Du pied de nos chevaux marqué dans votre sang?*

Le sens n'est pas le même que s'il avait dit : *un couplet qu'on chante*; il s'agit bien d'un mouvement.

De même : *ce mur* **va s'écroulant** a un sens particulier. *Va* indique une progression; on ne pourrait pas mettre ici *s'écroule*. *Aller* indique tout au moins qu'il s'agit d'une action progressive et continue. Toutefois le verbe *aller* s'approche très près du rôle d'un auxiliaire quand il est joint à l'infinitif pour exprimer un futur immédiat. Ex. : *il* **va venir,** *on m'a dit qu'il* **allait chanter.**

3° *Devoir*. Le verbe *devoir*, dans un certain nombre de

cas, peut aussi presque être assimilé à un auxiliaire. Ex. : *On m'a dit qu'il* **devait y aller**; *je savais qu'il* **devait venir**.

Chose curieuse, l'homme qui **devait** *un jour* **imposer** *à tous les États de la Germanie les dures lois bureaucratiques et militaires de la Prusse, cet homme n'a jamais pu s'astreindre aux devoirs scolaires.*

L'idée d'obligation est presque disparue et ces exemples montrent bien par ce qui se passe dans notre propre langue, quel insensible mouvement a effacé le sens propre des verbes *avoir* et *être*.

Des verbes pronominaux.

406. Origine des verbes pronominaux. — Les Latins avaient plusieurs manières d'exprimer qu'une action est causée et soufferte par la même personne. Ils se servaient quelquefois de la voix passive. Ex. : *Scandunt rursus equum, et nota* **conduntur** *in alvo.* (Virg., *Æn.*, *lib.* II, 401.) (Ils montent de nouveau dans le cheval et *se cachent* dans le ventre qu'ils connaissent.)

Mais plus souvent on employait la voix active en faisant accompagner le verbe d'un pronom régime. Ce pronom était le réfléchi à la troisième personne, le pronom personnel ordinaire aux personnes où le réfléchi n'existait pas. Il était à l'accusatif quand le sujet était en même temps l'objet direct de l'action, au datif quand il n'en était que l'objet indirect. Ex. :

mihi noceo (je *me* nuis (*à moi*-même).
Virgo de cespite **se levat** (La vierge *se lève* du gazon).

Le français a repris, comme toutes les langues congé-

nères, cette construction latine, et il a un grand nombre de verbes réfléchis pronominaux.

407. Rôle du pronom. — Dans les uns, le verbe étant transitif, le pronom est régime direct. Ex. : *mouvoir*, se **mouvoir**.

Dans les autres le verbe étant intransitif, le pronom est régime indirect. Il n'en a pas moins la même forme, *sibi* donnant, comme nous l'avons vu, le même résultat que *se*, savoir un pronom atone : *se*. On dit donc : **se nuire, se donner** *la mort*.

Jusque-là rien de changé. Mais comme toute construction admise pour une espèce de mots devient peu à peu un moule dont tous les mots de même genre devront recevoir la forme, ce tour se développe comme les autres. Le pronom s'ajoute alors à une foule de verbes dont il n'est plus ni le régime direct, ni le régime indirect. De là des verbes qui ne sont plus à proprement parler des réfléchis, mais seulement des pronominaux.

Dans un certain nombre de ces verbes le pronom indique encore sinon que le sujet est l'objet direct ou indirect de l'action, au moins qu'il est intéressé d'une façon quelconque à cette action.

Citons comme exemples : **se** *réfugier*, **s'***ingérer*, **se** *blottir*, **s'***attrouper*, etc.

Mais en dernier lieu le pronom arrive à s'introduire dans une foule de verbes où il est impossible de déterminer le rôle qu'il joue, de découvrir même s'il en joue un. Il n'est là que par analogie. Ainsi que signifie le pronom *se* dans **s'***écrouler*, **s'***évaporer*, **s'***emparer* ?

Il serait facile de citer beaucoup d'exemples analogues. On en trouverait bien plus encore en parcourant l'histoire de la langue. Une foule de verbes se sont construits avec le pronom, qui s'emploient sans lui aujourd'hui. Ainsi on

trouve dans les textes : s'*apparaître* (pour *apparaître*), se *cesser* (pour *cesser*), se *combattre* (pour *combattre*), se *commencer* (pour *commencer*) et de même se *consentir*, se *descendre*, se *dîner*, se *dormir*, se *fuir*, se *partir*, se *tarder*, se *vivre*, etc.

Au XVIe siècle encore Ronsard emploie s'*apparaître* (Odes, I, 10); Pasquier : se *délibérer* (Rech., VI, 18); Desportes : s'*habiter*, s'*éclater*, etc.

Il est évident qu'à un moment donné on ne voit plus dans la forme pronominale qu'une sorte de nouvelle forme de la conjugaison, et que la langue tend à y faire rentrer les verbes intransitifs.

Cet effort n'a pas abouti ; il y a eu réaction, et l'usage n'est pas parvenu à se généraliser.

Il reste toutefois un grand nombre de verbes pronominaux qui ne peuvent s'employer sans le pronom. Ils sont dits pour cette raison *verbes pronominaux essentiels*.

On leur oppose les *verbes pronominaux accidentels* qui sont en nombre indéterminé, car ils comprennent tous les verbes transitifs qui sont susceptibles de prendre la signification réfléchie.

(Voir pour l'emploi des formes atones ou toniques du pronom dans les verbes pronominaux le chapitre des pronoms.)

SYNTAXE DU VERBE

I. DES VOIX.

408. Verbes déponents. — Le latin avait un certain nombre de verbes appelés *déponents*, qui, avec la forme passive, avaient le sens actif. Ainsi *j'imite* se disait *imit*or et non *imit*o.

Le latin populaire semble déjà avoir réduit considérablement le nombre de ces verbes, et dans les langues romanes les formes particulières de leurs temps simples disparurent ; *imit*ari devint *imit*are, *imit*or *imit*o. Le français ne connaît plus de verbes déponents.

Voix active.

409. Verbes transitifs et intransitifs. — On sait qu'on appelle verbes *transitifs* les verbes qui se construisent avec un terme exprimant l'objet direct et immédiat de l'action qui se nomme complément direct. Ainsi : *voir, deviner, savoir*. On dit : *je te vois, je devine tout, je ne sais rien.*

Les verbes *intransitifs* sont ceux qui signifient un état ou une action dont on n'exprime pas l'objet direct ou immédiat. Ainsi : *je viens, je cours, je suis.* (On les appelle souvent aussi, mais improprement, verbes neutres.)

Beaucoup de verbes, dans le cours de l'histoire de la langue, ont passé d'un état à l'autre. Ainsi : *arriver, croistre, crouler, échapper, écrier, exceller, fleurir, mourir, survivre, tomber*, se sont employés transitivement.

Ex. : *Cassandre le* **consent**, je ne m'en défends plus.
(Rotrou, *Venc.*, V, 9.)

Le temps a **creu** *le mal.* (D'Aub., IV, 72.)

Li Gascon estoient foursené, pour le cause de leur mestre que on leur avoit **mort.** (Froiss., V, 214, 8.)

En **raproçant** *Bourdiaus.* (Id., III, 93, 30.)

Ces changements s'expliquent facilement. D'abord un verbe transitif peut presque toujours se construire intransitivement. Il suffit pour cela de retrancher son complément. Au lieu de *je* **le** *sais, je* **le** *vois*, dites *je sais, je vois*, les deux verbes *savoir* et *voir* font dans les deux dernières phrases l'office de verbes intransitifs.

Les verbes intransitifs, de leur côté, prennent souvent un complément.

1° En ancien français, on peut, d'une façon générale, construire avec un verbe intransitif un complément direct, tiré de la même racine, et marquant la même idée. Ainsi :

Car il **plouvoit** *adont une* **pluie** *pesant.* (Cuvel., *Du Guesclin*, 18283, L.)

Li veneor (veneurs) *lor* **cors cornant,**
Leqex (lesquels) *vont durement sonant,*
Tot le païs vont estonant.
(*Ren.*, 5497.)

Nous employons encore des expressions analogues : *dormir son sommeil, vivre sa vie*, etc.

2e Une foule de verbes intransitifs s'emploient avec la valeur dite *factitive*, ce qui signifie que le sujet fait faire à l'objet, c'est-à-dire au complément direct, l'action exprimée par le verbe. Ainsi : **sortir** *quelqu'un d'embarras :* c'est **faire sortir** *quelqu'un d'embarras.*

On pourrait citer beaucoup d'exemples analogues :

*Symons l'***assiet** *lez lui, mout fu taisant et coie.*
(*Berte*, CXVII, L.)

Si **descendit** *habilement ses gens en terre de nuict, et alla mettre le feu dedans leur camp.* (Amyot, *Philop.*, p. 443, éd. cit.)

asseoir, *descendre* sont pour : *faire asseoir*, *faire descendre*.

De même de nos jours : **cesser** *un travail*, **sonner** *les cloches*, c'est-à-dire : *faire* que le travail cesse, que les cloches sonnent.

Échange des voix.

410. Il arrive dans certains cas que les formes de la voix active remplacent celles du passif, et réciproquement.

A. *Actif au lieu du passif.*

1° *A l'infinitif.* — On trouve dans l'ancienne langue beaucoup d'expressions comme : *aisés à* **estre vaincus** (Montluc, I, 248) ; mais dès ce moment l'infinitif actif se rencontre aussi. Marguerite dira : *tout ce qui est digne* **d'escripre.** (*Lett.*, 166.) (Nous dirions : *d'être écrit.*)

De nos jours **on** dit couramment : *je l'ai fait* **voir**, *facile à* **dire**, *vin prêt à* **boire**, proprement : *je l'ai fait* **être vu**, *facile à* **être dit**, etc.

2° *Au participe présent.* — Nous avons un certain nombre d'expressions comme : *couleur* **voyante**, *rue* **passante**, où le participe variable a le sens d'un participe passif : *une couleur* **voyante** étant proprement *une couleur que l'on voit, qui se voit.*

Ceci s'explique facilement, si l'on songe que le français n'avait qu'une forme de participe passif exprimant l'idée du passé, et point de participe passif exprimant l'idée du présent. De là la nécessité de trouver une forme pour rendre ce présent.

Or le latin populaire employait déjà le participe présent

actif avec un sens réfléchi. Ex. : *mediætatem de loco* **non-copante** *Pladano* (la moitié d'un lieu *s'appelant* Pladanum, ou *appelé* Pladanum). (Paul Meyer, *Textes b. lat.*, 6.) Le français reprend cette construction. Ex. : *une personne* **bien portante** (une personne qui *se porte* bien). Puis du sens réfléchi au sens passif la transition est facile, comme le montre l'exemple latin, et la langue franchit ce dernier pas. (Voir plus loin sur le passage du réfléchi au passif.)

Il faut distinguer des expressions comme celles dont nous venons de nous occuper celles qui ne sont que des métaphores. Quand on dit : *de la musique* **chantante**, on n'entend pas parler *de la musique* **qui se chante** *ou* **chantée**, on attribue tout simplement par une figure à la musique dont on parle une action qu'elle n'accomplit pas elle-même, il est vrai, mais dont elle facilite l'accomplissement par sa nature, à laquelle par conséquent elle a une part, ce qui autorise l'emploi de l'actif.

B. *Emploi du passif pour l'actif.*

Cette construction ne se rencontre qu'au participe. Elle a dû être amenée par l'absence d'une forme de participe passé actif. On en trouve des exemples très anciens :

> *Il n'y eut jamais de si bonnes nopces qu'il n'y en eust de mal* **disnez**. (Comm., I, 14.)

De nos jours on trouve ainsi un participe passé passif là où l'on attendrait bien plutôt un participe présent actif. Ex. : *un homme* **osé**, *une fille* **repentie**, *un politique* **dissimulé**.

Dans le second exemple : *une fille* **repentie**, le participe a encore quelque chose de sa valeur de passé, *repentie* n'est pas synonyme de *repentante*, qui mettrait l'action au présent. Mais il est évident qu'*un politique dissimulé* n'est pas seulement un politique qui a dissimulé, mais un

politique qui dissimule encore ; c'est une qualité générale qu'on lui accorde, sans indication de temps. Le participe ici a donc cessé de marquer le temps; il ne marque que la voix. Il était assez naturel qu'il en vînt là, dans certains cas où il est employé seul, alors qu'on est habitué à le dépouiller de sa signification propre dans un grand nombre de formes verbales où il entre comme élément composant.

C. *Emploi du réfléchi pour le passif.*

Cette construction est à peu près inconnue à l'ancienne langue, elle s'est développée au XVe et au XVIe siècle. Ex. : *La nature et utilité du règne de Jésus-Christ ne* **se peut** *autrement* **comprendre** *de nous.* (Calvin, *Inst.*, II, 15, 4.) *Ne* **se fait** *mention d'autre huile au recit de St-Marc.* (Id., IV, 19, 21.)

L'influence italienne contribua à la répandre, comme nous l'indique un mot railleur de Béroalde de Verville : *la soupe* **se mange**; *je pindarise, je cuidois* (pensais) *dire: on mange la soupe.* (*Moyen de parvenir*, 7.)

Au XVIIIe siècle, d'Alembert dira : *Je n'entretiendrai pas Votre Majesté de toutes les sottises qui* **se font** *et qui* **se disent**, *et qui* **se lisent** *ou ne* **se lisent** *pas dans le séjour que j'habite.* (*Lett. au roi de Prusse*, 1778. L.)

Il reste dans la langue actuelle beaucoup de tours analogues : Ex. : ce qui *se dit.* Ce qui *se conçoit* bien *s'énonce* clairement. Je *me nomme* Pierre, etc.

Il est visible que la langue cherche le moyen de remplacer la forme trop lourde du passif, et ce n'est pas là le seul cas. Nous ne dirions plus avec Calvin :

Ce que la foy **est dite** *justifier* (*Inst.*, III, 18, 8) ; ni : *Ceux qui veulent* **estre estimez parler** *plus reverem-*

ment de Dieu (Id., I, 15, 1); on cherche d'autres tournures.

II. DES PERSONNES.

411. Flexions et pronoms. — Nous avons vu que les pronoms personnels contribuent plus que les flexions même du verbe à distinguer les personnes. Sans eux il serait difficile de reconnaître la 1re, la 2e, la 3e personne du singulier, et la 3e du pluriel dans le plus grand nombre des verbes français. Ainsi les flexions *s*, *nt*, de *aime*s, *aime*nt, ne sont plus qu'orthographiques, et ne s'entendent pas dans la prononciation.

A un moment donné la désorganisation avait été plus loin. La première personne du pluriel tendait à remplacer celle du singulier. Palsgrave affirme que l'usage général au XVIe siècle était de dire j'*avons*, j'*allons*, etc.

Ex. : J'avons *esperance qu'il fera beau temps*, *veeu ce que disent les estoiles que j'*avons *eu le loisir de veoir*. (Marguer., citée p. Darmesteter, XVIe *siècle*.)

Et au XVIIe siècle un auteur satirique, du Lorens, se moque des seigneurs qui ont conservé l'habitude de parler ainsi. Cette habitude a survécu pourtant dans les campagnes, comme en témoignent les patois.

(Sur l'emploi de la deuxième personne du pluriel au lieu de la personne correspondante du singulier, voir aux Pronoms personnels, § 251.)

Des verbes impersonnels.

412. Origines. — Il y avait en latin un certain nombre de verbes dits impersonnels, qui, même aux temps et modes personnels, n'avaient qu'une forme unique, la 3e personne du singulier. Ex. : *pluit* (*il pleut*).

Le français a conservé des verbes du même genre, ainsi il *pleut*, il *gèle*, il *bruine*. Ex. :

Il neigeait. *On était vaincu par sa conquête.*
(V. Hugo, *Chât.*, V, 13, 1.)

Un certain nombre de verbes impersonnels fort usités dans l'ancienne langue ont aujourd'hui vieilli. Ainsi *il me chaut, il me fâche, il m'ennuie, il me souvient.* D'autres sont complètement oubliés. Ex. : *estoet* (il est besoin), *deult* (cela fait de la peine), etc. Mais ce sont les mots qui ont disparu, la forme impersonnelle elle-même est toujours vivante.

Toutefois il serait exagéré de dire que les verbes impersonnels n'ont qu'une personne. En réalité on les rencontre assez fréquemment à la 3e personne du pluriel et même à la seconde (avec la valeur factitive). Ex. :

> **Pleuvez** *donc, je vous en conjure,*
> *Et* **pleuvez** *à bonne mesure.* (Scarron, *Virg.*, V, L.)

Aux impersonnels proprement dits ou essentiels dont nous venons de parler il convient d'ajouter un assez grand nombre de verbes ordinaires qui peuvent accidentellement s'employer comme impersonnels. Tels sont : *arriver, être, sortir, venir.* Ex. :

> S'**il arrive** *qu'Auguste avec lui la punisse.*
> (Corn., *Cinna*, III, 1.)

La plupart des impersonnels sont construits avec *avoir* aux temps composés. Ex. : *il* **a** *plu, il* **a** *neigé.* Cependant ceux qui sont réfléchis prennent tous l'auxiliaire *être.* Ex. . *il* s'*en* **est fallu** *de peu.*

413. Emploi du pronom dans les verbes impersonnels. — Nous avons déjà eu l'occasion de l'indiquer en passant, les verbes impersonnels se construisaient dans l'ancienne langue sans pronom. Ex. :

> *En la citet nen* **ad remès** *païen.* (*Rol.*, 101.) (Dans la cité *il* n'est pas resté un païen.)

> *S'est ki l'demandet, ne l'***estoet** *enseignier.* (*Ib.*, 119.)

(S'il est quelqu'un qui le demande, pas n'est besoin de l'enseigner.)

C'était la conséquence d'une règle générale dont nous avons déjà parlé: les verbes personnels se construisant sans pronom, il n'y avait aucune raison d'en ajouter un aux impersonnels, que la flexion suffisait à rendre reconnaissables.

Puis, à mesure que les pronoms s'introduisent dans les autres formes du verbe, ils pénètrent aussi celle-là. Le verbe impersonnel est alors précédé du démonstratif *ce* ou du pronom *il*. (Voir § 245.)

Cependant on trouve longtemps encore des impersonnels sans pronom. Ex. :

Une fois à Poictiers **avoit** *ung riche marchant.* (*Gr. Parangon*, 95.)
Fait *bon voir qui de l'un, qui de l'autre se vante,*
Qui met pour cestui-ci, qui met pour cestui-là,
Et pour moins d'un escu dix cardinaux en vente.
(Du Bellay, *Œuv. choisies*, 225.)
Et me **souvient** *en mourant*
Des douces rives de Loyre. (*Ib.*, 144.)

De nos jours la langue populaire supprime encore volontiers le pronom. On dit : **Fallait** *pas qu'il y aille.* Mais il est difficile de savoir s'il faut voir là un reste des anciennes habitudes syntaxiques ou une ellipse d'origine récente.

414. Syntaxe des verbes impersonnels. *C'est, ce sont.* — Le pronom, quand il est exprimé, n'est qu'un sujet grammatical, le véritable sujet de la phrase est le substantif qui suit. Ainsi dans : *il arriva un malheur*, le sujet logique est : *un malheur* et non *il*. De là certaines difficultés syntaxiques.

Dans les cas ordinaires, la langue accorde avec le sujet

grammatical *il;* le verbe reste donc à la 3e personne du singulier. Ex. : *il en* **sortait** *des flammes*. Mais la règle n'est pas toujours aussi simple. On ne dira pas par exemple : **c'est** *les Allemands*, mais : *ce* **sont** *les Allemands*. Voici l'origine de cette complication.

Dans l'ancienne langue le pronom *ce* n'était pas considéré comme le sujet, mais comme l'attribut du verbe *être*. Ce verbe s'accordait donc en personne et en nombre avec son sujet. On conjuguait : *ce suis-je, c'es-tu, c'est-il*, etc. Ex. :

Ce **suis-je** *moy, dit le Seigneur, qui l'ay deceu.* (Calv., I, 18, 2.)
Ce ne **sommes-nous** *pas qui semons les erreurs.* (Id., *Déd.*)
Voi ces rochers au front audacieux,
*C'*estoient *jadis des plaines fromenteuses.*
(Ronsard, 963. L.)

C'est là la construction la plus fréquente. Mais, en même temps, le verbe *être* précédé de *ce* se construisait aussi impersonnellement, *ce* était alors considéré comme sujet et le verbe restait invariablement à la 3e personne du singulier. Ex. :

*Ce n'*est *pas les Troyens, c'est Hector qu'on poursuit.*
(Rac., *Androm.*, I, 2.)

Cette dernière façon de parler, qui avait pour elle l'analogie, l'emporta sur la première, on ne dit plus : *ce sommes-nous, c'estes-vous*, mais : *c'est nous, c'est vous*. Ex. :

*Ce que l'on aime en vous, madame, c'*est *vous-même.*
(Alf. de Musset, *Namouna.*)

Toutefois la forme impersonnelle n'a pas absolument

prévalu : Au XVIIe siècle, au moment où la langue se fixe, il est d'usage d'accorder le verbe avec *ce* et de dire *c'est*, *ce fut*, même si le sujet est à la 3e personne du pluriel. Ex. :

> *Puisque c'***est** *eux qui en demeurent d'accord.* (Sév., VIII, 1.)

Mais en même temps, par une contradiction en apparence singulière, il arrive aussi de faire l'accord avec l'attribut, comme on le faisait dans d'autres constructions. On dit donc :

> *Ce* **sont** *les ingrats, les menteurs, les flatteurs qui ont loué le vice.* (Fénelon, *Tél.*, XVIII, L.)

Il existe par conséquent à ce moment deux tours différents, ce qui permet de marquer une nuance, et d'insister particulièrement sur l'idée de l'attribut quand on accorde le verbe avec lui. On s'en rend bien compte dans cette phrase de La Bruyère : *Un homme inégal n'est pas un seul homme, ce* **sont** *plusieurs.* (*De l'homme.*) Mais la langue moderne n'a plus guère la possibilité de faire cette fine distinction. Sous l'influence des grammairiens l'accord avec l'attribut est devenu peu à peu obligatoire. On n'oserait plus guère écrire avec Bossuet (*Hist.*, III, 3, L.) : *C'***est** *eux qui ont bâti ces douze palais.* Bien que ce tour ne soit pas considéré comme incorrect, on hésite à s'en servir en écrivant.

En parlant, au contraire, on dit souvent *c'est* au lieu de *ce sont.* La langue populaire, en effet, ne connaît pas ce pluriel. Allant jusqu'au terme logique du mouvement commencé avant le XVIIe siècle, elle a supprimé l'accord dans tous les cas, à la 3e personne du pluriel comme ailleurs. Sur ce point la langue savante et la langue courante ont marché en sens directement inverse.

III. DES NOMBRES

415. Accord du verbe avec plusieurs sujets. — En règle générale, dans l'ancienne langue comme dans la langue moderne, le verbe s'accorde en nombre avec le sujet.

Mais certaines difficultés se présentent, et d'abord lorsqu'il y a deux ou plusieurs sujets. En ancien français l'accord se faisait généralement avec le dernier sujet seulement. Ex. :

Son miroir et quelqu'un luy **remontrera.** (Marg., *Heptam.*, 15.)

De qui l'embrasement
Et la vie et la mort **nait** *du ciel seulement.*
(Desportes, *Cartels et masquarades*, I.)

Malherbe a condamné ces derniers vers; cependant il s'en faut bien qu'une règle nette se soit établie du jour où il a rendu cet arrêt. Bossuet dit encore, suivant en cela l'ancienne syntaxe :

*Voilà tout ce qu'***a** *pu faire la magnificence et la piété.* (*Or. fun. de Condé.*)

Ce grand homme (Moïse) *a écrit les œuvres de Dieu avec une exactitude et une simplicité qui* **attire** *la croyance.* (*Hist.*, II, 3, L.)

D'après les règles aujourd'hui admises, on distingue si les deux sujets sont conjoints ou disjoints, c'est-à-dire si le verbe se rapporte aux deux sujets réunis ou à chacun d'eux séparément; dans le premier cas on met le pluriel, dans le second le singulier.

En théorie donc, deux sujets unis par *et* doivent être conjoints, et le pluriel est de rigueur. Ex. :

La tristesse et la peur leur **étaient** *inconnues.*
(V. Hugo, *Chât.*, II, 7, 1.)

C'est à peu près la seule partie de la règle qui soit simple et fixe. Encore faut-il compter avec les exceptions. Ainsi, on sait que le pronom *l'un et l'autre* se construit aussi bien avec le singulier qu'avec le pluriel. Ex. :

L'une et l'autre a esté *perdue en Adam.* (Calv., II, 1, 6.)

Par le rapport des deux Testaments, on prouve que **l'un et l'autre** *est divin.* (Boss., *Hist.*, II, 13, L.)

Mais les difficultés véritables commencent quand les deux sujets sont unis par une autre conjonction que *et*, ou quand ils ne sont pas unis du tout. C'est alors une question d'appréciation.

Ni est évidemment la conjonction la plus disjonctive. Deux sujets unis par elle sont généralement suivis d'un verbe au singulier. Ex. :

Ni mon grenier ni mon armoire,
Ne se **remplit** *à babiller.* (Lafont., *Fab.*, IV, 3.)

Mais on trouve aussi le pluriel :

Ni l'or ni la grandeur ne nous **rendent** *heureux.* (Id., *Phil. et Baucis.*)

*A vrai dire, ce n'étoit pas son titre de roi, ni toute la splendeur de son rang qui m'*éblouissaient. (La Vallière d. Aubertin, *Gr. des écriv.*)

Avec *ou* mêmes hésitations. Le singulier est plus fréquent, mais le pluriel se rencontre. Ex. :

Le bonheur ou la témérité **ont** *pu faire des héros.* (Massillon, *Pet. Car.*, L.)

Si les différents sujets ne sont unis par aucune conjonction, l'usage est à peu près libre ; quand on supprime la

copule pour marquer la disjonction, il est logique de mettre en même temps le verbe au singulier. Ex. :

Ce n'est point la grandeur, ce n'est point la bassesse,
Le bien, la pauvreté, l'âge mûr, la vieillesse,
Qui **fait** *ou l'infortune ou la félicité.*
(Voltaire c. p. Aubertin, *ib.*)

Si au contraire il y a une énumération, le verbe sera au pluriel. Ex. :

L'erreur du parti républicain, l'illusion du parti légitimiste, **sont** *l'une et l'autre déplorables.* (Chat., *ib.*)

416. Accord avec les collectifs. — Quand le sujet d'un verbe, tout en étant au singulier, renfermait l'idée d'une collectivité, l'ancienne langue, fidèle en cela à son principe, et faisant l'accord avec le sens, mettait généralement le verbe au pluriel. Ex. :

Toute cele **gent** *que je avoie mandei* **estoient** *venu.* (Joinv., XXV.)

Cette règle était très étendue, au XVIIe siècle encore. Ex. :

La **noblesse** *de Rennes et de Vitré l'***ont** *élu malgré lui.* (Sév., VIII, 533.)
Tout *ce que nous connoissons de courtisans nous* **parurent** *indignes de vous être comparés.* (Id., V, 531.)

La langue moderne a introduit là aussi des distinctions. Deux cas principalement sont à examiner.

1° Le sujet du verbe est un nom comme : *force, foule, multitude, tas.* On peut faire ou ne pas faire l'accord. Si l'idée porte sur le collectif, on met le singulier ; si elle

porte au contraire sur le complément qui est au pluriel on met le pluriel. Ex. :

> **Force** *gens* **croient** *être plaisants qui ne sont que ridicules.* (Balzac, *Let.*, VI, 4. L.)
>
> *D'adorateurs zélés à peine* **un petit nombre**
> **Ose** *des premiers temps nous retracer quelque ombre.*
> (Rac., *Ath.*, I, 1.)

On comprend que dans ces deux vers Abner insiste surtout sur la faiblesse du nombre des Juifs encore fidèles ; le pluriel serait donc peu approprié. Mais les cas où la différence se marque avec cette netteté sont fort rares. En réalité le plus souvent le choix est libre, et la tendance générale, moins sensible qu'autrefois, mais toujours visible, est de mettre le pluriel, car les collectifs : *une multitude, un grand nombre,* etc., sont de véritables expressions quantitatives analogues à celles dont nous allons parler. (Comparez *nombre de* et *beaucoup de.*)

2° Le sujet du verbe est une locution exprimant la quantité : *beaucoup, assez, peu, la plupart,* etc. Le pluriel après ces mots est général.

On trouve quelques exceptions : *le peu de, plus d'un*, se font quelquefois suivre du singulier, mais en somme l'ancien usage a subsisté. Ex. :

> *Regardez-les un peu : la* **plupart sont** *malsains.*
> (L. Veuillot, *Les couleuvres.*)
>
> *Oh!* **Combien** *de marins, combien de capitaines....*
> *Dans le morne horizon se* **sont** *évanouis !*
> (V. Hugo, *Rayons et ombres,* XLII.)

IV. DES TEMPS.

1re Division de la durée.

417. Sommairement et logiquement le temps se divise, *par rapport au moment où l'on parle*, en trois portions : 1° ce moment même; 2° ce qui est antérieur; 3° ce qui est postérieur à ce moment.

Le verbe distingue ces trois premières divisions. Il a des temps marquant le *présent*, le *passé*, et le *futur*, par rapport au moment où l'on parle.

418. Présent. — Le présent (*j'aime*, je *vois*, nous *chantons*) signifie l'action comme présente au moment où l'on parle, et cela au sens le plus large des mots, c'est-à-dire qu'on se servira par exemple du présent pour exprimer une idée générale vraie dans tous les temps, et particulièrement au moment où l'on parle :

Ex. : *Tant* **va** *la cruche à l'eau qu'à la fin elle se casse.*

Le présent s'emploie en outre par figure là où l'on attendrait le passé ou le futur.

Ainsi on parlera au présent d'une action passée qui vient d'avoir lieu. Ex. : *j'entends* (proprement *j'ai entendu*);

D'une action qui avait commencé avant le moment où l'on parle, mais qui dure encore à ce moment. Ex. :

Huit ans déjà passés, une impie étrangère
Du sceptre de David **usurpe** *tous les droits,*
Se **baigne** *impunément dans le sang de nos rois.*
(Rac., *Ath.*, I, 1.)

D'autre part on emploiera le présent au lieu du futur lorsque l'action est indiquée comme si prochaine qu'elle paraît presque présente.

Ex. : *on y* **va** ; *j'y* **vais**, etc. (proprement : *on va y aller*, *je vais y aller*).

De même lorsque l'action s'accomplira dans un espace de temps qui commence au moment où l'on parle. Ex. :

Il **revient** *dans quinze jours.*
Demain au Capitole il **fait** *un sacrifice.* (Corn., *Cinna*, I, 3.

De plus quand on annonce l'intention de faire une action dans un temps futur souvent indéterminé, on met encore le verbe au présent. Ex. :

Je vends mon fonds 20 000 *francs.*

Si l'on n'est plus que mille, eh bien ! j'en **suis.**
(V. Hugo, *Chât.*, VII, 16.)

419. Passé défini et indéfini. — Nous avons vu en parlant des formes du verbe que le français avait plusieurs temps pour marquer le passé par rapport au moment où l'on parle. Remarquons ici d'une façon générale que tous les temps du passé ont été longtemps confondus dans leur emploi. « On les avait créés ou conservés, dit Chabaneau, avec le sentiment confus de l'utilité distincte de chacun d'eux, on ne savait assigner d'emploi distinct à aucun d'eux. Cela ne devait se faire que graduellement, au fur et à mesure des progrès de la réflexion. C'est ainsi que l'enfant naît muni de toutes les facultés qu'il doit développer un jour, et de tous les organes nécessaires à l'exercice de ces facultés, mais qu'il n'a pas plus conscience des uns qu'il ne connaît encore l'usage des autres. »

Voici un exemple parmi bien d'autres de ces confusions :

Après ico i **est** *Naimes* **venuz**;
*Meillur vassal n'***aveit** *en la curt nul,*
E **dist** *a l'Rei* : « *Bien l'***avez entendut**;
Guenes li quens ço vus **ad respondut.** »
(*Rol.*, 230.)

(Après ceci y *est* Naimes *venu,*
Meilleur vassal n'*avait* en la cour nul,

Et *dit* (pass. déf.) au Roi : Bien l'*avez entendu.*
Ganelon le comte ceci vous *a répondu.*)

On a essayé d'établir une distinction entre le prétérit défini et le prétérit indéfini. Le premier marquait un temps plus éloigné.

Ex. : *Pison nous* **offensa**, *Pison s'*est **repenti.**
(Arnault, *Marius à Minturnes.*)

Cet effort a été vain. Peu à peu du reste le prétérit défini, autrefois très employé, sort de l'usage. Les méridionaux seuls s'en servent encore dans la conversation; au nord on ne le trouve plus guère que dans la langue écrite, et là même on ne peut pas l'employer dans tous les cas. Il se rencontrera dans un récit suivi, et de quelque durée ; on ne s'en sert guère en parlant d'un fait isolé que si ce fait s'est passé dans une période de temps complètement écoulée. Ainsi : *il* **vint** *me voir, il y a un an*, mais non : *il* **vint** *me voir cette semaine*; dans ce dernier cas il faudrait le prétérit indéfini.

Ce qui distingue aujourd'hui ces deux temps, c'est que le prétérit défini marque qu'une action est passée, mais qu'elle n'a aucun rapport avec le présent. Ex. :

Je ne songeais pas à Rose,
Rose au bois **vint** *avec moi...* (V. Hugo, *Cont.*, I, 19.)

Au contraire le prétérit indéfini marque le plus souvent (et en cela il était plus justement nommé *parfait*), que le fait passé se rattache par ses résultats, ses conséquences, la période de temps où il a eu lieu, au moment où l'on parle.

Ainsi : *on* **m'a gâté** *mon ami.* La forme du verbe implique que l'ami est encore gâté au moment où on le dit.

De même : **J'ai marché, j'ai vu** *le monde,*
J'ai de bons yeux qui voient bien.
(Richepin, *Les Blasphèmes*, III, 6.)

Mais le dernier exemple montre la valeur qu'il faut attribuer à cette distinction : elle n'est pas absolue. On le comprend sans peine, puisque nous avons dit que l'indéfini tend à remplacer le défini dans ses emplois. Pour le faire, il faut nécessairement qu'il perde quelque chose de sa valeur propre.

420. Futur simple. — Le futur simple ou absolu énonce l'action comme devant s'accomplir postérieurement à la parole. Ex. :

Seignurs, vus en **ireiz,**
Branches d'olive en voz mains **portereiz;**
Si me **direz** *a Carlemagne, a l'Rei,*
Pur le soen Deu qu'il ait mercit de mei.
(*Rol.*, 79.)
(Seigneurs, vous *irez* d'ici,
Des branches d'olivier en vos mains *porterez;*
Et *direz* à Charlemagne, au Roi,
Pour son Dieu qu'il ait pitié de moi.)

Nous avons dit que ce futur pouvait se remplacer par un présent :

Si je meurs en chemin, je **serai** *hors de paine,*
*Et par mon haut desir j'***honore** *mon trespas.*
(Desportes, *Amours d'Hip.*, IX.)

La liberté n'est plus aussi grande qu'au XVIe siècle, mais il en reste quelque chose encore. (Voir au § 418.)

IIe Division de la durée.

421. Une action déterminée peut être conçue comme étant antérieure ou postérieure ou contemporaine non plus

seulement du moment où l'on parle, mais d'une action quelconque elle-même présente, passée ou future, par rapport au moment où l'on parle. Quand on dit : *il était sorti quand j'y suis allé*, on indique non seulement qu'il était sorti avant le moment où l'on raconte le fait, mais avant un autre moment qui est celui où l'on est allé chez lui. L'action indiquée par le verbe *il était sorti* est donc *passée par rapport à une autre action passée*. Et, comme on voit, la langue se sert d'un temps spécial pour marquer ce passé relativement au passé.

En théorie il faudrait six temps de ce genre :

1° un passé	marquant	l'antériorité	par rapport au passé.
un présent	—	la simultanéité	
un futur	—	la postériorité	
2° un passé	marquant	l'antériorité	par rapport au futur.
un présent	—	la simultanéité	
un futur	—	la postériorité	

Ni le latin, ni le français n'ont eu tous ces temps, mais un certain nombre d'entre eux seulement que nous allons examiner.

422. Présent dans le passé. Imparfait. — 1° C'est l'imparfait qui marque que l'action est contemporaine d'une autre action passée. Il s'emploiera donc chaque fois qu'il s'agira d'indiquer les circonstances se rattachant à un fait passé. Ex. :

De ses païens il vus enveiat quinze,
Cascuns **portout** *une branche d'olive,*
Nuncièrent vus ces paroles meïsmes,
(*Rol.*, 202.)

(De ses païens il vous envoya quinze,
Chacun *portait* une branche d'olive,
Ils vous annoncèrent ces mêmes paroles.)

Quelquefois le rapport de ces circonstances à l'action principale est marqué très étroitement. Ex. : *Il lisait quand j'entrai.*

Quelquefois au contraire ce rapport n'est pas marqué du tout. Ex. :

Le soir **tombait**; *la lutte* **était** *ardente et noire,*
Il **avait** *l'offensive et presque la victoire,*
Il **tenait** *Wellington acculé sur un bois...*
Soudain, joyeux, il **dit** : *Grouchy! c'était Blücher!*
(V. Hugo, *Chât.*, V, 13, 2.)

On peut appliquer à l'imparfait ou présent dans le passé les remarques que nous avons faites à propos du présent proprement dit et qui se rapportent à l'emploi de ce temps au lieu d'un passé ou d'un futur.

2° L'imparfait, temps du passé, marque souvent une action passée, sans qu'il y ait aucun rapport entre cette action passée et une autre.

Ce qui le distingue quand il est ainsi employé simplement comme temps du passé, c'est qu'il présente les faits comme simultanés et non comme successifs. Autrefois le prétérit défini avait cette valeur, on le trouvait donc dans les descriptions. Ex. :

E li quens Guenes en fut mult anguisables,
De sun col getet ses grandes pels de martre,
E est remes en sun blialt de palie.
Vairs **out** *les oilz e mult fier le visage,*
Gent **out** *le cors e les costez* **out** *larges;*
Tant par **fut** *bels, tuit si per l'en esguardent.*
(*Rol.*, 301.)

(Et le comte Ganelon en fut très angoisseux,
De son cou jette ses grandes peaux de martre,
Et est resté en son bliaut de soie.
Vairs *eut* les yeux et moult fier le visage,

Gentil *eut* le corps et les côtes *eut* larges,
Tant *fut* beau, que tous ses pairs l'en regardent.)

C'était un souvenir du latin. Le français l'a totalement perdu et ne se sert plus en pareil cas que de l'imparfait.

3° L'imparfait est aussi le temps qui marque qu'une action se répète, qu'elle est habituelle. Ex. :

Elle **abattait** *sa jupe en renversant la tête,*
Et **consultait** *mes yeux comme un dernier miroir,*
Puis elle me **glissait** *un furtif : Au revoir!*
Et belle, en souveraine, elle **entrait** *dans la fête.*
(Sully-Prudh., *Vaines tendr.*, 35.)

423. Prétérit antérieur et plus-que-parfait. — Le français a deux temps pour exprimer que l'action est passée par rapport au moment où on parle, et en même temps qu'elle a été accomplie antérieurement à une autre action également passée. Ces deux temps sont le prétérit antérieur et le plus-que-parfait.

1° *Prétérit antérieur.* En voici un exemple : *Quand j'***eus fini**, *je m'en allai.* Dans cette phrase le verbe *aller* marque une action passée qui a suivi l'accomplissement de l'action marquée par *finir*, à un moment déterminé.

Or la seconde action peut commencer dans un temps quelconque après l'accomplissement de l'action marquée par le premier verbe : ou bien immédiatement, ou bien au contraire longtemps après. Autrefois, dans un cas comme dans l'autre, on pouvait mettre le prétérit antérieur. Ex. :

Pois li comandet les renges de s'espede,
*Et un anel dont il l'***out esposede.**
(Puis lui confie la ceinture de son épée
Et un anneau dont il l'*eut épousée.*)
(*Saint Alexis*, st. XV.)

Mais aujourd'hui le prétérit antérieur ne s'emploie plus aussi librement.

D'abord on ne le trouve plus que dans une phrase de subordination, en rapport avec d'autres temps, ordinairement avec le prétérit. Ex. :

Lorsque Alexandre **eut détruit** *l'empire des Perses, il voulut que l'on crût qu'il était fils de Jupiter.* (Montesquieu, *Lysimaque.*)

De plus le prétérit antérieur ne s'emploie aujourd'hui que quand on veut marquer que l'action du verbe principal a commencé au moment précis où l'action du verbe au prétérit antérieur était finie. On le voit très nettement dans ces vers de Victor Hugo :

.... Quand l'enfant de cet homme
Eut reçu *pour hochet la couronne de Rome,*
*Lorsqu'on l'***eut revêtu** *d'un nom qui retentit,*
Lorsqu'on **eut** *bien* **montré** *son front royal qui tremble*
Au peuple émerveillé qu'on puisse tout ensemble
Être si grand et si petit...
Un cosaque **survint** *qui prit l'enfant en croupe,*
Et l'emporta tout effaré.

(*Napoléon II.*)

2° *Plus-que-parfait.* — Le plus-que-parfait, composé d'un participe passé et d'un imparfait de l'auxiliaire, a une signification plus large que celle du prétérit antérieur. Si l'on dit : *il* **avait fini** *quand j'entrai,* le plus-que-parfait *avait fini* marque que l'état qui était résulté de l'accomplissement de l'action de *finir* durait au moment où survint l'action passée marquée par *entrai.* Il n'indique ni que cet état durait depuis longtemps, ni qu'il venait de commencer, mais qu'il durait. Ex. :

U est Gerarz de Russillun, li vielz,
*Li duze Per que j'***aveie laissiet?** (*Rol.*, 2409.)

Le passé antérieur qui s'employait à ce moment concurremment avec le plus-que-parfait, lui a peu à peu cédé la place, comme nous l'avons vu, sauf dans le cas particulier dont il a été question.

424. Futur dans le passé. — En latin on se servait pour rendre le futur dans le passé d'une forme particulière du participe, nommée participe futur, et de l'imparfait ou du parfait de l'auxiliaire *être* (esse). Ainsi : *dicturus eram* ou *fui*, qui se traduit en français par l'infinitif du verbe et l'imparfait du verbe *devoir* : *je devais dire*, *je devais parler* (lorsque j'appris).

Toutefois nous avons déjà eu l'occasion de remarquer que dans les combinaisons où il entre le verbe *devoir* garde quelque chose de sa signification propre. Cette tournure n'est donc pas l'équivalent exact de la tournure latine.

Ce qui correspond exactement à la forme *dicturus eram*, c'est le conditionnel *je dirais*.

En effet le conditionnel, qui a surtout aujourd'hui une valeur modale, est à l'origine une forme temporelle ; c'est le véritable futur dans le passé. Il est encore employé comme tel dans les propositions subordonnées. Ex. :

Il demanderent au consoil le roy quel seurtée il **donroient** *par quoy il reussent Damiete.* (Joinv., LX.)

Li Sarrazin distrent que il n'en **feroient** *riens.* (*Ib.*)

Il écrivit donc aux religieuses qu'il étoit juste de les satisfaire sur les difficultés qu'elles lui proposoient, et qu'il y **satisferoit.** (Rac., *Abrégé de l'Hist. de Port-Royal.*)

425. Futur antérieur. — Le passé par rapport au futur se marque en français par le futur antérieur.

Si l'on dit : *Quand il arrivera, je* **serai parti**, on marque en effet que l'action de partir exprimée par le futur

antérieur : *je serai parti* sera passée, lorsque l'autre action, celle d'arriver, marquée par le futur simple : *il arrivera*, s'accomplira.

Il est à remarquer que l'action signifiée par le verbe mis au futur antérieur, peut n'être pas placée dans le futur, mais s'accomplir ou même être accomplie au moment où l'on parle.

Ex. : *Mult larges teres de vus* **avrai** *cunquises.*
(*Rol.*, 2351.)

(Moult vastes terres par vous j'aurai conquises).

De même dans la langue moderne :

Vous **l'aurez eu** *le lendemain que vous m'avez écrit.* (Sév., III, 395.) Au moment où Mme de Sévigné écrit, sa correspondante est en possession du congé dont il s'agit.

(Pour le sens modal du futur antérieur, voir à la théorie des modes.)

426. — Il n'y a pas plus en français qu'en latin de temps particulier pour marquer la simultanéité dans le futur. On se sert du futur simple dans les deux phrases. Ex. : *j'***irai** *quand on* **voudra**. On indique la simultanéité en répétant le même temps.

Le futur par rapport au futur s'exprime par le futur du verbe *devoir* avec l'infinitif. Ex. :

Vous me préviendrez quand elle **devra chanter.**

III. Autres subdivisions de la durée.

427. Nous venons de voir qu'on peut exprimer le présent, le passé et le futur par rapport au moment où l'on parle, qu'en second lieu on peut exprimer qu'une action est contemporaine, passée, ou future par rapport à une autre action passée ou future; on peut aller plus loin et

marquer qu'une première action est contemporaine, passée, ou future par rapport à une seconde elle même contemporaine, passée ou future par rapport à une troisième passée ou future. Je suppose qu'on dise : *On m'*affirmait *que dès qu'il* a eu plaidé, il s'en est allé. L'action marquée par la forme *il a eu plaidé* est antérieure à l'action de s'en aller, marquée par le verbe *il s'en est allé*, elle est donc passée par rapport à cette seconde action. Celle-ci à son tour est antérieure à l'action marquée par le verbe *m'affirmait.*

Nous avons donc trois actions successives, toutes trois dans le passé. La dernière est au passé simple (par rapport au moment où l'on parle), la seconde est au passé relativement au passé, la troisième est dans un temps encore antérieur à ce second passé, temps qu'on pourrait appeler le plus-que-passé relativement au passé.

Il existe un certain nombre de temps surcomposés destinés à marquer ces nouvelles subdivisions de la durée, et tous ne sont pas, comme on pourrait le croire, exclus de l'usage par la complexité de leurs formes.

428. Conditionnel passé. — C'est à cette classe qu'appartient le temps nommé *conditionnel passé* et qui est proprement *un futur antérieur relativement au passé.* Comme le conditionnel présent, ce temps a pris une valeur modale dont nous aurons à parler. Toutefois il a conservé sa signification temporelle partout où le conditionnel présent a gardé la sienne, savoir dans les propositions subordonnées.

Ex. : J'ai vu *que* tout aurait brûlé *avant que la foule* pût *arriver.*

La présence de la conjonction *avant que* indique que l'action exprimée par le conditionnel passé : *serait consumé,* est antérieure à l'action marquée par le verbe *pût*

arriver. Or celle-ci est future par rapport à l'action contenue dans le verbe *j'ai vu* qui est au passé.

Le conditionnel passé *serait consumé* marque donc ici *un passé* par rapport à *un futur dans le passé*.

429. On trouve ou on imagine d'autres temps de même espèce que le précédent relativement au futur. Ex. : *Il* **aura eu fini** *avant que vous n'arriviez*.

Mais ces temps sont trop rares pour qu'ils méritent une analyse détaillée.

Temps des modes autres que l'indicatif.

430. Temps de l'impératif. — Le latin avait deux temps de l'impératif, le présent et le futur, le premier se rapportant à l'avenir présent ou à l'avenir en général, le second à un avenir éloigné. Ainsi :

> *Cras* **petito** (imp. futur), demande le demain, *dabitur*, on te le donnera, *nunc* **abi** (imp. présent); maintenant va-t'en !

Cette distinction n'a pas été observée par le français, qui a laissé tomber l'impératif futur.

En revanche il admet un parfait composé de l'impératif. Ex. : **Aie terminé** *avant que je n'arrive*. Mais cette forme est devenue rare.

431. Temps du subjonctif. — Comme on l'a vu, le français a formé deux temps composés du subjonctif; des deux autres qu'il a conservés du latin, l'un, l'imparfait, n'a pas gardé sa valeur; en effet, l'imparfait du subjonctif français servait en latin non pas d'imparfait, mais de plus-que-parfait, *fuisset* voulait dire : *il eût été* et non *il fût*.

Toutefois la transformation de sens ne s'est pas accomplie tout d'un coup, et il est facile de réunir des exemples où l'imparfait du subjonctif français a gardé la valeur du plus-que-parfait latin.

Se m'creïssiez, venuz i **fust** *mis sire.* (*Rol.*, 1728.)
(Si vous m'aviez cru, venu y fût mon sire.)
Sempres caïst, se Deus ne li **aidast.** (*Rol.*, 3439.)
(Aussitôt serait tombé si Dieu ne lui avait aidé.)

Beaucoup de ces irrégularités doivent être, il est vrai, attribuées à la liberté que la langue a longtemps gardée dans l'emploi des temps.

On sait que l'imparfait du subjonctif est à son tour sur le point de disparaître. Les prescriptions des grammairiens seules en maintiennent l'usage chez les gens cultivés. Mais il est complètement oublié dans la langue populaire.

Le subjonctif n'ayant que quatre temps, chacun de ces temps correspond à plusieurs des temps de l'indicatif[1].

		INDICATIF	SUBJONCTIF
Le présent du subjonctif correspond.	1° Au présent de l'indicatif :	Ex : j'espère qu'il y *consent*,	je n'espère pas qu'il y *consente*.
	2° Au futur :	— j'espère qu'il y *consentira*,	je n'espère pas qu'il y *consente*.
L'imparfait	1° A l'imparfait :	— j'espérais qu'il y *consentait*,	je n'espérais pas qu'il y *consentît*.
	2° Au futur dans le passé :	— j'espérais qu'il y *consentirait*,	je n'espérais pas qu'il y *consentît*.
	3° Au conditionnel présent ·	— j'espère qu'il y *consentirait*,	je n'espère pas qu'il y *consentît*.
L'imparfait.	1° Aux passés :	— j'espère qu'il y a *consenti*,	je ne crois pas qu'il y *ait consenti*.
	2° Au futur antérieur :	— j'espère qu'il y *aura consenti*,	je n'espère pas qu'il y *ait consenti*.
Le plus-que-parfait.	1° Au plus-que-parfait :	— j'espérais qu'il y *avait consenti*,	je ne croyais pas qu'il y *eût consenti*.
	2° Au futur antérieur dans le passé :	— j'espérais qu'il y *aurait consenti* (avant qu'on l'y forçât),	je n'espérais pas qu'il y *eût consenti*.
	3° Au conditionnel passé :	— j'espérais qu'il y *aurait consenti*.	je ne croyais pas qu'il y *eût consenti*.

1. Nous comprenons parmi les formes de l'indicatif celles des conditionnels qui sont originairement des temps de l'indicatif.

432. Temps du conditionnel. — Le mode conditionnel a en français plusieurs temps, un présent et deux passés.

1° Le présent a en même temps la valeur temporelle d'un présent et d'un futur. Ex. :

Si cela était, je le **saurais** (présent).
— *j'***irais** *demain* (futur).

2° Le passé formé du conditionnel du verbe *avoir*, *aurait*, accompagné d'un participe passé, a une valeur également double : celle d'un passé et celle d'un futur antérieur du conditionnel. Ex. :

S'il avait voulu, il **aurait fini** *hier;*
S'il commençait aujourd'hui, il **aurait fini** *avant demain.*

3° Enfin le temps surcomposé formé du conditionnel passé d'*avoir* et d'un participe passé, sert de plus-que-parfait au conditionnel. Ex. :

*J'***aurais eu fini** *hier, si j'avais su.*

Remarque. — Il est à remarquer que les temps présents et les temps passés du conditionnel n'expriment pas du tout la même valeur modale. En présentant une action comme possible dans le passé, on indique, on insinue tout au moins, qu'elle ne s'est pas réalisée. Ainsi :

*Si j'y avais pensé, je l'***aurais fait.**

Sous-entendez : mais je n'y ai pas pensé et je ne l'ai pas fait. Le conditionnel passé se trouve donc être le mode de l'irréel.

433. Temps de l'infinitif. — L'infinitif français n'a pas gardé intégralement la manière de signifier l'action comme

déterminée en temps. Le plus souvent c'est le temps du verbe principal qui détermine le temps de l'action signifié par l'infinitif régi.

Dans l'ancienne langue, le passé de l'infinitif était plus employé que de nos jours. On s'en servait même quand le verbe principal marquait déjà l'idée du passé. Ex. :

Par quoy (c'est pourquoi) *luy estoit besoing d'***estre venu** *bien acompaigné.* (Comm., I, 8.)

Aujourd'hui nous mettrions le présent : il avait besoin de venir bien accompagné. Toutefois nous employons encore le passé là où nous mettrions à l'indicatif :

1° Un passé : Ex. : *Je crois* **avoir fini** (que j'ai fini).

2° Un futur antérieur : *Je compte* **être arrivé** *avant lui* (que je serai arrivé avant lui).

3° Le futur antérieur dans le passé : *Je comptais* **être arrivé** *avant lui* (je comptais que je serais arrivé avant lui).

L'infinitif futur est aujourd'hui presque absolument inusité, sauf au cas où le verbe principal ne marque pas l'idée de futur : *Je savais* **devoir tomber**.

Dans tous les autres cas on emploie l'infinitif présent.

434. Temps du participe. — En latin le participe présent remplace un présent ou un imparfait, c'est-à-dire marque la simultanéité par rapport à l'action exprimée par le verbe principal. Ex. : *Omne malum* **nascens** *facile opprimitur.* Tout mal naissant (à sa naissance) est facilement étouffé.

De même en français :

....*Corsaires à corsaires*
L'un l'autre **s'attaquant**, *ne font pas leurs affaires.*
(La Font., *Fab.*, IV, 12.)

Et les trônes, **roulant** *comme des feuilles mortes,*
Se dispersaient au vent.
(V. Hugo, *Chât.*, II, 7, 1.)

Le participe passé en latin marque l'antériorité de l'action qu'il exprime par rapport à l'action du verbe principal.

Ex. : *Cum urbem vi cepissent,* **captamque diripuissent**...
(Quand ils eurent pris la ville par la force, et qu'une fois *prise* ils l'eurent pillée.)

Le participe passé français marque encore la même idée temporelle. Ainsi dans cet exemple de Corneille :
Et, **monté** *sur le faîte, il aspire à descendre.*
(*Cinna*, II, 1.)

Mais ici, plus encore que dans le participe présent, le français a oublié la valeur temporelle des formes qu'il possède. Le participe passé est en réalité un participe passif, rien de plus, au moins dans la plupart des cas. Il se joindra à un verbe principal au présent pour marquer une action présente, à un futur pour marquer une action future. Ex. :

Quand le proscrit devrait s'enfuir de porte en porte,
Aux hommes **déchiré**, *comme un haillon aux clous.*
(V. Hugo, *Chât.*, VII, 16.)
Mon père, ce héros au sourire si doux,
Suivi *d'un seul hussard qu'il aimait entre tous....*
Parcourait à cheval, le soir d'une bataille,
Le champ **couvert** *de morts sur qui tombait la nuit.*
(V. Hugo, *Lég. des siècles*, XIII, 1.)

On se sert pour exprimer les temps de formes composées comme *devant aller* (participe futur), *ayant compris* (participe passé).

Correspondance des temps

435. Nous avons déjà eu l'occasion de montrer comment les temps s'échangeaient dans l'ancienne langue et se remplaçaient mutuellement. Il devait nécessairement en résulter que les règles de correspondance des temps étaient beaucoup plus libres qu'aujourd'hui.

A. *Propositions coordonnées*

436. Nous avons conservé de l'ancien usage la faculté très précieuse de pouvoir mettre au présent le récit d'un fait passé ou futur que nous transportons par la pensée dans le présent. C'est là le présent dit historique. Il est aussi ancien que la langue et très usité dans nos vieux récits épiques. Ex. :

Li Emperere **fait** *ses graisles suner;*
Pois, si **chevalchet** *od sa grant ost, li ber.*
De cels d'Espaigne unt les esclos truvez,
Tiennent *l'encalz, tuit en* **sunt** *cumunel.*
(*Rol.*, 2443.)

(L'empereur *fait* ses clairons sonner,
Puis, *chevauche* avec sa grande armée, le baron.
De ceux d'Espagne ont les traces trouvées,
Tiennent la poursuite, tous *sont* en commun.)

Mais, en outre, l'ancien français mélangeait un grand nombre de temps que nous n'avons plus l'habitude de confondre dans des propositions coordonnées.

C'étaient d'abord les prétérits défini et indéfini : Ex. :

Li reis Marsilies **out** *sun cunseill* **finet,**
Si'n **apelat** *Clarin de Balaguer....*

Des plus feluns dis en **ad apelez**. (*Rol.*, 62-69.)
(Le roi Marsile *eut* son conseil *fini*,
Lors *appela* Clarin de Balaguer....
Des plus félons dix en *a appelés*.)
Blancandrins **ad** *tut premereins* **parlet**,
E **dist** *a l' Rei*... (*Ib.*, 122.)
(Blancandrin *a* tout premier *parlé*,
Et *dit* au **roi...**)

Aujourd'hui, en général, on ne mélange plus guère les deux passés dans un même récit que pour y introduire une incidente qui le coupe.

De plus les temps du passé alternaient souvent avec ceux du présent dans des phrases qui se suivaient. Ex. :

Quant païen **virent** *que Franceis i out poi*,
Entre els en **unt** *e orgoill e cunfort*. (*Rol.*, 1940.)
(Quand les païens *virent* que il y avait peu de Français, entre eux en *ont* et orgueil et confort.)
Rollanz **ad** *doel*, *si* **fut** *maltalentifs*. (*Ib.*, 2056.)
(Roland *a* deuil, et *fut* mal disposé.)

Au XVIe siècle encore, il n'est pas rare de trouver des phrases comme celles-ci :

Si **virent** *ung cloché de loing et alors* **vont** *tous piquer de ce costé et tant* **allèrent** *que*, etc. (*Grand Parangon*, 25.)

Desportes dit aussi, dans un passage blâmé par Malherbe :

Trois fois les Xanthiens au feu de leur patrie
Se **sont ensevelis** *avec la liberté;*
Et le vaillant Caton, d'un esprit indompté,
Afin de mourir libre, **est** *cruel à sa vie.*
(*Cléon.*, 10, p. 330.)

De nos jours on n'use plus de ces changements bru

ques de construction que pour produire un effet. Ex. :

Le combat était *douteux et il se* prolongea *plusieurs heures de plus, lorsqu'on* voit *tout à coup soixante vaisseaux de Cléopâtre traverser à toutes voiles les lignes d'Antoine.* (Michelet, cité par Ayer.)

B. *Propositions subordonnées.*

436 *bis.* Les règles de concordance des temps dans les propositions subordonnées donnent lieu à de nombreuses observations. D'une façon générale l'usage dans l'ancienne langue était plus libre qu'aujourd'hui.

Ainsi, dans des phrases temporelles, différents temps du passé de l'indicatif ou du subjonctif alternent entre eux. Ex. :

Y fus *peu de temps apres que le duc de Millan y* estoit. (= y avoit esté.) (Comm., VIII, 6.)

Croy qu'il disoit *vray si les choses* fussent *tirees oultre.* (Id., IV, 1.)

On trouve de même le passé défini au lieu du passé antérieur :

Dès ce que le mal luy print, *il* perdit *la parolle.* (Comm., VI, 10.)

Parmi les règles qui déterminent aujourd'hui l'emploi des temps dans les propositions subordonnées, celles qui sont relatives aux propositions complétives offrent une complexité particulière. Il y a plusieurs cas à examiner :

1° *Le verbe principal est à un temps du passé.*

On a en général le choix entre deux temps :

Je lui **ai dit** *qu'un homme tel que lui se* **devait** *à son pays.*

Je lui **ai dit** *qu'un homme tel que lui se* **doit** *à son pays.*

Mais on voit tout de suite la nuance de sens qui sépare les deux phrases. Quand on emploie l'imparfait et qu'on dit : se *devait* à son pays, on indique que cette obligation existait au moment où l'on parlait; elle peut exister encore, la phrase n'en dit rien.

Au contraire, si j'emploie le présent : se *doit* à son pays, j'exprime par là même que cette obligation est permanente, qu'elle existait au moment où j'en parlais, qu'elle existe encore au moment présent.

Ce qui est vrai de cette phrase est vrai d'une façon générale, quand le verbe de la proposition subordonnée ne signifie pas une action qui a un terme marqué. Le présent à la proposition complétive indique que l'action exprimée est encore présente au moment où l'on parle. Le passé ne le nie pas, mais ne l'exprime pas.

C'est-à-dire qu'en réalité on n'a pas le choix entre deux temps, mais entre deux points de vue; on peut déterminer l'action par rapport au temps passé du verbe principal, et aussi au temps où l'on parle, on emploie alors le présent, ou bien par rapport seulement au temps principal, on emploie en ce cas le passé.

D'après la théorie que nous venons d'exposer on peut également dire :

*Il a longtemps cru que Dieu n'***est** *qu'un mot*

et

*Il a longtemps cru que Dieu n'***était** *qu'un mot.*

Mais la première de ces tournures ne s'emploie guère dans l'usage que si l'on veut marquer avec précision la

durée de l'action exprimée dans la proposition complétive, s'il s'agit par exemple d'une vérité éternelle :

J'ai appris que les trois angles d'un triangle **sont** *égaux à deux droits.*

Dans tous les cas où l'on ne veut pas indiquer cette nuance, il y a une tendance à employer le temps *relatif*, c'est-à-dire *passé* à la proposition complétive. En théorie, il est correct et légitime de dire :

Il m'a écrit qu'il **arrivera** *demain,*

mais on dira plutôt :

Il m'a écrit qu'il **arriverait** *demain, qu'il* **serait** *là à cinq heures,*

quand même on parle à quatre heures et que l'action exprimée est toujours future par rapport au moment où l'on parle.

Enfin, il est des cas où le choix ne peut pas être libre, et où l'on est forcé d'employer le temps relatif. Ainsi, si une action qui était future par rapport au temps du verbe principal est passée par rapport au moment où l'on parle, on est obligé de se placer au point de vue du passé et de mettre le verbe de la proposition complétive, non au futur simple, mais au futur dans le passé. Ex. :

Il m'avait dit que ce **serait fini** *hier,*

et non :

Il m'avait dit que ce **sera** *fini.*

La même question est à examiner par rapport au subjonctif. La théorie que nous avons donnée pour l'indicatif s'applique encore :

Le présent du subjonctif s'emploiera là où l'on peut employer le présent ou le futur de l'indicatif; l'imparfait, là où le conditionnel ou l'imparfait de l'indicatif sont usuels ou nécessaires.

On met le parfait où, à l'indicatif, on aurait mis le passé ou le futur antérieur; le plus-que-parfait où, à l'indicatif, on mettrait le plus-que-parfait ou le futur antérieur dans le passé.

Tel est en effet l'usage des meilleurs auteurs :

La reine veut mourir, allons! il faut la suivre.
*Courons à son secours. — Hé quoi! n'***avez-vous** *pas*
Ordonné *dès tantôt qu'on* **observe** *ses pas?*
(Rac., *Bérén.*, IV, 6.)

Comparez Corn., *Héracl.*, II, 4 :

Madame! Héraclius vient d'être découvert.
— Depuis quand? — Tout à l'heure.
Et déjà l'empereur **a commandé** *qu'il* **meure.**

Le fait n'est pas passé; le verbe peut donc se mettre au futur absolu s'il s'agit de l'indicatif : *a ordonné qu'il* **mourra**; ou au subjonctif au temps correspondant, c'est-à-dire au présent : *a commandé qu'il* **meure.** Mais la règle dont nous signalions l'influence sur l'emploi des temps de l'indicatif a prévalu en ce qui concerne le subjonctif, et aujourd'hui il faudrait dire sous peine d'incorrection : Hier l'empereur voulait qu'il *mourût.* La langue usuelle, nous l'avons déjà remarqué, ne tient aucun compte de ces prescriptions.

2° *Le verbe principal est à un temps du futur.*

En ce cas la syntaxe est très libre. On peut exprimer l'action contenue dans le verbe de la proposition subordonnée, soit d'une façon absolue, soit relativement au verbe principal.

Ainsi, on peut dire : *je* **saurai** *tout ce que vous* **ferez.** L'action est simplement indiquée comme future.

Ou bien : *je* **saurai** *tout ce que vous* **aurez fait.** L'action est alors indiquée non seulement comme future, mais aussi comme antérieure à l'action exprimée par le verbe principal.

V. DES MODES

437. Il est peut-être possible en psychologie de classer les idées, il n'est guère facile en grammaire de classer les façons dont on les exprime, ni de montrer comment les modes du verbe dans le langage correspondent aux modes de la pensée dans l'esprit.

Suivant les uns, et c'est là la vieille doctrine de l'Orient, nous concevons tout comme réel ou comme possible. Suivant les autres, nous voyons les choses par intuition, par réflexion, ou comme objets de notre activité. De là, dit-on, trois modes : l'indicatif, le subjonctif, l'impératif.

Ces spéculations pourraient avoir quelque intérêt, si les langues étaient le produit d'une volonté raisonnée et d'une conception logique. Mais en réalité, modifiées profondément par les influences historiques, ayant, au cours de leur vie, perdu des modes anciens, acquis des modes nouveaux, confondu les fonctions de ceux qu'elles conservaient, elles présentent une telle complexité de faits que la théorie s'en trouve démentie à chaque instant, et que les classifications qu'on en veut tirer apparaissent comme trop étroites à chaque application qu'on en fait.

Nous reprendrons donc l'énumération des modes et de leurs emplois dans le vieil ordre traditionnel.

De l'indicatif

438. L'indicatif toutefois ne nous arrêtera point; non pas qu'il n'ait une très grande importance. Tout au contraire il a pris en français une foule d'emplois nouveaux qu'il n'avait pas en latin.

C'est ainsi qu'on le rencontre dans des phrases hypothétiques où le latin mettait le subjonctif, dans des propositions complétives après des verbes qui signifient un sentiment, une pensée et qui en latin entraînaient le subjonctif, etc., etc....

Mais ces observations trouveront leur place dans les chapitres où nous traiterons de l'emploi des autres modes et où nous indiquerons nécessairement les cas dans lesquels l'indicatif remplace ces modes. Il suffira, pour reconstituer la syntaxe de l'indicatif, de rassembler ces renseignements épars et de se rappeler qu'on emploie en général l'indicatif dans tous les cas où nous n'indiquons pas qu'un mode spécial soit nécessaire.

De l'impératif

439. Le mode impératif sert à marquer qu'une action est l'objet de notre volonté. Quand on dit : **fermez** *la porte*, on indique non pas que l'action se fait, mais qu'on veut qu'elle se fasse. En réalité, on peut vouloir une chose de plusieurs façons : tantôt on prie, tantôt on ordonne. Mais ni le latin, ni le français ne distinguent ces nuances de la pensée, et tous deux n'ont pour les traduire qu'un seul mode : l'impératif.

Cet impératif est souvent remplacé, comme nous le verrons, par le subjonctif. (Voir page 489.) Il l'est aussi par le futur de l'indicatif. Ex. : *Vendredi, chair ne* **mangeras.** —

La troisième brigade **fera** *front sur la place, la cavalerie se* **rangera** *en bataille.*

On trouve aussi l'infinitif substitué à l'impératif, particulièrement dans l'ancienne langue, lorsque la phrase est négative. Ex. :

> *Or ne vus* **esmaier**. (*Rol.*, 27.) (Ne vous effrayez pas.)
> *Sire cumpainz, amis, ne l'* **dire** *ja.* (*Ib.*, 1113.)
> (Sire compagnon, ami, ne le dites plus.)

Comparez dans la langue moderne les tournures semblables employées dans des ordonnances de médecin, dans des commandements quelconques. Ex. : **Prendre** *une cuillerée à bouche;* **agiter** *avant de s'en servir.*

Du subjonctif

440. L'emploi du subjonctif, s'il nous fallait l'étudier en détail, fournirait toute une histoire. Dans un grand nombre de cas, le français a abandonné la tradition latine, et en outre, depuis les origines de la langue, l'usage a bien souvent changé. Nous allons étudier d'abord les cas où on rencontre le subjonctif dans les propositions principales, ensuite ceux où on le rencontre dans les propositions subordonnées.

A. *Subjonctif dans les propositions principales.*

441. Le subjonctif, dit de politesse, qui servait en latin à adoucir une affirmation, a été remplacé par le conditionnel. Le latin disait : *Versus tuos audire* **velim**. (Mot à mot : Je *veuille* entendre tes vers.) Le français dans le même sens emploie le conditionnel : *Je voudrais.* Il est cependant resté une trace de l'ancienne construction dans la locution :

Je ne sache. Ex. : **Je ne sache** *rien au monde qui ne soit le monument de quelque sottise des hommes.* (Fontenelle, *Monde*, deuxième soirée, L.)

442. Subjonctif pour l'impératif. — Le subjonctif remplace en latin l'impératif à toutes les personnes du pluriel et du singulier dans les phrases négatives. Il s'emploie aussi fort souvent dans les positives. En ancien français, on trouve de même les formes absentes de l'impératif remplacées par leurs correspondantes du subjonctif, qui en ce cas ne sont pas précédées de *que*. Ex. :

Jamais **ne soie** *jou salués de ma chière amie, se je rentre en chastiel... jusques adonc que jou arai l'un de ces venans versé à terre.* (Froiss., II, 152, 26.)

Nous ne parlons que de nous-meismes : il **face** *sa volenté.* (Id., III, 83, 15.)

Comparez au XVIe siècle d'Aubigné (IV, 394) :

Vivant, je **soye** *aimé, ou en aimant, s'***efface**
Ma vie et mes amours !

Encore au XVIIe siècle :

Deviennent *tous pareils à ces vaines idoles*
Ceux qui leur donnent l'être.
(Corn., IX, 315.)

Non, Monsieur, ou je **meure !**
(Rac., *Plaid.*, II, 10.)

Nous en avons conservé l'usage de dire : **Fasse** *le ciel!* **Plût** *à Dieu!* **Vive** *la France!* **Advienne** *que pourra!*

Mais, en règle générale et quand le verbe employé n'est pas *vivre*, *périr*, *venir*, *faire*, *être* ou *pouvoir*, le subjonctif est précédé de *que*. Ex. :

Pour la dernière fois **qu'***il s'***éloigne, qu'***il** **parte !**

Je le veux, je l'ordonne, et **que** *la fin du jour*
Ne le **retrouve** *pas dans Rome ou dans ma cour.*
(Rac., *Britann.*, II, 1.)

B. *Subjonctif dans les propositions subordonnées.*

443. Propositions concessives. — Quand les propositions concessives étaient introduites par un pronom comme *quisquis, qualiscumque*, le latin mettait en général le verbe à l'indicatif. Ex. : **Quidquid** *id* **est**, *timeo Danaos.* (Quel qu'*est* ceci, je crains les Grecs.) (Virg., *Æn.*, II, 49.)

En ancien français, on trouve aussi l'indicatif dans des phrases analogues. Ex. :

Quelz *homs* **qu'***il* **soit** *ne* **a** *esté, il est chi* (*ici*) *venus sus mon sauf conduit.* (Froiss., V, 178, 14.)

Quelque chose que sçavent *deliberer les hommes en telles matières, Dieu y conclud à son plaisir.* (Comm., III, 2.)

Mais le subjonctif était plus fréquent que l'indicatif; aujourd'hui il est de rigueur. Ex. :

Oh! **qui que** *vous* **soyez**, *jeune ou vieux, riche ou sage.*
(V. Hugo, *Feuilles d'aut.*, XXIII

....**Quoi qu'***il* **puisse** *advenir,*
Quand tu voudras, seigneur, **quel que soit** *le lieu,*
[*l'heure.*
S'il te passe à l'esprit qu'il est temps que je meure,
Viens, sonne de ce cor, et ne prends d'autres soins.
(Id., *Hernani*, III, 7.)

Toutefois, en ce qui concerne la locution *tout que*, l'usage s'est prononcé dans un autre sens. On trouve dans les anciens auteurs des phrases où le verbe qui suit est au subjonctif. Ainsi, dans Voit., *Let.*, 76. L. : **Tout** *grand jurisconsulte*

que *je* **sois**, *je me trouve bien empêché à y répondre.* Mais on a fini par considérer que le verbe dans ces propositions exprimait un fait positif, et qu'il y avait lieu par conséquent de le mettre à l'indicatif, c'est la règle actuelle. Ex. :

Si bien que, **tout** *ours* **qu'***il* **étoit,**
Il vint à s'ennuyer de cette triste vie.
(La F., *Fab.*, VIII, 10.)

Quand la proposition concessive était annoncée par une conjonction, le mode, en latin, variait suivant la conjonction employée ; *etsi*, *etiamsi*, *utut*, *quanquam*, se faisaient suivre de l'indicatif, *quamvis* du subjonctif. Ex. : **Etsi vereor**, *judices...* (Cic., *Pro Milone*, I.) Mot à mot : *bien que* je *crains*, juges. Au contraire : **Quamvis** *se ipso contentus* **sit** *sapiens*, *amicis illi opus est.* (Sénèque.) Le sage, *quoiqu'*il se *contente* (subj.) de lui-même, a besoin d'amis.

Les conjonctions et locutions conjonctives françaises correspondantes : *bien que*, *combien que*, *encore que*, *nonobstant que*, *pour que*, *quoique*, et autres semblables, hésitèrent assez longtemps entre les deux modes. On les rencontre suivies de l'indicatif. Ex. :

Nonobstant que *je* **scavoye** *bien le contraire.* (Comm., III, 6.)
Combien que *ce propos... ne luy* **plaisoit** *gueres.* (Id., IV, 10.)

Mais dès le Moyen Age, c'est le subjonctif qu'on trouve le plus fréquemment. Ex. :

Et ainsi le feit, **combien que** *le pape l'***eust** *trompé.* (Comm., VII, 15.)

Pour quelque bruict qu'il y eust *en l'ost, il ne s'estoit voulu bouger.* (Comm.., IV, 10.)

Aujourd'hui ce mode est d'un emploi général avec toutes celles des conjonctions citées plus haut que nous avons conservées.

444. Propositions hypothétiques. — La conjonction *si* pouvait, en ancien français, se faire suivre du subjonctif, particulièrement de l'imparfait et du plus-que-parfait de ce mode, et il n'est pas rare de trouver jusqu'au XVIIe siècle des exemples de cette construction.

Ainsi : *Avoient gardes et escoutes* (des gens aux aguets) *en certains lieus par quoï, se cil* sentissent *ne* oïssent *riens, il le segnefiassent en l'ost.* (Froiss., I, 69.)

J'ai reçu votre livre.. Quelle vivacité d'esprit.. n'y ai-je point reconnue! Je dirois, quelle saillie! si *en quelque endroit il y* eût *des reprises d'haleine et des rehaussements par intervalles.* (Malh., II, 427.)

Le subjonctif faisait dans ces phrases l'office d'un véritable conditionnel. (Voir page 454.) Mais, comme on sait, il a perdu cette valeur, sauf au plus-que-parfait. D'autre part, la langue a renoncé à exprimer l'idée conditionnelle dans les verbes précédés de *si*, sauf au même temps. Il y avait donc là une double raison pour que le subjonctif cédât sur ce point à l'indicatif. Et en effet, dans la syntaxe moderne, la conjonction *si* est toujours suivie de l'indicatif, sauf les cas où le verbe est au plus-que-parfait et peut se mettre encore au subjonctif. Ex. :

*Si l'on n'*est *plus que mille, eh bien! j'en suis!*
(V. Hugo, *Chât.*, VII, 16.)

Si *Babylone* **eût** *pu croire qu'elle eût été périssable.* (Bossuet, *Hist.*, III, 4. L.)

Il faut observer du reste que si la phrase précédée de *si* contient plusieurs verbes, *si* exprimé une fois est ensuite suppléé par *que*, et alors le premier verbe est seul à l'indicatif, on met les autres au subjonctif, tandis qu'on ne pourrait pas les mettre au conditionnel. Ex. :

Ce serait chose plaisante **si** *les malades* **guérissoient** *et* **qu'***on m'en* **vînt** *remercier.* (Mol., *D. Juan*, III, 1. L.)

Les locutions conjonctives de même ordre que *si : à condition que, mais que, pourvu que*, etc., entraînent le subjonctif dans l'ancienne langue. Ex. :

La souveraine chose... sont les archiers, **mais qu'***ilz* **soient** *à milliers.* (Comm., I, 3.)

Povoient venir, **moyennant qu'***ilz ne* **feissent** *point de bruict.* (Id., II, 12.)

pourveu que *le Roy* **feist** *serment.* (Id., IV, 6.)

Celles de ces conjonctions qui ont survécu n'ont pas varié dans leur syntaxe. En effet elles n'exprimaient pas par elles-mêmes d'une façon assez nette l'idée hypothétique pour que la langue se dispensât, comme elle le fait avec *si*, de marquer cette idée dans la forme du verbe.

445. Propositions causales. — Les propositions causales, c'est-à-dire celles qui expriment la cause de l'action signifiée par le verbe principal, sont en général annoncées en français par : *puisque, parce que* (qui a remplacé *pour ce que*), *vu que, attendu que.* Toutes ces conjonctions se construisent avec l'indicatif, et l'usage sur ce point n'a guère changé depuis les origines de la langue. Ex. :

Rut ad le temple, **por ço que** *il* **cornat.** (*Rol.*, 2101.)

(La tempe il a brisée parce qu'il a corné.)
Pois que *l'***cumant**, *aler vous en estoet.* (*Rol.*, 300.)
(Puisque je le commande, aller il vous faut.)
Puisque *on n'a plus de cœur devant les grandes tâches.*
(V. Hugo, *Chât.*, II, 7, 8.)

Comme s'est autrefois employé avec le subjonctif. Ex. :

...**Comme** *il* **soyt** *soubmis dès sa nativité,*
Et donné comme en proye à la calamité.
(D'Aub., III, 351.)

Aujourd'hui on le fait suivre comme les autres conjonctions analogues, de l'indicatif. Ex. :

Comme *vous* **êtes** *un fort galant homme et que vous savez comme il faut vivre.* (Mol., *Mar. forc.*, 4. L.)
Comme *elle* **était** *bien plus grande que moi,*
Je lui posais des questions sans cesse,
Pour le plaisir de lui dire : Pourquoi?
(V. Hugo, *Contempl.*, I, 11.)

Il en est tout autrement dans les propositions causales négatives annoncées par *non que*. Le latin, avec *non quod*, *non quia*, usait déjà du subjonctif. Le français a fait de même et dit :

Non que *je* **veuille** *à Rome imputer quelque crime.*
(Corn., *Nicom.*, V, 10.)

D'autres propositions analogues et qui commencent par *loin que*, *sans que*, avaient hésité entre les deux modes. On trouve en effet dans l'ancienne langue :

L'Espagnol la prenoit presque d'emblée, **sans que** *le connétable y* **jetta** *son nepveu.* (D'Aub., *H.*, I, 17.)

Mais *sans que* ne s'emploie plus en ce sens, et *loin que*

se construit maintenant avec le subjonctif, sans doute parce qu'on a considéré que la proposition était négative, et d'analogie de *non que* a alors réglé la syntaxe.

446. Propositions temporelles. — La syntaxe n'est pas uniforme dans toutes les propositions de ce genre et dépend de la conjonction employée. En latin, avec les conjonctions *priusquam*, *antequam*, on mettait généralement le subjonctif. De même les locutions françaises correspondantes : *Primes que*, *ains que*, *si là que*, *jusques à tant que*, *devant que*, dans l'ancienne langue, *avant que* dans la langue moderne, se construisent en général avec le subjonctif. Ex. :

Ançois y sist li rois de France plus de sept sepmainnes **devant qu'***il le* **peuist** *avoir*. (Froiss., IV, 193, 9.)

(Auparavant y demeura le roi de France plus de sept semaines avant de pouvoir l'avoir.)

Paravant qu'*il* **entrast** *au pays de Liege, estoient comme en rebellion*. (Comm., II, 4.)

Avant qu'*on* **eût** *sur lui fermé le souterrain,*
L'œil était dans la tombe et regardait Caïn.
(V. Hugo, *Lég. des siècles*, I, 2.)

Aussi longtemps que, *tant que*, se font suivre de l'indicatif, comme *dum*, *donec* en latin, quand ils sont employés dans ce sens. Ex. :

Oui, **tant qu'***il* **sera** *là, qu'on cède ou qu'on persiste,...*
Je ne reverrai pas ta terre douce et triste.
(V. Hugo, *Chât.*, VII, 16.)

Jusqu'à ce que hésite. On met de préférence l'indicatif, lorsqu'il s'agit d'un fait positif, par exemple d'un fait accompli, le subjonctif quand l'action est future ou problématique. Ex. :

Le sang enivre le soldat, **jusqu'à ce que** *le grand Prince, qui ne put voir égorger ces lions comme de timides brebis,* **calma** *les courages émus.* (Boss., *Or. fun. de Condé.*)

Jusqu'à ce qu'*un père, un frère, ou quelque époux — La chose arrivera — nous* **ait vengés** *de vous.*
(V. Hugo, *Le roi s'amuse*, I, 5.)

Lorsque, pendant que, quand, veulent l'indicatif. Ex. :

Quant *le Roy* **fut** *venu pres de Peronne, je me vins trouver au devant de luy.* (Comm., V, 13.)

Lorsqu'*avec ses enfants vêtus de peaux de bêtes,*
Échevelé, livide au milieu des tempêtes,
Caïn se **fut** *enfui de devant Jéhovah.*
(V. Hugo, *Lég. des siècles*, I, 2.)

Comme s'était longtemps construit avec le subjonctif. Ex. :

Comme *tous* **eussent** *souppé et qu'il y avoit largement gens.* (Comm., I, 5.)

Comme *ils le* **priassent** *de leur vouloir escrire des loix.* (Amyot, *Lucull.*, p. 600, éd., cit.)

Depuis le XVIIe siècle, le subjonctif a disparu. Ex. :

Vers le soir, **comme** *elle* **étoit** *seule avec Virginie, il entra chez elle un grand homme vêtu d'une soutane bleue.* (Bern. de Saint-Pierre, *Paul et Virginie*, L.)

Comme *le soir* **tombait,** *Compostelle apparut.*
(V. Hugo, *Lég. d. siècles*, V, 1, 10.)

447. Propositions finales et consécutives. — En latin, les propositions dépendant de *usque, ita, sic, tam, adeo, ut* prenaient leur verbe au subjonctif.

En français, la règle ne peut pas être donnée d'une

façon absolue. Quand il ne s'agit que d'indiquer une suite de faits positifs, présents ou passés, et même futurs, on trouve souvent l'indicatif. Ex. :

La chétive pécore
S'enfla **si bien qu'***elle* **creva.**
(La F., *Fab.*, I, 3.)

Quelque jour ce jeune lion
Choquera la rebellion,
En sorte qu'*il en* **sera** *maître.* (Malh., I, 271, 81.)

Mais, dans les autres cas, le verbe se met au subjonctif après *de façon que, de manière que, de sorte que, pour que, que, si que.* Ex. :

Rendez-vous propre mon expérience, **que** *j'***aie vécu** *pour vous et pour moi.* (Maint., *Lett. à M. d'Aubigné,* 25 juin 1684. L.)

Que ce soient gens mal montez **à ce qu'***ils* **n'ayent** *point de regret à perdre leurs chevaulx.* (Comm., I, 3.)

Les Corinthiens avoyent-ils **si** *mal profité* **qu'***ils* **estimassent** *incontinence... estre plaisante à Dieu.* (Calv., IV, 1, 28.)

Les œuvres de charité sont-elles de telle estime envers Dieu, **que** *ce* **soyent** *comme richesses à luy commises ?* (Id., III, 18, 6.)

Quand nous voulons donner quelque chose de cette qualité, voyons de le faire **en sorte que** *l'opportunité la* **rende** *agréable.* (Malh., II, 19.)

448. Propositions complétives. — Dans ces propositions, le mode dépend principalement du sens du verbe de la proposition principale.

1° *Le verbe de la proposition principale signifie : sentir, penser, savoir, croire.*

Le latin, en pareil cas, se servait généralement de la proposition infinitive ; s'il eût employé un mode personnel, l'analogie eût amené le subjonctif.

L'ancienne langue, qui ne connaît pas la proposition infinitive, met toujours le verbe dépendant au subjonctif. Ex. :

Nous **creons** *bien* **qu'***il* **soit** *d'autre part et* **qu'***il se* **combate.** (Froiss., III, 178, 11.)

On **pense qu'***ils* **ayent** *la vérité.* (Calv., IV, 1, 16.)

Quelques uns **estiment que** *ce* **soit** *les mesmes qui...* (D'Aub., I, 452.)

Au XVIIe siècle : *Je* **crois que** *ce* **soit** *une demeure bonne pour toutes les saisons.* (Malh., II, 464.)

Vous qui **croyez qu'***un trône* **ait** *de la fermeté.* (Rotr., *Cris.*, I, 3, 198.)

Mais, dans la langue moderne, on trouve l'indicatif, même si le fait énoncé dans la proposition dépendante n'est pas certain. Ex. : **Je pense qu'***il* **est** *tranquille, mais je ne m'en suis pas assuré.*

Il n'y a d'exceptions qu'au cas où la proposition principale est négative, interrogative ou nettement dubitative par son sens ou sa forme. Ex. :

Il **semble que** *l'esclavage* **soit** *d'autant plus dur chez les nations libres qu'il y est plus injuste et plus étrange.* (Raynal, *Hist. phil.* L.)

Je **doute que** *le ris excessif* **convienne** *aux hommes qui sont mortels.* (La Bruy., XI.)

A voir le climat affreux de la Moscovie, on ne **croirait** *jamais* **que** *ce* **fût** *une peine d'en être exilé.* (Montesq., *Lett. pers.*, 50. L.)

Mais la règle, discutée au XVIIe siècle, n'est pas générale.

Il suffit qu'on fasse prédominer l'idée affirmative pour que l'indicatif reparaisse. Ex. :

> *Il* **semble qu'***une passion vive et tendre* **est** *morne et silencieuse.* (La Bruy., *Théoph.*, IV. L.)

En somme c'est à l'écrivain à apprécier s'il doit mettre le subjonctif, ce mode n'étant guère obligatoire en pareil cas que si la proposition principale est négative; encore y a-t-il des exceptions.

2° *Le verbe de la proposition principale marque une tendance, une volonté, au sens le plus étendu de ces mots.* L'usage, en latin déjà, était de mettre le subjonctif à la proposition complétive. Ex. : **Jubebat** *ut* **facerem** *quid.* (Il ordonnait que je *fisse* quelque chose.) De même en français, dans l'ancienne comme dans la nouvelle langue, après les verbes : *admettre, aimer, approuver, commander, consentir, exiger, obtenir, ordonner, permettre, préférer, prétendre, prier, souhaiter, vouloir*, ou au contraire : *abhorrer, défendre, désapprouver, empêcher, éviter, garder que*, et d'autres verbes de signification voisine, on emploie le subjonctif. Ex. :

> *Si* **preiet** *Deu* **que** *pareis li* **dunget.** (*Rol.*, 2016.)
> (Il prie Dieu que paradis lui donne.)
> *Jo vus* **cumant qu'***en Sarraguce* **algiez** (alliez),
> *Marsiliun de meie part* **nunciez**... (*Ib.*, 2674.)
> *Je* **veux que** *vous me* **promettiez**, *pour ma consolation, de daigner prendre ma place à l'Académie des paroles, quoique vous soyez le soutien de l'Académie des choses.* (Voltaire à Condorcet, 9 avril 1776. L.)

Il y aurait cependant bien des particularités à signaler, car un certain nombre de ces verbes : *ordonner, permettre, attendre*, se sont construits ou se construisent encore avec les

deux modes indicatif et subjonctif. On dit : **Permets** *que je me* **fasse** *obéir*; mais La Fontaine a pu écrire (*Fab.*, I, 19) :

Le ciel **permit** *qu'un saule se* **trouva**
Dont le branchage, après Dieu, le sauva.

Il est même toute une classe de verbes qui n'ont que cette dernière construction, ce sont ceux qui ont le sens de *statuer*, *résoudre;* mais ils se **font** rarement suivre de la conjonction *que.*

3° *Le verbe principal renferme une idée d'étonnement, de joie, de tristesse, d'embarras, de honte, de crainte.*

Le latin mettait le subjonctif après un certain nombre de verbes de cette catégorie : *lætor*, *doleo*, *queror*, *angor*, *indignor*, mais il employait aussi l'indicatif. Ex. :

Quod **spiratis**, *quod vocem* **mittitis**, *quod formas hominum* **habetis, indignantur.** (Tite-Live, IV, 3).

(Ils s'indignent de ce que vous respirez, de ce que vous parlez, de ce que vous avez forme d'hommes.)

De même, en moyen français, quelques verbes de ce genre pouvaient se construire avec l'indicatif. Ex. :

Je **crains que** *c'est un traistre.* (Amyot, *Lucullus*, III, 5.)

J'ai **grand peur que** *toute ceste entreprinse* **sera** *semblable à la farce du pot au laict.* (Rabelais, I, 33.)

Cette construction s'est conservée plus tard encore avec quelques expressions qui ont le sens de *se plaindre*, *être fâché*, *affligé*. Ex. :

Je **suis très-marri qu'***en m'écrivant que vous me désiriez employer vous ne m'* **avez** *pas écrit en quoi.* (Malh., IV, 144.)

L'ambassadeur d'Espagne... **regrettoit que** *tout cela ne se* **faisoit** *en la présence du prince d'Espagne.* (Malh., III, 489.)

Nous pouvons même encore dire très correctement avec J-J. Rousseau : *Les maîtres* **se plaignent que** *le feu de l'âge* **rend** *la jeunesse indisciplinable.*

Mais en règle générale, c'est le subjonctif que l'on emploie, comme dans la boutade de Th. Gautier :

*J'*ai *toujours beaucoup* **regretté** *pour ma part,* **que** *les Maures ne* **soient** *pas* **restés** *maîtres de l'Espagne.*

Comparez : *J'*enrage **que** *mon père et ma mère ne m'*aient *pas* **fait** *étudier dans toutes les sciences.* (Molière, *Bourg. gent.*, II, 6.)

449. Propositions relatives. — Déjà en latin on trouvait souvent le subjonctif à la proposition relative. En français aussi, le verbe se met au subjonctif chaque fois que l'action est représentée comme incertaine ou simplement possible.

1° Quand la proposition principale est négative par la forme ou par le sens, interrogative, hypothétique. Ex. :

Avec cette fragilité des femmes, laquelle **est-ce** *de toutes celles qui s'attachent à leurs maris morts et qui se veuillent jeter dans la fosse, de qui les larmes* **aient continué** *jusqu'au bout du premier mois ?* (Malh., II, 497.)

2° Quand la proposition relative marque un but, une conséquence. Ex. :

*Je n'*ai **trouvé** *que vous qui* **fût** *digne de moi.*
(Corn., *Psyché*, IV, 3.)

Je ne **vois** *que vous seul qui des mers aux montagnes*
Sous un même étendard **puisse** *unir nos Espagnes.*
(Corn., *Sertor.*, II, 2.)

3° Quand la proposition relative suit un superlatif. Ex. :

Ce sont, sans contredit, les vers **les plus pompeux que** *j'*aye *faits.* (Corn., *Examen de Pompée.*)

Ces règles sont à peu près observées dès le moyen français. Toutefois, on trouve bien souvent l'indicatif substitué au subjonctif. Ex. :

J'aime la plus farouche et la plus inhumaine
Que je **pouvois** *choisir pour l'objet de ma peine.*
(Rotr., *Ménechmes*, III, 5, 549.)
*La mort est le seul mal qui n'*a *point de remèdes.*
(Id., *l'Innocente infidélité*, I, 4, 143.)

Dans bien des cas nous pouvons encore nous servir de l'indicatif. Seulement le sens de la phrase n'est plus tout à fait le même. On peut dire, par exemple : *Les philosophes sont les premiers qui sans contredit* **aient** ou **ont** *établi ces idées.* Mais Voltaire, en écrivant : *Les philosophes sont les premiers qui sans contredit* **ont** *établi ces idées*, a eu une intention, il a voulu marquer l'exactitude absolue du fait rapporté dans la phrase relative, indépendamment même de la valeur chronologique qu'il attribue à ce fait dans le reste de la phrase. L'indicatif convenait donc mieux.

450. Résumé. — Comme on voit, il est assez difficile de résumer l'histoire du mode subjonctif. Tout ce qu'on peut dire, c'est qu'il a été chassé d'un certain nombre de ses emplois, mais qu'en revanche il en a gagné quelques autres qu'il n'avait pas.

En somme, dans l'état actuel de la syntaxe, il semble qu'il est particulièrement le mode du doute, qu'il se rapproche ainsi du rôle que Malherbe voulait lui faire jouer, quand

il prétendait que l'indicatif fût le mode du réel, le subjonctif, celui du contingent et du possible. Mais il s'en faut bien que la démarcation soit nette entre eux, ces deux modes empiètent perpétuellement l'un sur l'autre. L'usage syntaxique, on l'a pu remarquer, exige souvent le premier, là où la logique demanderait le second. Si bien que quand on considère la question dans son ensemble, on n'aperçoit pas, dans tout ce développement, une de ces tendances instinctives et nettes qui amènent les langues et qui en particulier ont amené la langue française à assigner un rôle exactement déterminé à chacune de ses formes, une fonction à chacun de ses organes. Les grammairiens, est-il besoin de le dire, ne faisant qu'enregistrer l'usage avec ses contradictions, ont été impuissants à introduire l'ordre dans ce chaos que l'instinct populaire n'avait pas su démêler.

Du conditionnel

451. Temps et mode. — C'était le subjonctif qui en latin remplissait les fonctions que remplit en français le conditionnel. Mais nous avons déjà vu, en parlant des formes du verbe, que la langue avait composé un nouveau temps pour marquer le futur dans le passé, et nous avons indiqué aussi en parlant de l'emploi de ce temps, qu'il avait surtout une valeur modale, souvent conditionnelle; de à son nom.

Il peut sembler étrange, au premier abord, qu'un temps prenne ainsi la fonction de mode; le fait n'est pas rare pourtant, et on peut citer d'autres exemples de formes temporelles qui ont pris une valeur modale. Tel est le cas du futur antérieur. Il sert, comme on sait, à adoucir une affirmation que le présent ou le passé de l'indicatif indiquerait comme certaine. On dit ainsi : vous *aurez* mal *pris* vos

mesures, au lieu de : vous *avez* mal *pris* vos mesures, pour présenter l'idée avec certaines réserves, comme une sorte d'hypothèse.

Il est à remarquer aussi que malgré cet emploi particulier le futur antérieur garde sa valeur propre de temps dans d'autres phrases, par exemple dans celle-ci : Vous *aurez fini* demain.

C'est donc à la fois un temps et un mode, tout comme le conditionnel qui sert simultanément à rendre le futur dans le passé, et en même temps à exprimer une idée modale que nous aurons à déterminer, et que le latin, faute d'un mode spécial, indiquait au moyen du subjonctif.

452. L'étude du développement du conditionnel comporterait ensuite deux grosses questions que nous ne pouvons qu'indiquer ici.

Il s'agirait premièrement d'expliquer comment un temps de l'indicatif a pu usurper la fonction qui appartenait à un temps du subjonctif. Une pareille transformation paraît d'autant plus extraordinaire que le subjonctif garde pendant longtemps, et qu'aujourd'hui encore il conserve dans quelques cas que nous verrons, en concurrence avec le mode nouveau, sa valeur latine de conditionnel.

Disons sommairement que le sens même du verbe *habebam* (*avais*) employé dans la composition du conditionnel n'a pas été sans influence sur le choix du mode.

En effet, ce verbe *habere* n'est pas originairement réduit à l'état de simple flexion comme aujourd'hui, il garde même comme élément d'un temps composé quelque chose de sa valeur propre. Or les exemples montrent que la langue populaire employait souvent *habebam* comme un synonyme affaibli de *debebam*.

Ainsi dans saint Luc, XIX, 4 : *transire habebat*, il avait à passer, peut se traduire par : il *devait* passer. Certains

dialectes ont du reste pris *debebam* au lieu de *habebam* pour auxiliaire. Les deux verbes avaient donc un sens à peu près semblable. Ils impliquaient une idée d'obligation, affaiblie, sans doute, mais encore sensible.

Or, on sait que tous les verbes qui marquaient une idée analogue pouvaient s'employer à l'indicatif là où les autres se mettaient au subjonctif dans le cas qui nous occupe. Ainsi, on trouvera : *Si quid in Cresum crudelius consuluisset, passurus Cyrus grave bellum* **fuit** (et non *fuerit*), S'il eût pris à l'égard de Crésus quelque résolution cruelle, Cyrus eût eu à supporter (aurait dû supporter) une lourde guerre. De même avec *debere* ou *habere*, la langue populaire eût tourné : *Cyrus grave bellum sufferre* **habebat** (avait à souffrir, souffrirait) avec le verbe *habere* à l'indicatif. De là l'emploi de ce mode.

En second lieu, l'auxiliaire contenu dans le conditionnel français est à un temps du passé : l'imparfait. Comment le conditionnel présent qui renferme un semblable élément peut-il donc être un temps présent ou futur?

Nous avons vu en parlant de l'emploi des temps quel désordre a longtemps régné dans la langue sur ce point. Les temps qui ne sont que des temps ont très souvent perdu leur valeur propre, soit en passant du latin au français, soit dans le cours même de l'histoire de la langue. C'est ainsi que le plus-que-parfait du subjonctif est devenu l'imparfait. Il est tout naturel que dans les temps qui ont une fonction modale la valeur temporelle se modifie plus vite encore. C'est ainsi que le futur antérieur dont nous avons déjà parlé, perd en tant que mode sa valeur de futur, et qu'il se rapporte à des actions présentes ou passées. Se rappeler l'exemple cité : *Vous aurez mal pris vos mesures.* Il s'agit d'une chose faite. De même en sens inverse le conditionnel présent, qui est proprement un temps du passé, perd si bien sa valeur temporelle qu'on lui donne bientôt

un passé composé. L'imparfait latin dont il dérive se rencontrait déjà souvent avec la valeur temporelle d'un présent dans les verbes qui marquaient l'idée d'obligation et de devoir Ex. :

Itaque eos ne ad rempublicam quidem accessurros putat nisi coactos. Æquius autem **erat** *id voluntate fieri.* (Cic., *De officiis*, I, 9, 28.)

(C'est pourquoi il pense qu'ils ne prendront les affaires que contraints ; il vaudrait mieux cependant que cela se fît de leur gré.)

Le changement ultérieur était là en germe.

453. Signification du conditionnel. — Le conditionnel est en rapport très étroit avec le subjonctif : en dernière analyse, il présente ainsi que lui l'action comme possible seulement, il est au contraire en opposition avec l'indicatif qui énonce l'action comme réelle.

Comparez : *vous* **voudriez** *me faire taire* et *vous* **voulez** *me faire taire.*

Le nom de conditionnel lui a été donné parce qu'il énonce très souvent l'action problématique comme devant avoir lieu à certaines conditions.

Ces conditions sont fréquemment exprimées par une proposition commençant par *si*. Ex. :

Si *je vous le* **disais,** *peut-être en* **ririez-vous.**
(Alf. de Musset, *A Ninon.*)

Mais elles peuvent être contenues dans une proposition quelconque, ou dans une autre phrase qui n'a avec la phrase conditionnelle aucun rapport syntaxique apparent. Ex :

N'en captive pas un trop tendre,
Tu t'en **repentirais.**
(Sully-Prudhomme, *Vaines tendresses.*)

Très souvent aussi la condition n'est pas exprimée, et pour compléter les phrases conditionnelles il faut sous-entendre des idées très variées. Ex. :

*Oh! j'***aurais** *tôt* **fait** *de le savoir* (si je voulais).
On **dirait** *un pacha!* (si l'on s'en tenait à l'apparence).
Je **voudrais** *bien ne pas l'avoir fait* (si c'était possible).

Enfin souvent aussi il n'y a aucune condition marquée ni sous-entendue, on emploie pourtant le conditionnel pour indiquer que l'action n'est pas réelle, qu'elle est incertaine, possible seulement. Ex. :

Au cas où il le **voudrait** (on ne sait pas s'il le voudra, peut-être oui, peut-être non).

De là l'emploi du conditionnel dans des phrases contenant une exclamation, une interrogation, rapportant l'opinion d'autrui, partout en un mot où il y a un doute. Ex. :

Ce **serait à** *moi! Il me* **pardonnerait?** *On raconte qu'il l'***aurait** *souffleté.*

De là aussi l'emploi du conditionnel, dit de politesse, pour demander un service dont on ne doute pas, présenter une idée que l'on considère comme certaine, mais dont on veut adoucir l'énonciation. Ex. :

Auriez-*vous la bonté?* — *je* **désirerais**;... — *vous* **pourriez** *vous tromper.*

454. Emploi du conditionnel. — Nous avons dit que le conditionnel était rendu en latin par le subjonctif, il n'y a donc point à s'étonner que ces deux modes aient gardé en français des rapports très intimes, et qu'ils s'échangent très souvent.

On peut même dire d'un des temps du subjonctif, le plus-que-parfait, qu'il est resté une des formes du conditionnel, car on le trouve partout concurremment avec les temps correspondants de ce mode.

On peut dire également *je l'***eusse fait**, et *je l'***aurais** *fait*.

En dehors de ce cas particulier, nous verrons que la langue ancienne substituait fort souvent le subjonctif au conditionnel. La langue moderne a, elle, une tendance à remplacer ce dernier mode par l'indicatif.

Il y a plusieurs cas à examiner.

1° *Mode dans la proposition secondaire qui énonce les conditions auxquelles l'action du verbe principal se réaliserait.*

Autrefois on pouvait mettre le verbe de cette proposition au conditionnel, pour marquer avec précision que la réalisation de ces conditions n'était qu'hypothétique. Ex. :

Ou si d'un sang trop vil ta main **seroit** *trempée*
A défaut de ton bras prête-moi ton épée.

Aujourd'hui nous sommes obligés d'employer l'imparfait de l'indicatif qui présente l'action comme un fait et n'en marque pas le caractère incertain. Ex. :

Si je vous le **disais**.....
Vous me défendriez peut-être de vous voir.
(Alf. de Musset, *A Ninon*)

Aucune proposition hypothétique commençant par *si* ne peut aujourd'hui contenir le mode conditionnel.

Dans cette même proposition on pouvait employer le subjonctif en supprimant la conjonction; c'était un reste de l'usage latin. Ex. :

Qui me **payast**, *je m'en allasse.*

Comparez Comm., V, 15 : *Le pressèrent de partir en plein midy,* **voulsissent** *ou non.*

Quelque chose de cette construction a subsisté jusqu'à nos jours.

On dit encore : **Fût**-*il duc ou prince, je le chasserais.*

En outre, quand il y a deux ou plusieurs conditions énoncées, si la proposition est annoncée par la conjonction *si*, mais qu'à cette conjonction on substitue *que* devant le second verbe et les autres, ces verbes se mettent alors au subjonctif. C'est déjà la règle du moyen français :

S'il avoit dit quelque chose, et **que** *ainsi le* **trouvast,** *il en feroit...* (Comm., I, 1.)

Encore aujourd'hui : *Si je le rencontrais, et* **qu'***il le* **voulût,** *je l'emmènerais.*

Si peut même être suivi directement du plus-que-parfait du subjonctif : **s'***il l'***eût voulu.**

2° *Mode de la proposition conditionnelle.*

Outre le conditionnel, on a pu longtemps employer le mode subjonctif. Nous avons déjà cité la phrase : *Qui me payast, je m'en allasse.*

On pourrait en ajouter beaucoup d'autres. Aujourd'hui on ne trouve plus le subjonctif qu'au plus-que-parfait, nous avons dit pourquoi. Ex. :

Si c'estoit peché de communiquer à la Cène avec un homme indigne, il nous **eust** *certes* **commandé** *de regarder à l'entour de nous.* (Calv., IV, 1, 15.)

Ils **eussent**, *sans nul doute, escaladé les nues,*
Si *ces audacieux,*
En retournant les yeux dans leur course olympique,
Avaient vu *derrière eux la grande République*
Montrant du doigt les cieux.
(V. Hugo, *Chât.*, II, 7.)

Remarque : On peut aussi mettre l'imparfait de l'indicatif, pour marquer avec plus de précision que l'idée exprimée par le verbe se réaliserait certainement, si la condition exprimée se réalisait elle-même. Ex. :

Disoit... **si** *le roy se* **vouloit** *obliger de ne faire paix... que ledit duc de Millan* **donnoit** *au roy cent mil ducats contans.* (Comm., V, 2.)

Si *le duc d'Orléans* **eust** *marché cent pas, ils* **passoient** *outre la rivière.* (Id., VIII, 4.)

Et de même aujourd'hui : **Si j'avais** *dit un mot, vous* **étiez** *perdu.*

455. Il faut examiner à part le cas où la proposition conditionnelle dépend d'une première proposition principale, dont le verbe est au conditionnel.

Dans ce cas le verbe subordonné peut être ou n'être pas au conditionnel, suivant les cas ; bien que l'idée de la proposition subordonnée soit conçue dans la même pensée modale, le conditionnel se trouvant déjà exprimé par le verbe principal, l'usage s'est introduit de mettre le verbe subordonné à l'indicatif :

Il n'y a pas longtemps qu'il en est ainsi. On trouve jusqu'au XVIIe siècle et encore à cette époque des phrases telles que celles-ci :

De douleurs vos parents.....
Diroient *en me blâmant que j'en* **serois** *la cause.*
(Régn., *Sat.*, XIV.)

Je **croirois** *que la conquête d'un tel cœur ne* **seroit** *pas une victoire à dédaigner.*
(Mol., *Princ. d'El.*, IV, 3.)

Aujourd'hui, dans ces exemples nous remplacerions les temps du conditionnel par des temps de l'indicatif.

... **Diroient** *en me blâmant que j'en* **suis** *la cause.*

On sent toutefois que l'idée n'est plus exprimée avec la même précision, et que la langue a perdu quelque chose à ce changement.

456. Subjonctif du conditionnel. — La règle est différente quand le verbe de la proposition principale est de telle nature ou à un mode tel qu'il entraîne le subjonctif. Que l'idée conditionnelle soit ou ne soit pas exprimée par lui, elle est reprise dans la proposition subordonnée, où elle est marquée par les temps du subjonctif qui ont la valeur conditionnelle et qui forment en ce cas une sorte de subjonctif du conditionnel.

C'est ainsi qu'on trouve :

Je ne doute pas qu'il ne **prêtât** *l'oreille.*
(Mol., *Av.*, IV, 1.)

Croyez-vous que vous **fissiez** *mal d'aller une fois chez lui ?* (Rac., VII, 75. *Lettres.*)

C'est l'usage des bons auteurs et c'est encore l'usage actuel.

De l'infinitif.

457. Nous avons eu l'occasion, en traitant de la dérivation impropre, de montrer avec quelle facilité un infinitif pouvait devenir substantif. Autrefois il suffisait pour cela de le faire précéder de l'article ou d'un pronom démonstratif, possessif, etc.

Toutefois cette faculté s'est singulièrement restreinte dans la langue moderne, et l'infinitif n'a pas continué à se rapprocher du substantif; il n'est pas arrivé à se confondre avec lui. Tel qu'il est, il tient à la fois du verbe et du nom ; sans être tout à fait ni l'un ni l'autre, il a en même temps la fonction et la manière de signifier de ces deux parties du discours. De même que le nom, il signifie l'action comme

un être déterminé en genre et en nombre, du singulier et du neutre; d'autre part, comme le verbe, il exprime un attribut et le rapport qui unit cet attribut au sujet, avec les circonstances de voix et de temps. Ainsi dans cette phrase : *je le vois pâlir*, l'infinitif signifie que le sujet *le* devient *pâle* dans le moment présent.

Du latin au français l'infinitif a perdu beaucoup de sa valeur verbale, il en garde encore quelque chose cependant. Il en résulte qu'il a deux espèces d'emplois, les uns de verbe, les autres de nom.

Emplois de l'infinitif.

458. Infinitif dans les propositions indépendantes. — On sait que l'infinitif se rencontre dans un certain nombre de propositions indépendantes, exclamatives, optatives, délibératives. Ex. :

> **Mourir** *sans tirer ma raison,*
> **Rechercher** *un trépas si mortel à ma gloire.*
> (Corn., *Cid*, I, 6.)
>
> *Le moment est funèbre; Eviradnus sent bien*
> *Qu'avant qu'il ait choisi dans quelque armure un glaive,*
> *Il aura dans les reins la pointe qui se lève.*
> *Que* **faire?**
> (V. Hugo, *Lég. des siècles*, V, 2, 17.)

Nous ne nous arrêterons pas à ces tournures bien connues, que nous avons déjà indiquées ailleurs.

459. Interrogations indirectes. — L'infinitif remplace un subjonctif latin dans les interrogations indirectes qui contiennent l'idée de pouvoir. Au lieu de dire comme au temps de Cicéron : *quid* **scriberem** *non habebam* (*Fam.*, IX, 3, 1), on disait en bas latin : *quid* **scribere** *non habebam.*

Ex. : *non habent quid* **respondere**. (St. Aug., *Adv. Donat.*)

Le français a repris et singulièrement développé cette construction. De là les tournures : *je ne sais que* **dire**; *je n'en ai que* **faire**; etc.

460. Infinitif sujet et attribut.—L'infinitif se construit comme un véritable nom en qualité de sujet, d'attribut, ou en apposition avec un autre nom. Ex. :

*Le n'***avoir** *point de mal, c'est le plus heureux bien estre que l'homme puisse esperer.* (Mont., II, 12.)

Le meilleur qui luy povoit venir, c'estoit **fuyr** *hors du royaulme.* (Comm., I, 8.)

Ce sont... ces choses simples, **gouverner** *sa famille,* **édifier** *ses domestiques,* **faire** *justice et miséricorde, que Dieu récompensera au dernier jour.* (Boss., *Or. fun. de Condé.*)

Être *inepte me plaît, me charme et me sourit,*
Puisque je vois comment sont faits les gens d'esprit.
(V. Hugo, *les Quatre vents de l'esprit*, 74.)
Tuer *n'est pas* **créer**, *et l'on se tromperait,*
Si l'on croyait que tout finit au couperet.
(Id., *ib.*, 150.)

461. Infinitif complément indirect. — L'infinitif se construit en qualité de complément indirect après un certain nombre de prépositions. Le latin employait en pareil cas le supin ou le gérondif, mais dès la décadence on trouve ces modes remplacés par l'infinitif. En français l'infinitif se rencontre après : *à, après, de, par, pour, sans*, etc., et aussi à la suite d'un très grand nombre de locutions prépositives comme *faute, loin de, à moins, au lieu, à force de.* Ex. :

Tu finiras par tomber.
Pour dormir *dans la rue on n'offense personne.*
(Rac., *Plaid.*, I, 1.)
Mais puisque, sans vouloir *que je le justifie,*
Vous me rendez garant du reste de sa vie.
(Id., *Brit.*, I, 2.)

462. Infinitif complément direct marquant l'objet de l'action. Origine de la proposition infinitive.

A. En latin on pouvait construire comme complément direct marquant l'objet de l'action un infinitif sans sujet, après un certain nombre de verbes exprimant l'idée de *volonté*, de *pouvoir*, d'*intention*, de *joie*, de *honte*. Ainsi : ire *volo, je veux* aller.

Comme le montre la traduction, cette tournure a passé en français : avec beaucoup de verbes tels que *sentir*, *montrer*, *voir*, *entendre*, *aimer*, on construit l'infinitif sans préposition ni sujet :

Oui, je veux voir *brûler les flambeaux et les cires.*
(V. Hugo, *Hernani*, III, 2.)
Aimant *mieux leur malheur que votre joie à tous,*
Et périr *avec eux que* régner *avec vous.*
(Id., *Les Quatre vents de l'esprit*, 150.)

Toutefois, comme nous le verrons au chapitre des prépositions, l'infinitif, dans une foule de cas, se fait précéder des prépositions *de* et *à*, tandis qu'en ancien français on le construisait encore directement avec un très grand nombre de verbes tels que : *conseiller*, *consentir*, *deslibérer*, *feindre*, *promettre*, *craindre*, *quérir*, *souloir*. Ex. :

Monseigneur Charles craignoit desplaire *audict duc.*
(Comm., II, 15.)
Priez pour moi l'oyseau cyllenien

Guider *mes pas jusqu'à tant que j'arrive.*
(Du Bellay, *Œuv. ch.*, 195.)

B. En second lieu, on pouvait faire suivre en latin un verbe transitif d'un infinitif, et d'un nom à l'accusatif, sujet de l'infinitif. La proposition ainsi formée, dite proposition infinitive, servait de complément au verbe; elle était très fréquente, comme on sait. Dans l'origine, la proposition infinitive fut complètement étrangère au français qui la remplaçait par des propositions précédées d'une conjonction. Ainsi, au lieu de : *audio te dicere* (*je t'entends dire*), l'ancien français disait : *j'entends que tu dis*, correspondant au bas latin : *audio quod tu dicis*.

C'est dans les traducteurs qui imitent les tournures latines qu'on trouve les premières traces de propositions infinitives. De leurs ouvrages elles passent dans les textes vulgaires ou littéraires, où elles commencent à se répandre au quatorzième siècle. Commynes en fait un fréquent usage, et l'avènement de cette tournure nouvelle est une caractéristique du moyen français. Au seizième siècle elle est commune, et c'est le dix-septième seulement qui en restreint l'emploi. Toutefois, même à ce moment la proposition infinitive reste en usage après une grande quantité de verbes comme *écouter*, *entendre*, *laisser*, *regarder*, *sentir*, *voir*, quel que soit le sujet de l'infinitif, substantif ou pronom. Ex. :

Je l'observois hier, et je voyois **ses yeux**
Lancer *sur le lieu saint des regards furieux.*
(Rac., *Ath.*, I, 1.)

Quoi qu'il en soit, Néron, d'aussi loin qu'il me ***vit***,
Laissa sur son visage **éclater son dépit.**
(Rac., *Brit.*, I, 1.)

Mais je tiens le fer rouge et vois **ta chair fumer.**
(V. Hugo, *Chât.*, III, 2.)

La principale différence entre l'usage moderne et l'usage du moyen français c'est qu'après des verbes qui signifient *penser*, *dire*, *vouloir*, comme *affirmer*, *avouer*, *croire*, *dire*, *nier*, *prétendre*, *savoir*, on pouvait construire autrefois la proposition infinitive. Ex. :

Nous avons à nous conforter d'une mesme pensée; puisque sainct Paul tesmoigne **ceci estre** *perpétuel à l'Évangile.* (Calv., *Préf.*)

Nous craignons et honnorons Dieu purement,... nous desirons **son Nom estre** *sanctifié.* (Id., *ib.*)

L'usage était très libre, car on trouve encore dans Malherbe des phrases comme celle-ci :

Il se trouve **assez de vaillants hommes être prêts** *à toutes occasions d'épandre leur sang.* (II, 472.)

J'espère que vous ne **me** *trouverez pas* **mentir** *en ce que je vous ai témoigné de lui.* (Id., IV, 149.)

De semblables phrases ne seraient plus possibles aujourd'hui. Cependant, quand le sujet de l'infinitif doit être le relatif *que*, nous employons encore souvent la proposition infinitive, qui ne serait pas correcte si le sujet était un nom ou un pronom quelconque.

Remarque I. — Outre cette première forme de la proposition infinitive, il s'en est développé en français une seconde, caractérisée par ce fait que le sujet y est non plus au régime direct, mais au régime indirect. Ex. : *Laissons* **faire aux Dieux**.

Cette construction, absolument étrangère au latin et bizarre en apparence, s'explique néanmoins facilement. Un verbe peut avoir deux compléments, un au régime direct (celui de la chose), l'autre au régime indirect (celui de la personne). Ex. : *laisser leur rôle aux dieux*. Qu'au ré-

gime direct substantif on substitue un infinitif qui peut être complément direct : *faire* par exemple, on a la phrase citée plus haut : *laissez faire aux dieux*, où *dieux* est sujet logique du verbe *faire*.

La proposition ainsi construite se rencontre déjà dans le latin des formules où l'on a relevé des phrases comme celle-ci : *hoc comitibus scire faciant*, qu'ils fassent savoir aux comtes.

En français il n'y a guère que quelques verbes : *écouter*, *entendre*, *faire*, *laisser*, *regarder*, *sentir*, *voir*, qui se font suivre ainsi d'un infinitif et d'un nom précédé de *à*. Encore ne peut-on pas user de ce tour avec un infinitif quelconque. Ainsi on dira : *J'ai entendu* **chanter cet air à la Patti**; mais non : *J'ai entendu* **protester à tout le monde**; de même on dira : *Je* **lui** *ai vu* **faire ses préparatifs**, mais non : *Je* **lui** *ai vu* **venir à moi**. L'emploi du tour dont nous parlons est assez limité.

Remarque II. — Quand la proposition infinitive n'a pas de sujet apparent, elle se rapporte pourtant toujours logiquement à un sujet, déterminé ou non.

Ce sujet est souvent déterminé par la proposition générale ou par le contexte. Ex. :

> *Peut-être assez d'honneurs environnoient ma vie*
> *Pour ne pas* **souhaiter** *qu'elle me fût ravie.*
> (Rac., *Iph.*, IV, 4.)

Le sujet sous-entendu de *souhaiter* est évidemment le pronom de la première personne, implicitement contenu dans le possessif *ma*.

Ou bien le sujet peut être indéterminé, il est alors l'équivalent de *on*. Ex. :

> *... Je dis qu'il faut, pour que l'État prospère,*
> **Civiliser** *le riche autant que l'indigent,*

Qu'il faut panser *l'ulcère, et qu'il est moins urgent*
De punir *les effets que de* guérir *les causes.*
(V. Hugo, *Les Quatre vents de l'esprit*, 152.)

463. Infinitif construit pour marquer le but de l'action. — Le latin se servait, en pareil cas, d'une forme spéciale appelée supin, qui a disparu. Le supin était remplacé quelquefois, mais exceptionnellement par l'infinitif. Ex. : *Pecus egit altos* visere *montes* (il mena son troupeau visiter les grandes montagnes); en bas latin l'infinitif devient régulier, et la construction s'est conservée en français; après un très grand nombre de verbes : *aller*, *descendre*, *envoyer*, *mener*, *venir*, l'infinitif marquant le but de l'action, se construit sans préposition. Ex. :

Oui, je viens *dans son temple* adorer *l'Éternel...*
Célébrer *avec vous la fameuse journée,*
Où sur le mont Sina la loi nous fut donnée.
(Rac., *Ath.*, I, 1.)

Je vais *le* secourir, *si je puis, ou le* suivre.
(Id., *Brit.*, V, 4.)

Du participe.

464. Définition. — Le participe a été ainsi appelé par les anciens, parce qu'il leur semblait participer à la fois du nom et du verbe. Et en effet c'est une forme non personnelle du verbe employé adjectivement.

Il a en français, comme nous l'avons vu, la forme de l'ajectif, le genre et le nombre; il en a les emplois, comme nous le verrons. Mais, néanmoins, il remplit encore la fonction du verbe qui est d'exprimer l'attribut avec le rapport qui l'unit au sujet.

Ainsi on dira : *ceci* établi. Avec un simple adjectif, une semblable construction serait impossible; on ne pourrait

pas dire : **Ceci certain**, *passons à autre chose;* il y a dans ce dernier cas une ellipse trop forte, dont la phrase avec le participe est exempte.

465. Participe et gérondif. — Nous avons dit au paragraphe 358 que le gérondif avait en français la même forme que le participe. Il est facile toutefois de les distinguer au rôle qu'ils jouent dans la phrase. Le participe présent y a en effet la fonction d'un adjectif; le gérondif, au contraire, celle d'un substantif verbal.

Quand nous disons : *un enfant* **naissant**, *naissant* est l'équivalent d'une proposition relative : *qui naît*, et cette proposition relative est elle-même l'équivalent d'un adjectif, car elle qualifie le substantif *enfant*. Le participe *naissant* est donc un véritable adjectif.

Au contraire, dans ce vers de Boileau : *Si son astre* **en naissant** *ne l'a formé poète*, le gérondif *naissant* ou plutôt la locution *en naissant* ne saurait être remplacée ni par une phrase relative, ni par un qualificatif quelconque. Elle correspond à une proposition circonstancielle de temps : *quand il est né*, ou à un substantif précédé d'une préposition : *à sa naissance*.

Accord du participe présent.

466. Le gérondif, distinct du participe présent par son rôle, s'en sépare aussi par sa forme. Il est toujours invariable. Le participe présent, au contraire, un moment invariable, a reçu, dès l'ancien français, des flexions. (Voir § 360.)

Dès lors, il a suivi des règles d'accord, et s'est mis au même cas, au même nombre et ensuite au même genre que le mot auquel il se rapportait. Ex :

Plusieurs lettres **adressantes** *à monseigneur de Normandie.* (Comm., II, 9.)

Frere Jan aperceut vingt et cinq ou trente jeunes andouilles... soy **retirantes** *vers leurs villes.*

(Rab., IV, 36.)

On a même pu remarquer dans la langue moderne quelques traces de l'ancien usage. On dit encore au Palais : *La cour* **séante** *à Paris; séance* **tenante**.

Toutefois, cette règle d'accord n'a jamais été appliquée d'une façon rigoureuse en ce qui concerne le genre. On accordait en nombre surtout. Les exemples qui le prouvent sont très nombreux et très anciens. Ainsi on trouve :

Et y avoit maintes ambassades **allans** *et* **venans** (Comm., I, 16);

Les villes **estans** *sur la riviere* (Id., III, 1);

Venans *a estre vefves* (veuves) (Mont., III, 6).

Palsgrave déclare même que le participe présent français n'a pas de féminin. Mais Malherbe veut plus de logique. Desportes ayant écrit :

Non, pour mille vertus **honorans** *ta jeunesse*:

(*El.*, I, *Discours*),

son commentateur ajoute : « C'est mal parlé, il fallait ici, un participe féminin. Or le participe féminin ne vaudrait rien, il devait donc user d'une autre façon de parler. »

Les grammairiens ont en partie donné raison à Malherbe. Au XVIIe siècle, les auteurs font encore très souvent l'accord du nombre. Ex. :

Et pour lier des mots si mal **s'entraccordants**,
Prendre dans ce jardin la lune avec les dents.

(Boileau, *Ép.*, XI.)

Moitié secours des dieux, moitié peur, se **hâtants.**
(La Font., *Phil. et Bauc.*)

Mais la suppression de l'accord du genre a fini par entraîner la suppression même de l'accord du nombre. Le samedi 3 juin 1679, l'Académie décida qu'on ne déclinerait plus les participes actifs.

Le participe était donc assimilé au gérondif. On distingua toutefois les cas où il est adjectif verbal, c'est-à-dire toutes les fois qu'il exprime un état et non une action; comme adjectif verbal, il est variable en genre et en nombre. Mais cette règle tout artificielle n'est pas même logique. Il est d'usage de dire : *toute ville* **ayant** *plus de* 20 000 *âmes.*

Le participe est invariable, et cependant il est évident que dans cette phrase il exprime un état durable et non une action transitoire.

Accord du participe passé.

467. Participe avec *être*. — Dans l'ancienne langue, chaque fois que le participe passé est construit avec le verbe *être*, il s'accorde avec le sujet du verbe en genre, en nombre et en cas. Ex. :

E dist un mot : « Ne sui mie **vencuz.** » (*Rol.*, 2087.)
(Et dit un mot : « Je ne suis pas vaincu ».)
Quant Carles veit que tuit sunt **mort paien.** (*Rol.*, 2476.)
(Quand Charles voit que tous les païens sont morts.)

Quand la déclinaison disparaît, le participe continue à s'accorder en genre et en nombre ; la règle n'a pas changé depuis.

468. Participe passé avec *avoir*. — Le participe passé

construit avec l'auxiliaire *avoir* reproduit exactement le tour latin : *Habeo cognitam amicitiam, J'ai connue l'amitié.*

L'ancien français, comme le latin, avait la liberté de placer les différents termes dans un ordre quelconque, et de dire :

J'ai l'amitié connue,
L'amitié ai connue, etc.

Quel que fût l'ordre adopté, à l'origine, le participe s'accordait avec le complément, suivant la syntaxe latine. Ex. :

Tot est mudez, **perdude** *at sa color.* (*Saint Alex.*, I, 4.)
Est tout changé, *perdue* a sa couleur.)
(*Li Emperere out sa raisun* **fenie.** (*Rol.*, 193.)
(L'Empereur eut sa harangue *finie.*)
Vint i sis niés, out **vestue** *sa brunie.* (*Rol.*, 384.)
(Son neveu vint là, avait *vêtue* sa brogne.)
Desur sun piz, entre les dous furcheles,
Cruisiées *ad ses blanches mains, les beles.* (*Rol.*, 2249.)
(Sur sa poitrine, entre les deux épaules,
Croisées a ses blanches mains, ses belles mains.

Cependant, dès l'origine, se révèle une tendance à ne plus considérer le participe passé que comme un élément d'une forme complexe mais unique d'un prétérit composé, à voir dans : *j'ai connu,* une forme correspondante à : *cognitum habeo,* équivalent de *cognovi.* Cette tendance entraînait la neutralisation du participe, autrement dit la suppression de l'accord.

Elle commença naturellement à se marquer dans des phrases où le participe se présentait isolé du régime et rapproché du verbe. Ainsi on trouve déjà dans *Roland* (v. 2148) :

Perdut *avum noz seignurs e noz pers.*
(*Perdu* nous avons nos seigneurs et nos pairs.)

Perdut est traité comme s'il correspondait à *perdutum*. Ce qui facilite cette infidélité à la syntaxe latine, c'est la position du participe dans la phrase, où il est rapproché de l'auxiliaire *avons* et séparé du complément : *seigneurs*. On voit très nettement cette influence de l'ordre des mots dans un autre exemple, également tiré de *Roland* (2756) :

Mort *m'ad mes humes, ma tere* **deguastée**.
(*Tué* il m'a mes hommes, ma terre *devastée*.)

Mort reste invariable, *dévastée* prend l'accord.

Le XIIe siècle marque un nouveau pas en avant dans le même sens. Si l'on excepte des poètes comme Crestien de Troyes, qui sont revenus à la règle tout à fait primitive et étymologique, la plupart des auteurs, suivant en cela l'usage commun, ont souvent complètement négligé l'accord dans la plupart des différentes constructions. Il est évident qu'à ce moment l'on hésite encore entre la liberté et la tradition latine, mais que celle-ci perd du terrain dans tous les dialectes à la fois. Voici des exemples de participes invariables, bien que ces participes soient près de leurs compléments et ne s'en trouvent plus, comme tout à l'heure, séparés par un verbe :

A quel dolour as **deduit** *ta jovente.* (*Alessin*, 1208.)
(A quelle douleur as *conduit* ta jeunesse.)
Se li a Diu **pardonné** *ses péciés.* (*Ib.*, 898.)
(Si lui a Dieu *purdonné* ses péchés.)
De riches aurnemenz del temple aveient honured la mahumerie Baalim (De riches ornements du temple avaient *honoré* la mosquée de Baal). (*Rois*, p. 389.)

Il n'y a plus guère qu'un cas où l'accord est à peu près

observé par tous, c'est quand le participe suit le complément. Ex. :

Droit vers Orenge a s'ost **acheminée.** (*Alisc.*, 3969.)
(Droit vers Orange a son armée *acheminée.*)
Jo aveie ceste cuignée (cognée) **empruntée.** (*Rois*, 366.)

Encore commence-t-on à le supprimer timidement, même dans ce cas. Ainsi :

Sainz Paules avoit pluisors choses humiliment (humblement) **dit.** (*Job*, 476.)

Les textes, à travers leurs apparentes contradictions, marquent nettement qu'on allait, lentement mais sûrement, à la suppression totale de l'accord. On n'eut pas le temps d'y arriver. Au moment où le participe allait devenir invariable, même précédé de son complément, une réaction se produisit, probablement sous l'influence de la grammaire et des grammairiens, qui revinrent à la tradition latine. Dès la fin du XIIe siècle, certains écrivains rétrogradent jusqu'à la syntaxe du XIe; la plupart hésitent; en tous cas l'évolution commencée est interrompue. On ne peut plus revenir à la syntaxe primitive; on s'arrête à mi-chemin, c'est-à-dire que :

1° Pour toutes les constructions où l'on avait déjà pris l'habitude de supprimer l'accord, cet accord n'est ni interdit ni imposé. Il demeure facultatif;

2° Dans le seul cas où l'on accordait encore, c'est-à-dire chaque fois que le régime précède le participe, l'accord reste usuel. Cette syntaxe ne change pas sensiblement au XIVe siècle, mais à mesure que l'on avance dans le XVe, elle prend un peu plus de netteté, en ce sens que, dans le premier cas, l'accord facultatif devient de plus en plus rare, dans le deuxième, l'accord, qui était usuel, devient de

plus en plus régulier. Ainsi chez Froissart, Alain Chartier, Villon, etc. Ex. :

La pluye nous a **debuez** *et* **lavez**
Et le soleil **desséchez** *et* **noircis**;
Piës, corbeaulx, nous ont les yeux **cavez**,
Et **arraché** *la barbe et les sourcilz.* (Villon, *Épitaphe.*)

Au XVIe siècle, les auteurs, comme leurs prédécesseurs, ne font plus l'accord facultatif que comme pour affirmer un droit dont ils pourraient, mais ne veulent pas user. Au contraire ils accordent toujours avec le régime qui précède, comme nous le faisons nous-mêmes. Marot a même mis en vers cette règle, qui dès lors existe et qu'on applique. Ex. :

Qui l'avoit trop **offencée.** (Ronsard, *Odes*, I, 19.)

Laquelle (amitié) *jusques à présent, comme sacrée ensemble aviez inviolablement* **maintenue, gardée et entretenue.** (Rabelais.)

Toutefois l'usage est encore plein de contradictions; on prend toujours des libertés avec la règle pour le besoin d'une rime ou pour une raison quelconque. Ainsi Ronsard fera varier ou non le participe à deux vers de distance :

Mignonne, allons voir si la rose,
Qui ce matin avoit **desclose**
Sa robe *de pourpre au soleil,*
A point **perdu**, *ceste vesprée,*
Les plis *de sa robe pourprée,*
Et son teint au vostre pareil. (*Odes*, I, 17.)

Malherbe insiste pour que les règles soient rigoureusement appliquées; il reprend Desportes d'avoir dit : *Ces yeux qui vous ont* **vu** *si belle.* (Malh., IV, 324.)

Mais il s'en faut bien que son autorité ait mis fin aux incertitudes. Après lui, quand Vaugelas essaye de fixer

enfin l'usage, Ménage proteste au nom de la tradition. Ni les écrivains, ni l'Académie, ni Port-Royal ne donnent une solution définitive. Et en 1705 un secrétaire de l'Académie, Regnier Desmarais, se déclare encore hardiment contre la règle. Ce n'est qu'avec Condillac et Beauzée que la syntaxe moderne est à peu près établie (1767). Elle a pour base la règle de position que nous avons vue s'affirmer depuis le XIVe siècle ; c'est-à-dire qu'elle considère toujours l'ordre que le régime et le participe occupent l'un par rapport à l'autre.

Toutefois on a multiplié sans profit les difficultés et les cas particuliers.

Nous n'avons pas l'intention de reprendre par le menu ces règles de détail, la plupart conventionnelles et arbitraires, qui ont été si souvent exposées et critiquées. Un examen même superficiel fait voir qu'elles ne satisfont pas pas plus la logique que l'histoire.

Prenons un seul exemple, cité souvent :

On dit : *Les chaleurs qu'il a* **fait** ;
Les récoltes qu'il a **faites.**

Pourquoi cela ? Les grammairiens répondent que dans le premier cas *il* correspond à *illud*, c'est-à-dire remplace une cause indéterminée, dans le deuxième, *il* correspond à *ille* et remplace une personne déterminée. Soit. Mais pourquoi l'indétermination du sujet entraîne-t-elle le non-accord du participe ?

On pourrait multiplier ces critiques. On sait que sur bien des points les théoriciens les plus compétents ne sont point d'accord et on ne voit pas bien ce que ces subtilités accumulées donnent à la langue de variété et de richesse. Les règles sont établies, il faut les connaître et les appliquer, mais il est permis de regretter qu'elles existent et qu'on perde à les apprendre un temps précieux qu'on

pourrait mieux employer. Les plus grands auteurs les ont ou ignorées ou violées, et leur style n'y perdait ni en clarté ni en précision.

469. Participe des verbes pronominaux. — Quand le verbe était pronominal, le participe construit avec *être* suivait dans l'ancienne langue exactement la même syntaxe que dans les verbes ordinaires, c'est-à-dire qu'il s'accordait toujours en nombre, en genre et en cas avec le sujet du verbe.

Ex. : *A eels d'Espaigne mult* s'*i est* **cumbatuz.**
(Avec ceux d'Espagne beaucoup s'est là battu.)
(*Rol.*, 2041.
Turpins de Reins, quand **se** *sent* **abatuz.**
(Turpin de Reims, quand il se sent abattu.)
(*Rol.*, 2083.)
Paien d'Arabe des nefs **se** *sunt* **issut.**
(Païens d'Arabie des navires sont sortis.)
(*Rol.*, 2810.)

Dans les deux premiers vers le participe est au sujet masculin singulier, dans le troisième au sujet masculin pluriel.

Après la chute de la déclinaison, les participes passés des verbes réfléchis contruits avec *être* ont continué à s'accorder en genre et en nombre avec le sujet; Gessner en cite des exemples au XVIe siècle.

Ils se sont **frottez** *leur main.* (Rabelais.)
Jusques aux enfants qui se sont **donnez** la *mort.*
(Montaigne.)

Et encore au XVIIe siècle : *Nous nous sommes* **rendus** *des preuves.* (Corneille.)

On sait que cette façon de parler a subsisté dans la lan-

gue populaire, et l'on entend très souvent encore une femme dire : *Je me suis* **faite** *un chapeau;* tandis qu'elle dira en parlant d'un homme : *Il s'est* **fait** *une canne.*

Toutefois la langue moderne condamne absolument cette syntaxe. On considère aujourd'hui non plus le sujet, mais le pronom régime du verbe pour régler l'accord.

Dans le premier cas, on admet que le pronom régime *se* est complètement direct, on fait l'accord :

Ex. : *Elle* **s'***est* **immolée** *au bien public.*

Dans le deuxième cas, on considère que le pronom est régime indirect; on fait alors l'accord avec le régime direct du verbe si ce régime précède : *Les faits* **qu'***il s'est* **rappelés.**

C'est appliquer aux participes construits avec *être* la règle du participe construit avec *avoir*. L'ancienne langue ne considérait que la forme des verbes pronominaux et elle les assimilait aux verbes ordinaires construits avec *être*. La langue moderne, voulant être plus logique, a essayé d'analyser, sans réussir à rien qu'à compliquer encore la syntaxe, car il est très souvent impossible de déterminer si le pronom est régime direct ou indirect, voire même s'il est l'un ou l'autre. Ainsi dans cette phrase : *Ils* **se** *sont* **emparés** *de la ville*, quel rôle joue *se* et, en bonne logique, quelle règle lui appliquer? On est forcé de recourir à une règle de convention. (Voir ce que nous avons dit du rôle du pronom dans les verbes pronominaux, § 407.)

Constructions du participe.

470. Participe épithète. — A. Le participe présent se construisait comme épithète, en latin déjà; et il marquait alors souvent une disposition à l'état ou à l'action signifiée

par le radical du verbe. Ainsi : *Homo magis adversos rerum exitus* **metuens** *quam* **sperans** *secundos*, signifie : Un homme plus *disposé à craindre* une issue fâcheuse des événements qu'*à en espérer* une favorable.

Cette construction s'est développée en français, et le participe présent ainsi employé se rencontre à chaque instant. Tantôt il est construit sans complément, et c'est alors un véritable adjectif, tantôt il a un complément et garde par conséquent quelque chose de sa valeur verbale.

Les exemples de la première tournure sont très nombreux. C'est ainsi qu'on dira ; *les armées* **assiégeantes**, *les tables* **tournantes**

On trouve plus rarement des phrases comme celles-ci : *Les villes* **comptant** *plus de trente mille âmes, nommeront un délégué.*

B. Le participe passé, lui, se construit comme épithète de la même façon qu'un adjectif ordinaire. Ex. : *une femme* **tombée**, *un homme* **perdu**, *un traité* **signé**, etc.

471. Participe en apposition. — Le participe se construit en apposition pour déterminer le verbe de la proposition principale en y ajoutant une idée concomitante et circonstancielle. Ex. :

... **cueillant** *les roses blanches,*
Consolant *les tombeaux délaissés trop longtemps,*
Je passe et je reviens, je dérange les branches,
Je fais du bruit dans l'herbe, et les morts sont contents.
(V. Hugo, *Rayons et Ombres*, XIV.)
Et les trônes, **roulant** *comme des feuilles mortes,*
Se dispersaient au vent. (Id., *Chât.*, II, 7, 1.)

Plus particulièrement le participe ainsi construit, passé ou présent, ajoute une circonstance *de temps, de cause, de but*, comme le ferait une proposition subordonnée.

En latin on rencontre déjà le participe marquant la cause, plus rarement le but. Ex. : *Dionysius tyrannus, cultros* **metuens** *tonsorios, candenti carbone sibi adurebat capillum.* (Cic., *De off.*, II, 7.) (Le tyran Denys, *craignant* les rasoirs, se brûlait la barbe avec un charbon ardent.)

En français le participe marquant la cause est très usuel. Ex. :

Vous l'avez eu par brigue, **étant** *vieux courtisan.*
(Corn., *Cid*, I, 3.)

Puisque les vieux faubourgs, **tremblant** *comme des lâches,*
Font semblant de dormir.
(V. Hugo, *Chât.*, II, 7, 1.)

Le participe marque le moyen :

Tu trouveras la paix, **quittant** *la convoitise.*
(Corn., *Im.*, III, 32.)

Le participe marque aussi une supposition, et la proposition participiale correspond, dans certains cas, à une proposition qui commencerait par *si*. Ex. :

Il sera plus dangereux **mort** *que* **vivant** (s'il meurt que s'il vit).

472. Participe gérondif avec en. — Dans tous ces cas, comme on a dû déjà le remarquer, l'usage a prévalu de construire le participe gérondif avec la préposition *en*. On trouvait déjà en latin le gérondif avec *in* ; surtout à l'époque de la décadence. Le tour s'est peu à peu généralisé en français. On lit déjà dans le *Roland* :

Dist à sun uncle belement, **en riant.** (*Rol.*, 862.)
(Il dit à son oncle bellement, en riant.)

Aujourd'hui le participe se fait précéder de la préposition la plupart du temps. Ex. :

La mêlée, **en hurlant**, *grandit comme une flamme.*
(V. Hugo, *Chât.*, V, 13, 2.)

Je ne suis pas de ceux qui vont à ton calvaire,
En se frappant *le cœur, baiser tes pieds sanglants.*
(Alf. de Musset, *Rolla.*)

Remarque. Cette construction donne lieu à une remarque importante. Elle était très libre autrefois ; le participe avec *en* pouvait se rapporter au complément du verbe, ou même ne se rapporter à rien du tout. Ex. :

L'artillerie ... vint tuer une trompette, **en apportant** *un plat de viande.* (Comm., I, 9.)

La langue du XVIe siècle avait gardé beaucoup de cette liberté :

Janne, **en te baisant**, *tu me dis*
Que j'ay le chef à demy-gris. (Rons., *Od.*, IV, 31.)

Donc, cette douce Afrique, **en la laissant**, *nous charme.*
(Jod., *Did.*, I, 1.)

Malherbe blâme de semblables constructions dans Desportes (IV, 290, 336). Néanmoins on en trouve encore au XVIIe siècle. Ex. :

*Songez-vous qu'*en naissant, *mes bras vous ont reçue?*
(Rac., *Ph.*, I, 3.)

Si son astre, **en naissant**, *ne l'a formé poëte.*
(Boil., *Art poét.*, I.)

La règle aujourd'hui veut que le participe avec *en* se rapporte au sujet du verbe principal, mais ni le peuple ni les auteurs n'obéissent absolument à cette règle. Voici deux vers de Musset où le participe se rapporte au régime :

Et que la liberté, leur triste fiancée,

Au front du moins chez vous les baise **en arrivant.**
(*La Loi sur la presse.*)

On continue à dire de même sans nuire à la clarté de la langue : *L'appétit vient* **en mangeant.**— **En disant** *ces mots, les larmes lui vinrent aux yeux*, etc...

Dans le premier exemple, *en mangeant* est construit absolument; dans le second, le gérondif **se** rapporte au sujet logique de la phrase.

473. Participe attribut. — Déjà en latin, avec un verbe comme *voir*, *entendre* (videre, audire), on pouvait construire le participe en accord avec le complément ; l'union du participe avec le sujet était alors l'objet direct de l'action signifiée par le verbe. Ex. : **audio te dicentem** (je t'entends parler). — **Curium** *nondum satis* **habes cognitum** (Tu n'as pas assez *la connaissance de Curius*).

Cette façon de parler a eu une singulière fortune en français, comme nous l'avons vu : 1° On construit le participe présent avec les verbes *aimer*, *apercevoir*, *représenter*, *imaginer*, *sculpter*, etc., et le participe passé avec tous ces verbes plus le verbe *sentir*. Ex. :

Quand il te vit **sanglante** *et* **livrée** *à l'infâme,*
Levant *tes bras,* **meurtrie** *aux talons des soldats,*
(Cet homme) *Tourna la tête et dit : Qu'est-ce que cette [femme?*
Je ne la connais pas.
(V. Hugo, *Chât.*, IV, 8.)

Mais c'est avec le verbe *avoir* surtout que cette combinaison s'est produite, et on sait que de là est sortie toute la liste des temps composés avec le participe et l'auxiliaire *avoir*.

(Voir aux formes des temps composés, §§ 392 et suiv.)

2° Il arrive souvent que le participe est construit attributivement sans l'intermédiaire d'un verbe; il forme alors

avec son sujet une proposition substantive équivalente à un substantif abstrait accompagné d'un nom au génitif. Ex. :

La Thessalie *entière, ou* **vaincue** *ou* **calmée,**
Lesbos *même* **conquise** *en attendant l'armée,*
De toute autre valeur éternels monumens,
Ne sont d'Achille oisif que les amusemens.
(Rac., *Iphig.*, I, 2.)

C'est comme si le poète avait dit : *La défaite et la pacification de la Thessalie, la conquête de Lesbos.... ne sont d'Achille oisif que les amusements.*

Cette construction était très employée à l'époque classique. La proposition participiale ainsi formée servait tantôt de sujet, tantôt de complément dans la phrase. On la trouve dépendant non seulement d'un verbe, mais même d'une préposition. Ex. :

Après *la mort du Comte et les* **Mores défaits.**
(Corn., *Cid*, V, 1.)

Le pays délivré *d'un si rude ennemi,*
Mon sceptre *dans ma main par la tienne* **affermi,**
Et **les Mores défaits** *avant qu'en ces alarmes*
J'eusse pu donner ordre à repousser leurs armes,
Ne sont point des exploits qui donnent à ton roi
Le moyen ni l'espoir de s'acquitter vers toi.
(Corn., *Cid*, IV, 3.)

Faut-il, Abner, faut-il vous rappeler le cours
Des prodiges fameux accomplis en nos jours?
Des tyrans d'Israël les célèbres disgrâces,
Et **Dieu trouvé** *fidèle en toutes ses menaces,*
L'impie Achab détruit, *et de son sang* **trempé**
Le champ *que par le meurtre il avoit usurpé;*
Près de ce champ fatal, **Jézabel immolée**, etc.
(Rac., *Ath.*, I, 1.)

C'était là un tour fort commode, le seul dont on pût se servir, malgré l'abondance des substantifs abstraits en français, pour traduire certains passages des auteurs latins. Aussi les grands écrivains de notre époque l'ont-ils repris aux classiques. Ex. :

Il s'offrait aux brigands **après la loi tuée.**
(V. Hugo, *Chât.*, IV, 8.)

Quand il faut, pied à pied, dans l'herbe et le genêt,
Lutter seul, et n'ayant que deux bras, tenir tête
A cent vingt durs garçons, c'est une sombre fête,...
Et qui pourrait finir sur le sinistre pré
Par les os *d'un héros* **réjouissant** *les aigles.*
(Id., *Lég. des siècles*, V, 1.)

Mais ces passages ont un air archaïque, et la construction dont nous parlons a disparu de la langue courante.

474. Remarque. — La construction du participe absolu n'est qu'un cas particulier de cette construction substantive. En latin, quand la phrase participiale substantive n'était ni sujet ni complément d'un verbe ou d'une préposition, on la mettait à l'ablatif : **Regnante Romulo** *Archilochus fuit.* (Archiloque vécut, Romulus *étant roi*). Dans le latin barbare des derniers temps l'ablatif avait été remplacé par l'accusatif. Ainsi on trouve dans les formules : *illas exceptas* (elles *exceptées*). Avec cette modification, la tournure latine s'est conservée en français, et elle est commune aux deux participes présent et passé. Elle sert à marquer dans la phrase une circonstance de temps, de cause, etc., comme pourrait le faire une proposition subordonnée précédée d'une conjonction. Ex. :

Le gouvernement de l'isle de Sardaigne luy escheut une fois par le sort, **estant Préteur.**
(Amyot, *Cat.*, XIII.)

Étant entrés, *ce fut avoir vaincu et gagné la victoire.* (Coeff., *trad. Flor.*, II, 7.)

Huit ans déjà passés, *une impie étrangère*
Du sceptre de David usurpe tous les droits.
(Rac., *Athalie*, I, 1.)

Quelquefois il n'y a pas de sujet, ou ce sujet est indéterminé. Ex. : **absolument parlant** (si l'on parle absolument). **Les mangeant**, *ils multiplient;* **les épargnant**, *ils vont en diminution.* (Rab., V, 7.)

C'est grâce à cette construction que les participes *attendu*, *vu*, *supposé*, *hormis*, etc., restant invariables quand ils étaient au commencement de la phrase sont peu à peu devenus de véritables particules que nous retrouverons au chapitre des prépositions.

Voir pour les temps marqués par le participe la théorie des temps, § 434.

Pour la construction des compléments du participe, voir aux prépositions *de* et *par*.

Pour l'emploi du participe comme substantif, voir au Lexique, Dérivation impropre, §§ 96 et 97.

CHAPITRE VII

DE L'ADVERBE

475. Définition. — Les adverbes sont essentiellement des mots qui se placent près d'un verbe et qui, exprimant les circonstances de l'action, déterminent ainsi la signification de ce verbe. Ainsi, quand je dis : *Il parle* **distinctement**, l'adverbe *distinctement* indique la manière particulière dont le sujet *il* accomplit l'action de parler, il qualifie le verbe *parle*.

De là le nom donné à cette partie du discours : *adverbium*, mot formé de *ad* (auprès) et *verbum* (verbe), proprement : mot qui se place près du verbe.

Toutefois cette dénomination est un peu trop particulière. L'adverbe se place aussi près d'un adjectif ou d'un autre adverbe. Ex. : *il parle* **fort** *bien, il est* **fort** *beau.*

Les adverbes expriment toutes les circonstances au milieu desquelles l'action se passe :

1° Le lieu. Ex. : *Les courses ont lieu* **ici.**
2° Le temps. Ex. : *Je l'ai vu* **hier.**
3° La quantité. Ex. : *Je l'aime* **beaucoup.**
4° La manière. Ex. : *Il s'en tirera* **autrement.**
5° La certitude ou l'incertitude. Ex. : *Je le ferai* **certainement**; *je* **ne** *le ferai* **pas**; *je le ferai* **peut-être.**

Dans tous ces cas l'adverbe qualifie; il qualifie le verbe comme l'adjectif qualifie le nom. De là les rapports nombreux entre ces deux parties du discours. L'adverbe sert souvent d'adjectif, et réciproquement. Ex. : *Cet homme est* **bien**, *quoiqu'il parle un peu* **fort.** Comme on voit, dans cette phrase le rôle de l'adjectif est tenu par un adverbe, et inversement.

476. Origine des adverbes. — D'après ce que nous venons de dire, il faut donc compter tout d'abord parmi les adverbes un certain nombre d'adjectifs qui en ont la fonction. Tels sont : *haut*, *juste*, *fort*, *bas*, etc. (Voir § 101.)

Ceux-ci mis à part, restent les adverbes proprement dits. Ils proviennent de plusieurs sources.

1° Les uns sont des adverbes simples latins qui se sont conservés jusqu'à nos jours. Ex. : **où** (lat. *ubi*), **y** (lat. *ibi*). **là** (*lat. illac*), **en** (lat. *inde*), **ailleurs** (lat. *aliorsum*), **hier** (lat. *heri*), **puis** (lat. *post*), **plus** (lat. *plus*), **moins** (lat. *minus*).

2° D'autres sont des adverbes formés de plusieurs particules latines. Ex. : **déjà** (de *des* et *ja*), **jamais** (de *ja* et *mais* proprement : *jamais plus*).

3° D'autres enfin ont été formés par dérivation. Au féminin des adjectifs on a ajouté le suffixe *ment*. (Voir au § 113.)

4° Il y a aussi en français un grand nombre d'adverbes ou de locutions adverbiales formées par juxtaposition. Ex. : **à présent, aujourd'hui**. Elles sont faites d'un adjectif et d'un substantif. Ex. : **toujours, autrefois** ; d'un verbe et d'un autre mot : substantif, verbe ou adverbe ; ce sont alors de véritables phrases, ainsi : **pieça**, qui a vécu jusqu'au XVIIIe siècle (proprement : *il y a pièce, il y a un moment, il y a longtemps*) ; **naguère** (proprement : *il n'y a guère, il n'y a pas longtemps*) ; **peut-être** (proprement : *cela peut être, il peut se faire*).

477. Le *s* adverbial. — Nous verrons tout à l'heure, en passant en revue les principaux adverbes, que beaucoup d'entre eux ont subi des changements dans leur forme comme dans leur sens.

Mais un changement général s'est produit depuis l'ancienne langue dans leur désinence. Ils ont perdu un *s* qui était autrefois la marque caractéristique de la plupart d'entre eux : ce *s* était comme une sorte de flexion de cette partie du discours. On le trouvait en effet dans une foule d'adverbes, ainsi dans : *mal***s** (de *malum*), *sempre***s**, de *semper*, *oncque***s** (de *unquam*), Ex. :

El destre braz li morst uns urs si **mals**. (*Rol.*, 727.)
(Au bras droit un ours le mordit si cruellement.)

Sempres *ferrai de Durendal granz colps*. (*Rol.*, 1055.)

D'où venait ce *s* ? C'est un problème qui n'est pas encore complètement résolu. On a dit qu'il était étymologique dans

quelques adverbes comme *volontiers* qui viendrait de *voluntarios*. Cette explication n'est pas absolument satisfaisante; en tous cas le *s* s'était introduit par analogie dans un grand nombre d'adverbes où l'étymologie ne justifiait pas sa présence. Il y est tombé la plupart du temps.

478. Adverbes de lieu[1]. — On sait qu'en latin l'adverbe de lieu employé diffère suivant qu'il s'agit d'un lieu où l'on est, d'un lieu où l'on va, d'un lieu d'où l'on vient, d'un lieu par où l'on va. Il y a, comme on dit, quatre questions de lieu. Le français n'en connaît plus que trois. Que le verbe marque ou non mouvement, qu'il s'agisse du lieu où l'on est ou bien du lieu où l'on va, l'adverbe est le même. Ex. : *sedeo* **hic** : *je suis assis* **ici**; *veni* **huc**; *je suis venu* **ici**. A la question *unde* l'adverbe français se fait précéder de la proposition *de*, et à la question *quâ* de la préposition *par*. Ex. : *l'endroit* **d'où** *je viens*, *l'endroit* **par où** *je passe*. Mais en somme il n'a qu'une forme pour quatre que présente le latin.

Ici (lat. *ecce hic*) désigne le lieu où l'on est. Il est aussi ancien que la langue. Ex. :

E! reis, amis, que vus **ici** *nen estes!* (*Rol.*, 1697.)
(Eh! roi, ami, que n'êtes-vous *ici!*)

Ici présente une forme abrégée *ci* qui est à la forme complète ce que *celle* est à *icelle*. *Ci* était fort usité autrefois. On le trouve encore dans la formule mortuaire : **Ci**-*gît;* et surtout dans une foule de composés : *voi***ci**, *celui*-**ci**, *de*-**ci** *de-là*, *par*-**ci** *par-là*, **ci**-*contre*, **ci**-*dessous*, **ci**-*devant*. Mais partout *ci* accompagne un autre mot, sauf dans la comptabilité commerciale. Ex. : *dix mètres d'étoffe*, **ci** : 50 *fr.*

1. Nous continuons à classer les adverbes suivant l'ancienne méthode en adverbes de lieu, de temps, etc., tout en faisant remarquer qu'un grand nombre d'entre eux, ayant plusieurs significations, appartiennent à la fois à plusieurs catégories.

Çà est analogue à *ci*. C'est la forme abrégée de *ecce hac*. Ce mot signifiait étymologiquement : *par ici ;* enclitique, il se joint à un autre mot, ex. : *Tere majur mult est loinz* **ça** *devant*. (*Rol.*, 1784.)

Çà s'est conservé dans quelques locutions : *viens* **çà**, **çà** *et là*, dans le composé *de***çà** et dans quelques interjections : *or* **çà** ! *ah* **çà** !

Çà combiné avec *enz* (de *intus*, *dedans*) avait formé le composé **céans**, qui signifiait : *ici dedans*. Très commun autrefois, *céans* se rencontre encore au XVIIe siècle et même de nos jours. Ex. :

Je n'aime point **céans** *tous vos gens à latin.*
(Mol., *F. sav.*, II, 7.)

Mes jeunes cavaliers, que faites-vous **céans**?
(V. Hugo, *Hernani*, I, 3.)

Dans le langage usuel ce mot est tombé en désuétude.

Là (lat. *illac*) se rencontre dès les premiers textes. Il marque un lieu où l'on n'est pas et s'oppose à *ici*. Toujours vivant, cet adverbe non seulement s'emploie seul, mais entre dans la composition de beaucoup d'autres mots.

Il avait en particulier donné naissance à un adverbe *léans* qui s'opposait à *céans* et signifiait : *là-dedans*. Ex. : *Il estoit de sa propre maison, et avoit esté nourry* **léans**. Comm., V, 16.) On le trouve encore dans La Fontaine (*Mandrag.*) :

L'épouse de **léans**,
A dire vrai, recevoit bien les gens.

Illuec, iloec, ilec (lat. *illo loco*) s'employait autrefois en concurrence avec *là* et dans le même sens. Ex. :

Mais li quens Guenes iloec ne volsist (voudrait) *estre*.
(*Rol.*, 332.)

Illecques *l'Abbes Adans de Saint-Urbain donna grant foison de biaus juiaus à moy et à neuf chevaliers que j'avoie.* (Joinv., XXVII.)

La langue possède en outre une foule d'adverbes de lieu pour indiquer qu'une chose est dans le lieu, ou aux environs ou ailleurs, c'est-à-dire *par-dessus*, *par-derrière*, *par-devant*, etc.

Citons-en quelques-uns qui appartenaient à l'ancienne langue et ont disparu :

Enz (lat. *intus*) signifiait : *dedans*. Ex. :

Les dis messages ad fait **enz** *hosteler.* (*Rol.*, 160) (Les dix messagers il a fait héberger *dedans*, *à l'intérieur*.)

Enz *en un broill par sum les puis remestrent.* (*Ib.*, 714.) (Dans un bois *à l'intérieur* au sommet des montagnes ils s'arrêtèrent.)

Ce mot dont nous avons déjà vu les composés *céans* et *léans* a disparu, après avoir formé la préposition *dans* et l'adverbe *dedans* qui sont restés.

Sus (lat. *susum*) signifiait : *dessus*. Ex. :

Sunt muntet **sus** *el' palais altisme.* (*Rol.*, 2708.) (Sont montés *dessus* en le palais très haut.)

Sus est resté dans l'expression *courir sus* et dans les composés *dessus*, *par-dessus*.

Jus (lat. *jusum*) signifiait : *en bas*, *à terre*. Ex. :

Jus *à ses piez.* (*Rol.*, 2291.)

Contremont, **contreval** avaient le sens d'**amont** et **aval**. Ils étaient du reste formés comme eux d'une préposition (contre) et des substantifs *mont* et *val* (*vallée*). Ex. :

Ambes ses mains en levat **cuntremunt**. (*Rol.*, 419.) (Ses deux mains il en leva *en l'air*.)

De sa barbe li pendent **contreval** *li flocon.* (*Gui de Bourgogne*, 2944.)

Contreval et *contremont* ont cédé à *amont* et *aval ;* mais ces deux derniers adverbes eux-mêmes sont aujourd'hui d'un emploi assez rare.

Riere (lat. *retro*) signifiait : *en arrière*. Il n'a survécu que dans ses composés *derrière* et *arrière*, déjà fort anciens. Ex. :

Einsi reviendrent **arrieres** *en l'ost et ala chascuns à sa heberge* (Villeh., LXVIII. L.) (Ainsi ils revinrent *en arrière* à l'armée et chacun alla à son logis.)

Remarque. — Nous avons rangé à part les adverbes

pronoms dont nous avons déjà eu à parler : *dont, en, où, y. En* et *y* appartiennent à la même catégorie. Le premier vient de *inde* et signifie *de là*, le second vient de *ibi* qui a cessé de marquer un mouvement et d'une façon générale signifie *là*. Ces deux adverbes ont ceci de commun qu'ils ne s'emploient pas en parlant d'un lieu quelconque; ce ne sont pas de simples synonymes des adverbes *là* et *delà*. Pour employer *en* et *y*, il faut que le lieu auquel on pense soit déjà déterminé, connu par avance. Sauf dans des expressions toutes faites (s'*en* aller) on ne peut pas dire *j'*en *viens*, j'y *vais* en parlant d'un lieu quelconque, il faut que le lieu ait été antérieurement désigné. Alors, au lieu de le nommer à nouveau, on le rappelle par *en* ou *y*, suivant la question de lieu. Ex. : *Serez-vous à Paris? J'*y *serai. Irez-vous à Paris? J'*en *viens.*

En réalité les mots *en* et *y* sont donc des adverbes suppléants, comme les pronoms sont des substantifs suppléants. Ils servent à remplacer d'autres adverbes de lieu ou des expressions locales quelconques. Cette analogie explique comment ces adverbes ont pu si facilement devenir pronoms.

On peut en dire à peu près autant des adverbes *dont* et *où*, avec cette observation particulière que *dont* ne peut s'employer que dans les phrases relatives, *où* dans les relatives et les interrogatives. (Voir § 285.)

479. Adverbes de temps. — Ils peuvent se subdiviser en cinq catégories.

1° *Adverbes qui indiquent le présent.*

Or, ores, ors (du latin *hora* + le *s* adverbial), aujourd'hui conjonction, était originairement un adverbe qui signifiait : *à présent*. Ex. :

Or *diet, nus l'orrum.* (*Rol.*, 424.) (Qu'il parle *maintenant*, nous l'écouterons.)

Or a formé les composés *lors*, *alors*, *encore*, *désormais*, *dorénavant*, mais il n'a pas survécu.

Maintenant est proprement le participe présent du verbe *maintenir;* il signifiait originairement : *pendant qu'on tient la main, incontinent, sur-le-champ*. Ex. :

Se nos alons en Surie, yvers en verra **maintenant que** *nous y venrons.* (Villeh., LXXXIX, L.) Traduisez : l'hiver y viendra *aussitôt* que nous y viendrons.

Mais on le trouve dès le XIVe siècle avec le sens actuel.

A présent est une locution adverbiale de même sens que *maintenant*. Elle a été au XVIIe siècle l'objet de la réprobation des grammairiens. Suivant Vaugelas, les courtisans qui l'avaient rencontrée dans un livre d'ailleurs très élégant, en quittaient la lecture : « On dit *à cette heure, maintenant, présentement*, et non pas *à présent*, qui n'est pas une façon de parler de la cour. » L'expression a pourtant survécu et elle est utile quand il s'agit de désigner un temps présent par rapport à un autre temps plus ou moins éloigné. Ex. :

Je vous blâmois tantôt, je vous plains **à présent.**
(Corn., *Cid*, I, 2.)

Aux adverbes énumérés plus haut il faut en ajouter un certain nombre d'autres, aujourd'hui disparus, et qui avaient un sens analogue, savoir : *ades*, *aparmesmes*, *aparmain*, *errant*, *errantement*, *itant*, *aitant*.

Ele n'apaisa mie, ainz crut **ades** *et esforça.* (Villeh., 226. G.) (Elle (la guerre) ne s'apaisa pas, mais s'accrut et se renforça *aussitôt*).

Dist li mesages : **Aparmain** *le sarez.* (*Les Loherains*, f° 24c. G.) (Dit le messager, *aussitôt* vous le saurez).

Errant *prendent les crois ; n'i ont plus demoré.* (*Chans. d'Antioche*, II, 49. G.)

Mais **itant** *me faites doner*
Pain et vin. (*Perceval*, p. 7a. G.)

2° *Adverbes qui marquent la simultanéité par rapport à un temps quelconque, passé ou futur, d'une action dont on parle.*

L'adverbe le plus usité en ce sens dans l'ancienne langue était **dunc**, *donc*. *Dunc* représente probablement le latin *donique*. Ex. :

Quant ço veit Guenes qu'ore s'en rit Rollanz,
Dunc *ad tel doel, pur poi d'ire ne fent.* (*Rol.*, 324.)

(Quand Ganelon voit que Roland rit de lui, *alors* il éprouve un tel chagrin que de colère son cœur est près d'éclater.)

Donc est devenu conjonction. Il avait une autre forme *idunc* et un composé *a idunc* qui ont disparu. Ex. :

Sainz Innocenz ert **idonc** *apostolies.* (*Alexis*, str. LXI.)
(Saint Innocent était *alors* apôtre.)

On employait aussi dans un sens analogue : *endementiers*, *endementières*, *endementres*, *endementrues*, qui signifiaient : *sur ces entrefaites, pendant ce temps-là, alors*. Ex. :

Endementrues *i eut mainte jouste.* (Froiss., II, 326. G.)

Endementiers, dit Pasquier, avoit eu vogue jusqu'au temps de Jean le Maire des Belges (commencement du XVIe siècle), il disparut à ce moment au profit des composés de l'averbe *or*, *ores*, *lors*, *alors*. On voit comment ces mots sont formés. *Lors* n'est que l'ancien adverbe *ors* qui a aggloméré l'article, *alors* est le même mot précédé de la préposition *à*. *Lors* se rencontre encore fréquemment au XVIIe siècle. Ex. :

Elle vous traita **lors** *en rivale odieuse.*
(Corn., *Rodog.*, I, 5.)

On le retrouve dans : *pour lors, dès lors, lors de, lors*

que, et dans *alors* qui a hérité des fonctions des adverbes qui précèdent.

3° *Adverbes qui indiquent une portion déterminée du temps.* L'ancienne langue avait un nombre assez considérable d'averbes de ce genre qui signifiaient : cette année, ce jour, cette nuit, etc.

Uan, Oan, ouan (lat. *hoc anno*) voulait dire : *cette année*, et par extension *maintenant*. Ex. :

Vus n'irez pas **uan** *de mei si luign.* (*Rol.*, 250.)
(Vous n'irez pas *maintenant* si loin de moi.)

Hoi, hui (lat. *hodie*) signifiait : *aujourd'hui*. Ex. :

Feluns Franceis, **hoi** *justerez as noz.* (*Rol.*, 1191.)
(Félons Français, *aujourd'hui* vous vous mesurerez avec nous.)

On trouve enorce ce mot dans la Fontaine, mais il n'a survécu que dans la locution judiciaire *ce jour d'hui*, et dans le composé *au jour d'hui* proprement : *au jour d'aujourd'hui*, qui a supplanté le simple.

Hui avait dans l'ancienne langue un autre composé : *enqoi*, *encoi*, *enqui*, dont le sens était : *maintenant*. Ex. :

Encoi *avrum un eschec bel e gent.* (*Rol.*, 1167.)
(*Aujourd'hui* nous aurons un beau et gentil butin.)

Anoit, enoit, anquenuit, enquenuit signifiaient : *cette nuit*. Ex. :

Enoit *m'avint, par l'avisiun d'un angle.* (*Rol.*, 836.)
(*Cette nuit* il m'advint, par la vision d'un ange.)

Quant li rois vous devra **enquennuit** *compagnier* (accompagner). (*Berte*, 317. G.)

Main (lat. *mane*) signifiait : *le matin*. Ex. :

Par main *en l'albe, si cum li jurz esclairet.* (*Rol.*, 667.)
(*Le matin* à l'aube, sitôt que le jour point.)

Main a subsisté dans le composé *demain* dont le sens primitif est : *au matin* (prochain) et dans les surcomposés *l'endemain*, *lendemain*, *après-demain*, etc.

Le seul adverbe qui ait survécu parmi tous ceux de cette catégorie est le composé **uncore, encore** (lat. *hinc ad horam*). Toutefois il a changé de sens, et cela très anciennement. En effet on le trouve déjà avec sa signification actuelle dans la *Chanson de Roland* (156) :

Uncore purrat guarir, ce qui signifie : il pourra *encore* se sauver.

La langue, comme on voit, s'est considérablement appauvrie; à la place de tous ces adverbes, aujourd'hui inusités, elle emploie des locutions adverbiales formées d'un nom : *cette année, en ce jour, cette nuit.*

4° *Adverbes qui marquent l'antériorité ou la postériorité.*

Hier (lat. *heri*) date des origines mêmes de la langue, où on le rencontre sous des formes diverses : *er*, *ier*, *her*. Il avait autrefois, outre le sens qu'il a aujourd'hui, une signification un peu plus étendue et voulait dire : *un jour passé*, *autrefois.*

Combiné avec le pronon *autre*, il avait donné naissance à un composé *altrier*, *autrier*, qui fut en usage jusqu'au XVIe siècle et qui voulait dire : *l'autre jour*. Ex. :

> **L'autrier** *avint* (advint) *en cel autre pais*
> *C'uns chevaliers ot* (eut) *une dame amee.*
> (Quenes de Béthune, Bartsch, *Rom. et pastour.*, I, 62.)

Piéçà, dont nous avons déjà vu l'étymologie, a vécu jusqu'au XVIIe siècle avec le sens de : *il y a longtemps*. Ex. :

> *Ingrat ne suis; son nom seroit* **piéçà**
> *Delà le ciel, si l'on m'en vouloit croire.*
> (La F., *Dizain pour madame de Sévigné.*)

Einz, Ainz (lat. *ante* + le *s* adverbial) voulait dire *auparavant*. Ex. :

Unc **einz** *ne pois ne fut si forz e fiere.* (*Rol.*, 3394.)
(Jamais *auparavant* ni depuis il n'y en eut de si forte et de si fière.)

Einçois, ainçois (lat. **antius*) se rattachait à la même racine et avait le même sens. Ex. :

Enceis *ne l'vit, si l'conut veirement.* (*Rol.*, 1596.)
(Jamais *auparavant* il ne l'avait vu (Roland), pourtant il le reconnut sûrement.)

Ces deux adverbes ont été remplacés par *avant* et son composé *auparavant*.

Avant est très vieux dans la langue, mais, sauf dans la locution : *en avant* (désormais), il s'employait le plus souvent comme adverbe de lieu. Ex. : *Guenes, venez* **avant** (*Rol.*, 280), ce qui veut dire : Ganelon, avancez-vous. Toutefois le sens actuel est également très ancien.

Les composés *devant, en devant, çà devant* ont été longtemps fort en usage. Ex. : *avoient pris Carcassonne et pluiseurs villes* **en devant.** (Froiss., IV, 168.)

Jà (lat. *jam*) a vécu jusqu'au XVIIe siècle. On le rencontre encore dans La Fontaine (*Contes*, « *A femme avare galant escroc* ») ;

Je l'ai **jà** *dit : rien n'y font les soupirs.*

Aujourd'hui il est tombé en désuétude. Il a toutefois laissé des composés ; *déjà* qui est synonyme du simple, *jadis* et *jamais*.

Jadis est composé de *jà* et de *dis* qui représente le latin *dies* (jour) ; il peut venir aussi directement de *jamdiu* (depuis longtemps) ; le *s* final serait alors le *s* adverbial. On

rencontre *jadis* dès le XIIIe siècle avec son sens actuel d'*autrefois*. Ex. :

A enherber (empoisonner) *m'apprist* **jadis** *une Juise.*
(*Berte*, LXXVI, L.)

Jamais est formé de *jà* et de *mais* et signifie proprement *jamais plus*. Ex. :

Dieux morut une fois, mes **jà mès** *ne morra.*
(Jean de Meung, *Test.*, 159. L.)

Naguère, qui remonte au moyen âge, avait été condamné par certains grammairiens du XVIIe siècle. Leur décision n'a point été sanctionnée par l'usage, et le mot a subsisté; il appartient même à la langue de la poésie et au style relevé.

Puis (lat.**postius*) se rencontre dans les plus vieux textes avec sa valeur actuelle. Ex. :

Pois *est muntez, entret en sun veiage.* (*Rol.*, 660.)
(*Puis* il est monté (à cheval), entre en son voyage.)

Tost, tôt (lat. *tostum*, brûlé, par allusion à la vitesse de la flamme?) est proprement un adverbe de manière qui signifie : *rapidement*. Mais son composé *bientôt* veut dire aussi bien *dans peu de temps* que *en peu de temps*, il peut donc être compté parmi les adverbes de temps.

A tous ces adverbes il faut ajouter **onques, onc** (lat. *unquam* + s), qui pendant tout le moyen âge et le XVIe siècle a joué le rôle que joue aujourd'hui *jamais*. On le rencontre encore au XVIIe siècle dans La Fontaine et jusque dans Saint-Simon. Ex. :

Et **onques** *depuis il n'y eut plus là-dessus la plus légère difficulté.* (I, 29. L.)

Quelques auteurs de notre siècle l'ont repris, mais par une affectation d'archaïsme. C'est un mot définitivement éteint, et qui n'a rien laissé.

480. Adverbes de quantité. — On pourrait classer les adverbes de quantité en deux catégories. En effet, les uns marquent la quantité d'une manière absolue, Ex. : *assez, guère, peu;* les autres, au contraire, marquent la quantité d'une manière relative : ils l'expriment non pas en soi, mais en la comparant à une autre quantité à laquelle la première est égale, inférieure ou supérieure. De ce nombre sont : *plus, moins, autant.* Quand on dit : *La France a* **autant** *de ressources que l'Allemagne,* on n'évalue point directement combien elle a de ressources : *autant* ne marque la quantité que par comparaison.

Assez, asez (lat. *adsatis*) avait autrefois très souvent le sens de *beaucoup*. Ex. :

Asez *i moerent* (meurent) *e des uns e des altres.*
(*Rol.*, 3477.)

E furent si granz gens (si grandes masses) *que il estoient* **assez** *plus que cil qui estoient devant Constantinoble.* (Villeh., 229. G.)

Guères, guaires, guère (d'un mot germanique *weiger*) avait également le sens de *beaucoup*, qu'il a conservé pendant le moyen âge. Ex. :

(Ours) *Qui mangée l'auront ains que soit* **guere** *tart.*
(*Berte*, XXII, L.)

S'il eust **guerres** *vesqu* (vécu), *il eust conquis toute Italie.* (*Chr. de St-Denis*, II, 145, Lac. de Ste-Palaye.)

Puis il est arrivé pour ce mot ce qui est arrivé pour des pronoms dont nous avons eu l'occasion de parler : *personne, aucun,* et d'autres. Joint très souvent à la négation,

guère a formé avec elle une locution *ne guère* qui a la valeur de *peu*. Quand *ne* est sous-entendu par une ellipse familière, *guère* n'en conserve pas moins le même sens. Ex. : *La ville avait cinq lieues de tour ou* **guère** *moins. Donnez-moi du vin, mais* **guère**.

Mais (lat. *magis*), qui n'est plus aujourd'hui qu'une conjonction, a été longtemps, comme en latin, un adverbe signifiant *plus*. Ex. :

De sun tens n'i ad **mais**. (*Rol.*, 3840.)
N'en parlez **mais**, *se jo ne l'vus cumant* (commande).
(*Ib.*, 273.)

Ce sens s'est conservé dans le composé *désormais* (dès aujourd'hui plus) et dans la locution *n'en pouvoir mais* (n'en pouvoir plus, n'y pouvoir rien). Ex. :

Faut-il de vos chagrins sans cesse à moi vous prendre,
Et **puis-je mais** *des soins qu'on ne va pas vous* [*rendre?*
(Mol., *Mis.*, III, 5.)

Mais a été remplacé par *plus* qui, dès le latin populaire, se substituait à *magis*, par exemple dans l'expression du comparatif.

Moult (lat. *multum*) était, en même temps qu'un adjectif indéfini, un adverbe très usité, aujourd'hui tombé en désuétude, sauf dans certaines provinces où il s'est maintenu sous l'influence des patois. On le trouve pendant tout le moyen âge. Ex :

Jo vus aim **mult**, *Sire, dist ele a l'cunte.*
(*Rol.*, 635.)

La Bruyère avait raison quand il disait : « Moult, quoique latin, était dans son temps d'un même mérite (que

maint), et je ne vois pas par où *beaucoup* l'emporte sur lui. » (XIV.) Il n'en est pas moins vrai que le mot a disparu, avec d'autres qu'on a regrettés sans pouvoir les faire rentrer dans l'usage.

C'est **beaucoup** qui a prévalu. *Beaucoup* est proprement un nom de nombre indéfini. On voit comment il s'est formé par agglomération de l'adjectif *beau* et du substantif *coup*. L'ancienne langue disait volontiers *grand coup* au sens de *une grande quantité*. Ex. : *dont* (par suite de quoi) *li roys ot...* **grant coup** *de la terre le conte*. (Joinv., XXIII.) Néanmoins *beaucoup* se rencontre dès le XIVe siècle. Il est fréquent au XVe. Ex. :

Depuis quatre ans en avons veu **beaucoup**.
(Comm., VII, 12.)

Par (lat. *per*). L'ancienne langue avait fait de cette préposition un adverbe qui signifiait *beaucoup*, *tout à fait*, ce qui s'explique facilement si l'on songe au sens que *per* avait déjà en latin dans des composés comme per*magnus* (très grand). (Voir au § 132.)

Par accompagnait généralement les verbes *avoir* et *être*, et il était ordinairement précédé de *mult* ou de *tant*, qu'il renforçait. Ex. : *mult* **par** *out fier le vis* (mot à mot : il eut moult très fier le visage). (*Rol.*, 142.)

Mult **par** *est grant la feste* (*Ib.*, 3745) (la fête est moult très grande). Cf. en fr. mod. : *c'est* **par** *trop fort*.

Par est donc, à proprement parler, plutôt une particule superlative qu'un véritable adverbe, car jamais on n'a dit : *j'en ai* **par**.

Sous ce rapport on peut le rapprocher de **tres** (lat. *trans*). *Trans* était en latin une préposition comme *per* et signifiait : *au travers*, et par suite : *de part en part*, *tout à fait*. (Voir au § 132). En ancien français, il s'employait soit de-

vant un adverbe, soit devant un adjectif, pour donner au mot qui suivait la valeur d'un superlatif. Ex. :

Ferez (frappez), *paien, kar* **très bien** *les veintrum* (nous les vaincrons). (*Rol.*, 1535.)

Et sachiés que ce fu uns **très biaus** *fais d'armes.* (Joinv., XLVII.)

Cet usage s'est conservé ; *très* sert toujours à former les superlatifs, mais il n'est pas un véritable adverbe : on peut le considérer comme une particule séparable.

Poi, pou, peu (lat. *paucum*) n'a pas changé de sens depuis les origines de la langue. Ex. :

De noz Franceis m'i semblet aveir mult **poi.** (*Rol.*, 1050.)

Peu avait autrefois un certain nombre de synonymes : *aulques, petit.*

Auques, que nous avons déjà vu comme indéfini, s'employait surtout auprès d'un adjectif ou d'un adverbe. Ex. :

Li poil aveit **auqs** *rous, le vis apert e cler.* (Wace, *Rou*, 2510, G.)

(La barbe il avait *un peu* rousse, le visage ouvert et clair.)

Le diminutif *auquetes* se rencontre également, mais il a disparu depuis longtemps avec le simple.

Un petit a vécu beaucoup plus tard, car on le rencontre encore souvent au XVIIe siècle. Ex. :

Je commence, à mon tour, à le croire **un petit.** (Mol., *Amph.*, I, 2.)

Aujourd'hui l'expression est tombée en désuétude; toutefois dans la langue familière elle s'est combinée avec l'adverbe *peu* pour donner une locution très usuelle : *un petit peu*, qui n'est pas encore reçue.

Trop se rapporte suivant quelques étymologistes au bas-latin *troppum* (troupeau); ce serait donc un nom collectif pris dans le sens d'un nom de nombre indéfini. En effet, dans l'ancienne langue il signifie : *une grande quantité, beaucoup*. Ex. :

Li roys Richars... fist tant de granz faiz, que li Sarrazin le doutoient (redoutaient) **trop**.
(Joinv., XVII.)

Toutefois le mot *trop* se rencontre aussi dès les premiers textes avec sa signification actuelle. Ex. :

Carles respunt : **Trop** *avez tendre cuer*. (*Rol.*, 298.)

C'est ce dernier sens qui a fini par l'emporter. Mais il n'est pas rare de trouver des exemples au milieu du XVIe siècle où l'ancien est conservé :

Fascheuse de nature est toute adversité,
Mais **trop** *plus dangereuse est la félicité.*
(Du Bellay, *Œuv. ch.*, 141.)

Tant (lat. *tantum*) s'emploie devant les adverbes et les adjectifs avec le sens de *tellement, si*. Ex. :

Ceste dulur ne demenez **tant** *fort*. (*Rol.*, 2946.)

En même temps le mot a conservé le sens qu'il avait en latin et il sert d'adverbe de comparaison. Ex. :

Il (l'ennemi, le diable) *se travaille* **tant** *comme il puet*.
(Joinv., VIII.)
Sire..., m'ennuie **tant** *comme il me puet ennuier*.
(Id., IX.)

Comme on a pu le remarquer dans ces exemples, *tant* en ce sens n'est plus suivi de *quant* comme en latin, mais de *comme* (quomodo). Les adverbes qui marquaient l'éga-

lité, la ressemblance : *si*, *autant*, etc., se construisaient généralement de même, et cet usage s'est conservé jusqu'aux origines de la langue moderne. On trouve encore dans Commynes (III, 5) :

Il ne se soucioit point **tant** *de la descente dudict conte de Warvic*, **comme** *faisoit le duc de Bourgongne.*

Comparez Desportes (*Angélique*) :

Le messager, surpris d'une telle merveille,
Le suit **tant comme** *il peut de l'œil et de l'oreille.*

Malherbe, qui blâme cette façon d'écrire, en use pareillement en plusieurs endroits de ses œuvres. Ex. :

Les vents en l'Océan **tant** *de vagues n'irritent,*
Comme *j'ai de pensers.* (I, 159, 19 et 20, *var.*)

Il y a **autant** *de gloire à celui qui reçoit un bienfait de le publier* **comme** *à celui qui le donne de n'en faire connoître que ce que celui qui l'a pris veut qu'on en sache.* (II, 37.)

On trouve encore de semblables exemples en grand nombre dans nos classiques. Ex. :

Toi qui l'as honoré sur cette infâme rive,
D'une flamme pieuse **autant comme** *chétive.*
(Corn., *Pomp.*, V, 1.)

Il y a **autant** *de divers cieux* **comme** *il y a d'étoiles.*
(Descartes, *Monde*, 8, L.)

Ainsi comme *nous en voyons passer d'autres devant nous, d'autres nous verront passer, qui doivent à leurs successeurs le même spectacle.* (Boss., *Serm. sur la mort.*)

Mais, dans la langue moderne, *que* a complètement

supplanté *comme* ; on a considéré que l'adverbe suffisait à marquer la comparaison sans qu'il fût besoin de la répéter en employant la conjonction *comme*. D'autre part, le développement général de la conjonction *que* n'a pas été sans influence sur ce changement.

Tant avait formé plusieurs composés, en particulier *altretant*, *autretant* (*alterum tantum*) et *autant* (*aliud tantum*). Le premier était très commun dans les auteurs du moyen âge, il était à peu près synonyme du simple. Ex. : *pour ce que chascuns aime* **autretant** *sa vie comme je faiz la moie.* (Joinv., II.)

Autant seul a survécu ; entré en concurrence avec le simple *tant*, il l'a remplacé dans un certain nombre de tournures, ainsi on dira : *donnez-m'en* **autant** et non *donnez-m'en* **tant**.

Mais en revanche *autant* a cédé à *aussi* (adverbe que nous retrouverons plus loin) chaque fois que le mot qui suit est un adjectif. On disait très bien dans le moyen français :

> **Autant** *reformé à Sparte comme voluptueux en Ionie.* (Mont., I, 185, L.)

Au XVIIe, au XVIIIe siècle même, *autant* se trouve encore ainsi employé. Ex. :

> *Passons chez Octavie, et donnons-lui le reste*
> *D'un jour* **autant** *heureux que je l'ai cru funeste.*
> (Rac., *Brit.*, V, 3.)

> *Un raffinement d'intempérance* **autant** *indigne de mes éloges qu'une artificieuse simplicité.* (J.-J. Rousseau, *Disc. c. les sciences*, L.)

Cette façon de parler a vieilli ; cependant, quand l'adjectif précède l'adverbe au lieu de le suivre, *autant* s'emploie encore très bien. Ex. :

Esope conte qu'un manant
Charitable **autant** *que peu sage.*
(La Font., *Fab.*, VI, 13.)

Il nous resterait à noter un assez grand nombre d'adverbes comme *plus*, *moins*, etc., dont l'histoire ne présente aucune particularité.

481. Adverbes de manière. — Les adverbes de manière sont en nombre indéfini comme les manières d'être de la matière et de la pensée. A chaque adjectif correspond un adverbe qui peut être formé, s'il n'existe pas, au moyen du suffixe *ment* dont nous avons parlé. Citons seulement quelques-uns de ces adverbes qui méritent une mention particulière.

Si (lat. *sic*) signifiait : *ainsi*, comme son étymologie l'indique. Il a eu longtemps ce sens. Ex. :

Et il **si** *firent.* (*Rol.*, 2155.) (Et ils firent *ainsi.*)
Et il rist mout clerement, et me dist que je les alasse querre; et **si** *fis-je.* (Joinv., CX.)

Dans un sens très voisin, et que *sic* avait déjà en latin, *si* voulait dire : *à tel point, tellement.* Ex. :

Après li dit : Culverz, cum fus **si** *os*
Que me saisis? (*Rol.*, 2292.)
(Après il lui dit : Misérable, comment fus-tu *assez* osé pour m'empoigner ?)

Par un développement tout naturel de cette signification, *si* en était arrivé à vouloir dire : *à un très haut degré, extrêmement, beaucoup.* Il était ainsi synonyme de *très* et de *par.* Ex. :

Il se deffendoient des Turs **si** *viguerousement.* (Joinv.,

XLVI), c'est-à-dire : Ils se défendaient contre les Turcs *très* vigoureusement.

Le mot n'a pas conservé cette dernière valeur : Le sens de *à tel point*, au contraire, lui est resté. Ex. :

Il ne faut pas toujours être **si** *délicat.*
(La Font.., *Fab.*, VIII, 17.)

Ces conjectures ne sont pas **si** *conjectures que tu penses.* (J.-J. Rousseau, *Hél.*, V, 13, L.)

Nous retrouverons *si* comme conjonction ; il a également, comme on vient de le voir, subsisté comme adverbe, mais en outre il a donné naissance à deux composés très usités : *ainsi* et *aussi*. *Ainsi* (anc. fr. *ainsinc*, *issi*), d'après Littré, viendrait de *in sic*, d'après Diez, de *aeque sic*. Cette étymologie est encore discutée. Quant à *aussi* (anc. fr. *alsi*), il vient incontestablement de *aliud sic*, il est formé comme *autant*. Il avait dans l'ancienne langue comme concurrent une forme *altresi* formée de *alterum sic* comme *altretant* était formé d'*alterum tantum*.

Altresi est commun dans les anciens textes. Ex. :

Li amiralz recleimet Apollin,
E Tervagan e Mahum **altresi** (*Rol.*, 3490.)
(L'Émir invoque Apollon et Tervagan et Mahomet *aussi*.)

Desur lur brunies lur barbes unt getées
Altresi *blanches cume neif sur gelée.* (*Ib.*, 3318.)
(Sur leurs brognes ils ont jeté leurs barbes *aussi* blanches que la neige sur la gelée.)

Ainsi est synonyme du précédent. Ex. .

Se nous le faisons **ainsinc**, *Nostre Sires nous donra plus de bien en cest siècle et en l'autre que nous ne sauriens devisier.* (Joinv., VII.)

On sait que ce mot a gardé le même sens et qu'il a supplanté *si* dans plusieurs de ses emplois. On ne dirait plus : *je fais* **si**, mais : *je fais* **ainsi**. Au contraire *aussi* est devenu un adverbe de quantité qui signifie : *également*. Autrefois, soit sous la forme *alsi*, soit sous la forme *alsinent*, il signifiait : *de la même façon*, *comme*. Ex. :

*Et s'***aussi** *est* (s'il en est ainsi) *que pour lui* (elle) [*mourir doie* (doive),
Ce est la mort dont mieux mourir devroie.
(*Couci*, p. 126, L.)

Je le croy... **aussi** *comme sainte Esglise le nous enseigne.* (Joinv., X.)

Mais le sens actuellement conservé est également fort ancien. Ex. :

Le roy Flore son pere regrete mout **aussi**.
(*Berte*, LIX, L.)

C'est celui-ci qui a fini par l'emporter au XVIIe siècle, et *aussi* est devenu un véritable adverbe de quantité. Toutefois, dans bien des cas, on peut encore le traduire par *de même*. Ex. :

Celui qui met un frein à la fureur des flots
Sait **aussi** *des méchants arrêter les complots.*
(Rac., *Ath.*, I, 1.)

Comme (lat. *quomodo*) est l'adverbe essentiel de comparaison en ce qui concerne la manière d'être ; 1° il signifie, comme son étymologie l'indique, *de la même façon que*, *de même que*, *ainsi que*. Ex. :

Mais un monarque enfin **comme** *un autre homme* [*expire.*
(Corn., *Nicom.*, IV, 3.)

De là une foule de sens dérivés; *comme* veut dire : *presque*, *environ*, *à peu près*. Ex. :

Le ciel en sa faveur produit **comme** *un miracle.*
(Mol., *l'Étourdi*, V, 14.)

Il osta sa barrette, et s'agenouilla, **comme** *à demy pied de terre* (à *environ* un demi-pied de terre) (Comm., IV, 10.)

2° *Comme* avait en outre, dans l'ancienne langue, le sens de : *c'est-à-dire*. Ex. : *estoit là avec... plusieurs de ses enfans,* **comme** *trois filles et ung filz.* (Comm., I, 2.) C'est de là sans doute qu'est venu le sens voisin de *en tant que*, *en qualité de*, que *comme* a depuis longtemps et qu'il a toujours conservé. Ex. :

A quoy ledict conte de Charolois... voulut respondre, **conme** *fort passionné de ceste injure.* (Comm., I, 1.)

Comme *sage,*
J'ai pesé mûrement toutes choses.
(Mol., *Tart.*, II, 2.)

3° *Comme* signifie *de quelle manière, à quel point, combien*. Ex. :

Je sais trop **comme** *agit la vertu véritable.*
(Corn., *Hor.*, IV, 1.)

Vous ne sauriez croire **comme** *elle est affolée de ce Léandre.* (Mol., *Médecin malgré lui*, III, 7.)

L'emploi de *comme* en ce sens était autrefois très libre. Il entrait dans les interrogations directes ou indirectes, mais aujourd'hui on le remplace généralement par *comment*. On ne dirait plus avec Molière : *Qui sait* **comme** *en ses mains ce portrait est venu?* (*Sgan.*, 6.) Il faudrait dire : *comment* en ses mains ce portrait est venu.

En revanche le composé *comfaitement* a entièrement

disparu. On le trouve assez souvent dans les vieux textes avec le sens de *comment*. Ex. :

Cumfaitement *li manderum nuveles.* (*Rol.*, 1699.)

482. Degrés des adverbes. — Certains adverbes sont susceptibles d'un comparatif et d'un superlatif synthétiques comme des adjectifs. Ex. : *mieux*, *pis*.

Les autres en général font leur comparatif et leur superlatif avec *plus*, *très*. Ex. : *très bien*, *plus près*, et tous les autres. Nous renvoyons au chapitre où nous avons traité de la formation du comparatif et du superlatif des adjectifs.

483. Adverbes d'affirmation, de doute.— 1° En ancien français l'affirmation s'exprimait essentiellement par deux mots : **Si** et **oïl**.

Si n'est autre que l'adverbe de manière dont nous avons parlé plus haut et qui veut dire : *ainsi*. On sait que dans d'autres langues romanes, en italien par exemple, il est encore aujourd'hui le signe de l'affirmation. En français, nous ne l'employons que s'il s'agit de détruire par une affirmation une négation qui précède. Ex. : *Tu n'y croiras pas.* — *Mais* **si**. *Oui* dans une pareille phrase serait équivoque, il n'indiquerait pas si l'on y croira ou si l'on n'y croira pas.

Encore faut-il observer que *si* est banni en pareil cas de la conversation officielle. Il passe pour irrévérencieux, peut-être à cause même de sa signification nettement affirmative. On recourt alors à une périphrase plus vague, comme : *Je vous demande bien pardon.*

De *si* on a fait les locutions voisines : *si fait, que si.*

Oui (anciennement **oïl**, **oyl**) est le signe général de l'affirmation. Il a servi, comme on sait, à caractériser autrefois la langue du nord de la France, que Dante a appelée langue d'*oïl* par opposition au provençal (langue d'*oc*) et à l'italien

(langue de *si*). *Oui, oïl* est composé du pronom démonstratif *o* (lat. *hoc*) et d'un autre pronom que nous avons vu également : *il*.

Originairement *o*, qui correspond à *c'est cela*, avait à lui seul le sens de *oui*. On trouve encore dans *Raoul de Cambrai*, 264 : *ne dit ne* **o** *ne non*.

Mais plus souvent, au lieu de construire ainsi *o* absolument, on le joignait aux pronoms personnels. Mis au cas-sujet, le pronom personnel était alors sujet du verbe de la question, qu'on s'abstenait toutefois de répéter. Supposez le dialogue suivant : *Viens-tu? oui, je viens*. Supprimez le verbe *viens*, vous avez l'ancienne construction : *Viens-tu?* **O je**. *Vient-il?* **O il**. On disait de même *o nous, o vous*. Exemple :

Avés vos relenqui Mahomet, fille bele?
Oie, *che dist la dame*. (*Aiol*, 9680.)

(Avez-vous renoncé à Mahomet, fille belle? *Oui, je* [l'ai fait], ce dit la dame.)

L'aveir Carlun est il appareilliet?
E cil respunt : **Oïl**, *Sire, asez bien*. (*Rol.*, 644.)

(L'avoir de Charles est-il prêt, et l'autre répond : *oui, il* [l'est], Sire, très bien.)

Mais de très bonne heure le sentiment de cette construction se perd ; au lieu de changer de personne suivant que le verbe est à la 2e ou 3e personnne, suivant qu'il est au pluriel ou au singulier, on se sert indistinctement de la forme *oïl* qui supplante toutes les autres. On dit *oïl* au lieu de *o je, o nous*. Ex. : *Il me demanda se* (si) *je vouloie estre honorez en ce siècle... et je li diz :* **Oyl**. (Joinv., III.)

Oyl à ce moment est réduit à un mot simple dissyllabique dont on ne devine plus la composition et qui apparaît comme le signe de l'affirmation pour tous les cas.

Il avait comme correspondant dans l'ancienne langue un

mot formé comme lui : **nen il, nennil, nenni**. *Nen* était la négation *non* dont nous aurons à reparler, *il* était le pronom. *Nenni* a été en usage jusqu'au XVIIe siècle. Ex. :

> **Nenny** *desplait et cause grand soucy.*
> (Marot, *Épig. de nenny.*)
>
> *Quoy donc? La vraye penitence peut-elle consister sans foy?* **Nenni** *pas.* (Calv., III, 3, 5.)

Mais à partir de cette époque, *nenni* est abandonné aux patois, on ne le rencontre plus guère que dans Molière ou La Fontaine, quand ils affectent d'imiter le parler familier ou rustique. *Nenni* n'a point eu de retour de fortune, c'est aujourd'hui un mot de la langue provinciale et de la conversation intime, banni du style élevé.

L'ancienne langue avait d'autres expressions destinées à exprimer, à renforcer ou à préciser l'affirmation

Voir, **voire** (lat *verum*), qu'on trouve souvent écrit *voirs* ou *voires* et qui subsiste dans la langue moderne avec le sens de *même*, avait autrefois le sens qu'a aujourd'hui *vrai*. Ex. :

> *Et comme les Normans sans luy respondre :* **voire.**
> (Régn., *Sat.*, III.)

Toutefois *voir* avait souvent un sens différent ; il restreignait une affirmation et équivalait à *du moins*.

Le dérivé *voirement* **avait au contraire** en général le sens de : *en réalité*.

Certes était très souvent remplacé autrefois par la locution plus complète **à certes** (*sérieusement*, *certainement*).

Peut-être avait dans l'ancienne langue un synonyme, c'était le mot **espoir**, première personne du singulier du verbe *espérer*, proprement : *j'espère, j'attends; espoir* avait pris le sens de *probablement*, *peut-être*, *environ*. Ex.

> *Doutai* (je craignis) *que* **espoir** *c'estoit uns Assacis, uns mauvais hom.* (Joinv., CXV.)

Une praierie espoir *large de sis bonniers* [environ 110 ares] (Froiss., VI, 199.)

De la négation.

484. Négation simple. — La négation simple latine était *non*. Cette particule s'est conservée en français sous trois formes différentes : *non*, *nen*, *ne*.

I. Non se trouve dans le plus ancien français là où nous mettrions aujourd'hui *ne*. Ex. :

Si... Karlus meos sendra **nun** *los stanit.* (*Serm. de Strasb.*) (Si Charles mon seigneur *ne* le tient pas.)

Nïule cose **non** *la pouret omque pleier.* (*Sainte Eulalie*, 9.) (Aucune chose *ne* la pourrait jamais plier.)

Plus tard encore *non* se conserve dans un assez grand nombre de constructions. Ex. :

Nous amons miex avoir nostre abbaïe en vostre garde, que **non** *à celi cui* (de qui) *li eritaiges* [héritage] *est.*
(Joinv., CXXXVI.)

On le rencontre surtout avec le verbe *faire*. Ex. :

Et il dirent que **non** *feroient-il.* (Joinv., VI.)
Et li roys respondi: « *Vraiement* **non** *fist.* » (Id., CXV.)

On sait que *non* est toujours en usage. On l'emploie :

1° Pour nier un mot dans une proposition : *Je veux de l'étoffe noire et* **non** *blanche. Je veux rêver et* **non** *pleurer.* (Lam.) ; mais, dans la langue populaire, *non* est remplacé par *pas* dans ces antithèses : *Je veux de la bière et* **pas** *du vin.*

2° *Non* se met absolument. Ex. :

La voix qui dit : Malheur! la bouche qui dit : **non** !
(V. Hugo, *Chât.*, VII, 16.)

De la même façon *non* remplace un adjectif, un substantif, un verbe, précédés de la négation et qu'on sous-entend. Ex. :

Sage ou **non** — *Malice ou* **non**.

Si de tous les hommes les uns mouroient, les autres **non**, *ce seroit une désolante affliction que de mourir.*

(La Bruy., XI.)

3° *Non* se rencontre aussi dans les locutions : **non** *pas* **non** *que*, **non** *sans*, **non** *loin*, **non** *seulement*, **non** *plus*, d'autres encore. Ex. :

Non *que je veuille à Rome imputer quelque crime.*

(Corn., *Nicom.*, V, 10.)

Ayant déclaré **non** *seulement hérétique, mais absurde le mouvement de la terre.* (Volt., *S. de Louis XIV*, 31, L.)

4° Enfin *non* entre comme particule composante dans un assez grand nombre de mots. (Voir page 175.)

II. **Nen** est une autre forme de *non* où l'*o* s'est affaibli en *e*. On trouve *nen* très fréquemment dans les textes du moyen âge. Ex. :

Plus est isnels que **nen** *est uns falcun.* (*Rol.*, 1529.)

(Il est plus rapide que n'est un faucon.)

Li phisicien (médecins) *me disoient que j'avoie une grosse teste... et que je* **nen** *avoie pooir* (*pouvoir*) *de enyvrer.* (Joinv., III.)

Nen avait formé la négation *nennil*, *nanil*, *nenni* dont nous avons parlé plus haut. Mais simple et composé ont également disparu.

III. *Nen* s'affaiblit à son tour en **ne** et par élision n'. Ex. :

Ne *vus esmaier* [effrayez]. (*Rol.*, 27.)

Ne *s' poet garder que mals ne li ataignet.* (*Ib.*, 9.)

Ne suffisait alors, sans adjonction d'aucun autre mot, pour marquer la négation. Ex. :

Li commenderres (commandeur) *li respondi... qu'il* ne *me congnoissoit.* (Joinv., LXXX.)

Ilz ne *bougerent du pied de leur maistre.* (Comm., II, 12.)

On trouve encore des exemples analogues non seulement dans les auteurs du XVIe siècle, mais même dans les écrivains classiques. Ex. :

J'ai fait le premier pour ne *tomber en des répétitions.* (Malh., I, 464.)

Le vieillard, qui n'*attend une telle rencontre.* (Id. I, 15.)

S'il faut qu'à vos projets la suite ne *réponde.* (Corn., IV, 161, var.)

Toutefois Corneille (en 1660) a corrigé ce dernier vers, sans doute pour obéir à des préceptes grammaticaux qui commençaient alors à se fixer et qui voulaient que la négation *ne* fût complétée en pareil cas par les mots *pas*, *point*, suivant un usage déjà presque complètement adopté au siècle précédent.

En effet *ne*, dans la langue moderne, ne s'emploie plus seul pour exprimer la négation que dans un certain nombre de cas dont voici les principaux.

1° Certains verbes se construisent par archaïsme suivant l'ancien usage. Ex. : *il* n'*importe*, *il* n'*a cure*.

Il n'*avait garde*, *il égarait les masses.* (V. Hugo, *Chât.*, VII, 12.)

Avec les verbes *pouvoir*, *savoir*, *cesser*, l'usage hésite.

2° A côté de ces expressions il faut ranger les phrases optatives comme *à Dieu ne plaise!* qui expriment un

désir ou un regret, et particulièrement celles de ces phrases qui commencent par la conjonction *que*. Ex. :

Olivier et Roland, que **n'**êtes-vous ici!
(V. Hugo, *Lég. des siècles*, IV, 3.)

3° Dans les propositions relatives qui dépendent d'une principale interrogative ou négative, on peut se servir de *ne*, sans plus. Ex. :

Je ne vois personne qui **ne** *vous porte aux nues.*

4° Il en est de même dans les phrases hypothétiques, qu'elles soient introduites par *si*, ou que cette conjonction soit sous-entendue. Ex. :

Si ce **n'***avait été lui, je le chassais.* — **N'***eût été son bon cœur, je lui aurais difficilement pardonné.*

5° Même règle dans les propositions temporelles commençant par *depuis que* ou *que* lorsque le verbe est au présent. Ex. :

Il y a bien un an que je **ne** *l'ai vu.*
Depuis six mois que je **ne** *l'ai aperçu.*

6° Il en est encore ainsi quand la négation est limitée par la conjonction *que*. Ex. :
Nous **n'***avons perdu que cinq cents hommes.*

7° Enfin, d'une façon générale, *ne* est suffisant lorsqu'il y a dans la phrase un mot semi-négatif : la conjonction *ni*, les adverbes *guère*, *jamais*, *mais*, *plus*, les indéfinis *aucun*, *nul*, *personne*, *rien*, les expressions comme *âme qui vive*. Ex. :

Quand je plaisois à tes yeux
J'étois content de ma vie,
Et **ne** *voyois ni rois ni dieux*

Dont le sort me fît envie.
(Mol., *Am. magn.*, III, 7.)

Il ne *respectait rien de tout ce qu'on respecte.*
(V. Hugo, *Chât.*, VII, 12.)

Mais ce sont là des faits particuliers. En général, et même, si l'on veut, dans un grand nombre des cas dont nous venons de parler, on ajoute à *ne* un mot complétif, on se sert, non pas de la négation simple, mais de la négation renforcée.

485. Négation renforcée. — Pour fortifier l'idée de la négation qui a besoin parfois d'être fortifiée tout comme une autre idée quelconque, on se sert d'une image, mais non plus d'une métaphore, simplement d'une comparaison. Il est facile de se rendre compte de la façon dont l'esprit procède. Pour dire d'un homme qu'il ne vaut rien, on dira qu'il ne vaut pas *quatre sous*, pas *deux liards*, qu'on n'en donnerait pas *quatre sous*, ni *deux liards;* c'est-à-dire qu'on remplace l'expression abstraite *rien* par une chose de dimension, de valeur, de durée minuscule. A l'idée pure et simple on substitue l'image. C'est le procédé général du langage.

Les Latins l'ont employé avant nous. On trouve dans leur langue les locutions : **non fili** *facere* (ne pas priser d'*un fil*); **non nauci** *facere* (ne pas estimer *un zeste*), d'autres encore. Or il en est résulté ce qui résulte toujours en pareil cas, l'image s'efface et la même expression finit par exprimer abstraitement ce qu'elle signifiait d'abord par figure : *ne hilum* voulait dire au début : pas même un de ces petits points noirs qui sont au bout des fèves. Bientôt *ne hilum*, devenu *nihilum* et *nihil*, équivaut tout simplement à notre mot *rien*.

Même chose se passe en français.

On ajoute à la négation *ne* des substantifs sans article (suivant l'usage du temps) qui désignent des choses très petites : *goutte*, *mie*, *pas*, *point*, etc. On a ainsi des locutions : *ne goutte*, *ne mie*, *ne pas*, *ne point*, qui expriment d'une façon imagée l'idée de *pas du tout*. Ces locutions sont toutes formées, comme on voit, suivant le même procédé, elles ont une commune origine, cependant si on les compare entre elles, on s'aperçoit qu'elles ont eu une fortune et une histoire très différentes.

Quelques-unes, comme *ne goutte*, *ne mot*, ont encore le sens de *rien*. Ex. : *Je* **n'***y vois* **goutte,** *il* **ne** *dit* **mot.** Il y a plus. La signification primitive y est encore sensible, les mots *goutte* et *mot* ont conservé leur sens; ce sens a été étendu par figure, mais il est demeuré; quand on dit : *je n'y comprends goutte*, on sent encore qu'on fait une comparaison, qu'on dit plus qu'en disant : *je n'y comprends rien*. Le mot *goutte* est toujours là pour l'image, et on en a si bien conscience qu'on reconstruit quelquefois la phrase autrement, suivant les règles de la syntaxe moderne. Ex. :

Je **n'***y vois* **pas une goutte.**

Au contraire il en va tout autrement dans les locutions *ne pas*, *ne point*. Originairement elles avaient le sens de : *pas un pas*, *pas un point*. Mais ce sens est entièrement effacé, si bien que ces locutions s'emploient l'une pour l'autre, sans qu'on distingue si l'image convient ou ne convient point, car il n'y a plus d'image.

De cette différence fondamentale résultent des distinctions très marquées entre les deux catégories de négations renforcées, sous le rapport du sens et aussi de la syntaxe.

1° Comme *goutte*, *mot*, *brin*, etc., ont gardé leur sens, les expressions formées par ces mots avec la négation veulent dire : pas une chose, si petite qu'elle soit, c'est-à-dire *rien*.

Au contraire les expressions *ne pas*, *ne point* et anciennement *ne mie*, où les mots *pas*, *point*, *mie* n'ont plus

aucune valeur, sont de simples équivalents de la négation *ne*.

Les premières correspondent à *nihil*, les secondes à *non*.

2° Les expressions : *ne goutte*, etc., sont toujours des expressions imagées dont on est libre de ne pas faire usage.

Au contraire *ne pas*, *ne point*, qui n'ont plus de sens spécial, ont, par suite d'une loi dont nous avons déjà constaté les effets, étendu leur emploi en même temps qu'elles perdaient leur sens. *Pas* et *point*, originairement employés en certains cas seulement, sont devenus les compléments indispensables de la négation *ne* qu'ils renforcent.

Ce fait a eu une autre conséquence. Nous avons vu que tous les mots construits avec la négation ont une tendance à prendre le sens négatif. Il en a été de même pour *pas* et *point*, qui nient très souvent à eux tous seuls. Ex. : *Avez-vous de l'argent?* — **Pas** *beaucoup*. — **Pas** *d'argent*, **pas** *de Suisses*. — *Invitée ou* **point** *invitée, je ne m'en souviens pas* (Staal, *Mém.*, I, 299, L.) On trouve même *point* construit absolument avec le sens de *non*. Ex. : G. Dandin : *Non*. — Angélique : *De grâce*. — G. Dandin : *Point*. (Mol., *G. Dandin*, III, 8.)

Par une suite toute naturelle, *pas* et *point*, devenus négatifs par eux-mêmes, tendent à se passer de *ne*. On trouve au XVIIe siècle un très grand nombre d'exemples qui le prouvent; ce sont en général des phrases interrogatives. Ex. :

Pécheur... veux-tu **pas** *restituer ce bien mal acquis?*
(Bossuet, *Serm.*, L.)

S'ils osent quelquefois prendre un air de grandeur,
Seront-ils **point** *traités par vous de téméraires?*
(La Font., *Fab.*, VIII, 4.)

La question fut discutée par les grammairiens. Vaugelas trouvait « qu'il était d'ordinaire plus élégant de ne pas mettre la négative ». Mais il s'en faut bien que tout le monde ait été de son avis.

Néanmoins et malgré les opposants, l'ellipse de *ne* est aujourd'hui fréquente. Dans la langue populaire elle est de règle. Là le vrai mot négatif est *pas* ou *point; ne* est presque toujours sous-entendu. Ex. :

Fait vraiment un froid d'attaque.
Quand j' pens' que j' suis pas *couvert,*
Et qu' j'ai pas *d' poils comme un braque*
C'est pas *rigolo, l'hiver.*
(Richepin, *Ch. des Gueux*, 170.)

486. Remarques. — La négation française s'emploie en dehors même des phrases négatives. Or l'emploi de *ne* après certains verbes est une des grosses difficultés de la syntaxe française. On dit : *j'ai défendu qu'il vînt*, mais : *je crains qu'il* ne *vienne*. Les règles à ce sujet sont fort complexes, elles varient souvent de verbe à verbe. D'autrefois même, par exemple si la proposition est interrogative, la syntaxe de la proposition subordonnée diffère suivant les nuances de la pensée. On dira : *avez-vous peur qu'il* ne *vous égare*, si la réponse doit être : *oui, j'en ai peur*, et au contraire : *avez-vous peur qu'il vous égare*, si l'on s'attend à la réponse opposée : *non, je n'en ai pas peur.*

Nous n'entreprendrons pas de justifier ni même d'exposer par le menu ces règles fort compliquées; mais, d'une façon générale, voici comment on peut expliquer la présence de la négation dans ces tournures. La raison en est dans le latin même.

Je crains qu'il ne vienne se disait en latin : *Timeo* (*ut*) *ne veniat;* plus tard, à une époque où l'on ne distinguait plus

ne et *ut non : timeo ut non veniat*, et enfin, quand à la conjonction *ut* s'est substituée la conjonction populaire *quod : timeo* quod *non veniat.*

Le français n'a fait que reprendre cette construction. Mais, comme nous le disions tout à l'heure, elle n'est pas générale. En outre, l'ancien français allait jusqu'au bout; il exprimait la négation tout entière complétée par *pas, point, plus.*

Au contraire, le français moderne ne se sert en pareil cas que de la négation *ne*, qui, nous l'avons vu, est singulièrement affaiblie.

(Sur l'emploi de la négation après un comparatif, voir au § 230.)

CHAPITRE VIII.

DE LA PRÉPOSITION.

487. Définition. — La préposition est aujourd'hui en français un mot ou une réunion de mots qu'on place devant un nom, un pronom ou un infinitif, et qui lie ce mot à un autre mot par un rapport qu'elle exprime. Si vous dites : *Je vais* à *Paris*, *à* marque entre l'idée d'*aller* exprimée par le verbe et l'idée de la ville de *Paris* un rapport indiquant que Paris est le but du voyage, de l'action.

En français, nous sommes obligés de nous servir de la préposition *à* pour marquer ce rapport; il n'en était pas de même, à beaucoup près, en latin ni dans les langues anciennes, où les cas servaient à l'expression de ces rapports. Pour traduire la phrase que nous avons citée il suffirait de mettre le nom de Paris à l'accusatif, suivant la règle; *Eo Romam* (je vais *à* Rome); l'accusatif suffit en effet

pour indiquer que le nom de la ville est le terme du mouvement signifié par le verbe.

Cependant il y avait déjà des prépositions en latin, mais en général elles avaient un autre rôle : elles précisaient le rapport indiqué par le cas. Si dans la phrase *eo Romam* on intercalait *in* (en) ; *eo* **in** *Romam*, c'était pour marquer qu'on allait *à l'intérieur* de Rome et non *autour*, *auprès*, *à l'entrée* de la ville. Les prépositions n'avaient pas toujours une semblable valeur, elles suppléaient déjà les cas, et la syntaxe française était en germe dans le latin, néanmoins il faut tenir compte dans l'ensemble de la remarque faite plus haut, car il y a là une différence essentielle entre les deux langues. En latin, les prépositions n'ont ni le même rôle ni la même importance qu'en français. Là elles concourent avec les cas, ici elles les remplacent.

488. Origine des prépositions. — Nous aurons l'occasion, dans la suite de ce chapitre, de donner l'étymologie d'un certain nombre de prépositions et locutions prépositives ; d'une façon générale observons tout de suite que les prépositions françaises ont trois origines.

1° Ce sont des prépositions latines, simples ou composées, qui se sont conservées. Ex. :

A (lat. *ad*) ; **contre** (lat. *contra*) ; **de** (lat. *de*) ; **en** (lat. *in*) ; **entre** (lat. *inter*) ; **outre** (lat. *ultra*) ; **par** (lat. *per*) ; **pour** (lat. *pro*) ; **sans** (lat. *sine*).

A cette catégorie il faut joindre des prépositions formées de plusieurs particules latines, mais que le latin n'avait pas l'habitude de combiner. Ex. :

Envers (*in, versus*), **devers** (*de, versus*), **dès** (*de, ex*).

2° Il y a beaucoup de prépositions qui proviennent d'anciens adverbes ou qui même sont à la fois prépositions et

adverbes. Ainsi **sous** vient de l'adverbe *subtus*, **hors** de l'adverbe *foris;* **avant**, **devant** et bien d'autres sont en même temps adverbes.

En effet, les rapports entre ces deux parties du discours, adverbe et préposition, sont si intimes, que la distinction entre elles est, on peut le dire, très superficielle. L'adverbe exprime une circonstance de lieu, de temps, etc. La préposition exprime, originairement tout au moins, la même circonstance, avec cette différence que l'adverbe l'exprime à lui seul, tandis que la préposition a besoin d'être suivie d'un complément. Supposez la phrase : *Nous marchions ensemble; il venait* **derrière**, *derrière* est adverbe. Mais ajoutez le pronom *moi : nous marchions ensemble, il venait* **derrière** *moi, derrière* est devenu préposition. Dans les deux phrases le mot a toutefois la même signification, et avec une autre valeur syntaxique marque la même circonstance de lieu. Aussi adverbes et prépositions s'échangent-ils très souvent, comme nous aurons à le remarquer dans la suite de ce chapitre.

3° Beaucoup de prépositions sont fournies par la dérivation impropre. (Voir au § 101.)

Chez (*casis*), **lez** (*latus*) sont des substantifs.

Sauf, excepté, vu, hormis, durant, nonobstant, pendant, suivant, sont des adjectifs ou des participes présents et passés. Originairement ces mots étaient variables et se construisaient comme nous l'avons indiqué au § 474. Ex. :

Il rendit la place au duc de Lorraine, **saufz** *leurs personnes et biens.* (Comm., V, 5.)

Mais bientôt le sentiment de la construction primitive étant perdu, ces mots, rejetés hors de leur place ordinaire, apparurent comme de véritables particules, et l'accord cessa de se faire. On trouve ainsi dans Commynes, contrairement à l'exemple cité plus haut :

Veu *la deffetion de leur seigneur.* (V, 11.)

Y assortit on toutes les meilleures pieces, **excepté** *les bombardes et autres grosses pieces.* (Id., I, 9.)

J'ai, **passé** *huit jours, oy dire*
Que je ne say quel grant seigneur...
(Arn. Greban, *Myst. Passion*, 4827.)

4° Il faut ajouter à cette liste les locutions prépositives formées d'adverbes, de locutions adverbiales, de substantifs ou d'adjectifs suivis des prépositions *de*, *à*, *avec* et précédés ou non d'une autre préposition. Ex. : *hors de, loin de, rapport à, faute de, en face de, vis-à-vis de...*

489. Signification des prépositions. — Les prépositions marquent, nous l'avons dit, les rapports adverbiaux : de lieu, de temps, de cause, de moyen, de manière. Il ne s'ensuit pas du tout qu'on puisse les classer suivant leur signification.

Car une préposition marque souvent non seulement un seul de ces rapports, mais plusieurs, et même tous ces rapports à la fois. On pourrait bien, en se reportant à leur origine, les diviser suivant leurs significations premières et fondamentales, mais l'ordre qu'on établirait ainsi serait constamment bouleversé.

On peut dire cependant d'une manière générale que les prépositions marquent d'abord essentiellement, — et ceci est surtout vrai des prépositions latines, — des rapports de lieu et par métaphore, de temps. L'emploi abstrait et figuré est le résultat d'un développement postérieur.

490. A. — *A*, par son étymologie, remonte à la préposition latine *ad*. Mais, par ses emplois, elle correspond non seulement à *ad*, mais aussi à la préposition *apud* et même quelquefois à la préposition *ab*.

Nous examinerons séparément ces différents cas.

I° A *correspond au latin* ad.

Remarque. — Il ne faut pas entendre par là que dans tous les cas que nous allons exposer *à* français pourrait se traduire par *ad* dans la latinité classique. Nous avons vu, en faisant la théorie des cas, que la langue latine avait un cas nommé datif qui suffisait à exprimer des rapports marqués en français par la préposition *à*. Dans le latin de la bonne époque : *j'ai donné un livre à Pierre* se disait : *librum dedi Petro* et non pas *librum dedi* ad *Petrum*. Nous avons même vu en parlant de la déclinaison des substantifs et des pronoms (§ 209), que l'ancienne langue française s'est encore quelque temps servie du datif sans préposition dans un certain nombre de cas. Mais, en général, dès l'époque latine le datif est supplanté par l'accusatif précédé de *ad*. Déjà dans la traduction latine de la Bible on trouve des expressions comme *donare* ad (donner *à*), *dicere* ad (dire *à*), d'autres encore. Cet usage va se généralisant, et bientôt, sauf les cas exceptionnels, on ne trouve plus dans la langue populaire de datif, mais à sa place le cas régime précédé de *ad*.

Lors donc que nous parlons des emplois de *à* correspondant à *ad*, il faut entendre ces mots dans le sens le plus large et comprendre que *à* correspond alors non seulement à *ad* et à l'accusatif, mais aussi au datif latin supplanté par cette construction.

Si toutefois on veut distinguer le cas où *à* représente exactement *ad* du latin classique, on pourra se servir du moyen pratique proposé par Diez. On remplacera le substantif régime de la préposition, par un pronom, puisque les pronoms ont conservé un datif (régime indirect). Quand on peut mettre ce datif sans préposition, c'est qu'on a affaire au datif latin. Ex. :

Je donne **à Dieu** *ma vie*. Remplacez dans cette phrase *à Dieu* par le pronom *lui*, vous pouvez dire correctement : *je* **lui** *donne ma vie, à Dieu* correspond donc au datif latin : *Deo*.

Soit au contraire la phrase : *je viens* **à Dieu**. Faites la même substitution. Vous ne pouvez pas dire *je* **lui** *viens, à* remplace donc une préposition latine.

La règle n'est pas absolue, mais convient dans bien des cas.

α. *A* correspondant au latin *ad* marque essentiellement mouvement vers un lieu, un objet. Ex. : *je vais* **à** *Paris*.

En ce sens, l'ancienne langue employait *à* très librement. Ex. :

Seignurs baruns, **a** *Carlemagne irez.* (*Rol.*, 70.)

Nous dirions aujourd'hui : *vers* Charlemagne. Néanmoins *à* marque toujours la direction. Ex. : *marcher* **au** *canon,* **à** *l'ennemi; faire un voyage* **à** *Londres*, etc.

Par analogie *à* marque une direction, non plus dans l'espace, mais dans le temps, ainsi dans : *renvoyer* **à** *huitaine*.

On dira de même : *remettre* **au** *lendemain; marcher jusqu'*au *soir*.

Figurément *à* dans le même sens marquera une *direction morale;* il se mettra donc devant les mots qui marquent le but, l'intention, la destination. Ex. :

Ne passa onques deus mois que il n'assemblassent **a** *parlement a Compaigne.* (Villeh., 11, G.)

De même dans la langue moderne : *Je l'ai acheté* **à** *votre intention*; *je vous forcerai bien* **au** *travail*; *il vend du tabac* **à** *fumer, du papier* **à** *lettres*.

Or le régime de *à* peut être en pareil cas non seulement

un substantif, mais aussi un infinitif, comme nous l'avons vu dans l'exemple *tabac à fumer*. Les infinitifs marquant un but et précédés de *à* se rencontrent très fréquemment dans l'ancienne langue. Ex. :

Or poez (pouvez) *savoir que mult de cels del ost alerent* **a** *veoir Constantinople.* (Villeh., f° 455ª. G.)

Ainsi que s'ils estoient nes seulement **a** *boire et* **a** *manger.* (A Chartier, *Œuv.*, 316, G.)

Il en résulte que peu à peu on en arrive à construire ainsi l'infinitif avec la préposition *à* dans des phrases où le but, l'intention sont moins marqués, et bientôt dans d'autres où ils ne sont pas marqués du tout ; *à* ne sert plus alors qu'à annoncer l'infinitif. Ex. :

Et s'(donc)*aim je miex* **a** *languir.*
(A. de la Halle, *Chans.*, G.)

Ele ne lor sot (sut) **a** *dire qui ele estoit.*
(*Aucass. et Nicolette*, Ib.)

Ce tour est beaucoup moins usité qu'autrefois. Les infinitifs que l'ancienne langue faisait précéder de *à* sont aujourd'hui souvent construits sans préposition, ou annoncés par *de*. Nous ne disons plus *convenir*, *souffrir*, *défendre*, *désirer* **à**, mais *convenir* **de**, etc. (Voir au § 495, 9.)

Cependant l'ancienne construction est restée après les verbes : *venir*, *arriver aboutir*, *penser*, *songer*, et d'autres. Ex. :

Gand tombe avant qu'on pense **à** *le munir.*
(Boss., *Mar.-Thér.*, L.)

β. *A* marque une situation dans l'espace, une position dans un lieu. Ex. : *il est* **à** *table.*

A est encore fort usité en ce sens. On dit : *L'ennemi est* **à** *terre ; je demeure* **à** *Paris ;* ainsi de suite.

Par analogie *à* marque une situation dans le temps. Ex. : *Il est arrivé* à *l'heure;* à *la saison des roses;* au *printemps*, etc.

Toutefois il arrive souvent maintenant que nous ne faisons précéder l'expression qui marque le temps d'aucune préposition. On dit : *l'hiver*, *l'été*, *le soir*, *l'après-dîner*, mais non plus *à l'hiver*, *à l'été*, *au soir*. L'usage à cet égard est plein de caprices.

Figurément *à*, en ce sens, marque une situation auprès d'une personne, d'une chose, et par suite exprime l'idée d'attribution, d'appartenance. *A* était autrefois très-usité dans ces différents emplois. Ex. :

Filie ad *un comte de Rome la citet.*
(St Alexis, st. IX.)

Quant cil de la cité virent venir l'ost a *l'empereour Henri, si s'enfoirent es montaignes.* (Villeh., 164. G.)

Nous disons encore très bien : *tout* à *vous; je suis* à *toi; c'est affaire* à *vous*. Cependant l'emploi de *à* est plus restreint qu'autrefois. Ce n'est que dans la langue familière qu'on continue à dire : *un oncle* à *moi*, *la femme* à *César*.

A ce premier chapitre de la syntaxe de *à* se rattache l'emploi de cette préposition avec les adjectifs comme *utile* ou *prompt*. Parmi ces adjectifs, les uns, comme *utilis*, se construisaient en latin avec le datif, les autres avec l'accusatif précédé de *ad*. Pour les raisons générales que nous avons données, les uns et les autres prennent *à* en français. Ex. : *utile* à *l'État; prompt* au *combat; commun* à *tous*, *conforme* à *la règle*. Ceux qui ne remontent pas à un adjectif latin ont réglé leur syntaxe sur l'analogie des autres.

II. *A* correspond à *apud*.

Remarque. — Le vieux français avait une préposition

od, *o*, qui venait de *apud;* il est possible qu'on ait confondu les formes si voisines de *od*, *o*, et de *ad*, *a*. En tous cas, *a* remplace *o* dans la plupart de ses emplois; quand *o* disparut, *à* hérita de tous les sens qui ne furent pas réservés à *avec*.

À signifie *avec*, il exprime l'idée d'accompagnement. En ce sens il est très usité dans l'ancienne langue. Ex. :

> Ab *Ludher nul plaid nunquam prindrai.* (*Serm. de Strasb.*) (*Avec* Lothaire aucune convention jamais je ne conclurai.)
>
> *Monseigneur de Lorraine y arriva* à *peu de gens.* (Comm., V, 3.)

Par un développement tout naturel de cette signification *à* en arrive à indiquer le moyen, la manière, l'instrument. Ex. :

> *Nicolete* au *cler vis* (visage.) (*Aucassin et Nicolette.*)
> *L'olifant sunet* a *dulur e* a *peine.* (*Rol.*, 1787.)
> A *l'une main si ad sun piz* (poitrine) *batut.* (*Ib.*, 2368.)
> *Je dis ces choses* au *long.* (Comm., V, 13.)

A entre avec ce sens dans une multitude de locutions qui peuvent être classées en trois catégories.

Les premières sont formées de la préposition et d'un substantif. Notons dans l'ancienne langue *à balance* (exactement), *à conseil* (en secret), *à outrage* (excessivement), *à sauveté* (en sûreté), etc.; dans la langue moderne : *à loisir*, *à merveille*, *à souhait*, *à la renverse*, *à tire-larigot*, etc.

D'autres expressions sont composées avec un adjectif. Ex. : *à plein* (complètement), *à seulet* (seul à seul), *à privé* (privément). Dans les expressions modernes analogues, l'adjectif est au féminin et précédé de l'article comme si un substantif était sous-entendu. Ex. : à *la dérobée*, à *la française*, à *la paysanne*.

Enfin d'autres locutions, peu nombreuses, il est vrai, mais qui n'en sont que plus curieuses, sont formées de la préposition et du participe gérondif. On disait ainsi autrefois : *à brochant* (en piquant de l'éperon), *à chevauchant*, *à espandant* (en abondance), *à souprenant* (à l'improviste). Nous en avons conservé des locutions comme : *à son corps défendant, à beaux deniers comptant* (écrit par erreur *comptants*).

Mais c'est avec l'infinitif que nous construisons aujourd'hui *à*. Ex. :

On perd à *trop vouloir gagner.*
A *vaincre sans péril on triomphe sans gloire.*

III. *A* correspond à *ab*.
A marque alors l'éloignement à peu près comme *de*. Ex. :

A *cest secle* (siècle) *ad pris congé.*
(*Vie St Thom.*, 1051. G.)

Il arrive ainsi à remplacer *de* ou *par* comme complément d'un verbe. Ex. :

Me gardez que ne soie prise a *beste cuiverte* (méchante).
(*Berte*, 895. G.)

Mais on peut rattacher ces sens de *à* aux emplois que nous avons étudiés dans le paragraphe II, et considérer que *à* désigne surtout ici l'instrument. Les cas où on ne peut pas l'expliquer ainsi sont assez rares.

Remarque. — *A* peut se faire précéder dans l'ancienne langue de diverses prépositions : *de*, *par*, *sur*, *sans*. Ex. :

De *vous* a *festier* (fêter) *n'ai ore pas loisir.*
(*Berte*, 2107, G.)
Par cellui Signeur qui se laissa pener (tourmenter)

En l'arbre de le crois **pour** *nous* **a** *racater* (racheter).
(*H. Capet*, 216. *Ib.*)

491. Atout n'est qu'un renforcement de *à* (avec). Ex. :

Li cuens Tybaus de Champaigne vint servir le roy **atout** *trois cens chevaliers.* (Joinv., XVI.)

Le comte fut envoyé, **atout** *trois cens lances.* (Froiss., IV, 42. G.)

Atout a cédé à *avec.*

492. Avec se présente aussi sous la forme *ovoc* qui disparaît à la fin du Moyen Age. *Avec* vient de *apud hoc.* Quand on lui ajoute le *s* adverbial, ce *s* formant avec le *c* final un groupe très dur, il s'introduit un *e* muet. De là les formes *aveuques, oveuques, avecques, ovecques.* De nos jours on trouve encore en poésie la forme *avecques.*

Étymologiquement *avec* est adverbe comme il l'est encore quelquefois aujourd'hui. Mais, dès les origines, il est aussi préposition, il indique la réunion des deux personnes ou des deux choses qu'il unit. Ex. :

Avoec *iço plus de cinquante cares.* (*Rol.*, 186.) (Avec cela plus de cinquante chariots.)

Avec a remplacé *od* (qui disparaît vers le XIIIe siècle) et *à*, sauf dans les locutions que nous avons vues. C'est lui qui maintenant sert à indiquer l'instrument, le moyen. Ex. : **Avec** *le temps vous apprendrez à me connaître. — Il m'a frappé* **avec** *un bâton.*

493. Ains, ainçois, que nous avons déjà vus comme adverbes (§ 479, 4°), étaient en même temps prépositions. Ex. :

Bien en serai vengies **anchois** *III jors passes.*
(*Fierabras*, 3014. G.)

Ces mots ont été remplacés par *avant*, aujourd'hui seul

usité comme préposition. Cet adverbe, que nous avons également rencontré déjà, n'a pendant longtemps été qu'un adverbe, qui s'employait seul ou dans la locution conjonctive *avant que*. Puis, vers l'époque du moyen français, il a commencé à se répandre comme préposition, et il est devenu commun au XVIe siècle.

A ce moment le régime de *avant* se construisait de plusieurs façons. On pouvait dire : *avant moi*, *avant* **de** *moi* ou *avant* **que** *moi*. Le choix était libre entre ces trois constructions, quel que fût le régime, substantif, pronom ou infinitif. Toutefois c'était la première et la troisième qui étaient de beaucoup les plus usuelles.

A l'époque classique, il y a lieu, pour déterminer la syntaxe, de considérer la nature du régime.

Quand ce régime est un substantif ou un pronom, on le place immédiatement après *avant* sans *que* ni *de*. Ex. :

Avant *la naissance du monde.* (Rac., *Plaid.*, III, 3.)

D'autre part, quand le régime est un infinitif, on peut encore user de l'ancienne liberté et choisir entre les deux tours : *avant respondre* et *avant que respondre*. Ex. :

Pour moi, je n'en conçois que de mauvais augures.
*Et quels? — Qu'***avant** *mourir, par un vaillant effort,*
Il en aura fait deux compagnons de sa mort.
(Corn., I, 301. *Clit.*, II, 3, *var.*)

Mais **avant que** *sortir, viens, que ton roi t'embrasse.*
(Id., *Cid*, IV, 4.)

Laisse-m'en rire encore **avant que** *te le dire.*
(Mol., *l'Ét.*, II, 14.)

En outre, comme l'usage d'annoncer par *de* un infinitif quelconque s'était de plus en plus étendu, cette préposition avait fini par s'introduire entre *avant que* et l'infinitif. De là un nouveau tour : *avant que de respondre*.

Cette construction eut une très rapide fortune, et dès le commencement du XVIIe siècle elle se rencontre beaucoup plus fréquemment que les autres. Ex. :

> **Avant que de** *combattre ils s'estiment perdus.*
> (Corn., *Cid*, IV, 3.)
> **Avant** *donc* **que d'***écrire apprenez à penser.*
> (Boil., *A. poét.*, I.)

Ce fut en faveur de *avant que de* que le choix des grammairiens se prononça : Vaugelas déclare « qu'il faut dire *avant que de mourir*, et non pas *avant que mourir*, et beaucoup moins encore *avant mourir*, comme disent quelques-uns, en langage barbare. » Cette décision fut adoptée ; *avant que mourir* vécut encore quelque temps ; *avant mourir* disparut. Corneille même corrigea le passage que nous avons cité.

Mais une nouvelle tournure allait naître encore, c'est : *avant de mourir*. On ne rencontre nulle part cette façon de parler chez les grands écrivains du XVIIe siècle, mais seulement chez quelques auteurs de second ordre où elle est relevée et blâmée. Un *dictionnaire néologique* de 1726 la signale comme une nouveauté. Cependant elle gagna si bien qu'on la rencontre chez Voltaire et après lui chez tous les auteurs du XIXe siècle. Elle est aujourd'hui tout à fait usuelle. Ex. :

> **Avant de** *me dire ta peine,*
> *O poète, en es-tu guéri?*
> (Alf. de Musset, *La nuit d'octobre.*)

Avant avait en outre formé plusieurs composés : *paravant*, et *devant*.

Paravant était adverbe et préposition en même temps. Ex. :

Ja estoient **paravant** *l'assault ces Liegeois fort las et matz.* (Comm., II, 13.)

Paravant ne s'est conservé que dans son composé *au paravant*, aujourd'hui adverbe, mais qui a été longtemps préposition. Ex. :

Je l'estimai jadis, et je l'aime et l'estime
Plus que je ne faisois **auparavant** *son crime.*
(Corn., I, 213, *Mél.*, IV, 2.)

Vaugelas a blâmé ceux qui faisaient de ce mot une préposition, et la plupart des grammairiens de son temps le suivirent, si bien que son avis a fini par l'emporter.

Devant, qui vient de *de ab ante*, est à *avant* ce que *avant* lui-même est à *ant*, forme simple aujourd'hui disparue. *De* reprend d'une façon plus forte l'idée du point de départ déjà marquée par *ab* dans *ab ante* (avant.)

Devant est encore aujourd'hui une préposition qui marque un rapport de lieu. Pendant longtemps elle a marqué en outre un rapport de temps. Ex. :

Encor que vous partiez beaucoup **devant** *le jour,*
Vous ne serez jamais assez tôt de retour.
(Corn., II, 281.)

Vaugelas admet encore cette expression tout en constatant que *avant* « plus de la cour, est plus en usage ».

494. Contre (latin *contra*) marque dans le lieu un voisinage immédiat. Ex. : *c'est tout* **contre** *chez vous.* On le rencontre fort anciennement :

Le povre homme estoit couché tout plat **contre** *terre et faisoit le mort.* (Comm., IV, 4.)

Mais en outre et surtout, *contre* signifie : *en face de, en opposition à*, et par extension *en échange de.* Ex. :

Y eut il division du peuple **contre** *celluy qui regne aujourd'huy?* (Comm., V, 19).
Il a échangé ceci **contre** *un tableau.*

Il faut noter que dans l'ancienne langue le sens local de *contre* s'était beaucoup affaibli. Cette préposition signifiait très souvent *dans la direction de, vers*. Ex. :

Estoient couchié **contre** *orient, en la manière que l'on met les cors en terre.* (Joinv., CXXVI.)
Contre *Blanchefleur vont, qui mout grant duel* (deuil) (*Berte*, LXXVIII, L.) [*aura.*

495. De vient du latin *de*, qui avait des sens très divers; en outre il représente deux des cas latins, le génitif et l'ablatif, auxquels, comme nous le verrons, on substitua, à l'époque de la décadence, le cas régime précédé de *de*. Il en résulte que le *de* français marque un très grand nombre de rapports différents; cependant il est facile de découvrir que le rôle originel de cette préposition est de marquer le point d'où part une action. Ex. : *je viens* **de** *Paris*. Quant aux significations dérivées, sans les énumérer toutes, nous allons essayer de les classer en un certain nombre de catégories.

1° *Dans le temps* **de** *marque :*

α. le point de départ, la succession. Ex. :

D'*ist di en avant* (*Serm. de Strasb.*) (*A partir de* ce jour.)
L'an mille **de** *l'Incarnation* (*à compter de* l'Incarnation).

β. la durée. Ex. :

Je ne me coucherai pas **de** *trois jours.*
Je n'ai rien fait **de** *la journée.*

γ. le moment de l'action. Ex. :

Il s'est levé **de** *bonne heure.*

2° *Sens figurés.*

α. *De* marque l'origine. Ex. :

Je crois en Jésus-Christ, né de *la Vierge Marie.*
Cet homme vient de *Dieu.*

Nous reviendrons plus tard, en parlant de la préposition *par*, sur ce sens qui est fort important. En effet, l'ancienne langue considérait l'auteur d'une action comme son origine, et quand le verbe était au passif, le nom de l'auteur, qui était nécessairement complément indirect, se faisait précéder de la préposition *de*, qui marquait l'origine. Les noms de chose suivaient la même syntaxe que les noms d'hommes. Ex. :

Le lieu est deffendu d'*une petite riviere.* (Comm., VII, 15.)

L'usage a changé, néanmoins il est resté quelque chose de l'ancienne syntaxe. (Voy. au paragraphe 501.)

β. *De* marque la cause. Ex. :

Des *morz qu'il troevet cumencet à plurer.* (*Rol.*, 2856.)
Si avoit l'Empereur une lettre faicte de la main de ladicte damoiselle, du *commandement* (sur l'ordre) *de son père.* (Comm., VI, 2.)

Le cœur sautant de *joye et triste d'aparence.*
(Regnier, *Sat.*, VIII.)
Moi seule en être cause et mourir de *plaisir.*
(Corn., *Hor.*, IV, 5.)

γ. *De* marque l'instrument, le moyen. Ex. :

Fier de *ta lance, et jo* de *Durendal.* (*Rol.*, 1120.)
Qu'elle-même sur soi renverse ses murailles
Et de *ses propres mains déchire ses entrailles!*
(Corn., *Hor.*, IV, 5.)

Prosternée aux pieds de Jésus-Christ, elle les arrosa **de** *ses larmes, elle les essuya* **de** *ses cheveux.* (Bourdal., *Respect hum.*, 2e *Avent*, L.)

δ. *De* marque la manière. Ex. :

Resistez virilement et **de** *courage contre les desseings des ligueurs.* (*Lett. miss. de Henri IV*, II, 196. G.)

Comme vous les traitiez **d'***une haute façon!*
(V. Hugo, *Ruy Blas*, III, 3.)
Silencieux abîme où je vais redescendre,
Pourquoi laissas-tu l'homme échapper de ta main?
De *quel sommeil profond je dormais dans ton sein!*
(Lamartine, *Médit.*, I, 18.)

De là l'usage de faire construire *de* avec un grand nombre d'adjectifs. Ex. : *de nouveau, de même, de vrai.*

ε. *De* marque la matière. Ex. :

Sur un perrun **de** *marbre bloi* (bleu) *se culchet.*
(*Rol.*, 12.)
Je vis **de** *bonne soupe et non* **de** *beau langage.*
(Mol., *Femm. sav.*, II, 7.)

ζ. *De* marque la quantité, le prix. Ex. :

Bien sont creu (augmenté) **de** *trente mile.*
(*Part. de Blois*, 2317.)
Sans me faire payer son salut **de** *mon cœur.*
(Rac., *Andr.*, I, 4.)

En particulier, après un comparatif qui exprime la supériorité ou l'infériorité, *de* marquera la mesure de la différence. Ex. : *Cette maison est plus élevée que la voisine* **de** *dix mètres.*

η. *De* marque le côté, la partie par laquelle une qualité convient à un objet. Ex. :

Biax (beau) *estoit et gens et grans et bien tailliés* de *ganbes et* de *piés et* de *cors et* de *bras*. (*Auc. et Nicol.*, 381.)

Nous disons de même : *large* d'*épaules*, *fort* des *bras*, etc.

3° De *a le sens partitif.*

Nous avons déjà eu occasion de signaler cet emploi de la préposition *de* en parlant des origines de l'article partitif (Voy. § 323 et 328). En dehors de cette forme de l'article, *de* s'emploie toujours pour marquer que le complément est un tout dont on distrait une partie. Ex. :

L'emperieres Alexis de Costantinoble prist de *son trésor ce qu'il en pot porter.* (Villeh., 182.)

De *quatre galies que li roys avoit là, il n'i ot onques galie qui de là s'aprochast.* (Joinv., CXXII.)

Des *trois les deux sont morts, son époux seul vous reste.* (Corn., *Hor.*, III, 6.)

C'est là encore aujourd'hui un des emplois les plus fréquents de la préposition *de;* comme les autres, il peut se ramener au sens primitif, car là aussi *de* marque une séparation, c'est-à-dire un éloignement.

4° *De correspond au génitif possessif ou subjectif.*

C'est ici le lieu de compléter les indications sommaires que nous avons données au paragraphe 212 sur la substitution de la préposition *de* au génitif latin.

On sait que, outre d'autres rapports dont nous aurons à parler plus loin, le génitif marquait un rapport de propriété, de cause, de contenu, de dépendance, de réciprocité, de parenté. Ex. : *legiones Caesaris* (les légions de César); *Hectoris Andromache* (Andromaque, femme d'Hector).

On sait aussi, d'après ce que nous avons dit à propos de la déclinaison, que le maintien d'un cas-régime en français permettait de marquer par ce cas-régime seul les rapports exprimés par le génitif subjectif latin. D'une façon générale, si le complément était un nom de personne ou un nom assimilé, il s'unissait au terme complété sans l'intermédiaire d'une préposition. Ex. : *Hum sui Rollant* (je suis l'homme *de* Roland). (*Rol.*, 801.)

Mais en même temps une autre construction s'était développée dans le latin de la décadence. Le rapport d'appartenance et d'une façon générale les autres rapports indiqués plus haut se marquaient par *de*. Ex. : *Maria minester* **de tempulo** *Gerosale* (*Inscript.*, 542, A. dans Clairin, 205), c'est-à-dire : Marie ministre *du* temple de Jérusalem. *De tempulo* remplace le latin classique *templi*.

De même : *Per hostium* (ostium) **de** *ipsas* (ipsius) *domus,... et ramos* **de** *illas arbores*. (Roz., 312, CCLVIII.) (Par la porte *de* la maison... et les branches *de* ces arbres.)

En français, dès les origines, lorsque le complément est un nom de chose, il s'unit ainsi au terme complété, à l'aide de la préposition *de*. Ex. :

N'ad tel vassal suz (sous) *la cape* (chape) **de** *l'ciel*. (*Rol.*, 545.)

Bientôt cette construction, mieux en harmonie avec l'esprit général de la langue, réagit sur celle des noms propres. Bien que Joinville reste encore fidèle en général à l'ancienne syntaxe, on trouve dans son *Histoire* des phrases comme celle-ci :

Par la grâce **de** *Dieu roy de Navarre*. (I.)

Plusours gens des Aubigois vindrent au conte de Montfort, qui lors gardoit la terre **des** *Aubigois*. (X.)

C'est déjà la syntaxe moderne; elle triompha absolument

au siècle suivant, sauf dans les quelques cas que nous avons indiqués page 256.

5° **De** *annonce la personne ou la chose dont il s'agit.* — **De** *équivaut au génitif objectif.*

On disait en latin : **de** *vita beata Senecae liber* (le livre de Sénèque *sur* le bonheur.) Cette construction passa en français. Ex. :

C'est **d'***Aucasin et* **de** *Nicolete.*

Ils obtinrent un arrêt du conseil, qui défendit au parlement de connaître **de** *cette affaire.* (Pasc., *Prov.*, XIX.)

Nous n'employons plus *de* en ce sens qu'après un nombre de verbes assez restreint : *connaître*, *parler*, *traiter*, et quelques autres; en revanche, c'est par un développement de ce sens que *de* est arrivé à remplacer le génitif objectif. Ce génitif, appelé objectif, par opposition au génitif subjectif, servait à marquer le rapport qui unissait deux noms, ou bien un nom et un pronom, dont l'un exprimait une action ou un sentiment, dont l'autre était l'objet de cette action ou de ce sentiment. Soit les deux noms : *la crainte de Pompée*, le mot *crainte* indique un sentiment. Quel est l'objet de ce sentiment, c'est-à-dire qui craint-on? Pompée. Ce terme se mettait au génitif. Ex. : *metus Pompeii.* Comparez : *taedium iauais*, le dégoût de la gloire; *inscriptio nominis*, l'inscription d'un nom.

Le génitif disparaissant, ce fut *de* qui le remplaça, on comprend pourquoi. Craindre Pompée, c'est avoir des craintes *au sujet de* Pompée. *De* signifiant *au sujet de* n'eut qu'à subir une légère extension de sens pour pouvoir se substituer au cas qui s'éteignait. On trouve en effet dans le latin de la décadence des constructions comme celle-ci :

Si non fideliter **de** *ipsa tarditate remedia praestantur.* (Cyprien, *Ep.*, 31, 7.) (Si on ne donne pas fidèlement des remèdes *contre*, *au sujet de* cette lenteur.)

C'est encore presque l'emploi latin. Voici des tours où *de* a un sens plus effacé, et qui annoncent déjà la syntaxe française.

Desiderium de *illo paradyso* (Rozière, 236, CXCVIII) (le désir *de* ce paradis).

Vinditio de *villa* (Id., 329, CCLXVIII) (la vente de la villa).

De là notre tournure : *la peur* de *la mort; le désir* de *vivre; l'amour* de *Dieu;* elle a été étendue à tous les emplois du génitif latin et sert indistinctement, que le complément soit un nom, un pronom, ou un infinitif.

6° **De** *remplace le génitif de qualité.*

Souvent en latin, surtout avec des mots de signification générale : *vir* (*homme*), *miles* (soldat), *imperator* (général), etc., on mettait un substantif au génitif, substantif accompagné d'un qualificatif quelconque, adjectif ou autre, qui formait une sorte d'épithète. Ex. : *Natura humana* **aevi brevis**. (Sall., *Jug.*, I.) (*La race humaine à la vie courte.*)

Le génitif était alors en concurrence avec l'ablatif. L'un et l'autre de ces deux cas devaient être remplacés en français par la préposition *de*. Ex. :

Li Amiralz est mult de *grant vertut.* (*Rol.*, 3602.)

Cette forme est devenue plus rare en français moderne, à *de* on substitue souvent *à*. Ex. : *Berte* **aux** *grands pieds.* Toutefois nous disons encore : *un homme* de *cœur*, *une femme* de *tête*, *un général* de *grande valeur*, etc.

7° *De remplace le génitif d'apposition.*

En latin, quand un substantif exprimait une idée générale, on pouvait le déterminer par un autre d'une signification plus particulière qui se mettait au génitif. Ex. : *Flumen Rhodani* (le fleuve *du* Rhône).

En bas-latin le génitif fut remplacé par *de*, en français par *de*. Ex. :

Il nagierent (naviguerent) *tant qu'il ariverent desor le cité* **de** *Cartage*. (*Auc. et Nic.*)

Nous disons de même : *l'île* **de** *Corse*, *ce diable* d'*homme*, une *drôle* **de** *fille*. Au XVIe siècle on construisait ainsi un certain nombre de noms en les faisant précéder des titres Monsieur ou Monseigneur. Ex. :

Mònsieur **du** *Corbeau, ce Monseigneur* **du** *lion-là*. Il y a des titres prétendus nobiliaires qui n'ont d'autre origine que cette règle de syntaxe.

En même temps la langue fait des appositions sans préposition de même que le latin accolait deux noms au nominatif. Ex. : *le mont Etna, Paris la capitale*. Mais il faut remarquer qu'en ce cas c'est le nom particulier qui précède généralement et le nom général à déterminer qui suit.

8° **De** *précède le complément des adjectifs*.

De joue ici un rôle différent suivant le sens même de l'adjectif qui le précède; il marque un grand nombre de rapports : l'origine, la mesure, etc., il remplace un génitif subjectif ou objectif, en un mot il a les sens très divers que nous avons indiqués et qu'il est inutile d'énumérer à nouveau.

Remarquons toutefois que les adjectifs ainsi construits sont de deux classes. Les uns, comme *désireux*, ne peuvent se passer du complément qu'on leur ajoute par l'intermédiaire de la préposition *de ;* les autres, comme *curieux*, *triste*, peuvent s'employer seuls.

Il faut observer en outre que les adjectifs qui se font suivre de *de* étaient plus nombreux autrefois qu'aujourd'hui. Nous disons aujourd'hui *contraire* **à**, *pareil* **à**; on disait autrefois *contraire* **de**, *pareil* **de**.

9° **De** *annonce l'infinitif.*

Cet emploi de la préposition *de* est un des plus importants si l'on considère le nombre des phrases où il se rencontre, en même temps c'est un des plus caractéristiques, car sur ce point la syntaxe latine et la syntaxe française se sont entièrement séparées.

Le latin disait : *Turpe est mentiri;* le français dit: *Il est honteux* **de** *mentir.*

Voici comment ce changement peut s'expliquer. Dans une phrase comme *bonne chose est* **de** *paix* (Joinv.), l'ancienne langue considère la paix comme l'origine, la source du bien qui en résulte; elle dit donc *bonne chose* **est de** *paix* comme *bonne chose* **vient de** *paix*, en faisant précéder le sujet de la préposition *de*, qui marque l'origine. Si ce sujet est un infinitif, la construction reste la même. Ex.:

De *rober* (voler) *ordené c'est grans pichiés* (péché).
(*Aiol et Mir.*, 78.)

Apensa que mout estoit belle chose... **d'***amender le royaume de France.* (Joinv., G.)

Ne vous caut (chaut) **de** *vanter.* (*Huon de B.*, p. 261.)

De même dans une phrase relative :

C'est mes solaz et mes confors,
Que de *mon filz et* **de** *ma fille.*
(Méon, II, 247,361.)

C'est-à-dire : c'est ma consolation et ma force *que celle qui me vient de* mon fils et de ma fille. On dirait de même avec un infinitif : c'est ma consolation *que* **d'**avoir une fille.

On rencontre d'autres constructions encore où l'on s'explique comment *de* s'est introduit avec son sens propre à l'origine.

Puis le sentiment de la construction originelle alla se perdant au fur et à mesure que le sens de *de* s'affaiblissait et que ces tournures se multipliaient. Il en résulta qu'on

prit l'habitude de faire précéder l'infinitif complément comme l'infinitif attribut de la préposition *de* qui semblait liée à lui, et pendant qu'on construisait le nom régime immédiatement après un verbe transitif, on fit précéder l'infinitif régime de *de*. On dit *craindre Dieu*, mais *craindre* **de** *périr*, *cesser son ouvrage*, mais *cesser* **de** *crier*, et ainsi de suite. Ex. :

Qui **de** *la teste perdre crient* (craint).
(*Chev. au lyon*, 1514.)
A tant cessad Saul **de** *prophetizer*. (*Rois*, I, 34.)

L'infinitif de narration lui-même, qui ne dépend d'aucun autre verbe, fut accompagné de la préposition. Ex. :

Grenouilles aussitôt **de sauter** *dans les ondes.*
Grenouilles **de rentrer** *dans leurs grottes profondes.*
(La F., *Fab.*, II, 14.)

Resterait à énumérer quels sont les verbes qui se construisent avec *de*. Nous ne pouvons entrer dans le détail de cette histoire. Indiquons seulement d'une façon générale qu'il y a trois constructions possibles de l'infinitif. On dit :

J'espère venir,
Je crains **de** *me tromper*,
Je tiens **à** *savoir*.

Ces trois constructions sont depuis longtemps en concurrence. La première a reculé devant les deux autres. Quant à celles-ci, elles se partagent le grand nombre des verbes français. Beaucoup même se sont construits avec *de* qui se font aujourd'hui suivre de *à* et réciproquement. Enfin il en est aussi qui gardent les deux constructions. On dit *tâcher à* et *tâcher de*, et l'usage a fini par créer une distinction de sens entre les deux tournures.

Mais d'une façon générale, si elles alternent si facilement, c'est que ni *à* ni *de* n'ont là de valeur bien sensible. Cette dernière préposition surtout, ailleurs si significative, semble n'être plus dans bien des cas qu'une particule grammaticale et abstraite, destinée à marquer que deux mots sont en rapport entre eux, et qui pourrait être supprimée sans que le sens y perde rien.

496. En (lat. *in*) est une vieille préposition, toujours vivante, mais dont l'emploi s'est cependant beaucoup restreint, surtout dans les deux derniers siècles. Voici les différentes catégories dans lesquelles on peut ranger les emplois si divers de cette préposition.

1° *En* signifie proprement : *à l'intérieur de.* Ex. : **en** *cet endroit,* **en** *Italie.* Toutefois *en* ne s'emploie plus indistinctement avec ce sens devant tous les noms. On dit bien : *je vais* **en** *Afrique,* mais si le mot *Afrique* est déterminé, en même temps que l'article s'introduit, la préposition change. Ex. : *Je vais* **dans** *l'Afrique méridionale.* De même les noms de villes ne se construisent plus avec *en.* Au contraire, au XVIe et même au XVIIe siècle, *en* se rencontrait encore souvent. Ex. : **En** *Lacédémone le pancrace et le ceste étoient défendus.* (Malh., II, 136.) *J'écrivis* **en** *Argos pour hâter ce voyage.* (Rac., *Iphig.*, I, 1.) Il n'y a pas d'exemples semblables dans la langue contemporaine, sauf dans des phrases où les auteurs imitent par ironie les tournures provençales. Ex. : *Disparition d'une corde fabriquée* **en** *Avignon.* (Daudet, *Tart. sur les Alpes,* VI.) C'est *dans* qui remplace *en.*

2° *En* signifie aussi : *à l'extérieur de, sur.* Ex. :

Li quens Gerins siet **el**'*cheval Sorel,*
Et sis cumpainz Geriers **en** *Passe-Cerf.* (*Rol.*, 1380.)
La dame qui aler voloit.

Au moustier si comme elle soloit
Geta **en** *son dos sa chemise.* (Ruteb., II, 136.)

En n'a pas gardé ce sens dans la langue moderne. Tous les emplois divers qu'il y a comme préposition marquant une situation dans le lieu doivent donc être rapportés au sens primitif de *en* tel que nous l'avons indiqué dans l'alinéa précédent.

3° Dans le temps *en* s'emploie encore très librement. Ex. :

En *ce temps-là c'était une ville tombée*
Au pouvoir des Anglais, maîtres des vastes mers.
(V. Hugo, *Chât.*, I, 2.)
Ceux qui sont morts **en** 1871.

En a alors deux sens distincts : ou bien il indique un point de la durée. Ex. : **en** *hiver;* ou bien il marque une direction. Ex. : d'*aujourd'hui* **en** *huit.* Dans les deux sens il se trouve en concurrence avec *à*, qui l'a chassé de quelques-uns de ses emplois.

4° Outre ces significations concrètes, *en* a une foule de sens figurés. D'abord, par une image encore facile à saisir, une personne, ou un sentiment, une opinion, un acte de cette personne est assimilé à une sorte de lieu moral. Ainsi on dira qu'*un élève est haut placé dans l'estime de ses maîtres.* L'estime est en quelque sorte l'endroit même où cet élève est placé. Or l'ancienne langue faisait précéder ces noms de lieu-là comme les autres de *en* et non de *dans.*

Il nous en reste une multitude de tours fort en usage. Ex. : *être* **en** *peine, mettre* **en** *joie, avoir* **en** *grande estime, prendre* **en** *affection, avoir* **en** *horreur.*

5° Nous avons déjà indiqué au chapitre des participes la construction de *en* avec un participe gérondif qui indi-

que la cause, le moyen, l'instrument, la matière, etc. Ex. :

Vivre **en** *travaillant, ou mourir* **en** *combattant.* (*Devise des Canuts lyonnais.*)

Mais ce n'est pas seulement avec un gérondif que *en* se construit de la sorte, on le trouve en ce sens avec un grand nombre de substantifs, remplaçant tour à tour, *à, de, par.* Ex. :

Il périt **en** *punition de ses crimes.*
L'institution chrétienne de Calvin fut d'abord écrite **en** *latin.*
J'ai acheté une montre **en** *or.*

Remarque. — Ce dernier emploi, d'après les grammairiens, n'est pas correct. Il faut dire : *cette robe est* **de** *soie, ce porte-bouquet est* **d'***onyx.* Inutile d'observer combien cette façon de parler serait prétentieuse. L'usage a décidé que certains noms de matière se construisent fort bien avec *en,* et les exemples des auteurs autorisent cette façon de parler. On ne dira pas : *un couvert* **en** *argent, un lit* **en** *fer,* bien qu'il n'y ait rien là qui choque l'oreille, mais il est reçu de dire : *une pipe* **en** *terre, un coffre* **en** *bois,* etc.

497. Dans (composé de *de* et *enz* [*intus*]) est aujourd'hui fort usité. Et cependant c'est un mot relativement récent dans la langue. On en compte les exemples jusqu'au xve siècle, et il ne devient fréquent que dans la dernière moitié du xvie. A partir de ce moment il tend à supplanter *en* qui a sensiblement reculé devant lui. Nous disons aujourd'hui ; *s'enfermer* **dans** *Paris* et non **en** *Paris.* Dans une foule d'autres cas, si *dans* n'est pas obligatoire, il est plus usuel que *en.* Les poètes surtout usent de ce dernier mot; en prose on préfère souvent *dans.* Ex. :

Serai-je moins brave et moins beau
Que Cyrus, roi d'Ur et de Sarde?
Cette reine **dans** *son tombeau*
Vaut-elle Jeanne **en** *sa mansarde?*
(V. Hugo, *Ch. des rues et des bois*, III, 3.)
On mit l'aïeul au centre **en** *une tour de pierre.*
(V. Hugo, *Lég. des siècles*, I, 2.)

On sent qu'il y a dans ces tournures quelque chose d'archaïque. Avec un régime déterminé comme il l'est ici, dans la langue courante il faudrait mettre *dans*. En effet, les deux prépositions concurrentes ne sont pas tout à fait synonymes, ou plus exactement, ne se construisant pas de la même manière, elles donnent un sens un peu différent à la phrase. *En*, ne se faisant pas suivre de l'article, s'emploie quand il s'agit d'une chose indéterminée. Ainsi on dira : **en** *temps opportun;* **en** *lieu sûr*. Au contraire, *dans* suivi de l'article ne peut précéder que des mots déterminés. Ex. : *il est venu* **dans** *le délai prescrit. Ceci se trouve* **dans** *l'acte II.*

498. Dedans, qui correspond proprement à *de de intus*, est un composé très ancien. Il était autrefois tantôt adverbe, tantôt préposition. Ex. :

Li chevaliers s'en vint au roy, et dist que il avoit estet **dedans** *les maisons au soudanc* (du sultan).
(Joinv., XXXV.)
Vous commandons que vous en ralez (vous vous en retourniez) *vers vostre signour, et* **dedens** *quinzainne vous soiés ci-arière.* (Joinv., LXXXIX.)

Comme ces exemples le montrent, *dedans* était alors en concurrence avec *en* comme préposition. Il en fut encore longtemps ainsi, et jusqu'au XVIIe siècle *dedans* se rencontre avec un régime. Ex. :

Chascun craignoit tres fort cest assault, pour le grant nombre de peuple qui estoit **dedans** *la ville.*
(Comm., II, 13.)

...D'être inconsolable et **dedans** *sa mémoire*
Enfermer un ennui
N'est-ce pas se haïr? (Malh., I, 41, v. 45.)

Mon argent bien-aimé, rentrez **dedans** *ma poche.*
(Mol., *Étourdi*, II, 6.)

Il est vrai, c'est tomber d'un mal **dedans** *un pire.*
(*Ib.*, I, 2.)

On pourrait citer une foule de passages semblables tirés des auteurs classiques. Néanmoins, dès le XVIIe siècle, les écrivains commencent à préférer *dans* à *dedans* comme préposition, on ne sait trop pourquoi.

Furetière déclare même dans son dictionnaire que *dedans* n'est préposition que lorsqu'il est précédé d'une autre préposition comme *par*. En effet, dans tous les autres cas, *dedans* n'est plus qu'adverbe.

499. Fors (lat. *foris*), à la fois adverbe et préposition, a remplacé *estre* qui venait du latin *extra*, et qu'on rencontre dans quelques textes. Ex. : **Estre** *son gret.* (*St-Léger*, 61.)

Par un changement phonétique assez étrange le *f* de *fors* s'est changé en *h* et le mot a eu deux formes : *fors* et *hors*, toutes deux usitées comme prépositions. Ex. :

Je li requis qu'il vousist que je et ma gent alissiens jusques **hors** *de l'ost.* (Joinv., XXXVII.)

Tuit cil sont **fors** *de la foi qui n'i croient.*
(Id., *Credo*, LII.)

La forme *hors* a fini par éliminer l'autre qui au XVIIe siècle déjà était devenue rare.

Le sens de cette préposition s'est enrichi. En latin elle ne

désignait guère qu'un rapport de lieu. En français, au contraire, dès l'origine elle signifie aussi : *à l'exception de*. Ex. :

Suz ciel n'ad gent que Carles ait plus chière,
Fors *cels de France ki les regnes* (royaumes) *con-*
(*Rol.*, 3032.) [*quièrent.*

Hors est encore très classique en ce sens. Ex. :

Nul n'aura de l'esprit **hors** *nous et nos amis.*
(Mol., *Fem. sav.*, III, 2.)

Le régime de *hors* se construit sans l'intermédiaire d'aucun mot, ex. : *mettre* **hors** *la loi*, ou avec la préposition *de*. Ex. : **hors de** *là*, **hors de** *cause*.

Autrefois on intercalait souvent *que* entre la préposition et le régime. Ex. :

Le menu peuple en avoit fait mener li soudans vers Babiloine, **fors que** *ceus que il avoit fait tuer.*
(Joinv., LXX.)

Je congnois tout **fors que** *moy mesme.*
(Villon, *Ball. des menus propos.*)

Cette construction a disparu au XVIe siècle.

Hors a formé avec le participe *mis* le composé *hormis*, qui a le sens de *excepté*. Il est aujourd'hui beaucoup plus fréquent que le simple *hors*, bien qu'il cède lui-même à *excepté*.

Dehors est également tiré de *hors*. Ce n'est plus aujourd'hui qu'un adverbe, mais il a été longtemps préposition et son histoire est à peu près celle de *dedans*. Comme ce dernier il peut encore s'employer en qualité de préposition s'il est précédé de *par*. On dit très bien : *par dehors la ville*. Mais on ne dirait plus comme autrefois :

Il destruist quant que (tout ce que) *il trouvoit hors*

Chastel Pelerin, et **dehors** *Acre, et* **dehors** *le Saffar, et* **dehors** *Jaffe aussi.* (Joinv., CII.)

On emploierait aujourd'hui les locutions prépositives *au dehors de, en dehors de.*

500. Outre (lat. *ultra*) était autrefois adverbe et préposition. On ne le rencontre plus guère comme adverbe que dans certaines locutions toutes faites comme *passer* **outre**, et surtout dans le composé *en outre.*

Le sens propre de *outre* est : *au delà.* Ex. : *il venait d'*outre-*mer.*

Soit que le Rhône **outre** *ses bords,*
Lui vît faire éclater sa gloire. (Malh., I, 115.)

Mais *outre* est généralement pris au figuré avec le sens de : *au delà de, en transgressant, en plus de, sans parler de.* Ex. :

Ilz monstrerent bien qu'ilz les eussent prinses **oultre** *son vouloir.* (Comm., II, 4.)

Outre *le rapport que nous avons du costé du corps avec la nature changeante et mortelle, nous avons d'un autre costé un rapport intime et une secrète affinité avec Dieu.* (Boss., *Duch. d'Orléans.*)

501. Par vient du latin *per* qui avait déjà des significations variées, les unes propres, les autres figurées.

1° *Par* marque un rapport de lieu : *au travers,* et par extension : *dans.* Ex. :

Semble... qu'il soit necessaire que ainsi soit, et pareillement par *tout le monde.* (Comm., V, 18.)

... Sa voix de ses accents
Frappe les cœurs **par** *les oreilles.*
(Malh., I, 131.)

2° *Par*, dans le temps, marque la durée, le moment. Ex. :

Par *main en l'albe, si cum li jurz esclairet.* (*Rol.*, 667.) (Au matin, à l'aube, dès que le jour point.)

Ainsi... l'ay je veu **par** *toutes ces saisons dont je parle.* (Comm., I, 16.)

C'était, il m'en souvient, **par** *une nuit d'automne*
Triste et froide, à peu près semblable à celle-ci.
(Alf. de Musset, *La nuit d'octobre.*)

3° Au figuré *par* a des sens très divers ; d'abord il marque l'intermédiaire, puis l'instrument, le moyen, la manière. Ex. :

Deus li mandat **par** *sun angle* (*Rol.*, 2319.) (Dieu lui manda par l'intermédiaire de son ange.)

Jerusalem prist ja **par** *traïsun.* (*Ib.*, 1523.) (Jérusalem il prit déjà au moyen de la trahison.)

Puis si chevalchent, Deus! **par** *si grant fiertet.* (*Ib.*, 1183.) (Puis ils chevauchent, Dieu ! avec quelle grande fierté !)

En particulier, *par* exprime la cause. Ex. :

Que dulce France **par** *nus ne seit hunie.* (*Rol.*, 1927.)

Evêque, je meurs **par** *vous.* (*Mot attribué à Jeanne d'Arc.*)

... Ils auront ce pouvoir
Que ce qu'on ne fait **par** *devoir,*
On le fera **par** *leur exemple.* (Malh., I, 300.)

Ce dernier sens mérite d'être particulièrement signalé. On sait en effet qu'aujourd'hui, dans la plupart des cas, le complément indirect de cause, qui se mettait en latin à l'ablatif, se fait précéder en français de la préposition *par*. Voici d'où vient ce changement.

Le complément indirect d'un verbe passif, quand il exprime la cause de l'action énoncée par le verbe, peut être considéré de deux façons, ou bien comme le point de départ de cette action, comme sa source, son origine, ou bien comme l'instrument, le moyen par lequel elle s'accomplit. Supposons une phrase comme celle-ci : *Henri IV fut assassiné* par *Ravaillac*, on peut considérer Ravaillac comme l'origine ou aussi comme l'instrument de la mort du roi. Il en résulte que deux constructions sont possibles.

Le latin considérait l'auteur de l'action comme la source, l'origine de cette action et faisait précéder son nom de la préposition qui marquait le point de départ : *ab*.

L'ancien français, se plaçant au même point de vue, avait seulement changé la préposition *à* qui correspondait plutôt à *ad* qu'à *ab* pour la préposition *de*, qui marquait, elle aussi, le point de départ. Il en est resté certains tours encore en usage ; après des verbes qui ne marquent pas une action dont le terme est limité, le complément de cause se fait précéder de la préposition *de*. Ex. : *un homme aimé* de *tout le monde*, *estimé* de *tout son quartier ; un balcon orné* de *fleurs*, etc.

En ce temps-là c'était une ville tombée
Au pouvoir des Anglais, maîtres des vastes mers,
Qui, du *canon battue et* de *terreur courbée*,
Disparaissait dans les éclairs.
(V. Hugo, *Chât.*, I, 2.)

Mais en même temps la cause de l'action était considérée aussi par la langue, non plus comme l'origine, mais comme l'instrument de cette action. Son nom devait donc être précédé de *à* ou de *par*. C'est cette dernière construction qui a prévalu. Aujourd'hui, avec tous les verbes passifs qui marquent une action instantanée ou de durée déterminée, le complément de cause se fait précéder de *par*, que ce soit un nom d'homme ou de chose.

Claude vous adopta, vaincu **par** *ses discours.*
(Rac., *Brit.*, IV, 2.)

Par *mes ordres trompeurs tout le peuple excité,*
Du prince déjà mort demandoit la santé.
(Id., *Ib.*)

Notons en outre que *par* se joint à un certain nombre d'autres mots invariables pour former des locutions comme : *par delà*, *par dessus*, *par devant*, *par derrière*, etc. On remarquera en particulier l'expression *de par* qu'on a inexactement expliquée en disant que *par* était pour *part* et que *de par le roi* signifiait : *de la part du roi. Par* est bien ici la préposition à laquelle on a joint, par un de ces redoublements dont nous avons donné tant d'exemples, la préposition voisine *de*. Ex. :

Sur cela vindrent gens deputez **de par** *eulx au conte de Charolois.* (Comm., II, 1.)

502. Pour vient du latin *pro*, qui marquait encore un rapport de lieu. Ainsi *pro aris stare* signifiait se tenir devant les autels (en leur tournant le dos). Mais *pour* a complètement perdu ce sens, et, à ce point de vue, fournit un des seuls types de la véritable préposition des langues analytiques, dénuée de toute valeur concrète et réservée uniquement à l'expression d'un rapport abstrait.

Pour signifie 1° *dans l'intérêt de.* Ex. :

Pur *sun seignur deit hum suffrir destreiz.* (*Rol.*, 1010.)
(Pour son seigneur on doit souffrir des difficultés.)

Le curé de Bazeille est mort **pour** *son pays.*
(Déroulède, *Ch. du soldat.*)

De là un sens très voisin du premier : *dans l'intention de, par ce motif que.* Ex. :

Je li vi quatre foiz mettre son cors en avanture de

mort... **pour** *espargnier le doumaige* (dommage) *de son peuple.* (Joinv., I.)

Pour *seureté de tenir cecy mieulx... promisrent bailler trois cens ostaiges.* (Comm., II, 1.)

Des prêtres, comme toi revêtus de l'étole,
Pour *être cardinaux,* **pour** *être sénateurs.*
(V. Hugo, *Chât.*, I, 8.)

C'est à ces différents sens qu'il faut rattacher l'emploi de *pour* après certains adjectifs, comme : *favorable, indulgent, propice,* etc. Ex. :

Estoient separez, et en lieu propice **pour** *les Liegeois.*
(Comm., II, 1.)

C'est par là aussi qu'il faut expliquer la locution *être pour*, si fréquente encore dans Corneille, et qui signifie : *être capable de, propre à.* Ex. :

Cesse de m'outrager, ou le respect des dames
N'est plus **pour** *contenir celui que tu diffames.*
(Corn., I, 497, *la Veuve*, V. 9.)

2° *Pour* équivaut à : *à la place de, en échange de.* Ex. :
Enfin, **pour** *cet amour charnel*
Dont l'impure chaleur souille ce qu'elle enflamme,
Seigneur, allume dans mon âme
Celui de ton nom éternel. (Corn., VIII, 403, *var.*)

Il en résulte que *pour* marque le prix auquel on vend, on achète, on loue un objet. Ex. :

Tant **pour** *les coups de fouet qu'il reçut à la porte!*
César! tant **pour** *l'amen! tant* **pour** *l'alleluia!*
Tant **pour** *la pierre où vint heurter sa tête morte,*
Tant **pour** *le drap rougi que sa barbe essuya.*
(V. Hugo, *Chât.*, I, 8. *A un martyr.*)

3° Dans un sens voisin du précédent et qui en dérive, *pour* indique la cause. On voit bien la transition; ainsi dans cette phrase de Joinville (I) :

Et me semble-il que on ne li fist mie assez, quant on ne le mist ou nombre des martirs, **pour** *les grans peinnes que il souffri ou pélerinaige de la croiz,*

pour peut se traduire également par *à cause de* et *en échange de.*

De ce premier développement en est résulté un autre non moins curieux : *pour* signifiant *à cause de* en est arrivé à vouloir dire *malgré*. Mais ici encore il est facile de suivre les modifications du sens. Soit une phrase comme celle-ci : **Pour** *être dévot, je n'en suis pas moins homme; pour* y a son sens de *parce que :* parce que je suis dévot; mais, comme il y a antithèse entre les deux propositions, *pour* peut se traduire par : *sous prétexte que, quoique, malgré que.*

Quoi qu'il en soit, *pour* a pris ce sens de *bien que, quoique, quelque que*, et se construit ainsi avec des verbes à l'infinitif, des noms, des adjectifs.

Un roi n'est pas moins roi **pour** *se laisser charmer.* (Corn., VI, 43. *Perthar.*, II, 3.)

J'ai cru toujours que, **pour** *belle que fût une pensée, tomber en soupçon de la tenir d'un autre, c'est l'acheter plus qu'elle ne vaut.* (Id., I, 264.)

4° *Pour* signifie : *en proportion de.* C'est un sens que *pro* avait déjà en latin dans les tournures comme *pro parte virili* (pour ma part). On dira de même en français : *il donnait quatre* **pour** *cent d'intérêt;* **pour** *ce temps-là, ce fut un grand savant.*

503. Puis vient du latin* *postius.* C'était autrefois une préposition en même temps qu'un adverbe. Ex. :

Comme vous povez veoir par les roys nommez en la Bible, et par ce que **puis** *peu d'années en avez veu en ceste Angleterre.* (Comm., I, 7.)

C'est vers le XVIe siècle que *puis* a été remplacé par *depuis* qui s'emploie très librement, que le régime soit un substantif ou un infinitif.

Et **depuis** *quand, seigneur, tenez-vous ce langage?* (Rac., *Iphig.*, I, 1.)

Depuis *avoir connu feu M. votre père..., j'ai voyagé par tout le monde.* (Mol., *Bourg. Gent.*, IV, 5.)

Puis a en outre été remplacé par *après*. *Après* est composé de *près* qui dérive de *pressum*, participe passé du verbe *premo*; il signifie proprement : *pressé*.

Près et *après* sont également prépositions, mais n'ont pas le même sens. *Près* désigne essentiellement la proximité dans l'espace. Ex. : *cet homme habite* **près** *de l'église*. Il a comme synonyme en ce sens *auprès*.

Au contraire *après* se dit en parlant du temps. On le rencontre fort anciennement. Ex. :

Vous conterai-je ce que je vi et oy de ses saintes paroles pour ce qu'il soient trouvei li uns **apres** *l'autre, pour edefier* (édifier) *ceuz qui les orront.* (Joinv., III.)

Après s'employait aussi autrefois dans le sens que nous donnons aujourd'hui à *d'après*. Ex. :

Y en a assez (beaucoup) *qui ne parlent que* **apres** *les aultres, sans gueres entendre aux matieres.* (Comm., II, 2.)

Notons en outre un sens assez curieux de *après*, qui signifie *à la poursuite de*. On le construit d'abord avec des verbes comme *courir*, ainsi : *courir* **après** *les hon-*

neurs; par analogie *après* se met à la suite d'un grand nombre de verbes : *s'acharner*, *enrager*, *soupirer*, etc. Ex. :

Les dames avecque vœux
Soupiroient **après** *son visage.* (Malh., I, 113.)

C'est ainsi qu'il faut expliquer l'expression *être après* : *être à la poursuite de*, *être occupé à*. Ex. :

Je ne veux pas examiner l'affaire... Les livres n'en apprennent rien; et je m'assure que les Jésuites, que vous me dites **être après**, *en savent aussi peu que les Cordeliers* (Malh., IV, 7.)

504. Rière (lat. *retro*) a fourni le composé *arrière*, qui s'est employé comme préposition, mais qui a cédé à *derrière*, formé avec la préposition *de* comme *arrière* avec *à*. Ex. :

Ertaus, qui aloit **darière** *li, dist au povre chevalier.* (Joinv., XX.)

La locution *en derrière* a disparu; *par derrière* au contraire est toujours en usage, soit comme adverbe, soit comme préposition. Ex. :

Les troupes du maréchal se débandèrent et coururent à travers champs pour dépasser la droite de la ligne ennemie, **par derrière** *laquelle elles arrivaient.* (Ségur, *Hist. de Nap.*, X, 5.)

505. Sous (lat. *subtus*) marque essentiellement la situation d'une chose à l'égard d'une autre qui est par-dessus. Ex.

Alez en est en un vergier **suz** *l'umbre.* (*Rol.*, 11.)

Figurément, *sous* exprime l'infériorité, la dépendance. Ex. :

Je vous ai vu combattre et commander **sous** *moi.*
(Corn., *Cid*, I, 3.)

Ensuite cette signification primitive s'est singulièrement étendue. *Sous* se dit de ce qui couvre, de ce qui cache, de ce qui enferme. Ex. : *être* **sous** *les armes*, *mettre* sous *clef;* il marque le temps où une chose s'est passée, ex. : **sous** *l'empire*, **sous** *la monarchie de Juillet.* Mais il est assez facile de suivre ce développement du sens. Ainsi on dira qu'un homme a vécu *sous* l'empire; en effet, c'était le moment où un empereur régnait, ses sujets étaient sous lui, et par conséquent par une métaphore un peu hardie on peut leur assimiler tout ce qui n'était pas alors soumis à l'empereur, comme les étrangers ou les événements. On dira donc qu'un fait s'est passé *sous* l'empire, comme on dit d'un homme qu'il y a vécu.

Le composé *dessous*, aujourd'hui adverbe, a été longtemps une préposition (Cf. *dedans*, § 498) ; on le trouve encore très souvent en cette qualité dans les auteurs classiques. Ex. :

Si **dessous** *sa valeur ce grand guerrier s'abat.*
(Corn., *Cid*, II, 5.)
Le lièvre étoit gîté **dessous** *un maître chou.*
(La F., *Fab.*, IV, 4.)

Les puristes ont décidé au XVIIe siècle, on ne sait trop pourquoi, que *dessous* ne serait plus qu'adverbe. Il est néanmoins demeuré comme préposition dans la langue populaire. Des auteurs contemporains ont même tenté de le reprendre. Ex. :

Ils s'en vont raisonnant de l'ogive et du cintre
Devant un vieux portail;
Ou, soudain, à loisir changeant de fantaisie,

Poursuivent un œil noir **dessous** *la jalousie,*
A travers l'éventail.
(V. Hugo, *Feuilles d'automne*, XXVIII.)

506. — Sur (lat. *super*), vieille préposition, qui a des sens divers, était quelquefois remplacé par *sus* (*susum*). Ex. :

Le lendemain... le conte de Charolois, le genouil en terre, **sus** *un carreau de veloux, parla à son pere.* (Comm., I, 1.)

Sus avait formé un composé *dessus*, aujourd'hui adverbe, mais qui s'est employé pendant très longtemps comme préposition. Ex. :

Le Roy avoit rachapté les villes de **dessus** *la rivière de Somme* (Comm., I, 1.)
Depuis où le soleil vient **dessus** *l'hémisphère.*
(Malh., I, 63.)

Furetière considère encore *dessus* comme une préposition, tout en annonçant que *sur* est plus en usage.

507. — Vers (lat. *versus*) signifie proprement : *du côté de, dans la direction de.* Ex. :

Li Emperere en tent ses mains **vers** *Deu.* (*Rol.*, 137.)
De là le sens dérivé de *en faveur de.* Ex. :

Cele ne l'veit **vers** *lui ne s'esclargisset.* (*Ib.*, 958.)
(Aucune ne le voit que en sa faveur son front ne s'éclaire.)

Le composé *devers* avait jadis un sens bien plus général qu'aujourd'hui. Ex. :

Devers Ardene vit venir un leupard. (*Rol.*, 728.) (Du côté de l'Ardenne il voit venir un léopard.)

Il a poussé sa chance,
Et s'est **devers** *la fin levé longtemps d'avance.*
(Mol., *Fâch.*, I, 1.)

Le composé ici a disparu devant le simple, ou plutôt ne s'est conservé qu'avec une signification toute spéciale, et précédé de *par*, dans les locutions *par devers soi*, *par devers lui*, etc.

Tout fut secret et quiconque eut du bon
Par devers soi *le garda sans rien dire.* (La F., *Berc.*, L.)

CHAPITRE IX.

DE LA CONJONCTION.

508. Définition. — La conjonction (du latin *conjunctionem*, union) est un mot invariable qui sert à joindre des propositions et à marquer le rapport qu'elles ont entre elles. Les locutions conjonctives sont des réunions de mots qui ont le même rôle. Il n'y a entre ces locutions et les conjonctions proprement dites aucune différence essentielle, car beaucoup des conjonctions actuelles sont d'anciennes locutions conjonctives aujourd'hui réunies en un seul mot. *Néanmoins* s'écrivait autrefois *néant moins* et était l'équivalent de l'expression moderne : *en rien moins; sinon* était primitivement *si non* ou plutôt *se non;* ainsi de suite.

509. Origines. — Considérées dans leur origine, les conjonctions et locutions conjonctives peuvent se diviser en deux catégories : les unes nous sont restées du latin, les autres sont de formation française.

Citons parmi les premières : **et** en anc. fr. **e** (latin *et*), **ou** (lat. *aut*), **quand** (lat. *quando*), **si** en anc. fr. **se** (lat. *si*).

On peut y ajouter des mots comme **mais** (lat. *magis*), **or** (lat. *hora*), **donc** (lat. *tunc*), **car** (lat. *quare*), d'autres encore qui proviennent directement aussi de mots latins, mais avec cette différence que les originaux latins n'étaient pas des conjonctions; *magis* était en latin un adverbe, *tunc* également, et nous avons déjà vu que les mots français *mais* et *donc* qui leur correspondent ont été en français aussi des adverbes. La transformation s'est faite tout naturellement, grâce aux rapports étroits qui existent entre ces deux parties du discours.

Quant aux conjonctions de formation française, elles sont pour la plupart le produit d'une juxtaposition.

Les unes sont arrivées à former un mot unique. Ex. : **cependant, lorsque, puisque.**

Dans les autres, les éléments sont encore distincts. Ex. : **selon que, suivant que, après que.**

Il entre dans ces combinaisons des mots de catégories différentes; toutefois les conjonctions et locutions conjonctives de subordination sont en général formées avec un adverbe ou une locution adverbiale, une préposition ou une locution prépositive; *lorsque*, *puisque* dérivent des adverbes *lors*, *puis; dès que*, *malgré que*, des prépositions *dès* et *malgré*.

Emploi et syntaxe des conjonctions.

510. Conjonctions de coordination et de subordination. — D'après leur emploi, les conjonctions se divisent en deux classes, savoir : Les conjonctions de *coordination*, les conjonctions de *subordination*.

Les premières lient entre elles deux ou plusieurs propo-

sitions indépendantes les unes des autres; ce sont *et*, *mais*, *donc*, etc. :

Rose au bois vint avec moi :
Nous parlions de quelque chose,
Mais *je ne sais plus de quoi.*
(V. Hugo, *Contempl.*, I, 19.)

Les deuxièmes lient à une proposition principale, une autre proposition accessoire. Ex. :

Puisque *c'est le moment où les lâches reculent,*
J'accourrai.
(V. Hugo, *Chât.*, *Au moment de rentrer en France.*)

Les conjonctions de subordination sont en très grande quantité, celles de coordination sont au contraire assez peu nombreuses et d'un emploi relativement restreint. Les phrases se lient en français d'une façon beaucoup moins étroite qu'en grec et même en latin, car nous considérons comme lourd un style où chaque phrase commence par une particule. Nous constatons ce fait sans l'expliquer, car la question appartient bien plus à la rhétorique qu'à la grammaire.

Conjonctions de coordination.

511. — *La phrase est formée de deux ou plusieurs propositions dont l'une étend ou développe le sens de l'autre, ou bien la proposition comprend deux ou plusieurs mots qui ont entre eux le même rapport.*

Il peut arriver que les mots ou propositions à unir soient de même valeur logique; il peut arriver aussi qu'ils soient de valeur inégale.

A. Dans le premier cas on omet souvent la conjonction. Ex. :

Ils allaient, ils chantaient, l'âme sans épouvante,
Et les pieds sans souliers.

(V. Hugo, *Chât.*, II, 7.)

Ou bien on emploie une des conjonctions *et* ou *ni*. La première, la conjonction *et*, aussi ancienne que la langue, remplace à elle seule toutes les copules analogues qu'avait le latin : *ac*, *atque*, *que*.

Ni, venu du latin *nec*, se présente en ancien français sous la forme *ne*. Le sens de cette conjonction a complètement changé. En latin *nec* était négatif par lui-même. Ex. : **nec** *sæpe*, **nec** *diu eadem occasio erit*. (T. Live, XXXII, 21.) (Une pareille occasion [ne] se retrouvera ni souvent, ni longtemps.) Au contraire *ni*, en français, n'est plus négatif; on est obligé de le faire accompagner de *ne*. Ex. : *Les enfants* **n'***ont* **ni** *passé* **ni** *avenir*, *et*, *ce qui ne nous arrive guère*, *ils jouissent du présent*. (La Bruyère, XI.) Il ne s'emploie plus seul que dans certains cas particuliers et fort peu nombreux. Ex. :

Tu ne succomberas **ni** *vaincras que par moi.*

(Corn., *Hor.*, II, 5.)

Ne ayant été exprimé une fois, l'auteur a négligé de le répéter.

Ce changement de sens est le fait important de l'histoire de la conjonction *ni*. En effet, une fois dépourvu de sa valeur négative, *ni* n'était plus qu'une copule ordinaire qu'on substituait à *et* dans les phrases négatives; et comme il n'y avait plus de différence essentielle entre ces deux mots, ils entraient en concurrence. Ce fut *ni* qui perdit de ses emplois, car le français moderne se sert de *et* dans un assez grand nombre de cas où l'ancien et même le moyen français mettait *ne*.

1° D'abord *ne* pouvait entrer dans toute phrase qui renfermait, non pas même une négation exprimée, mais simplement une idée négative, voire dubitative. Ex. :

Dictes-moy où, **n'***en quel pays,*
Est Flora, la belle Romaine,
Archipiada, **ne** *Thaïs?*
(Villon, *Ballade des dames du temps jadis.*)

Le poète interroge; il ne sait pas où sont Flora et Thaïs; dans ces conditions il substituera *ni* à *et*. On trouve pas mal d'autres exemples semblables :

Mon appuy, mon Odet que j'aime
Mille fois plus **ny** *que moy-mesme,*
Ny *que mon cœur,* **ny** *que mes yeux,*
(Ronsard, 472, L.)

Si la phrase était complète, on aurait : mille fois plus que je *n'*aime mon cœur; logiquement les compléments du comparatif peuvent donc être considérés comme faisant partie d'une proposition négative, on les unira par *ni*.

La syntaxe moderne ne permet plus de tours semblables : *et* a prévalu sur *ni*.

2° *Ni* servait aussi, en ancien français, à unir une phrase négative à une phrase affirmative. On disait :

En la fin de son sermon dist ainsi, que il avoit leue la Bible **ne** *onques n'avoit veu....* (Joinv., CXXXII) (*ni* que jamais il n'avait vu); aujourd'hui nous mettons toujours *et*, qu'on trouve du reste fort anciennement. Ex. :

Il s'alièrent logier à Chaorse **et** *n'osèrent le roy atendre.* (Joinv., XIX.)

3° Même entre deux phrases négatives nous n'employons plus guère la conjonction *ni*. Littré cite pourtant cet exemple de Bossuet : *Si on n'aimoit pas les justes* **ni** *on ne les protégeoit pas.* (*Méd. s. l'Évangile*). Mais ici encore *et* a prévalu.

En somme, *ni* tend de plus en plus à céder à *et*, quand il

s'agit de lier deux phrases, et ne s'emploie plus guère que pour lier des mots qui font partie d'une même phrase négative. Ex. :

Il goûta le repos d'un homme heureusement dégagé, à qui **ni** *l'Église,* **ni** *le monde,* **ni** *son prince,* **ni** *sa patrie,* **ni** *les particuliers,* **ni** *le public n'avoient plus rien à demander.* (Bossuet, *Or. f. de Le Tellier*, L.)

B. Quand il s'agit d'unir deux propositions de valeur logique inégale, ce rapport, dit d'augmentation, se marque par différentes conjonctions dont la plus usitée est *mais*, qu'on renforce souvent par les mots : *même*, *encore*, *aussi*, *surtout*. Ex. :

Un chrétien doit non seulement aimer ses amis, **mais** *encore ses ennemis.*

Mais, comme nous l'avons dit au paragraphe 480, a été longtemps un adverbe qui signifiait *plus*. La conjonction qui le remplaçait à ce moment était *ains*. *Ains* avait tous les sens de *mais*, non seulement celui que nous venons d'indiquer, mais ceux que nous déterminerons plus loin. On le rencontre à chaque page dans les textes du Moyen âge, cependant, dès le XIIIe siècle, *mais* se trouve aussi. Ex. : *de ce ne les croi-je pas*, **mais** *je vous di que j'ai mangié avec aus* (eux). (Joinv., CXXXII.)

Les deux mots furent longtemps en concurrence. Au XVIe siècle, on les emploie encore indifféremment, témoin des phrases comme celle-ci :

Mais *au reste, ils n'en faisoyent conte...* **ains** *s'adonnoyent à tous exercices,. . n'estimans point que vivre en oysiveté sans travailler fust chose belle ny bonne,* **ains** *plustost exerciter son corps.* (Amyot, *Romul.*, 25, *éd. citée.*)

Vers la fin du siècle, Malherbe, trouvant que le mot avait vieilli, le supprima dans ses propres œuvres et le blâma dans celles de Desportes; après lui Vaugelas ratifia la condamnation. Il reconnaît que « *ains* a toute autre force (que *mais*) à dénoter les choses opposées, en quoy *mais* se trouve foible »; mais, ajoute-t-il, « il n'y a remède, l'usage l'a banni, on ne le dit jamais à la cour. »

512. *Il s'agit d'unir deux idées qui s'excluent, s'opposent ou dont l'une marque une restriction par rapport à l'autre.*

A. Quand il y a exclusion, les deux propositions ne pouvant pas être vraies en même temps, l'une est forcément négative, l'autre positive; la positive est alors précédée de *mais*. Ex. :

> *La fausse délicatesse.... n'est pas ainsi nommée parce qu'elle est feinte,* **mais** *parce qu'en effet elle s'exerce sur des choses... qui n'en méritent point.* (La Bruyère, XI.)

B. Quand il y a restriction, la première idée n'est niée qu'en partie, l'opposition est moins forte. Elle se marque au moyen d'un certain nombre de conjonctions différentes : *cependant, néanmoins, pourtant, toutefois*. Ex. :

> *Hélas, j'aurai passé près d'elle inaperçu,*
> *Toujours à ses côtés et* **pourtant** *solitaire!*
> (F. Arvers, *les Heures perdues.*)

Ces quatre conjonctions sont étymologiquement bien différentes; *cependant* signifie proprement : *pendant ce temps; néanmoins: en rien moins; pourtant: pour autant*, et *toutefois : parmi toutes les fois*. Et malgré cela elles sont arrivées à une complète synonymie, telle qu'on la trouve rarement entre quatre mots français.

C. La simple opposition se marque par *mais* (autrefois par *ains*). Ex. :

J'embrasse mon rival, **mais** *c'est pour l'étouffer.*
(Rac., *Britann.*, IV, 3.)

513. *La phrase marque une alternative.* — Les deux termes sont alors unis par la conjonction *ou*. Ex. :

Que vouliez-vous qu'il fît contre trois? — Qu'il mourût!
Ou *qu'un beau désespoir alors le secourût.*
(Corn., *Hor.*, III, 6.)

On emploie aussi en pareil cas le subjonctif du verbe être : *soit;* il est facile de voir comment *soit* a pu devenir une particule. Dans les premiers textes où on le rencontre il est construit régulièrement. Ex. :

Prendre mari est chose à remenant,
N'est pas marchés qu'on laist quant se repent;
Tenir l'esteut, **soit** *lait ou avenant.*
(*Romancero*, 73, L.)

La phrase veut dire : Prendre un mari est chose qui dure, ce n'est pas un marché qu'on brise quand on s'en repent; il faut le tenir, *qu'il soit* laid ou agréable. Il y a simplement ellipse de *que* et de *il* suivant l'ancienne syntaxe. (Voy. §§ 245 et 454). Le verbe s'accorde toujours avec le sujet. Mais il arrive un moment où on n'a plus le sentiment de cette construction. Alors *soit* devient invariable et, considéré comme une particule, s'emploie au lieu de *ou*, se combine même avec *que* pour donner la conjonction de subordination *soit que*. Ex. :

N'en doutez point, seigneur : **soit** *raison,* **soit** *caprice,*
Rome ne l'attend point pour son impératrice.
(Rac., *Bérén.*, II, 2.)

Soit qu'*il élève les trônes,* **soit qu'***il les abaisse,* **soit qu'***il communique sa puissance aux princes,* **soit** qu'il

la retire à lui-même et ne leur laisse que leur propre foiblesse, il leur apprend leurs devoirs d'une manière souveraine et digne de lui. (Boss., *Or. f. de Henr. de France.*)

Comme le montre le dernier exemple, *soit* et *ou* alternent quelquefois. Les deux conjonctions sont à peu près synonymes, bien que *ou* soit d'un emploi beaucoup plus fréquent.

Quand on veut marquer avec plus de précision que les deux termes de l'alternative sont équivalents, on ajoute à *ou* l'adverbe *bien;* on a alors une locution à peu près correspondante au latin *vel*, tandis que seuls *ou* et *soit* correspondent à *aut*. Ex. :

Médites-vous d'un pair **ou bien** *d'un député?...*
Avez-vous quelque place **ou bien** *quelque industrie,*
Dont les jours de juillet vous aient déshérité?...
Les pairs vous jugeront, s'il plaît à la pairie,
Sinon, c'est le pays, refait et recompté.
(Alf. de Musset, *La loi sur la Presse.*)

514. *Deux idées sont dans un rapport logique entre elles : l'une exprime la raison ou la conséquence de l'autre.*

A. Devant une proposition qui énonce la cause ou la raison d'un fait, on place ou l'adverbe *en effet*, qui signifie : *en fait, en réalité*, mais qui a pris le sens d'une véritable conjonction, ou la particule *car*.

Car représente le latin *quare*. On le trouve dès les premiers textes français avec des sens différents. Il signifie parfois : *pourquoi, parce que;* mais plus souvent, *or*, *donc;* et il est maintes fois explétif comme ces derniers mots eux-mêmes. Ex. :

Cumpainz Rollanz, l'olifant **kar** *sunez.* (*Rol.*, 1059.)
(Camarade Roland, sonnez *donc* de l'olifant.)

Mais dès ce moment on rencontre *car* avec le sens qu'il a aujourd'hui. Ex. :

Ensembl'od lui i ferrunt veirement.
De ço qui calt? **Kar** *ne leur valt nient.* (*Rol.*, 1839.)
(Ensemble avec lui ils frapperont sans doute. Qu'importe? *En effet*, tout cela ne leur sert de rien.)

Pendant tout le moyen âge et le XVIe siècle *car* joua en français le rôle de *nam* et de *enim* en latin. Ex. :

Et de ce (pour cela) *me semble-il que on ne li fist mie assez, quant on ne le mist ou nombre des martirs...* **Car** *se Diex morut en la croiz, aussi fist-il;* **car** *croisiez estoit-il quant il morut à Thunes.* (Joinv., I.)
Sire, la royne s'est tenue a ta destre, **car** *elle est ta mére, en vesteure d'or,* **car** *c'est t'espouse.* (*Miracle de l'evesque que l'arcediacre murtrit.*)
Il vous fit un tour de vieil guerrier... **car** *il leva son siége.* (*Satyre Ménippée*, 182, éd. Labitte.)
Ainsi *car* n'avait jamais cessé d'être en usage lorsque son existence fut tout à coup mise en question.

Au XVIIe siècle, quelques puristes jugèrent que *car* avait mauvaise grâce. Parmi eux se trouvait Gomberville, qui prétendait n'avoir pas employé ce mot dans son roman de *Polexandre*. Heureusement des gens de bons sens comprirent combien ce mot était utile au raisonnement. Voiture le défendit dans une jolie lettre souvent citée et Vaugelas même se prononça en sa faveur, « s'étonnant qu'on en pust vouloir à ce terme qui n'est pas moins nécessaire au discours que le feu et l'eau le sont à la vie ». *Car* fut sauvé.

B. Quand une proposition exprime la conséquence d'une autre proposition déjà exprimée, on marque ce rapport par différentes conjonctions : *aussi, ainsi, donc, par conséquent, c'est pourquoi.*

L'ancienne langue en avait d'autres encore : *parainsi, pourtant, parquoy.*

Parainsi se trouve fréquemment jusqu'au XVIIe siècle. Ex. :

> **Parainsi** *ils veulent que Jesus-Christ ait esté instrument ou ministere de nostre salut.* (Calv., II, 17, 1.)

Mais cette conjonction « dont M. Coëffeteau et M. de Malherbe se servent si souvent, n'est presque plus en usage », déclare Vaugelas. On dit simplement *ainsi* sans *par.*

Pourtant avait étymologiquement le sens de *c'est pourquoi, c'est pour cela que.* Ex. : *il nous est commandé d'avoir ceste Eglise visible en honneur...* **Pourtant** *le Seigneur nous l'a marquee de certains signes et enseignes.* (Calvin, IV, 1, 7-8.)

Parquoy était à peu près synonyme du précédent. Ex. :

> *Le boys de Vincennes tenoit pour le Roy...* **par quoy** *luy estoit besoing d'estre venu bien acompaigné.* (Comm., I, 8.)
>
> *Si quelcun vouloit ainsi moderer le vœu de virginité, quelles vilainies luy diroit-on?...* **Parquoy** *la façon de nostre temps est bien loin de la coustume ancienne.* (Calv., IV, 13, 17.)

Remarque. — Nous n'avons pas parlé jusqu'ici d'une conjonction fort usitée dans l'ancienne langue et qui avait un peu tous les emplois des mots que nous venons d'examiner, c'est la conjonction *si* (en latin *sic*), que nous avons déjà rencontrée comme adverbe. (V. page 559).

1° *Si* se trouve avec le rôle d'une simple copule là où nous mettrions *et.* Ex. :

> *Li rois de France en fu durement courouciés, mès amender ne le peut;* **si** *se desloga et se retray viers Arras.* (Froiss., I, 40, 25.)

2° *Si* équivaut souvent à un adversatif. Ex. :

Je ne m'oseroie vanter,... **si** *me semble il.* (Froiss., II, 192, 1059, Scheler.)

En ce cas il est souvent précédé de *et*, et correspond à *et pourtant*. Ex. :

Je cuit (crois) *estre mescréans,...* **et si** *sai bien que ce est des temptacions l'ennemi* (du diable). (Joinv., IX.)

3° *Si* remplace une conjonction causale : *donc*, *ainsi*. Ex. :

J'ay de lonch temps desiré que je les peuisse combatre; **si** *les combaterons, s'il plaist à Dieu.* (Froiss., II, 114, 5.)

Particulièrement en ce sens, on trouve souvent *si* commençant une proposition principale qu'a précédée une subordonnée. Ex. .

Pour ce que elle n'en vout (voulut) *riens faire*, **si** *s'assemblèrent tuit* (tous) *li baron à Corbeil.* (Joinv., XVI.)

Si était tellement commun qu'on avait fini par l'employer sans raison ; dans une foule de phrases il est purement explétif. Ex. :

Touz les jours il se reposoit, après mangier, en son lit ; et quand il avoit dormi et reposei, **si** *disoit en sa chambre privéement* (pour son particulier) *des mors* (l'office des morts). (Joinv., XI.)

C'est peut-être cet affaiblissement du sens qui a amené la disparition du mot. Vaugelas, après Malherbe, le tolère encore dans certains cas, mais Thomas Corneille et les autres ne sont pas de cet avis : « Quelques-uns, dit l'Académie, ont cru que des phrases pareilles à celles de M. de Vaugelas pourroient encore estre de quelque usage, comme : *il fait ce qu'il peut pour ne pas le faire*, **si** *faudra-t-il bien qu'il en passe enfin par là.* Mais on a trouvé qu'elles vieillissent et que ceux qui écrivent bien ne s'en servent plus. »

Conjonctions de subordination.

515. L'emploi des modes avec les différentes conjonctions de subordination ayant été étudié dans le chapitre où nous

traitons du verbe, nous nous bornerons à présenter, en les accompagnant d'exemples, quelques observations isolées sur des conjonctions aujourd'hui disparues ou sur les sens particuliers qui appartenaient autrefois à des conjonctions encore vivantes de nos jours.

516. A cause que est une vieille locution qui signifie *parce que*. Ex. :

Et tous disoient qu'ilz estoient traistres : à **cause qu'***il y avoit deux maisons...* (Comm., II, 2.)

A cause qu'*elle manque à parler Vaugelas.*
(Mol., *Fem. sav.*, II, 7.)

On ne voit pas pourquoi certains grammairiens veulent bannir de la langue cette locution un peu lourde, il est vrai, mais parfois plus expressive que *parce que* et qui se rencontre dans les meilleurs auteurs.

517. A ce que était exactement formé comme *parce que; à* avait là son sens étymologique et la locution tout entière signifiait : *à cette fin que, afin que*, et aussi *de façon que*. Ex. :

Tu ne me tempteras jà à **ce que** *je ne croie fermement touz les articles de la foy.* (Joinv., VIII.)

Mesmes il nous met les paroles en la bouche, **à ce que** *nous puissions hardiment crier : Abba, Père.*
(Calv., III, 1, 3.)

518. Ains que, formé de l'adverbe *ains*, que nous avons vu, voulait dire : *avant que*. On trouve encore cette conjonction dans Rabelais (I, 58) :

Le clair soleil **ains qu'***estre en Occident.*

On trouve aussi *ains que* dans le sens de *tant que, plutôt que*. Ex. :

Et mieus avient c'on aville **ains**
Le gentil qui vilains devient,
Que *le vilain homme qui vient*
A gentillece par bien fet.

(*De Gentillesce*, G.)

(Mieux est qu'on outrage *plutôt* le gentilhomme qui devient vilain *que* le vilain qui s'élève à la « gentillesse » par sa belle conduite.)

519. A mesme que signifiait *selon que, à mesure que.* Ex. :

A mesme qu'*on prend le plaisir au vice, il s'engendre un desplaisir contraire en la conscience qui nous tourmente de plusieurs imaginations penibles.* (Mont., II, 5.)

520. Au plus tost que signifiait : *aussitôt que.* Ex. :

Au plustost que *ladicte duchesse se trouva à Rouvre,... elle se delibera d'envoyer devers le Roy.* (Comm., V, 4.)

521. Cependant que était synonyme de *pendant que.* Ex. :

Cependant que *ces traictez se menoient... se traicta... que la duché de Normandie se mettroit entre les mains du duc de Berry.* (Comm., I, 13.)

Cependant que se rencontre encore au XVIIe siècle. Ex. :

Cependant que *mon front, au Caucase pareil...*
Brave l'effort de la tempête. (La Font., *Fab.*, I, 22.)

De nos jours on n'emploie plus cette locution qu'en poésie.

522. Combien que est une conjonction fort rare aujour-

d'hui. Elle se rencontre au contraire fréquemment dans les textes jusqu'au XVIIe siècle, avec le sens de *quoique*. Ex. :

Nous voyons que Dieu, **combien qu'***il peut eslever en un moment les siens en perfection, les veut néantmoins faire croistre peu à peu.* (Calv., IV, 1, 5.)

Il n'est pas servi en prince quand il mange à cette table, **combien qu'***il le fût avec de grands soins.* (Malh., III, 301.)

Corneille avait également employé *combien que* dans ses œuvres, mais après avoir écrit (III, 166) :

Et **combien que** *pour lui tout un peuple s'anime,*

il a corrigé ce vers de la manière suivante, en 1660 :

Et **quoiqu'***on die ailleurs d'un cœur si magnanime.*

Le lexicographe Richelet déclarait en effet vers cette époque que « cette conjonction était hors d'usage », ajoutant : « On dit en sa place : *encore que, quoique* ou *bien que.* »

523. Comme (Voir au § 480) avait formé la locution **comme que,** qu'on rencontre jusqu'au XVIIIe siècle. Ex. :

En se cramponnant **comme que** (de quelque manière que) *ce fût, dans son triste emploi.* (St-Simon, 131, 199, L.)

Comme que *je fasse il m'empoisonnera.* (J.-J. Rousseau, *Conf.*, I, L.)

Comme que se dit encore dans le langage familier.

Le simple *comme* a depuis longtemps le double sens de *quand* et de *puisque.*

524. Comment que correspond exactement à *comme que*

soit pour la composition, soit pour le sens. C'est une locution fort ancienne. Ex. :

Cument qu'*il seit, ne s'i voelt celer mie.* (*Rol.*, 3522.) (*Comment* que les choses soient, tournent, il [l'émir] ne se veut point cacher.)

Maintenant que les Papistes nient s'ils peuvent, **comment qu'***ils taschent d'excuser leurs vices, que l'estat de l'Église ne soit corrompu.* (Calv., IV, 2, 9.)

525. De quoy avait à peu près la valeur de *de ce que.* Ex. :

Auprés toy, mon Garnier, je me sens bien-heureux,
De quoy *mon petit Loir est voisin de ta Sarte.*
(Rons., *Sonn. divers*, LXXXI.)

526. Dès ce que était l'équivalent de *dès que.* Il est à *dès que* ce que *pour ce que* est à *pour que*, etc. Nous avons expliqué au § 273 le rôle du pronom démonstratif dans ces locutions. Nous n'y reviendrons pas.

Dès ce que se rencontre fréquemment dans les auteurs anciens. Ex. :

Dès ce que *ledict duc sceut ces nouvelles, il manda au seigneur d'Aimeries qu'il feit garder la ville.*
(Comm., IV, 12.)

527. Devant que, davant que furent en usage tout le temps que *devant* s'employa concurremment avec *avant*, c'est-à-dire jusqu'au XVIIe siècle. Ex. .

Dous ans **devant que** *li roys venist.* (Joinv., XXIX.)

On trouve aussi *devant* **ce** *que.* Ex. .

Nous qui aliens par l'yaue, venimes un pou (peu) **devant ce que** *l'aube crevast.* (Joinv., LXIII.)

528. Incontinent que signifiait : *sitôt que*. Ex. :

C'est une trop grande outrecuidance à nous, d'oser nous separer de la communion de l'Église, **incontinent que** *la vie de quelcun ne satisfait point à nostre jugement.*
(Calv., IV, I, 18.)

L'adverbe *incontinent* est resté en usage, mais la conjonction qui en était formée a disparu.

529. Jaçoit que est formé de l'adverbe *jà*, du verbe *soit* et de la conjonction *que;* on le trouve plus anciennement sous la forme plus complète *jà soit ce que*. Comme sa composition l'indique, cette conjonction signifie : *même étant donné ceci que*, c'est-à-dire : *bien que, quoique*. Ex. :

Nous voulons que il (ces serments) *soient pris en pleinne assise, devant touz, et clers et lais, chevaliers et serjans,* **jà soit ce que** *il aient juré devant nous.* (Joinv., CXL.)
Jaçoit qu'*il soit bien advis que la chair soit suffisante de soy-mesme à parvenir à son intention.... toutesfois il est certain...* (Calv., III, 7, 8.)

A partir du XVIe siècle, comme le montre l'exemple de Calvin, ce mot a changé d'orthographe. Le *s* de *soit* a fait place, on ne sait pourquoi, à un ç. Sous cette forme bizarre *jaçoit que* vit encore jusqu'au XVIIe siècle. On le trouve dans Bossuet, et Furetière le mentionne dans son Dictionnaire, en ajoutant toutefois qu'on « ne le dit plus qu'au Palais ». Depuis lors il a disparu, même de la langue judiciaire.

530. Mesme que ne s'employait pas avec le même sens où nous l'employons aujourd'hui dans la conversation familière. C'était une locution conjonctive qui signifiait *au cas que*. Ex. :

Quand deux choses se rencontrent chacune en son degré, **mesmes que** *l'une est accessoire de l'autre, il n'y a nulle repugnance.* (Calv., II, 17, 1.)

531. Mesmement que n'était pas synonyme du précédent et correspondait à *lors même que.* Ex. :

Mesmement qu'*il n'estoit question que de moutons en la cause, neantmoins le drapier y entremesloit son drap.*
(Pasq., *Rech.*, VIII, 59.)

532. Moyennant que a vieilli. C'était une expression assez commune en moyen français, et qui remplaçait souvent *à condition que.* Ex. :

Moyennant qu'*il eust la grace de son pere, il se pourroit bien passer de tous aultres biensfaictz.* (Comm., I, 1.)

Cette locution venait de la préposition *moyennant,* encore usitée aujourd'hui, qui n'est elle-même que le participe présent du verbe *moyenner* (procurer par son entremise.)

533. Ores que était un des nombreux équivalents de *quoique.* Ex. :

Ores que *le sage ne doive pas donner aux passions humaines de se fourvoier de la droicte carriere, il peut bien... leur quitter aussi d'en haster ou retarder son pas* (il peut bien leur accorder cependant un peu plus de rapidité ou de lenteur dans sa marche). (Mont., I, 44.)

534. Pour ce que était extrêmement usité autrefois dans le sens de *parce que,* et aussi de *afin que.* Ex. :

L'on disoit que la royne Blanche le besoit (un fils de sainte Élisabeth) *ou front par devocion,* **pour ce que** *elle entendoit que sa mère l'i avoit maintes foiz besié.*
(Joinv., XXI.)

Pour ce que *vous sachiez dont* (d'où) *cist fié* (ces fiefs) *que li sires de Champaigne vendi au roy, vindrent, vous faiz-je à savoir...* (Joinv., XX.)

Il ne se réserve nul espoir **pour ce que** *Dieu l'a delaissé.* (Calv., III, 2, 17.)

Il n'est pas vray-semblable, qu'il ait voulu entendre indifferemment des descendans de Hercules, **pource que** *les derniers Roys de Sparte ont esté de sa race aussi bien que les premiers.* (Amyot, *Lycurg.*, I, p. 47, éd. cit.)

Pour ce qu'*il n'est point de bien sans elle* (sans la vertu), *c'est pourquoi nous faisons cette maxime si générale qu'il n'est point d'autre bien que la vertu.* (Malh., II, 589.)

L'ancienne locution est encore très fréquente à cette époque, et cependant elle est sur le point de disparaître. Vaugelas l'accepte, mais Thomas Corneille constate que *pour ce que* n'est presque plus en usage.

Cette locution cependant n'a pas disparu. Elle s'est maintenue sous la forme elliptique *pour que.* Ce ne fut pas sans opposition. *Pour que*, quoique mis en vogue par le cardinal de Richelieu, fut vivement combattu par les puristes. Vaugelas déclare « qu'on s'en sert en plusieurs façons qui ne valent toutes rien ». Mais, malgré lui et les autres, *pour que*, formé du reste très régulièrement de la préposition *pour* qui a souvent le sens de *à cette fin, dans ce but*, prévalut et resta avec plusieurs significations différentes.

En revanche, *pour ce que* a entièrement disparu devant *par ce que.* Les grammairiens du XVIIe siècle se prononcèrent tous en faveur de ce dernier qui « était plus doux et plus usité à la Cour ». Et ainsi fut consacrée une confusion regrettable. En effet, *par ce que* désigne la cause, la raison *Pour ce que*, au contraire, désignait le but, l'intention. Ex. : *Pourquoi voulez-vous sortir?* **Pour ce que** *je veux m'amuser.* Évidemment *par ce que* ne convient pas ici. Ce

n'est que par une extension un peu abusive de sens qu'il a pu s'employer en pareil cas.

Après qu'on eut banni *pour ce que* de la langue, Voltaire eût voulu exclure des vers *par ce que*, « qui est dur et sourd à l'oreille ». On ne voit pas trop cependant quelle autre conjonction pourrait remplacer celle-là, et V. Hugo a prouvé par l'exemple qu'elle entre fort bien dans « un vers noble ». Voir plutôt la pièce des *Châtiments* intitulée : *A des journalistes de robe courte :*

Parce que *vous feriez prendre à Jésus la verge*, etc.

535. Pourtant que signifiait : *pour cette raison que*. Ex. :

Ce qu'ilz refuserent, **pour tant qu'***ilz ne voulurent faire ledict hommaige*. (Comm., I, 7.)

Pourtant qu'*ils* (les hommes) *n'avoyent voulu obéir à sa vérité..., il a permis qu'ils fussent abusez.* (Calv., *Préf.*)

Nous avons vu que le simple *pourtant* a subsisté en changeant de sens. Au contraire, *pourtant que* a entièrement disparu.

Il en est de même de son ancien synonyme : *pour autant que*. Ex. ·

Et me semble que ung saige prince.... est plus à craindre... que ne seroient dix, qui en auroient chascun six mil tous allyez et confederez ensemble : **pour autant que** *des choses qui sont a demesler.... entre eulx, la moytié du temps se perd avant qu'il y ait riens conclud ne acordé.* (Comm., I, 16.)

536. Premier que et premièrement que se trouvent très souvent en remplacement de *avant que, ainsi que*. Ex. :

Nous laissons tout par desespoir, et hayons (haïssons) *les lettres* **premier que** *les ayons goustées, ou commencé à les aimer.* (Du Bellay, *Œuvres chois.*, 23.)

Il nous faut **premierement que** *d'estre saincts adherer à luy.* (Calv., III, 6, 2.)

537. Quand (latin *quando*) et **lorsque** sont synonymes. *Quand* est plus ancien dans la langue, mais *lorsque* est tout aussi usité que lui aujourd'hui. Les distinctions qu'on a voulu établir entre ces deux mots sont contredites par l'usage, car on voit les deux conjonctions alterner dans un grand nombre de passages des meilleurs auteurs qui ne font aucune différence entre elles. Ex. :

Et qui s'honoreroit de l'appui d'Agrippine,
Lorsque *Néron lui-même annonce ma ruine,*
Lorsque *de sa présence il semble me bannir,*
Quand *Burrhus à sa porte ose me retenir?*
(Rac., *Brit.*, I, 2.)

538. Que. — Comme on a pu le remarquer dans tout ce chapitre, dans la composition du plus grand nombre des conjonctions en usage entre le mot *que*, qui est lui-même une conjonction et la plus usitée d'entre elles.

L'étymologie de *que* a été discutée. Il semble cependant qu'on doive rapporter ce mot non au latin *quod*, mais à l'interrogatif *quid*, dont nous avons déjà parlé, qui s'est transformé en un relatif neutre (voir § 287) et qui est arrivé, tout comme *quod*, à jouer le rôle d'une véritable conjonction. *Quid* se trouve, en effet, avec cette valeur dans des textes bas-latins. Ex. :

Si cuicumque fuerit imputatum **quid** *perjurasset.* (*Loi salique.*) (Si à quelqu'un il a été imputé qu'il a parjuré.)

Ce qui confirme cette hypothèse, c'est que l'ancienne forme française de *que* est *qued*. Ex. :

El li enortet, dont lei nonque chielt
Qued *elle fuiet lo nom christiien.*
(*Sainte Eulalie*, 13.)
(Il l'exhorte, ce dont jamais il ne lui chaut, qu'elle fuie le nom chrétien.)

Quoi qu'il en soit, *que* est devenu en français la conjonction par excellence.

1° D'un emploi très fréquent, *que* a d'abord ses sens propres, et ils sont nombreux, *que* représentant à lui seul un grand nombre de particules latines : *ut, ne, quin, quominus*, etc. Ex. :

Il faut **qu'***il vive;* en latin : *Oportet* **ut** *vivat.*
J'ai peur **que** *personne ne me comprenne;* en latin : *Vereor* **ne** *me nemo intelligat.*
On ne peut pas douter **qu'***il n'y ait eu des poètes avant Homère;* en latin : *Non dubitari debet* **quin** *fuerint ante Homerum poetæ.*
César apprit qu'il dépendait d'Afranius **qu'***on n'en vînt pas aux mains;* en latin : *Cæsar cognovit per Afranium stare* **quominus** *prælio dimicaretur.*

2° *Que* s'emploie elliptiquement pour une foule d'autres conjonctions : *afin que, de peur que, avant que, pendant que, si bien que, lorsque, depuis que, autant que*, etc. Ex. :

Faites, faites entrer ce héros d'importance,
Que (afin que) *je fasse un essai de mon obéissance.*
(Corn., *Sertor.*, II, 2.)
Fuyez **que** (de peur que) *à ses soupçons il ne vous*
(Id., *Médée*, I, 5). [*sacrifie.*

La vie s'achève **que** (lorsque) *l'on a à peine ébauché son ouvrage.* (La Bruy., II.)

La voiture aux provisions est venue **que** (pendant que) *j'étais malade.* (J.-J. Rousseau, *Let.*, 3 *nov.* 1760, L.)

3° Encore n'est-ce là qu'une partie des emplois de *que.* En effet, *que* est un de ces mots suppléants, comme il s'en trouve dans plusieurs langues et dont on use quand on ne veut pas répéter une conjonction antérieurement exprimée. Il y a un verbe du même genre, c'est le verbe *faire. Que* est aux autres conjonctions ce que *faire* est, ou plutôt était aux autres verbes. Il peut les remplacer toutes. Ex. :

Puisqu'il sait tout cela, puisqu'il peut toute chose,
Que *ses doigts font jaillir les effets de la cause*
Comme un noyau d'un fruit.
(V. Hugo, *Chât.*, *Lux*, 4.)

Comme tout le bien appartient à Dieu, et **que** *l'homme n'est rien de lui-même....* (Boss., *Sur l'honneur du monde*, 3e point.)

Si je n'ai pas eu des sentiments humbles, et **que** *j'aie élevé mon âme, Seigneur, ne me regardez pas.* (Boss., *Polit.*, X, 6, L.)

4° Enfin, *que* remplace fort souvent un pronom conjonctif précédé d'une préposition, ou le pronom adverbial *où.* Ex. :

Monsieur, il est trop vrai, le moment déplorable
Qu'*elle a su son trépas a terminé ses jours.*
(Corn., I, 219.)

Madame, j'ai porté mes pas et mes sanglots
Du côté **que** *le vent poussoit encor les flots.*
(Id., IV, 88.)

De la façon enfin **qu'***avec toi j'ai vécu,*

Les vainqueurs sont jaloux du bonheur du vaincu.
(Corn., III, 449.)

L'Église nous interdit la comédie, en l'état qu'*elle est.*
(Rac., IV, 334.)

Ces *que*, tenant la place de relatifs plus lourds, formaient un certain nombre de tours faciles et commodes, dont plusieurs malheureusement sont perdus. Ceux qui restent sont moins usités qu'au XVIIe siècle.

(Voir pour l'emploi de *que* = *pourquoi*, § 289; pour l'emploi de *que* après les comparatifs, § 227 ; pour l'ellipse de *que* devant le subjonctif, § 442.)

539. Si se rencontre non seulement dans des propositions subordonnées marquant une hypothèse, mais dans des phrases principales et indépendantes, qui expriment un regret, un souhait, et où il y a en général une ellipse très sensible. Ex. :

Mais, Madame, pourquoi? **Si** *tu venois d'entendre*
Quel funeste dessein Roxane vient de prendre!
(Rac., *Baj.*, I, 4.)

Oh! l'empire! l'empire!
Quelque chose me dit : Tu l'auras! — Je l'aurai. —
Si *je l'avais!*
(V. Hugo, *Hernani*, IV, 2)

540. Tandis que, comme conjonction temporelle, a deux sens distincts. Elle équivaut à *tant que* et à *pendant que*. Ex. :

Tandis que *vous vivrez, le sort, qui toujours change,*
Ne vous a point promis un bonheur sans mélange.
(Rac., *Iph.*, I, 1.)

Ce premier emploi a un peu vieilli. Au contraire, au sens de *pendant que*, *tandis que* est toujours très usité. Ex. :

Tandis qu'*échevelée, et sans voix, sans paupières,*
Ta tête blême est là, sur un infâme pieu,
Livrée aux vils affronts, meurtrie à coups de pierres,
Ici, derrière toi, martyr, on vend ton Dieu.
(V. Hugo, *Chât.*, I, 8.)

Par suite d'un développement de ce dernier sens, *tandis que* en est venu à marquer une opposition, un contraste. Toutefois il n'y a pas longtemps qu'il en est ainsi; la vieille langue, en pareil cas, se servait régulièrement de *au lieu que*, un peu négligé aujourd'hui, quoique cette locution se trouve dans les meilleurs auteurs. Ex. :

Tu es savant, Gil Blas, avant que d'être médecin,
au lieu que *les autres sont longtemps médecins... avant que d'être savants.* (Le Sage, *Gil Blas*, II, 3.)

Les deux locutions ne sont pourtant pas synonymes, car *au lieu que* marque l'opposition d'une manière plus forte.

541. De tant que avait cédé à **d'autant que**, comme *tant* à *autant*. Mais cette dernière conjonction, fort en usage au XVIe et au XVIIe siècle, a elle-même bien vieilli aujourd'hui. Nous ne dirions plus avec Bossuet :

D'autant que (vu que) *il m'a semblé inutile de chercher bien loin des raisons, je me suis résolu....*
(*Bonté et rig. de Dieu*, L.)

Nous emploierions plutôt *attendu que, vu que*, qui sont aussi fort anciens.

CHAPITRE X

DE L'INTERJECTION

542. Origine des interjections. — Les interjections sont de nature très diverse :

1° Les unes sont de simples cris sans étymologie connue. Ex. :

ah, bah, pouah, ouais, eh, ho.

2° D'autres sont des onomatopées qui reproduisent plus ou moins exactement un bruit du monde extérieur. Ex. :

cric, crac, pif, paf, pan.

3° D'autres enfin sont de véritables mots. Ex. :

aïe, da, hélas.

Aïe est une ancienne forme française qui signifie *aide.*

Da, qui ne se joint plus aujourd'hui qu'à *oui, nenni,* pour en renforcer le sens, se présentait autrefois sous la forme *dea*, mise elle-même pour *diva. Diva* est un double impératif du verbe *dire* et du verbe *aller.*

Hélas, aujourd'hui contracté en une particule invariable, est composé de l'interjection *hé* et de l'adjectif *las* (malheureux), qui autrefois s'accordait quand il y avait lieu. Ex. :

Et quand la royne oï ce, elle commença à mener moult grant deul et dit **Hé lasse!** *ce ai-je tout fet.* (Joinv., 286, L.)

Parmi ces mots, il en est qui sont encore usités en dehors des interjections qu'ils ont formées. Ce sont :

α. des substantifs : *silence! paix! halte! peste!*
β. des verbes : *gare! viens! tiens! allons!*
γ. des adjectifs : *bon! bravo!*
δ. des adverbes : *bien! bis! ça!*

Remarque. — L'étymologie des jurons présente un peu plus d'obscurité. Les mots qui y entrent ont été souvent défigurés. Aujourd'hui, en effet, nous ne nous gênons guère pour nommer le diable ou Dieu. Il n'en était pas de même autrefois. On avait adopté des euphémismes : *diable* devenait *diantre; dieu* était changé en *bleu*. De là les composés *corbleu* (par le *corps* de *Dieu*); *morbleu* (par la *mort* de *Dieu*); *palsambleu* (par le *sang* de *Dieu*); *maugrebleu* (je *maugrée Dieu*), etc. *Dame* est une abréviation de *damne Deu* (*seigneur dieu*).

543. Signification et emploi des interjections. — Les interjections expriment souvent plusieurs idées et surtout plusieurs sentiments à la fois, suivant le ton qu'on y met.

Le nom qu'on leur a donné leur convient assez peu. Car non seulement on les interjette dans le discours, mais souvent elles s'emploient toutes seules et remplacent tout un discours. Il y a même des savants qui estiment que l'homme à l'origine n'aurait point eu d'autre langage que ces cris, d'abord involontaires, ensuite intentionnellement répétés. Quoi qu'il en soit, l'interjection tient lieu d'une phrase plus complète, elle n'en fait jamais partie. Aussi a-t-on eu tort d'en faire une partie du discours. Elle ne tient aux autres par aucun rapport syntaxique et n'a aucune analogie avec elles. Elle n'est pas un élément de la phrase, elle est une phrase.

CHAPITRE XI

DE L'ORDRE DES MOTS.

544. Ordre des idées et ordre des mots. — Quand deux hommes conversent, il est évident que celui qui parle, s'il veut être suivi et compris sans peine, ne pourra point commencer par une idée inconnue de son interlocuteur; il devra au contraire trouver, autant que possible, un point de départ, une notion initiale présente à l'esprit de celui qu l'écoute comme au sien propre, une sorte de point de ralliement où leurs deux intelligences se rencontreront et d'où il conduira l'interlocuteur vers l'inconnue qu'il veut lui apprendre.

Supposons qu'il s'agisse de la destruction de Carthage par Scipion. 1° Il pourra être question de ce fait à propos de la biographie de Scipion. On vient de parler de lui. Son nom est connu, c'est de lui qu'on partira et on dira : *Scipion détruisit Carthage.*

2° Il pourra être question de ce même événement à propos de l'histoire de Carthage. Dans ces conditions, le nom de la ville ayant déjà été prononcé, on commencera par lui et la phrase sera renversée. On dira : *Carthage fut détruite par Scipion.*

3° Enfin, si l'entretien roule sur la chute des grandes villes de l'antiquité, c'est l'idée de destruction, de ruine qui se présentera la première. La phrase sera encore retournée. On dira : *La destruction de Carthage fut l'œuvre de Scipion.*

Il serait facile de multiplier de semblables exemples. Celui-ci suffit à montrer comment une idée est tour à tour présentée au début ou à la fin d'une phrase suivant qu'elle se

trouve être la notion connue sur laquelle on s'appuie, ou l'inconnue à laquelle on veut aboutir. Il n'y a, en général, de suite et de logique dans l'expression que si la marche de la phrase est ainsi parallèle à la marche de la pensée, et si les mots se succèdent dans le même ordre que les idées.

545. C'est là la théorie, mais il s'en faut bien que les diverses langues offrent pour l'appliquer des facilités égales.

En latin, on pouvait à peu près disposer les mots à son gré, suivant l'ordre que la pensée demandait. La présence d'une flexion permettait de reconnaître quel rôle syntaxique un mot jouait dans une phrase, quelle que fût d'ailleurs la place attribuée à ce mot. Ainsi traduisons l'exemple que nous proposions tout à l'heure. On pourra dire également :

Scipio delevit Carthaginem,
Carthaginem delevit Scipio,
Delevit Scipio Carthaginem.

Il n'y a rien à changer à la syntaxe. Suivant les besoins du sens on peut commencer la phrase par *Scipio* ou par *Carthaginem*, on reconnaîtra toujours dans les deux noms celui qui est sujet et celui qui est régime, puisqu'ils ne sont pas au même cas.

L'ancien français, gardant quelques précieux restes de la déclinaison latine, avait, à cause de cela même, conservé en même temps une grande liberté de construction. On eût pu écrire sans équivoque au XIIIe siècle :

Cartage conquist li dus Scipions,
Li dus Scipions conquist Cartage,
Conquist Cartage li dus Scipions.

Scipions étant au sujet, *Carthage* au régime, nulle confusion n'était possible.

Au contraire il eût été impossible en français moderne de continuer à dire, comme dans l'ancienne langue et en gardant à la phrase la même forme : *Carthage détruisit Scipion*. L'exemple montre pourquoi. Comment distinguer le nom sujet du nom régime? On est exposé à les confondre, et par conséquent à donner à la proposition un sens tout contraire de celui qu'elle a réellement.

La liberté de construction est le privilège des langues à flexion. Le français, en perdant sa déclinaison, devait donc perdre du même coup la liberté dont il avait quelque temps joui. Cette seconde transformation était, dans l'ensemble tout au moins, la conséquence naturelle et forcée de la première.

En effet, dans le français actuel, comme dans la plupart des langues analogues, l'ordre des mots est relativement fixe. Le sujet marche devant, le verbe vient après, le régime est derrière.

C'est là l'ordre dit syntaxique, qui contribue avec les particules à marquer les rapports syntaxiques que les mots ont entre eux, à distinguer le sujet et le régime par la place qu'ils occupent.

On l'appelle aussi ordre logique des mots, certains grammairiens ayant essayé de démontrer que cet ordre de la phrase représente exactement l'ordre dans lequel les idées se présentent à l'esprit. Rien n'est plus faux que cette prétention, il suffit pour le prouver de se rappeler le grand nombre de cas où nous sommes obligés de recourir à un artifice de style pour placer dans un autre ordre les éléments de la proposition qui, avec le prétendu ordre logique, ne suivraient point la marche de la pensée.

L'existence d'une construction fixe est une nécessité inhérente à la nature même de la langue française, telle qu'elle est constituée aujourd'hui, mais il ne faut point essayer de la justifier autrement; il vaut mieux reconnaître qu'elle est

souvent une source de gêne et d'embarras, particulièrement lorsqu'on veut traduire.

Heureusement, les éléments secondaires de la proposition, adjectifs, adverbes, régimes indirects ou régimes circonstantiels, toujours reconnaissables grâce à leur forme ou aux particules qui les introduisent, n'ont pas été soumis à la règle générale et se placent encore un peu à volonté; c'est là une grande source de variété pour la langue, source qui serait plus féconde encore si l'analogie n'avait amené peu à peu l'habitude de donner à ces éléments-là aussi une place presque invariable, au moins en prose.

Place du verbe.

546. En latin, quand il n'y avait point d'intérêt à le déplacer, le verbe se mettait de préférence à la fin de la phrase. Toutefois on trouve déjà, dans le latin de la décadence, une tendance à placer très souvent le verbe au milieu. Cette tournure convenait bien à l'esprit analytique du français. « Elle indique, en effet, dit M. Weil, que la pensée totale, renfermée dans la proposition entière, a été décomposée en deux idées, exprimées par les deux groupes de mots dont le verbe interposé empêche la confusion, et déclarées égales par un acte de notre jugement. »

Aussi, dès les origines, c'est la construction qui prévaut. On trouve bien, dans d'anciens textes, quelques exemples de ejet du verbe à la fin d'une proposition subordonnée. Ex. :

In quant deus savir et podir me **dunat**. (*Serm. de Strasb.* (Autant que Dieu m'en donne savoir et pouvoir.)

Mais des phrases comme celles-ci sont exceptionnelles, et en général dans les propositions principales on ne met pas le verbe à cette place.

Il est quelquefois au commencement de la phrase, nous le verrons en parlant de l'inversion du sujet (§ 548), mais le

plus souvent c'est au milieu qu'on le rencontre, entre le sujet et l'attribut ou le régime. Ex. :

Quant Rollanz **veit** *que bataille serat,*
Plus se **fait** *fiers que leun ne leuparz* (léopard).
(*Rol.*, 1110.)

Je **parle** *de ces offices et auctoritez, pour ce qu'ilz* **font** *desirer mutations, et aussi* **sont** *cause d'icelles.*
(Comm., I, 7.)

... Je **suis** *seul encor; les amis de mon père*
Sont *autant d'inconnus que glace ma misère,*
Et ma jeunesse même **écarte** *loin de moi*
Tous ceux qui dans le cœur me **réservent** *leur foi.*
(Rac., *Brit.*, I, 4.)

Remarque. Aux temps composés, c'est l'auxiliaire qui est considéré comme le verbe et qui occupe la place que nous venons d'indiquer. Ex. :

Entre ses puignz (poings) *tient sa hanste fraisnine;*
*Guenes li quens l'*ad *desur lui* **saisie.**
(*Rol.*, 720.)

Abusé *m'*a *et* **faict** *entendre*
Tousjours d'ung que ce fust ung aultre,
(Villon, *G. Test.*, LVII.)

Comme on voit, le participe, second élément, est quelquefois placé au commencement, quelquefois rejeté à la fin de la proposition. Mais les exemples de la première construction sont relativement peu nombreux et le deviennent de moins en moins à mesure qu'on avance dans l'histoire de la langue. On trouve encore fréquemment, au XVIe, au XVIIe siècle même, le participe construit avec *avoir* placé derrière son complément. Ex. :

Chaque goutte épargnée a *sa gloire* flétrie.
(Corn., *Hor.*, III, 6.)

*J'*ai *leur crédulité sous ces habits* trompée.
(Corn., *Clit.*, II, 2.)

Nous disons de même de nos jours : *Il* a *toute honte* bue. Mais c'est là un archaïsme. Généralement on n'intercale entre les deux éléments des temps composés que des adverbes qui, modifiant le verbe, font pour ainsi dire corps avec lui. Ex. : *Il* a *bien* parlé. *Ceci* est *sévèrement* défendu.

Place du sujet.

547. Depuis les plus anciens textes on trouve régulièrement le sujet au commencement de la phrase. C'est là sa place ordinaire. Ex. :

Carles li Reis, *nostre emperere magnes,*
Set anz tuz pleins ad estet en Espaigne.
(*Rol.*, 1.)

Folles amours *font les gens bestes,*
Salmon *en idolatrya,*
Samson *en perdit ses lunettes...*
(Villon, *Grand Test.*, *Double ballade.*)

Les grammairiens logiciens avaient même prétendu établir que, dans une langue bien faite, le sujet ne peut point se mettre ailleurs. De toutes façons, suivant eux, que la proposition énonçât un jugement ou exprimât une action, il fallait commencer, dans le premier cas, par désigner la chose, l'objet sur lequel porte le jugement, dans le second la personne ou la chose d'où part l'action, c'est-à-dire qu'il fallait toujours mettre en premier lieu le sujet.

C'est là un singulier abus de la logique. Le latin déplaçait fort bien le sujet, l'ancien français également, et notre

langue moderne, malgré la tendance à un ordre constant que nous avons signalée au paragraphe précédent, admet encore l'inversion du sujet dans différentes sortes de propositions que nous allons successivement examiner.

A. Phrases affirmatives, positives ou négatives.

548. Propositions indépendantes. — Dès l'origine, suivant la règle générale que nous indiquons plus haut, le sujet a une tendance très marquée à précéder le verbe. On a compté qu'il se présente ainsi cinquante-sept fois sur cent environ dans la *Chanson de Roland*, et cette proportion augmente rapidement à mesure qu'on avance dans l'histoire de la langue. Dans Joinville la construction dont nous parlons se trouve déjà trois fois sur quatre.

Dans l'usage moderne elle a presque absolument prévalu. Ex. :

Tout *nous appelle à la mort;* **la nature**, *comme si elle étoit presque envieuse du bien qu'elle nous a fait, nous déclare souvent et nous fait signifier qu'elle ne peut pas nous laisser longtemps ce peu de matière qu'elle nous prête;* **elle** *en a besoin pour d'autres formes,* **elle** *la redemande pour d'autres ouvrages.* (Boss., *Serm. s. la mort*, 1er *point.*)

Voici maintenant les principaux cas où l'inversion du sujet était ou même est encore fréquente.

1° *Le verbe signifie : dire, parler.* En ce cas, le sujet dans l'ancienne langue était presque toujours rejeté derrière le verbe. Ex. :

Dient **plusur** : « *C'est li definemenz* (la fin).
(*Rol.*, 1434.)

« *Bels sire Guenes* », *dist* **Marsilies** *li reis*.
(*Rol.*, 563.)

« *Maistres*, *fist* **li evesques**, *or me dites*, *quant li ennemis vous envoie cette temptacion*, *se elle vous plait.* » (Joinv., IX.)

Cet usage était si général qu'il a persisté jusque dans la langue moderne; nous continuons à construire : *disais*-**je**, *fit*-**il**, *répondrez*-**vous**, etc., chaque fois que nous interjetons une proposition de ce genre dans une période. Ex. :

A la vérité, *dit* **ce grand docteur**, *encore que ce soit un orgueil damnable de mépriser ce que Dieu commande*, *c'est une audace bien plus criminelle de s'attribuer ce que Dieu donne.* (Boss., *Serm. s. l'honneur du monde.*)

Et de qui parlez-vous, *demandais*-**je**? *Il reprit...*
(V. Hugo, *Chât.*, VII, 12.)

1° *La phrase commence par un attribut*, *un régime direct*, *un régime indirect ou circonstanciel*, *un adverbe*, *une conjonction.* Dans l'ancienne langue, l'inversion était presque de règle en pareil cas. Ex. :

Bon sunt **li cunte** *e lur paroles haltes.* (*Rol.*, 1097.)
Les dis mulez fait **Carles** *establer.* (*Rol.*, 158.)
Pur nostre rei devum **nus** *bien murir.* (*Rol.*, 1128.)
Vers Engletere passat **il** *la mer salse.* (*Rol.*, 372.)

Le samedi après l'Ascension..., *vindrent penre congié dou roy* **li cuens de Flandres et li cuens de Soissons.**
(Joinv., LXXIV.)

Lors fist entrer **li soudans** *les riches homes en quatre galies* (galères). (Joinv., LXVIII.)

Là siet **li reis** *ki dulce France tient.* (*Rol.*, 116.)
Et escremissent **cil bacheler legier.** (*Ib.*, 113.)

Ces tournures deviennent bientôt assez rares, surtout en prose. On en trouve encore quelques traces mais clairsemées au XVIIe siècle. Ex. :

Ici fut **l'arrogance** *à soi-même funeste.*
(Corn., X, 110.)

Il en est resté dans la langue moderne la liberté que nous avons encore de faire l'inversion du sujet quand la proposition commence par *à peine, de là, peut-être,* et quelque autres expressions adverbiales. Ex. :

*A peine pouvez-***vous** *dire comme il se nomme.*
(Mol., *Mis.*, I, 1.)
Et peut-être de là dépendent **nos destins.**
(Corn., *Hér.*, V, 2.)
Un petit air de doute et de mélancolie,
Vous le savez, Ninon, vous rend bien plus jolie :
*Peut-être diriez-***vous** *que vous n'y croyez pas.*
(A. de Musset, *à Ninon.*)

549. Propositions subordonnées. — En général, la construction est à peu près la même que dans les propositions principales, c'est-à-dire que le sujet précède ordinairement le verbe, sauf quand la proposition commence par un régime ou un adverbe.

Toutefois il y a lieu de considérer à part quelques espèces de propositions qui méritent une remarque particulière.

1° *Propositions relatives.* Dans la vieille langue, la proposition relative se construisait le plus souvent comme une proposition ordinaire. Ex. :

Ci falt la Geste que **Turoldus** *declinet.* (*Rol.*, 4002.)
Touz ceus que **il** *trouvèrent en armes deffendables, occistrent touz.* (Joinv., XCIV.)

Au contraire, nous faisons aujourd'hui très fréquemment l'inversion. Ex. :

Rome, à qui vient **ton bras** *d'immoler mon amant.*
(Corn., *Hor.*, IV, 5.)

Pas de prunelle abjecte et vile que ne touche
L'éclair d'en haut, *parfois tendre et parfois farouche*
(V. Hugo, *Lég. d. Siècles*, XIII, 2.)

Oh! la plus chère tombe et la plus ignorée
Où dorme **un souvenir!**
(A. de Musset, *Souvenir.*)

2° *Propositions complétives commençant par que.* L'inversion du sujet était assez fréquente dans la vieille langue. Ex. :

Quant ço veit Guenes qu'ore s'en rit **Rollanz.** (*Rol.*, 324.)

On ne la rencontre plus jamais de nos jours, même en poésie.

3° *Propositions adverbiales indiquant le lieu, le temps.* Dans les propositions exprimant une circonstance de lieu, on laissait généralement en vieux français le sujet à sa place ordinaire, au contraire dans celles qui expriment une circonstance de temps, on le rencontre assez souvent rejeté derrière le verbe. Ex. :

Quant l'ot **li Reis,** *fièrement le reguardet.* (*Rol.*, 745.)

Cette règle n'est pas, du reste, bien assurée et une foule d'exemples la contredisent. En français moderne elle est au contraire assez bien établie. L'ordre adopté est l'ordre ordinaire ; cependant l'inversion est commune, même en prose. Ex. :

Il viendra, quand viendront **les dernières ténèbres.**
(V. Hugo, *Odes*, IV, 13.)

B. Phrases interrogatives.

550. L'interrogation se marquait dans la vieille langue par les mots interrogatifs comme : *quel, où, quand, qui, que, quoi.*

Quand la proposition ne contenait aucun de ces mots, l'interrogation résultait de l'intonation et aussi de la disposition des mots. L'inversion, toujours permise, était alors régulière. On mettait le verbe d'abord, le sujet ensuite, quel qu'il fût, substantif ou pronom (voir au § 248). Ex. :

Sire cumpainz, faites le **vus** *de gret* (exprès) ?
(*Rol.*, 2000.)
Cuides-**tu** *que ce soit li roys Richars?* (Joinv., XVII.)
Est arée (finie) **vostre besoigne ?** (Id., XXVIII.)

C'est encore par ce renversement des mots que nous marquons l'interrogation lorsque le sujet du verbe est un pronom. Ex. :

...*Me répondez*-**vous** *de sa sincérité?* (Rac., *Brit.*, V, 1.)

L'autre mode d'interrogation, dont on trouve du reste un exemple dans le *Roland* déjà, est né de celui-ci.

Il faut remarquer toutefois qu'une simple intonation suffit à marquer qu'on interroge sans qu'on ait besoin de changer rien à la syntaxe de la phrase. Ex. :

Quoi ! vous le soupçonnez d'une haine couverte?
(Rac., *Brit.*, V, 1.)

C. Phrases optatives.

551. Autrefois on construisait les propositions de ce genre avec la plus entière liberté et le sujet se mettait très souvent derrière le verbe. Ex. :

De vus seit hoi (aujourd'hui) **male confusion :**
Li nostre Deus *guarantisset Carlun* :
Ceste bataille *seit jugiée en sun num.* (*Rol.*, 3276.)

L'inversion du sujet était particulièrement fréquente quand la proposition commençait par un des éléments énumérés au § 548, 2°, savoir : un régime, un adverbe, une conjonction.

Aujourd'hui l'ordre dit logique tend à prévaloir, dans les phrases exclamatives comme ailleurs; néanmoins en poésie on rejette encore très souvent le sujet. Ex. :

Puissent **tous ses voisins** *ensemble conjurés*
Saper ses fondements encor mal assurés!
(Corn., *Hor.*, IV, 5.)
Que béni soit **le ciel** *qui te rend à mes vœux!*
(Rac., *Esther*, I, 1.)

Il faut ajouter aussi que l'inversion est de règle chaque fois que le sujet exprime l'être qui doit profiter ou pâtir du souhait. C'est ainsi qu'on dira : *Vive* **la nation!** *Vive* **le roi!** *Périssent* **les colonies** *plutôt qu'un principe;* etc.

552. Séparation du verbe et du sujet. — Dans l'ancienne langue, on pouvait intercaler entre le sujet et le verbe tous les mots qu'il était utile de placer là, que le sujet fût un pronom ou un substantif. Ex. :

Je, *qui n'avoie pas mil livrées de terre, me charjai...*
(Joinv., XXIX.)
Messires Phelippes de Nanteil, *li bons chevaliers, qui estoit entour le roy, trouva mon escuier.* (Id., XXX.)
Je, *pour mon sairement* (serment) *aquitier* (acquitter), *requis le roy.* (Id., *ib.*)

Ce vieil usage s'est conservé dans les formules de la procédure. Ex. :

Je, soussigné,... huissier audiencier près le tribunal,... ai fait sommation.

Mais en dehors du style de la pratique, on est obligé de répéter le pronom si l'on veut placer d'autres mots entre lui et le verbe. (Voir au § 250.)

Avec un substantif, au contraire, on peut séparer le verbe de son sujet par des adjectifs, et même des propositions interposées. Ex. :

Cette recrue continuelle *du genre humain, je veux dire les enfants qui naissent, à mesure qu'ils croissent et qu'ils s'avancent, semblent nous pousser de l'épaule.* (Boss., *Serm. sur la Mort*, 1er *point.*)

Place du régime direct.

553. Du substantif régime. — En latin, le régime direct se trouvait très souvent placé devant le verbe, suivant l'usage des langues synthétiques. Ex. :

Opus *aggredior opimum casibus.* (Tac., *Hist.*, I, 2.) (Le sujet que j'aborde est fécond en catastrophes.)

Une langue aussi analytique que le français devait renverser cet ordre et placer le régime à la suite du verbe qui le régit. C'est là en effet que la langue a abouti, mais après bien des hésitations. En ancien français la règle est violée bien plus souvent encore qu'appliquée.

Outre la construction normale, voici les différentes constructions que l'on rencontre dans les anciens textes.

1° *Régime, verbe, sujet.* Ex. :

Mult grant eschec (butin) *en unt si chevalier* (*Rol.* 99).

Geste grant courtoisie *fist Diex à moy et à mes chevaliers.* (Joinv., XLIV.)

2° *Régime, sujet, verbe.* Ex. :

Les chars (viandes) **crues** *il mettent entre lour selles et lour paniaus* (les pans de leurs vêtements). (Joinv., XCV.)

On trouve encore dans La Fontaine :

Puis en autant de parts **le cerf** *il dépeça.*

Mais cette construction est beaucoup moins fréquente que la précédente, on le comprendra si l'on se souvient qu'un régime placé en tête entraîne généralement l'inversion du sujet, comme nous l'avons dit au § 548.

3° *Sujet, régime, verbe.* Cette construction est surtout fréquente dans les propositions relatives, mais on la rencontre ailleurs aussi. Ex. :

Li quens Rollanz **Gualtier de l'Hum** *apelet.* (*Rol.*, 803.)
Reis Almaris, de l'regne de Belferne,
Une bataille *lur livrat le jur, pesme* (terrible).
(*Ib.*, 812.)

On trouve encore dans Corneille (*Hor.*, IV, 4.) :

Les deux camps mutinés **un tel choix** *désavouent.*

Mais le poète a corrigé plus tard ce vers dont le tour lui a paru sans doute trop archaïque.

4° *Verbe, sujet, régime.* Ex. :

Vers Engletere passat-il **la mer salse**. (*Rol.*, 372.)
Dunc perdreit Carles **le destre braz del corps.**
(*Ib.*, 597.)

5° *Verbe, régime, sujet.* Ex. :
Ja n'en avrunt **reproece** (reproche) *mi parent.*
(*Ib.*, 1076.)

Comme la précédente, cette tournure se rencontrait surtout dans les propositions qui commençaient par un adverbe ou un complément circonstanciel entraînant l'inversion du sujet. Une fois la déclinaison tombée, elle devenait une

source d'équivoques et devait par conséquent disparaître.

Remarque. — Dans les phrases impératives le régime se place généralement après le verbe. Ex. :

Tenez **m'espée**, *meillur n'en ad nuls hum.* (*Rol.*, 620.)
Cumpainz Rollanz, kar sunez **vostre corn.** (*Ib.*, 1051.)

Toutefois on rencontre assez souvent l'ordre inverse. Ex. :

Altre bataille *lur livrez de meïsme.* (*Rol.*, 592).

554. Du pronom régime. — Le pronom régime tend toujours à se rapprocher du verbe, de façon à en recevoir l'action plus directement que les autres éléments de la proposition. En latin déjà les pronoms proclitiques *me, te, se* se plaçaient souvent immédiatement devant le verbe sur lequel ils s'appuyaient. Il en est à peu près de même en ancien français. C'est là la règle générale, mais cette règle, comme toutes les autres qui concernent la matière, souffre de nombreuses exceptions.

En particulier, dans la vieille langue, le pronom se place tantôt avant, tantôt après le verbe. Ex. :

Ot l'Oliviers, si'n ad mult grant irur (colère). (*Rol.*, 1224.)
Succurrat **nus** *li Reis od sun barnet* (ses barons).
(*Ib.*, 1061.)

Cependant de bonne heure on voit le pronom se placer de plus en plus régulièrement devant le verbe quand il est atone, après quand il est tonique. Ex. :

Li roys **les** *retint tout aussi comme je voz* (voulus) *et* **les** *mist en ma bataille.* (Joinv., XCII).

C'est encore la règle moderne.

Remarque I. — Les observations que nous venons de faire pour le pronom régime direct s'appliquent également au pronom régime indirect.

Remarque II. — Les phrases impératives ne suivent pas toutes la même syntaxe. De bonne heure on voit le pronom se déplacer suivant que l'impératif est positif ou négatif. Quand il est positif, le pronom suit, ex. : *appelez*-**le**; quand il est négatif, le pronom précède, ex. : *ne* **l'***appelez pas.*

Cette règle, déjà étrange, est en outre contrariée lorsqu'au lieu d'un impératif, la phrase en renferme plusieurs. L'impératif, même positif, peut alors être précédé du pronom. Ex. :

Va, cours, vole et **nous** *venge.* (Corn., *Cid*, I, 5.)

555. Place respective du pronom régime direct et du pronom régime indirect. — Nous avons dit tout à l'heure que dans les deux cas le pronom, régime direct ou indirect, tend à se rapprocher du verbe. Or il se trouve souvent qu'un verbe est accompagné de deux pronoms remplissant chacun une de ces fonctions, ainsi dans : *Vous* **me** **l'***avez dit.*

En pareil cas on a longtemps placé le régime indirect auprès du verbe. Ex. :

Bien **le me** *guarde.* (*Rol.*, 1819.)
Je dis au roy que je iroie, se il vouloit, et il **le me** *commenda.* (Joinv., LXXV.)
Le Pere **le m'***a ainsi commandé.* (Calv., II, 12, 4.)
La chair et le sang ne **le t'***ont point revelé.* (Id., III, 1, 4.)

C'est au XVIIe siècle seulement que cette construction disparaît, condamnée par Vaugelas, qui a posé en principe que le pronom au datif devait précéder l'autre.

556. De l'infinitif régime. — L'infinitif régime occupe dans la phrase différentes places. Il peut être immédiate-

ment contigu au verbe ou en être séparé par un ou plusieurs mots.

1° L'infinitif contigu au verbe pouvait dans l'ancienne langue précéder ce verbe. Il n'avait pas alors de régime, ou, s'il en avait un, ce régime se trouvait rejeté derrière le verbe principal. Ex. :

Quant **aler** *dei, n'i ai plus que targier.* (*Rol.*, 338.)
(Puisque je dois y aller, je n'ai plus à tarder.)
Ademplir *voeill vostre cumandement.* (*Rol.*, 330.)

On trouve encore quelques exemples de cette construction au XVIe siècle, mais depuis lors elle a entièrement disparu.

2° Le plus souvent c'est après et non avant le verbe principal que se place l'infinitif. En ce cas le régime de l'infinitif peut se mettre ou avant le verbe ou après l'infinitif. Toutefois il y a une tendance très nette à mettre le pronom avant le verbe, et au contraire le substantif derrière l'infinitif. Ex. :

Devers Ardene vit **venir** *un leupart* (léopard). (*Rol.*, 728.)
Quant li Sarrazin nous virent **mettre** *pié en l'estrier des arbalestes, il s'enfuirent.* (Joinv., L.)

Nous avons gardé en français moderne cette construction chaque fois que le verbe principal est un verbe comme *aller, entendre, laisser, pouvoir, voir,* et qu'il forme avec l'infinitif qui suit une sorte d'expression unique. Ex. :

Pressentiez-vous qu'un jour vous le pourriez **atteindre,**
Celui qui de si haut alors vous écoutait?
(A. de Musset, *Lett. à Lamartine.*)

Mais, sauf dans quelques locutions toutes faites, il n'y a plus guère que la poésie qui parle ainsi, et en prose nous mettons rarement le pronom devant le verbe, tandis qu'on le faisait encore très souvent au XVIIe siècle.

3° L'infinitif régime peut être, comme nous l'avons dit au commencement de ce paragraphe, séparé du verbe principal.

α) On intercalait autrefois entre les deux le sujet du verbe. Ex. :

Là vuldrat il chrestiens **devenir**. (*Rol.*, 155.)

Nous construisons encore ainsi lorsque pour une raison quelconque on fait l'inversion du sujet. Ex. : *à peine pouvions-nous* **sortir**.

β) On pouvait autrefois intercaler un régime substantif. Ex. :

Tant i avrat de besanz esmerez (d'or épuré)
Dunt bien purrez voz soldeiers (soldats) **luer**.
(*Rol.*, 132.)
En Rencesvals irai l'orgoill **desfaire**. (*Ib.*, 934.)

Mais déjà dans Joinville cette construction se fait plus rare et cède à celle que nous avons vue au n° 2.

γ) On pouvait intercaler un pronom régime. Et cependant on trouve fort peu d'exemples de cette construction dans les vieux textes. Mais bientôt elle se répand rapidement et au XVIIe siècle elle est très usitée. On comprend du reste fort bien que la langue ait rapproché de plus en plus le pronom régime de l'infinitif. Placé entre lui et le verbe, il rend plus sensible à l'esprit l'existence des deux propositions distinctes (principale et infinitive) que le latin et après lui l'ancien français tendaient au contraire à confondre en une seule. Comparez : *j'aime le voir* et *je l'aime voir*. La première forme est évidemment plus analytique que la deuxième. Aussi l'a-t-elle emporté, bien que la seconde, au dire de Vaugelas, eût plus de grâce.

δ) On pouvait intercaler un régime indirect ou circon-

stanciel. La langue moderne tolère encore cette construction. Ex. :

Je m'irais de regret **pendre** *tout à l'instant.*
(Mol., *Mis.*, I, 1.)

Place de l'attribut.

557. Attribut du sujet.

I. *Le verbe est le verbe substantif.*

α) Dès les origines de la langue le substantif attribut se place généralement après le verbe. Ex. :

Carles mis sire nus est **guarant** *tuz dis.* (*Rol.*, 1254.)
(Charles mon seigneur est toujours notre appui.)

On ne trouve l'attribut déplacé que dans les phrases relatives ou bien dans celles qui ne renferment pas de sujet exprimé. Ex. :

Aleman *sunt* (ce sont des Allemands). (*Rol.*, 3038.)
Mis **parrastre** *est.* (*Rol.*, 1027.) (C'est mon beau-père.)

La langue moderne a régularisé tout cela en attribuant à l'attribut une place fixe derrière le verbe, même dans les phrases relatives. Ex. :

La France honorera ces soldats qui ont été des **héros.**

β) L'adjectif et le participe attributs se mettaient de préférence en latin devant le verbe *sum*. Dans le plus ancien français on trouve de nombreux exemples de la même construction. Ex. :

Qui fai lo (le) *bien,* **laudaz** (loué) *en er* (sera).
(*Saint-Léger.*)

Mais déjà dans la *Chanson de Roland* l'ordre des termes

est renversé et l'attribut se trouve le plus souvent après le verbe. Ex. :

E li quens Guenes en fut mult **anguisables.**
(*Rol.*, 301.)
Tant par fut **bels,** *tuit si per l'en esguardent* (regardent).
(*Ib.*, 306.)

C'est la construction qui a définitivement triomphé. Toutefois, jusqu'au XVIe siècle, il était toujours permis de laisser l'attribut en tête de la phrase et de le mettre ainsi en relief. Ex. :

Barbares... *estoyent nommez ceux qui ineptement parloyent grec.* (Du Bellay, *Œuv. ch.*, 5.)

Nous sommes obligés aujourd'hui d'avoir recours à des artifices, de détacher par exemple l'attribut en le plaçant hors de la proposition. Ex. : **brave, honnête,** *il l'est;* **sage,** *il ne l'est pas.* Quant à l'inversion proprement dite, elle se trouve encore quelquefois chez les poètes :

Fière *est cette forêt dans sa beauté tranquille,*
Et **fier** *aussi mon cœur.* (Alf. de Musset, *Souvenir.*)

II. *Le verbe est un verbe quelconque.*

En général, dans l'ancienne langue, l'attribut suivait le verbe dans les phrases principales, il le précédait dans les phrases secondaires. Ex. :

Voeillet o (ou) *nun, à tere chiet* (tombe) **pasmez.**
(*Rol.*, 2220.)
Alde respunt : Cist moz (mot) *mei est estranges.*
Ne placet (plaise) *Deu ne ses seinz ne ses angles* (anges)
Après Rollant que jo **vive** *remaigne!* (*Rol.*, 3719.)

Mais, dès ce moment, la règle souffre des exceptions, et

en l'effet l'analogie des phrases principales a entraîné un changement de construction dans les phrases secondaires qui ont été assimilées aux autres. Ex.:

Puisqu'il s'agit de hache ici, que Hernani,
Pâtre obscur, sous tes pieds passerait **impuni**...
Puisqu'il faut être grand pour mourir, je me lève.
(V. Hugo, *Hernani*, IV, 4.)

558. Attribut du régime. — Il y a deux cas principaux à distinguer. Le régime peut être contigu à l'attribut ou au contraire séparé de lui par un ou plusieurs mots.

I. *L'attribut précède ou suit immédiatement le régime.* En ce cas les différents termes de la proposition peuvent se placer de quatre façons différentes. Mais deux de ces constructions seulement sont usitées.

α) On trouve les termes dans l'ordre suivant : verbe, attribut, régime. Ex. :

Asez ad doel quant vit **mort** *son nevuld.* (*Rol.*, 1219.)

C'était là une construction inconnue au latin; elle se rencontre pendant quelque temps dans la langue, mais, déjà très rare dans Joinville, elle va bientôt se perdant. On ne la trouve plus dans la langue moderne qu'avec certains verbes comme *rendre*. Ainsi on dira : *rendre* **illustre** *son nom, rendre* **fou** *un sage*. Mais ce sont là des cas particuliers. En réalité, si l'attribut se trouve ici rapproché du verbe, c'est qu'il forme avec lui un verbe complexe, de forme analytique, une expression unique, dont les éléments tendent à devenir inséparables.

β) Dès l'époque du *Roland* l'ordre le plus usuel est le suivant : verbe, régime, attribut. Ex. :

Li Emperere en tint sun chief **embrunc** (baissé).
(*Rol.*, 214.)

De Durendal verrez l'acier **sanglent**. (*Ib.*, 1079.)

L'usage n'a point changé, comme le prouve l'exemple suivant :

Il tenait Wellington **acculé** *sur un bois.*
(V. Hugo, *Chât.*, V, 13, 2.)

II. *L'attribut est séparé du régime.*

Différents mots peuvent être intercalés, mais c'est le verbe surtout qui prend la place intermédiaire. Deux constructions sont donc possibles. Attribut, verbe, régime ; ou régime, verbe, attribut.

Le latin mettait très souvent l'attribut en tête, le verbe ensuite, et l'ancienne langue conserva quelque temps cet ordre traditionnel. Ex. :

Gent (beau) *ad le cors, gaillart e bien seant* (*Rol.*, 3115.)

Mais dès cette époque l'ordre inverse l'emporte et l'attribut est rejeté derrière le verbe. Ex. :

Li destriers est e curant e aates,
Piez ad **colpez** *e les gambes ad* **plates**. (*Rol.*, 1651.)
(Le cheval est rapide et léger,
Il a les pieds bien taillés et les jambes minces.)

Nous avons conservé cette construction employée régulièrement aujourd'hui chaque fois que le régime est un pronom. Ex. :

Je l'ai trouvé bien **changé**, *lui que je croyais seulement* **vieilli**.

Je la rêve, inconnue encore,
Sur ce peu de réalité,

Belle *de tout ce que j'ignore*
Et du possible illimité.
(Sully-Prudh., *En voyage.*)

Mais si le régime est un nom, il reste auprès de l'attribut, suivant la règle du paragraphe précédent.

Place du régime indirect.

559. Sous ce nom nous comprendrons les régimes des verbes transitifs, ex. : *je donne ma langue* **aux chiens**, les régimes des verbes intransitifs, ex. : *je m'adresse* **à vous**, enfin les régimes des verbes passifs, ex. : *il est peu apprécié* **des siens**, *Jésus a été vendu* **par Judas**.

Ces différents régimes peuvent être des pronoms, des substantifs et des infinitifs, et il y a lieu de tenir compte de cette distinction quand on étudie la place que le régime indirect occupe dans la phrase.

I. *Le régime indirect est un pronom.*

Nous avons déjà parlé (§ 545) de la place qu'occupent les formes atones du pronom. Quant aux formes toniques, elles suivent en général les règles des substantifs.

II. *Le régime indirect est un substantif.*

En ce cas le substantif régime pouvait autrefois se placer dans la phrase à n'importe quel endroit. Il est impossible de donner une règle. Cependant, à mesure qu'on avance dans la langue, il devient visible que le régime indirect tend à se placer après le verbe, soit immédiatement, soit à la suite du régime direct. Une foule d'exemples rappellent encore l'ancienne liberté, mais l'usage commence à s'affirmer.

On sait que dans la langue moderne le substantif régime indirect a, comme les autres éléments de la proposition, une place fixe. Il vient après le verbe, et après le régime

direct à moins que celui-ci ne soit trop complexe, ou que cette construction n'amène une équivoque. Ex. :

Rappelle-toi, quand l'aurore craintive
Ouvre **au soleil** *son palais enchanté.*
(A. de Musset, *Rappelle-toi.*)
Qu'as-tu fait pour mourir, ô noble créature,
Belle image de Dieu, qui donnais en chemin,
Au riche *un peu de joie,* **au malheureux** *du pain?*
(Id., *A la Malibran.*)

Toutefois sur ce point règne encore une très grande liberté. L'inversion du régime indirect se rencontre très fréquemment en prose même, mais surtout en poésie, et elle ne nous choque nullement. Ex. :

Ainsi quand la fleur printanière
Dans les bois va s'épanouir,
Au *premier* **souffle** *du zéphyr*
Elle sourit avec mystère. (A. de Musset, *Marie.*)

III. *Le régime indirect est un infinitif.*

L'infinitif suit la même règle que le substantif; toutefois il semble la suivre depuis plus longtemps. Très anciennement déjà on le trouve régulièrement après le verbe. Ex. :

Chrestientet aidiez a **sustenir.** (*Rol.*, 1129.)

Place des compléments des mots autres que le verbe.

560. L'ancien français jouissait de la liberté la plus grande et plaçait le complément à peu près où il voulait dans la phrase; on pouvait le mettre avant le terme complété et même le séparer de ce terme par un ou plusieurs mots. Ex. :

De vos païens *mult grant perte i avreiz* (aurez).
(*Rol.*, 568.)
De voz païens *lur enveiez cent milie.* (*Ib.*, 588.)

Non seulement on trouve de semblables phrases dans l'ancien et le moyen français, mais il s'en rencontre jusque dans Corneille, dans La Fontaine et dans Racine. Ex. :

De notre Fierabras *il s'est mis au service.*
(Corn., *Illus.*, II, 8.)
Donne à tes serviteurs que tes bontés sublimes
De ton sang adorable *ont lavés dans les flots,*
Que leurs âmes jamais ne tombent par leurs crimes
En l'éternel ennui d'une mort sans repos.
(Corn., IX, 479.)
Ce fils que **de sa flamme** *il me laissa pour gage.*
(Rac., II, 91.)
...Tandis que Burrhus alloit secrètement
De l'armée *en vos mains exiger le serment.*
(Id., *Brit.*, IV, 2.)

Aujourd'hui même cette inversion est encore très fréquente en poésie, et on l'y remarque à peine malgré l'habitude que nous avons de voir le complément suivre régulièrement le terme complété. Ex. :

Ne savais-tu donc pas, comédienne imprudente,
Que ces cris insensés qui te sortaient du cœur
De ta joue amaigrie *augmentaient la pâleur?*
(A. de Musset, *A la Malibran.*)
Et **de tant de beauté,** *de gloire et d'espérance,*
De tant d'accords *si doux d'un instrument divin,*
Pas un faible soupir, pas un écho lointain! (Id., *ib.*

Mon crâne ossianique, **aux lauriers** *destiné,*
Du bonnet d'âne alors fut parfois couronné.
(Id., *Dupont et Durand.*)

Place de l'adjectif épithète.

561. L'adjectif épithète n'avait, dans l'ancienne langue, aucune place déterminée. On le trouve tantôt avant, tantôt après le substantif, à peu près indifféremment. Ex. :

A sa dextre (droite) *séoient six roy couronnei, bien parei à pierres* **preciouses**. (Joinv., XCIV.)

A sa senestre avoit agenoillié un mout **bel** *home, qui avoit dous èles* (ailes) **resplendissans** *aussi comme li solaus* (soleil). (Id., *ib.*)

Que l'adjectif fût accompagné d'un complément, qu'il y eût plusieurs adjectifs se rapportant au substantif, la liberté restait la même. Ainsi on rencontre souvent un substantif placé entre plusieurs épithètes de même valeur, dont les unes précèdent, les autres suivent; ou bien un adjectif précédera le substantif tandis que son complément le suivra. Ex. :

Il y a d'autres passages qui ont quasi **semblable** *sens à ceux que nous venons d'expliquer*. (Calv., III, 18, 6.)

Nous sommes enfans de la **nouvelle** *Jerusalem et* **celeste**. (Id., IV, 1, 1.)

La langue moderne n'admettrait plus des constructions comme celles qui précèdent ; cependant, dans la plupart des cas, elle n'impose pas non plus de règle rigoureuse. Très souvent la place de l'adjectif épithète se détermine au gré de celui qui parle ou qui écrit. On dit également : *un homme* **habile** et *un* **habile** *homme, une* **étrange** *femme* et *une femme* **étrange**, *une victoire* **éclatante** et *une* **éclatante** *victoire*. Voici un passage où Alfred de Musset, en quatre vers, change quatre fois de construction :

Si dans ce gouffre **obscur** *son regard eût plongé,*
Sous quel **étrange** *aspect l'eût-il* (Régnier) *envisagé?*
Quelle **affreuse** *tristesse ou quel rire* **homérique**
Eût ouvert ou serré ce cœur **mélancolique?**
(*Sur la paresse.*)

En pareil cas on consulte d'abord l'oreille. Vaugelas lui-même, qui aimait cependant à réglementer toutes choses, déclare « qu'après avoir bien cherché il n'a point trouvé qu'il y ayt en cela un plus grand secret ». En effet, même à défaut d'autres raisons, il serait plus harmonieux de dire : *un homme ferme* qu'*un ferme homme*, *un style académique* qu'*un académique style*. On tient donc grand compte de l'euphonie au sens le plus large du mot, c'est-à-dire que non seulement on évite les rencontres choquantes de voyelles ou de consonnes, mais qu'en outre on cherche à balancer et à équilibrer le discours.

Et cependant on admet dans le style même le plus soigné des constructions qui violent les lois rythmiques et euphoniques. C'est qu'on se règle non seulement sur le son, mais sur le sens.

En effet, quand un adjectif est construit avec un substantif, bien que chacun des deux mots ait son accent tonique, l'un des deux est marqué en outre par une inflexion particulière de la voix qu'on nomme accent oratoire ; or c'est le dernier des deux mots qui est affecté par cet accent ; si donc on place à cet endroit l'adjectif, il ressortira mieux dans la prononciation, et par suite prendra dans la phrase une importance plus grande.

Ainsi V. Hugo, racontant la légende de Booz, veut donner à son récit une teinte d'antiquité reculée. Il dira :

Et ceci se passait dans des temps **très anciens.**

Ce n'est pas seulement la rime qui amène cette construc-

tion, mais le besoin de faire ressortir l'idée d'ancienneté.

Le même morceau offre un autre exemple analogue. Le poète exalte la générosité de Booz qui « laissait tomber exprès des épis ». Il ajoute :

Ses sacs de grains semblaient des fontaines **publiques**.

Le vers se terminant sur le mot *publiques* indique mieux comment cet homme faisait à tous part de ses richesses.

Chaque fois que l'adjectif marque ainsi une qualité caractéristique d'un être ou d'un objet, qu'il est en quelque sorte déterminatif et doit être mis en lumière, on lui donne la seconde place. On dira : *l'empire* **romain**, *la guerre* **civile**, *la langue* **vulgaire**, *le cousin* **germain**, *le pain* **noir**, etc.

Du reste, d'une façon générale, l'adjectif, même s'il n'est qu'un simple qualificatif, a une tendance à suivre le substantif dans le français moderne.

On ne peut pas poser cette règle d'une façon absolue, car des centaines d'exemples la démentiraient. Toutefois, sauf les cas d'inversion, les adjectifs qui se placent régulièrement dans la langue moderne avant le substantif sont assez peu nombreux. Il faut citer parmi les plus ordinaires : *beau*, *bon*, *digne*, *grand*, *gros*, *jeune*, *joli*, *mauvais*, *meilleur*, *pire*, *sot*, *petit*, *pauvre*, *riche*, *vieil*.

En revanche il y a des adjectifs qui ne peuvent jamais se mettre avant le substantif, et parmi eux il faut noter surtout les participes passés, qui, sans doute parce qu'ils ont gardé de leur valeur verbale une existence plus indépendante, n'ont pas pu prendre devant le nom le rôle effacé de proclitiques. On les trouve au Moyen Age précédant un substantif; aujourd'hui ils le suivent toujours, contrairement aux participes présents qui sont traités comme des adjectifs ordinaires.

Remarque I. — Malgré la liberté qui règne encore sur

ce point dans la construction française, on sait qu'un certain nombre d'adjectifs changent de sens en changeant de place. Tels sont : *brave*, *dernier*, *grand*, *honnête*, *nul*, *vert*, etc.

Un brave homme n'est pas la même chose qu'*un homme brave*, *un grand homme* qu'*un homme grand*; on dira *une verte jeunesse*, mais *un habit vert*, parce que *vert* a ici son sens propre; ainsi de suite.

Remarque II. — Sont exceptés des règles générales que nous avons données les anciens juxtaposés comme : *blanc-bec*, *rouge-gorge*, etc., qui sont construits suivant l'usage de l'ancienne langue.

Remarque III. — Quand il y a plusieurs adjectifs se rapportant à un même nom, celui-ci est toujours exprimé le premier. Ex. :

Dans un chemin **montant, sablonneux, malaisé...**
(La Font., *Fab.*, VII, 8.)

Il est, près du sentier, sous la haie odorante,
Une pierre **petite, étroite, indifférente**
Aux pas distraits de l'étranger.
(Lamart., *Harm. poét.*, IV, 14.)

Il en est de même quand un adjectif est suivi d'un complément ou accompagné d'un adverbe un peu long. Ex. :

C'était un noble cœur, **naïf** *comme l'enfance,*
Bon *comme la pitié,* **grand** *comme l'espérance.*
(Alf. de Musset, *Rolla.*)

Remarque IV. — Lorsqu'un nom se trouve intercalé entre deux adjectifs, c'est que l'un des deux fait corps avec lui et contribue à nommer l'objet. Ainsi : *j'aime la* **bonne** *musique* **italienne**. *Bonne* ici est seul épithète; quant à l'adjectif *italienne*, il fait en réalité partie d'une expression

composée : *musique italienne*, qui désigne un genre de musique particulier.

Place des déterminatifs.

562. De l'article. — De toutes les langues romanes, le français est celle qui résiste le plus à la séparation du nom et de l'article placé presque toujours devant le substantif.

Il ne faut pas oublier cependant qu'on peut entre eux intercaler différents mots, en particulier un adjectif. Ex. : *c'est* un *grand homme; c'est* le *meilleur moyen.* Autrefois on trouvait même le régime d'un substantif intercalé comme aujourd'hui l'adjectif. Ex. : *ceus qui* l'*autrui chatel* (bien) *weulent rendre.* (Joinv., V.)

Les adjectifs possessifs et démonstratifs se construisent comme l'article.

Place des pronoms possessifs, démonstratifs et indéfinis.

563. Les pronoms possessifs et démonstratifs sont sujets ou régimes, c'est-à-dire qu'on trouvera les règles qui les concernent aux paragraphes où nous avons traité de la place du régime et du sujet.

564. Adjectifs et pronoms indéfinis. — Ces mots se trouvent généralement en ancien français comme en français moderne, avant le substantif quand ils sont adjectifs. Voir en ce qui concerne *certain*, *même*, *nul*, les §§ 295, 300, 304.

Place des noms de nombre.

565. Les noms de nombre suivent à peu près la même syntaxe qu'autrefois. Ils se sont toujours placés devant le substantif. Ex. :

Par **trois** *fois il les mena en ma nef.* (Joinv., XXXIII.)

Cependant on trouve quelquefois les noms de nombre après le substantif. L'ancienne langue disait : *Louis* **douzième**, et la langue moderne en substituant le nombre cardinal au nombre ordinal a gardé l'ordre ancien. Ex. : *Louis* **douze**, *François* **deux**. Cette exception s'explique facilement. Vaugelas croyait à une ellipse et supposait que *Louis douzième* était pour *Louis douzième* **du nom**. Il n'y a rien de cela. En réalité *douze* et *douzième* sont ici des adjectifs déterminatifs destinés à distinguer une personne en la qualifiant. Ils se mettent après le nom comme tous les autres adjectifs en pareil cas. On dit *Louis* **douze** comme *Frédéric* **le Sage**, *François* **premier** comme *Napoléon* **le grand**.

Place de l'adverbe.

566. D'une façon générale l'adverbe, en latin, se plaçait auprès du mot qu'il modifiait, verbe ou adjectif, sans toutefois avoir une position bien fixe, car ce mot, comme les autres, se transportait sans difficulté d'un bout à l'autre de la phrase, suivant l'intention de l'écrivain. En ancien français on avait de même une grande liberté, et on mettait les adverbes un peu partout dans la phrase, que ce fussent des adverbes de lieu, de temps ou de manière. Ex. :

Hier *fut ocis li bons vassals Rollanz...*
Li duze Per, que Carles amat **tant**. (*Rol.*, 3185.)

En particulier l'adverbe se plaçait auprès de l'adjectif, du verbe, ou en général du mot qu'il devait modifier. Ex. :

E vint e quatre de tuz les **mielz** *preisiez.* (*Ib.*, 1872.)
Scecedins que je vous ai **devant** *nommei.* (Joinv., XLII.)

Toutefois il faut remarquer une tendance très nette à

placer l'adverbe, et particulièrement l'adverbe de manière en tête de la phrase. Ex. :

Là *vus sivrat, ço dist mis avoez.* (*Rol.*, 136.)
Tenez mun helme, **unkes** *meillur ne vi.* (*Ib.*, 629.)
Dist l'Arcevesques : « **Asez** *le faites bien* ». (*Ib.*, 1876.)

En français moderne l'usage est encore très variable et, suivant qu'on veut ou non insister sur l'idée marquée par un adverbe, on le place plus ou moins en vue, tantôt au milieu des autres mots, tantôt détaché au milieu de la phrase. Ex. :

... **Parfois**, *en cette vie,*
Une chanson nous berce et nous aide à souffrir.
(Alf. de Musset, *Idylle.*)
Il arrive au sommet des Hautes-Pyrénées.
Là, *dans l'espace immense il regarde en rêvant.*
(V. Hugo, *Lég. d. siècles*, IV, 3.)
Soudain *le mort s'abat et le cadavre frappe...*
Eviradnus est seul. Et l'on entend le bruit
De deux spectres tombant **ensemble** *dans la nuit.*
(Id., *ib.*, V, 2, 17.)
Sans doute *il est bien tard pour parler encor d'elle.*
(Alf. de Musset, *la Malibran.*)

Seul l'adverbe négatif *ne* demeure presque constamment auprès du mot qu'il nie; il en était déjà de même dans l'ancienne langue, et en latin aussi. Ses compléments *pas*, *point*, qui autrefois pouvaient être rejetés assez loin, sont toujours rapprochés aujourd'hui, tout comme la négation même, du mot qu'il s'agit de nier. Ex. :

Li Beduyn **ne** *demeurent en villes, ne en cités.*
(Joinv., LI.)
Li baron firent tuit (tous) *si grant joie que on* **ne** *pooit* **goute** *oïr.* (Id., LXV.)

Il n'a **pas** *voulu vivre et mériter sa haine.*
(Corn., *Cid*, V, 1.)

Allez, vengeance, amour, qui troublez mes esprits,
Vous **n'***avez* **point** *pour moi de douceurs à ce prix.*
(Id., *ib.*, V, 4.)

Place du complément circonstanciel.

567. Le complément circonstanciel, exprimant dans quelles circonstances de temps, de lieu, etc. se fait l'action, peut être rapproché de l'adverbe qui a souvent le même rôle.

Dans l'ancienne langue on le trouve placé à différents endroits de la phrase, là où le sens l'appelle, au milieu ou à la fin, mais particulièrement au début, de façon à fixer l'esprit du lecteur sur les circonstances mêmes avant d'énoncer l'action. Ex. :

Après ces choses *je requis à Guillemin... qu'il me rendist conte.* (Joinv., LXXXI.)

A l'autre dymanche *revenimes tuit devant le roy.*
(Id., LXXXV.)

A ceste cause *luy mesme n'estime pas que les yeux de nostre entendement soyent bien illuminez.*
(Calv., III, 2, 16.)

Aujourd'hui le complément circonstanciel se place très souvent après le verbe, surtout en prose. Ex. :

Après vous avoir dit **en passant** *ces deux mots pour le Cid du théâtre, je vous donne en faveur de la Chimène de l'histoire les deux romances que je vous ai promises.* (Corn., *Avertiss. du Cid.*)

Ce poème a tant d'avantages **du côté du sujet....**
(Id., *Examen du Cid.*)

Vous veniez d'essayer pour la première fois
Ce beau luth éploré qui vibre sous vos doigts.
(Alf. de Musset, *Lettre à Lamartine.*)

Mais la règle est loin d'être générale, le complément circonstanciel se déplace et l'inversion est si facile qu'elle se remarque à peine. Ex. :

Lui (Byron) *qui rassasié de la grandeur humaine,*
Comme un cygne à son chant *sentant sa mort prochaine,*
Sur terre autour de lui *cherchait pour qui mourir.*
(Alf. de Musset, *Lett. à Lam.*)

On pourrait citer d'autres exemples en grand nombre. Ceux-ci, pris dans une seule pièce, montrent de quelle liberté poètes et prosateurs jouissent encore. Il y a un usage, mais auquel on peut déroger chaque fois que le sens l'exige, et il serait à souhaiter que les autres éléments de la phrase fussent restés d'une semblable mobilité. La langue unirait ainsi l'ordre à la variété, la souplesse à la régularité. Or il faut bien le reconnaître, elle a dû sacrifier un peu ses qualités au fur et à mesure que le développement de l'esprit d'analyse lui a imposé une construction de la phrase de plus en plus fixe.

FIN

INDEX ALPHABÉTIQUE SOMMAIRE

DES MOTS, DES FORMES ET DES MATIÈRES

LES CHIFFRES RENVOIENT AUX PAGES

A

A. Le son *a*, 51, 52. Histoire de l'*a* latin, 98, 99; Cf. 66, 67, 68, 69, 70, 74, 75. — *A* français; origines, 126, 127. Cf. 74, 75.
a, particule, 172, 206; *a*, en composition, 177.
à, préposition, 167, 571, 573 et suiv.
ab, particule, 200.
abatiet (de *abattre*), 422.
abbé, sa déclinaison, 248.
able, suffixe, 156.
absous, *asous* (participe de *absoudre*), 407.
Académie, son origine, 35; son influence, 36, 139.
acajou, mot étranger, 194.
à cause que, 622.
accabler (étymologie), 221.
Accent tonique, 63, 65; — latin, 63; — principal et secondaire, 64. Son influence sur la déclinaison, 246; sur la conjugaison, 387.
Accord, des adjectifs, 266; — des possessifs, 313; des relatifs, 340; du verbe, 459.
accort, mot italien, 189.
ace, *ache*, suffixes, 158.
acée, suffixe, 197.
à ce que, 622.
acrobate, mot grec, 204.
Actif (*V*. voix).
ad, particule, 172, 200.
ade, suffixe, 156, 197.
ades, adverbe, 542.
Adjectifs, 257. Leur formation, 150, 151, 167, 171. Leur déclinaison, en latin, 257; en français, 259, 260, 261, 262. Assimilation des deux déclinaisons, 263. Adjectifs indéclinables, 260, 270; leur emploi, 30, 151, 264. Syntaxe, 265, 266 et suiv. (*V*. comparatifs et superlatifs).

Adjectifs possessifs, 309 : indéfinis, 349.
Adverbes, 535. Leur formation, 151, 168. Adverbes interrogatifs, 348; — d'origine, 536; — de lieu, 538; — de temps, 541; — de quantité, 548; — de manière, 555; — d'affirmation, 559; — de doute, 559. Degré des adverbes, 559; leur place, 667. Adverbes adjectifs, 30, 151. (*V.* négation.)
aéromètre, mot grec, 204.
age, suffixe, 157.
agio, mot italien, 189.
agne, *aigne*, suffixes, 157.
agricole, composé latin, 200.
ai, fausse diphtongue. Son origine en français, 69, 70, 72, 75, 78, 80, 127, 130.
aider, *aidier*. Sa conjugaison en ancien français, 391, 403.
aïe, interjection, 635.
aie, *oie*, suffixe, 157.
aigne, suffixe, 157.
ail, suffixe, 157.
aille, suffixe, 157.
ailleurs, adverbe. Son origine, 536.
aimable. Sa déclinaison, 262.
aimer (*amer*). Sa conjugaison, 389, 397, 401, 403, 404, 413, 429, 433, 434, 435, 437.
ain, *aine*, suffixes, 157, 197,
aingois, *eingois*, *ainz*, *einz*, adverbes, 546, 580, 615
ains que, 622.
ainsi, 556, 619.
aire, suffixe, 197.
ais, suffixe, 157.
ais (imparfaits en), 418; — du conditionnel, 435.
aison, suffixe, 157, 197.
aitant, 542.
al, changement en *au*, 73, 74.
al, *el*, suffixes, 157, 197.
alcali, mot étranger, 193.
alchimie, mot étranger, 193.
alçor, comparatif de *haut*, 272.
alerte, mot étranger, 189.
aller, auxiliaire, 445.
aloue, *alouette*, mot celtique, 182.
Alphabet. Son origine, 87. Sa composition et ses défauts, 88.
altisme, superlatif, 272.
altresi, adverbe, 556.
altrier, *autrier*, adverbe, 545.
amer (*V.* aimer).
américaine (mots d'origine), 193.
à mesmes que, conjonction, 623.
amour, genre du mot, 236.
amoureux, féminin du mot, 260.
amphi, particule, 206.
amphibie, composé grec, 204.
amphithéâtre, composé grec, 204.
amulette, genre du mot, 233.
ana, particule, 206.
Analogie, 62. Son influence sur la déclinaison féminine, 244; — sur la déclinaison masculine, 247; — sur les autres déclinaisons, 249; — sur la conjugaison, 385.
ance, suffixe, 157.
ancêtre, cas sujet, 251.

anchois, mot basque, 184.
ande, suffixe, 157, 198.
andier, suffixe, 158.
anémoscope, composé grec, 204.
ange, suffixe, 158.
anoit, *enoit*, adverbe, 544.
anquenuit, *enquenuit*, 544.
ant, suffixe, 157.
ante, particule, 172, 200.
ante (tante), sa déclinaison, 243.
anti, particule, 173, 206.
ao (le son), 53.
aparmain, *aparmesmes*, adverbes, 542.
apo, particule, 206.
Apocope (de sons), 58.
apôtre, mot grec, 183.
après, préposition, 606; — en composition, 174, 177.
à présent, adverbe, 537, 542.
aqueduc, composé latin, 199.
Arabe (mots d'origine), 193.
Archaïsmes, 28.
archi, particule, 206.
ard, suffixe, 158.
ardre, verbe, 407.
arme, pluriel neutre, 230; féminin singulier, 242.
arpent, mot celtique, 182.
arrière. Sa formation, 169; — en composition, 177.
arriver, employé impersonnellement, 455.
ars (*V*. ardre, 407).
arsenal, mot italien, 189.
art, genre du mot, 236.
Article. Origine et fonctions, 365. Formes, 367, 368, 369, 370, 371. Emploi, 372 et suivants; avec les noms communs, 373; les noms propres, 375; le superlatif relatif, 277. Ellipse de l'article, 380. Échange avec le pronom possessif, 319. Sa place, 666.
artificiel, féminin du mot, 263.
as, *asse*, suffixes, 158.
Aspirées (consonnes), 54.
asseoir, futur *assiérai*, *assoirai*, 436.
assez, *asez*, 548; *asez*, superlatif, 274.
Assimilation (des sons), 57.
at, suffixe, 198.
Atones (voyelles), 63.
atout, préposition, 580.
atre, suffixe, 408.
atteindre; le participe *atteint*, 408.
Attribut, sa place, 655.
au (le son), 53, 54; *au* latin, son histoire, 106, 107. Cf. 72; *au* français, son origine, 120, 121, 128, 130. Cf. 73.
auberge, mot allemand, 187.
aucun, indéfini, 349.
aud, *aude*, suffixe, 158.
Augmentatifs, 156.
aujourd'hui, son origine, 537.
au lieu que, conjonction, 634.
aumaille, neutre devenu féminin, 242.
au plus tost que, conjonction, 623.
auques, neutre, 231; — adverbe, 551.
aussi, 556, 619.
autant, 548.
auto, préfixe, 205.

autodafé, mot portugais, 190.
autre, 284, 350.
autrefois, 537.
autretant, adverbe, 554.
autrui (forme et signification d'), 351.
Auvergnat (patois), 13.
Auxiliaires, 440; — être, 438; — avoir, 439. Verbes semi-auxiliaires, 444. (*V.* être et avoir.)
avant, particule, 172, 177; — préposition, 572, 580.
avec, 580.
avoir, 393, 397, 398, 402, 410, 420, 426, 429, 434, 436; — auxiliaire, 439 et suiv.
ay (origines du son), 75, 78, 127, 129.

B

B. Le son *b*, 55, 56. Histoire du *b* latin, 112, 113; Cf. 75, 78, 81, 82. *B* français; origines, 132, 135; Cf. 75, 136, 137; *b* euphonique, 396.
ba, en composition, 175.
babord, mot étranger, 181.
bagage, mot celtique, 182.
bain-marie, 256.
balai, mot celtique, 182.
balcon, mot italien, 189.
bambou, mot indien, 194.
banqueroute, mot italien, 189.
baragouin, mot celtique, 182.
baraque, mot italien, 189.
baro, préfixe grec, 205.
baron, sa déclinaison, 248, 250.
bas, en composition, 175.
basoche, 208.
Basque (mots d'origine), 1, 8, 184.
bassin, mot celtique, 182.
bazar, mot oriental, 192.
bé, en composition, 175.
beau, *bel*, *belle*, 260; *l'échapper belle*, 231.
beaucoup, adverbe, 551.
beaupré, mot anglais, 186.
bec, mot celtique, 182; son pluriel, 252.
beffroi, mot allemand, 188.
belladone, mot italien, 189.
belvédère, mot italien, 189.
bémol, mot italien, 189.
bene, particule, 201.
Berthe, sa déclinaison, 243.
bes, en composition, 175.
bezant, mot grec, 183.
bibliophile, composé grec, 205,
bien, particule, 170, 175.
bière, mot allemand, 188.
bifteck, mot anglais, 186.
bis, particule, 175, 201.
bivouac, mot allemand, 188.
bizarre, mot basque, 184.
blafard, mot allemand, 187.
blanc, mot allemand, 187.
blasonner, 27.
bleu, mot allemand, 187.
bleu (*dieu*), 636.
blinder, mot germanique, 185.
blocus, mot allemand, 187.
bocal, mot grec, 183.
boire, *boivre*, 403; *je boif*, 412; *je boive*, 416; *je bui*, *je bus*, 426; *je bevrai*, *je boirai*, 436.
bon, *bonne*, sa déclinaison,

259, 260. *L'avoir bonne, la bailler bonne*, 231.
bouge, mot celtique, 182.
bougette, vieux mot, 209. (*V.* budget.)
Bouhours (le Père), 37.
bouledogue, mot anglais, 186.
boulevard, mot allemand, 188.
bourgmestre, mot allemand, 186.
Bourguignon (dialecte), 13.
bourse, mot grec, 183.
bouteille, mot grec, 183.
bouter, mot allemand, 188.
brace, pluriel neutre, 230.
braconnier (sens du mot), 227.
braie, mot celtique, 182.
braire (sens du mot), 227.
braise, mot scandinave, 186.
bramer, mot allemand, 187.
branche, mot celtique, 182.
brandevin, mot allemand, 188.
brandon, mot allemand, 187.
brebis (genre du mot), 234.
bref (féminin du mot), 263.
Breton, langue d'origine celtique, 2, 8.
brio, mot italien, 189.
brodequin, mot flamand, 186.
bronze (genre du mot), 236.
broyer, mot gothique, 185.
bru (origine du mot), 185.
bruiner, verbe impersonnel, 454.
Bruits, ou consonnes, 50.
brun, mot allemand, 187.
bruyère, mot celtique, 182.
budget, mot anglais, 209.
bui (*V.* boire.)
bureau (les divers sens de), 216.
butin, mot scandinave, 186.

C

C. Le son *c*, 54, 56. Histoire du *c* latin, 108-109; Cf. 75, 76, 80, 81, 82. *C* français, origines, 132, 135, 136, 137; Cf. 76; *ç*, son origine, 132.
ça, 539.
cabane, mot celtique, 182.
cabestan, mot espagnol, 190.
cadenas, mot italien, 189.
cadran (les divers sens de), 217.
caduc, *caduque*, 260.
caïman, mot caraïbe, 194.
cal, en composition, 175.
Calvin, son influence sur la langue, 23.
camail, mot italien, 189.
cane, mot germanique, 185.
cantate, doublet de *chantée*, 208.
cap, mot provençal, 191.
caprice, mot italien, 189.
caquer, mot néerlandais, 186.
car, 611, 618.
caravane, mot oriental, 192.
carbonaro, mot italien, 189.
carnaval, mot italien, 189.
carnivore, composé latin, 200.
Cas (*V.* déclinaison.) Cas et prépositions, 240. Cas-sujet, cas-régime, 240. Emploi des cas, 253; du cas-sujet et du cas-régime, 254. Régime équivalent à un datif, 255; à un génitif, 255.
casoar, mot malais, 193.
caste, mot portugais, 190.
cata, particule, 207.

Catachrèse, 221.
catafalque, mot italien, 189.
Catalan (dialecte), 12.
cavalerie, mot italien, 189.
ce, *ço*, 321, 322 (*V.* démonstratifs); *c'est*, *ce sont*, 456, et suiv.
ce, *cet*, *cette*, 168, 322 et suiv. (*V.* démonstratifs.)
céans, 539.
cèdre (genre du mot), 232.
Celtique (langue), 2, 6; — mots, 144, 181.
Celtomanes, 3.
celui, *celle*, 168, 322 et suiv.
cependant, 611, 616.
cependant que, 623.
certain, 352.
certes, 561.
cervoise, mot celtique, 182.
c'est pourquoi, 619.
ch (le son), 55; *ch* français, son origine, 132; cf. 76.
chacal, mot turc, 192.
chaland, mot du bas grec, 183.
châle, mot anglais, 181.
chaleur (genre du mot), 234.
chaloir (*il chaut*), 395, 455.
chaloupe, mot germanique, 185.
champ (ancien pluriel *chanz*), 253.
chance et *cadence*, 210.
chanoine, mot grec, 183.
chanter, 405, 411, 415, 418, 420, 428, 435 et suiv.
chanteur et *chantre*, 251.
chapelet (les divers sens de), 216.
chaque, 352.
charbon (déclinaison du mot), 249.
charme (genre du mot), 232.
charre, pluriel neutre, 230.
chef (les divers sens de), 224.
chêne (genre du mot), 232.
chercher, *cherchier*, 403.
chère, mot grec, 183.
cheval (pluriel du mot), 252.
cheville et son doublet, *clavicule*, 209.
chèvre-pieds, composé possessif, 200.
chez, 572.
chiffre (divers sens du mot), 222.
choir, *cheoir*, 402, 403.
choléra (genre du mot), 233.
chose, 353.
choucroute, mot allemand, 181, 188.
chrono, préfixe grec, 205.
chryso, préfixe grec, 205.
cingler, mot allemand, 187.
Circonstanciel (complément). Sa place, 669.
circum, particule, 201.
clamer (*je claim*), 389.
clavecin, mot italien, 189.
clef (pluriel du mot), 252.
cloche (étymologie du mot), 182.
clore, *clos*, 407.
colback, mot turc, 192.
colère (genre du mot), 236.
colibri, mot caraïbe, 194.
collauder, 27.
colle, mot grec, 183.
combien que, 623.
comète (genre du mot), 233.
comfaitement, 558.

comme, 553, 557, 558.
comme que, 624.
comment que, 624.
commun, son féminin, 263.
compagnon. Sa déclinaison, 248.
compain, *copain*. Sa déclinaison, 248.
Comparatif, 271 et suiv.; — synthétique, 271; — analytique, 273. Complément du comparatif, 274, 276.
Comparative (emploi de la méthode), II, 86.
Complément. — des verbes transitifs, 449; — des verbes intransitifs, 450.
complet, *complète*, 260.
Composition, 162, 163; — populaire, 162, 176; — latine savante, 200; — grecque savante, 204; — par particules, 206. (*V.* particules et juxtaposés.)
comte, *cuens*, 246.
conclave, mot italien, 190.
Conditionnel. Ses formes, 434, 473, 502, 503. Sa signification, 506. Son emploi, 507. Conditionnel subjonctif, 511.
conduire (*je conduisis*), 424.
confondre (*confus*), 406.
Conjonctifs (Pronoms), 330.
Conjonction, 610. Ses origines, 610; Cf. 168. Conjonctions de coordination, 611, 612; — de subordination, 611, 621.
Conjugaison, 385. Leur nombre, 397. Conjugaisons mortes en *re*, *oir*, *ir*, 398; — vivantes inchoatives, 399; en *er*, 400. (*V.* aux différents modes et temps.)
connaître (*connu*), 409.
Consonnes, 49, 53, 56; — continues, 54; — instantanées, 54; — sonores, 53; — sourdes, 53; — fortes, faibles, 54; — dentales, 54; — gutturales, 54; — labiales, 54; — marginales, 55; — nasales, 55. Histoire des — isolées, 75 et suiv.; — initiales, 75, 81; — finales, 77, 83; — médiales, 78, 82; — latines en groupe de deux, leur histoire, 80; — latines en groupe de trois, leur histoire, 83; — françaises isolées, leur origine, 132; — françaises en groupes, leur origine, 135.
contemner, 27.
Continues (consonnes), 54.
contra, particule, 20.
contre, en composition, 173, 177; —, préposition, 571, 583.
contredanse, mot anglais, 187.
contremont, 540.
contreval, 540.
conversation (sens du mot), 226.
convertir, 400.
cormoran, mot celtique, 183.
cornac, mot indien, 194.
corne, neutre devenu fém. sing., 242.
Corneille (Thomas), 37.
corps, *cors*, 249.
corsaire, mot provençal, 191.
cosmo, préfixe grec, 205.

coton, mot arabe, 193.
coudre, *cousons*, *cousez*, 397; *cousu*, 408.
coup, *cous*, 253.
cour, *cours*, 252. Origine de ce mot, 226.
Cour (la). Son influence sur la langue, 36.
courir, *courre*, 402; *courant*, 404; *couru*, 409; *courrai*, 436.
couvrir (je *couvrirai*), 436.
craindre, 395; *criembre*, 396.
crapulos, 191.
cratie, suffixe grec, 205.
critique, mot à double genre, 235.
croire, *creü*, *cru*, 409; *crui*, *crus*, 426.
croître, *crû*, 409; *crui*, 426.
cruel, *cruelle*, 260.
crypto, préfixe grec, 205.
cueillir, 402.
cum, particule, 173, 201

D

D. Le son *d*, 54, 56. Histoire du *d* latin, 110, 111; Cf. 78, 80, 81. *D* français, origines, 132, 135, 136, 137; Cf. 83.
da, *dea*, *diva*, 635.
dans, 169, 596.
Dauphinois (dialecte), 13.
d'autant que, *de tant que*, 634.
de, particule, 173. — préposition, 167, 571, 584, 602. — omis devant un nom au génitif, 255, 256.
Déclinaison, 239; — gauloise, 2; — latine, 239. Désorganisation de la déclinaison latine, 240. Ancienne déclinaison française, 241. Déclinaison des féminins, 241; — des féminins de la 3e déclinaison latine parisyllabique ou imparisyllabique, 243; — de *nonne*, *nonnain*, 243. Chute de la déclinaison féminine, 244. Déclinaison des masculins : type *murs*, 244; type *pain*, 245; type *père*, 245; — des noms imparisyllabiques qui ne déplacent pas l'accent : type *homme*, 246; qui déplacent l'accent : type *prêtre*, 247. Noms indéclinables, 250. Disparition de l'ancienne déclinaison, 250. Déclinaison latine des adjectifs, 257; — française des adjectifs, 259; — des pronoms personnels, 287; — des pronoms réfléchis, 305; — des pronoms possessifs, 310; — des pronoms démonstratifs, 322; — des pronoms relatifs, 332; — de l'article, 368; — du participe présent, 404. (*V.* cas.)
dedans, 597.
défendre, *défendiet*, 423.
défroquer (sens du mot), 22[illegible].
dehors, 599.
deïtes, 425.
déjà, 537.
délice (genre du mot), 233.
déloyal, *déloyale*, 263.
demeurer, *demourer*, 389.
Démonstratifs (pronoms), 321

Leur origine, 321. Leurs formes, 321, 326. Pronoms démonstratifs surcomposés, 324. Pronoms et adjectifs démonstratifs, 328. Ellipse du pronom, 329. Sa place, 666.
dent (genre du mot), 236.
Dentales (consonnes), 54.
Déponents (verbes), 449.
depuis, 606.
de quoy, conjonction, 625.
Dérivation propre, 152; — impropre, 145. (*V.* suffixes.)
dernier, *derrain*, *derrainier*, 285.
derrière, 572, 607.
dès, 571.
dès ce que, 625.
descendre, *descendiet*, 422.
desimes, *desites*, 425.
dessous, *dessus*, 608, 609; Cf. 274.
deüs, 425. (*V.* devoir.)
deux, sa déclinaison, 278.
deuxième, *deusième*, *deusime*, 284.
devant, 572, 583.
devant que, 625.
devers, 571, 609.
devoir. Ses formes, 393, 398, 410, 414, 425, 435; —, verbe auxiliaire, 445.
di, particule, 201, 206.
dia, particule, 206.
diacre, mot grec, 183.
Dialectes, 13. Emprunts aux dialectes, 28. Mots d'origine dialectale, 191.
diantre, 636.
dieu (*bleu*, *morbleu*), 636.
digue, mot allemand, 186.
dilettante, mot italien, 189.
dime, *disme*, 284.
Diminutifs, 156.
diocèsè (genre du mot), 236.
Diphtongues, 53. Leur histoire, 73. (*V.* aux différentes diphtongues.)
dire, 414, 424.
dis, *di*, particules, 201, 206.
discret, *discrète*, 260.
Dissimilation des sons, 57.
distrent, 424. (*V.* dire.)
dixain, 284.
dizaine, 284.
does, 278.
doie, *doigts*, 230.
dolent, *dolente*, 263.
dolman, mot hongrois, 191.
Domaine du français, 43.
donc, adverbe, 543; — conjonction, 611, 619.
donner, 435.
donrai, *donrais*, 435.
dont. Son origine, 168. — pronom adverbial, 338.
donzelle (sens du mot), 227.
dormir. Ses formes, 411, 412, 413, 414, 418, 420, 421.
dorrai, *dorrais*, 435.
Doubles voyelles, 53.
Doublets, 208.
doux, *douce*, 260, 263
dragée, mot grec, 183.
drogue, mot allemand, 186.
dromond, mot grec, 183.
dû, 410.
Duel en français, 236
dui, 278. (*V.* deux.)
dui, 425. (*V.* devoir.)
dulce, 263.

durant, 572.
durement, superlatif, 274.
dys, particule, 206.

E

E. Le son *e*, 51, 52, 53. Histoire de *e* latin : 100–101; Cf. 66, 68, 70, 74, 75. *E* (*e*, *é*, *è*, *ê*) français; origines, 126, 127; Cf. 66, 67, 68, 69, 74, 75, 82, 100–101.
é, suffixe, 158, 198.
e, *ex*, particules, 201.
eau, son français; son origine, 128.
eau, suffixe, 158.
ec, particule, 206.
écaille, mot gothique, 185.
échange (genre du mot), 233.
échasse, mot allemand, 186.
échec, mot persan, 192.
échoppe, mot allemand, 185.
éclater, mot allemand, 187.
écraser, mot scandinave, 186.
écrevisse, mot allemand, 187.
écrire, *escrivre*, 403, 408.
ée, suffixe, 196.
éen, suffixe, 197.
église, mot grec, 183.
ei, son français; son origine, 128; Cf. 72.
el, suffixe, 157.
el, pronom, 353.
élixir, mot arabe, 193.
elle, suffixe, 158.
Ellipse, dans les composés, 163; — du pronom personnel, 290; — du pronom démonstratif, 329; — de l'article, 380.
ement, suffixe, 158.
émeraude (genre du mot), 233.
émeri, mot grec, 183.
emperere, *empereor*, *empereur*, 247, 249.
Emprunts aux autres langues, 141, 180 et suiv. Légitimité et règles de l'emprunt, 180.
en, particule, 177, 206.
en, adverbe, 536, 541; — pronom adverbial, 301.
en, préposition, 167, 571, 594, 596.
en, avec le participe, 530.
encoi, 544.
encore, 545.
endementiers, 543.
endementres, 543.
endementrues, 543.
endive (genre du mot), 233.
endo, particule, 207.
enfant; enfes; sa déclinaison, 248.
énigme (genre du mot), 233.
enoît, 544.
enqoi, 544.
enquenuit, 544.
enqui, 544.
enseigne, pluriel neutre devenu féminin singulier, 242.
ensemble (origine du mot), 168.
Entravées (*V*. voyelles.)
entre, en composition, 177.
entre, préposition, 571.
enverrai, 435.
envers, 571.
envoyer, 435.
enz, 540.
épagneul, mot espagnol, 190.
épi, particule, 207.
épi (genre du mot), 233.

épithète (genre du mot), 233.
er, suffixe, 161, 199.
er, de l'infinitif, 403.
erie, suffixe, 158.
errant, *errantement*, 542.
escent, suffixe, 198.
escrivre, 403.
Espagnol, 12. Son influence, 32. Mots d'origine espagnole, 190.
espoir (peut-être), 561.
esque, suffixe, 159, 198.
esse, suffixe, 159.
et, *ette*, suffixe, 159.
et, conjonction, 611.
étai, mot allemand, 186.
eté, suffixe, 160, 198.
être, 429. Sa conjugaison, son histoire, 429 et suiv. — Verbe auxiliaire, 438, 440 et 455.
Étymologie, 84. Méthode étymologique, 84 et suiv. Orthographe étymologique, 90.
eu. Le son *eu*, 52. *Eu* français. Origines, 129; Cf. 71, 78.
eu, particule, 207.
euil, *eul*, suffixe, 159.
eum, suffixe, 196.
Euphoniques (sons), 58; consonnes —, 73.
eur, *euse*, suffixe, 159, 197. Genre des noms en *eur*, 234.
Euskarien, 1.
eux, *euse*, suffixe, 159.
Eve. Sa déclinaison, 243.
évêque, mot grec, 183.
ex, particule, 173.
ex (*V. e*), 201.
excepté, 572.
Exceptions aux lois phonétiques, 61.
exercice (genre du mot), 233.
exo, particule, 207.
extra, particule, 201.
ez, du pluriel du verbe, 386.

F

F. Le son *f*, 54, 56. Histoire de *f* latin, 116-117; Cf. 76. *F*. français; origines, 132, 136, 137; Cf. 76, 79, 80.
fâcher, mot provençal, 191.
Factitifs (verbes), 450, 455.
Faibles (consonnes), 54.
faillir, 396.
faire. Ses formes, 392, 414, 423.
fantoche, mot italien, 189.
fashion, doublet de façon, 209.
fauteuil, mot allemand, 181.
faux, son pluriel, 271.
fébrifuge, composé latin, 200.
feïs, 414.
Féminin, 229. Formation du féminin dans les adjectifs, 259. (*V*. genres.)
férir, 246.
ferme, *fers*, 253, 261.
fête-Dieu, 256.
fétiche, mot portugais, 190.
fétu (genre du mot), 233.
feu adjectif, 270.
feuille, neutre devenu masculin, 242.
feutre, mot allemand, 186.
fier, en composition, 179.
fierge, 416.

Figures, 218 et suiv.
filigranes mot italien, 190.
fils, 251.
finir, 397, 406, 433.
fioriture, mot italien, 189.
flaque, mot allemand, 186.
flèche, mot allemand, 186.
fleurir, 400.
Flexion. Son action sur le radical du verbe, 391.
foc, mot germanique, 185.
Fonds populaire, 141; — savant, 194.
forçat, mot provençal, 191.
foris, particule, 173.
Formation française, 141 et suiv. — savante, 62, 141, 194.
fors, 598.
fort, adjectif, 262, 263.
fort, dans les superlatifs, 274.
fortes (consonnes), 54.
fou, *folle*, 260.
foudre (genre du mot), 233.
fourbissime, 273.
fourmi (genres du mot), 233.
Français (dialecte). Son histoire, 1 et suiv.; ses progrès, 15. Le français en Angleterre, 17; — à l'étranger, 18, 45.
Français (ancien), 18. Moyen français, 19.
frêle, indéclinable, 262.
frimas, mot scandinave, 186.
fringale, mot celtique, 183.
fruit (sa déclinaison), 245.
fumivore, composé latin, 200.
funambule, composé latin, 200.
Futur latin, 434; — français simple, 434; — antérieur, 471; — dans le passé, 471.

G

G. Le son *g*, 54, 56. Histoire du *g* latin, 108-109; Cf. 75, 77, 78, 81, 82, 83. *G* français; origines, 133, 136, 137; Cf. 76, 77, 82.
gâcher, mot allemand, 188.
galetas (sens du mot), 227.
garde (genre du mot), 235.
garou, mot allemand, 181, 186.
Gascon (dialecte), 13.
gaspiller, mot allemand, 186.
gaufre, mot allemand, 188.
Gaulois, 2. (*V*. celtique.)
geindre (Cf. gémir), 395, 396.
geler, impersonnel, 454.
gémir, 403, 415, 420.
gêne, mot hébreu, 192.
général, *générale*, 263.
Genres, 229. Genre originel des noms, 232. Changement de genre dans les noms, 233 et suiv. Genre des juxtaposés, 166; — du pronom relatif, 333; — du pronom interrogatif, 344.
gens (genre du mot), 235.
gensor, 272.
gentil, *gentille*, 260.
Germanique, 7. Mots germaniques, 184; Cf. 144.
Gérondif, 402, 403. Gérondif et participe, 519. Gérondif avec *en*, 530.
gésir, 403.
giembre, 396.
glas, 209.

glisser, 399.
goéland, mot celtique, 182.
golfe, mot grec, 183.
gorge (sens du mot), 220.
gourd, mot basque, 184.
Gournay (Mlle de), 38.
gracieux, indéclinable, 271.
graignor, 271.
graindre, 271.
Grammaire comparée et historique, II. Grammaire en France au XVIe siècle, 24; au XVIIe, 36.
grand, 262, 263, 264.
grandisme, 272.
grandissime, 273.
graphie, suffixe, 205
graver, mot allemand, 188.
grec, *grecque*, 260.
Grec. Mots d'origine grecque, 183; Cf. 144. Emprunts au grec, 202. Dérivation grecque, 203. — Composition grecque, 204.
grenade, mot provençal, 191.
grève, mot celtique, 182.
grincer, mot allemand, 188.
groseille, mot allemand, 188.
guano, mot espagnol, 191
guères, *guaire*, 548.
guérilla, mot espagnol, 190.
guerre, mot allemand, 188.
guichet, mot scandinave, 186.
guide (genres du mot), 235.
guinder, mot allemand, 188.
Gutturales (consonnes), 54.

H

H. Le son *h*, 54, 56. Histoire de *h* latin : 124-125; Cf. 76. *H* français; origines, 133, 136, 137; Cf. 76.
hâbler, mot espagnol, 190.
haillon, mot allemand, 188.
haïr, 400.
hallebarde, mot allemand, 188.
halte, mot allemand, 188.
harangue, mot scandinave 188.
hardi, mot scandinave, 188.
harnais, mot celtique, 182.
hâtif, *hâtive*, 263.
hauban, mot allemand, 186.
haubert, mot scandinave, 188.
havresac, mot allemand, 188.
Hébreu. Mots d'origine hébraïque, 192.
hélas, 635.
herbivore, composé latin, 200.
hêtre, mot allemand, 186.
heure, sa déclinaison, 242.
Hiatus, 72.
hier, 536, 545.
hiverz, 253.
hoi, *hui*, 544.
homme (déclinaison de), 246.
Hongroise (mots d'origine), 191.
honneur (genre du mot), 236.
hormis, 572.
hors, 572, 598; — en composition, 177.
horticole, composé latin, 200.
hôtel, *hôpital*, 209,
Hôtel de Rambouillet, 34.
hôtel-Dieu, 256.
hui, 544.
huitave, *huitain*, *uitième*, 284.
hune, mot scandinave, 186.
hussard, mot hongrois, 191.

hutte, mot allemand, 188.
hyper, particule, 207.
hypo, particule, 207.

I

I. Le son *i*, 51, 52. Histoire de *i* latin, 100-101, 104-105 ; Cf. 66, 67, 71, 81. *I* français. Origines, 128-129, 130 ; Cf. 71, 74, 78. (*V.* y, j.)
ible, suffixe, 197.
ici, 538.
ide, suffixe, 197.
ie, son français. Origines, 131 ; Cf. 70.
ie, suffixe, 159, 203.
ien, son français. Origines, 131.
ien, *ienne*, suffixe, 160, 197.
ier, *ière*, suffixe, 160.
ier (verbes en), 403 ; Cf. 98-99.
ieu, son français. Origines, 131.
if, suffixe, 198.
il, suffixe, 160.
il (déclinaison de), 288, 299. (*V.* personnels.)
ille, suffixe, 160.
illecques, 540.
Imparfait de l'indicatif, 417 ; — du subjonctif, 428, 475. Imparfait ou présent dans le passé, 467.
Impératif, 419, 474, 487.
Impersonnels (verbes), 454.
impresario, mot italien, 189.
in, suffixe, 160, 197.
in, particule latine, 173, 201.
Inchoatifs (verbes), 399.
incontinent que, 626.
inde, particule latine, 173.
Indéclinables (*V.* déclinaison).
Indéfinis (pronoms), 349. Leur place, 666.
Indicatif. Ses formes, 410, 487. Indicatif présent, 410 ; — imparfait, 417 ; — passé, 420 ; — plus-que-parfait, 429 ; — futur, 434.
infectados, mot populaire, 191.
Infinitif, 402. Ses formes, 402. Sa nature, 511. Son emploi, 512. Proposition infinitive, 514. Infinitif de but, 518. Sa place comme régime, 652. (*V.* temps.)
inimi, 194.
Initiales (consonnes). Leur histoire, 75.
insecticide, composé latin, 200.
Instantanées (consonnes), 54.
inter, particule, 173, 201.
Interjections, 635. Leur origine, 152, 635. Leur emploi, 636.
Interrogatifs (pronoms), 344. Leur genre, 344. Forme atone, forme tonique, 344. Pronom interrogatif périphrastique, 346.
Interrogation, 295.
intervalle (genre du mot), 233.
intra, particule, 201.
intransigeant, mot espagnol, 190.
Intransitifs (verbes), 449.
intra, particule, 201.
ique, suffixe, 196.
ir, suffixe, 161.
ir, de l'infinitif, 402, 403.
isc, inchoatif. (*V.* inchoatifs.)

ise, suffixe, 159.
iser, suffixe, 199.
isme, suffixe, 199.
iste, suffixe, 199.
it, suffixe, 159.
Italien, 12. Italianisme, 25. Mots d'origine italienne, 189.
itant, 542.
ité, suffixe, 203.
ité, suffixe, 198.
ium, suffixe, 196.
ivoirin, 265.

J

J. Le son *j*, 55, 56, distingué de *i*, 88. Histoire de *j* latin, 124-125. *J* français, origines, 133; Cf. 77.
ja, 546.
jaçoit que, 626.
jadis, 546.
jalap, mot mexicain, 194.
jamais, 537, 547.
jasmin, mot espagnol, 190.
je, pronom, 287, 297. (*V.* personnels.)
jockey-club, mot anglais, 187.
joie, neutre devenu féminin, 242.
joli, mot scandinave, 186.
jour, *jury*, 245.
jument (genre du mot), 234.
jus, 540.
Juxtaposés, 163. — Substantifs (*V.* substantifs) ; — adjectifs, 167; — pronoms, 168; — verbes, 168; — mots invariables, 168.

K

K. Le son *k*, 54, 55, 56.

L

L. Le son *l*, 54, 56. Histoire de *l* latin, 120-121; Cf. 79, 83. *L* français, 133, 135, 136, 137; Cf. 79.
là, 536, 539.
labeur (genre du mot), 236.
Labiales (consonnes), 54.
lairrai, 435.
laisser, 435.
Langue. Son histoire, 1-48. Langue savante, 212. Langue savante et langue populaire, 214.
Languedocien (dialecte), 13.
large, invariable au singulier, 261.
larron. Sa déclinaison, 248.
Latin, 8. — en Gaule, 3; — populaire, 9, 142. Emprunts au latin, 195. Dérivations du latin, 196.
Latiniseurs, 23.
laurier (genre du mot), 243.
le, *la*, *les*, articles, 365 et suiv.
le, pronom personnel. Sa déclinaison, 288. Son emploi, 299. (*V.* personnels.)
le, neutre, 231.
léans, 539.
lequel, 336.
lerre, 248.

léthifère, composé latin, 200.
leur, 318 (*V.* possessifs.)
lever, 390.
Lexique, 138. Sa mobilité, 138. Lexique du latin vulgaire, 142. Formation du lexique français, 143 et suivants.
lez, *les*, 572; Cf. 249.
li, *le*, pour le réfléchi, 306.
Libres (voyelles), 65.
libretto, mot italien, 189
lieue, mot celtique, 182
liève, 890.
lièvre. Sa déclinaison, 247.
Limites du français, 46-49.
Limousin (dialecte), 13.
lion; sa déclinaison irrégulière, 249.
Liquides (consonnes), 54.
lire, 398.
litho, préfixe grec, 205.
loge, mot scandinave, 188.
logie, suffixe grec, 205.
Lois du langage, 57, 58; Cf. IV.
long, *longe*, *lonche*, 259.
lors, 543.
lorsque, 611, 630.
loyal, *loyals*, 262.
lucifuge, composé latin, 200.
lui, *elle*, 207 (*V.* personnels.)
Lyon (*Lugdunum*), 2. Dialecte lyonnais, 13.

M

M. Le son *m*, 55, 56. Histoire de *m* latin, 122-123; Cf. 79, 80, 83, 84. *M* français; origines, 133, 135, 136, 137; Cf. 79, 80, 82.
m' pour *ma*, 314.
magnanime, composé latin, 200.
main. Sa déclinaison, 243.
main (le matin), 544.
maint, 353.
maintenant, 542.
maire, 272.
maïs, 549, 611, 615, 616 et suiv.
maïs, mot haïtien, 194.
majeur, 272.
mal, particule, 170, 175.
malaria, mot italien, 189.
male, particule, 201.
Malherbe. Son rôle, 29-32.
malotru, mot provençal, 191.
mals, adverbe, 537.
manche (genre du mot), 235.
mancie, suffixe grec, 205.
mandarin, mot portugais, 190.
manger, *mangier*, 388, 391, 403.
mangonneau, mot grec, 183.
manjue, 391.
manne, mot allemand, 186.
mannequin, mot allemand, 186.
mantille, mot espagnol, 190.
marâtre (sens du mot), 227.
maréchal, mot germanique, 181.
Marginales (consonnes), 55.
marmoréen, 265.
Masculin, 229 (*V.* genres.)
mazurka, mot polonais, 191.
me, *moi*. Sa déclinaison, 287. Son emploi, 296, 304. (*V.* personnels.)
me, en composition, 175.

médaille, mot italien, 190.
medianitos, mot espagnol, 191.
mélange (genre du mot), 236.
même, 269, 354.
mémoire (genre du mot), 235.
Ménage, 37.
mener, 390, 435.
ment, suffixe, 161.
menton. Sa déclinaison, 249.
mérinos, mot espagnol, 190.
merrai, 435.
merveille, neutre devenu féminin, 242.
mes, *me*, en composition, 175.
mesme que, 626.
mesmement que, 627.
méta, particule grecque, 207.
Métaphores, 218.
Métathèses de sons, 58.
Métonymie, 222.
métrie, suffixe grec, 205.
mettre, 407, 424.
meurt, 389.
meus, 388.
mi-carême, *mi-janvier*, 233.
migraine, mot grec, 183.
mieldre, 272.
mien, sa déclinaison, 310.
mil, *mille*, 231. Ses multiples, 280.
minuit, 233.
mis, 417, 424.
Modes, 384, 486. Temps et modes, 503.
modèle, mot italien, 190.
moerge, 393.
moindre, 272.
moins, 536.
mon, *mien*. Sa déclinaison, 310 (*V.* possessifs.)
mon pour *ma*, 315.
morbleu, 636.
morse, mot scandinave, 186.
mort, *mors*, 243.
mortel, *mortels*, 262, 263.
Mots. Leur histoire, 226. Mots techniques, 28, 31 ; — nobles et roturiers, 31 ; — savants, 194 ; — empruntés, 180 et suiv. Leurs nouveaux sens, 140. Mots invariables, 150, 151, 168. Vie des mots, 139, 226. Leur ennoblissement, leur dégradation, 226 ; leur mort, 227 ; leur résurrection, 228. (*V.* ordre des mots.)
mou, *mol*, *molle*, 260.
moudre, 395, 396.
moult, 355, 549.
mourir, 393, 399, 409, 436.
mouvoir, 388, 389, 409.
moyennant que, 627.
mû, 409.
muir, 393.
mulâtre, mot espagnol, 191.
murs. Sa déclinaison, 244.

N

N. Le son *n*, 55, 56. Histoire de *n* latin, 122–133 ; Cf. 79, 81, 83. *N* français, origines, 134, 136, 137 ; Cf. 79.
nadir, mot arabe, 193.
naguère, 169, 537, 547.
naïf, 210.
nappe (sens du mot), 222.
Nasales (consonnes), 55.
natif, doublet de *naïf*, 210.

naturel, *naturele*, 263.
ne, 563, 613 (*V.* négation.)
néanmoins, 616.
néant, 355.
Négation, 562. Son emploi, 562 et suiv. Négation simple, 562 ; — renforcée, 566 ; — après le comparatif, 275.
négoce (sens du mot), 226.
neiger, 454.
nen, *nenni*, 561, 562.
Néologismes, 140.
nes, *nez*, 250.
nesun, 355.
Neutre, 229 ; — logique et grammatical, 229. Disparition du neutre latin, 230. Traces du neutre, 230. Équivalents du neutre en français, 231. Pluriels neutres devenus féminins, 242. Singuliers neutres devenus masculins, 245, 246.
ni, *ne*, 613.
nient, 355.
noble, indéclinable, 262.
noesme, 284.
Noms, 229 (*V.* substantifs.)
Noms de nombre, 278 et suiv. Syntaxe et accord, 281. Noms de nombre indéterminés, 282 ; — ordinaux, 283. Leur place, 666.
Nombre, 236 ; — dans les verbes, 384, 459.
nomie, suffixe grec, 205.
non, *nen*, *ne*, 562.
non, en composition, 175 ; Cf. 170.
nonante, 280.
none, 284.
nonne, *nonnain*. Sa déclinaison, 243.
nonobstant, 169, 572.
Normand (dialecte), 13.
nos, *nous*. Sa déclinaison, 287 (*V.* personnels.)
nos, *notre*, 316 (*V.* possessifs.)
nous, 287 (*V.* personnels.)
nouveau, *nouvelle*, 260 ; — adverbe, 268.
novain, 284.
nu, 269.
nuire (*se*), 447.
nul, 356.

O

O. Le son *o*, 51, 52. Histoire de *o* latin, 102-103 ; Cf. 66, 69, 71, 74. *O* français ; origines, 128 ; Cf. 72, 74 ; *ô*, 129.
oa, double voyelle, 53.
oan, adverbe, 544.
ob, particule, 201.
Oc (langue d'), 12.
oi (le son français). Son origine, 130, 131 ; Cf. 69, 70, 75.
oidme, 234.
oie, suffixe, 157.
oïl, *oui*, 231, 559.
Oïl (langue d'), 12.
oin, son français, 131.
oir, *oire*, suffixes, 160, 197.
oir de l'infinitif, 402.
oiseux, 271.
ol, suffixe, 159.
omniscient, composé latin, 200.

Phonétique, 56 et suiv. Existence de lois, 59. Lois générales, 60. Exceptions apparentes, 61. Orthographe phonétique, 90. Phonétique des mots savants, 194.
phylloxera vastatrix, 233.
Picard (dialecte), 13.
piéçà, 169, 537, 545.
pire, 272.
pirogue, mot océanien, 193.
pis, *mieux*, 231.
piz, 249.
plaindre, 395, 408.
plaire, 426.
plantain, 232.
plat, 83.
Pléiade, 26.
pleurer, 389, 435.
pleuvoir, 454.
plexie, suffixe grec, 205.
plorrais, 435.
plourons, 389.
ployer, 403.
Pluriel, 236 ; — des noms abstraits, 237 ; — des noms propres, 238.
plus, 536.
plus, en composition, 175.
plusieurs, 539.
Plus-que-parfait, 470 ; — de l'indicatif, 429.
poi, 426.
poids, 250.
poindre, 408, 421.
poise, 390.
poison, 226.
poisson, 249.
Poitevin (dialecte), 13.
polka, mot polonais, 191.
Polonaise (mots d'origine), 191.
polu, préfixe grec, 205.
pommade, mot italien, 190. Ses divers sens, 221.
ponte, mot espagnol, 190.
pope, mot russe, 191.
Populaire. Langue populaire et littéraire, 61.
port, 411.
porte, 242.
portée, 231.
porter, 405, 411, 417.
Portugais, 12.
Position (voyelles en), 65.
Possessif (pronom), 309. Ses formes, 310. Son emploi, 312. Son accord, 313. Son singulier, 310 ; son pluriel, 316. Le pronom possessif avec l'article, 319. Sa place, 666.
post, particule, 173, 201.
poste (genre du mot), 235.
potasse, mot germanique, 181.
potence (changement du sens de), 220.
pondre, 233.
pour, en composition, 174.
pour, 571, 603.
pour autant que, 629.
pour ce que, 627.
pourtant, 616.
pourtant que, 629.
pouvoir, 396, 409, 426.
pré, particule, 201.
Précieuses, 34.
Préfixes (*V.* particules), 205.
premerain, 283.
premièrement que, *premier que*, 629.

prendre, 422, 424 et suiv., 398, 407, 436.
Prépositions, 570 et suiv. Leur formation, 152, 168. Prépositions en latin, 570. Leur origine, 571. Leur signification, 573. Locutions prépositives, 573.
près, 606.
présent, *présente*, 263.
Présent, 463 ; — de l'indicatif, 410; — du subjonctif, 415; — dans le passé, 467.
presis, 425.
prestidigitateur, 200.
Prétérit, défini et indéfini, 464. Formes, 420 et suiv.; — latin en *avi*, 420; en *i*, 421, 422; en *si*, 424 ; en *ui*, 425 ; — antérieur, 469. (*V*. passé.)
prêtre, 247.
prime, 283.
Principe de la moindre action, 60 ; — de transition, 60.
prismes, 425.
pristrent, 424.
prix, 250.
pro, particule grecque, 174, 201, 207.
Pronom, 285. Son origine, 168. Pronom avec les noms pronominaux, 447 ; — avec les verbes impersonnels, 450. Sa place comme régime, 651, 652. (*V*. conjonctifs, démonstratifs, indéfinis, interrogatifs, personnels, possessifs, réfléchis, relatifs.)
Pronominaux, 446.
Prononciation. Ses variations, 56, 57. Prononciation et orthographe, 90.
Proparoxytons, 64.
prophète (genre du mot), 233.
proto, préfixe grec, 205.
prouvaire, 248.
prouver, 389.
Provençal, 12, 13.
prudent, 264.
pseudo, préfixe grec, 205.
public, *publique*, 260.
puis, en composition, 174.
puis, *pois*, adverbe, 536, 547; — préposition, 605.
puisque, 611.
punch, mot persan, 192.
puros, mot espagnol, 191.
pyro, préfixe, 205.

Q

Q. Histoire du *q* latin, 108-109; cf. 78. *Q* français ; origines, 134.
quand, 611, 630.
quant, 359.
quant que, 231.
Quantité des voyelles, 52.
quart, 284.
quasi, particule, 201.
que, pronom relatif, 332 et suiv.; cf. 231 ; — interrogatif, 343.
que, conjonction, 630 et suiv.
quel, *lequel*, interrogatifs, 347.
quelconque, 361.
quel que et *quelque*, 359.
quelque chose, 361.

sort (genre du mot), 236.
sortir, 424, 455.
sot, *sotte*, 260.
souffrir, 420.
soupape, mot espagnol, 190.
Sourdes (consonnes), 53.
sourdre, 408.
sous, en composition, 174, 177.
sous, préposition, 572, 607.
Spirantes (consonnes), 54.
steeple-chase, mot anglais, 137.
steppe, mot russe, 191.
sub, en composition, 174, 201.
Subjonctif, 488 et suiv. — Présent, 415 ; — imparfait, 428. Temps du subjonctif, 474 et suiv. (*V.* temps.) Subjonctif du conditionnel, 511.
Substantifs, 146 ; — formés d'adjectifs, 146 ; — formés de noms propres, 146 ; tirés des verbes, 147, 148 ; — tirés des participes, 148 ; — tirés des mots invariables, 150. Substantifs juxtaposés ou composés. Leur formation, 165, 166, 167, 171, 176, 177, 178, 179 (*V.* genres, nombres, déclinaisons.)
Suffixes, 152. Leur rôle, 152. Leur histoire, 153. Changement d'emploi et de signification des suffixes, 154. Suffixes français, 155 ; — augmentatifs, 156 ; — diminutifs, 156 ; — nominaux, 156 ; — verbaux, 161 ; — adverbiaux, 161 ; — savants, 196, 199 ; — latins, 196 ; — grecs, 203, 205
suivant, 572.
suivre, 422.
Sujet. Sa place, 642. (*V.* cas et déclinaisons.)
super, particule, 174, 201.
Superlatif, 271 et suiv. — synthétique, 271 ; — analytique, 274 ; — relatif, 276.
Supin, 402, 403, 518.
sur, particule, 170, 174, 177.
sur, préposition, 167.
sursum, particule latine, 174.
sus, en composition, 174.
sus, 540.
syn, particule grecque, 207.
Syncope de sons, 58.
Synecdoque, 224.

T

T. Le son *t*, 54, 56. Histoire du *t* latin, 110-111 ; Cf. 77, 78, 79, 80, 82. *T* français ; origines, 134, 135, 136, 137 ; Cf. 77, 80, 82 ; *tt* français, origines, 137.
taire, 426.
tandis que, 633.
tant que, 552.
tapioca, mot brésilien, 194.
tarir, mot allemand, 188.
tatouer, mot polynésien, 194.
te, 287 (*V.* personnels.) Cf. 304.
té, suffixe, 160.
technie, suffixe grec, 205.
tel, 363. Sa déclinaison, 261, 262.
télé, préfixe, 205.
Temps, 384, 463. — Simples,

401; composés, 432; — surcomposés, 433; — composés devenus simples, 434; composés proprement dits, 437; — de l'impératif, du subjonctif, 474; — de l'indicatif, 463; — du conditionnel, 477; — de l'infinitif, 477; — du participe, 478. Division de la durée, 463, 466, 472. Correspondance des temps, 480. Des temps et modes, 503.
tendre, adjectif, 261, 396.
tendre, verbe, 408, 410.
tenir, 394, 406, 409, 427.
tête (sens du mot), 220.
thé, mot chinois, 194.
théo, préfixe grec, 205.
tiède, invariable au féminin, 261.
tienge, 394.
tiers, 284.
tige (genre du mot), 236.
Timbre des sons, 50.
tinc, *tindrent*, 427.
tion, suffixe, 198.
toi, 287 (*V.* personnels.)
toi (de *taire*), 426.
toise, 410.
tombe, mot grec, 183.
tomber, 438.
tomie, suffixe grec, 205.
ton, *tien;* sa déclinaison, 311. (*V.* possessifs.)
Tonique (accent), 63. (*V.* accent.)
tordre, 406, 410, 424.
tors, *torsis*, 424.
torticolis, mot italien, 190.
tost, *tôt*, 547.
toucher, 421.
toujours, 537.
toussaint, 234.
tout, 268, 269, 363 et suiv.
toutefois, 616.
tra, en composition, 174.
traître, cas sujet, 251.
tramway, mot anglais, 187.
trans, particule, 174, 201.
Transitifs (verbes), 449.
treis, 279.
trépasser, 226.
tres, en composition, 174.
très, superlatif, 275, 550.
tressaillir, 389.
treuve, 389.
tri, particule, 201.
trois. Sa déclinaison, 279.
trop, en composition, 175.
trop, superlatif, 274, 552.
trouver, 389.
tu, 287 (*V.* personnels.)
tude, suffixe, 197.
turc, *turque*, 260.
typo, préfixe grec, 205.
typographie, composé grec, 205.
tzar, mot russe, 191.

U

U (*ou*) et *u* (*ü*), 51, 52. Histoire de *u* latin, 102-103, 106-107; Cf. 66, 67, 68, 71, 72, 74, 75. *U* français; origines, 129-130; Cf. 72, 74. *u* distingué du *v*, 88.
u, suffixe, 161.
uan, 544.
ui (le son français); origines, 130, 131.

qui, *que*, pronom relatif, 322 et suiv. Accord, 340.
qui, interrogatif, 343.
qui, indéfini, disjonctif, 362.
quiconque, 336.
quinquina, mot péruvien, 194.
quint, 284.

R

R. Le son *r*, 54; 56. Histoire de *r* latin, 118-119, Cf. 77, 79, 80, 82, 84. *R* français; origines, 134, 135, 136, 137; Cf. 77, 79, 80, 82.
Radical des verbes, 387. Ses variations, 387. Radical tonique et atone, 388.
raide, 261.
raifort, 232.
railway, mot anglais, 187.
raison, 243.
Ramus, 28.
re, en composition, 174.
re, de l'infinitif, 402.
recevoir, 390, 426.
recui, 426.
redingote, mot anglais, 181, 187.
redowa, mot polonais, 191.
réel, *réelle*, 263.
Réfléchi (pronom), 304. Ses formes, 304. Emploi des diverses formes, 305. Échange avec le pronom personnel, 306. Verbe réfléchi, 439. Emploi du verbe réfléchi, pour le passif, 453.
Réforme. Son influence sur la la langue, 22.
Régime direct; sa place, 649. — Indirect; sa place, 659. (*V.* cas et déclinaisons.)
Relatif (pronom), 330. Cas, 332. Pronom conjoint et absolu, 334; — adverbial, 338. Accord, 332, 340.
remanoir, 407.
Renaissance, 21.
rencontre, 233.
rendre, 397, 410, 436; — verbe semi-auxiliaire, 444.
répondre, 422.
rétro, particule, 201.
révérendissime, 273.
Rhéto-roman, 12.
rhume (genre du mot), 233.
rien, 362.
rière, 540, 607.
rime, 233.
rire, 424, 425.
robes (sens du mot), 226.
roder, mot provençal, 191.
Roman, 10, 12.
Romanes (langues), 12.
Romanie, 6.
Romantisme. Son influence, 44.
rompre, 411 et suiv., 419, 420, 422, 423.
Ronsard, 26. Caractère de sa réforme, 28.
roquer, mot persan, 192.
rosbif, mot anglais, 187.
rose, 242.
rouble, mot russe, 191.
Rouen (Rotomagus), 2.
rouge, invariable au féminin, 261.
rouge-gorge, 166.
roux, *rousse*, 260

royal, *royale*, *royaulx*, 264.
Russe (mots d'origine), 191.

S

S. Le son *s*, 54, 56. Histoire de *s* latin, 114-115; Cf. 77, 79, 82, 83. *S* français: origines, 134, 135, 136, 137; Cf. 77, 78,79, 83.
s du pluriel. Son origine, 251. Sa combinaison avec les consonnes finales, 252.
s adverbial, 537.
sabre, mot germanique, 181.
sabretache, mot allemand, 188.
sache, 392, 420.
safran, mot arabe, 193.
sage, invariable au féminin, 261.
Saint-Jean, 234.
Salons. Leur influence sur la langue, 34.
salsifis, mot italien, 190.
saltimbanque, mot italien, 190.
sang, *sanz*, 253.
sans, en composition, 177.
sans, préposition, 571.
Satan, mot hébreu, 192.
satis, particule latine, 201.
sauf, 572.
saugrenu (sens du mot), 218.
saur, mot basque, 184.
Savants (mots), 194; Cf. 62.
savoir, 392, 393, 410, 411 et suiv. 420, 426, 436.
scopie, suffixe grec, 205.
se, particule, 201.
se, *soi*, 304 et suiv. (*V.* réfléchis.)
sec, 259.
séculier, *séculaire*, 195.
sedme, 284.
seigneur; sa déclinaison, 248, 249, 251.
seintisme, 272.
semi, en composition, 175.
Semi-voyelles, 55.
sempres, 537.
Sens, dans les mots, 215. Changement des sens, 215. Spécialisation, ennoblissement, dégradation dans les sens, 226.
seoir, 390, 407, 409.
septante, 280.
séraphin, mot hébreu, 192.
sérénissime, 273.
servir, 399, 400, 402.
serrer, 226.
shako, mot hongrois, 191.
si, adverbe, 555, 559; — conjonction, 611, 620, 633.
sieme, 284.
sire, 248. Sa déclinaison, 251.
sirop, mot arabe, 193.
sis, 407.
siste, 284.
sœur. Sa déclinaison, 243, 251.
soit, 617.
somnambule, 200.
son, *sien*, 311 (*V.* possessifs.)
Sons. Définition, 50 et suiv. — Histoire des sons latins; — de l'*a*, 98-99; — de l'*e*, 100-101; — de l'*o*, 102-103; — de l'*i*, 104-105; — de l'*u*, 106-107; — de l'*au*, 106-107; des consonnes, 108-125.
Sonores (consonnes), 53.
sorstrent, 424.

uitante, 280.
uitième, 284.
ukase, mot russe, 191.
ule, suffixe, 197.
ultra, particule, 201.
un, nom de nombre, 278; — adjectif et pronom indéfini, 364; — article indéfini, 365, 370 et suiv.
ure, suffixe, 161, 197.

V

V. Le son *v*, 54, 56. Histoire du *v* latin, 116-117; Cf. 76, 78, 79, 80. *V* français; origines; 135, 136, 127; Cf. 76, 78, 82.
vail, 394.
valet (sens du mot), 227.
valoir, 394, 395, 427, 429.
valui, 427.
van (genre du mot), 232.
vanille, mot espagnol, 190.
vaont, 414.
waterproof, mot anglais, 187.
Vaugelas, 36. Son influence, 38, 138. Caractères et résultats de sa réforme, 39-42.
veant, *veyant*, 396.
vécu, 410.
vedeir, *vedu*, *vu*, 409.
veis, *vis*, 423.
vendre, 402, 410, 417.
venir, 387, 390, 394, 409, 427, 433, 455.
veons, *veyons*, 390.
vequis, 410.
Verbe, 383. Formation des verbes, 168, 171, 179. Fonctions du verbe, 384; son histoire, 385; sa place, 640. (*V*. conjugaisons, temps, modes.)
verdict, mot anglais, 187.
vergue, mot provençal, 191.
vers, 609.
vertuz, 243.
vétir, 406.
veuille, 387, 420.
veult, *veut*, 394.
veux, 387,
viaduc, composé latin, 199.
viande (sens du mot), 226.
Vibrantes (consonnes), 54.
vice, en composition, 174.
victorieux, *victorieuse*, 260.
vide, 261.
vienget, 394.
Viennet, 140.
vieux, *vieille*, 260.
vif, *vive*, 260.
villégiature, mot italien, 189.
Villers-Cotterets (ordonnance de), 22.
vinc, *vins*, 427.
vingt, ses multiples, 280.
vinicole, composé latin, 200
vin (déclinaison du mot), 249.
vis (vis-à-vis), 250.
vivipare, composé latin, 200.
vivre, 410.
voir, 390, 396, 403, 409, 423, 433.
voir, *voire*, *voirement*, 231, 561.
Voix, 383, 449; — Échang des voix, 451 et suiv.
voldrent, 428,
vols, *volt*, 428.
vont, 414.

vos, vous, 287, 298 (*V.* personnels.)
votre, 316 (*V.* possessifs.)
vouloir, 387, 394, 395, 409, 420, 427.
vous, 298 (*V.* personnels.)
Voyelles, 49; — fondamentales, 51; — nasales, 52; — longues et brèves, 52; — ouvertes et fermées, 52; — accentuées, 63, 65, 69, 126 et suiv. — Atones, 63, 66, 126 et suiv. — Libres, 65, 66, 68, 126 et suiv.— Entravées, 65, 73, 126 et suiv.— Initiales, 69.
vu, préposition, 572.

X

X français; son origine, 134; Cf. 80.

Y

Y. Le son *y*, 52, 55, 56. Histoire de *y* latin, 72. *Y* français; origines, 129; Cf. 78. (*V.* *i*, *j*.)
y, adverbe, 536, 541.
y (pour *le, lui*), 293.
y, pronom adverbial, 301 et suiv.

Z

Z. Le son *z*, 54, 56. *Z* français; origines, 135; Cf. 80. *Z* dans l'orthographe, 93, 252.
zèbre, mot africain, 194.
zéro, mot arabe, 193.
zoo, préfixe grec, 205.

Imprimerie Lahure, 9, rue de Fleurus, à Paris.

in, suffixe, 160.
incques, 537, 547.
ins, *omes*, *somes*, désinence de la première personne du pluriel, 386, 411.
opéra, mot italien, 190.
opuscule (genre du mot), 233.
or, 611.
orage (genre du mot), 233.
oraison (sens du mot), 226.
orang-outang, mot océanien, 193.
orange, mot arabe, 193.
Ordre des idées, 637; — des mots, 637; — logique, 639; syntaxique 639; — des mots en français, 639 et suiv. (*V.* aux différentes parties du discours.)
orgue (genre du mot), 233.
Orientale (mots d'origine), 192.
Origine des sons français, 126 et suiv.
ors et *ores*, 540; *ores que*, 627.
Orthographe, 89. Son histoire, ses progrès et ses défauts, 89 et suiv. Orthographe de l'ancien français, 21; — au XVIIe siècle, 36.
ose, suffixe, 198 et 203.
ot, *otte*, suffixe, 159.
ou, son français. Origines, 129-130; Cf. 69, 71, 72.
ou, conjonction, 611, 617 et suiv.
où, adverbe, 339, 536; — adverbe interrogatif, 348.
ouan, adverbe, 544.
oui, 559.
ouïr, 392.
ouragan, mot caraïbe, 194.
ourgie, suffixe grec, 205.
outre, en composition, 174; — dans les superlatifs, 274.
outre, préposition, 571, 600.
ouvrage (genre du mot), 233.
ovecques, *oveuques*, 580.
oy, son français, origines, 78.
oz, 253.

P

P. Le son *p*, 54, 55, 56. Histoire du *p* latin, 112-113; Cf. 67, 75, 78, 80, 81, 82. *P* français; origines, 134, 136, 137; Cf. 75.
pagode, mot persan, 192.
pain, sa déclinaison, 245.
paire, neutre devenu féminin, 242.
paître, 399.
palais, 250.
pamphlet, mot anglais, 187.
paon, 249.
pape (genre du mot), 233.
paquebot, mot anglais, 187.
par, superlatif, 274.
par, particule, 170, 174, 177.
par, adverbe, 550.
par, préposition, 571, 600.
para, particule, 207.
parachever, 174.
parainsi, 620.
parapet, mot italien, 190.
paravent, 582.
par conséquent, 619.
paria, mot indien, 194.
parler, 391.
parole, mot grec, 183.

parole (je), 391.
paroxytons. 64.
parquoy, 620.
parricide, 20[illegible] Ses divers sens, 221.
partant, 62[illegible]
Participe. Sa nature, 518. Participe et gérondif, 519. Sa construction, 528. Participe absolu, 534. (*V*. temps.)
Participe en *dus*, *da*, *dum*, 405; — en *s*. 406; — en *t*, 407; — en *u*, 408.
Participe passé, 405. Règles d'accord, 521.
Participe présent, 404. Ses formes, sa déclinaison, 404. Règles d'accord, 519.
Particules, 169. Leur nature, 170. Leur emploi, 171. Particules prépositionnelles, 172; — quantitatives, 175; — qualificatives, 175; — négatives, 175; — latines savantes, 200; — grecques, 206.
partir, 412, 417, 420, 438.
pas, négation, 568.
Passé de l'indicatif, 420 (*V*. prétérit); — défini, 464; — indéfini, 464; — antérieur, 469.
Passif, 437. Passif pour l'actif, 452.
pasteur. Sa déclinaison, 248, 251.
pastre. Sa déclinaison, 248, 251.
Patois, 16, 142.
Patru, 36.
pauvre, 261.
payer, 403.
pédicure, composé latin, 200.
peindre, 408.
peintre, 251.
peis, *poids*, 250.
Péjoratifs, 156.
pen, particule, 201.
pendant, 572.
per, particule, 173, 201.
perdre, 410, 422.
père. Sa déclinaison, 245, 249.
péri, particule, 207.
Périphrastique (pronom interrogatif —), 346.
Permutations des sons, 58.
personne, pronom indéfini, 358.
Personnes (dans les verbes), 384, 454.
personnel, *personnelle*, 263.
Personnel (pronom), 285. Ses formes, 285, 286, 288. Ellipse du pronom personnel, 290. Répétition du pronom personnel, 293, 294. Emploi des diverses formes, 296; emploi des cas, 297; emploi de *nous* et *vous*, 298; emploi de *il* et *le*, 299. Échange avec le pronom réfléchi, 306.
peser, 390.
pesme, 272.
petit (*un*), 551.
peu, *poi*, *pou*, 551.
peu, *pu*, 409.
peur, 234.
peus, 426.
peut-être, 169, 537, 561.
Philologues au XVIIe siècle, 36.

PC
2101
B75
1899

Brunot, Ferdinand
Précis de grammaire historique de la langue française. 4. éd.

PLEASE DO NOT REMOVE
SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO
LIBRARY